

# **HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE (1871-1900)**

## **I. — LE GOUVERNEMENT DE M. THIERS**

**GABRIEL HANOTAUX**  
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PARIS - COMBET & Cie - 1903-1908

AVERTISSEMENT.

**CHAPITRE PREMIER. — LA GUERRE.**

**CHAPITRE II. — L'ASSEMBLÉE NATIONALE À BORDEAUX.**

**CHAPITRE III. — LA COMMUNE.**

**CHAPITRE IV. — PREMIÈRE CRISE CONSTITUTIONNELLE.**

**CHAPITRE V. — LE TRAITÉ DE FRANCFORT.**

**CHAPITRE VI. — VERS LA LIBÉRATION.**

**CHAPITRE VII. — LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE.**

**CHAPITRE VIII. — L'APOGÉE.**

**CHAPITRE IX. — LA LIBÉRATION DU TERRITOIR.**

**CHAPITRE X. — LE 24 MAI.**

## **AVERTISSEMENT.**

J'entreprends de raconter l'*Histoire de la France Contemporaine*, depuis le mois de février 1871 jusqu'à la fin de l'année 1900.

Le présent volume contient, avec le GOUVERNEMENT DE M. THIERS, la fin de la guerre franco-allemande, les négociations de la paix, la Commune, la crise constitutionnelle, les débats de l'Assemblée nationale, la libération du territoire. Il s'arrête au 21 mai 1873.

Le second volume sera consacré à la PRÉSIDENTIE DU MARÉCHAL DE MAC MAHON et à la FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE.

Le troisième et le quatrième volume aborderont l'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE PARLEMENTAIRE.

Mes dispositions sont prises pour que les quatre volumes se succèdent rapidement.

Le sujet est vaste et difficile. Mais j'ai vu les faits que j'expose. Cet ouvrage se rattache, d'ailleurs, à d'autres travaux que j'ai commencés ou publiés et qui ont tous, comme celui-ci, pour objet : la France.

Si j'essayais de remonter aux véritables origines de ce livre, je les trouverais dans les événements par lesquels le récit commence : la guerre de 1870 et ses conséquences immédiates.

J'avais seize ans alors. La génération à laquelle j'appartiens sortait à peine de l'enfance : elle a tout vu, l'esprit mûri par un si cruel spectacle. Je suis venu à Paris, pour commencer mes études, quelques mois après la Commune. La ville était morne et elle restait sourdement agitée.

Dès lors, des questions pressantes se sont levées en moi : Quelles avaient été, dans le passé, les causes de la grandeur de la France ? Quelles étaient, dans le présent, les causes de sa défaite ? Quels seraient les mobiles de son prochain relèvement ?

L'âge viril s'est appliqué aux problèmes qu'avait posés l'adolescence. Il s'est laissé parfois détourner de leur étude, mais ne les a jamais perdus de vue.

Si l'existence n'était si courte et si fugitive, on la repasserait sans cesse, pour réfléchir aux leçons qu'elle donne. Dans la hâte de vivre, nous négligeons, trop souvent, les raisons de la vie. Les événements auxquels nous avons assisté, auxquels nous avons pris part, nous les ignorons. Un peuple, moins qu'un homme encore, peut faire un retour sur le passé d'hier et profiter de la seule expérience efficace, celle qui vient du contact avec la réalité.

On demande, chaque jour, à la démocratie de trancher les problèmes les plus ardues, et elle ne se souvient pas qu'ils ont été posés cent fois, et qu'elle-même s'est prononcée, la veille.

Conscient de cette insuffisante information, je me suis appliqué à l'histoire contemporaine et, malgré les périls du sujet, je me suis décidé à l'écrire, dès maintenant.

J'emprunterai une expression à la profession qui a été longtemps la mienne : ce livre pourrait être le **dossier** de la Démocratie. Je me suis proposé de présenter à celle-ci, dans les pages qui vont suivre, une quantité suffisante de renseignements précis, de documents contrôlés et de précédents avérés. Je voudrais qu'elle s'arrêtât, un instant, pour réfléchir, et qu'elle considérât ses propres faits et gestes qui, au fur et à mesure qu'elle les laisse derrière elle, sont de l'histoire.

Henri Martin a écrit une *Histoire de France populaire*. Je continue son œuvre et je suis son exemple. Peut-être remarquera-t-on cette circonstance que, dans une même famille, deux générations auront travaillé successivement à une même tâche.

Écrivant pour une démocratie, je devais viser à la clarté, à la simplicité, à la rapidité ; je devais à mes lecteurs la bonne foi et l'impartialité. Cependant, il ne pouvait être question de me détacher de moi-même, et ma vie dit assez que, dans les choses de la politique, qui font le principal objet de l'histoire, j'ai fait comme mon pays, j'ai pris parti : je suis républicain.

J'aurais voulu que cet ouvrage fût plus complet sans être plus long, plus exact sans être plus minutieux. Mais les faits contemporains sont souvent insuffisamment éclaircis, les motifs difficiles à démêler ou à exprimer.

J'accueillerai avec empressement et gratitude — ai-je besoin de le dire ? — les informations nouvelles, les corrections, les critiques qui pourront m'être adressées.

Il me reste à remercier ceux qui m'ont aidé dans la préparation de ce premier volume. Tout d'abord, mon ami et attentif secrétaire et collaborateur, M. Henry Girard, dont le labeur infatigable m'a accompagné depuis la première note jusqu'à la dernière feuille d'épreuves ; puis, tant de personnes dont la libéralité m'a prodigué les documents, les renseignements, les souvenirs, les conseils.

C'est à ces bienveillantes communications que j'ai dû la connaissance des précieux recueils émanant de M. Thiers, même avant qu'ils eussent été livrés, discrètement, au public. Je dois beaucoup à la mémoire des hommes qui ont joué un rôle principal dans les événements : Gambetta, Jules Ferry, Challemel-Lacourt, Spuller : leurs entretiens et leurs récits sont restés présents à ma pensée. Je dois beaucoup à M. Pallain, qui sait tant de choses et qui les raconte avec tant de grâce ; à mon confrère, M. le comte Othenin d'Haussonville, qui a bien voulu me confier le *Journal* inédit de son père, le comte d'Haussonville ; à M. le général marquis d'Abzac ; à mon confrère, M. Léopold Delisle ; à mon excellent camarade, M. Mortreuil, secrétaire général de la Bibliothèque nationale ; à mon ami, M. Pierre Bertrand, bibliothécaire au ministère des affaires étrangères ; à M. Paul Hebert. Je ne finirais pas, si je voulais tout dire. Qu'on me permette, du moins, de remercier, enfin, les vaillants éditeurs qui n'ont pas hésité à me suivre dans cette vaste et difficile entreprise.

G. H.

## CHAPITRE PREMIER. — LA GUERRE.

La France en 1870. — La politique impériale des Nationalités aboutit à la guerre avec la Prusse. — Le gouvernement de la Défense nationale. — La conclusion de l'armistice. — La France après la guerre. — Les élections du 8 février 1871. — Réunion de l'Assemblée nationale, à Bordeaux. — M. Thiers, chef du pouvoir exécutif.

### I

La guerre était dans la logique de la politique impériale : l'empereur est, par définition, un chef d'armée ; un Bonaparte ne peut rejeter la tradition qui le rattache au plus illustre capitaine des temps, modernes ; enfin, Napoléon III n'avait pu régner qu'en se donnant, corps et âme, à la politique interventionniste qui devait allumer le feu aux quatre coins de l'Europe et mettre en émoi tous les gouvernements. Comme l'illustre fondateur de la race, il était voué à la guerre et condamné à la victoire perpétuelle.

Le fils de la reine Hortense était, dans sa jeunesse, un homme concentré, ambitieux, résolu et fataliste. Avec l'âge, l'activité tombe, et il ne reste plus en lui qu'une sorte de mélancolie résignée. Son visage mat, auquel la moustache et la barbiche donnaient quelque chose de factice et d'apprêté, était impassible. Son regard pille était insaisissable. Sa taille basse, son torse large, ses jambes courtes lui donnaient un aspect trapu et tassé ; il se retrouvait prince à cheval. Le calme voulu de toute sa personne n'en laissait pas moins percer le sentiment qui dominait en lui : l'inquiétude.

Il intitule lui-même ses réflexions des *Rêveries*. Son intelligence était vive, mais courte ; son imagination était vaste, mais trouble ; ceux qui l'approchaient le trouvaient à la fois indifférent et bon. Il allait à l'action par l'idée. Sa volonté était forte, plutôt, que soutenue. Il n'était pas créateur.

Ce second Bonaparte fut, en quelque sorte, une copie réduite du premier. Les deux carrières se ressemblent. L'une suit l'autre exactement. Même jeunesse inquiète et ambitieuse ; même sentiment de la puissance des foules : Consulat d'une part, Présidence de l'autre ; 18 Brumaire d'une part, 2 Décembre de l'autre : guerres heureuses au début et défaite finale. Mais l'un avait du génie, l'autre du savoir-faire ; l'un avait créé la légende, l'autre la suivait ; et si les carrières se ressemblent à ce point, c'est que l'obsession napoléonienne était devenue, pour le fils de la reine de Hollande, une seconde nature.

Cependant, ceux qui imitent, imitent avec leur tempérament, avec leur éducation ; ils s'accommodent nécessairement aux circonstances et subissent l'influence de leur temps. Napoléon III appartenait à la branche des Bonaparte de Hollande, à celle que l'histoire, mieux informée, voit, maintenant, déroulant le long travail de ses ambitions pendant toute la première moitié du XIXe siècle : ce sont les Bonaparte-Beauharnais, les Bonaparte blonds. Ou les oppose aux Bonaparte noirs, aux Bonaparte de Corse, qui se prétendaient les héritiers plus directs de l'empereur, mais qui, malgré leur intelligence, leur vigueur et leurs coups de

boutoir, ont finalement été joués et écartés par la savante et aristocratique intrigue des premiers<sup>1</sup>.

Ces Beauharnais et ces Tascher qui, en somme, avaient fait, par Barras, la carrière du mince parvenu corse, imprimèrent fortement leur marque sur la dynastie. Ils eurent leur héroïne et leur martyr : Joséphine ; leur héros : le prince Eugène ; leur muse : la reine Hortense. Celle-ci est autre chose encore : c'est une femme d'action et une femme de tête : elle consacra sa vie à préparer la carrière de son fils. Une femme qui écrit le mémoire publié en 1834 et qui joue le roi Louis-Philippe avec le sang-froid et l'aplomb qu'elle manifeste, sait où elle va. Dès 1831, elle prévoyait 1848.

De ses fils, le second, Louis, le filleul du grand empereur, était son préféré, son beau Dunois. Elle se met en révolte ouverte contre le mari résigné, le roi Louis, parce que celui-ci veut la paix et que la reine et les enfants ne pensent qu'à la lutte.

Élève d'une telle mère, Louis Napoléon n'a vécu que pour la politique. La participation aux affaires de Rome, en 1831, la tentative de Strasbourg, celle de Boulogne, l'évasion de Ham, tous ces faits se rattachent à un système préconçu, qu'il explique lui-même au sage M. Viellard : *Si vous voyiez un homme abandonné, seul dans une île déserte, vous lui diriez : Ne tâchez pas de former, avec des troncs d'arbre, un esquif que la tempête fera sombrer, attendez que le hasard amène près de vous un libérateur. — Moi, je lui dirais : Employez tous vos efforts à vous créer un navire ; lorsque votre navire sera terminé, jetez-vous y hardiment... Mais, enfin, que reste-t-il de cet enchaînement de petits faits et de petites peines ? Une chose immense pour moi. En 1833, l'empereur et son fils étaient morts. Il n'y avait plus d'héritier de la cause impériale ; la France n'en connaissait plus aucun... Pour le peuple, la lignée était rompue. Tous les Bonaparte étaient morts. Eh bien ! j'ai rattaché le fil. Je me suis ressuscité de moi-même.*

C'est certainement la reine Hortense qui comprit la première, qu'en Europe, les Bonaparte devaient chercher leur appui du côté des peuples. Le grand homme avait dicté, de Sainte-Hélène, ce conseil suprême. La reine, qui était capable de penser par elle-même, le recueille et le retourne avec la désinvolture d'un machiavélisme tout féminin : *Soyez toujours aux aguets, écrit-elle à ses fils ; surveillez les occasions propices... Soyez les amis de tout le monde... Il est si facile de gagner l'affection du peuple. Il a la simplicité de l'enfance. S'il voit qu'on s'occupe de lui, il laisse faire ; ce n'est, que quand il croit à l'injustice et à la trahison qu'il se révolte... Mais il n'y croit jamais, si on lui parle avec sympathie et douceur. C'est toujours Jacques Bonhomme<sup>2</sup>.*

En France, sous la Restauration, la cause du peuple, c'était la cause de la Révolution. Le parti bonapartiste se rapproche du parti libéral ou républicain. Quand les Bourbons furent remplacés par les d'Orléans, ceux-ci oublièrent vite leurs origines : un gouvernement ne peut pas rester du côté de l'émeute. Les Bonaparte se trouvaient donc la seule famille déchue qui pût lier sa cause à celle d'une opposition irréductible. La reine Hortense disait avec orgueil au roi Louis-Philippe : *Nous sommes, nous, les rois populaires.* Mais cela ne pouvait durer

---

<sup>1</sup> V. Frédéric MASSON, *Joséphine de Beauharnais*. Introduction.

<sup>2</sup> *La Reine Hortense en Italie et en Angleterre*. Fragment extrait de ses *Mémoires* inédits, actifs par elle-même. Paris, 1834. Cfr. DUVAL, *Napoléon III* (p. 74).

qu'autant que les Bonaparte ne régneraient pas. S'ils régnaient, ils devaient se retourner, eux aussi, contre leurs origines. La politique intérieure bonapartiste était donc nécessairement contradictoire et sans avenir.

Il n'en était pas de même de leur politique étrangère. En Europe, la cause des peuples, c'était celle des nationalités. On trouvait là, tout à la fois, une grande Liche et des appuis considérables. Battre le rappel des indépendances, c'était réclamer, pour la France, le rôle de soldat de l'idée qu'elle a joué si souvent dans le monde. C'était pousser, une fois encore, à travers l'Europe, les conséquences des principes révolutionnaires. Le bonapartisme représentait donc surtout une politique extérieure.

Le lendemain du jour où Napoléon Ier tomba, les peuples, qui l'avaient tant haï, s'étaient réveillés bonapartistes. Louis-Philippe, proclamant la politique de non-intervention, suivait dans ses relations internationales le système qu'il appliquait dans sa politique intérieure : enrayer le mouvement en paraissant le servir. Cette attitude de la France avait été, pour les peuples éveillés par le coup de trompette de 1830, la plus cruelle désillusion. [Louis-Philippe, dit le professeur italien Diego Soria, voulant se faire pardonner par les rois de l'Europe une couronne qu'ils lui reprochaient d'avoir usurpée, n'était pas éloigné de leur offrir, en échange de son crime, la liberté de tous les peuples : service magnifique que lui seul pouvait rendre, comme souverain de cette même France sur laquelle se reposaient follement tous les peuples libres de l'Europe.](#)

Louis-Philippe, fils des barricades et descendant des vieilles dynasties européennes, était donc destiné à n'avoir aucune politique extérieure. C'est par là que son règne, d'ailleurs sage et prospère, devait périr. Et il avait contre lui l'opposition permanente d'un parti qui comptait, dans ses souvenirs, Austerlitz et, dans son programme, la liberté des peuples ; d'un parti qui était tout politique extérieure, tout propagande, intervention et [gloire](#), le parti bonapartiste !

Les événements et les calculs assez courts des politiques préparèrent l'avènement du nouveau Napoléon. Louis-Philippe avait ramené les cendres de l'empereur, et il avait permis ainsi à l'héritier du nom de répandre dans le public cette proclamation dont tout l'effet se résumait dans la date : [Citadelle de Halo, le 15 décembre 1840](#), et dans cette phrase : [Un vaisseau français, conduit par un noble jeune homme, est allé réclamer vos cendres](#) (il s'adresse à l'empereur Napoléon). [Mais c'est en vain que vous cherchiez sur le pont quelqu'un des vôtres : votre famille n'y était pas.](#)

A l'extérieur, d'autres faits s'étaient accumulés : la délivrance de la Grèce, l'impression profonde produite par les *Prisons* de Silvio Pellico, éveillant l'attention sur les malheurs de l'Italie, la campagne menée dans toute la presse libérale en faveur de la Pologne, c'étaient autant de prodromes indiquant l'importance qu'allait prendre la cause des nationalités. Par contre, dans des circonstances qui intéressaient l'honneur ou le prestige de la France, le gouvernement de Louis-Philippe avait laissé percer l'embarras d'une politique faite d'atermoiements et de faiblesse.

En Belgique, on n'avait osé accepter un trône : dans l'affaire d'Égypte, on avait reculé devant la coalition européenne ; dans l'affaire Pritchard, on avait courbé la tête. La plus belle armée de l'Europe s'épuisait dans la conquête de l'Algérie, legs de la Restauration. En un mot, le gouvernement de Juillet, sans allié et sans programme, mettait l'enthousiasme français au régime de la désillusion.

Quel contraste avec la légende napoléonienne, dont la littérature et la presse rappelaient sans cesse les triomphes et ennoblissaient jusqu'aux désastres !

Lamartine avait prononcé le fameux mot : *La France s'ennuie*. Mais, en 1848, le gouvernement provisoire n'avait ni pu ni voulu reprendre la tradition révolutionnaire.

L'héritier de cette tradition ne pouvait donc être qu'un Napoléon, et le prétendant lançait, dans les *Idées Napoléoniennes*, la formule de la politique extérieure bonapartiste : *La politique de l'empereur consistait à fonder une association européenne solide, en faisant reposer son système sur des nationalités complètes et sur des intérêts généraux satisfaits.*

Cette formule était une critique, mais était aussi un engagement. Cela voulait dire qu'on reprendrait, en sens inverse, l'œuvre de la Sainte-Alliance : on attribuait ce mot à Napoléon Ier, parlant des souverains alliés et du Congrès de Vienne : *Ils m'ont volé mon idée*. On répétait la phrase du *Mémorial de Sainte-Hélène* : *Une de mes plus grandes pensées avait été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont dissous, morcelés les révolutions et la politique. J'eusse voulu faire, de chacun de ces peuples, un seul et même corps de nation... Le premier souverain qui, au milieu de la première grande mêlée, embrassera, de bonne foi, la cause des peuples, se trouvera à la tête de toute l'Europe et pourra tenter tout ce qu'il voudra*<sup>1</sup>.

Donc, on déchirerait les traités de 1815. Avec de telles paroles et de telles promesses, on enflammait la France.

Quand le prétendant devint empereur, il fallut la satisfaire. On peut dire, de l'empereur Napoléon III, qu'il avait, d'avance, affiché sa politique extérieure sur les murs. C'est ce qui explique, probablement, que son règne n'a pas eu de diplomatie. Ses diplomates, comme Morny, il les employait à l'intérieur, là où étaient ses embarras journaliers. Mais, au dehors, son action fut simpliste, comme la pensée des peuples auxquels il faisait appel. La guerre de Crimée, la guerre d'Italie, la guerre d'Allemagne sont les trois actes d'une trilogie, à peine interrompus par les épisodes sanglants de Chine et du Mexique.

La force de cette politique propagandiste en Europe était telle que Napoléon III fut, un instant, l'arbitre des puissances, parce qu'il avait avec lui les peuples. S'il eût été toujours vainqueur, il eût entraîné les libéraux de tous les pays, même ceux de France. Beaucoup d'entre eux, et des plus réservés, comme Henri Martin, Edgar Quinet, furent séduits lorsqu'il annonça sa volonté de délivrer l'Italie, tant le sentiment de solidarité internationale était puissant alors<sup>2</sup>.

Mais la diplomatie traditionnelle, dont Napoléon III déroutait toutes les mesures, devait prendre sa revanche. Elle endigua, par de lentes combinaisons souterraines, le torrent révolutionnaire et impérial, de même que les savants calculs des stratégestes classiques devaient avoir raison de la *furia francese*.

Napoléon, insurgé contre l'Europe, crut trouver un point d'appui dans l'alliance anglaise. L'Angleterre, toute à ses intérêts commerciaux, grandit par le concours du neveu de l'empereur qu'elle avait vaincu. Elle l'accompagnait, au début, dans toutes les aventures, quitte à l'abandonner quand il était une fois bien engagé.

---

<sup>1</sup> *Mémorial* (t. II, p. 419).

<sup>2</sup> Voir Théophile DUFOUR, *Lettres à Quinet* (p. 139).



Elle savait l'arrêter au moment décisif, et lui arracher, le cas échéant, les bénéfices de sa victoire. Il en fut ainsi en Crimée, en Chine, en Italie, au Mexique. Et enfin, quand la guerre franco-allemande mit en suspens le sort de l'Europe, elle lui manqua encore.

Quant aux autres grandes puissances, elles avaient toutes à se plaindre de la turbulence napoléonienne et française. Pour la Russie, le grief, c'était la Pologne ; pour l'Autriche, le grief, c'était l'Italie. La Prusse, enfin, qui s'était réservée longtemps, avait en des inquiétudes croissantes, lors de l'affaire des duchés, à l'époque de sa campagne si risquée de Sadowa, dans l'affaire du Luxembourg. Elle était, d'ailleurs, la rivale désignée de la France, dans une question capitale où la diplomatie traditionnelle reprenait tous ses avantages : la question du Rhin.

C'est une vieille querelle. Elle touche à la constitution même de l'Europe. En germe dans la succession de Charlemagne, elle trouve son point de départ, dans l'histoire moderne, lorsque s'ouvrit une autre succession dont le litige n'est pas encore réglé : l'héritage de Bourgogne.

En Europe, la vallée du Rhin et de la Meuse a une physionomie à part. Ce vaste territoire est un des plus peuplés et des plus riches du monde. Là, vivent des populations actives, douces, intelligentes, industrieuses. Là, parurent, d'abord, les grandes œuvres et les grandes inventions qui donnèrent l'élan à la civilisation moderne : la peinture à l'huile, l'imprimerie. Il n'y avait pas, au XVe siècle, de pays plus civilisé que la vaste domination qu'on appelait alors **les Bourgognes**.

Entre la France et l'Allemagne, cet empire, dont la gloire est peu connue et dont l'histoire expliquera, un jour, celle de l'Europe, cet empire formait comme un puissant tampon. Mais il avait ses causes de faiblesse intimes. Les principales étaient sa forme trop allongée et le manque d'accès commode vers la mer. Quoi qu'il en soit, par les imprudences de Charles le Téméraire, l'existence de cette domination intercalaire fut compromise, et, quand il mourut, sa fille, Marie de Bourgogne, vécut assez pour poser, par ses dissentiments avec Louis XI et par son mariage avec Maximilien d'Autriche, le grave problème dont souffre encore l'Europe. Louis XV disait, avec raison, en visitant, à Bruges, le tombeau de Marie de Bourgogne : **Voilà le berceau de toutes nos guerres**.

Cette autre Pologne fut démembrée. L'Allemagne et la France se disputent, depuis quatre siècles, ses débris.

Du côté de l'Allemagne, l'Autriche et la Prusse ont dirigé successivement la campagne, tandis que la France est seule, de son côté.

Quand la doctrine des nationalités eut fait le tour de l'Europe et qu'après avoir délivré les principautés danubiennes, unifié la Grèce et l'Italie, agité la question polonaise, elle commença à soulever l'Allemagne, la politique impériale fut prise au dépourvu.

Les principes étaient en opposition avec les intérêts. S'abandonnerait-on au courant, et laisserait-on se constituer, à nos portes, une nationalité allemande, comme on avait aidé à la constitution d'une nationalité italienne ? L'empereur Napoléon crut, d'abord, qu'il pourrait rester logique avec lui-même.

En 1863, au moment où l'affaire des duchés posait la question de l'unité allemande, il disait : **Je serai toujours conséquent dans ma conduite. Si j'ai combattu pour l'indépendance italienne, si j'ai élevé la voix pour les nationalités**

polonaises, je ne puis pas, en Allemagne, avoir d'autres sentiments ni obéir à d'autres principes<sup>1</sup>. Mais, c'était donner une singulière force à la puissance qui prenait l'initiative de cette œuvre, comme le Piémont l'avait prise en Italie, c'est-à-dire à la Prusse : c'était organiser et discipliner, pour un élan nouveau, les forces de l'Allemagne, et, la Prusse étant maîtresse des provinces rhénanes, c'était rouvrir, dans des conditions plus dangereuses que jamais, cette redoutable querelle de l'héritage de Bourgogne, qu'on avait eu tant de peine à clore avec l'Autriche.

On voyait donc reparaître le vieux problème européen. Après avoir suivi la doctrine brillante et populaire des nationalités, on se retrouvait, avec effroi, devant la politique traditionnelle de la lutte pour la domination sur le continent.

Tout manquait à la fois à l'empereur Napoléon III. Il n'était plus maître de sa politique intérieure : on peut dire qu'il avait abdiqué son système, le jour où il avait donné les mains à la constitution de l'empire libéral. Mais il perdait toute raison d'être, le jour où il voyait se tourner contre lui le principe qui, en Europe et, par contrecoup, en France, avait fait tout son prestige et toute sa force : le principe des nationalités.

Sa diplomatie désemparée se débattit péniblement dans cette difficulté inextricable. Il ne sut même pas préparer la guerre, que tout le monde sentait prochaine. Il reconnaît lui-même, dans les Mémoires justificatifs publiés en son nom<sup>2</sup>, qu'au moment où l'habile tactique de M. de Bismarck mit la politique française dans son tort et l'accula à la déclaration de guerre, les effectifs étaient insuffisants, l'armement en voie de transformation, le haut commandement mal préparé.

Les *Souvenirs* de M. de Bismarck ont établi, maintenant, qu'il voulait la guerre ; il dénatura les faits, altéra des documents importants<sup>3</sup> pour arriver à ses fins ; cette révélation tardive justifie l'observation qui fut rappelée au moment même où les hostilités éclatèrent : *Le véritable auteur de la guerre n'est pas celui qui la déclare, mais celui qui la rend nécessaire.*

Mieux préparés et plus tôt prêts, les Prussiens écrasèrent les armées françaises pendant leur formation. Après deux batailles malheureuses, nos lignes étaient forcées et le territoire national était envahi.

Mais rien n'était définitivement perdu. La France avait, autour de Metz, une armée encore redoutable et, à Châlons, des forces, manquant peut-être de cohésion, mais sur lesquelles on pouvait compter. Il fallait ramener ces troupes sous Paris, afin de couvrir la capitale. La régence s'opposa à cette mesure de salut. On craignait le retour à Paris de l'empereur vaincu. Mac Mahon hésitait. Suivrait-il sa propre inspiration : rétrograder vers la Seine ; ou obéirait-il aux injonctions du pouvoir politique : marcher au nord-est, pour opérer sa jonction avec Bazaine ? Un télégramme du maréchal Bazaine, qui annonçait une pointe sur Montmédy, le décida<sup>4</sup>. Il ne songea plus qu'à venir en aide à son collègue. L'union des deux forces eût été formidable. Mais les armées prussiennes

---

<sup>1</sup> ÉMILE OLLIVIER, *L'Empire libéral* (t. VII, p. 147).

<sup>2</sup> *Œuvres posthumes et autographes inédits de Napoléon III en exil*, par le comte DE LA CHAPELLE. Paris, Lachaud, 1873. Imprimés à Londres.

<sup>3</sup> Voir les *Souvenirs* du prince DE BISMARCK (t. II, p. 103).

<sup>4</sup> Voir l'avis du général Schmitz, *Journal des GONCOURT* (t. V, p. 15).

gagnèrent Mac Mahon de vitesse. Au lieu de joindre Bazaine, l'armée de Châtions alla s'engouffrer dans l'entonnoir de Sedan où, après une résistance héroïque, elle fut écrasée.

A Sedan, Napoléon III ne rendit pas seulement son épée, il brisa sa couronne. En droit, l'empereur étant prisonnier, il n'y avait plus de gouvernement. Il reconnaît lui-même **qu'il était, par la force des choses, privé des droits qu'il tenait de la nation**. D'autre part, le décret qui conférait la régence à l'impératrice, ne délégua à celle-ci qu'une partie de l'autorité. Ainsi, de l'aveu de tous, la catastrophe de Sedan ouvrait une crise gouvernementale ; selon l'expression de M. Thiers, il y avait **vacance du pouvoir**.

L'impératrice avait convoqué les Chambres sans même consulter l'empereur ; tant il est évident que, dans de telles circonstances, le gouvernement impérial avouait lui-même son impuissance. Quand le Corps législatif eut été envahi et que l'impossibilité fut démontrée de faire aboutir la **proposition Thiers** sur la constitution d'un conseil de défense pris dans l'assemblée, quand l'impératrice eut quitté les Tuileries, qui donc allait gouverner la France, tenter de repousser l'invasion, organiser la défense de Paris ?

La révolution s'accomplit d'elle-même, et en vertu d'une nécessité suprême. Elle se produisit, d'ailleurs, **sans qu'une goutte de sang ait été versée, sans qu'une personne ait été privée de sa liberté**. C'est ce qui permit à M. Jules Favre d'affirmer, dans sa circulaire du 6 septembre aux représentants de la France à l'étranger, que la population de Paris **n'a pas prononcé la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, mais qu'elle l'a enregistrée au nom du salut public**.

## II

C'est dans ces conditions, au milieu d'une inévitable confusion, que fut constitué le gouvernement de la Défense nationale. Les hommes du 4 Septembre canalisèrent la révolution en contenant les violents. Ils eurent raison de dire : **Nous ne sommes pas au pouvoir, mais au péril**.

Paris a l'habitude de gouverner la France. Depuis des siècles, dans ce pays centralisé, le mot d'ordre vient de la capitale. Aussi, dès les premiers moments, personne ne s'étonna de voir Paris s'emparer, en quelque sorte, du pouvoir vacant et le confier à ses représentants.

Paris était, d'ailleurs, dans une situation exceptionnelle. Place forte, camp retranché, rouage indispensable à la vie normale de la nation, il allait devenir bientôt l'objectif principal des armées ennemies. A tort ou à raison, on s'arrêtait à l'idée que Paris enfermait, dans ses murs, le salut et l'honneur du pays. Celui-ci n'était pas encore habitué à la défaite. Personne ne songeait aux futures campagnes qui devaient se poursuivre sur la Loire, dans le Nord, dans l'Est, dans le Centre. Paris était l'espoir suprême et la suprême pensée.

A l'Hôtel de Ville, le 4 septembre, on constitua donc moins le gouvernement de la France qu'un grand conseil local, chargé de disputer aux Prussiens les murs de Paris. Cette décision, si naturelle qu'elle fût, devait avoir, dans l'avenir, les plus graves conséquences.

Les hommes qui se trouvaient ainsi portés si soudainement au pouvoir, étaient incontestablement animés des sentiments du plus pur patriotisme : quelques-uns

avaient acquis, dans les assemblées délibérantes, une grande réputation ou une certaine notoriété. Ils étaient des serviteurs dévoués de la démocratie. Ils savaient parler au peuple. La lutte tenace qu'ils avaient soutenue contre l'empire ajoutait à leur crédit : car les événements leur donnaient raison.

Mais ces députés, ces publicistes, ces hommes de parti, n'avaient pu acquérir aucune expérience ; ils ne savaient rien de la direction des affaires publiques. Si, parmi eux, il existait un véritable homme d'État, il s'ignorait lui-même.

Le seul recours, pour la France, dans les circonstances terribles qu'elle traversait, c'était ou une victoire inespérée, ou une heureuse négociation. Or, le gouvernement plaçait à sa tête un général qui n'avait pas foi dans la victoire. Il confiait sa diplomatie à un admirable orateur qui, le lendemain même de son entrée en fonctions, inquiétait l'Europe en proclamant les principes révolutionnaires et fermait la porte à toute négociation pratique en s'adressant à la France plus qu'aux chancelleries ; en tenant un langage, fier assurément, mais qui, dans sa bouche, ne pouvait qu'engager inutilement l'avenir.

Les origines mêmes de ce gouvernement lui firent commettre l'une de ses fautes les plus graves. Au lieu de laisser Paris, menacé d'investissement, se défendre et d'aller en province pour y organiser la résistance, il se laissa enfermer dans une forteresse assiégée, n'envoyant, tout d'abord, à Tours, qu'une délégation sans autorité et sans prestige.

On a dit que tous les membres du gouvernement voulaient partager le péril commun, et que, quitter Paris, c'était le livrer à l'anarchie. Mais le premier devoir d'un gouvernement n'est pas de combattre, c'est de gouverner. On eût pu laisser le commandement de la place assiégée à un général dont l'autorité eût été probablement moins discutée.

Peut-être eût-on ainsi évité la journée du 31 octobre, l'échec de l'armistice négocié par M. Thiers et, plus tard, le drame de la Commune. Qui sait : Libre de ses mouvements, M. Jules Favre eût peut-être ému l'Europe à la conférence de Londres ? Quant à la province qui, dans le péril commun, offrait encore les ressources nécessaires pour prolonger la lutte, elle se fût groupée, sans difficulté, autour d'un gouvernement qui se fût rapproché d'elle.

Paris assiégé, le gouvernement enfermé, c'était le pays entier livré au hasard de l'improvisation et au caprice des événements. C'est une leçon qui doit se dégager de ces faits poignants : le gouvernement d'un peuple qui lutte pour son existence, doit être libre ; dût-il reculer dans la dernière province, ou même passer la frontière, il ne doit pas s'exposer aux fièvres obsidionales, ni se laisser acculer aux capitulations.

Quand le gouvernement fut constitué, il se trouva en présence d'un devoir impérieux : mettre Paris en état de défense, et d'un problème redoutable : continuerait-on la guerre ?

Il s'acquitta sans défaillance de son devoir militaire. Grâce à ses efforts, Paris put étonner le monde par son héroïque résistance.

Maintenant, fallait-il traiter ?

Une question subsidiaire se posait immédiatement : le gouvernement du Septembre avait-il l'autorité nécessaire pour conclure la paix ? Pouvoir de fait, son existence n'avait pas été ratifiée par le suffrage universel, base du droit

public, en France, depuis 1848. Les puissances, il est vrai, entraient en relations avec lui. Mais ce n'était là qu'une nécessité de la situation. Quant au vainqueur, il avait tout intérêt à multiplier les pourparlers avec tous ceux qui se prétendaient autorisés. Par ce marchandage, il n'avait eu vue que ses propres intérêts. Son arbitrage entre les différentes compétitions eût été la pire des consécutions.

Donc, préalablement à toute négociation, il eût fallu convoquer, sans délai, une assemblée constituante. Ici encore, le droit se heurtait aux faits. Si on consultait le pays, comment les provinces envahies pourraient-elles exprimer librement leurs votes ? Elles ne le feraient qu'avec le consentement de l'envahisseur. Mais celui-ci, pour donner son adhésion, exigerait, avant tout, la signature d'un armistice. Or, pour conclure cet armistice, il fallait accepter les conditions, déjà rigoureuses, posées par le vainqueur.

Il ne serait donc pas exact de prétendre :

1° Que si l'empire avait survécu au désastre de Sedan, il dit immédiatement conclu la paix ;

2° Et que, si le gouvernement de la Défense nationale avait, dès sa constitution, mis fin à la guerre, il eût sauvé l'intégrité du territoire.

A peine arrivé au ministère des affaires étrangères, le 16 août, le prince de La Tour d'Auvergne disait à lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, qu'il y avait deux conditions indispensables à la paix : le maintien des frontières actuelles et celui de la dynastie. D'autre part, le 3 septembre, après avoir annoncé au Corps législatif la catastrophe de Sedan et la captivité de l'empereur, le comte de Palikao, président du conseil, déclarait que [la France ne cesserait ses efforts qu'après avoir expulsé les Prussiens du sol national](#). Donc, le gouvernement impérial agonisant professait, sur la question de la paix ou de la guerre, les mêmes idées qui furent bientôt proclamées si hautement par M. Jules Favre.

Enfin, il est certain que, dès ses premiers succès, la Prusse était décidée à ne pas traiter sans obtenir une importante cession territoriale.

Quand Napoléon III se constitua prisonnier, la question de la paix l'eut soulevée incidemment. A cette époque déjà, M. de Bismarck indiquait, comme conditions, la cession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine et le paiement d'une indemnité de quatre milliards. Un acte, plus caractéristique encore, est le décret du 14 août 1870, nommant le comte de Bismarck-Böhlen gouverneur général de l'Alsace<sup>1</sup>.

A cette date, l'état-major général prussien publia une carte assignant à peu près, comme limites au nouveau gouvernement, celles qui devaient être inscrites dans le traité des préliminaires de paix. Ce fut cette carte, la fameuse carte au [liseré vert](#), qui servit de base aux futures négociations, et elle est visée expressément dans l'article premier du traité de paix. Les résolutions, sinon de la chancellerie, du moins de l'état-major prussien étaient donc fixées, dès que les premiers succès militaires furent obtenus<sup>2</sup>.

La vérité est que, pour traiter, le 11 septembre, il eût fallu sacrifier Strasbourg, qui tenait encore, et peut-être Metz, qui n'était pas même investie : Vainement le gouvernement de la Défense nationale eût mis sa signature au bas d'un tel document ; le soulèvement de la colère publique l'eût déchiré.

---

<sup>1</sup> Édouard SIMON, *L'Empereur Guillaume et son règne* (p. 342).

<sup>2</sup> Voir COLONEL LAUSSE DAT, *La Délimitation de la frontière franco-allemande*.

D'ailleurs, les hommes du 11 Septembre avaient reçu de la nation une sorte de mandat de désespoir. Ils ne pouvaient justifier leur existence que par la guerre à outrance.

Que l'on reproche à l'opinion de s'être laissée égarer par les grands souvenirs de 1792 et des années glorieuses où la France luttait, seule, contre les armées de l'Europe coalisée ; de n'avoir pas remarqué la différence du temps et des circonstances, cela peut se discuter. Mais, c'est aussi son honneur d'avoir pensé que la France ne devait pas se rendre dès le premier engagement et de s'être refusée à un sacrifice si cruel, tant qu'il restait une lueur d'espérance.

Strasbourg se défendait héroïquement. Bazaine, qui avait encore la confiance de tous, était à la tête d'une force considérable, la fleur des armées françaises. Il restait Paris, debout et en armes !

Ne désespérant pas de la continuation de la lutte, le gouvernement de la Défense nationale ne veut, cependant, se prononcer qu'à bon escient. Il entend connaître, de la bouche même du vainqueur, les conditions de la paix, ou du moins, d'un armistice. M. Jules Favre va, à Ferrières, les demander au comte de Bismarck. A Ferrières, l'accord ne peut s'établir : historiquement, une sorte de malentendu subsiste sur les conditions qui furent posées à M. Jules Favre par M. de Bismarck. Le gouvernement s'inquiète aussi de l'opinion de l'Europe et charge M. Thiers de le renseigner à cet égard. M. Thiers, qui n'avait pas cru devoir figurer dans le gouvernement de la Défense nationale, ne décline pas la mission qu'on lui confie<sup>1</sup>.

L'Europe est émue des malheurs de la France ; mais elle a pris la résolution de ne pas intervenir directement entre les belligérants. La Russie et l'Angleterre facilitent, cependant, une nouvelle entrevue de M. Thiers avec M. de Bismarck.

Celle-ci a lieu à Versailles. M. Thiers dit qu'il **crut deviner que deux milliards avec l'Alsace et une partie de la Lorraine, sans Metz, pourraient être les conditions d'une paix immédiatement signée**. Il envisage, avec M. de Bismarck, l'éventualité d'élections faites immédiatement, sans armistice et sans ravitaillement ; mais la sédition du 31 octobre, à Paris, rompt ces pourparlers. La France, cependant, comprend l'étendue du désastre qui menace son intégrité. Sa colère patriotique s'en accroît. En province et à Paris, ce sont des efforts désespérés. Paris se laisse acculer à la famine. La province, où l'admirable ardeur de M. Gambetta l'éveille les courages et utilise toutes les forces disponibles, improvise des armées. On se bat encore partout, même quand Metz a capitulé. Successivement, les armées de la Loire, l'armée du Nord et l'armée de l'Est succombent.

Paris, enfin, réduit à la famine, doit se rendre. Sa chute est celle de la France.

Le 28 janvier 1871, un armistice est signé, pour la convocation à une Assemblée nationale qui aura pour mandat de se prononcer sur la continuation de la guerre ou la conclusion de la paix.

Un décret, daté du 29 janvier, et publié le lendemain à Paris et dans les grandes villes, convoque les électeurs pour le 8 février 1871.

Pendant cette courte période de dix jours, la France avait dû faire un retour sur elle-même. Elle avait pu se recueillir dans le sentiment des fautes commises, des douleurs présentes et dans l'inquiétude du jour obscur qui se levait.

---

<sup>1</sup> Voir JULES FAVRE, *Le Gouvernement de la Défense nationale* (p. 126 suivantes), et les *Notes et Souvenirs* de M. THIERS (p. 20).

Cette grande consultation nationale était donc comme un inventaire moral que la nation faisait de sa situation, de ses pertes, de ses forces, de ses espérances. Heures tristes, dont il faut cependant revivre les douleurs pour l'intelligence des événements et pour la leçon permanente de ceux qui n'ont pas vu ces choses.

La guerre et la défaite finale avaient ceci d'amer pour les hommes qui en furent les témoins, qu'ils avaient tous quelque chose à se reprocher : ils auraient pu dire, comme ce pape du XVI<sup>e</sup> siècle, parlant de la Réforme : **Nous avons tous péché, tous**. La France n'était pas seulement frappée, elle était punie.

Le plus cruel des châtiments, pour une nation unifiée, c'était le sentiment universel de la dissociation. Paris et la province, les provinces entre elles, par l'intermédiaire de Paris, vivent, depuis des siècles, d'une même vie et respirent du même rythme. Or, par suite du siège, on se sentait, les uns et les autres, isolés, perdus, sans contact et sans lien. Une famille dispersée donne mal l'idée de cet éparpillement, de cet effarement. La France avait dû se passer de Paris durant six mois : les provinces elles-mêmes n'avaient plus communiqué entre elles que par de rares messages, des bruits incertains, je ne sais quels lointains grondements du canon ou quels vols de pigeons passagers. La respiration commune avait cessé. Cette interruption était, à elle seule, une souffrance, une angoisse.

Rien ne peut rendre la vie haletante de ces dernières semaines, quand, les yeux tournés vers le ciel, on attendait la nouvelle, l'imprévu, le miracle, la victoire toujours prédite et jamais obtenue. Une sorte d'enthousiasme sans cesse déçu tendait les corps et les âmes jusqu'à la lassitude du soir et au mauvais repos des sommeils agités, interrompus par l'alerte des bruits imprévus ou par l'inquiétude du silence.

Dans cet isolement et dans cette attente, on se cherchait, on se réunissait par groupes sur les places, dans les rues vides, sous le ciel bas de janvier ; on commentait les rares dépêches, les proclamations du gouvernement de la Défense nationale, les phrases, toujours les mêmes : la **retraite en bon ordre**, la **levée en masse**, **vaincre ou mourir**. Les vieux hochaient la tête et les plus jeunes essayaient de comprendre, ayant, dans les yeux, l'étonnement de cette injuste et cruelle entrée dans la vie.

Paris manquait à la France. C'est comme si on lui eût enlevé la faculté de penser, pour ne lui laisser que celle de sentir et de souffrir. Le lent et sage esprit provincial, tombé de désillusion en désillusion, comprenait mal ce qui s'était passé.

Eh quoi ! après un règne si éclatant, une défaite si prompte ; puis, soudain, la ruine, la vie suspendue, huit mois de douleurs et de sacrifices, l'été s'achevant, puis l'automne, puis l'hiver, l'invasion s'étendant comme une tache d'huile, gagnant les villes, les bourgs, les villages, les hameaux ; l'arrivée des uhlans, avec le long manteau, le talpack, la lance ou la carabine au poing, par petits groupes furtifs et inquisiteurs, le pas de leurs chevaux sur le pavé désert ; les réquisitions, les logements, les promiscuités, le servilisme du sourire, les rages dans le cœur et les hontes bues ; puis, les alertes, les violences, le sifflement railleur du fifre, le roulement sourd des tambours plats, la pointe des casques, et le *Wacht am Rhein* montant de la plaine, les soirs de bataille.

Chaque famille était frappée, les fortunes détruites, cachées ou menacées, les maisons abandonnées, les champs déserts, les foyers décimés.

Les hommes étaient partis : d'abord les soldats, puis les mobiles, les mobilisés, les gardes nationaux, les francs-tireurs. Parfois, on voyait revenir les éclopés, les malades, ou les prisonniers échappés d'une casemate, ayant traversé d'immenses contrées, la nuit, ayant passé des rivières in la nage, en plein hiver, pour venir mourir au foyer. Du fond des villages, le matin, on partait en cabriolet pour aller, à la ville, chercher des nouvelles, et les nouvelles étaient toujours mauvaises : les femmes avaient dû prendre la direction des maisons et des affaires, et, même, dans le Nord et dans l'Est, faire tête à l'ennemi. Des provinces qui n'avaient pas vu la fumée des bivouacs étrangers depuis la guerre de Cent ans, étaient occupées depuis de longs mois. Les mères couvaient leurs grands garçons des yeux, en se demandant s'ils devaient être eux aussi, demain, une proie pour la mort.

Ces douleurs s'étaient enfoncées, à coups répétés, dans le cœur de la province, et elle se demandait si elle avait été bien conduite, si ce brillant et lumineux Paris avait fait tout son devoir. On était en méfiance, maintenant. Et, d'ailleurs, il n'exerçait plus la dictature journalière de sa presse, de ses idées, de sa séduction. On était sans nouvelles de lui. On ne savait ce qu'il était devenu.

Les premiers détails propagés, dès que les portes avaient été ouvertes, furent écoutés avidement. Un immense récit s'échangea, d'un bout à l'autre du pays, sur ce qui s'était passé durant la longue séparation.

La province avait beaucoup souffert ; mais Paris avait souffert plus encore. Paris assiégé, Paris, sans air, serré derrière ses forts, dans sa ceinture de murailles, Montrant dans sa fierté et ses colères vaines, rien que cette idée avait quelque chose de terrible. Deux millions cinq cent mille hommes emprisonnés pendant cinq mois, on n'avait jamais rien vu de tel sur la terre. Paris avait été accablé de lui-même, de sa foule, de son poids, de son inaction : il avait volontairement subi celle peine : mais au prix d'une dépense nerveuse qui l'avait affolé.

Entre la résolution sombre et résignée de la province, et la fureur, d'abord calme, puis irritée de Paris, il y avait un désaccord sur lequel on s'expliqua mal et en bitte. Paris racontait l'étranglement du siège, l'enthousiasme des premiers jours, la foi dans les hommes nouveaux, l'élan de tous et le sacrifice unanime auquel on était prêt, tout le monde au rempart, [le képi de M. Victor Hugo symbolisant cette situation](#) ; les proclamations du gouvernement, lues d'abord avec enthousiasme, puis avec surprise, puis avec ironie, la demande générale et continuelle de [sortie en masse](#), les hésitations des chefs, le fameux plan du gouverneur, les déceptions croissantes, les violences des partis extrêmes, la discorde s'installant dans la place assiégée, la chute graduelle des hommes populaires ; puis l'attente, les espérances toujours en éveil et toujours déçues, les yeux se tournant aussi vers le ciel, attendant, l'arrivée des pigeons voyageurs, messagers de la délivrance ou de la victoire ; les lettres microscopiques lues et relues par groupes, et disant si peu, et toujours trop : Bazaine, Chanzy, Faidherbe, Bourbaki ; les acclamations d'un jour, les silences du lendemain ; enfin, le ronflement, dans la nuit, des premiers obus apprenant le bombardement auquel on ne croyait pas, l'indignation, la joie sombre, les enfants courant par les rues après les éclats d'obus : Paris se portant, le dimanche, vers les quartiers Où pleuvaient les projectiles, le déménagement de toute la rive gauche, les hôpitaux et les édifices publics bombardés, les obus à Saint-Sulpice, à la Salpêtrière et au Panthéon ; puis la faim, les viandes étranges : le chat, le rat, l'éléphant du Jardin des Plantes, le prix des vivres, le pain noir, les rations, les longues attentes aux portes des bouchers et des boulangers, le



manque de chauffage, les arbres du Bois et des squares abattus, les rues noires la nuit, les épidémies, la mortalité croissante, dix mille hommes fauchés, les faibles, les enfants frappés d'abord — et combien qui, se sentant atteints, allaient traîner dans les familles une misérable agonie, — la naissance maudite de ceux qui étaient nés dans ces jours noirs :

... Ah ! nouvelle venue innocente et rêvant,  
Vous avez pris, pour naître, une heure singulière ;

enfin, la fureur et le désespoir de sentir qu'on ne faisait rien, qu'on ne pouvait rien peut-être, les convulsions impuissantes de l'agonie, Champigny, Buzenval, les paroles imprudentes : **Mort ou victorieux**, le **gouverneur de Paris ne capitulera pas**, et la rancœur finale de la capitulation, avec le sen-ment vague que tant d'efforts et de sacrifices avaient été inutiles.

Ces confidences se croisaient tristement, par menus faits précis, dans chaque famille à peine rapprochée, avec les larmes, les deuils privés, la pensée de ceux qui étaient Et-bas prisonniers, et l'alarme sur ceux dont on ne savait pas ce qu'ils étaient devenus, et qui ne reviendraient jamais.

Mais, au-dessus de tout, planait, comme une clameur sourde, et une plainte faite de toutes les plaintes, le deuil de la patrie.

Tout n'avait donc été qu'aveuglement et désillusion ! Aveuglement des soldats : ces vieilles bandes d'Algérie, de Crimée et d'Italie aux drapeaux intacts, n'avaient connu que les défaites et les capitulations ! Aveuglement des patriotes : en vain, ils avaient eu foi aux formules révolutionnaires, les **levées en masses**, les **enrôlements volontaires**, les troupes franches, les gardes nationales, et la *Marseillaise* ! Aveuglement des humanitaires : ils n'en revenaient pas de cette fureur soldatesque, alors qu'ils avaient gardé si longtemps la foi dans la paix, et entretenu la légende de l'Allemagne sentimentale et rêveuse. Aveuglement sur les faits : on n'avait jamais voulu croire à la défaite, même après Frœschwiller, même après Sedan, même après Metz ; on avait vécu dans un rêve duquel on attendait, chaque matin, le réveil glorieux, et l'odieuse cauchemar n'avait fait que s'épaissir. Aveuglement sur les idées : on avait cru au devoir secourable de la France envers les autres nations, aux nationalités relevées, aux populations délivrées et reconnaissantes. Maintenant, l'œuvre accomplie se retournait contre nous. Aveuglement sur l'Europe : on se croyait aimé, on était haï. La France eût pu répéter les paroles du Christ : **Seigneur, Seigneur, vous m'avez abandonné**. Le monde était rempli de l'apothéose de Bismarck. Le général Trochu, le chef responsable de la défense, a dit lui-même que, jusqu'à la dernière heure, il avait cru à l'intervention de la république américaine... Quand les portes de Paris furent ouvertes, il prit connaissance des télégrammes du président Grant.

Imprévoyance, incapacité, ruine, triomphe de la force sur le droit, allotissement d'un peuple comme d'un troupeau, sans consultation préalable, quel réveil !

Ainsi, cette génération, le sens de la vie apparaissait comme retourné, tant sa naïve inconscience avait désappris l'histoire. Les braves cœurs étaient encore plus malheureux que les autres ; ils étaient accablés et ils se sentaient un peu ridicules.

Car la grande douleur, pour un peuple vif et sensible, c'était le contraste des espérances et des résultats. Hier, on croyait la France si grande ; on la Voyait si belle ! On pensait que, même vaincue, elle défendait **la cause du genre humain** : Edgar Quinet l'écrivait encore, le 9 septembre 1870. Ce n'étaient pas seulement

les courtisans de la dynastie, c'était tout le monde les poètes, les prêtres, les philosophes, les historiens, les prophètes, les révolutionnaires, les proscrits qui le disaient, le répétaient sans cesse. Et voilà, elle était là, pantelante. Ah ! le cri de douleur comprimé dans toutes les poitrines, quand on pensait que c'était cela qu'on avait fait de la France !

Et maintenant, il fallait vivre ; il fallait recommencer à vivre. Le pourrait-on seulement ? Pourrait-on ramasser les débris, se reconnaître parmi les ruines ; retrouverait-on des forces, du sang, quand il en avait tant coulé ! L'ennemi était partout. Sa silhouette veillait sur le malheur et contenait les douleurs trop vives. Il vivait abondamment, installé pour longtemps. Les villes étaient appauvries, ne connaissant plus que le papier monnaie ; la rançon allait être énorme ; les bras manquaient, les hommes étaient encore au loin. Et puis, tout cela n'était rien. Comment accepter le sacrifice suprême, le démembrement dès lors entrevu, les deux sœurs arrachées au foyer, la séparation imposée et qu'il fallait sanctionner pour avoir la paix ? Qui oserait débattre le cruel sacrifice, signer l'acte impie ? Les esprits s'abandonnaient aux sentiments divers, allant de l'abattement à la détermination farouche. La France n'était plus elle, et on sentait gronder en elle, par sa dissociation même, une autre crise suprême, au moment où elle était obligée, de reprendre possession de ses sens et de se donner un nouveau gouvernement.

### III

C'est dans ce sentiment d'affreuse douleur et d'inquiétude plus affreuse encore que s'étaient faites, sous l'œil de l'ennemi, les élections du 8 février 1871.

Dans quarante-trois départements, les communications postales étaient interdites, et la circulation, dans les départements occupés, était à peu près impossible. Sur cette partie du territoire, c'est par les soins des autorités allemandes que furent affichés les décrets électoraux !

Comment, dans l'universel désarroi, aurait-on pu se concerter sur les institutions à donner à la France ? Comment, dans l'universelle douleur, eût-on pu s'arracher à la préoccupation instantane qui accablait tous les esprits ? *Paix* ou *Guerre*, il ne pouvait être question d'autre chose. C'est à peine si on entrevoyait un lendemain.

Aussi, la France, pressée par le temps, se renferma-t-elle, le 8 février 1871, dans le dilemme posé par l'article 2 de la convention d'armistice : *L'armistice ainsi conclu a pour but de permettre au gouvernement de la Défense nationale, de convoquer une assemblée librement élue qui se prononcera sur la question de savoir si la guerre doit être continuée ou à quelles conditions la paix doit être faite.*

En province, on ne songea guère à autre chose. A Paris seulement, les candidats publièrent des professions de foi. En face des proclamations belliqueuses de quelques-uns, on affichait les listes intitulées franchement : *Listes de la paix*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Dans certains départements, on reprit le travail préparatoire élaboré lors de la convocation des électeurs par le gouvernement de la Défense nationale. Les élections devaient avoir lieu le 2 octobre 1870 ; quelques listes de candidats avaient déjà été publiées, quand intervint le décret du 24 septembre, reculant sine die les élections

Voici donc le grand débat qui s'engage devant le pays, et qui, pour ainsi dire, domine tout le reste : Guerre ou Paix ; la question politique est au second plan. Cependant, elle se trouve rattachée à la première, par le fait que les chefs du parti républicain se sont déclarés fermement pour la guerre à outrance.

Les républicains pensaient qu'il y avait encore un effort à faire ; ils étaient d'avis que la chute de Paris n'engageait pas la France. Ils comptaient sur la difficulté qu'aurait l'ennemi à couvrir, de ses troupes, la France entière ; ils calculaient que l'Allemagne elle-même aurait de la peine à continuer longtemps un effort qui la déversait, pour ainsi dire, toute, sur la France. Ils évoquaient les souvenirs de la guerre de guérillas ; ils comptaient sur une défense plus âpre, dans le Morvan, sur le plateau central, en Auvergne, dans les places du Nord ; ils voulaient intéresser, davantage encore, le Midi et l'Ouest à la lutte : ils pensaient que les hommes d'Etat allemands, inquiets de la prolongation des hostilités, n'ignorant pas qu'ils pouvaient difficilement accroître leurs exigences, sentiraient eux-mêmes qu'ils avaient intérêt à la paix ; on croyait aussi que l'Europe allait s'émouvoir ; en un mot, on ne se décidait pas à rompre avec les précédents fameux des époques révolutionnaires. **Guerre à outrance, résistance jusqu'à complet épuisement**, disait une des dernières circulaires de M. Clément Laurier, directeur général du personnel, aux préfets ; **le temps de l'armistice va être mis à profit pour renforcer nos trois armées en hommes, en munitions et en vivres... Ce qu'il faut à la France, c'est une Assemblée qui veuille la guerre à outrance et qui soit décidée à la faire.**

Ce langage enthousiaste ne produisait plus d'effet, il faut bien le reconnaître, sur la grande masse du pays. Pour agir, la France a besoin d'espérer et elle a besoin d'être gouvernée. L'espoir manquait et l'autorité était discutée. Un peu partout, sous la direction du clergé et des autorités municipales et cantonales, mécontentes de la dissolution des conseils généraux, prononcée au mois de décembre 1870, se formèrent des comités qui dressèrent des listes de coalition sur une seule formule : la paix.

On fut ainsi amené, dans nombre de départements, à choisir, parmi les notoriétés locales, des hommes connus, désignés par leur âge, leur expérience, leur situation, leur fortune, et aussi par leur incontestable honorabilité. Par la force des choses, les électeurs se trouvèrent portés vers une catégorie de candidats animés, pour la plupart, de sentiments modérés et libéraux, mais inclinant également, par leur passé, leurs traditions, la réserve même où ils s'étaient tenus jusque-là, vers le principe monarchique. On ne leur avait pas demandé leur drapeau ; il suffisait qu'ils arborassent le fanion blanc des parlementaires.

Le pays, en effet, n'avait, pour ainsi dire pas, d'autres ressources en hommes.

La série des révolutions qu'il avait traversées dans le cours du siècle, l'avait divisé en quatre grands partis rivaux : les bonapartistes, les républicains, les orléanistes, les légitimistes.

A ne considérer que le plébiscite du 8 mai 1870, le parti impérialiste devait être le plus nombreux dans le corps électoral. Ses chefs occupaient partout, dans les campagnes et dans les bourgs, la plupart des situations officielles : maires, conseillers généraux et municipaux, notables. Dans les grandes villes seulement,

---

municipales et législatives. Voir Louis PASSY, *Le Marquis de Blosseville*, in-8°, Evreux, 1898 (p. 381). Cf. Ad. FRANCK, *L'Assemblée nationale* (p. 7).

ils avaient disparu, dès le 4 septembre. Cependant, les hommes influents restaient dans le pays. Ils avaient accoutumé de mener le suffrage universel à leur gré. Mais, précisément, parce qu'ils commandaient au nom du pouvoir, ils avaient le pli de l'obéissance. Toute l'administration impériale ayant disparu à la suite de la dynastie, ils se trouvaient sans guide et sans boussole. Les responsabilités qui pesaient sur ceux qui, ayant fait partie du Corps législatif, avaient voté la guerre, étaient trop lourdes et trop récentes. Le bonapartisme avait conquis sa clientèle en assurant l'ordre, en développant la prospérité matérielle, en faisant luire aux yeux le brillant simulacre des vieilles gloires impériales. Or, tout cela s'évanouit en un instant. Si des fidélités, des espérances et des regrets se cachaient dans les cœurs, ils n'osaient se produire. Le parti bonapartiste se déroba, pour ainsi dire, et il apparut à peine devant le scrutin. Les troupes électorales, si nombreuses, qu'il avait enrégimentées antérieurement, se trouvèrent ainsi, en quelque sorte, livrées à elles-mêmes.

Une fois le bonapartisme écarté, c'était peut-être le parti républicain qui avait les plus solides attaches dans l'opinion. Il avait une possession d'état, ce qui est toujours une grande force dans un pays centralisé comme la France et où les groupements professionnels et régionaux n'existaient nulle part encore.

La campagne d'opposition menée contre l'empire était justifiée, maintenant, par les catastrophes où l'empire avait conduit le pays. Les plus grands noms de la littérature et de la philosophie se rattachaient au parti républicain. Victor Hugo avait pris, sur son rocher d'exil, la haute physionomie d'un Dante : les *Châtiments* étaient sur toutes les lèvres :

Chastes buveuses de rosée,  
Qui, pareilles à l'épousée,  
Visitez le lys du coteau,  
Ô sœurs des corolles vermeilles,  
Filles de la lumière, abeilles,  
Envolez-vous de ce manteau !

Les écrits de Michelet, d'Edgar Quinet, d'Henri Martin, avaient pénétré dans les lycées impériaux et avaient préparé de nouvelles et ardentes recrues à l'idée républicaine. Les pamphlets de Rochefort circulaient sous le manteau ou faisaient, par-dessus la frontière, la contrebande des idées. Parmi les chefs du parti républicain, ceux qui étaient mêlés plus directement à l'action, Jules Favre, Jules Simon, Ernest Picard, avaient gagné une grande illustration par dix ans de lutte. L'activité déployée par Gambetta et par M. de Freycinet, en province, compensait un peu la diminution de prestige qui résultait, pour le parti, de la direction donnée aux affaires diplomatiques et militaires par le gouvernement du 4 Septembre. En somme, l'ensemble de ces conditions inclinait déjà une grande partie de la nation vers la formule républicaine.

Mais ces tendances osaient à peine se manifester. Les souvenirs de la Terreur, la crainte d'un bouleversement social, les appréhensions encore récentes qu'on avait éprouvées en 1848, étaient évoqués par les partisans de la monarchie. D'ailleurs, le parti républicain n'était pas organisé dans les campagnes ; il y était à peine connu des électeurs, qui se trouvaient dans l'embarras d'avoir à voter librement pour la première fois.

L'antagonisme qui se produisit entre le gouvernement de Paris et la délégation de Bordeaux, au sujet des conditions d'inéligibilité, répandait une grande obscurité sur la politique du parti. Par-dessus tout, l'attitude décidée prise par M.

Gambetta et ses amis en faveur de la guerre à outrance tint beaucoup d'esprits à l'écart. Sans être opposés à la République, les électeurs voulaient la paix ; cette considération l'emporta. Il faut remarquer, toutefois, que l'on ne vota nulle part contre l'idée républicaine. Pas un candidat ne protesta contre la révolution du 4 Septembre. Les républicains furent au nombre de deux cents environ, ainsi que chacun des deux autres partis qui se disputaient les suffrages.

Légitimistes et orléanistes, ni les uns ni les autres n'eurent à manifester clairement leurs opinions. Autour des châteaux et des évêchés, la coalition monarchique, réveillée sous la forme un peu flottante de l'opposition libérale, avait une organisation électorale assez étendue, qui fonctionnait déjà sous l'empire. Tout ce qui était opposé au régime impérial s'était rapproché d'éléments qui représentaient, presque partout, la fortune et l'influence. Cette organisation était dirigée, soit par le bureau du comte de Chambord, soit par les chefs du parti orléaniste.

Depuis la mort de Louis-Philippe, et surtout depuis celle de la duchesse d'Orléans, les deux fractions du parti monarchiste étaient un peu moins divisées entre elles qu'elles ne l'avaient été antérieurement. Elles escomptaient déjà la fusion. Il subsistait bien encore des antagonismes et des haines particulières. Mais on voulait croire qu'il n'y avait plus d'opposition de principes.

Sauf dans les régions de la France où il se confondait avec le parti clérical, le parti légitimiste n'avait plus que de rares attaches parmi les masses. Des familles illustres ou anciennes, ayant gardé de grandes situations territoriales ou vivant dans une honorable pauvreté, des membres du haut clergé, des chefs respectés à la tête de l'armée ou de braves officiers dans les régiments, quelques écrivains, quelques propriétaires, quelques magistrats et hommes de loi prudents et pieux, tels étaient les cadres du parti légitimiste. Une méconnaissance souvent voulue des conditions de la vie moderne, des mœurs honnêtes mais réservées, des habitudes distantes, un regret vague de tout ce qui avait été et une obstination invincible à fermer les yeux sur le présent et sur l'avenir, un pessimisme déclaré qui venait de l'habitude de la désillusion et de la défaite, tels étaient les dispositions et les sentiments qui faisaient la force et la faiblesse du parti légitimiste. Il eut plus de succès électoraux qu'il n'avait d'action électorale. On ne considéra pas comme des hommes de parti les candidats de cette nuance : on vota pour eux, en raison de leur situation personnelle, du courage que nombre d'entre eux avaient déployé pendant la guerre et de leurs déclarations favorables à la paix.

Le parti orléaniste disposait d'un nombre d'électeurs sensiblement plus considérable. Les événements de 1848 n'étaient pas tellement éloignés, que les personnes qui avaient été attachées au gouvernement de Juillet eussent toutes disparu ou eussent rompu entièrement avec le passé. La bourgeoisie française n'avait pas oublié l'autorité dont elle avait joui sous un règne qui avait été son œuvre et son image. Rappelant les temps heureux du suffrage censitaire, elle s'habitua avec peine à la souveraineté du suffrage universel et au vote inquiétant des mains calleuses. Prudente comme elle l'était, elle ne manifestait guère ses sentiments ; mais elle les gardait soigneusement au fond du cœur.

En petit comité, on célébrait les mérites des princes de la famille d'Orléans ; les connaissances et l'humanité du comte de Paris, la bravoure du prince de Joinville et du duc de Chartres ; on vantait les prouesses de Robert Lefort ; surtout, on exaltait le haut mérite intellectuel et la compétence militaire du duc d'Aumale. Essentiellement parlementaires et libéraux, les orléanistes se tenaient quelque

peu l'écart du clergé : ils laissaient entendre que la France retrouverait, avec eux, une ère de prospérité, loin des crises et des aventures, avec la pratique d'une sage liberté. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, et notamment ceux qui s'attachaient particulièrement au duc d'Aumale, n'étaient pas éloignés de se rallier à une République conservatrice et modérée ; ils parlaient, à voix basse, de la constitution d'une sorte de stathoudérat.

En somme, la situation électorale était confuse. Pas de cadres, pas d'expérience, aucun programme. Partout, de la bonne volonté, de la prudence, une inclination à tenir compte des cruelles leçons que l'on venait de recevoir, et deux notes dominantes : la haine de la dictature et le vif désir d'une prompte paix.

Si l'on veut aller au fond des choses, on s'aperçoit que la véritable division du pays se faisait sur la question religieuse. L'âme de la France a toujours été préoccupée de ce problème, jusqu'à en être déchirée. D'une part, des croyances antiques, une solution traditionnelle du problème de la destinée, la soumission de la plupart des familles aux rites et aux coutumes de la religion catholique et romaine, des gloires accumulées durant les siècles où la France était le **soldat du Christ** : Saint Louis, Jeanne d'Arc, Saint Vincent de Paul ; la leçon laissée par les grands maîtres de la pensée et de la langue : Pascal, Bossuet, Chateaubriand ; enfin, une sorte d'élan mystique qui, aux heures douloureuses, croise les mains des femmes et des enfants devant cette image de la Vierge-mère, où se retrouvent peut-être quelques traits de la Vierge druidique.

D'autre part, la libre pensée, le doute de Montaigne, le rire de Voltaire, l'affirmation d'Auguste Comte, l'idée d'une humanité s'appliquant à l'œuvre précise des réalités et reconstituant sa morale et son idéal sur les données de la nature et du progrès ; une conviction profonde répandue, surtout dans les classes intermédiaires, que l'enseignement de l'Église est contraire au développement de la civilisation et de la science, que le **gouvernement des curés** est toujours à craindre, que le **jésuite** et la **congrégation** guettent la société et sont à la veille d'un triomphe décisif. En face du clergé, que la nation continue à maintenir et à reconnaître par le vote du budget des cultes, une organisation occulte, mais puissante : celle de la franc-maçonnerie, très active, mêlée au siècle, et s'attachant avec passion au problème de l'instruction laïque.

De part et d'autre, des haines sourdes, des tendances sectaires, une lutte pied à pied jusque dans la moindre des bourgades, et même une intransigeance agressive contre les rares esprits qui, s'élevant au-dessus des deux partis, reconnaissent que, tous deux, ils représentent des forces, des forces nobles, utiles, indispensables, des convictions respectables et qui, faisant appel à la tolérance, à la nécessité de vivre en commun et de s'aimer, se consacrent surtout au culte de la patrie et conseillent à tous, avec la douceur réciproque, la patience de la vie.

Ces sentiments mal définis, mais profonds, reposaient dans les fumes, au moment où le pays était consulté, dans ces heures tristes et sincères, en présence de l'ennemi. Ils se reflétèrent tous dans la composition de l'Assemblée.

Le décret du 29 janvier 1871 fixait à 768 le nombre des députés<sup>1</sup>. Le scrutin du 8 février envoya seulement 630 représentants à Bordeaux, par suite de la pluralité d'élections de certains candidats. M. Thiers fut élu dans vingt-six départements ; le général Trochu et M. Gambetta eurent les honneurs de neuf

---

<sup>1</sup> Par la suite du traité de Francfort, le nombre des députés fut réduit de 768 à 738.

élections. En outre, MM. Jules Favre, Durante, Changarnier, Ernest Picard, Casimir-Perier, le général d'Aurelle de Paladines furent nommés dans plusieurs départements.

A Marseille, M.M. de Charette et Eugène Pelletan, le général Trochu et M. Esquiros, M. Gambetta et M. Lanfrey se trouvèrent curieusement rapprochés. D'autres départements, comme l'Isère, envoyèrent à Bordeaux des représentants de tous les partis en présence.

Si les grandes villes donnèrent, en général, leur confiance aux vétérans de la démocratie, les campagnes suivirent les chefs dont les opinions étaient simplement favorables au régime parlementaire. La noblesse, qui avait pris les armes pendant la guerre, est largement représentée ; elle ne compte pas moins de deux cents députés. Un évêque, Mgr Dupanloup, et deux abbés, MM. du Marhallach et Jaffré, représentent le clergé. Un membre d'une famille alliée aux Bonaparte, le comte Joachim Murat, est élu dans le Lot. Deux membres de la famille d'Orléans, le prince de Joinville et le duc d'Aumale, sont élus, le premier, dans la Manche et dans la Haute-Marne, le second, dans l'Oise.

Au point de vue du classement des partis, l'Assemblée nationale comprenait : deux cents républicains environ, divisés, par moitié, en modérés et en radicaux ; quatre cents conservateurs monarchistes, partagés en fractions à peu près égales, entre les orléanistes et les légitimistes ; enfin, une trentaine de bonapartistes.

Parmi les républicains marquants, beaucoup étaient Les républicains. des hommes de 1848 et de 1849 : MM. Étienne Arago, Arnaud (de l'Ariège), Louis Blanc, Hippolyte Carnot, Marc Dufraisse, Pascal Duprat, Ferrouillat, Gambon, Gent, Jules Grévy, Victor Hugo, Henri Martin, Ledru-Rollin, Joigneaux, Pierre Lefranc, Félix Pyat, Edgar Quinet, Rolland, Victor Schoelcher. D'autres avaient appartenu aux Assemblées de la seconde République et au Corps législatif de l'empire : MM. Esquiros, Emmanuel Arago, Jules Favre, Jules Simon. Quelques-uns avaient dirigé l'opposition démocratique au Corps législatif : MM. Dorian, Jules Ferry, Léon Gambetta, Eugène Pelletan, Ernest Picard. Les autres s'étaient signalés à l'attention par l'ardeur de leurs convictions républicaines ou les services rendus au gouvernement de Septembre : MM. Edmond Adam, Sadi Carnot, Charles Floquet, Clémenceau, Lepère, Littré, Tolain, Alfred Naquet, Peyrat, Rochefort.

Le parti orléaniste, lui aussi, comptait un certain nombre de membres des anciennes Assemblées : le marquis de Gouvion Saint-Cyr, ancien pair de France ; MM. Bocher, général Changarnier, de Goulard, général Le Flô, marquis de Maleville, Martel, Mathieu-Bodet, Saint-Marc-Girardin, qui avaient siégé dans les parlements de la Restauration ou de la seconde République ; Chesnelong, le comte Daru, anciens membres du Corps législatif. Ce parti comprenait encore : deux représentants de l'armée, le général Ducrot et l'amiral Fourichon ; un certain nombre de membres de la haute noblesse : le duc d'Audiffret-Pasquier, le duc Albert de Broglie, le marquis de Castellane, le duc Decazes, le vicomte Othenin d'Haussonville ; enfin, plusieurs députés qui allaient se signaler par l'importance ou l'originalité de leurs rôles : MM. Batbie, Beulé, Depeyre, Ernoul, de Gavardie, Target. M. Buffet se tenait un peu à l'écart.

Des quatre partis qui divisaient l'Assemblée nationale, le parti légitimiste était celui qui comptait le moins de personnalités marquantes : une demi-douzaine de membres des anciennes assemblées, parmi lesquels MM. Aubry, le comte Benoist

d'Azy, Fresneau, le baron de Larcy, le vicomte de Meaux, le marquis de Vogüé ; au second plan, des hommes de grande situation personnelle ou de haute honorabilité : MM. de Cazenove de Pradine, le marquis de Dampierre, l'amiral de Dompierre d'Hornoy, le vicomte de Gontaut-Biron, Audren de Kerdrel, Lucien Brun, Baragnon. A ces hommes distingués il manquait un chef.

Parmi les bonapartistes, peu de noms évoquant des souvenirs illustres ou rappelant de hauts mérites : MM. de Fourtou, Gavini, comte Joachim Murat, Pouyer-Quertier.

Enfin, comme toutes les assemblées, celle de 1871 comprenait un certain nombre d'individualités qui oscillaient de droite à gauche ou bien se faisaient une règle d'obéir aux nécessités gouvernementales. C'était le futur centre gauche. Parmi eux, beaucoup de noms connus : MM. Baze, Bethmont, Casimir-Perier, Dufaure, Léopold Javal, Victor Lefranc, Léon de Maleville, Teisserenc de Bort, Louis Vitet, Wallon, ayant siégé dans les parlements antérieurs ; MM. Bérenger, Féray, Lanfrey, l'amiral Pothuau, Léon Say, comte de Tocqueville, Waddington, qui exercèrent une réelle influence au sein de l'Assemblée ou dans les conseils du gouvernement.

[Vieilles barbes](#) de 1848, ou [bonnets à poil](#) des régimes déchus, la plupart des membres de l'Assemblée étaient des hommes de principes, plus que des hommes d'affaires. On les avait choisis plutôt d'après leur notoriété générale ou locale que d'après leur capacité. Il y avait, certes, de très grands talents : il y en avait beaucoup qui devaient se révéler à eux-mêmes pendant les travaux de l'Assemblée ; mais ces hommes avaient, pour la plupart, des idées préconçues et peu d'expérience pratique. Quelques-uns d'entre eux savaient ce qu'ils voulaient ; mais ceux qui subordonnaient leur conduite aux événements, étaient plus nombreux encore. Quelques têtes éminentes, beaucoup de rares esprits et, pour la grande masse, de braves gens, telle était cette assemblée que le pays avait choisie à son image, et envoyée à Bordeaux.

## IV

A peine l'Assemblée était-elle réunie, que tous les yeux se tournèrent vers M. Thiers. Aucun autre nom ne vint même à l'idée des membres de l'Assemblée. Tel paraissait être, d'ailleurs, l'avis de la nation : vingt-six élections, réunissant sur ce nom près de deux millions de suffrages, l'avaient désigné comme [l'administrateur de l'infortune nationale](#)<sup>1</sup>.

L'esprit de parti était resté étranger à cette manifestation de la volonté populaire. M. Thiers avait été élu sur des listes très diverses, bien plus pour ses discours contre la guerre et pour ses efforts persévérants en faveur de la paix que pour sa renommée d'historien et d'orateur libéral. A la fin d'une carrière déjà longue, il avait, pour lui, cette force d'avoir eu trop souvent raison contre tout le monde, pendant plus de vingt ans. Selon la parole de M. de Meaux, [il était inévitable](#).

---

<sup>1</sup> Voici la liste des départements dans lesquels M. Thiers fut élu le 8 février 1871 : Aude, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Charente-Inférieure, Cher, Drôme, Dordogne, Doubs, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Loiret, Lot-et-Garonne, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Seine, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Vienne.



M. Thiers forme, avec Napoléon III, un contraste parfait : il avait été, pendant tout le règne de celui-ci, l'incarnation de la prudence, de l'expérience et de la prévoyance, en opposition à l'esprit d'aventure, au goût pour le risque et aux idées nuageuses. Et ce contraste est d'autant plus frappant que ce petit homme était aussi, à sa façon, un héritier de la légende napoléonienne.

D'origine méridionale, il avait du sang grec et il devait, probablement, à ces lointains ancêtres méditerranéens l'éclat de sa qualité maitresse : l'intelligence ; il avait une certaine parenté avec l'admirable et malheureux André Chénier. Son père était un capitaine marchand, se qualifiant propriétaire à ses heures<sup>1</sup>, qui, parmi quelques qualités, n'avait pas le goût de la famille.

M. Thiers est né à Marseille : c'est le Midi qui rayonne en lui. Il avait fait ses études à Aix, avec Mignet, qui lui resta toujours attaché et qui apportait dans la vie d'homme de lettres et d'historien, une gravité élégante, une tenue discrète, bien différentes de la pétulance de son brillant ami.

Les études faites, les deux étudiants étaient venus à Paris. En quelques années, M. Thiers s'était glissé, introduit et imposé partout. Inscrit au barreau, il parlait, il écrivait, il polémiquait, excitant déjà une grande admiration et quelque surprise par ses connaissances étendues, sa verve intarissable, son sautellement continu et son étrange sans-façon. Sa taille courte, ses lunettes en faisaient, au physique, un phénomène assez curieux, mais son imperturbable aplomb et son incontestable supériorité contenaient les rieurs.

A trente-deux ans, il avait écrit un livre d'une puissante action : *l'Histoire de la Révolution Française* ; il avait renversé une dynastie, en prenant, au *National*, les initiatives qui décidèrent du départ de Charles X, et enfin il avait institué une dynastie nouvelle, en posant, le premier, la candidature du duc d'Orléans et en levant, chez celui-ci, qui hésitait à devenir le roi Louis-Philippe, les derniers scrupules.

Il avait fréquenté la vieillesse de Talleyrand, et son intelligence s'était ouverte aux sèches leçons de la politique réaliste ; mais, longtemps, son imagination l'emporta. Balzac l'appelait *l'enfant terrible*. Pendant tout le règne de Louis-Philippe, il avait été, pour celui-ci, un cruel embarras ; il disait à la tribune : *la couronne et moi*. Le roi l'aimait un peu et le craignait beaucoup.

Il dut quitter le ministère après l'alerte de *l'entente à quatre*, où, à propos de l'affaire d'Égypte, il avait, sans prévision et sans souplesse, refait la coalition de l'Europe contre la France. Exilé du pouvoir, rejeté dans l'opposition, adversaire implacable de M. Guizot, il perdit alors le contact avec la bourgeoisie, sans se livrer, cependant, aux partis révolutionnaires. On le considérait comme encombrant et léger. M. Guizot, qui fut son grand adversaire, l'écrasait du poids de son éloquence magistrale, de son protestantisme austère, de la faveur royale et de la confiance d'une majorité soumise. Dans l'opposition, M. Thiers parlait à vide et M. Guizot, au pouvoir, gouvernait à vide. Ces deux méridionaux, le méridional grave et le méridional vif, s'opposaient et s'annulaient. Cependant, Chateaubriand, en écrivant ses *Mémoires d'outre-tombe*, appelait M. Thiers l'héritier de l'avenir. En 1848, M. Guizot disparut, et M. Thiers resta sur la scène.

---

<sup>1</sup> Voir Joseph D'ARÇAY, *Notes inédites sur M. Thiers*, Paris, Ollendorff, 1888, in-16. Voir aussi *Notes sur la famille de M. Thiers*, par TEISSIER, 1877.

De 1848 à 1852, M. Thiers en est encore à la période des contradictions : sa fougue, sa vanité et ses imprudences luttent en lui contre l'expérience, le bon sens, la clairvoyance. Il prononce, déjà, des paroles prophétiques, comme *l'empire est fait* ; mais il commet des fautes lourdes, comme l'appui donné à la candidature du prince Louis-Napoléon, alors qu'il avait dit *qu'une telle élection serait une honte pour la France*.

Répétant sans cesse *qu'il était du parti de la Révolution*, il restait, pour l'opinion, l'homme des *Lois de septembre* et de la rue Transnonain. Collaborateur de la légende napoléonienne, il est anti-bonapartiste. Royaliste d'origine, il est déjà en coquetterie avec la République.

Dès 1855, il écrivait : *Quant à l'avenir, il est à la République. Le peuple qui a perfectionné tous les arts, et qui a fourni, en même temps, l'armée de Sébastopol, ce peuple-là a et aura, de plus en plus, des prétentions au niveau de son mérite... Le gouvernement, dans sa forme actuelle, est un temps d'arrêt ; mais l'avenir appartient, non à la liberté, qui ne trouve ses vraies conditions d'existence que dans la monarchie représentative, mais à la démocratie et à la République. Les barbouilleurs de 1848 ont échoué et devaient échouer ; mais la même entreprise réussira un jour, quand elle sortira, non de quelques clubs ou de quelques estaminets, mais des entrailles mêmes de la nation*<sup>1</sup>.

Selon un mot qui fut prononcé, il admettrait qu'on fondât la République, pourvu qu'il en fût le président. Sa mobilité inquiète se tourne de nouveau vers les idées courantes parmi la bourgeoisie : il rentre, peu à peu, en grâce auprès d'elle. Cependant, il la déroute encore souvent par ses singularités, ses pratiques, son genre de vie, son goût un peu affecté et un peu maladroit pour certaines élégances qui ne conviennent guère à un homme de tribune et de cabinet.

Le coup d'État de 1852 se passe de lui, se fait contre lui, et l'écarte. Cette fois, il semble bien que sa carrière politique est finie. Mérimée écrit, en 1865, qu'il ne sortira plus de la voie où il est engagé *due par une catastrophe*. Cette parole est prophétique ; on dirait que M. Thiers l'a entendue et qu'il se prépare.

Pendant les onze années où il vit dans la retraite, tout *à ses chères études*, il achève son *Histoire du Consulat et de l'Empire* et se voit qualifié, par l'empereur, d'*historien national*. Cette vaste enquête, qu'il poursuit ainsi sur les origines de la France moderne, développe en lui des connaissances immenses, renouvelle ses jugements et ses vues, multiplie, par l'effort de l'étude, l'autorité qui vient d'une longue pratique des affaires et du maniement des hommes.

A partir du moment où il rentre à la Chambre, nommé par le département de la Seine, en 1863, il mène, auprès de l'opposition républicaine, mais non confondu avec elle, la campagne de critiques, de conseils et de prophéties qui ébranle l'empire et qui dit clisi l'avertir. C'est un orateur clair, précis, renseigné, parfois ému. Il a rejeté, depuis longtemps, les formes ampoulées et les développements verbeux. Il est, à la tribune, aussi à l'aise que dans un entretien familial, — plein de finesse, d'à-propos et de saillies, derrière ses lunettes malicieuses. Il parle pendant des heures et son auditoire oublie la fatigue, qu'il ne ressent pas lui-même. Il accable, de la clarté et de l'évidence de ses raisons et de son information, une majorité qui le déteste et qui ne voudrait pas l'entendre. C'est une sirène, toujours, et c'est, parfois, une Cassandre. Tous ses mots portent. Il qualifie l'empire *une monarchie à genoux devant la démocratie*. Il prononce son

---

<sup>1</sup> Baron A. DE COURCEL, *Notice sur M. Buffet*.

fameux discours sur les [libertés nécessaires](#) ; il découvre l'audacieuse fiction de la [responsabilité de l'empereur](#) qui supprime toute responsabilité dans le gouvernement. Il dit sans cesse : [Je représente l'instinct national, le bon sens.](#) On finit, par le croire.

Dans la politique étrangère, son regard s'élève souvent et perce l'avenir. Il entrevoit ce qu'un poète anglais appelle [la grande ombre des événements qui s'approchent](#). Il dit que [l'unité italienne sera la mère de l'unité allemande](#). Il s'oppose, de toutes ses forces, à cette expédition du Mexique, qu'on donne comme [la grande pensée du règne](#). Il ramène sans cesse les regards vers l'Europe et vers la politique traditionnelle, qu'une politique de prestige et d'apparat affecte de négliger. A la veille de Sadowa, il dénonce, en termes saisissants, les événements qui vont suivre et qui feront le malheur de la France. Il prédit la perte de l'Alsace-Lorraine et la constitution de la Triple Alliance. [Et alors, dit-il, le 3 mai 1866, on verra refaire un nouvel empire germanique, cet empire de Charles-Quint., qui résidait autrefois à Vienne, qui résiderait maintenant à Berlin, qui serait bien près de notre frontière, qui la presserait, la serrerait, et, pour compléter l'analogie, cet empire de Charles-Quint, au lieu de s'appuyer, comme au XVe et au XVIe siècle, sur l'Espagne, s'appuierait sur l'Italie.](#)

Quand Sadowa fut un fait accompli, il triompha, non sans amertume : [Prenez garde, disait-il à l'empire, prenez garde, vous n'avez plus une faute à commettre,](#) et visant directement cette politique des nationalités, cette politique d'intervention qui avait été toute la politique impériale, il ajoutait : [Nous sommes ici tantôt Italiens, tantôt Allemands ; nous ne sommes jamais Français.](#)

Logique avec lui-même, éclairé par les connaissances militaires que lui avait acquises l'étude des grandes guerres napoléoniennes, présentant les catastrophes prochaines, il se séparait de ses amis de la gauche et combattait la réduction du contingent, proposée chaque année par l'opposition républicaine. Il pensait sans cesse à l'armée. Il voulait que la France fût [prête](#).

Elle ne l'était pas. Il le savait, il le déplorait. Quand la candidature Hohenzollern se produit et que l'heure des graves événements approche, que les foules crient [A Berlin !](#), M. Thiers s'efforce encore d'arrêter le courant de perdition : il supplie la Chambre de différer. Il demande la communication des dépêches et insiste pour qu'on ne rompe pas [sur une question de susceptibilité](#). Selon ses propres expressions, il [remplit le devoir le plus pénible de sa vie](#). C'est la clairvoyance, aidée du courage, et portée presque jusqu'au génie. Mais on n'aime pas les clairvoyants. La majorité veut imposer silence à M. Thiers. On l'appelle [la trompette antipatriotique du désastre](#). On lui crie : [A Coblenz !](#) La foule se porte vers sa maison de la rue Saint-Georges et menace de l'envahir. Jamais l'antagonisme entre l'aveuglement et la raison ne fut plus violent.

Jamais la revanche de celle-ci ne fut plus rapide et plus douloureuse. Quinze jours après, la série de nos désastres commençait. La France était envahie, l'opinion était plongée dans la stupeur, l'empire s'effondrait.

La première pensée de tous était de recourir à M. Thiers. L'impératrice-régente envoie vers lui un ami ancien, un écrivain illustre, un intime de la famille impériale, Mérimée, avec mission de lui proposer le ministère. Mais il était déjà trop tard.

M. Thiers a fait, lui-même, le récit de cet entretien, qui eut lieu le 3 septembre :

M. Mérimée était mourant. C'était le plus galant homme du monde, un des hommes les plus spirituels et les meilleurs que j'aie connus. Il était dévoué à l'impératrice, lui donnait de sages conseils.

— Vous devinez pourquoi je viens ? me dit-il.

— Oui, je le devine.

— Vous pouvez nous rendre un grand service.

— Je ne puis vous en rendre aucun.

— Si, si, je connais votre manière de penser : les dynasties ne vous occupent pas. Vos pensées sont surtout tournées vers l'état des affaires. Eh bien ! l'empereur est prisonnier, il ne reste qu'une femme et un enfant ! Quelle occasion pour fonder le gouvernement représentatif !

— Après Sedan, il n'y a rien à faire, absolument rien.

Mérimée ne put emporter d'autre réponse<sup>1</sup>.

Ce fut la dernière rencontre des deux amis. Mérimée mourait, quelques jours après, à Cannes.

M. Thiers avait pris, dès lors, sur le Corps législatif, convoqué en toute hâte, l'ascendant que lui assuraient son âge, son expérience et sa clairvoyance trop justifiée.

Dans Paris, le revirement était complet. [La foule nous appelait par nos noms](#), a-t-il déclaré devant la commission d'enquête du 4 Septembre, [et elle me répétait : Monsieur Thiers, tirez-nous de là !](#)

Voulant prévenir la révolution, adversaire de l'émeute et comprenant tout ce qu'il y avait de précaire dans un gouvernement né d'une [journée](#), M. Thiers cherche à ménager une transition légale et parlementaire entre le régime qui s'effondrait et celui que la France se donnerait. Le 27 août, l'Assemblée l'avait désigné, à l'unanimité, pour faire partie du comité de défense créé par le gouvernement. Mais au moment où on discutait sa proposition de constituer un gouvernement provisoire [vu la vacance du pouvoir](#), la salle des séances était envahie, et, le jour même, à l'Hôtel de Ville, le gouvernement de la Défense nationale était constitué.

M. Thiers ne fait pas partie de ce gouvernement, mais il ne lui refuse pas son concours. Au retour de la mission qu'il remplit dans les diverses capitales de l'Europe, à Londres, à Saint-Pétersbourg, à Vienne, Florence, il négocie un armistice qui n'aboutit pas, et il se retire à Tours et à Bordeaux, surveillant les événements.

Au moment où l'Assemblée, réunie à Bordeaux, le proclama le [chef du pouvoir exécutif de la République française](#), M. Thiers avait soixante-treize ans. Mais sa santé, son activité, son ardeur étaient telles, qu'il pouvait dire à ses amis, réunis autour de lui :

— C'est nous qui sommes encore les jeunes aujourd'hui.

---

<sup>1</sup> *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale ; Déposition des témoins* (p. 1 et suivantes). Cf. Lettres inédites de Prosper MÉRIMÉE, Paris, 1900, in-8° (préface, p. cxiii).

Il faut le montrer, tel qu'il apparaissait alors aux yeux de ces députés, arrivant de leur province, à Bordeaux, pour la plupart ignorants de la vie publique, troublés jusqu'au fond de l'âme de la grandeur des tâches et des responsabilités qui leur incombait, cherchant, dans l'obscurité des temps, un pilote, un guide, une lumière.

M. Thiers était tout cela. Cinquante ans de notoriété, vingt ans de polémique indépendante et ferme, et, par-dessus tout, une pleine vue des réalités, dans la dernière période du drame, alors que tout le monde s'était trompé, de tels antécédents et de tels services avaient fait pénétrer son nom jusque dans la moindre bourgade. Son autorité était sans égale : ses amis lui appliquaient les paroles de Thucydide sur Périclès : *Grâce à l'élévation de son caractère, à la profondeur de ses vues, Périclès exerçait sur Athènes un ascendant incontestable... Partout où il paraissait, dit un de ses adversaires, il prenait, sans conteste, la première place*<sup>1</sup>.

Dans ces heures néfastes où une nation accablée est en face d'elle-même, en face de ses propres fautes et des conséquences de ses fautes, et qu'elle se met à douter de ses destinées, elle se confie volontiers à des hommes qui paraissent préparés, par un dessein supérieur, pour saisir le commandement et prendre le timon. Certes, ce siècle avait vu des hommes considérables jouer un tel rôle, en France, pendant les périodes agitées qui s'étaient succédé. Tout le monde avait sur les lèvres le nom de Talleyrand. Si M. Thiers ne montrait pas la haute et souveraine tenue, l'allure froide et détachée qui, dans les affaires internationales, assurait une si grande autorité au prince de Talleyrand, on ne pouvait pas ne pas recors-naître en lui une compétence plus étendue, plus d'activité, plus de désintéressement, et plus de feu, sinon plus d'âme.

Il ne s'agissait pas seulement d'une situation diplomatique à restaurer, il s'agissait de refaire un monde. Or, dans le délabrement universel, seul M. Thiers paraissait apte à ranimer les ruines et à relever l'abri des générations futures.

Il comptait, dans tous les camps (sauf dans le Camp bonapartiste), des amitiés et des dévouements. Il prêtait et même se prêtait à toutes les combinaisons. Il encourageait toutes les espérances. Les royalistes pensaient ; qu'au fond il était avec eux, ou que, du moins, il leur reviendrait. Les républicains n'oubliaient pas qu'il avait, dès longtemps, admis l'hypothèse *de traverser l'Atlantique*. Il avait trouvé, en faveur de la République, une formule heureuse : *C'est le gouvernement qui nous divise le moins*.

Les soldats lui savaient gré de la confiance et du respect qu'il avait toujours témoigné pour l'armée ; tout en souriant, d'un air entendu, quand on vantait sa compétence militaire, les grands chefs, vaincus de la veille, étaient embarrassés pour répondre aux justes observations *de ce diable d'homme* ; les administrateurs, les fonctionnaires, tout ce qui, dans les temps de crise, représente l'ossature du pays, ces hommes timorés, toujours prêts à obéir, mais toujours enclins à se réserver, répétaient son mot sur les employés aux manches de lustrine ; ils attendaient, de lui, des ordres, connue d'un homme qui ne craint pas les responsabilités.

On ne chicanait guère sur les détails : ses défauts à peine atténués, sa vanité, son irritabilité, sa souplesse parfois inquiétante, on passait sur tout. Les puissances étrangères comptaient avec lui ; les ambassadeurs fréquentaient chez

---

<sup>1</sup> FALLOUX, *Mémoires d'un royaliste* ; et Vicomte DE MEAUX, *Souvenirs politiques*.

lui et télégraphiaient ses paroles à leurs gouvernements. Son salon était ouvert à tous. Après le sommeil réparateur de l'après-dîner, il apparaissait frais, dispos, vêtu de sa redingote marron, le toupet blanc en houppe sur le haut de la tête, les yeux ronds derrière ses lunettes, allant, venant, gesticulant, parlant seul et multipliant les traits, les réparties, les conseils, et, ce qui valait mieux, les raisons. Sa conversation était piquante et savoureuse. Quand il était sur les sujets militaires, il ne tarissait pas. Selon le mot de quelqu'un qui l'a beaucoup connu : *il était plus intéressant qu'attachant.*

Il aimait à parler par maximes.

A ceux qui lui reprochaient de se montrer trop accueillant pour ses adversaires : *On ne fait, disait-il, de reconnaissances utiles qu'en pays ennemi.* Voici un autre trait, raconté par un témoin :

Le soir de la discussion sur la pétition des évêques, à la soirée de la présidence, un orléaniste, la bouche amère, disait, dans un groupe, que M. Thiers avait joué ses anciens amis et que, malgré ses dénégations, il aspirait à la dictature. M. Thiers entendit, s'approcha et, interpellant le mécontent, il lui dit : *Mon cher ami, un jour, le roi Louis-Philippe voulait me faire entrer dans une combinaison ministérielle qui ne me convenait pas. Je me défendais ; le roi insistait : Vous voudriez me faire croire, dit Louis-Philippe ironiquement, que vous ne tenez pas à un portefeuille ?* Moi, je fus un peu fâché et je répondis au roi : *Sire, toutes les fois que Votre Majesté m'a dit qu'elle n'avait accepté qu'avec désespoir le fardeau de la couronne, je l'ai toujours crue.*

Il y avait, dans ces boutades, dans cette improvisation apparente, beaucoup de calcul et parfois une certaine affectation. On riait, — quelquefois jaune, — mais on s'inclinait. Puis, sous le manteau, on colportait les algarades, les sorties vives, les singularités voulues, les petites choses du petit grand homme, sa parcimonie de vieillard, ses manies. Un jour, un jeune chargé d'affaires est convoqué à la présidence pour entendre, de la bouche de M. Thiers, les instructions qui lui sont nécessaires pour une mission qu'il va remplir à Rome, auprès du pape Pie IX. L'audience est à sept heures du matin. Après un moment d'attente, le jeune diplomate est introduit ; il s'attendait à quelque grave entretien ; il trouve le chef du pouvoir exécutif, venant de sa visite matinale à ses écuries, vêtu d'un pantalon à pied, d'un mac-farlane et coiffé d'un chapeau rond. Dans ce costume, M. Thiers reste debout, va et vient, s'anime, s'excite, puis s'apaise, s'assoit, et dicte, enfin, des instructions pleines de sagesse, de précision et de sagacité<sup>1</sup>.

De toutes ses fantaisies, il n'en était pas qui lui tînt plus au cœur que son désir de faire reconnaître, par tous, son universelle compétence. Il disait d'un solliciteur qui demandait l'emploi de directeur à la manufacture de Sèvres :

— *Il n'est pas plus fait pour ce poste-là que moi pour...* et il s'arrêta.

— *Ah ! ah ! Monsieur Thiers,* lui dit son interlocuteur, *vous voilà bien embarrassé pour dire ce que vous ne sauriez faire.*

— *C'est vrai, c'est vrai,* dit-il gaiement.

---

<sup>1</sup> Baron DES MICHELS, *Souvenirs de carrière* (p. 98).

L'auteur du récit rappelle, à ce sujet, une autre anecdote. M. Thiers disait, un jour, en parlant d'un homme élevé à une haute fonction :

— Il n'est pas plus fait pour cet emploi que moi pour être pharmacien... et encore, ajoutait-il en se reprenant, moi, je sais la chimie.

Ces traits ne sont pas inutiles, s'ils permettent de pénétrer davantage cet esprit vif, brillant, primesautier, qui contribua à la fortune et à la chute de M. Thiers. Il avait une de ces supériorités actives et parfois agressives auxquelles on ne pardonne guère. Mais l'esprit comme le corps étaient d'une excellente trempe ; il était de ces bêtes de race sur lesquelles on compte pour les coups de collier. Son intelligence claire lançait des rayons ; sa parole était une arme étincelante. La lumière émanait de lui. Quand il parlait, il faisait pénétrer, chez ceux qui l'écoutaient, quelque chose de sa vie intense et exubérante. **Ce petit bourgeois qui avait l'âme fière**, c'est son mot sur lui-même, a mérité, en somme, l'éloge singulier, qui lui était adressé, non sans hésitation, par un ami qui devint un adversaire : **Vous aurez une grande place dans l'histoire, qui n'aura jamais vu un héros, sans épée, changeant le cours des événements par la simple royauté de son esprit**<sup>1</sup>.

La souplesse de cet esprit était peut-être la qualité la plus précieuse de M. Thiers, dans les temps où il arrivait au pouvoir. Avait-il, à proprement parler, des convictions ? Le mot est bien arrêté pour cet esprit en perpétuelle évolution. Un jour, M. de Belcastel le poussait et lui demandait **où il en était avec le Bon Dieu**. — **Sur cela**, répondit-il en riant, **nous nous entendrons ; car je ne suis ni de la cour ni de l'opposition**. Il en était de même sur beaucoup de points. Son jeu entre la république et la monarchie rappelle celui qu'il jouait, sous Louis-Philippe, entre la couronne et le pays. Il était tout le contraire d'un homme de parti. On lui en fait reproche ; on dit qu'il était du parti de M. Thiers : oui, mais M. Thiers n'est-il pas, le plus souvent, du parti de la France ?

La France, c'est le mot qui est toujours sur ses lèvres. Il ne veut songer **qu'à la santé de la France**. Une nécessité s'impose avant toute chose : apaiser, réorganiser. Pourtant, même pour faire le bien, encore faut-il une étiquette, un nom, un titre, un drapeau. Lit, la tendance de M. Thiers apparaît ; il est encore fidèle à lui-même, quand il répète qu'il est du côté de la Révolution, du côté de la liberté et qu'il laisse ou fait prononcer, autour de lui, le mot de République.

M. Thiers, à vrai dire, n'a jamais été républicain. En général, il n'a qu'une foi médiocre en la magie des formules. Mais il n'a pas peur de la République et, par lit, il se distingue de la plupart des gens parmi lesquels il a vécu.

Nous l'avons vu, pendant toute la durée de l'empire, il resta convaincu que la République était l'héritière naturelle de Napoléon III. Au cours de sa mission diplomatique en Europe, parlant à lord Granville, le 13 septembre 1870, du régime qui convenait à la France, il lui fait cette déclaration : **La République est, en ce moment, le gouvernement de tout le monde ; ne désespérant aucun parti, parce qu'elle ne réalise définitivement le vœu d'aucun, elle convient maintenant à tous**. M. Thiers tint le même langage à Saint-Pétersbourg. Parlant au prince Gortschakoff, il prononça cette parole clairvoyante et prophétique : **C'est une république qui est, aujourd'hui, le meilleur de vos amis** (il s'agit des États-Unis), et

---

<sup>1</sup> Lettre de M. Cochin, mourant, à M. Thiers, publiée par M. DE FALLOUX, *Mémoires d'un royaliste* (t. II, p. 529).

peut-être y en aura-t-il bientôt ceux dans vos affections : au moins je le souhaite. — Je le voudrais bien, répondit le prince<sup>1</sup>.

En arrivant à Bordeaux, M. Thiers était donc sinon républicain de principe, du moins républicain de raison. Et il affirma, sans délai, son sentiment, en demandant, d'abord, qu'au décret qui le nommait chef du pouvoir exécutif, on ajoutât ces mots : **de la République française**. C'était un coup de barre décisif. M. Thiers le confirmait, en confiant, dans la constitution de son premier cabinet, les trois principaux portefeuilles à des républicains de la veille, à des hommes du 4 Septembre : MM. Jules Simon, Jules Favre, Ernest Picard. En agissant ainsi, M. Thiers songeait évidemment à grouper toutes les forces actives du pays et surtout toutes celles qui pouvaient l'appuyer contre l'hostilité du parti bonapartiste ; il songeait aussi à l'avenir ; et il annonçait sa résolution de faire ce qu'il appela lui-même un **essai loyal** du gouvernement républicain.

M. Thiers, l'homme d'État éminent, le ministre de haute expérience, l'ancien serviteur de la royauté, et l'adversaire éclairé de l'empire, le libéral convaincu, le patriote ardent, l'homme, enfin, à qui un élan unanime remettait les destinées de la patrie, M. Thiers, tout en réservant ses décisions dernières, inclinait donc vers la République.

## V

Était-il, en cela, d'accord avec l'opinion, et surtout avec l'Assemblée qui venait de lui confier le pouvoir ?

A peine réunie, l'Assemblée affiche, d'abord, une irritation très vive, excessive, contre ce qu'elle appelait **la dictature de M. Gambetta**, et surtout une colère profonde à l'égard de la dictature impériale. Elle se méfie de Paris qu'elle accuse d'avoir prolongé la guerre inutilement, d'avoir mal conduit le pays et d'avoir donné des élections radicales.

Ses sentiments sont surtout **négatifs**. C'est en leur obéissant qu'elle accomplit ses premiers actes politiques : l'élection de M. Jules Grévy au fauteuil présidentiel et celle de M. Thiers aux fonctions de chef du pouvoir exécutif.

En nommant, par 519 voix sur 536 votants, M. Jules Grévy président, l'Assemblée avait fermé les yeux sur ses opinions républicaines éprouvées. Elle s'inclinait devant le désir, hautement manifesté par M. Thiers, qui l'avait désigné aux suffrages de ses collègues. Fils d'un ancien volontaire de 1792, parvenu au grade de chef de bataillon, M. Jules Grévy avait vécu à l'écart de la politique sous l'empire, mais antérieurement il avait joué, sous la seconde République, un rôle marquant. Quoiqu'il eût, disait-on, figuré, dans sa jeunesse, parmi les insurgés qui s'étaient emparés de la caserne de la rue de Babylone, il avait adressé, à ses compatriotes du Jura, auprès desquels il était commissaire du gouvernement de 1848, ces paroles que l'on rappelait complaisamment : **Je ne veux pas que la République fasse peur**.

Élu à l'Assemblée nationale de mai 1848, il en avait été nommé vice-président. Durant la période électorale pour l'Assemblée législative, il avait prononcé ces paroles qui annonçaient de la clairvoyance : **Le danger n'est plus dans les**

---

<sup>1</sup> *Notes et Souvenirs* de M. THIERS (p. 18).



émeutes, il est dans les coups d'État. C'est parce qu'il prévoyait l'avènement du second empire qu'il avait, au cours des débats constitutionnels, déposé le fameux amendement qui supprimait la présidence de la République : L'Assemblée nationale délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de président du conseil des ministres.

Lors du premier plébiscite de 1851, M. Jules Grévy protesta, très énergiquement, contre le principe de cette consultation nationale : La réponse qu'on demande au peuple, disait-il, est un ordre qu'on lui donne.

Parmi les raisons qui décidèrent de son choix, l'Assemblée nationale fut particulièrement sensible au fait que M. Jules Grévy avait été opposé à la constitution du gouvernement de Septembre et qu'il avait, non sans véhémence, protesté contre la dictature de Tours et de Bordeaux. Enfin, en se présentant aux électeurs du Jura, il s'était prononcé pour la paix. Mais, encore une fois, ce qui entraîna surtout le vote de l'Assemblée, ce fut le désir exprimé par M. Thiers. Tout au moins au début, répétée dans les couloirs de Bordeaux ou de Versailles, cette phrase : M. Thiers le veut, était un mot d'ordre qui ramenait les opposants.

Installé au fauteuil présidentiel, M. Jules Grévy y siégea avec une majesté curulaire. C'était la dignité en personne. Son attitude froide, impassible et sagement impartiale rompait la tradition, affirmée par M. de Morny, des présidents égayant, d'un mot fin et spirituel, l'aridité des débats parlementaires. Fils de cette Franche-Comté qui avait donné à la France, rien que dans cette génération, Victor Hugo et Pasteur, il avait la sagesse pondérée, la finesse matoise, l'esprit de conduite et l'esprit de suite de la province. Il réalisait admirablement l'idéal bourgeois. De nature moins vive et moins primesautière que M. Thiers, prudent, modéré et calme, parlant peu et bien, laissant tomber, d'une bouche un peu dédaigneuse, de rares axiomes frappés en médailles, sans grandes vues et sans grandes passions, il allait, par sa prudence même et sa réserve, convenir bientôt à tout le monde, et préparer sourdement le chemin à des ambitions très couvertes et très tenaces.

C'est par l'élection des autres membres du bureau que l'Assemblée donna la mesure de ses sentiments politiques. Sur quatorze membres, deux seulement, le président et l'un des secrétaires, M. Bethmont ; étaient des républicains notoires, les autres appartenaient au parti orléaniste. Le premier vice-président, M. Martel, après avoir siégé à l'Assemblée de 1849, avait été député au Corps législatif, de 1863 à 1870, et l'un des fondateurs du tiers parti. A l'Assemblée nationale, il devait soutenir la politique de M. Thiers.

Le deuxième vice-président, M. le comte Benoist d'Azy, était fils d'un ancien ministre de la Restauration. Doyen de l'Assemblée, il était d'opinion légitimiste et avait siégé au parlement, de 1841 à 1848, et en 1849, à la Législative, dont il avait été élu vice-président. Au 2 Décembre, M. Benoist d'Azy avait présidé, de concert avec M. Vitet, la réunion de la mairie du Xe arrondissement où se réfugièrent les représentants du peuple adversaires du coup d'État.

M. Vitet, membre de l'Académie française, était le troisième vice-président. C'était, lui aussi, un vétéran du parlementarisme. Député, de 1834 à 1848, il vota avec M. Guizot. Représentant en 1849, il siégea avec les monarchistes. Au 4 Septembre, il adhéra à la République, pour retourner, plus tard, à ses premières opinions.

M. Léon de Maleville, autre vice-président, avait également siégé dans les Assemblées du règne de Louis-Philippe, de 1834 à 1848. En 1840, il avait été

sous-secrétaire d'État à l'intérieur. Représentant en 1848 et en 1849, Louis-Napoléon le nomma ministre de l'intérieur, mais il ne conserva ces fonctions que pendant neuf jours. Ami de M. Thiers, il se dévoua, dès le premier jour, à sa personne et à sa politique.

Il faut s'imaginer maintenant cette Assemblée nombreuse et tumultueuse, venue de tous les coins de la France, sans passé, sans lien, sans groupements, composée, en grande partie, de personnes inconnues les unes aux autres, curieuses de se voir, de s'entendre, anxieuses de la situation où se trouvait la France et des solutions urgentes que la situation exigeait.

Réunie dans le cadre exquis qu'offre la salle du théâtre de Bordeaux, et abritée, en quelque sorte, par un des plus glorieux souvenirs de la vieille France, elle avait à prendre, immédiatement, les mesures qui allaient décider du sort de la France nouvelle.

Le 17 février, sur la proposition de MM. Dufaure, Jules Grévy, de Maleville, Rivet, de la Redorte, Barthélemy-Saint-Hilaire, elle nomme M. Thiers chef du pouvoir exécutif de la République française ; mais l'Assemblée, sachant mieux ce qu'elle ne voulait pas que ce qu'elle voulait, limitait, elle-même, l'autorité qu'elle créait en lui donnant un caractère éphémère. M. Thiers, en effet, est nommé chef du pouvoir exécutif, en attendant qu'il soit statué sur les institutions de la France, tels étaient les termes du considérant du décret du 17 février 1871. L'Assemblée instituait ainsi, moins qu'une république provisoire, un gouvernement à qui, selon le mot de M. Thiers, on interdisait, comme une usurpation, de se croire définitif. Donner le titre de République au régime de la France provoquait invariablement les murmures de la majorité, à tel point que le chef du pouvoir exécutif pouvait, à bon droit, reprocher à l'Assemblée de ne pas oser s'avouer à elle-même le gouvernement qu'elle s'était donné.

On peut se demander, dans ces conditions, pourquoi l'Assemblée nationale ne proclama pas, dès le début, la monarchie ? La vérité est, selon la parole d'un royaliste, M. de Meaux, qu'à ce moment, personne ne crut la chose possible... Avec une maison royale désunie, avec un monarque séparé de ses héritiers, comment, ajoute-t-il, songer à relever une monarchie ?<sup>1</sup>

Les plus prudents ou les plus réservés cachaient leur timidité sous de spécieux prétextes. Ils avaient, d'avance, pour le gouvernement de leur choix, la crainte des responsabilités : faire signer, par le petit-fils de Louis XIV, le démembrement de la France qu'on jugeait inévitable et donner, une troisième fois, pour escorte à la Restauration, une armée étrangère, en vérité, c'était impossible.

Les royalistes appréhendaient la guerre civile, ils ne voulaient pas en assumer l'odieux<sup>2</sup>. Ils voulaient aussi éviter à leur prince, à peine monté sur le trône, la pénible nécessité d'établir les nouveaux impôts et d'aggraver les charges militaires. Que Dieu préserve les princes d'un pareil fardeau en pareil temps ! s'écriait l'un d'eux. C'eût été, disait-on encore, ceindre le front du roi d'une couronne d'épines.

On voulait donc laisser à un gouvernement anonyme, la République, la tâche de liquider la guerre. On chargeait le dévouement ou l'ambition de M. Thiers de cette délicate opération et, une fois l'œuvre de déblaiement accomplie, on

---

<sup>1</sup> *Souvenirs politiques*, publiés par le vicomte DE MEAUX, dans le *Correspondant* ; le premier article a paru dans le numéro du 10 avril 1902.

<sup>2</sup> FALLOUX (t. II, p. 444) et Ch. GAVARD (p. 30).

demanderait au même M. Thiers, en faisant appel à sa fidélité monarchique, de restaurer, de ses mains, sur une place nette, le trône où s'assoierait le dernier héritier de nos rois.

Les plus clairvoyants se disaient que c'était beaucoup confier et beaucoup demander à un homme, à un homme qu'on savait actif, adroit, ambitieux, et qu'on devait croire assez sagace pour ne pas se laisser prendre à des calculs qui cachaient mal un piège. On l'accablait de caresses et de promesses, mais aussi de plaintes et d'épigrammes.

Cependant, sa prudence ne décourage pas complètement les monarchistes et leur laisse, volontiers, quelque espoir dans l'avenir.

Que ferez-vous de la France, au lendemain de la paix ! lui avait demandé le comte de Falloux.

— Je ne sais ce que nous ferons, répond M. Thiers. Mais je suis sûr qu'avec un ministère où j'aurai à ma droite mes vieux et chers amis, Falloux et Larcy, nous viendrons à bout de toutes les difficultés.

— Ma condition sera la monarchie, objecte M. de Falloux.

— Sans nul doute, réplique M. Thiers, nous sommes d'accord là-dessus ; mais il faudra du temps, plus de temps peut-être que vous et moi ne le supposons aujourd'hui.

On ne saurait évidemment interpréter ces paroles comme un engagement précis, d'autant plus que cet entretien avait lieu avant qu'on connût la composition de l'Assemblée nationale. Dès avant le 4 septembre, c'était la conviction de M. Thiers, que la restauration de la monarchie n'était pas immédiatement réalisable.

Comprenez-moi, disait-il à M. d'Haussonville, le 4 septembre 1870 ; au fond, je désire que cela tourne pour les princes d'Orléans, mais pas à présent, pas lotit de suite ; il faut absolument, pour je ne sais combien de temps, le terrain neutre<sup>1</sup>.

*Le terrain neutre !* C'était la politique que M. Thiers devait faire prévaloir bientôt et qu'on a appelée le *pacte de Bordeaux*.

Que M. Thiers ait, à son profit personnel, modifié ses vues, quant à l'issue de cette neutralité provisoire, après l'éclatante manifestation du suffrage universel sur son nom, cela est possible, probable même. L'échec de la fusion donna raison, en somme, à sa perspicacité. Quoi qu'il en soit, obéissant à son patriotisme, à ses ambitions et aussi, comme le remarque finement le vicomte de Meaux, à l'amour du travail et au besoin d'être occupé, il résista, pendant plus d'une année, aux assauts des trois groupes monarchistes, en les combattant l'un par l'autre. Il n'y a qu'un trône, disait-il, et ils sont trois prétendants pour s'y asseoir. A cela, il n'y avait rien à répondre.

Les orléanistes le considéraient toujours, au fond, comme le chef indispensable de leur parti, ils le surveillaient et le ménageaient. Quant aux- légitimistes, ils ne pouvaient oublier avec quelle impitoyable décision il avait mis fin à la carrière aventureuse de la duchesse de Berry.

A gauche, il y avait également de la défiance ou de la rancune contre M. Thiers. Les socialistes le détestaient franchement. Ils ne lui marquaient aucune reconnaissance de son attitude libérale sous l'empire. La gauche proprement dite

---

<sup>1</sup> *Journal inédit* du comte B. D'HAUSSONVILLE.

craignait toujours, de sa part, un retour vers l'orléanisme. Entre lui et M. Gambetta, qui était, en somme, le nom le plus en vue du parti républicain, se creusait le dissentiment qui s'était manifesté pendant la guerre et qui allait se manifester publiquement par les deux fameuses invectives : **fou furieux ! — sinistre vieillard !**

Mais, si vifs que fussent ces antagonismes latents, ils s'inclinaient devant les nécessités du moment et devant la volonté formelle de l'Assemblée de conclure la paix à brève échéance. Au milieu de ses passions naissantes, elle reconnaissait que M. Thiers était à peu près seul capable, parmi les rares hommes dont disposait alors la France, d'affronter M. de Bismarck et de faire face aux difficultés croissantes de la situation intérieure.

Appréciant d'un coup d'œil sagace tous ces éléments épars qui, par leur contradiction, plus encore que par leur union, faisaient sa force et le rendaient indispensable, M. Thiers aborda son œuvre de reconstitution nationale et fit connaître à l'Assemblée, dans un message du 19 février 1871, en même temps que le ministère qu'il avait choisi, le programme qu'il entendait suivre.

Dans le discours qu'il prononce, le 19 février, il définit ainsi la situation de la France, à l'heure où il reçoit le pouvoir :

La France, précipitée dans une guerre sans motif sérieux, sans préparation suffisante, a vu une moitié de son sol envahi, son armée détruite, sa belle organisation brisée, sa vieille et puissante unité compromise, ses finances ébranlées, la plus grande partie de ses enfants arrachée au travail pour aller mourir sur les champs de bataille ; l'ordre profondément troublé par une subite apparition de l'anarchie, et, après la reddition forcée de Paris, la guerre suspendue pour quelques jours seulement, et prête à renaître si un gouvernement estimé de l'Europe, acceptant courageusement le pouvoir, prenant sur lui la responsabilité de négociations douloureuses, ne vient mettre un terme à d'effroyables calamités !

Eu présence d'un pareil état de choses, y a-t-il, peut-il y avoir deux politiques ? Et, au contraire, n'en est-il pas une seule, forcée, nécessaire, urgente, consistant à faire cesser le plus promptement possible les maux qui accablent le pays ? Il répond aussitôt :

Non, non, Messieurs, pacifier, réorganiser, relever le crédit, ranimer le travail, voilà la seule politique possible et même concevable en ce moment ! A celle -là, tout homme sensé, honnête, éclairé, quoi qu'il pense sur la monarchie ou sur la république, peut travailler utilement, dignement, et n'y eût-il travaillé qu'un an, six mois, il pourra rentrer dans le sein de la patrie, le front haut, la conscience satisfaite.

Cette œuvre accomplie, mais alors seulement, on pourra songer à doter la France d'un régime définitif.

Ah ! sans doute, poursuit-il, lorsque nous aurons rendu à notre pays les services pressants que je viens d'énumérer, quand nous aurons relevé du sol où il gît ce noble blessé qu'on appelle la France, quand nous aurons fermé ses plaies, ranimé ses forces, nous le rendrons à lui-même, et rétabli, alors, ayant recouvré la liberté de ses esprits, il dira comment il veut vivre. Quand cette œuvre de réparation sera terminée, et elle ne saurait être bien longue, le temps de discuter, de

peser les théories de gouvernement sera venu, et ce ne sera plus un temps dérobé au salut du pays. Déjà un peu éloigné des souffrances d'une révolution, nous aurons retrouvé notre sang-froid ; ayant opéré notre reconstitution sous le gouvernement de la République, nous pourrons prononcer en connaissance de cause sur nos destinées, et le jugement sera prononcé, non par une minorité, mais par la majorité des citoyens, c'est-à-dire par la volonté nationale elle-même.

Et M. Thiers conclut en s'adressant aux partis :

Sachez donc renvoyer à un terme qui, du reste, ne saurait être bien éloigné, les divergences de principes qui nous ont divisés, qui nous diviseront peut-être encore, mais n'y revenons que lorsque ces divergences, résultat, je le sais, de convictions sincères, ne seront plus un attentat contre l'existence et le salut du pays.

On n'a jamais dit à une assemblée plus anxieuse des choses plus vraies, plus fines et plus sages. Elle les applaudissait ; car chaque parti voyait, surtout, dans ces vérités, la part qui s'appliquait à ses adversaires ; mais aussi tous savaient que, pour choisir entre les partis, la France, dans la misérable situation où elle se trouvait, allait prendre la mesure des capacités, des dévouements et des bonnes volontés.

## CHAPITRE II. — L'ASSEMBLÉE NATIONALE À BORDEAUX.

La crise constitutionnelle. — Organisation du gouvernement, de M. Thiers. — Il est reconnu par les puissances étrangères. Cabinet du 19 février 1871. — Premières mesures administratives. — La négociation des préliminaires de paix ; leur ratification. Versailles capitale. — Dispositions des partis monarchistes. — Le comte de Chambord. — Les premières démarches en vue de la fusion. — Les princes d'Orléans élus députés. — L'entente de Biarritz. — Le pacte de Bordeaux.

### I

Quatre fois, en France, dans le cours du siècle, la loi de l'hérédité avait failli. Aucune dynastie, ancienne ou nouvelle, n'avait pu franchir normalement un seul degré de descendance légitime.

L'exil s'était encombré des prétendants à la couronne de France : le comte de Provence, le duc de Reichstadt, Charles X, le comte de Chambord, Louis-Philippe, le comte de Paris, Napoléon III, son fils le prince impérial, sans compter les candidats dissimulés ou impuissants, les familles cadettes, etc.

L'hérédité promet surtout la stabilité. Or, à la monarchie, en France, la stabilité décidément faisait défaut. Quant au principe même de la souveraineté héréditaire, il était atteint et violé par la succession des dynasties rivales se bousculant les unes les autres. Le droit divin, tel que Bossuet l'avait expliqué, cette intervention de la Providence allant désigner, dès le ventre de la mère, le futur maître des peuples, cette fiction hardie et ingénieuse, cette espèce de coup de dé, où les dés sont pipés par la foi monarchique, le droit divin était mis en échec par l'hérédité elle-même.

Bossuet avait dit, dans son magnifique langage : Rien n'est plus durable qu'un État qui dure et se perpétue par les mêmes causes qui font durer l'univers et le genre humain... Point de brigues, point de cabales dans un État pour se faire un roi ; la nature en a fait un : le mort, disons-nous, saisit le vif et le roi ne meurt jamais ! Mais le siècle s'était épuisé à démentir les assertions de Bossuet. Les rois s'en étaient allés, les uns après les autres. Les couronnes s'étaient brisées d'elles-mêmes et l'on eût répété le mot terrible de La Bruyère : La dignité royale n'a plus de privilèges. Les rois eux-mêmes y ont renoncé.

Au droit royal, on avait substitué la souveraineté du peuple. Jean-Jacques Rousseau, reprenant les vues des théoriciens du XVI<sup>e</sup> siècle, avait dicté le nouveau code politique. Mais si le principe était admis, l'application présentait de grandes difficultés ! Tout d'abord, la souveraineté du peuple impose la loi des majorités, il n'y a pas d'autre issue ; or, il ne suffit pas que l'expédient soit nécessaire pour qu'il soit sans défaut. La loi des majorités peut devenir la plus dure des tyrannies. Le droit de suffrage doit-il être restreint ou limité à certaines catégories de la population ? Par quel procédé inclure certains citoyens, exclure les autres ? Quelle part faire aux intérêts, à la fortune, à la naissance, à l'âge, au sexe ? Quel sera le sort des minorités ?

Question plus délicate encore : le peuple gouvernera-t-il directement, ou bien par des mandataires, par des représentants ? Jean-Jacques Rousseau, le père du système, s'était prononcé énergiquement contre toute représentation : La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point ; elle est la même ou elle est autre ; il n'y a pas de milieu... Le peuple anglais pense être libre ; il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement ; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien...

Une habile logique avait déduit de ce raisonnement la doctrine du *plébiscite*. C'était donc le peuple qui, directement, désignait *ad nutum* l'agent du pouvoir. Celui-ci n'était plus qu'un instrument d'action que le peuple pouvait, à chaque instant, briser. Mais alors, on tombait dans un autre péril. La volonté du peuple est une volonté énorme ; du fait qu'elle désigne quelqu'un, c'est une sorte de dictature qu'elle confère.

La théorie du plébiscite avait été scrutée à fond, sous le second empire. M. Gambetta, dans son fameux discours du 5 avril 1870, avait, pour ainsi dire, ramassé toute l'argumentation de l'opposition. Certes, il n'avait pas nié le droit du peuple. Il avait reconnu la force du plébiscite. Mais, s'en tenant au sens propre du mot *plebis scitum* (ce que le peuple sait), il avait exigé que le peuple sût ce qu'il fit, qu'il fût informé à fond. Or, on peut toujours plaider l'ignorance et l'insuffisante information d'une foule ; l'appel au peuple *mieux informé* est toujours ouvert. Donc, pour l'ordre social, une perpétuelle menace de révolution. Quel est le parti qui ne répéterait la phrase décisive du tribun, dans ce discours inaugural de tant de fameuses harangues : *Nous voulons, pour nous et pour nos successeurs, reprendre le droit inaliénable de la nation d'élaborer directement et par elle-même le plébiscite ; nous l'exigeons, et tant que cette restitution n'aura pas été opérée, le plébiscite n'est qu'un leurre et un piège.*

D'ailleurs, les suites trop funestes du plébiscite de 1870 avaient dégoûté, pour longtemps, la nation elle-même de cette procédure politique. M. Gambetta, dans ce même discours, s'était déjà mis en contradiction avec Jean-Jacques Rousseau, puisqu'il avait dit : *Il y a un pouvoir qui est au-dessus de tout : c'est le pouvoir collectif du pays représenté par ses députés !* C'était évidemment dans le sens d'une représentation que s'accomplissait l'évolution nouvelle.

La catastrophe de 1870 avait fait, de cette évolution latente, un courant irrésistible. Sauf M. Gambetta, qui, dans une admirable lettre écrite à M. Jules Favre, le 27 janvier 1871, posa la question en ces trois termes : 1° le plébiscite ; 2° une Chambre élue ; 3° la continuation pure et simple du gouvernement de la Défense nationale, personne n'eut même la pensée de recourir à un autre procédé qu'à la réunion d'un corps délibérant. D'ailleurs, il y avait de glorieuses traditions dans ce sens. La Révolution, mère et maîtresse du droit -moderne, avait confié le soin de fonder l'ordre nouveau à une Assemblée.

Mais, le système d'une Assemblée une fois adopté, une question dernière se posait. L'Assemblée, qui avait été nommée par le pays pour décider de la paix ou de la guerre, avait-elle qualité pour donner à la France un gouvernement ? La question était au moins douteuse. M. Thiers l'esquiva, en quelque sorte, lorsque, dans la fameuse séance du 1er mars, interpellé par les députés bonapartistes qui invoquaient, contre l'Assemblée, l'autorité des quatre plébiscites impériaux, il répondait : *Quant au droit national, vous dites que nous ne sommes pas une Constituante. Mais, il y a une chose qui ne fait pas question,*

[c'est que nous sommes souverains](#). D'accord, mais un mandat de tumulte peut-il se transformer, au gré des mandataires, en un mandat de constitution ?

Que l'on ne pense pas que ces difficultés fussent éloignées de l'esprit des hommes qui se rencontraient à Bordeaux. La plupart d'entre eux étaient des juristes habitués à débattre les principes du droit et à rechercher le mobile de la raison.

Des royalistes de toutes nuances retournaient sans cesse en eux-mêmes tous les systèmes monarchiques : le droit divin pur et simple, la consécration pontificale, la sanction populaire et même l'autorité de l'insurrection et des barricades. Les républicains n'étaient pas moins divisés et on eût trouvé, parmi eux, des opinions très diverses, depuis les sectaires du jacobinisme jusqu'aux maniganceurs de stathoudérats.

Si les parlementaires étaient, dans les deux camps, les plus nombreux, les intransigeants de droite et de gauche étaient les plus ardents et peut-être les plus illustres. Tous les systèmes se heurtaient, et si on eût été de loisir, on eût disserté indéfiniment sur la théorie du pouvoir et sur les fondements de la souveraineté. Les compétences et les autorités n'eussent pas manqué. Cette Assemblée, issue du pays après un siècle de crises constitutionnelles, était pleine de Lycurgue.

Voyez la force des événements : la nécessité de vivre en imposa d'abord aux théories, sinon aux convictions, et lit trêve aux discours. L'Assemblée nationale avait désigné M. Thiers et lui avait donné le titre de [chef du pouvoir exécutif de la République française](#). Par ce seul fait, par le simple fait qu'elle vivait, l'Assemblée donnait un gouvernement légal au pays ; elle établissait le régime parlementaire et elle fondait, provisoirement du moins, la République.

La portée de ce vote est indiquée dans le rapport présenté par M. Victor Lefranc sur la proposition de MM. Dufaure et Jules Grévy : [Cette explication](#) (du véritable sens de la proposition) [n'est autre chose que l'affirmation incontestable du droit souverain de la nation, et de l'Assemblée qui la représente, à statuer sur les institutions de la France, mise à côté de l'affirmation d'un fait non moins incontestable : l'existence du gouvernement de la République française.](#)

Donc, l'Assemblée s'affirmait souveraine et elle se rendait parfaitement compte qu'elle donnait, le 19 février, une constitution embryonnaire à la France.

Une autre constatation ressort immédiatement de cette première décision de l'Assemblée, c'est la méfiance instinctive de la nation pour le système des Comités.

Aucun corps, aucune organisation existante ne limite l'action de l'Assemblée ; elle est maîtresse absolue du pouvoir : que fait-elle ? Elle a hâte de se dépouiller de son autorité, en quelque sorte dictatoriale. Elle ne s'inspire ni du précédent du Long Parlement d'Angleterre, ni du précédent, plus récent, de la Convention. Celle Assemblée a peur de la tyrannie des assemblées. Au lieu de retenir le pouvoir et de l'exercer directement par ses Comités, elle le délègue immédiatement à un homme et lui confie cette autorité énorme qui s'appelle le [pouvoir exécutif](#), qu'elle ne définit même pas.

Cette délégation, l'Assemblée la considère, il est vrai, comme essentiellement précaire. Elle crée le pouvoir, en dehors d'elle, mais elle déclare, en même temps, que M. Thiers exerce ses fonctions sous [l'autorité de l'Assemblée](#). En outre, celle-ci réserve l'avenir à ses propres tergiversations, par le considérant



qui précède le décret et par le texte même qui donne, au chef du pouvoir, un mandat toujours révocable.

Ici, apparaît une autre crainte et une autre méfiance : celle de la dictature, qui va jusqu'à l'amour et à la recherche de l'instabilité. Les pouvoirs de M. Thiers sont provisoires et sans terme fixe. C'est ce qui explique pourquoi, contrairement à tous les précédents, il conserve son mandat de représentant. Et cette situation doit durer. Donc, 'citoyen, député, président, négociateur, ayant tous les pouvoirs et tous les pleins pouvoirs, M. Thiers était tout et il n'était rien, puisque, du jour au lendemain, un caprice de l'Assemblée pouvait le faire disparaître.

C'est bien ce qui faisait enrager le petit homme. Il se croyait l'étoffe sinon d'un dictateur, du moins d'un chef de majorité, de gouvernement. Or, les partis le traitaient en suspect et il n'avait pas, à proprement parler, de majorité. Tout le monde comptait sur lui, mais tout le monde marchandait avec lui. On lui tendait toujours l'hameçon du pouvoir qu'on lui refusait toujours. Ballotté entre ses ambitions, son orgueil, son patriotisme et son activité, il était dans un terrible embarras : certainement le seul homme alors qui fût digne d'un si grand honneur et capable d'une aussi difficile situation.

Quant à l'existence de la République, seconde affirmation de l'Assemblée ; elle était, comme le dit le rapport de M. Victor Lefranc, incontestable. Depuis le 4 Septembre, c'était le gouvernement légal du pays. N'était-ce pas au nom de la République que les traités étaient signés, que la justice était rendue, que l'armée recevait ses grades, que l'administration fonctionnait ?

Ici encore, les faits étaient plus forts que la volonté des hommes. Il y avait péril imminent. La **chose publique** était en question : la **République** ne faisait pour ainsi dire que désigner, par son nom, la réalité. Jadis, quand des circonstances analogues s'étaient produites en France, que ce Mt au temps de Jeanne d'Arc ou au temps de Henri IV, l'universel souci c'était le sort du **royaume de France**. Maintenant, c'était de **la France** qu'il s'agissait, c'est-à-dire d'une communauté de personnes et d'intérêts, existant en dehors de la forme du gouvernement. Le langage courant qualifiait donc le système nouveau que le titre donné au chef de l'État définissait : la République.

Ce qu'il fallait avant tout, et sur l'heure, c'était un gouvernement qui pût traiter avec l'ennemi. L'armistice allait expirer. Il était indispensable, ou de conclure la paix ou de se préparer à poursuivre la guerre. Quarante-huit heures à peine, restaient au gouvernement, quel qu'il fût, pour négocier avec l'Allemagne. Comment, dès lors, entamer de longues discussions de droit constitutionnel ? La République fut, à la première heure, fille de la réalité et de la nécessité.

Mais, remarquons encore la force d'un mot. Par le simple fait qu'il recevait un nom, le gouvernement prenait une forme. Du même coup, un premier remède était porté à l'anarchie qui, la guerre à peine finie, menaçait le pays. En effet, en tombant, le 11 septembre, le régime impérial avait ébranlé l'administration tout entière et le gouvernement de la Défense nationale n'avait pas créé de rouages politiques.

L'armée ? Détruite ou prisonnière. L'administration intérieure ? Désorganisée par l'antagonisme entre la délégation de Bordeaux et le pouvoir central. La magistrature ? Son inamovibilité avait été atteinte par les mesures prises contre les membres des anciennes commissions mixtes. Les assemblées départementales et communales ? Dissoutes et non remplacées.

La France était donc réduite à n'avoir d'autre armature intérieure que celle qui était maintenue par l'état de guerre. Si ce dernier support lui manquait, tout s'effondrait.

L'ennemi lui-même avait le plus grand besoin de voir se constituer un gouvernement, quel qu'il fût. M. de Bismarck avait un sentiment trop profond des réalités, pour ne pas comprendre qu'on ne traite pas avec le néant. Il était trop heureux d'avoir à qui parler. Le nom de M. Thiers était une garantie pour le présent ; le titre de la République était une promesse de durée pour l'avenir. L'Allemagne n'avait donc aucune raison de ne pas reconnaître le nouveau gouvernement et de ne pas entrer en négociations avec lui. L'armistice, d'ailleurs, lui en faisait une obligation,

Quant aux autres puissances, elles n'avaient pas de raison valable pour faire attendre leur adhésion. M. de Bismarck l'eût désiré peut-être. Dans une dépêche, datée du 15 mai 1871, M. de Gabriac, chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, écrit : *La Prusse n'aurait pas été fâchée quo la Russie nous traînât en longueur, comme elle l'avait déjà fait en d'autres circonstances. Il en serait résulté une véritable faiblesse pour nous et, un mois plus tard, un embarras sérieux, en face de l'insurrection de Paris. Elle aurait eu ses coudées plus franches contre nous, en prouvant, aux yeux de l'Europe, que nous étions combattus au dedans et contestés au dehors.* Mais l'intérêt des puissances elles-mêmes était de déjouer ce calcul. Aucun peuple, en Europe, ne pouvait désirer l'anéantissement complet de la France : c'eût été l'établissement immédiat de l'hégémonie allemande.

Dès les premiers jours de février, M. de Chaudordy, délégué aux affaires étrangères, à Bordeaux, avait préparé la reconnaissance du nouveau gouvernement. Le jour même de son élection, M. Thiers recevait la visite de lord Lyons, du prince de Metternich et du commandeur Nigra, qui lui notifièrent immédiatement la reconnaissance officielle du gouvernement français par la Grande-Bretagne, l'Autriche et l'Italie. Le 21 février, la Russie suivait cet exemple. Sans s'engager pour l'avenir, les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg acceptaient le gouvernement, tel qu'il-était constitué par l'élection de M. Thiers. L'Allemagne devait agir de même, après la conclusion de la paix définitive. Les autres pays suivirent rapidement ces exemples.

Ce n'était donc pas comme simple plénipotentiaire, mais bien comme chef du gouvernement légal et régulier de la France que M. Thiers eut à négocier la paix.

## II

Malheureusement, les conditions dans lesquelles ces débats s'ouvrirent étaient terribles pour la France et pour son représentant. M. Thiers, en effet, crut devoir assumer, en même temps, la double responsabilité du gouvernement et de la négociation. Cette méthode est dangereuse, puisqu'elle ne laisse aucun recours contre les improvisations de la discussion. Mais les circonstances étaient telles qu'on ne songeait qu'à faire vite. Tandis que M. Gambetta et quelques généraux, habiles ou vigoureux, soutenaient que la France pouvait et devait lutter encore, l'opinion se répandait qu'après la capitulation de Paris, la paix était inévitable.

Cependant, dans un juste sentiment de son devoir, l'Assemblée nationale avait, sur la proposition de M. Dufaure, ouvert une enquête sur les conditions dans lesquelles la lutte se serait poursuivie.

Quelle était alors la situation militaire ? Les désastres du début de la guerre avaient enlevé à la France presque tous ses meilleurs officiers et sous-officiers. Il n'existait plus un seul des anciens régiments de ligne. En outre, l'armée avait été affaiblie par une épidémie de variole. On comptait, dans les hôpitaux ou dans les ambulances, plus de 73.000 hommes blessés ou malades.

Avec quelles forces pouvait-on continuer la campagne ? Des revues, passées le 3 février, accusaient, pour les douze corps dont se composait alors l'armée, un effectif de 534.432 hommes. On aurait pu y ajouter la classe 1871, dont le contingent était de 132.000 hommes ; mais le ministre de la guerre déclarait qu'il n'était pas en état de l'armer, de l'habiller et de l'exercer, s'il devançait l'appel. D'autre part, sur les effectifs présents au corps, on estime que seulement 205.000 hommes d'infanterie, appartenant aux régiments de marche et de mobiles, étaient en état de recevoir le choc de l'ennemi. **Presque tout le reste, dit le général de Chabaud-Latour dans son rapport à l'Assemblée nationale, est un embarras, une source de désordres et ne pourra fournir des soldats dignes de ce nom que dans quelques mois.** Ajoutons à ce chiffre : 14.474 marins, reste d'un corps de 55.000 combattants.

La cavalerie comptait 20.000 hommes et l'artillerie 33.931 ; les chevaux avaient sérieusement souffert des intempéries et du manque de fourrages. Les services de la remonte pouvaient procurer, en six semaines, 10 à 12.000 chevaux.

Si nous passons à l'armement, la situation n'était guère plus brillante. L'artillerie comptait 1.232 bouches à feu, pourvues de 301.732 coups, soit de 244 coups par pièce. L'ensemble formait 207 batteries régulières avec 17 réserves divisionnaires et 8 parcs ; en tout, 4.000 voitures. Les arsenaux possédaient, en outre, 22 batteries de 4, de 8 et de 12, pourvues de 227.492 coups ; mais les chevaux et les hommes nécessaires manquaient. On comptait bien encore 443 canons de 4, de 7, de 8, de 12 et 398.000 projectiles ; mais pour ces armes, il n'y avait ni affects, ni caissons, ni gargousses. Enfin, 1.524 pièces de campagne étaient en fabrication. On avait acheté, à l'étranger, 25 batteries Withworth et 300 canons Parrot ; celle artillerie était de mauvaise qualité et d'un ravitaillement difficile en projectiles. D'après les évaluations établies, les ateliers de la guerre, de la marine et de l'industrie auraient pu fournir, un mois après la reprise des hostilités, tout le matériel nécessaire à cent batteries. La capacité de fabrication de l'industrie était de 1.000 projectiles par jour.

S'élevant seulement à 4.714.880 kilos, l'approvisionnement de poudre à canon et à mousquet était insuffisant. Pour continuer la guerre, il eût fallu recourir à l'étranger, ce qui offrait de sérieux inconvénients, l'emploi des poudres exotiques donnant des résultats défectueux.

Les arsenaux comptaient 436.052 fusils de divers modèles se chargeant par la culasse, dont 287.1117 chassepots et 362.067 fusils se chargeant par la bouche. De plus, le ministère de l'intérieur possédait, dans ses dépôts, 128.668 fusils et il en avait distribué 498.000 aux gardes nationaux sédentaires. Les ateliers de la guerre fabriquaient 25.000 chassepots par mois et 241.000 fusils se chargeant par la culasse avaient été commandés à l'étranger, livrables par tiers, à la fin des mois de mars, d'avril et de mai. En dehors des 90 cartouches qui se trouvaient entre les mains de chaque homme, on en comptait une provision de 183 millions

48.000. On en fabriquait deux millions par jour et 104 millions 882.000 étaient attendues d'Angleterre et d'Amérique.

La guerre avait laissé la marine à peu près intacte. Elle offrait un personnel disponible d'environ 65.000 hommes, y compris les 15.000 fusiliers présents aux armées. La flotte comprenait 208 bâtiments immédiatement utilisables, savoir : frégates, 7 corvettes et 14 garde-côtes ou batteries flottantes : tous ces navires étaient cuirassés ; 6 vaisseaux ou frégates à hélice, 10 corvettes ou frégates à hélice, 39 avisos ou frégates à hélice, 40 canonnières, 29 transports ou frégates à hélice, 6 frégates ou corvettes à roue, 20 avisos, 9 transports à voile, 5 goélettes, 8 pontons, le tout non cuirassé. Cette flotte était arillée d'une artillerie formidable en nombre et surtout en puissance ; les 208 bâtiments ne portaient pas moins de 526 bouches à feu, approvisionnées chacune de cent projectiles. Enfin, les ports avaient emmagasiné 78.2110.807 kilos de charbon ; à Alger, en Corse, dans les colonies et dans les stations navales, la provision était de 64.634.410 kilos, ce qui donnait au total 142.875.217 kilos de combustible, quantité largement suffisante, étant donné le peu d'importance relative des opérations maritimes.

Après les soldats et les armes, l'argent. Avec quelles-ressources eût-on fait les frais d'une nouvelle campagne ? On était à peu près à court de moyens financiers. Les dépenses engagées au compte de l'État et payées en partie au début de février, en sus des crédits ouverts dans les budgets ordinaires et extraordinaires de 1870 et de 1871, s'élevaient au total de deux milliards 300 millions de francs. A cette somme, il faut ajouter, pour insuffisance de crédits, ou pour perle dans le recouvrement des impôts directs et indirects de 1870 et pendant les deux premiers mois de 1871, environ quatre cents millions, soit au total deux milliards 700 millions.

En regard de ces dépenses, on n'avait prévu que un milliard 573 millions de ressources extraordinaires, d'ailleurs complètement épuisées. Entre les recettes et les dépenses, il y avait donc un écart considérable, qui devait s'accroître encore par les pertes et les charges devant changer en déficit l'équilibre des précédents budgets.

On ne pouvait attendre d'autres rentrées que les versements en retard ou non échus de l'emprunt de 750 millions, ci 385 millions, et le solde de 20 millions à toucher sur l'emprunt de Londres.

Si le crédit de la France était intact, il n'en était pas moins difficile de contracter et de réaliser de nouveaux emprunts, soit à l'intérieur, soit à l'étranger.

Tout compte fait, si la guerre continuait, il y aurait un excédent de dépenses sur les recettes d'au moins 8 millions de francs par jour, ou 2110 millions par mois. Pour donner une idée de la pénurie financière du pays, et de l'état des esprits, on racontait, dans les couloirs de l'Assemblée, à Bordeaux, que M. Pouyer-Quertier, quand il fut nommé ministre des finances, emporta, dans son chapeau, tout le trésor public !<sup>1</sup>

Il faut aussi faire entrer en ligne de compte les effets de la subite pénétration des armées allemandes sur notre territoire, au cas où l'armistice eût été rompu. L'ennemi victorieux occupe déjà le tiers de la France. Dix millions de Français vivent sous l'administration prussienne ; 27 départements composent les 4

---

<sup>1</sup> Ch. DE MAZADE, *Monsieur Thiers* (p. 369).

gouvernements dont le siège est établi à Strasbourg, à Nancy, à Reims et à Versailles ; 9 autres départements sont neutralisés administrativement. Des préfets et des sous-préfets prussiens gèrent déjà les pays occupés. En face d'eux, restent seulement les municipalités, fidèles à leur devoir.

Dans les régions occupées par l'ennemi, il n'était pas question de procéder à de nouveaux enrôlements. Les hommes, déjà appelés sous les drapeaux, avaient été empêchés de rejoindre leur corps, sous peine de terribles représailles contre leurs familles. Ainsi, les soldats étaient en quelque sorte prisonniers avant d'avoir combattu.

Au point de vue financier, comment compter sur la participation des communes envahies ? N'acquittèrent-elles pas des contributions de guerre pour une somme totale de 708.816.693 fr. 31, sans compter les deux cents millions de la rançon de Paris ? A cette charge, il convient d'ajouter 27.333.787 francs, montant des pertes occasionnées par la peste bovine qui frappa alors 93.836 animaux.

Existant à l'état latent, la crise industrielle a éclaté, avec une exceptionnelle gravité, pendant les derniers mois de la guerre. La production s'est accumulée ; bientôt, les débouchés manquent, par suite de l'accaparement des voies ferrées par les transports militaires ; les usines sont désorganisées par la mobilisation. Le Creusot rétrocède à l'étranger des commandes qu'il était dans l'impossibilité d'exécuter.

A Roubaix, 40 mille ouvriers étaient inscrits au bureau de bienfaisance ; à Tourcoing, 15 mille étaient dans la misère ; à Rouen, 41 mille étaient nourris par la charité publique ; à Reims, 15 mille étaient sur le pavé.

Le commerce n'avait pas moins souffert que l'industrie avait été entravé par l'absence de crédit et la pénurie des débouchés. Les banques avaient fermé leurs caisses, qu'elles n'avaient plus le moyen d'alimenter. Plusieurs se refusèrent au remboursement des dépôts. La banque de Reims avait plusieurs millions d'effets qui n'avaient pas été présentés à l'encaissement. Partout, le numéraire manquait, sauf dans le Nord, où on se le procurait de Belgique, au taux de trois à cinq francs par mille. Dans la plupart des grandes villes, on avait émis des papiers-monnaie divisionnaires locaux, soit sur la garantie des municipalités, soit sur celle d'industriels, et gagés souvent au moyen de dépôts de marchandises. Mais les transactions, n'ayant plus de commune mesure, étaient devenues partout très difficiles.

La campagne traversait péniblement l'hiver et voyait avec inquiétude s'approcher la saison nouvelle. Les bras manquaient. Les semences d'automne n'avaient pas été faites. Tous les fléaux étaient conjurés contre les paysans. Les approvisionnements étaient presque épuisés et les départements épargnés étaient précisément ceux du Midi, moins riches en céréales et en bétail. Enfin, la rigueur de l'hiver ajoutait sa menace à toutes celles qui emplissaient l'horizon.

### III

Tandis que cette enquête rapide sur la situation de la France se poursuit, M. Thiers procède à une première organisation du pouvoir. Pour les négociations définitives qui vont s'ouvrir avec l'ennemi, il ne peut se présenter qu'avec un gouvernement constitué. Il est convaincu que son premier devoir est de réunir, autant que possible, autour de lui, toutes les forces du pays. Dans son premier

discours, il proclame la trêve des partis. Sans hésiter, son esprit hardi aborde l'entreprise de réconciliation nationale, déjà inutile-fient essayée, en 1848, par Lamartine. Premières

Il espère que la France, secouée par ses terribles désastres, oubliera les haines et les préjugés qui la divisent. Il répéterait volontiers le mot de Duplessis-Mornay au milieu des désordres de la Ligue : *Qu'il ne soit plus question entre nous de papistes ou de huguenots, mais seulement d'Espagnols et de Français*. Il voudrait que les fils d'une même patrie, d'une si douce patrie, si cruellement frappée, apprissent du moins à se tolérer.

C'est à cette pensée qu'il obéit en constituant le ministère du 19 février. Des hommes de toutes les opinions y sont groupés. L'homogénéité du cabinet tient à ce fait que chaque ministre sent la nécessité de pratiquer la politique du chef de l'État. L'Assemblée nationale l'accueillit sans enthousiasme. On savait que M. Thiers en était l'âme et que rien d'important ne se ferait que par lui.

Son chef le définissait ainsi : *J'ai pris les ministres, disait-il, non pas dans l'un des partis qui nous divisent, mais dans tous, comme a fait le pays lui-même, en volis donnant ses votes et en faisant figurer souvent sur la même liste, les personnages les plus divers, les plus opposés en apparence, mais unis par le patriotisme., les lumières et la communauté des bonnes intentions*<sup>1</sup>.

La majorité des membres de ce cabinet appartenait au centre droit et à la gauche ; les légitimistes n'avaient, obtenu qu'un portefeuille, celui de M. de Larcy, ancien membre de l'Union libérale au Corps législatif ; encore était-il choisi à cause de son ardente animosité contre l'empire. Très attentif aux mouvements de l'Assemblée, M. Thiers avait tenu compte du double courant qui se manifestait, soit contre le régime impérial, soit, contre l'ancienne délégation de Tours et de Bordeaux. Trois sur cinq des anciens membres du gouvernement de la Défense nationale, qu'il maintenait au pouvoir, appartenaient à cette fraction qui avait lutté contre M. Gambetta.

M. Thiers n'avait réservé que trois portefeuilles sur neuf aux républicains ; mais en leur donnant les affaires étrangères, l'intérieur et l'instruction publique, il pensait, avec raison, qu'il leur faisait la situation la plus importante dans le cabinet.

MM. Jules Favre, Jules Simon et le général Le Flô conservaient leurs ministères.

La figure de M. Jules Favre deviendra une énigme, au fur et à mesure que disparaîtront les générations qui ont entendu cet éminent orateur. Son art exerçait une fascination telle que les jugements de ses contemporains sur lui n'étaient pas libres : l'éloquence les enchaînait avec ses chitines d'or. Ceux qui n'ont pas subi cette séduction, s'étonnent qu'un homme d'une intelligence qui paraît ordinaire, d'un caractère faible et d'une âme sonore, ait pu usurper, dans des circonstances si tragiques, une telle influence. M. Jules Favre, hautain toujours, souvent déclamatoire, ayant hérité du romantisme l'art de l'attendrissement verbal, trop absorbé par le palais pour avoir une connaissance réelle des affaires publiques, était aussi peu préparé que possible au rôle de ministre des affaires étrangères. Et c'est lui qu'on avait opposé à M. de Bismarck

M. Thiers estimait, cependant, que l'ancien vice-président du gouvernement du 11 Septembre, négociateur de la convention d'armistice, devait également négocier

---

<sup>1</sup> Discours à l'Assemblée nationale du 19 février 1871.

le futur traité de paix. Quant à la droite, toujours prête à se dérober, il lui semblait juste, ce sont les paroles de M. de Meaux, que le traité qui allait nous dépouiller fût signé par l'auteur de la formule imprudente et retentissante : *Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses.*

Pour M. Jules Simon, outre l'incontestable compétence qu'il apportait à la direction du ministère de l'instruction publique, sa présence dans le cabinet paraissait indispensable. N'était-ce pas lui qui avait assuré la victoire au gouvernement de Paris, dans son récent conflit avec la délégation de Bordeaux ? Ne s'était-il pas également montré adversaire résolu de l'empire ? Représentant du peuple, en 1848 et en 1849, il était, au 2 Décembre, professeur de philosophie à la Sorbonne. Il rouvrit son cours, le 9 décembre, à la veille du plébiscite, par la manifestation fameuse : *Messieurs, dit-il, je suis ici professeur de morale. Je vous dois la leçon et l'exemple. Le droit vient d'être publiquement violé... N'y eût-il dans les urnes qu'un seul bulletin pour prononcer la condamnation, je le revendique d'avance, il sera de moi.* Depuis la fin de la guerre, M. Jules Simon s'était attaché à la personne de M. Thiers. Son libéralisme, aussi célèbre qu'habile, cherchait à réparer les erreurs du radicalisme un peu imprudent qu'il avait affiché sous l'empire. La droite s'alarmait de voir la nomination des évêques aux mains de ce philosophe. Mais sa souplesse fuyante inquiétait Me Dupanloup, plus encore que ses idées : *Il sera cardinal avant moi,* disait-il en riant.

Quant au général Le Flô, les services qu'il avait rendus pendant la guerre justifiaient son maintien au pouvoir. Représentant du peuple, en 1848 et en 1849, il avait été, avec M. Haze, questeur de l'Assemblée nationale, et à ce titre, l'un des adversaires les plus en vue du prince-président. Au début de la guerre, moins heureux que Changarnier, il avait inutilement demandé sa réintégration dans les cadres de l'armée. Au 4 septembre, bien que ses opinions orléanistes fussent connues, on l'avait appelé au ministère de la guerre où il avait organisé la résistance de Paris en prévision du siège.

M. Ernest Picard recevait le portefeuille de l'intérieur, celui-là même qu'il avait demandé, le 4 septembre au soir et qui avait été attribué à M. Gambetta. M. Ernest Picard avait de l'esprit et un certain genre d'autorité. Son nom inspirait confiance. On prétendait que sa spécialité était le bon sens. Il était l'ami de Renan, de Berthelot et d'Émile Ollivier, Il avait les qualités nécessaires pour mener à bien la tâche de réorganiser l'administration préfectorale, livrée, depuis le conflit entre Bordeaux et Paris, à une anarchie presque absolue. Député au Corps législatif, de 1858 à 1870, il avait été le chef du fameux parti des Cinq. Bourgeois de Paris, homme gras et de teint fleuri, orateur élégant et fin, esprit sceptique et dépris, il savait trouver des mots heureux, mais il ne se payait pas de mots<sup>1</sup>.

Tous les autres ministres avaient un brillant passé parlementaire, à l'exception de l'amiral Pothuau, désigné pour la marine, à la suite de son heureuse participation à la défense de Paris. Il était contre-amiral depuis 1864. Après le succès de l'affaire de la Gare-aux-boeufs, il avait été promu au grade de vice-amiral, et le département de la Seine, en souvenir de cet heureux épisode du siège, l'avait envoyé à l'Assemblée nationale.

---

<sup>1</sup> V. *L'Éloge d'Ernest Picard*, prononcé à la conférence des avocats à la Cour d'appel, par M. Léon BÉRARD, 6 décembre 1902. — Voir aussi un article de M. A. BERL, dans le journal *le Temps*, du 2 novembre 1889.

Nommé garde des sceaux, ministre de la justice, M. Dufaure était l'honneur du vieux parti parlementaire. Député, de 1834 à 1848, représentant du peuple, en 1848 et en 1849, il avait été élu dans cinq départements, le 8 février 1871. C'est du ministère de M. Thiers, en 1836, que datent ses débuts politiques. Il avait été nommé alors conseiller d'État. Depuis, il était devenu ministre des travaux publics dans le cabinet Soult (1839) ; vice-président de la Chambre, en 1842 et en 1845. Cavaignac l'appela, le 13 octobre 1848, au ministère de l'intérieur, et le prince-président lui confia le même portefeuille, le 2 juin 1849. M. Dufaure était un libéral de l'ancienne école, catholique pratiquant, de mœurs austères, dur pour lui-même, dur pour ses amis et redoutable à ses adversaires. Il avait un cou court, un dos rond, une mâchoire large, un air bourru et des vêtements antiques. Son éloquence était claire, précise et forte. Il avait plus de dialectique que d'idées et, pour le moins, autant d'humeur que de caractère. Ce n'était pas précisément un homme d'État, mais c'était un admirable parlementaire. Ces natures suffirent tant que le parti libéral resta dans l'opposition. Au fond, M. Dufaure, comme M. Jules Favre, restait un avocat. Il occupait une place importante au barreau de Paris dont il avait été bâtonnier sous l'empire<sup>1</sup>.

Comme M. Dufaure, M. Lambrecht, ministre du commerce, était un ami personnel de M. Thiers : Député, de 1863 à 1869, il siégeait à côté de lui et suivait ses inspirations. Au Corps législatif, il s'était fait remarquer par l'étendue de ses connaissances, la droiture et la précision de son esprit, l'élégance et la netteté de sa parole. M. Thiers, qui ne dédaignait pas l'adulation envers quiconque acceptait ses opinions sans les discuter, disait de M. Lambrecht qu'il était le [sage des sages](#).

M. de Larcy, lui aussi, était un parlementaire à chevrons. Il avait siégé dans les Chambres, de 1839 à 1846, et dans les Assemblées nationales de 1848 et de 1849. Magistrat, il avait donné sa démission, en 1830, à l'avènement de la monarchie de Juillet et était demeuré fidèle à la foi légitimiste. En 1843, il se rendit avec quarante-trois de ses collègues auprès du comte de Chambord et partagea avec eux un vote de flétrissure de la majorité orléaniste. Au demeurant, un libéral et peut-être, déjà, un désabusé.

Seul, M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, avait eu quelque attache avec le régime impérial. Envoyé au Corps législatif par le département de la Seine-Inférieure, où il dirigeait d'importants établissements industriels, il avait été inscrit à la droite dynastique. C'était un vrai Normand, le corps haut et fort, le teint coloré, les favoris épais et durs, l'œil vif et fin. La promptitude et le réalisme de son intelligence, la sûreté de son coup d'œil, la verve de son langage et la solidité de son estomac devaient, bientôt, faire une certaine impression sur M. de Bismarck. Il n'était ni compromis, ni usé par la lassitude des luttes parlementaires. Il avait les épaules faites pour les responsabilités. Ses convictions en matière économique étaient solidement ancrées. Rouen et l'industrie cotonnière avaient fait de lui un protectionniste. Cela n'était pas pour déplaire à M. Thiers. Leur compétence incontestable à tous deux, en ces matières, fut grandement utile pendant les négociations de la paix.

Sur les questions économiques, le ministère était divisé. Quelques-uns de ses membres, MM. Jules Simon, de Larcy, Jules Favre, Dufaure, avaient, dès la constitution du cabinet, fait des réserves plus ou moins formelles en faveur de la

---

<sup>1</sup> Georges PICOT, *M. Dufaure, sa vie et ses œuvres*, Paris, Hachette, in-12.



liberté des échanges. Mais ils avaient, d'autre part, affirmé leur volonté d'aider M. Thiers de toutes leurs forces à la conclusion de la paix.

Ce n'est pas en vain que le chef de l'État avait fait appel à leur patriotisme. Aussi consentirent-ils à faire sur leurs opinions économiques quelques sacrifices, comme ils en avaient fait sur leurs opinions politiques.

## IV

Voici donc M. Thiers et son nouveau cabinet devant l'Assemblée. Ils donnent l'exemple de l'union. Mais à peine a-t-elle pris conscience de son existence, qu'elle sent déjà s'agiter en elle de graves dissentiments.

C'est au milieu des plus grandes difficultés, apparentes ou devinées, latentes ou éclatantes, que le nouveau gouvernement aborde ses multiples tâches : débattre les conditions de la paix, conjurer la crise intérieure, réorganiser le pays, arracher à l'occupation ennemie la partie du territoire prise en garantie des engagements de la nation, restaurer le crédit et les finances, remettre la France en possession d'elle-même et ramener, vers elle, la confiance des puissances étrangères.

M. Thiers se préoccupe, en premier lieu, de reprendre contact avec ces puissances fi sent de quel secours une diplomatie active peut lui être, au moment où il aborde les négociations de la paix. On est en présence d'une Europe nouvelle. Des situations et des intérêts apparaissent, qui n'existaient pas, un an auparavant. Une politique à la Talleyrand tirerait peut-être parti des conditions dans lesquelles l'échiquier se dispose.

Tout d'abord, c'est l'Allemagne qui, achevant l'œuvre entreprise au moment de la guerre des Duchés et poursuivie à Sadowa, vient de réaliser son unité, en plaçant la couronne impériale sur la tête de Guillaume Ier, roi de Prusse. Le nouvel empire, victorieux et unifié, dirigé par un vigoureux génie, prétend marcher désormais à la tête de l'Europe.

Au sud-est de notre frontière, une autre grande nation s'est constituée. Profitant des circonstances, Victor-Emmanuel a fait, de Rome, la capitale de son royaume, réalisant ainsi la parole de Napoléon III : [L'Italie libre depuis les Alpes jusqu'à l'Adriatique](#). Cette occupation de Rome a amené la chute du pouvoir temporel de la papauté.

Les événements dont la France était le théâtre avaient aussi leur contrecoup en Orient. En dénonçant le traité de Paris de 1856 et en réussissant à faire signer le traité de Londres (13 mars 1871), la Russie se replaçait au premier rang des grandes puissances. Sans coup férir et pour prix d'une savante neutralité, l'empire des tsars reprenait sa liberté d'action en Orient.

Quant à l'Autriche, elle était comme engloutie dans le double désastre qui unifiait l'Allemagne sans elle et contre elle. Elle allait, longtemps, chercher ses voies nouvelles, sans espoir d'en trouver qui lui fussent bien avantageuses.

L'Angleterre ne recueillait aucun avantage de la défaite de la France. La dénonciation du traité de Paris la frappait directement. Elle se repliait sur elle-même, méditant sur les suites lointaines de ces événements, comprenant, désormais, l'importance économique du canal de Suez, tournant avec persistance les yeux sur l'Égypte, mais sans s'apercevoir encore que l'unification de l'empire

et les conditions imposées à la France par l'Allemagne allaient permettre à celle-ci de développer son commerce, son industrie, sa navigation et d'organiser la lutte économique contre la vieille [souveraine des mers](#).

M. Thiers n'était pas un Talleyrand, et, peut-être, dans de telles circonstances, Talleyrand n'eût-il pas fait mieux. Quoi qu'il en soit, M. Thiers, accablé d'autres préoccupations, et sans creuser le problème, se bornait à escompter assez vaguement le bon vouloir de certaines puissances pour obtenir des adoucissements dans le détail des conditions du traité de paix. Il sentait aussi que, pour exécuter les stipulations de ce dernier et pour acquitter l'énorme rançon imposée par la Prusse, les sympathies de l'Europe étaient nécessaires au nouveau gouvernement français.

C'est en obéissant à ces diverses considérations que M. Thiers, dans la journée du 19 février, après avoir constitué définitivement son cabinet, assura immédiatement la représentation de la France à l'étranger. Il désigna le duc de Broglie pour l'ambassade de Londres ; le marquis de Banneville, pour celle de Vienne ; le duc de Noailles, ancien pair de France, pour celle de Saint-Pétersbourg ; le marquis de Vogüé, pour Constantinople ; le marquis de Bouillé, pour Madrid ; le comte de Bourgoing, pour la légation de La Haye, et le comte d'Harcourt, pour l'ambassade du Vatican. Le marquis de Gabriac était, en outre, accrédité comme chargé d'affaires à Berlin.

Ces choix étaient habiles. M. Thiers ménageait les partis monarchiques, en confiant leurs représentants ces emplois considérables. Il écartait, du même coup, des adversaires redoutables. Il confiait à des mains prudentes la défense de nos intérêts au dehors. Enfin, il rassurait l'Europe, en mandatant, auprès des souverains et des cours, des noms connus et des visages familiers.

Par une autre série de mesures urgentes, M. Thiers désignait les hommes qui devaient représenter le nouveau gouvernement dans les départements. Il avait besoin d'un personnel administratif lui inspirant confiance et donnant satisfaction aux nombreuses réclamations des nouveaux députés. Celui que le gouvernement du 4 Septembre avait envolé dans les provinces, s'était trop senti du trouble et de la lette de l'improvisation.

Les passions politiques, en France, sont toujours très attentives cette question du personnel. La tradition impériale a pesé si lourdement sur les gouvernements qui se sont succédé, qu'aucun d'eux n'a pu établir la neutralité politique absolue de l'administration.

M. Thiers s'inspira, pour les mutations qui s'imposaient, des idées qui l'avaient guidé dans la constitution du ministère. Il s'en explique lui-même en ces termes :

Tous les départements contiennent les divers partis qui divisent et malheureusement agitent notre pays. Or, il en est des préfets comme du gouvernement lui-même. S'ils conviennent à un parti, ils sont exposés à déplaire à l'autre.

Mais, de même que le gouvernement doit, par son impartialité, son esprit de justice, être une moyenne acceptée par les partis raisonnables et imposée à ceux qui ne le sont pas, de même les préfets doivent, à force de tact, de mesure et au besoin de fermeté, se saisir des hommes et des choses, et les diriger vers le bien commun.

Nous avons pris d'abord dans les classes éclairées, sans faveur comme sans esprit de parti, les sujets selon nous les plus méritants, accordant la préférence au mérite sur la situation sociale, mais ne négligeant pas non plus cette situation qui est un moyen d'influence.

M. Thiers, qui connaissait les hommes et qui se connaissait en hommes, remplaça rapidement le personnel de la Défense nationale.

Pour faire accepter sa politique par la droite, il professait déjà la maxime, qui montre son art singulier dans le maniement des partis : la République sans républicains. En réalité, les choix qu'il faisait préparaient à la République un personnel de républicains : il enracinait les convictions chez les hommes hésitants, par la confiance qu'il leur faisait ; il liait les indécis à la fortune du gouvernement nouveau ; il contenait les ambitieux par l'espoir des satisfactions prochaines. Son habile désignation sut recruter un bataillon de fonctionnaires distingués, qui, en somme, commencèrent à administrer le pays au nom de la République et qui, prenant dans les départements une autorité justifiée, effacèrent bientôt, chez les populations, les souvenirs 'si vivaces, d'abord, de l'administration impériale.

M. Léon Say fut nommé préfet de la Seine ; M. Foucher de Careil, en Seine-et-Marne ; M. Ferdinand Duval, dans la Gironde ; M. Charles Ferry, dans la Haute-Garonne ; M. Valentin, dans le Rhône ; M. Poubelle, dans l'Isère ; M. Tirman, dans les Ardennes ; M. Albert Decrais, dans Indre-et-Loire ; M. Cainescasse, dans le Cher ; M. Paul Cambon, dans l'Aube ; M. Doniol, dans la Loire-Inférieure ; M. Hendlé, dans Loir-et-Cher ; M. Le Myre de Vilers, à Alger.

Par l'activité d'un homme expérimenté, le gouvernement reprenait vie et figure.

On eût pu désirer, peut-être, une révolution plus profonde, des réformes plus radicales. La crise avait fait apparaître, dans le système administratif, des défauts que l'on eût pu corriger. Un esprit plus hardi, plus novateur, eût pu profiter de cette heure unique pour donner un coup de pioche dans les parties caduques de l'édifice napoléonien, et pour tenter l'édification d'une France nouvelle. Bonaparte lui-même avait accompli, dans d'autres temps, une œuvre de cette nature. Mais Bonaparte était vainqueur ; il avait, autour de lui, le personnel que lui avait légué la Révolution ; et puis il était jeune, il était libre de tout engagement ; il pouvait tout oser.

M. Thiers était vieux. Il traînait, avec lui, le poids et la servitude d'une longue vie, sans avoir atteint ce désintéressement suprême que donne, à quelques-uns, l'approche de la mort : ce vieillard tenait compte de sa personne dans ses combinaisons d'avenir !

En outre, de tout le passé inscrit dans cette mémoire des faits que l'on nomme l'expérience, il y en avait une partie qui restait, pour sa verte vieillesse, un idéal, parce que sa jeunesse n'en avait connu que l'enthousiasme, c'était la légende napoléonienne. L'homme qui était, pour la France, un directeur plus qu'un dictateur, ne pouvait se débarrasser du lest des vingt volumes de *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Il était né à la vie publique à l'heure où le libéralisme se confondait presque avec le bonapartisme : au lendemain de Sedan, **homme inévitable** n'échappait pas complètement à l'influence du formidable aventurier corse.

Ajoutons que, pour l'œuvre de restauration à entreprendre, M. Thiers était seul. Ou plutôt sa vieillesse ne trouvait, en face d'elle, que la jeunesse et les passions

d'une Assemblée inexpérimentée. Les républicains étaient des hommes de théorie et d'enthousiasme ; les monarchistes, non moins. Venu du fond de leurs provinces et traînés au grand jour des débats publics, ils apparaissaient, sur la scène, éblouis et comme aveuglés. Dans leurs discours, dans leur conduite, on remarque quelque chose d'hésitant et de maladroit.

Le duc Albert de Broglie, avec ses hauts mérites intellectuels et moraux, mais avec sa dignité froide et gauche, représente assez bien cette majorité. L'Assemblée, à la fois ardente et pusillanime, n'était pas faite pour exercer le juste contrôle que réclamait l'activité à la fois passionnée et routinière du président. Les qualités et les défauts de l'un et des autres s'opposaient et ne se complétaient pas. La France, dans son malheur, subissait, ici encore, les suites de ses longues erreurs ; ces hommes, réunis autour de son corps pantelant, dans le dessein de la soulager et de la guérir, étaient atteints des maux dont elle souffrait elle-même.

Après les secousses multiples qui avaient rompu, plusieurs reprises, l'histoire du siècle, les générations-anciennes étaient trop vieilles, les jeunes trop inexpérimentées. La virilité pleine manquait ; et puis, il faut bien le dire : si le cœur et l'intelligence y étaient, le génie n'y était pas.

## V

Ces premières mesures une fois prises, rien n'était plus pressé que d'ouvrir les négociations définitives pour la conclusion de la paix. Chaque minute perdue prolongeait l'angoisse universelle, et augmentait, peut-être, les sacrifices auxquels il fallait se résoudre.

Aussi, l'Assemblée, après avoir désigné une commission de quinze membres, chargée d'assister et au besoin de contrôler les négociateurs, n'eut plus qu'une pensée, en finir avec la période d'anxiété insupportable que l'on traversait. Le soir même de la lecture de son message-programme à l'Assemblée nationale, le 17 février, M. Thiers partit pour Paris. Le nt, à une heure, il était chez M. de Bismarck.

Celui-ci avait refusé de faire connaître, avant les élections, les conditions qu'il mettrait à la paix. Il se retranchait derrière l'ordre absolu du roi : **Il ne s'expliquerait**, disait-il, **que vis-à-vis des commissaires de l'Assemblée**<sup>1</sup>.

Des déclarations officielles qui avaient suivi l'occupation de Strasbourg et celle de Metz, ou pouvait conclure que le vainqueur entendait garder l'Alsace et la Lorraine. Cependant, M. de Bismarck a dit lui-même, à plusieurs reprises, que son opinion n'était pas fixée. Plus tard, dans une conversation qu'il eut avec M. Crispi, il déclare encore que, pendant longtemps, même après Sedan, il n'avait pas d'idée arrêtée à proposer au roi et que **le moment décide beaucoup dans ces choses-là**<sup>2</sup>.

Il paraît certain, aujourd'hui, qu'immédiatement après Sedan, M. de Bismarck était d'avis de ne pas faire avancer l'armée et de ne pas assiéger Paris. Il

---

<sup>1</sup> SOREL, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande* (t. II, p. 62).

<sup>2</sup> Voir la citation dans *Bismarck démasqué* (p. 253). — Cf. L. SCHNEIDER, *L'Empereur Guillaume. Souvenirs intimes* (t. II, p. 301).

soutenait l'idée que les négociations pour la paix devaient être engagées avec l'impératrice-régente.

Le comte de Bismarck était convaincu d'une manière surprenante que la marche sur Paris était une faute. Mais le comte de Moltke avait été d'un avis entièrement opposé et, finalement, celui-ci l'avait emporté. Ces divergences de vues remarquables s'étaient perpétuées, pendant toute la campagne, entre les deux conseillers de l'empereur Guillaume<sup>1</sup>. M. de Bismarck a aussi dit, et répété souvent que l'annexion de la Lorraine lui avait été imposée par l'état-major.

Aussi, réfléchissant encore à ce qu'il allait faire, il s'abstenait de prononcer les paroles décisives, se réservant de se déterminer à la dernière heure et selon les dispositions qu'il observerait du côté de la France et de son nouveau gouvernement.

Malheureusement, les indications à ce sujet lui étaient livrées avec profusion Tandis qu'il tenait son jeu étroitement fermé dans ses mains, M. Thiers arrivait avec le sien tout ouvert devant lui. La France, en effet, ne devait pas être plus heureuse dans ses opérations diplomatiques que dans ses opérations militaires. La promptitude et la vivacité du sentiment public se manifestaient, de toutes parts, devant l'homme d'État attentif qui tâtait le pouls à l'opinion, et qui constatait, avec une joie profonde, selon les paroles de M. Albert Sorel, qu'à la passion de la guerre avait succédé la passion de la paix.

Depuis le jour où M. Jules Favre, acceptant le douloureux mandat qui lui avait été confié par le gouvernement de la Défense nationale siégeant à Paris, était venu à Versailles, seul et sans l'appui technique qu'eût dû lui apporter le général Trochu, pour traiter d'un armistice et de la reddition de Paris, le comte de Bismarck, se sentant sur son terrain, avait mené, avec un art consommé, la campagne diplomatique qui devait être le couronnement de la savante campagne militaire dirigée par le comte de Moltke.

Au fond, le gouvernement allemand avait, lui aussi, le désir d'en finir avec la guerre<sup>2</sup>.

Il n'avait que peu de chose à gagner à la prolongation de la lutte. Les troupes allemandes occupaient plus de territoire que la politique allemande ne pouvait songer à en conserver. Les dépenses nouvelles, les sacrifices de toute sorte qu'imposait la nécessité de maintenir près d'un million d'hommes en France retomberaient en charges très lourdes sur l'Allemagne, si on dépassait le chiffre de l'indemnité qu'il était possible d'exiger de la France. On avait dit et répété à l'Allemagne que Paris ne tiendrait que quelques semaines, et il avait fallu attendre plusieurs mois la capitulation. M. de Bismarck, lui-même, rappelle, dans ses Souvenirs, l'inquiétude provoquée dans la mère-patrie par la stagnation du siège. On avait affirmé, du moins, que, Paris une fois abattu, la France se livrerait d'elle-même, pieds et poings liés, au vainqueur.

---

<sup>1</sup> Voir Ottokar LORENZ, *Kaiser Wilhelm und die Begründung des Reichs (1866-1871)*, Léna, 1902, in-8° (p. 473).

<sup>2</sup> Cela ressort maintenant avec toute évidence du chapitre des *Souvenirs* de M. DE BISMARCK, intitulé *Versailles* (t. II, p. 132). Voir aussi tous les textes réunis dans Alfred DUQUET, *Paris, la Capitulation* (p. 2 et suivantes). Dès le mois d'octobre, le chancelier avait fait pressentir l'évêque d'Orléans pour savoir s'il accepterait d'être l'intermédiaire entre le roi de Prusse et le gouvernement de la Défense nationale : Abbé LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup* (t. III, p. 205).

Quelle surprise et quelle déception, pour les troupes allemandes, pour les peuples allemands, si, même après cette capitulation, la France ne désarmait pas, et si la guerre de partisans, avec son inconnu et ses harcelantes inquiétudes, succédait à la grande guerre où les états-majors avaient obtenu des succès si clairs et si complets ! Dans le Morvan, en Auvergne, dans le Jura, la défense se prolongerait peut-être longtemps. Des généraux, comme Chanzy et comme Faidherbe, affirmaient qu'on pouvait lutter encore. L'armée commandée par Bourbaki, puis par Clinchant, opérait dans l'Est. Cremer regagnait Lyon, à la tête d'un corps de quinze mille hommes. M. Gambetta s'obstinait dans sa résolution, à la fois farouche et réfléchie, de lutter jusqu'à la dernière cartouche.

D'autre part, l'Europe, qui avait assisté d'abord à la défaite de la France, avec satisfaction peut-être, et, en tout cas, avec impassibilité, n'était plus tout à fait dans les mêmes sentiments. Certains cabinets commençaient à réfléchir sur les dangers que ferait courir à l'équilibre européen l'hégémonie incontestée de l'Allemagne.

Dès le 30 octobre 1870, l'Autriche-Hongrie avait cru le moment opportun pour intervenir. Son ambassadeur, M. de Wimpfen, avait fait, au nom du comte de Beust, près de M. de Bismarck, une démarche qui avait violemment irrité et beaucoup inquiété celui-ci. La dépêche se terminait, par ces mots : [Le cabinet de Vienne n'approuve pas la réserve absolue de l'Europe indifférente. Il considère, au contraire, comme son devoir de déclarer qu'il croit encore à des intérêts généraux européens et à une paix amenée par l'intervention impartiale des neutres.](#)

En Angleterre, un mouvement favorable à la France commençait à se produire et avait eu son écho, dans la séance de la Chambre des Communes, du 17 février. Sir Robert Peel avait ouvert le débat en blâmant fortement la politique d'abstention du cabinet Gladstone. M. Torrens avait réclamé, avec beaucoup de netteté, une intervention anglaise. [Le moment est venu, avait-il dit, d'adopter une politique plus résolue et d'empêcher que des conditions exorbitantes ne soient imposées à la France.](#) La motion déposée dans ce sens avait été repoussée par la majorité ministérielle cependant, l'impression avait été profonde. M. de Bismarck ne cache pas l'inquiétude que lui inspiraient [ces sentiments humanitaires que l'Angleterre exige de toutes les autres puissances, sans, pour cela, les appliquer toujours elle-même.](#) Il surveillait de près l'attitude des neutres, [stimulés, dit-il, par les sympathies républicaines de l'Amérique.](#)

L'empereur de Russie, qui, au moment de la signature des préliminaires, adressait à l'empereur d'Allemagne un télégramme de félicitations, qui fut une nouvelle blessure pour les vaincus, n'en avait pas moins, en dénonçant les articles 11, 13 et 15 du traité de 1856, concernant la neutralité de la mer Noire et la convention annexe dite des Détroits, réveillé indirectement le sentiment d'une certaine solidarité européenne.

Bientôt, d'ailleurs, en vue de régler la difficulté relative à la mer Noire, M. de Bismarck, embarrassé, et obligé de tenir compte de la situation de l'Angleterre, avait dû se rallier à l'idée de la réunion, à Londres, d'une conférence à laquelle la France avait été Conviée, en même temps que les autres puissances ; on avait même ajourné les premières séances, pour permettre à notre plénipotentiaire d'y figurer. Le tribunal arbitral était, en quelque sorte, réuni et constitué. Après avoir longtemps hésité, le gouvernement de la Défense nationale s'était décidé à accepter l'invitation de l'Angleterre. M. Jules Favre fut désigné comme plénipotentiaire et le cabinet de Londres demanda, à Versailles, les laissez-passer

nécessaires. Or, M. de Bismarck se souvenait du parti que le prince de Talleyrand avait su tirer, en 1814, du Congrès réuni à Vienne. L'idée de voir l'Europe **rogner à l'Allemagne le prix de sa victoire, au moyen d'un Congrès**, — ce sont ses propres expressions, troublait ses nuits<sup>1</sup>. Voulant, à tout prix, éviter le départ de M. Jules Favre pour Londres, M. de Bismarck multiplia les incidents et finit par empêcher que l'invitation arrivât en temps utile ; les sauf-conduits qui eussent permis au ministre des affaires étrangères de quitter Paris ne furent pas délivrés. Enfin, le bombardement ayant commencé le 5 janvier, **par une belle matinée d'hiver**<sup>2</sup>, M. Jules Favre refusa de partir. M. de Bismarck était donc arrivé à ses fins.

Ces deux points relativement faibles dans la situation si forte de l'Allemagne, la lassitude de la guerre et la coïncidence d'une conférence à Londres, n'avaient pas échappé à la clairvoyance de la délégation du gouvernement de la Défense nationale en province. M. Gambetta avait analysé la - situation dans les lettres qu'il adressait à M. Jules Favre, à la veille même de la reddition de Paris. Il s'était expliqué avec force sur l'avantage que l'on aurait à ne pas joindre la négociation de la paix à celle de la capitulation de Paris : **C'est Paris qui est réduit ; ce n'est pas la France. Toute immixtion sur un autre terrain vous amènerait à consentir à l'ennemi des avantages qu'il est loin d'avoir conquis...** Et, avec l'autorité que lui donnait une vue juste des situations, il allait jusqu'à dire : **Tout ce que vous accomplirez en dehors des intérêts propres de Paris, sans notre consentement ou notre ratification, serait nul et de nul effet.** Le jeune tribun, le fou furieux montrait ici la sagacité et la prudence du diplomate le plus expérimenté. Si on croyait l'heure venue de négocier, il fallait aborder le partenaire terrible qu'on avait en face de soi, sans forfanterie certes, mais aussi sans abattement.

Or, dans la négociation de l'armistice et depuis la cessation effective des hostilités, toutes les fautes avaient été commises. M. Jules Favre avait traité non seulement au nom de Paris, mais au nom de la France, n'ayant ni prévenu ni consulté la délégation de Bordeaux ; il avait cédé en effet, d'un trait de plume, à l'ennemi, un terrain qu'il n'eût gagné qu'après de longs efforts ; il avait sacrifié l'armée de Bourbaki par une rédaction dont il n'avait même pas compris la portée ; et, surtout, le gouvernement de Paris avait, à propos de l'incident des élections, pris position contre la délégation de Bordeaux, sans se rendre compte de l'intérêt qu'avait la France à ménager, pour la durée de la négociation et même en vue d'une éventualité suprême de rupture, le parti de la résistance et de la guerre à outrance<sup>3</sup>.

Si M. Jules Favre et ses collègues du gouvernement de Paris avaient eu plus d'expérience ou une vue plus complète de la situation, et si, surtout, ils ne s'étaient pas laissé acculer à la dernière extrémité pour le ravitaillement de la capitale, ils eussent dû, dès qu'ils prétendaient traiter au nom de la France,

---

<sup>1</sup> Je redoutais déjà, à Versailles, a-t-il écrit lui-même avec une grande précision, je redoutais que la participation de la France aux conférences de Londres, relatives aux clauses dit traité de Paris concernant la nier Noire, ne fût utilisée pour greffer, avec l'audace dont Talleyrand avait fait preuve à Vienne, la question franco-allemande sur les discussions prévues par le programme. C'est pour ce motif que, malgré mainte intercession, j'ai mis en œuvre les influences du dehors et celles dur pays pour empêcher Jules Favre d'assister à cette conférence. (*Souvenirs*, II, p. 374.)

<sup>2</sup> Dépêche du roi Guillaume à la reine Augusta.

<sup>3</sup> VALFREY, *Histoire de la Diplomatie du gouvernement de la Défense nationale*, troisième partie (p. 38 et suivantes).

réunir le gouvernement tout entier, y compris la délégation de Bordeaux, ou du moins se mettre en relations avec elle et s'entendre avec M. Gambetta. Celui-ci était encore une force, puisqu'il inquiétait M. de Bismarck. Il est vrai qu'alors ç'eût été Gambetta qui fût devenu, par la nécessité des choses, le véritable négociateur.

L'antagonisme qui avait éclaté entre les deux fractions du gouvernement avait eu, comme on le voit, sur les premières négociations, les plus déplorables conséquences. Dans les trois semaines qui s'écoulèrent entre la signature de l'armistice et la reprise des négociations pour la paix, d'autres fautes furent commises. M. Gambetta avait dû donner sa démission, le 5 février. Un conflit très vif s'était produit entre le gouvernement de Paris et la délégation de Bordeaux à propos de l'inéligibilité des bonapartistes, inscrite par cette dernière, dans le décret de convocation des électeurs. Devant la volonté formelle du gouvernement de Paris de ne faire figurer, dans le décret, aucune clause d'exclusion, M. Gambetta avait résigné ses fonctions. On perdait donc son concours, ses conseils, ceux des généraux, comme Chanzy et Faidherbe, qui partageaient ses vues.

Les élections avaient été faites sur cette unique question : *guerre* ou *paix*. Or, quand des questions si simples en apparence, si complexes en réalité, sont posées à un corps électoral, mal éclairé ou troublé, c'est souvent contre ses propres intérêts et quelquefois même contre ses propres sentiments qu'il les résout.

Une fois l'Assemblée réunie, elle avait commis une faute nouvelle, en laissant débattre devant elle la motion Keller, par laquelle les députés d'Alsace et de Lorraine lui demandaient de déclarer solennellement que l'Alsace et la Lorraine étaient *indissolublement attachées au territoire français*. C'était prononcer, bien imprudemment, la terrible formule que M. de Bismarck, lui-même, n'avait pas encore voulu produire, et forcer l'Assemblée à désarmer d'avance ses négociateurs par la résolution qu'elle vota : *de s'en remettre à leur sagesse et à leur patriotisme*. Cette formule était un blanc-seing, comme l'avait fait observer, aussitôt, M. Rochefort.

Enfin, M. Thiers, lui-même, qui, depuis l'échec si regrettable de l'armistice du 31 octobre, s'était prononcé nettement pour la paix, n'avait pas su résister à la tentation de faire approuver, d'avance, la politique qu'il allait représenter à Versailles. Par une faute de tactique incompréhensible, il avait mis la situation en pleine lumière, en forçant, en quelque sorte, l'Assemblée à se prononcer. et en l'enfermant dans le dilemme où on avait déjà placé le pays : *Ayez le courage de votre opinion : ou la guerre ou la paix*.

Le comte de Bismarck était donc aussi renseigné que possible. Il avait vu, tout récemment, un membre du haut clergé français, le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, qui avait assez naïvement plaidé, auprès de lui, la cause du pouvoir temporel du pape. Il l'avait interrogé habilement sur les sentiments du clergé français et de la province, et il avait su à quel point ces sentiments étaient, partout, favorables à la paix<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Mgr BESSON, *Vie du cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen* (t. II, p. 150). Voir aussi Ottokar LORENTZ, *loc. cit.* (p. 518).



L'habile chancelier n'avait donc qu'à profiter de ses avantages, quand, le 21 février, il vit venir vers lui, à Versailles, M. Thiers, chef du pouvoir exécutif de la République française, seul, chargé et responsable de la négociation.

M. Thiers avait désiré ce tête-à-tête si dangereux pour lui. J'ai dit les grandes qualités de M. Thiers, sa rare intelligence et sa grande connaissance des affaires européennes ; cependant, il n'avait ni les aptitudes, ni l'expérience d'un négociateur. Sa seule campagne diplomatique, celle de 1840, s'était terminée par un formidable échec. Au cours des derniers événements, son voyage en Europe n'avait indiqué, en lui, aucune supériorité technique : il semble bien qu'il s'était laissé prévenir par les bons procédés qu'on avait eus pour lui et qu'il n'avait pas su lire dans le jeu des gouvernements auxquels il avait eu affaire. Quoi qu'il en soit, il n'avait rien obtenu. L'Europe avait été pour lui [introuvable](#)<sup>1</sup>.

Aussi, il ne paraît pas s'être préoccupé d'abord de tirer parti de la situation que nous créait la réunion de la Conférence des neutres, à Londres. Ayant pris, comme nous l'avons dit, depuis sa rentrée en France, l'attitude déclarée de chef du parti de la paix, il était, pour ainsi dire, logique avec lui-même en se montrant prêt, d'avance, aux plus grands sacrifices. Il pensait qu'il gagnerait plus en croisant le fer avec l'homme qu'il appelait [un sauvage de génie](#) que dans les lenteurs d'une de ces conférences diplomatiques, dont il n'avait pas l'expérience.

En cela, même à son point de vue, il se trompait. Ses qualités eussent été mieux à leur place devant un aréopage délibérant sur les conséquences des victoires allemandes. Son éloquence, son intelligence, son âge eussent agi sur un tribunal en quelque sorte arbitral, tandis que ses mérites se heurtaient à la froide tactique de son puissant partenaire.

M. Thiers était vif, ouvert et un peu verbeux. M. de Bismarck n'avait pas tardé à reconnaître son point faible. Il le jugeait ainsi devant ses familiers : [C'est un homme aimable et habile, spirituel et brillant ; mais ce n'est pas un diplomate ; il est trop sentimental pour cela. Il est incontestablement plus fin que Jules Favre, mais il se laisse, lui aussi, bluffer trop facilement. Il a une regrettable manie ; il fait durer les négociations par des développements qui n'ont rien à y voir...](#)<sup>2</sup>

On connaît M. de Bismarck : son audace, son astuce, son sang-froid. L'art diplomatique était son art. Observateur attentif, auditeur patient, interrupteur soudain, interlocuteur au parler hésitant mais expressif, son génie s'employait avec une joie sourde à préparer un piège, à circonvenir un adversaire, à le surprendre et à le culbuter : personnalité puissante et tourmentée, oh le sentiment, juste souvent, était contenu et opprimé par la froide raison et par la maestria despotique du métier. Il était toujours sur le pont et travaillait dans tous les costumes, même [en caleçon de bain](#). Ce joueur redoutable avait battu tous les autres joueurs, Beust, Gortschakoff, Napoléon III. Dans les négociations, il ne considérait jamais l'homme, mais la cause, jamais les apparences, mais les réalités, jamais la doctrine, mais le gain, jamais le point de vue universel, mais l'intérêt national.

Il lui plaisait de négocier avec M. Thiers, parce qu'il aimait les gens d'expérience et qu'il le croyait un adversaire digne de lui ; mais surtout parce qu'il savait que l'intérêt de l'Allemagne était de traiter, au plus tôt, avec un- gouvernement

---

<sup>1</sup> GABRIAC, *Souvenirs diplomatiques* (p. 15 et suivantes).

<sup>2</sup> Maurice (Moritz) BUSCH, *Les Mémoires de Bismarck* (t. II, p. 183).

ayant., en France et devant l'Europe, le plus possible d'autorité et les plus grandes chances de durée.

La négociation qui s'engageait maintenant était sa campagne suprême, celle qui couronnait la trilogie dont les deux premiers actes — l'affaire des duchés et la guerre autrichienne — avaient si complètement réussi.

Il ne s'agissait plus que de conclure, par une partie magistrale qui ramasserait tous les gains dans le présent et donnerait toutes les sécurités pour l'avenir.

M. de Bismarck donc, se préparant à cette heure décisive, avait pris sagement ses dispositions et minutieusement ses précautions ; il était paré du côté de l'Europe ; il avait compris tout le profit qu'on pouvait tirer de la rivalité des partis en France, et même des malentendus existant entre Paris et la province, entre le gouvernement de la Défense nationale et la délégation de Bordeaux ; il avait profité des trois semaines de l'armistice pour consolider partout la situation des années alliées et donner le ton à la presse et à l'opinion publique allemande et européenne ; il avait vu venir, avec une joie profonde, la fin de la période d'armistice qui acculait les négociateurs français à des délais d'une effrayante brièveté.

Fait à peine croyable, mais qui est aujourd'hui établi par des révélations incontestables, c'est autour de lui, dans l'entourage de l'empereur, que M. de Bismarck rencontrait les plus sérieuses difficultés. Le 8 février, avait eu lieu, chez l'empereur, une conférence à laquelle assistaient le kronprinz, Bismarck, Moltke, Roon, Podbielski, Boyen et Treskow. Il s'agissait de prévoir ce qu'il y aurait à faire au cas où, à l'expiration de l'armistice, la paix ne serait pas signée.

Dès le début, l'antagonisme acerbe entre MM. de Bismarck et de Moltke avait éclaté et s'était manifesté si vivement que la médiation sérieuse de l'empereur avait été nécessaire pour apaiser les deux adversaires. M. de Bismarck reprochait aux militaires de faire tout ce qu'il fallait, depuis la convention d'armistice, pour rendre impossible la conclusion prochaine de la paix qu'il considérait comme nécessaire. De son côté, M. de Moltke reprochait à la diplomatie de faire trop d'avances aux Français. M. de Bismarck avait été très ému par ces objections et par cette résistance.

Son esprit restait en suspens. Cependant, il inclinait vers la pensée que l'Allemagne ne devrait pas conserver Metz. Il ne considérait pas comme décisives les raisons exposées par les militaires pour annexer cette forteresse. Il estimait qu'il serait suffisant, de la démanteler, et qu'on pourrait établir, en arrière, une autre place de sûreté.

Les renseignements publiés récemment et qui viennent de l'entourage du grand-duc de Bade, du kronprinz et des ministres de l'Allemagne du Sud, confirment une phrase insérée dans les *Mémoires* de Busch comme exprimant la pensée de l'homme d'État allemand, au moment où cette question suprême se débattait : Si seulement, aurait dit le chancelier lui-même, la France pouvait nous donner un milliard de plus, nous pourrions peut-être lui laisser Metz et construire une autre place forte quelques kilomètres plus loin, du côté de Falkenberg et de Sarrebruck. Nous pourrions aussi lui laisser Belfort, qui n'a jamais été allemand. Je ne tiens pas tant que ça à avoir une quantité de Français chez nous. Mais les

militaires ne voudront jamais entendre parler de l'abandon de Metz, et peut-être auront-ils raison<sup>1</sup>.

Les élections à l'Assemblée nationale, telles qu'elles avaient eu lieu en Alsace-Lorraine (8 février 1871), permettaient de prévoir que l'incorporation des deux provinces à l'empire provoquerait de sérieuses difficultés.

Aussi, dans l'entourage de l'empereur, les opinions, au sujet de l'annexion — surtout de la Lorraine, étaient de plus en plus divisées. On examinait avec soin les propositions du prince Adalbert concernant l'acquisition de stations navales et de certaines colonies françaises — Saïgon et la Cochinchine, ou bien la Martinique, Saint-Pierre et Miquelon —, en réclamant au besoin une partie de la flotte française. Mais M. Delbrück, ministre prussien, très habile et très influent, était opposé à cette politique d'expansion coloniale. M. de Bismarck lui-même la jugeait prématurée ; il affirmait que la demande d'une partie de la flotte paraîtrait plus humiliante à la France qu'une plus grande annexion de territoire.

La nomination de l'Assemblée nationale avait frappé les esprits à Versailles. On croyait la France plus bas et peut-être aussi plus divisée qu'elle n'apparaissait en réalité. Il ne pouvait plus être question, maintenant, de traiter avec l'empereur Napoléon III, puisqu'une assemblée régulière était constituée.

On était donc réellement embarrassé et un peu **dégrisé**. On se demandait s'il était sage de se laisser entraîner par l'exigence des militaires. Il y eut un moment où, pour employer les expressions mêmes de l'auteur auquel nous empruntons ces détails, **on était d'avis, à Versailles, que la négociation serait très difficile et qu'on ne pouvait espérer réaliser le programme entier de l'état-major, en ce qui concernait la cession de territoire.**

On pensait, qu'il faudrait céder sur Metz. M. de Bismarck qui, maintenant, voulait la paix, sans imposer cette solution, y tendait visiblement. Le kronprinz était de cet avis. Le grand-duc de Bade était sondé pour agir dans le même sens auprès de l'empereur. Celui-ci, pourtant, restait attaché aux vues de l'état-major.

Les choses en étaient là, quand M. Thiers arriva à Versailles, le 21 février.

Les délais de l'armistice, déjà prolongé, expiraient le 24. M. de Bismarck, en pleine possession de son rôle de négociateur, prit, dès l'abord, une figure décidée.

A la demande d'une prolongation formulée, en premier lieu, par M. Thiers, il opposa un refus formel : **Je ne suis pas le maître, dit-il ; on me reproche d'être trop faible ; on recommence la campagne dirigée contre moi, à Prague, et qui me fit tant de mal : on dit que je ne sais pas vous réduire. Bref, j'ai un ordre exprès du roi.**

Cependant, sur l'insistance de M. Thiers, il se rend près de l'empereur et obtient, à grand-peine, affirme-t-il, une prolongation de cinq jours. Mais, par ce premier

---

<sup>1</sup> Mémoires recueillis par BUSCH (t. I, p. 322). — Cf. Ottokar LORENTZ, *loc. cit.* (p. 520 et s.). Les dissentiments entre l'état-major sont confirmés par ce passage des Souvenirs, de Louis SCHNEIDER, sur *l'Empereur Guillaume* (t. III, p. 212) : **Les conditions de l'armistice et les adoucissements successifs qui y furent apportés, étaient déjà l'objet de critiques très vives de la part de l'état-major. Mais on blâma formellement ce qui suivit (c'est-à-dire les négociations avec M. Thiers). Au point de vue militaire, on se plaignait de voir le chancelier de l'Empire n'écouter ni conseils, ni vœux.. De l'autre côté, on faisait des variations sur le thème : *Cedant arma logæ.***

engagement, il avait, en quelque sorte, rompu l'effort de son partenaire. Il ne laissa pas encore aborder la question de fond. Connaissant le souci du gouvernement français, il demanda, pour le roi et pour l'armée allemande, l'entrée à Paris.

M. Thiers, effrayé, se débattit contre cette exigence, en montrant tous les périls. Paris était armé, irrité. On allait peut-être au-devant d'une catastrophe. L'attitude de M. de Bismarck resta impassible. Cependant, il finit par indiquer, comme une concession possible, l'occupation d'un quartier extrême de Paris, les Champs-Élysées par exemple.

Enfin, M. Thiers dut parler, lui-même, des conditions de la paix. [Arrivons maintenant au grand sujet](#), dit-il au comte. Celui-ci découvrit alors, d'un seul coup, les exigences extrêmes de l'Allemagne : l'Alsace, Metz avec la partie de la Lorraine qui formait le département de la Moselle, une indemnité de six milliards et l'occupation du territoire français pendant le temps nécessaire pour réaliser le versement complet. Il fit allusion à la Savoie et à Nice, qui pourraient être rétrocédées à l'Italie. Il parla de Nancy [que l'état-major voulait garder](#).

La discussion fut longue. M. Thiers s'efforçait de dominer son émotion. Il s'attachait à discuter, surtout, la question des milliards de l'indemnité. Le chiffre lui paraissait monstrueux. [Ce n'est pas possible](#), disait-il, [ce sont des militaires qui vous ont suggéré ces chiffres et non des financiers](#). Puis, il revenait sur la question de la Lorraine : [Vous ne m'aviez parlé que de la partie allemande, de la Lorraine. — Sans doute, mais il nous faut Metz pour notre sécurité](#). M. Thiers n'osait conclure : il pensait aux conséquences, si la négociation échouait : la guerre prolongée, de nouveaux désastres ! Il craignait même de donner à penser qu'il repoussât ces conditions. [Je vous ai écouté sans mot dire](#), ajouta-t-il, [mais ne croyez pas que j'admets vos demandes](#). L'Alsace, Metz, ville française, et six milliards, tout cela c'est impossible. Nous discuterons. [Si vous me demandez l'impossible, je me retirerai et vous gouvernez la France](#). Après qu'on eut décidé de prolonger l'armistice, le rendez-vous fut remis au lendemain.

Le lendemain, 22 février, M. Thiers revint seul à Versailles et demanda à voir l'empereur, dans l'espérance d'obtenir de lui quelque concession. Mais l'empereur ne parla que de l'entrée des troupes allemandes dans Paris. Sur les autres points, M. de Bismarck avait pris ses précautions. L'empereur n'aborda pas la question de fond. Le chancelier avait prévenu M. Thiers : [L'empereur n'aime pas à parler affaires hors de la présence de ses ministres](#). M. Thiers vit aussi le kronprinz. Sur ce dernier, son action fut tout autre. Le vieillard, brisé de fatigue et d'émotion, parlant avec éloquence de la guerre qu'il avait voulu écarter, des fautes du gouvernement impérial, des dangers qu'une paix mauvaise ferait courir à l'Europe, toucha l'âme sensible du kronprinz. Il déclara avec énergie que la France ne pouvait supporter la perte de Metz et que, si une pareille condition était maintenue, il fallait recommencer la guerre. Il eut le tort de disperser un peu l'effort de sa discussion, en demandant, en même temps, une diminution sur le chiffre de l'indemnité et en s'opposant à l'entrée des troupes allemandes à Paris.

Peut-être M. Thiers ne se rendit-il pas suffisamment compte de l'effet qu'il produisait. Après cet entretien, le prince impérial parut, à son entourage, disposé à [lâcher Metz](#). Le général de Blumenthal, son confident, disait que [cela tournait le cœur dans le corps de renoncer à Metz et de quitter Paris avec un pied de nez](#).

L'empereur, sans être dans les mêmes dispositions d'esprit que son fils, conféra, le lendemain 23, avec le grand-duc de Bade. Telle était son émotion de penser *qu'il faudrait laisser Metz à la France*, qu'il fut difficile de le calmer en lui disant que c'étaient là les premiers sentiments du début des négociations et que, vraisemblablement, Bismarck arrangerait cette affaire selon la volonté de l'empereur. Le grand-duc de Bade suggéra l'idée que, peut-être, l'acquisition du Luxembourg serait préférable.

Les choses en étaient là, quand, ce même jour, 23 février, M. Thiers revint à Versailles pour un nouvel entretien avec M. de Bismarck. Il s'était fait accompagner par M. Jules Favre.

M. Thiers engagea alors une *longue discussion* sur Metz. Il rappela à M. de Bismarck qu'en novembre le chancelier avait promis de le faire rendre à la France : *Ce qui était possible en novembre*, répondit le comte de Bismarck, *ne l'est plus aujourd'hui, après trois mois d'effusion de sang*, et, pour frapper le grand coup, il ajouta que, *si les plénipotentiaires français n'étaient pas prêts à abandonner Metz, il fallait rompre sur-le-champ*. — *Nous verrons si nous devons rompre*, répondit M. Thiers ; *passons aux autres questions*. Ce fut la phrase décisive. Un recours à la délégation des quinze membres eût peut-être été une ressource précieuse à ce moment.

Quoi qu'il en soit, c'est dans cette journée, après l'entrevue du matin entre M. de Bismarck et MM. Thiers et Jules Favre, que le chancelier eut le sentiment que l'Allemagne pourrait garder Metz. *Il avait vu tout de suite, dans la manière de M. Thiers et dans son riche langage, qu'il n'était pas décidé à recommencer de nouveau la guerre à propos de Metz*.

Aussitôt après cet entretien, c'est-à-dire dans l'après-midi du 23, M. de Keudell fit savoir, en grande

hâte, de la part du comte de Bismarck au grand-duc de Bade, qu'il fallait prendre garde surtout de laisser deviner, par les Français, que l'Allemagne eût consenti, peut-être, à abandonner Metz.

Le soir même, M. Thiers réunit la commission et lui fit part des exigences de l'Allemagne et de ses propres appréhensions. Est-il vrai, comme on l'a dit, que le découragement de la commission parlementaire et le désir d'en finir étaient si universels, qu'on se résigna, presque sans débat, à passer par la volonté du vainqueur ? En tout cas, M. Thiers ne trouva, dans ce contact avec la délégation de l'Assemblée, nul réconfort.

Un nouvel entretien eut lieu, le 24, entre M. de Bismarck et les plénipotentiaires français. C'est alors que M. Thiers, ému et hors de lui, fit l'effort suprême qui arracha, au calcul tenace de M. de Bismarck, la place de Belfort et la réduction d'un milliard sur le chiffre de l'indemnité : *Non, s'écria-t-il, jamais je ne céderai, à la fois, Belfort et Metz. Vous voulez ruiner la France dans ses finances, la ruiner dans ses frontières ! Eh bien ! qu'on la prenne, qu'on l'administre, qu'on y perçoive les impôts, et vous aurez à la gouverner en présence de l'Europe, si elle le permet*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> L'Angleterre était intervenue auprès de M. de Bismarck, par un télégramme du 24 février, pour obtenir un adoucissement sur le montant de l'indemnité. Voir Jules FAVRE (t. III, p. 100).

M. de Bismarck répondit, enfin, qu'il allait prendre les ordres de l'empereur. Après une absence qui parut bien longue aux plénipotentiaires français, et qui les laissa dans une angoisse inexprimable, après avoir conféré avec M. de Moltke, puis avec l'empereur, il revint avec la concession sur Belfort et sur le chiffre de l'indemnité. La commission parlementaire fut prévenue le soir même et donna son adhésion. Les protocoles furent préparés le 25, et l'acte qui constituait désormais les préliminaires de la paix entre la France et l'Allemagne fut signé, le dimanche 26 février, vers quatre heures<sup>1</sup>.

La France renonçait à l'Alsace et à une partie de la Lorraine, conformément à une ligne tracée sur la carte qui avait été publiée en septembre 1870 et qui était annexée au traité. C'était la fameuse carte au liseré vert. Le tracé indiqué n'avait subi que les modifications suivantes : dans l'ancien département de la Moselle, les villages de Sainte-Marie-aux-Mimes, près de Saint-Privat-la-Montagne et de Vionville, à l'ouest de Rezonville, étaient cédés à l'Allemagne ; par contre, la ville et les fortifications de Belfort restaient à la France, avec un rayon qui devait être déterminé ultérieurement.

L'indemnité de guerre était fixée au chiffre de cinq milliards. Les clauses relatives à l'occupation du territoire français et à l'évacuation établissaient des délais selon les dates de versement de l'indemnité.

Il était stipulé que les habitants des territoires cédés pourraient librement émigrer et que le gouvernement allemand ne prendrait, contre eux, aucune mesure atteignant leurs personnes ou leurs propriétés. Les prisonniers de guerre devaient être rendus aussitôt après l'échange des ratifications des préliminaires.

Les négociations pour le traité de paix définitif devaient avoir lieu à Bruxelles, après la ratification des préliminaires par l'Assemblée nationale et par l'empereur d'Allemagne.

Dans une des conventions annexes, il était stipulé que les troupes allemandes entreraient dans Paris et occuperaient le quartier des Champs-Élysées, depuis le 1er mars jusqu'à la ratification.

M. Adolphe Thiers et M. Jules Favre signèrent le traité pour la France, et, pour l'Allemagne, le prince de Bismarck. Les représentants de la Bavière, du Wurtemberg et du grand-duché de Bade, introduits au dernier moment, avaient simplement donné leur adhésion. Au moment de signer les préliminaires de la paix, M. Thiers et de Bismarck eurent une conversation sur la situation diplomatique particulière des États de l'Allemagne du Sud. M. Thiers demandait que l'acte des préliminaires de paix fût signé par chacun des souverains alliés et non par M. de Bismarck au nom de toute l'Allemagne. — *Voulez-vous effeuiller déjà l'unité allemande ?* répondit celui-ci. M. Thiers répliqua : — *Ah ! c'est nous qui l'avons faite !* — *Peut-être*, fit Bismarck avec un haussement d'épaules. Il aurait pu dire : *Certes*<sup>2</sup>.

M. de Bismarck voulut signer avec une plume d'or que les dames d'une ville allemande lui avaient offerte pour la circonstance. M. Jules Favre put se souvenir

---

<sup>1</sup> J'ai à peine besoin de dire que tous les renseignements qui figurent au texte proviennent de sources absolument sûres. Comparer les *Notes et Souvenirs* de M. THIERS, le récit de Jules FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale* (t. III, p. 98), avec celui d'Ottokar LORENZ (*loc. cit.*, p. 521).— Voir aussi BUSCH, *Mémoires* ; les *Souvenirs* de M. BISMARCK, etc.

<sup>2</sup> Ottokar LORENZ (p. 526).

que, le jour de la signature de l'armistice, M. de Bismarck lui avait demandé d'apposer son cachet sur la convention. Le ministre des affaires étrangères se servit d'une bague qui portait un camée où une femme debout, en costume antique, était gravée. Dans son trouble, M. Jules Favre apposa le cachet dans le sens horizontal et M. de Bismarck lui aurait dit : *Ah ! Monsieur Jules Favre, vous la renversez, votre République.*

M. Thiers et M. Jules Favre quittèrent Versailles, à la tombée du jour, pour se rendre à Paris. Remontés en voiture, dit M. Jules Favre, nous ne trouvâmes pas une parole à échanger pendant tout le trajet. Mon cœur était si oppressé qu'il m'étouffait. Immobile et comme foudroyé, M. Thiers succombait à son émotion. De Versailles à Paris, ses yeux ne cessèrent de se mouiller de larmes. Il les essuyait sans dire un mot ; mais il était facile de voir, à l'expression de ses traits bouleversés, qu'il était en proie à l'une des plus ineffables douleurs qu'il soit donné à l'homme de ressentir<sup>1</sup>.

L'Alsace avait été réclamée par l'Allemagne, dans les partages qui avaient suivi, en 1556, le démembrement de l'empire de Charles-Quint. Mais, dès cette époque, on avait fait observer que les populations étaient contraires à l'idée de se voir réunies à l'empire germanique. Richelieu l'avait conquise ; Louis XIV avait occupé Strasbourg. Les vœux des populations les avaient rattachées étroitement à l'unité française.

La Prusse le reconnaissait elle-même, dans un Mémoire adressé aux plénipotentiaires européens réunis en Congrès, à l'époque du traité d'Utrecht. Il est notoire, lisait-on dans ce *Mémoire*, que les habitants de l'Alsace sont plus Français que les Parisiens, et que le roi de France est si sûr de leur affection à son service et à sa gloire, qu'il leur ordonne de se fournir de fusils, d'épées, de hallebardes, de pistolets, de poudre et de plomb, toutes fois que le bruit court que les Allemands ont dessein de passer le Rhin, et qu'ils courent en foule sur les bords de ce fleuve pour en empêcher ou du moins en disputer le passage à la nation germanique au péril évident de leurs propres vies comme s'ils allaient au triomphe... et le *Mémoire* ajoutait que si on séparait les Alsaciens du roi de France qu'ils adorent, on ne pourrait lui ôter les cœurs d'autre manière que par une chaîne de deux cents ans<sup>2</sup>.

En 1815, une prétention analogue avait été soulevée, également sans succès, par la Prusse.

Maintenant, cette politique, préparée de longue main, se réalisait. Par l'habileté de M. de Bismarck, qui avait su écarter l'intervention de l'Europe et ce danger d'un Congrès qui l'inquiétait jour et nuit, on imposait la nationalité allemande à ces peuples, sans les consulter et sans prendre même l'avis du tribunal suprême européen. On savait que rien n'était changé dans leurs sentiments et M. de Bismarck le disait, lui-même, au Reichstag, le 2 mai 1871, en examinant froidement les raisons de l'éloignement des habitants eux-mêmes pour leur séparation d'avec la France<sup>3</sup>.

Quant à la Lorraine, c'était un pays de race et de langue exclusivement françaises. Metz était réuni à la France depuis trois siècles ; rien ne pouvait faire

---

<sup>1</sup> Jules FAVRE (t. III, p. 118).

<sup>2</sup> LAMBERTY, *Mémoires pour servir à l'Histoire du XVIIIe siècle* (t. V, p. 282).

<sup>3</sup> *Discours* (t. III, p. 420).

prévoir que ces populations seraient un jour détachées d'un pays auquel elles tenaient par des liens si chers.

La France, négligente de ses intérêts traditionnels, s'était faite, en Europe, le champion de la cause des nationalités et de l'indépendance des peuples. Elle était ainsi récompensée. Vingt ans d'efforts généreux aboutissaient à ce résultat !

Il ne s'agit pas seulement de ces idées libérales, que M. de Bismarck raille si cruellement dans ses Souvenirs, et dont sa vie est la hautaine antithèse. En fait, l'ordre social européen était ébranlé par cette application régressive du droit du plus fort. Un grand progrès accompli était effacé. Depuis 1870, les élèves de Bismarck s'étant multipliés, le travail de la civilisation sur elle-même, dans le sens de l'adoucissement des mœurs internationales, a été suspendu.

Il est juste de reconnaître que le prince de Bismarck n'a jamais réclamé, avec la fierté hautaine qui lui est habituelle, quand il s'agit de ses actes même les plus discutables, l'initiative de la décision, en ce qui concerne l'annexion d'une partie de la Lorraine et de Metz : il a toujours affirmé qu'il avait dû s'incliner devant les exigences de l'état-major, et le fait paraît démontré aujourd'hui.

Son esprit avisé apercevait les dangers d'une politique si excessive. Quoiqu'il eût l'idée invétérée et non contrôlée, parce qu'elle était née de la passion et de l'orgueil, [que la France ne peut vivre en paix avec ses voisins](#), il comprenait le tort que ferait à l'Allemagne, auprès de l'Europe et auprès d'elle-même, l'acte de violence par lequel elle créait, de propos délibéré, entre les deux pays, une cause de conflit perpétuel.

Il indique, lui-même, avec beaucoup de sagacité, le point faible de cette politique étroitement annexionniste : la présence, dans l'empire, de populations qui lui restent étrangères.

Dans les longues méditations d'un esprit puissant, porté vers les vastes conceptions et vers les œuvres durables, il devait se reprocher le stigmate du provisoire qu'il laissait imposer à son œuvre : M. de Bismarck. Il devait éprouver, en dedans de lui-même, le regret d'avoir manqué à un devoir qui lui était apparu clairement, à Versailles comme à Nikolsbourg, celui de ne pas laisser s'accomplir les fautes irréparables.

Face à face avec lui-même, il devait éprouver quelque confusion de n'avoir pas osé aborder, pour son triomphe, le véritable problème, à savoir le règlement définitif du grand débat ouvert depuis la mort, du Téméraire, alors qu'il eût pu, peut-être, assurer l'Europe et au nouvel empire qu'il fondait, la paix par une de ces solutions habiles et équitables qui sont toujours renfermées dans les faits et qu'un esprit comme le sien eût été capable de dégager.

Ce n'est pas ici le lieu de porter un jugement sur le prince de Bismarck. Sa physionomie puissante a exercé une sorte d'hypnotisme sur la génération de ses contemporains. On discute peu ses actes, parce que le recul du temps manque pour mesurer leurs résultats. Pourtant, on peut observer, dès maintenant, que son génie politique, si puissant, fut incomplet. Tout entier au jeu politique, il est des sentiments dont il ne voulait pas tenir compte. Son principal instrument est la force ; sa devise, dès le début : *sanguine et ferro*.

Son réalisme a surpris l'humanitarisme ambiant ; le militarisme qu'il subissait parfois, a eu facilement raison du parlementarisme général. Il a obtenu des succès qui rompirent l'ordre des idées et des sentiments régnant en Europe, au



temps où il a vécu. Il agit révolutionnairement. Mais, révolutionnaire à rebours, il a déposé, au plus intime de sa création, le germe de faiblesse inhérent aux œuvres violentes et insuffisamment pondérées.

On a souvent comparé le prince de Bismarck au cardinal de Richelieu. Celui-ci, fin, aristocratique, passionné pour toutes les grandeurs humaines, a développé la France dans le sens du génie national, tandis que l'autre, dur à son propre pays, l'a détourné de ses voies, et l'a, pour longtemps peut-être, dégoûté de l'idéal élevé et sentimental, naturel à cette vieille et noble race germanique.

Le dimanche 26 février, M. Thiers signait, à Versailles, le traité devant servir de préliminaire à la paix définitive. Immédiatement, il reprenait le train pour Bordeaux, où l'Assemblée l'attendait dans une anxiété qu'il est facile d'imaginer. Il y arrivait le 28.

Le premier contact du négociateur avec les représentants de la nation eut lieu dans l'un des bureaux de l'Assemblée. Nous avons l'impression d'un témoin :

Quelle scène, cher ami, que celle à laquelle je viens d'assister ! M. Thiers fait partie de mon bureau ; il y est venu en descendant de wagon, sans passer seulement chez lui, pour nous rendre compte de ses négociations douloureuses. Nous l'attendions en séance de bureau depuis près d'une heure. Rien ne peut rendre la grandeur, la douleur de ce récit qui nous arrachait les larmes ; et quelle éloquence dans le spectacle de ce vieillard n'ayant pris aucun repos depuis trois jours et trois nuits, après des débats avec M. de Bismarck et le roi de Prusse qui duraient jusqu'à dix heures consécutives. Hélas ! les sacrifices dépassent l'attente de tout le monde !...<sup>1</sup>

En séance publique, M. Thiers lut, lui-même, le préambule du traité. Puis, M. Barthélemy Saint-Hilaire donna lecture de la convention. Chacun des articles tombait comme une sentence sur les représentants du peuple assemblés.

On s'attendait à tout. Quelques-uns, se souvenant de 1806, redoutaient que l'Allemagne ne demandât des sacrifices d'argent plus importants encore, ne confisquât notre flotte de guerre ou ne tentât de limiter les forces militaires de la France. L'annonce de l'annexion d'une partie de la Lorraine, de Metz et de l'Alsace provoqua une indicible émotion : *Nous sommes dans la situation d'un malade qu'on va amputer*, écrit le député Martial Delpit. Un brave militaire, placé à côté de moi, me montre sa main mutilée en me disant : *Monsieur, j'ai moins souffert quand on m'a coupé ces trois doigts...*

Après une vaine discussion sur l'urgence, celle-ci fut votée. Le lendemain, 1er mars, eut lieu le débat sur la ratification. La question fut nettement posée : *Pouvait-on, oui ou non, utilement continuer la guerre ?*

C'est M. Louis Blanc qui soutint la thèse de la lutte à outrance. A la grande guerre, il proposa de substituer la guerre de partisans. Et il rappela le souvenir des armées de la Révolution.

M. Thiers, s'appuyant sur les résultats de l'enquête à laquelle l'Assemblée elle-même venait de se livrer, démontra l'impossibilité de poursuivre la lutte. Selon lui, ce n'est pas la France qui est impuissante. Il ne doute pas de l'avenir du pays, et l'ennemi non plus, à en juger par les précautions qu'il prend contre la

---

<sup>1</sup> Marquis DE DAMPIERRE, *Cinq années de vie politique* (p. 22).

France de demain. Mais c'est son organisation militaire qui a été détruite dès le début de la guerre.

Celle-ci a eu deux phases. Pendant la première, jusqu'à Sedan, on a fait la guerre avec des cadres sans soldais, pour ainsi dire. Dans l'impossibilité où on était de porter, en huit jours, de mille à trois mille hommes l'effectif des régiments, au lieu d'envoyer un régiment, on en a envoyé deux ; d'où pénurie de troupes et pléthore de commandement. Qu'est-il arrivé ? Sur 120 régiments, 116 ont été faits prisonniers, à Sedan ou à Metz. C'est ce qui explique que, pendant la seconde période de la guerre, après le 4 Septembre, on s'est battu avec des cadres insuffisants. M. Thiers voit là la cause de la persistance de nos revers. Et il ajoute qu'on n'improvise pas des armées. *La Révolution elle-même, qu'on cite souvent, dit-il, n'en a pas improvisé : elle a fait une première guerre avec un homme supérieur, qu'un heureux hasard avait jeté sous sa main, le général Dumouriez, qui commandait l'année royale. C'est avec cette armée que la Révolution a remporté ses premières victoires. Plus tard, elle a eu de longs revers, jusqu'au jour où elle a pu avoir de véritables armées.*

Un violent incident marqua la suite de la discussion. M. Bamberger, député de la Moselle, développait à la tribune la protestation des Alsaciens-Lorrains contre le traité et disait qu'un seul homme, Napoléon III, devait le signer, quand M. Galloni d'Istria l'interrompit par ces mots : *Napoléon III n'aurait jamais signé un traité honteux !*

M. Conti, député bonapartiste de la Corse, essaya de prendre la défense de l'empire, et ne réussit qu'à déchaîner le tumulte parlementaire. Le calme se rétablit après le vote de la motion suivante : *L'Assemblée nationale clôt l'incident, et dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France.*

A la fin de la discussion, M. Thiers dut intervenir pour supplier l'Assemblée de ne pas se laisser détourner de ses pénibles devoirs. *Non, non, s'écria-t-il, la France n'a pas voulu la guerre. C'est, vous qui protestez, vous qui l'avez voulue... La vérité se dresse aujourd'hui devant vous, et c'est une punition du ciel de vous voir ici obligés de subir le jugement de la nation qui sera le jugement de la postérité....*

MM. Victor Hugo, Louis Blanc, au nom du parti républicain ; Bamberger, Keller, Tachar, au nom des populations menacées d'annexion, prirent la parole contre le projet de loi. Protestation

Finalement, l'Assemblée vota la ratification des préliminaires, par 546 voix contre 107 et 23 abstentions.

Quand l'Assemblée eut ainsi donné son assentiment aux sacrifices que la nécessité imposait à la nation, une scène pathétique se produisit. Au nom des représentants de l'Alsace-Lorraine, M. Grosjean se leva ; il déposa, sur la tribune, la démission et la protestation de ses collègues des provinces conquises : *Livrés, en mépris de toute justice et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous déclarons, encore une fois, nul et non avenu, un pacte qui dispose de nous sans notre consentement. Vos frères d'Alsace-Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection fidèle, jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place... M. Grosjean et ses collègues quittèrent la salle*

des séances. De telles scènes, les leçons qu'elles comportent et les devoirs qu'elles imposent, s'effaceront-elles jamais de la mémoire de la nation ?

Un certain nombre de membres du parti républicain, notamment MM. Rochefort, Banc, Benoît Malon, Félix Pyat, donnèrent aussi leur démission, déclarant qu'ils ne voulaient pas siéger un jour de plus **dans une Assemblée qui avait livré deux provinces, démembré la France et ruiné le pays.**

Le texte de la délibération et les pièces nécessaires pour l'échange des ratifications furent dressés rapidement et envoyés en hâte à Paris. Le gouvernement faisait diligence, afin de rendre aussi courte que possible l'occupation d'une partie de Paris par les troupes allemandes. L'échange des ratifications eut lieu, le 2 mars, à quatre heures de l'après-midi.

M. de Bismarck fut surpris. Il examina soigneusement l'acte de ratification et en soupesa tous les termes. Il avait compté sur une longue délibération de l'Assemblée nationale, et l'armée allemande avait pris des dispositions en conséquence pour l'occupation de Paris. L'empereur avait fixé au vendredi, 3 mars, son entrée triomphale. Il dut renoncer à cette orgueilleuse satisfaction. Les différents corps d'armée devaient, par groupes de trente mille hommes, se succéder dans la capitale de la France. Le premier groupe, seul, put y pénétrer. Le lendemain, à huit heures du matin, Paris était délivré de la présence de l'ennemi.

## VI

Il restait à l'Assemblée de Bordeaux un devoir à remplir. Elle devait désigner la ville où elle tiendrait dorénavant ses séances et qui deviendrait, par là même, la capitale politique de la France. La guerre finie, Paris ouvert, il fallait trancher cette question.

L'Assemblée irait-elle siéger à Paris ? Et, si elle demeurait en province, à quelle distance de Paris et dans quelle ville s'établirait-elle ?

Même dans les périodes les plus agitées, les assemblées et les gouvernements sont restés fidèles à Paris. C'est de là, véritablement, qu'on gouverne la France. La France n'est complète que par l'union de la province et de Paris. Mais, après les circonstances que l'on venait de traverser, la grande ville, toute bouleversée encore par les passions et les souffrances du siège, serait-elle assez maîtresse d'elle-même et de ses nerfs pour entourer l'Assemblée du calme nécessaire à ses délibérations ?

Celle-ci ne le pensait pas.

Pour la première fois, et pour la seule fois peut-être, il y avait un désaccord profond entre la province et Paris. L'espèce de dissociation que la longueur du siège avait produite se traduisait, à la fois, en un sentiment et en une théorie. La majorité de l'Assemblée éprouvait vivement le sentiment où il y avait de la méfiance et de l'appréhension, et elle était prête à appliquer la théorie par une sorte de sentence et de verdict frappant Paris.

Paris avait fait la révolution du 4 septembre et formé, de ses représentants, le gouvernement de la Défense nationale : l'Assemblée détestait ce régime. Par l'héroïsme de sa résistance, Paris avait prolongé la lutte ; après la capitulation, il était encore partisan de la guerre à outrance : l'Assemblée voulait la paix

immédiate. Paris, aux élections récentes, avait voté pour les radicaux : l'Assemblée était composée en majorité de légitimistes et d'orléanistes. **Paris nous envoie tous les quinze ans, par le télégraphe, des révolutions toutes faites,** avait dit un député, et un jeune socialiste, Gaston Crémieux, du haut des tribunes publiques, avait répondu par cette apostrophe : **A bas les ruraux !**

Le 12 février, jour où arrivèrent à Bordeaux les socialistes élus à Paris, MM. Rochefort, Delescluze, Tridon, Malon, Minière, Pyat, — M. Fresneau, député légitimiste du Morbihan, était monté à la tribune pour signaler à l'indignation de l'Assemblée **des collègues notoirement couverts du sang des guerres civiles.**

Les députés de la droite étaient surpris de croiser, dans les couloirs, quelques-uns des hommes qui avaient pris part aux **journées** du siège, et qui avaient encore, dans les yeux, la fièvre des longs jours de lutte et la colère qu'ils ressentaient, notamment, contre les hommes du 11 Septembre.

La foule se pressait sur le passage des députés ; elle accueillait les monarchistes par des cris hostiles et, prodiguait ses sympathies aux républicains. La garde nationale, dit-on, se mêlait à ces manifestations. Sur la plainte du marquis de Franclien, le président provisoire, M. Benoist d'Azy, ordonna des mesures militaires qui provoquèrent les protestations de M. Rochefort, député de Paris.

Garibaldi, qui avait été également élu par Paris, s'était rendu à l'Assemblée. On s'étonna de sa présence dans la salle. Après que le président eut donné lecture de sa lettre de démission, il demanda la parole. Ce fut une clameur. Le vieux lutteur quitta aussitôt Bordeaux pour Caprera. Victor Hugo, ayant voulu prendre la défense de Garibaldi, fut également mal accueilli. Il donna aussi sa démission.

Un autre député de Paris, le colonel Langlois, mal guéri d'une blessure reçue à Buzenval, avait été pris à partie, alors qu'il était à la tribune, et tandis qu'il s'élevait contre la distinction faite par M. Félix Voisin entre l'armée et la garde nationale. Tous ces incidents entretenaient, dans l'Assemblée, une sourde colère contre la capitale.

M. Thiers ne croyait pas la situation aussi grave qu'elle l'était en réalité ! Il avait une confiance, assez aveugle d'ailleurs, mais réelle, dans la garde nationale. Cependant, n'ayant à sa disposition ni armée, ni forces de police, sentant ses responsabilités, il hésitait à conseiller le retour à Paris. Le 11 mars, il demanda, simplement pour ouvrir la discussion, la translation de l'Assemblée **dans une ville plus rapprochée de Paris.** La discussion s'ouvrit le 10 mars.

La cause de Paris fut habilement défendue par MM. Louis Blanc, Silva et Minière. M. Louis Blanc, sous forme d'avertissement solennel, annonça que le vote qui enlèverait à Paris son rang de capitale, provoquerait la guerre civile : **Ce serait pousser Paris à se donner un gouvernement à lui, gouvernement contre lequel l'Assemblée, siégeant ailleurs, ne pourrait rien... ce serait faire sortir peut-être, des cendres de l'horrible guerre étrangère, une guerre civile plus horrible encore...**

Au contraire, de violents réquisitoires furent prononcés contre la capitale par MM. Fresneau, de Belcastel et Giraud, de la droite. Pour ces fougueux orateurs, Paris est le **chef-lieu de la révolte organisée, la capitale de l'idée révolutionnaire.** Parlant de la **violation périodique des grandes assemblées,** ils affirmaient qu'en siégeant **sur le pavé de l'émeute,** l'Assemblée nationale aurait perdu la **sécurité et la liberté de ses délibérations.** Le mot a été dit et répété : Paris leur faisait peur.

Dans le discours qu'il prononça, M. Thiers conclut en faveur de Versailles. Il a dit que des raisons stratégiques le déterminèrent. Il voulait avoir toute l'armée disponible sous la main, en cas d'événements graves à Paris. La commission, sur le rapport de M. Beulé, demandait Fontainebleau et les ultras ne voulaient pas dépasser Bourges.

Au vote, Paris fut rejeté, par 427 voix contre 154, et Versailles adopté. Fontainebleau, a écrit M. Jules Simon, *était une sottise ; Bourges, un attentat ; Versailles, un expédient*<sup>1</sup>. La droite de l'Assemblée avait l'arrière-pensée que la restauration monarchique serait possible à Versailles et non à Paris.

M. Thiers ayant fait, de cette question, une question constitutionnelle, Paris cessait légalement d'être la capitale de, la France.

La crise Cette séance du 10 mars devait avoir une importance plus haute encore, à raison du grave débat que M. Thiers crut devoir soulever au cours de cette discussion, devant l'Assemblée : il s'agissait du régime constitutionnel sous lequel allait vivre le pays.

Du jour où l'Assemblée nationale avait ratifié les préliminaires de Versailles, elle avait tranché la première et grave difficulté pour laquelle elle avait été convoquée : elle s'était prononcée pour la paix.

Le mandat qu'elle avait reçu était-il plus étendu ? Avait-elle qualité pour décider de la forme du gouvernement ; était-elle constituante ? La question, nous l'avons dit, se posait avec une acuité singulière, et, en France, où la vivacité des passions, l'ardeur des polémiques, l'intransigeance des partis donnent une importance, parfois si excessive, aux dissentiments politiques, ce débat ajoutait une cause d'irritation nouvelle aux cruelles souffrances qui, depuis une année, avaient mis ce malheureux pays à bout de sang, à bout de forces, à bout de nerfs.

Le malheur voulait qu'en plus de tant d'autres misères, ce peuple en fût arrivé à cet état d'âme, trop malheureusement justifié, de n'avoir plus confiance en personne. Livré à ses inspirations, à son instinct, il n'avait à compter que sur lui-même, ayant devant lui, en fait de traditions, de croyances, d'illusions ou de préjugés, à proprement parler, table rase.

Tous les systèmes pouvaient se produire, toutes les ambitions se donner carrière, tous les appétits se ruer dans la lutte. Une âpre et obscure mêlée se préparait évidemment.

Précisément parce qu'elle avait conscience de cette situation affreuse, l'Assemblée ne songeait nullement à résilier ses pouvoirs. Le pays l'avait élue, comme on devait le dire plus tard, *dans un jour de malheur* : elle avait été le recours suprême quand les maux avaient atteint leur comble. Elle était la fille des douleurs, son apparition était l'aube des jours nouveaux ; elle se croyait nécessaire.

On discutait, il est. Vrai, sur l'étendue des pouvoirs qui lui étaient confiés. Mais, au fond, tout le monde comprenait que la nation s'en rapporterait à l'Assemblée, si celle-ci savait dégager, de la crise, les éléments et les conditions de la vie nouvelle. La délégation était réelle si elle n'était pas formelle ; à défaut de mandat, il y avait assentiment ; à défaut de pouvoirs, il y avait puissance. Aux

---

<sup>1</sup> Jules SIMON, *Le Gouvernement de M. Thiers* (t. I, p. 93).

yeux de la grande majorité des Français, l'Assemblée, telle quelle, représentait le pays.

En tout cas, cela ne faisait pas doute à ses propres yeux. Cette assurance, la majorité la puisait non seulement dans le vote des électeurs, mais surtout dans ses convictions, dans ses doctrines, dans la croyance où elle était qu'elle était choisie pour rétablir, en France, les vrais principes et, après tant de catastrophes accumulées et d'erreurs diverses, pour jeter les bases d'un système bon et durable. Il y avait assez de sincérité, d'étonnement, de naïveté si l'on veut, dans les cœurs de ces députés, amenés si vivement à la lumière et mis si soudainement à la barre, pour qu'ils se crussent appelés à sauver la France.

Le salut était dans la monarchie : voilà quelle était leur seconde conviction et, en outre, — quels que fussent les situations et les intérêts personnels, — la grande majorité pensait que la monarchie, c'était la **monarchie légitime**, avec la restauration de la branche aînée des Bourbons.

Les idées de Joseph de Maistre avaient fait, peu à peu, leur chemin. L'éducation cléricale, qui avait préparé la plupart des esprits distingués de la haute et de la moyenne bourgeoisie, avait eu cet effet. La haine de l'usurpation, développée et irritée par le coup d'État de Napoléon III et par les rigueurs du gouvernement impérial, avait remonté, pour ainsi dire, jusqu'aux journées de Juillet. C'était un cas de conscience, pour les véritables monarchistes, de réparer le mal qui s'était fait en 1830 ; tous déploraient, au fond, l'heure où la robe sans couture avait été déchirée.

La restauration de la monarchie légitime, appuyée sur les doctrines catholiques, la soumission empressée aux volontés du **Roi**, telles étaient les aspirations des membres les plus ardents sinon les plus nombreux de la majorité.

Dans les longues heures de l'éloignement et de l'absentéisme, l'expérience de la vie et des réalités faisant trop souvent défaut, ces générations s'étaient rattachées, avec une ardeur immodérée, aux doctrines et aux principes absolus. Il y avait, dans ces dispositions, une foi. Les consciences n'eussent trouvé que là leur repos.

A Bordeaux, dès que les premiers contacts furent établis, ces sentiments se firent jour. Ils furent excités et fouettés, eu quelque sorte, par le contact avec une partie de la députation de Paris et des grandes villes. Ces figures singulières, ces attitudes outrées émurent à l'excès des gens rassis ou timides, frais débarqués de leurs provinces. Par crainte de l'anarchie, dont le spectre leur apparaissait, ils se rejetèrent vers la monarchie. Bientôt, les premières tentatives de réalisation pratique se produisirent. Les fers furent mis au feu, et l'on n'attendait que la conclusion de la paix pour précipiter une solution qui paraissait facile et qui était nécessaire, puisqu'elle était le salut.

Tous les yeux se tournèrent vers le comte de Chambord. Pour la grande majorité des monarchistes, il était, en vertu du principe de l'hérédité, non pas seulement un prétendant, mais **le Roi !**

Le comte de Chambord, né le 29 septembre 1820, petit-fils du roi Charles X, était venu au monde huit mois après l'assassinat de son père, le duc de Berry. Sa naissance avait fait reverdir la vieille souche des Bourbons de la branche aînée. Il était *l'enfant du miracle*.

Sa vie s'était écoulée dans l'exil. En 1830, la branche cadette, les Orléans, s'était substituée à la branche aînée et avait remplacé la cocarde blanche par la cocarde

tricolore ; elle avait opposé, aux principes de la monarchie légitime, les doctrines de la Révolution.

En 1832, la mère du comte de Chambord, la duchesse de Berry, avait essayé de soulever les fidélités bretonnes et vendéennes, pour revendiquer les droits de son fils ; vaincue, traquée, elle avait été cruellement atteinte par le gouvernement du roi Louis-Philippe, M. Thiers étant ministre de l'intérieur. Entre les deux branches de la maison de Bourbon, la rupture était complète. A la mort du roi Charles X, la cour de France n'avait pas pris le deuil.

Après 1848, Louis-Philippe, vieilli, avait dit à ses familiers, qui s'interposaient pour amener un rapprochement entre les deux familles royales également exilées : **Ce rapprochement ne se fera jamais, parce que, de l'autre côté, on ne fera rien de ce qui sera nécessaire pour le rendre possible.**

Henri-Charles-Marie-Ferdinand-Dieudonné d'Artois, connu d'abord sous le nom de duc de Bordeaux, était, après la mort de son père, devenu héritier des droits de la maison de France, par suite de l'abdication de Charles X et du désistement de son oncle, le duc d'Angoulême. Il prit, à sa majorité, le nom de comte de Chambord, cette terre lui ayant été donnée, en 1821, par souscription nationale. Depuis le mois d'août 1830, il avait vécu en exil, d'abord en Écosse, puis en Allemagne, en Autriche, en Italie. Sa destinée errante avait quelque peu effacé sa physionomie, sinon son souvenir, dans la mémoire de la plupart des Français.

Par la volonté du vieux roi Charles X, son éducation avait été confiée à des mains illustres et pieuses. Le duc de Montmorency, le marquis de Rivière, le baron de Damas et le général de La Tour Maubourg, s'étaient succédé auprès de lui. Il avait reçu aussi les leçons des deux pères jésuites Deplace et Druilhet ; enfin, celles de l'évêque d'Hermopolis, Mgr Frayssinous ; un précepteur plus intime, l'abbé Trébuquet, avait longtemps tenu son âme ; un serviteur fidèle, le duc de Lévis, était resté près de lui comme un conseiller et un mentor. La religion l'avait dirigé, formé, élevé.

Il avait des dons naturels : bien pris, quoique de formes un peu pleines, comme le furent souvent les Bourbons, il avait la figure agréable, le regard calme et droit, le nez fin, la barbe et les cheveux blonds légèrement ondulés. L'ensemble donnait une impression de dignité et de douceur : mais l'œil était vif, scrutateur. Par suite d'un accident de cheval, survenu en 1841, il boitait légèrement.

Il est difficile de porter un jugement sur la valeur d'un prince appelé, par sa naissance, à jouer un grand rôle et qui n'a pas régné : cette simple constatation est peut-être déjà un jugement. Un de ses maîtres, qui était aussi un ami, le dépeignait ainsi, au moment où il sortait à peine de l'adolescence : **D'un esprit bouillant, vif, sagace, il juge avec une finesse bien su-dessus de son âge ; souvent ne supportant plus l'étude et le travail, il se montre alors fier, difficile, entêté, mais toujours d'un esprit élevé et poli. Il est aussi reconnaissant pour ceux qui le reprennent à propos que froid et emporté avec les flatteurs. Il est, enfin, aussi prompt à réparer une faute qu'à la commettre.** Par la suite, il perdit quelque chose de cette vivacité, de cette irritabilité que l'on remarquait en lui. Il paraît plutôt réservé, hésitant, ombrageux. L'obstination, par contre, est restée. Il est l'homme d'une idée ; et cette idée a d'autant plus de force en lui qu'elle se rattache à un système puissant : la religion catholique. En somme, le comte de Chambord apparaît comme un prince d'un réel mérite et un parfait honnête homme.

L'esprit est droit, cultivé, mais sans grande souplesse ni étendue : par là, encore, Bourbon, plus, il est vrai, de la lignée de Louis XIII et de Louis XIV que de Henri IV. Quand il se livre, sa conversation a du charme et même du piquant. Mais, souvent, il se replie en un silence méfiant : il disait parfois que le plus grand des rois de France c'était Louis XI. Le besoin d'action ne le tourmente pas. Il écrit volontiers ; ses lettres sont nobles et belles ; il est tout entier dans ces paroles qu'il adressait, en 1848, à un républicain français venu pour le saluer à Froltsdorff : Il me dit qu'il n'entreprendrait rien contre les pouvoirs établis, qu'il ne voulait prendre aucune initiative et n'avait aucune ambition personnelle ; qu'il se considérait, en effet, comme le principe de l'ordre et de la stabilité, qu'il entendait maintenir ce principe intact, ne fût-ce que pour le repos futur de la Fiance ; que ce principe était toute sa force, qu'il n'en avait pas d'autre ; qu'il en aurait toujours assez pour remplir son devoir, quel qu'il fût, et que Dieu, d'ailleurs, lui viendrait en aide. Tel il était, en 1848, à vingt-huit ans, tel il resta jusqu'au bout.

Il menait, à Frohsdorff, la vie la plus simple, consacrée à l'étude, à la chasse, aux œuvres de religion et de charité, vivant dans la plus étroite intimité avec sa femme, Marie-Thérèse-Béatrix-Gaëtane, fille aînée du duc de Modène. Physionomie fine, sèche, anguleuse, bandeaux plats, elle avait gardé de son éducation première sur les genoux de la fille de Marie-Antoinette, Madame Royale, une sorte d'appréhension instinctive à l'égard de la France. Volontaire, sourde, elle exerçait son autorité sur l'étroit entourage et veillait jalousement sur la personne et sur le repos du prince. Le ménage n'avait pas d'enfant.

Il faut revenir encore vers l'idée dominante qui soutient les longs jours d'un exil à la fois patient et fier : c'est l'idée religieuse. Tout est là. Le comte de Chambord s'est donné à Dieu ; dans un élan mystique, il a reçu, des mains de la Vierge, le scapulaire qui ne le quittera jamais.

La foi ne discute pas. Elle accepte les dogmes avec toutes leurs conséquences ; si ce prince doux et grave a eu une aversion, c'est celle de ces hommes qui, placés tout près du tabernacle, en voilent la splendeur et en atténuent les rayons, ces catholiques libéraux, ces hommes habiles dont l'habileté s'emploie à créer des difficultés et non à les résoudre, ces hommes astucieux qui, au lieu de s'en tenir à la simplicité du principe, le compliquent des vaines subtilités pour se donner le mérite de les dénouer<sup>1</sup>.

Sa foi politique est la même que sa foi religieuse. Il attend, en lui et par lui, l'œuvre de Dieu. Il y a, dans cette attitude, quelque indolence peut-être ; mais il y a aussi une volonté latente indomptable ; il y a la conviction que le descendant des Bourbons est, sur la terre, le représentant d'un principe, presque d'un dogme ; il y a une confiance absolue et presque résignée dans la force de ce principe, avec une sorte d'animosité permanente contre ceux qui, étant ses défenseurs et ses gardiens naturels, l'ont nié, ou, pis encore, altéré.

Le comte de Chambord, disposant d'une majorité dans la majorité, ayant bien en main, par l'organisation de son bureau, la direction d'un parti qui se sentait fort de ses principes et de l'appui du clergé, attendait, avec confiance et dignité, les événements. Il attendait aussi, dans la même attitude réservée et froide, les premières démarches de ses cousins, les princes d'Orléans.

---

<sup>1</sup> C'est évidemment Mgr Dupanloup qui est visé. Voir SAINT-ALBIN, *Histoire de Henri V* (p. 370-71).



Ceux-ci s'appliquaient surtout, alors, à ne pas se laisser oublier. Tandis que le comte de Paris restait à Londres, où il recevait les hommages discrets de personnalités attachées à la fortune de la famille, deux de ses oncles s'étaient présentés aux élections et avaient été élus, le duc d'Aumale, dans l'Oise, et le prince de Joinville, dans la Haute-Marne et dans la Manche.

La pensée qui avait dicté cette conduite était évidemment de tenir les autres partis, et surtout le parti légitimiste, en haleine, sinon en alarme.

Le duc d'Aumale, dans sa profession de foi aux électeurs de l'Oise, avait fait des déclarations qui avaient donné à réfléchir aux purs de la droite : *Dans mes sentiments, dans mon passé, dans les traditions de ma famille*, avait-il dit, *je ne trouve rien qui me sépare de la République. Si c'est sous cette forme que la France veut définitivement constituer son gouvernement, je suis prêt à m'incliner devant sa souveraineté... Monarchie constitutionnelle ou République libérale*, disait-il encore, *c'est par la probité politique, la patience, l'esprit de concorde, l'abnégation qu'on peut sauver la France.*

Les formules étaient habiles et la tactique inquiétante.

Parmi les légitimistes, les plus avisés n'avaient pas pensé qu'il fût sage de laisser les choses s'envenimer. Quoique ce parti fût le plus nombreux dans la droite, il n'avait pas, à lui seul, la majorité dans l'Assemblée. Puisqu'on entrait dans les voies d'une restauration parlementaire, il fallait ménager des suffrages qui, l'heure venue, seraient indispensables. Ainsi, on fut conduit à engager secrètement, et sous le manteau, les premiers pourparlers de la *fusion*.

Ni la chose, ni le nom n'étaient nouveaux. Dès 1853, des tentatives avaient été faites auprès du comte de Chambord. Celui-ci avait paru disposé à accueillir ses cousins avec bienveillance : il ne lui déplaisait pas de les voir faire acte de soumission. Mais la duchesse d'Orléans avait montré peu d'empressement. Elle entendait se conformer aux directions de son mari, qui avait déclaré, dans son testament, que *le comte de Paris devait rester le serviteur passionné et exclusif de la Révolution*. Il s'agissait donc de réconcilier non seulement des personnes, mais des principes.

En 1857, la question du drapeau avait été posée et, dès lors, le comte de Chambord avait pris une attitude qui ne pouvait guère laisser d'illusion à des esprits clairvoyants : *Ainsi que je n'ai cessé de le dire*, écrivait-il au duc de Nemours, le 5 février 1857, *j'ai toujours cru, et je crois encore, à l'inopportunité de régler, dès aujourd'hui, et avant le moment où la Providence m'en imposerait le devoir, des questions que résoudront les intérêts et les vœux de notre patrie. Ce n'est pas loin de la France et sans la France qu'on peut disposer d'elle.*

Cela voulait dire que la branche aînée, détrônée par la branche cadette, n'admettait pas que celle-ci, dans l'exil, lui dictât des conditions. Parmi les princes d'Orléans, les plus clairvoyants, comme le duc d'Aumale, l'entendaient ainsi, et ils n'étaient pas loin de penser, de leur côté, qu'il n'y avait rien à faire avec le comte de Chambord. Les choses en étaient restées au même point, jusqu'au 4 septembre 1870. Mais, aussitôt l'Assemblée réunie, des hommes actifs s'étaient remis à la trame interrompue depuis 1857. Chacun des deux partis monarchiques avait désigné cinq députés pour examiner en commun les conditions de l'union entre légitimistes et orléanistes. Mgr Dupanloup fut choisi pour présider cette sorte de commission extra-parlementaire.

Pendant la guerre, le prince de Joinville avait été l'hôte de l'évêque d'Orléans. Celui-ci lui disait : **Une restauration orléaniste : nouvelle aventure avec des rancunes éternelles. Il faut, enfin, à ce pays, la stabilité et la grandeur.** Au cours des entretiens, qu'il avait eus avec M. Thiers, pour les négociations d'un armistice, sur la fin du mois d'octobre, M. de Bismarck avait dit, comme il devait le répéter, d'ailleurs, au cardinal de Bonnechose, qu'il ne verrait pas d'un mauvais œil une solution **bourbonienne** rapprochant les partisans du comte de Chambord de ceux du comte de Paris. Il avait fait allusion à une lettre de l'évêque d'Orléans, écrite dans ce sens, que l'on faisait passer par son canal et dont il eût pu prendre lecture.

A peine arrivé à Bordeaux, l'évêque d'Orléans écrivait encore, dans le même sens, au prince de Joinville : **Une monarchie qui laisserait la maison de Bourbon divisée perpétuerait, avec la douleur de ce triste spectacle, la division du grand parti conservateur et le mal profond de la France... Non, donnez-nous une maison de Bourbon, respectant en elle-même et non pas violant, par des compétitions de personnes, le principe qu'elle représente,** et l'évêque humaniste complétait ces objurgations éloquentes par une citation, empruntée à Horace : *O navis, referunt in mare te novi fluctus !... Fortiter occupa portum !*<sup>1</sup>

Les princes d'Orléans ne demandaient pas mieux que d'écouter ce langage et de se ranger à ces conseils. Ils avaient, contre eux, la force des principes. En outre, la composition de l'Assemblée enlevait au comte de Paris toute chance de succès immédiat, puisque, dans le parti monarchiste, la droite légitimiste était la plus forte et, par conséquent, maîtresse du vote décisif. Cependant, ils entendaient faire leurs conditions, sinon pour le présent, du moins pour l'avenir. Et, pour cela, ils manœuvraient habilement, se tenant plus près de l'opinion et du pays que ne pouvait, le faire l'intransigeance du comte de Chambord.

Mais, même pour soutenir efficacement cette tactique toute réaliste, ils avaient besoin des voix légitimistes. En effet, deux questions urgentes les préoccupaient, qui dépendaient uniquement d'un vote de l'Assemblée : celle de l'abrogation des lois d'exil, celle de la validation des élections des deux princes, le duc d'Aumale et le prince de Joinville : ceux-ci ne pouvaient rester en France et ils ne pouvaient siéger à l'Assemblée, c'est-à-dire reprendre le contact avec le pays et avec les milieux politiques, que par une double décision de la majorité.

Aussitôt élus, les deux princes étaient partis pour Bordeaux. Mais M. Thiers, qu'on oubliait un peu, surveillait le jeu avec une vigilance intéressée. Il avait fait appel au patriotisme des princes et même leur avait laissé entendre qu'ils s'exposaient à se faire arrêter, s'ils essayaient de pénétrer dans l'Assemblée. Se tenant pour avertis, ils n'avaient fait que traverser la France, et avaient poussé jusqu'à Biarritz<sup>2</sup>.

C'est là qu'étaient venus les trouver les émissaires de la droite **politique** et, notamment, le général Ducrot. Entre les deux fractions de la majorité, une négociation précise avait été rapidement engagée, et, après quelques tiraillements, on avait établi une entente et un plan de campagne parlementaire sur les bases suivantes : 1° Abrogation des lois d'exil ; 2° Validation des princes ; 3° Visite du comte de Paris au comte de Chambord.

---

<sup>1</sup> Abbé LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup* (t. III, p. 225).

<sup>2</sup> E. DAUDET, *Le duc d'Aumale* (p. 204).

Les princes d'Orléans avaient accepté ce programme. Déjà le duc d'Aumale avait remis au duc Decazes, avec mission de la communiquer aux députés de la droite, mie déclaration du comte de Paris, ainsi conçue :

Février 1871.

Ce qui se fera en France et par les représentants de la France sera bien fait. Ce qui serait tenté en dehors d'eux serait prématuré et stérile.

Je n'ai aucune pensée d'ambition personnelle. Je travaillerai loyalement à la solution qui paraîtra devoir assurer le plus sûrement à la France le gouvernement libre, stable et honnête dont elle a besoin.

Si un accord politique se fait, c'est sur la constitution que doivent porter tolites les stipulations. L'important est d'obtenir un appoint pour faire triompher les clauses qui nous garantissent une constitution libérale.

Les questions de personnes ne peuvent être l'objet d'aucunes conditions. L'idée de stipuler une abdication est inadmissible. Nous devons la repousser absolument.

Il ne faut être ferme que sur les questions de principe, et non sur les questions de personnes.

M. Estancelin obtint, en outre, du duc d'Aumale, une déclaration écrite, adressée à Mgr Dupanloup, par laquelle il affirmait que ni lui ni aucun prince d'Orléans ne feraient obstacle au rétablissement de la monarchie légitime.

Les conditions de l'entente sont scellées à Biarritz. On remet l'accord plus complet à un rendez-vous ultérieur et qui devait se produire, à Dreux, vers la fin de mars.

L'entente paraissait faite. Le comte de Chambord ne pouvait refuser une couronne qui s'offrait à lui. Il embrasserait, avec joie, dans les princes d'Orléans, soumis et même un peu humiliés, des héritiers auxquels cette démarche assurerait un trône. De part et d'autre, on oublierait 1830. La France valait bien cette concession mutuelle. Le système monarchique allait donc reprendre tout son éclat par la restauration de la maison de Bourbon. Les optimistes ne doutaient plus du succès ; les esprits chagrins eux-mêmes suspendaient leur jugement.

Au moment où elle quittait Bordeaux pour se rendre à Versailles, la droite croyait bien qu'elle se rapprochait d'une solution, en venant occuper le palais du grand roi.

Cependant, il fallait compter avec M. Thiers. La conduite de celui-ci paraissait obscure. On n'aimait et a pas beaucoup l'insistance qu'il avait mise à faire ajouter, au titre [de chef du pouvoir exécutif](#), les mots [de la République française](#).

Il était harcelé de questions, et même il était mis en demeure par le parti royaliste. La majorité n'en était pas à proposer la restauration immédiate. Nous avons déjà rappelé la parole de M. le vicomte de Meaux, [la vérité est, qu'à ce moment, personne ne croyait la chose possible. J'ai toujours persisté à penser,](#)

ajoute-t-il, après trente ans, qu'en effet nous ne le pouvions alors aucunement<sup>1</sup>. Mais on n'eût pas été Mellé d'amener M. Thiers à prendre, de lui-même, l'initiative ; en tout cas, on voulait obtenir, de lui, des déclarations aussi favorables que possible, du moins pour l'avenir.

M. de Falloux, qui était depuis longtemps lié avec M. Thiers, l'avait supplié de ne pas manquer à son passé et à ses amis monarchistes. M. Thiers s'était, dès le premier moment, renfermé dans une habile formule qui réservait son adhésion en paraissant l'accorder : *Oui, oui*, disait-il, *nous ferons la monarchie unie*. Mais, sentant qu'il ne pouvait se passer du concours des monarchistes et ne voulant pas, cependant, se lier les mains, il avait cru devoir serrer le problème de plus près.

Le 15 février, il avait convoqué, chez lui, les membres les plus marquants du parti, le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, le marquis de Juigné, le comte de Juigné et le marquis de Dampierre, et il leur avait exposé son sentiment.

Pour apaiser leurs exigences ou pour calmer leur inquiétude, il s'était exprimé en ces termes : *J'ai besoin de votre confiance ; il faut que vous m'aidiez à mettre, au milieu de bien des difficultés, notre malheureux pays dans les voies où je voudrais le voir. Nous ne pouvons, en ce moment, que gouverner avec le concours de tous les partis respectables ; il serait périlleux, il serait contraire à toutes les règles du bon sens, à toutes les inspirations du patriotisme, de troubler l'œuvre de réparation que nous avons à accomplir, en songeant à donner le pouvoir à l'un ou à l'autre des partis qui nous divisent et en soulevant ainsi, contre ce parti, les hostilités de tous ceux qui auraient été lésés dans leurs prétentions*. Mais il est évident, pour moi, si nous sommes sages, que c'est à la *monarchie unie* que doit aboutir la prudence que nous allons montrer. *Oui, Messieurs, à la monarchie unie, entendez-vous, et pas d'autre*.

Ces messieurs crurent devoir tenir et garder un procès-verbal de ces paroles ; dans leur désir d'écartier du roi restauré les *hostilités de tous les autres partis* dont les menaçait M. Thiers, ils acceptaient ses déclarations comme une sorte d'engagement en faveur de la monarchie ; ils fermaient les yeux sur la portée de cette réserve habilement introduite et répétée par M. Thiers : *La monarchie unie, entendez-vous, la monarchie unie !*

M. Thiers, ayant ainsi conclu avec la droite un arrangement où il y avait, de part et d'autre, plus d'abandon que de confiance, eut l'habileté de faire un pas de plus et de prendre acte, en public, de l'espèce d'adhésion qu'il avait su obtenir. Dans le discours prononcé, le 10 mars, à l'occasion de la translation de l'Assemblée à Versailles. Il s'exprima en ces termes :

Quel est mon devoir, à moi que vous avez accablé de votre confiance ?  
C'est la loyauté envers tous les partis qui divisent la France et qui divisent l'Assemblée. Ce que nous leur promettons à tous, c'est de n'en

---

<sup>1</sup> Dès les premiers jours de la session de Bordeaux, la droite se réunissait, sous la présidence de M. Audren de Kerdrel, dans les salons de M. Journu, député de la Gironde. Un jour, M. de Belcastel ayant voulu parler des chances de retour de la monarchie légitime, avec la franchise qui était la plus belle qualité de son caractère et de son talent, le président Kerdrel l'arrêta court et traita sa motion d'imprudente, avec un ton d'irritation et d'aigreur qui me parut inspiré par une prudence excessive, dans une réunion qui comptait tous les légitimistes de l'Assemblée. Baron VINOLS, *Mémoires* (p. 19).

tromper aucun ; c'est de ne pas nous conduire de manière à préparer, à votre insu, une solution exclusive qui désolerait les autres partis... Nous avons accepté une : mission écrasante... Nous ne nous occuperons que de la réorganisation du pays... Lorsque le pays sera réorganisé, nous viendrons ici vous dire : Le pays, vous nous l'avez confié sanglant, couvert de blessures, vivant à peine ; nous vous le rendons un peu ranimé ; c'est le moment de lui donner sa forme définitive, et je vous en donne la parole d'un honnête homme : aucune des questions qui auront été réservées, n'aura été altérée par une infidélité de notre part.

C'est ce qu'on a appelé le [pacte de Bordeaux](#). Si on complète cette déclaration par l'entretien du 15 février, on voit que M. Thiers escomptait le coin court de la droite monarchiste dans l'entreprise de réorganisation qu'il abordait ; par contre, il lui laissait le temps d'essayer de réaliser, entre les deux branches de la dynastie, cette union qu'il considérait comme une condition sine qua non du succès.

Au fond, de part et d'autre, on entretenait un malentendu volontaire. Il y avait, dans l'attitude de M. Thiers, à la fois de l'habileté, de la sagesse et quelque ironie. On jouait au plus fin. Mais, à ce jeu, la droite risquait d'être battue par le rusé vieillard.

L'Assemblée nationale tint sa dernière séance à Bordeaux le 11 mars 1871, et décida de se réunir, le 20 mars, à Versailles.

M. Thiers se rendit, en toute hâte, à Paris, où il arriva le 15 mars.

### CHAPITRE III. — LA COMMUNE<sup>1</sup>.

Les causes de l'insurrection du 18 mars. — Les partis révolutionnaires et l'armée du désordre. — Le Comité central et l'Internationale. Les Prussiens à Paris. — La journée du 18 mars. — Retraite du gouvernement à Versailles. — Vaines tentatives de conciliation. Les élections de Paris, du 26 mars. — En province et en Algérie. L'Assemblée nationale et la Commune. — M. Thiers se prononce pour la République. — L'armée de Versailles. — Le second siège de Paris. — Les affaires des 3 et 4 avril. — La Commune tente de s'organiser. — Son programme. — Le Comité de Salut public. Prise des forts d'Issy et de Vanves. — L'entrée des troupes dans Paris, le 21 mai. — La bataille des rues. — Les incendies. Exécution des otages. — Répression de la Commune.

#### I

Paris, depuis la signature de l'armistice, était, pour Paris après ainsi dire, abandonné à lui-même. Les gouvernants, les députés, les hommes influents, tout le monde l'avait quitté ; seuls, M. Jules Favre, M. Ernest Picard et M. Jules Ferry, maire de Paris, étaient restés, mais combien négligés et impopulaires ; ils laissaient la direction au général Vinoy, nommé commandant en chef de l'armée de Paris et au général d'Aurelle de Paladines, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine. Ce dernier a sévèrement jugé les séances du conseil qui se tenaient chaque soir pendant cette période : Souvent, dit-il, il était onze heures que les membres du conseil n'étaient pas encore arrivés. On disait un mot des affaires publiques, des affaires de l'État, et, le reste du temps, c'étaient des lazzis, des plaisanteries faites par M. Picard, auquel on répondait quelquefois<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Principaux ouvrages consultés : *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars 1871*, 3 vol. in-4° (publication de l'Assemblée nationale) ; Général APPERT, *Rapport d'ensemble sur les opérations de la Justice militaire, relatives à l'insurrection de 1871*, 1 vol. in-4° (publication de l'Assemblée nationale) ; Arthur ARNOULD, *Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris*, Bruxelles, 1878, 3 vol. in-18 ; BESLAY, *Mes Souvenirs*, Paris, 1873, 1 vol. in-18, et *La Vérité sur la Commune*, Bruxelles, 1877, 1 vol. in-18 ; Maxime DU CAMP, *Les Convulsions de Paris*, Paris, 1878, 4 vol. in-8° ; CLUSERET, *Mémoires*, 3 vol. in-18 ; Paul CHASTEAU, *Recueil des dépêches françaises officielles, du 16 février au 27 mai 1871*, Paris, 1871, 1 vol. in-12 ; Jules FAVRE, *Histoire du Gouvernement de la Défense nationale*, Paris, 1871, 3 vol. in-8° ; Louis FIAUX, *Histoire de la guerre civile de 1871*, Paris, 1879, 1 vol. in-8° ; Fr. JOURDE, *Souvenirs d'un membre de la Commune*, Bruxelles, 1877, 1 vol. in-8° ; *Journal officiel de la Commune* (réimpression), 1 vol. in-4° ; LEFRANÇAIS, *Étude sur le mouvement communaliste à Paris en 1871*, Neuchâtel, 1871, 1 vol. in-16 ; LISSAGARAY, *Histoire de la Commune de 1871*, Bruxelles, 1876, 1 vol. in-16 ; Maréchal DE MAC MAHON, *L'Armée de Versailles depuis sa formation jusqu'à la complète pacification de Paris* (rapport officiel) ; Camille PELLETAN, *La Semaine de Mai*, Paris, 1880, 1 vol. in-16 ; V. ROSSEL, *Papiers posthumes*, Paris, 1871, 1 vol. in-8° ; Jules SIMON, *Le Gouvernement de M. Thiers*, Paris, 1878, 2 vol. in-8° ; Général VINOY, *L'Armistice et la Commune*, Paris, 1872, 1 vol. in-8° avec atlas.

<sup>2</sup> *Enquête parlementaire sur le 18 mars*, déposition du général D'AURELLE DE PALADINES.

Paris attendait des ordres et des nouvelles de la province, lui qui avait l'habitude de donner l'impulsion.

Quoique la ceinture de ses murailles fût ouverte, il restait isolé et délaissé. La dissociation produite par le siège le surprenait. Il était comme dans le vide. Avant même que l'Assemblée de Bordeaux se fût prononcée sur son sort, la grande Ville se sentait **décapitalisée**.

L'Assemblée portait, aux yeux de Paris, cette première responsabilité. Non seulement elle dépouillait la grande ville de l'autorité, mais elle déchirait l'auréole. Paris avait fait son devoir ; il avait préparé sa légende ; il avait lutté cinq mois ; il avait souffert ; il n'avait capitulé que forcé par la famine, et la rage dans le cœur : et, de tout cet effort, on ne tenait nul compte. Le vote qui décida de transférer la capitale à Versailles aggrava une situation déjà tendue. Il n'y avait pas un habitant de Paris, propriétaire, commerçant, ouvrier, qui, par cette décision, ne fût frappé dans ses intérêts et dans l'opinion qu'il se faisait de lui-même.

Sur l'étendue d'une ville énorme comme est Paris, la vie normale, suspendue pendant de longs mois, ne se reprend pas facilement. Il faut une lente mise en train, pour que tous les rouages s'engrènent et produisent leur jeu naturel. Paris s'était déshabitué du travail. Comme le dit M. Thiers dans sa déposition devant la commission d'enquête sur l'insurrection du 18 mars, **deux ou trois cent mille individus avaient passé plusieurs mois à ne rien faire ou à porter un fusil, dont ils ne se servaient pas beaucoup : ils vivaient des secours de l'administration municipale**. Paris n'est pas paresseux, tant s'en faut. Mais il vit au jour la journée, et pour qu'il se remit au travail, encore fallait-il laisser au travail le temps de revenir vers lui.

On doit aussi reconnaître qu'à ce point de vue, de graves imprudences avaient été commises : un décret du 15 février avait restreint aux gardes nationaux **qui justifieront du défaut de travail**, l'allocation de 1 fr. 50 par jour. D'autre part, une décision de l'Assemblée, qui déclarait toutes les échéances, prorogées depuis sept mois, exigibles dans les quarante-huit heures, mettait, pour ainsi dire, tout le commerce de Paris en état de faillite. Du 13 au 17 mars, il y eut, dans la ville, cent cinquante mille protêts. Enfin, l'Assemblée avait refusé d'examiner la question du paiement des loyers non acquittés depuis l'investissement. Il fallait la méconnaissance de la vie de Paris, dont M. Jules Favre fait l'aveu dans sa déposition<sup>1</sup>, pour laisser commettre des fautes si graves. Paris valait bien que l'on se préoccupât de ses embarras, de ses souffrances, de son lendemain.

Il n'est que juste d'observer que ce ne furent pas ces considérations d'intérêts qui emportèrent les esprits. Les nouvelles venues de Bordeaux, et qui, peu à peu, grossies par l'éloignement, provoquèrent le cri universel, c'est d'abord que la République était menacée et, ensuite, que les Prussiens entreraient dans Paris. Ce furent là les causes directes et immédiates du mouvement.

La **République menacée**, telle est la première alarme, la phrase décisive, répétée dans les conversations, affirmée dans les proclamations. Dès le 10 mars, on affiche, sur les murs de Paris, la parole qui va devenir le thème de tous les

---

<sup>1</sup> Je ne puis pas me donner comme une personne connaissant très bien Paris. *Le Gouvernement de la Défense nationale* (t. III, p. 37). — M. Rouher fait, quelque part, la même confidence sur lui-même. Tous deux allèguent, comme explication, leurs trop nombreuses occupations.

appels à la résistance : Soldats, enfants du peuple, unissons-nous pour sauver la République. Les rois et les empereurs nous ont fait assez de mal. Vive à jamais la République ! Comme le dit fort justement un des historiens les plus modérés de cette époque : Il est certain que la garde nationale, en grande majorité, entendait rester en armes pour la protection de la République<sup>1</sup>.

Les bruits qui circulaient au sujet de la disposition des esprits dans la droite de l'Assemblée, excitaient des méfiances, accrues par une polémique ardente. Pour Paris qui, depuis dix ans, nommait des républicains, la République était sa chose. Tous ces hommes qui avaient lu l'*Histoire d'un Crime*, étaient résolus à ne pas laisser s'accomplir, sans résistance, un nouveau coup d'État.

Mais il y eut une autre émotion plus vive, plus immédiate : c'est celle qu'éprouva la grande ville, à peine délivrée du siège, quand elle connut la clause des préliminaires de la paix qui accordait l'entrée des Prussiens dans Paris. Laissons la parole à M. Thiers : Cette entrée des Prussiens dans Paris, dit-il encore dans sa déposition devant la commission d'enquête, a été une des causes principales de l'insurrection. Je ne dis pas que, sans cette circonstance, le mouvement ne se serait pas produit ; mais je soutiens que cette entrée des Prussiens lui a donné une impulsion extraordinaire.

A ce point de vue, le mouvement se caractérise vraiment comme une manifestation de l'état d'esprit obsidional. Le général Trochu, clans sa déposition, va jusqu'à attribuer un calcul machiavélique à M. de Bismarck : Ce qu'il voulait, disait-il, c'était l'émeute et l'anarchie<sup>2</sup>. En tout cas, le chancelier allemand escomptait le désordre à Paris ; il l'avait annoncé à M. Thiers, et la clause de la paix, stipulant l'entrée des troupes allemandes dans la ville, à laquelle le négociateur allemand s'attacha avec une insistance si singulière, produisit bien l'effet qu'il était facile de prévoir.

Paris, qui avait été vaincu par la faim, eût risqué, peut-être, une destruction complète pour ne pas laisser l'armée ennemie pénétrer dans ses 'rues. La sage disposition qui limita l'occupation momentanée au quartier des Champs-Élysées, et surtout la hâte que l'Assemblée et le gouvernement mirent à échanger les ratifications de la paix, évitèrent, peut-être, un grand malheur. De là vint, cependant, l'émotion suprême d'où jaillit la révolte.

Il ne manquait pas d'éléments capables de susciter, d'irriter et de précipiter ces dispositions. Dans cette crise universelle, où certains esprits, à Versailles, eussent cherché la restauration d'un absolutisme noir, d'autres esprits, à Paris, cherchaient les voies de l'anarchisme rouge. Les tendances diverses et confuses qui agitaient le pays aboutissaient ainsi, de part et d'autre, à leurs plus extrêmes conséquences.

Au premier rang des révolutionnaires, figurait un parti qui n'était pas inconnu des Parisiens, c'était le blanquisme : on pouvait le considérer comme le parti traditionnel de l'émeute, de la conspiration et de l'insurrection. Il n'avait guère, en politique, d'autre conception que celle de l'opposition à outrance, par tous les moyens, à tous les gouvernements. Il était républicain intégral, égalitaire, adversaire de l'ordre social, mais ni communiste, ni séparatiste, ni socialiste, au fond, anarchiste. Le blanquisme comptait, dans Paris, trois ou quatre mille adhérents. Il était plus révolutionnaire qu'adepte de la révolution.

---

<sup>1</sup> LEFÈVRE, *Histoire de la Ligue d'union républicaine des droits de Paris* (p. 11).

<sup>2</sup> *Enquête sur l'insurrection du 18 mars*, déposition du général TROCHU (p. 31.)



La révolution traditionnelle, le jacobinisme, était représenté par un groupe au moins aussi nombreux et qui se subdivisait, selon les tendances de ses chefs, en deux sections également influentes : les jacobins d'action, qui suivaient Delescluze, et les jacobins romantiques, qui suivaient Félix Pyat. Ces hommes étaient très voisins de ceux qui, au 4 Septembre, avaient occupé le pouvoir. Ils étaient partisans de la République **une et indivisible**, d'un gouvernement énergique, ennemis de la bourgeoisie, amis du peuple, mais surtout violents et autoritaires. Ils avaient été frustrés, en quelque sorte, par la décision qui, au 4 Septembre, n'avait fait place, dans le gouvernement, qu'aux députés de Paris. C'était le jacobinisme qui avait été vaincu, le 31 octobre 1870 et le 21 janvier 1871.

Il ne pardonnait pas aux membres du gouvernement de la Défense nationale le triple échec qu'ils lui avaient infligé, et, à Bordeaux, il avait, en escomptant les sentiments de la droite, réclamé la mise en accusation des hommes du 4 Septembre. Après cette manifestation, sans noblesse et sans portée, les jacobins avaient compris que leur place n'était pas dans l'Assemblée : la plupart de ceux qui avaient été nommés députés, les Delescluze, les Félix Pyat, les Tridon, les B. Malon, avaient donné leur démission et étaient rentrés dans Paris, où l'insurrection couvait déjà. Il y avait, en eux, de grandes ambitions, de sourdes rancunes et des colères froides ou cauteleuses, longtemps comprimées.

Il était difficile à un esprit non attentif de ne pas les confondre, avec les partis révolutionnaires proprement dits, d'autres éléments qui s'essayaient, dès lors, au rôle considérable qu'ils devaient jouer par la suite, les socialistes. Ceux-ci, soit qu'ils fussent les adeptes de nombreuses doctrines : saint-simonisme, fouriérisme, communisme, qui avaient vu le jour, en France, dans la première moitié du siècle, soit qu'ils adhérassent au système collectiviste, déjà né, de l'autre côté du Rhin, avaient pour programme la constitution d'une société nouvelle. Ils avaient leur place marquée partout où la lutte était engagée entre le travail et le capital, et notamment dans les grèves. La plupart d'entre eux étaient des ouvriers ou se rattachaient au prolétariat. La polémique redoutable et obscure de Proudhon leur fournissait, sinon des raisons, du moins des formules. Leur parti pris à l'égard de la bourgeoisie capitaliste ne les mettait pas toujours en méfiance contre l'habile et dangereuse flatterie des publicistes d'avant-garde et des orateurs de réunions publiques.

Le parti ouvrier se rattachait par mille liens à une vaste organisation cosmopolite : l'Internationale. Les délégués ouvriers français avaient été mis en relations avec elle, à Londres, lors de l'Exposition de 1862. Fondée, dit-on, sous les auspices de Karl Marx, elle avait son siège en Angleterre, elle avait des relations étendues en Allemagne, peut-être même avec les entours de M. de Bismarck, qui ne négligeait aucun moyen<sup>1</sup>. Bien accueillie en France par le parti libéral, ayant, au début, pour apologiste Henri Martin, et Jules Ferry pour avocat, elle s'était développée dans les dernières années de l'empire : peut-être le gouvernement impérial avait-il songé à s'appuyer sur cette organisation de la démocratie pour l'opposer à la bourgeoisie libérale. Peut-être aussi l'incertitude où l'on était sur les faits et gestes de l'Internationale ajoutait-elle aux suppositions et aux soupçons.

On la disait riche et puissante. Il ne paraît pas douteux qu'elle comptât 70 à 80.000 affiliés à Paris, en 1870. D'après ses propres procès-verbaux, elle

---

<sup>1</sup> Déposition de M. CHOPPIN.

paraissait plutôt pauvre et désorientée à la veille du 18 mars. Le comité directeur changeait souvent le lieu de ses séances ; cependant, il se réunissait, dans les derniers temps, en un local, qui devint célèbre : place de la Corderie, n° 6. Les fonds étaient entre les mains d'un certain Chatelain, demeurant rue Saint-Honoré, et qui passait pour un agent bonapartiste. Elle devait jouer un rôle prépondérant dans l'union de tous les partis révolutionnaires et dans l'organisation du [Comité central](#).

Tous ces éléments, au début, étaient isolés. Souvent, ils se suspectaient. Ils se groupèrent par la lutte et pour la lutte, sans se préoccuper d'abord de dégager, avec précision, la théorie de leur action commune. Peu à peu, cependant, la plupart se rallièrent, avec une intelligence plus ou moins claire, une conviction plus ou moins ardente, à une idée qui s'élabora, en quelque sorte, au fur et à mesure des événements et qui devint le programme de l'insurrection et le mot d'ordre posthume, [l'idée communaliste](#).

Si l'on considère cette doctrine dans son essence, elle apparaît comme l'application absolue de la pensée de Jean-Jacques Rousseau. Pour aller au fond des choses, elle n'est rien que la conception suisse de l'organisation politique des sociétés. Dans le système, en effet, le corps social a pour molécule la commune et pour résultat la fédération. En principe, toute représentation est supprimée. Le pouvoir est rapproché du peuple pour que le peuple gouverne et fasse lui-même ses affaires. Et c'est pourquoi le système enferme, autant que possible, l'organisme politique dans les limites étroites de la commune : [Le mal n'est pas que l'État agisse au nom de tel ou tel principe, c'est qu'il soit](#)<sup>1</sup>.

La commune. La commune apparaît donc comme le rouage social primordial et presque unique ; agissant librement et hors de l'influence des autres communes, chaque commune vivra de sa vie propre et se séparera infailliblement. On retrouve, à travers ces idées, un vague souvenir des petites républiques antiques, où le peuple gouverne sur la place publique, des républiques italiennes, des communes de Flandre et, surtout, des cantons helvétiques. C'est de tout cela que s'était faite la doctrine de Jean-Jacques. Il déclarait, à demi mot, que son [Contrat social](#) aboutissait à la [confédération](#). Ses disciples inconscients recevaient, par lui, la leçon qu'il avait empruntée, lui-même, à son pays d'origine<sup>2</sup>.

Cependant, ils ajoutaient au système une conception nouvelle : celle de la révolution sociale. Le pouvoir étant exercé, clans chaque commune, directement par le peuple, il fera lui-même ses affaires en collectivisant les richesses, les ressources, le travail. La nouvelle organisation de la société sera la suite

---

<sup>1</sup> Arthur ARNOULD, *Histoire populaire et parlementaire de la Commune* (t. III, p. 119).

<sup>2</sup> *Contrat social*, édit. Dreyfus-Brissac (p. 407 et suivantes). Voici quelques extraits de la première rédaction du Contrat social : [Une règle fondamentale pour toute société bien constituée et gouvernée légitimement, serait qu'on en pût assembler aisément tous les membres toutes les fois qu'il serait nécessaire... Il suit de là que l'État devrait se borner à une seule ville tout au plus... Presque tous les petits États, république et monarchie indifféremment, prospèrent par cela seul qu'ils sont petits... Et encore : Appliquez-vous à étendre et à perfectionner le système des gouvernements fédératifs, le seul qui réunisse les avantages de grands et des petits États... Il y a un certain parti à tirer, au sujet des origines de la pensée de Jean-Jacques, d'un curieux ouvrage de M. Jules Vuy : \*Origine des idées politiques de Jean-Jacques Rousseau\*, Genève, 1889. — V. aussi H. FAZY, \*La Constitution de la République de Genève\*, Genève, Georg, 1890.](#)

naturelle de la nouvelle organisation de la cité. Tel était l'aboutissant infaillible du système communaliste.

Mais, pour arriver à ce résultat, il fallait, avant tout, briser l'unité nationale : *Quoi que vous fassiez, l'Unité s'appelle Centralisation, et la Centralisation s'appelle l'Autorité. Changez l'étiquette, c'est toujours le despotisme.* La formule du parti se résume, finalement, en ces trois termes : *autonomie communale, fédération, collectivisme*<sup>1</sup>. Il s'agit donc, comme au temps de la Ligue, de faire de la France une Suisse, mais une Suisse socialisée.

Cette doctrine, encore une fois, n'est apparue que très tardivement. Elle se dégagait des situations prises. Elle a été précisée, après coup, par des théoriciens de loisir, dans les réflexions de l'exil ; mais elle était au fond des esprits : elle inspirait sourdement les faits, les paroles et les gestes.

Il était naturel que, dans une crise analogue à celle que la France traversait, on entrevît, comme aboutissant ultime, la dissociation absolue et la dislocation complète du pays.

Les théories, en raison même de leur redoutable abstraction et de leur complexité, échappaient à la masse, ballottée par les événements, en proie à cette fièvre enthousiaste et sanglante qui couvait dans la grande ville abandonnée, humiliée, désespérée.

C'est cette masse qui, se portant d'un seul côté, provoqua la catastrophe, et c'est elle qu'il faudrait peindre : d'abord, la population elle-même de toutes classes, de toutes catégories, qui venait de souffrir les horreurs du siège, qui avait été tenue, pendant de longs mois, séparée du monde et comme séquestrée, se retrouvant libre, sortant de sa cellule, ainsi qu'on l'a dit, marchant éblouie dans le vide, trompée, depuis si longtemps, par l'erreur où on l'avait entretenue sur l'efficacité de la lutte et la certitude de la victoire, après avoir fait un rêve de gloire et d'héroïsme, se trouvant en présence de la défaite, de l'humiliation, tombant, comme on l'a dit encore, de l'empyrée sur la terre !<sup>2</sup>

L'élément viril avait fait le coup de feu. Tous les hommes étaient soldats ; on leur avait mis des fusils aux mains ; ce n'était pas leur faute si, selon le mot durement ironique de M. Thiers, ils ne s'en étaient guère servis.

A peine le siège achevé, cette population se disloque ; l'organisation embryonnaire qui s'était, tant bien que mal, ébauchée pendant le siège, se brise : plus de secteur, plus de service, plus de bataillon ; la partie aisée de la garde nationale — cent mille hommes, peut-être, — part pour la province rejoindre les familles dispersées ; les pauvres, *les trente sous*, restent à Paris, inactifs, sans mot d'ordre, sans consigne, sans occupation, ne sachant comment employer les journées, passant des cabarets aux clubs, errant dans les rues et sur les places publiques, ne tenant plus qu'à cet uniforme, à ce fusil qui donne une contenance et qui, par la solde, assure le pain.

Les troupes de l'armée active, les régiments de mobiles, licenciés soudainement, désarmés, en vertu des clauses mêmes de la capitulation, ont jeté sur le pavé 250 mille soldats et officiers, sans compter Lio mille hommes dans les hôpitaux. Ce sont 300 mille jeunes gens, sans famille et sans ressources pour la plupart,

---

<sup>1</sup> Arthur ARNOULD, *Histoire populaire et parlementaire de la Commune* (t. III, p. 137-156).

<sup>2</sup> Dépositions du maréchal DE MAC MAHON et de J. Jules FERRY.

abandonnés à eux-mêmes, du jour au lendemain, dans cette grande ville vicie, après avoir tant souffert. On fait, il est vrai, le possible et l'impossible pour les rapatrier en masse. Le gouverneur de Paris y épuise ses forces. Mais les moyens manquent, On réquisitionne tous les trains ; on ramasse des troupes de 30 ou 40 mille hommes désarmés, auxquels on distribue un peu d'argent pour les décider à partir. Pourtant, ils sont libres, en somme, et le résidu fait, à lui seul, une bande qui, par son tumulte vaguant, suffirait pour tout mettre en péril.

De la province, au même moment, un afflux, en sens inverse, se produit sur Paris. Les régiments de mobiles, de mobilisés, de territoriaux, même ceux de l'armée active, sont licenciés ou voient leurs cadres s'éclaircir, une fois la paix faite. Les Parisiens libérés rentrent dans la ville. Par la disposition des voies ferrées, Paris est le point de rencontre nécessaire de la circulation qui se fait simultanément, dans un désordre effroyable, par toute la surface du pays.

Les mobiles désarmés prirent part, sans le savoir peut-être, aux premiers mouvements insurrectionnels. Personne ne retrouvait ni sa place ni son chemin. La folie obsidionale se doublait, pour tous, d'un universel égarement.

Il y en avait, pourtant, qui savaient ce qu'ils venaient faire. Ceux-là, une consigne occulte les appelait à Paris. De l'Est, notamment, arrivaient, par troupes, les débris de l'armée garibaldienne, des hommes à chemise rouge, avec une plume de paon derrière la tête, qui paraissaient obéir à un mot d'ordre et qui entraient dans la ville, l'air décidé, comme en pays conquis<sup>1</sup>.

Et, tout au fond, un ramassis sans nom : durant les péripéties du siège, les prisons avaient été ouvertes plusieurs fois ; les échappés, les repris de justice, tout ce qui vit dans les repaires d'une grande ville comme Paris, tout ce monde s'était retrouvé, pendant les longs mois du siège, sous l'incognito de l'uniforme. Les fusils avaient été distribués sans contrôle. Flourens avait acheté des chassepots, peut-être de ses deniers, et, en tout cas, les avait donnés de sa propre autorité.

On affirme qu'il y avait douze mille repris de justice sur les listes de la garde nationale. Les faillis, les endettés, la bohème, la pègre, haute ou basse, toute cette tourbe était là, fidèle à la consigne du désordre, ralliée à la paye des trente sous.

C'étaient ces [gardes nationaux](#) qui, pendant le siège, refusaient de se battre, en prétendant qu'on voulait les faire sortir pour les livrer, par trahison, aux Prussiens. C'étaient les mêmes, d'ailleurs, qui criaient le plus fort et que les marins appelaient les [à outrance](#). Ils étaient là, ceux de Paris, ceux de la province, et ceux des autres pays : Anglais, Polonais, Hongrois, Espagnols, Italiens, Belges, Allemands, tous étaient là !

L'aventure avait attiré les aventuriers ; la proie, les oiseaux de proie. De hautes complicités ou de froids calculs avaient jeté tout ce monde sur Paris. Enfin, elle allait périr, la fière ville, et se déchirer de ses propres mains ! Les bombes étaient forgées, — le 22 janvier, on en trouva 12.000 à la mairie de Montmartre<sup>2</sup>, — le pétrole était prêt ; on la verrait flamber, de loin, sur son immense bûcher. Les incendiaires du monde entier étaient là, la torche à la main.

---

<sup>1</sup> Déposition de M. CHOPPIN, délégué provisoire à la préfecture de police, après la démission de M. Cresson et avant la nomination du général Valentin.

<sup>2</sup> Déposition de M. CHOPPIN, délégué à la préfecture de police.

Mais, auparavant, il fallait que, dans une mêlée suprême, les Français s'entre-tuassent. Car, — ce qui ne s'est jamais vu dans l'histoire, — cette population exaltée, cet afflux de survenants et d'étrangers, ces hommes sincères et ces violents, ces soldats et ces civils, ces vieillards et ces enfants, irrités, affamés, livrés à eux-mêmes, étaient tous armés jusqu'aux dents. On avait distribué 450.000 fusils dans la capitale. Il y avait des poudrières partout, des cartouches par milliers, deux mille canons avec leurs approvisionnements. C'était une armée debout, sans but et sans adversaire. Elle occupait une ville immense, des remparts intacts, des forts, des bastions, de véritables citadelles comme la Butte-aux-Cailles, la Montagne Sainte-Geneviève, et, ressource suprême, elle élèverait, au besoin, dans l'enchevêtrement des rues, le réseau des barricades.

Depuis sept mois, on l'entraînait à la bataille. Désarmer cette masse, la disloquer, l'apaiser, entreprises pleines de péril, presque inexécutables à la réflexion. Eût-on pu le faire au moment de l'armistice ? Le prince de Bismarck souleva la question du désarmement. M. Jules Favre ne le crut pas possible. Il demanda pardon, plus tard, à Dieu et aux hommes<sup>1</sup>.

La vaincre, la réprimer, œuvre plus redoutable encore, peut-être criminelle. Comment ne pas reculer devant la guerre civile, au lendemain de la guerre étrangère ? Tout le monde vivait dans l'angoisse, s'attendant au pire. Les hommes qui partagèrent les responsabilités de ces heures tragiques dirent que ce furent là les moments les plus affreux de leur existence.

M. Thiers déclare devant la commission d'enquête que, dès le premier instant, il avait compris qu'il aurait à soumettre Paris.

Avec quoi ? La capitulation laissait au gouvernement le droit de maintenir une garnison de 40.000 hommes dans la ville. En réalité, les régiments ayant dû congédier les libérables, l'armée ne se composait guère que de 25 à 30.000 hommes. Troupes jeunes, inexpérimentées, n'ayant pas vu le feu, ne connaissant pas Paris. Les soldats s'étaient habitués à passer la journée en famille, fraternisant dans les cafés et chez les marchands de vins. On ne pouvait guère compter que sur la troupe restreinte des gardes républicains, sur les gendarmes de la caserne Lobau, sur les marins qui, même à la fin, ayant quitté les forts, s'étaient trouvés comme en bordée, et sur la garnison de ces mêmes forts, tenue solidement par les officiers<sup>2</sup>.

Que dire de la garde nationale ? C'était là qu'était le péril. A son sujet, M. Thiers, un peu empêché par les souvenirs de 1830, avait gardé, quelque temps, certaines illusions<sup>3</sup>. Maintenant, l'évidence l'accablait. Les meilleurs éléments avaient quitté Paris pour la province. Le reste s'organisait ostensiblement pour l'émeute.

C'est là que le premier vibrion du futur gouvernement insurrectionnel se mit à tourner. On vit se développer, tout à coup, dans les rangs de la garde nationale, l'influence et l'autorité du fameux Comité central. Il empruntait aux traditions révolutionnaires le mot populaire de *fédération*. Il apparaît dès le mois de septembre. A l'origine, il réunit les *délégués des vingt arrondissements*, et il se donne pour mission de surveiller les actes du gouvernement et ceux des chefs

---

<sup>1</sup> Voir, sur cet incident, la brochure de Mme Jules FAVRE, *La vérité sur les désastres de l'armée de l'Est et sur le désarmement de la garde nationale*, in-8°, 1883.

<sup>2</sup> Général TROCHU, *Mémoires* (p. 582).

<sup>3</sup> VALFREY, *Histoire du traité de Francfort* (p. 10).

nommés régulièrement. Au lendemain de l'armistice, il s'attribue un rôle politique et se pose en défenseur de la République menacée. Composé d'hommes obscurs, choisis d'abord, selon les relations de quartier, il se reconstitue, le 15 février, et faisant l'union, le 10 mars, avec l'Internationale, il reçoit, de ce fait, un sang nouveau et une énergique impulsion. A partir du 11 mars, date des élections du Comité central définitif, il compte, parmi ses membres, Assi, Billioray, Edouard Moreau, Varlin, Jourde, Lullier, Ranvier, Fabre, Fougeret. Quelques-uns d'entre eux font partie de l'Internationale. Eudes, Duval, Bergeret, Raoul Rigault se rattachent dès lors à ce groupe. C'est l'embryon de la future Commune.

Les statuts du Comité central, adoptés le 21 février, contiennent la déclaration préalable suivante : **La République est le seul gouvernement possible ; elle ne peut être mise en discussion.** Chaque membre du Comité central recevait, lors de son élection, le mandat impératif suivant : **S'opposer à l'enlèvement des canons, s'opposer à toute tentative de désarmement ; repousser la force par la force**<sup>1</sup> C'était bien, sinon l'insurrection, du moins la préparation de l'insurrection.

La population de la ville, en partie gagnée d'avance aux idées insurrectionnelles, restait, en majorité, froide et indifférente. Les municipalités étaient, et surtout celles des quartiers de la périphérie, en des mains hésitantes ou suspectes. De partout, des donneurs d'avis, des conciliateurs surgissaient. Mais, quand on en venait au fait, on les sentait sans autorité et sans action. Par leur entremise bien intentionnée, ils entretenaient l'illusion et cet **optimisme**, cet aveuglement universel qui avaient été le grand mal du siège et qui furent plus funestes encore dans les semaines qui précédèrent et préparèrent les événements<sup>2</sup>.

Seule, la députation de Paris, connaissant mieux les éléments en présence et, par conséquent, la gravité du péril, prit, dès le début, une attitude significative. Les plus avancés avaient donné leur démission, comme Victor Hugo, à Bordeaux ; ou, un peu plus tard, au moment du vote des préliminaires de la paix. Mais la grande majorité, les Louis Blanc, les Brisson, les Henri Martin, se tint en groupe compact autour du drapeau national.

Cette attitude eût dû servir d'avertissement aux Parisiens. La raison qui décida ces hommes, ces représentants, ces républicains qui n'étaient pas suspects et qui, placés ainsi entre deux feux, exposaient leur personne et leur popularité, c'est qu'ils ne voulaient pas de la révolution devant les Prussiens, et que, quels que fussent les sentiments de Paris, ils craignaient d'attenter à l'unité nationale.

Beaucoup d'entre eux hésitèrent : les Tirard, les Méline, les Floquet, allèrent véritablement jusqu'à la limite des concessions pour ne pas rompre le fil. Faut-il rappeler encore le silence de Gambetta<sup>3</sup>, les larmes de Jules Favre, l'inquiétude de Millière et de Benoît Malon, les sentiments mêlés de la province, où les grandes villes s'insurgent contre l'Assemblée et se lèvent pour la République ?

---

<sup>1</sup> *Mémoire rédigé pour sa défense*, par Nestor ROUSSEAU, membre du Comité central.

<sup>2</sup> Déposition du maréchal DE MAC MAHON.

<sup>3</sup> Je reviendrai sur les sentiments de Gambetta à l'égard du mouvement communaliste. Pour le moment, il suffit, pour les éclairer, de ce passage d'une lettre que lui écrit Spuller, le 11 avril 1871 : **Pour moi, je crois que le mouvement communaliste sera défait... La République, il faut bien le dire, court les plus grands périls. Peut-être est-elle frappée à mort à l'heure qu'il est, et devons-nous user notre vie à préparer une génération nouvelle capable de la fonder, après avoir espéré, un instant, la fonder nous-mêmes.** *Revue de Paris*, 1er juin 1900 (p. 454).

Faut-il rappeler, par contre, les terreurs, les imprudences et les fautes de l'Assemblée : la droite monarchiste cherchant, dans les événements qui se préparent, les moyens et la justification d'une prompte restauration, incriminant les [faiblesses](#) de M. Thiers, les [compromissions](#) des moins suspects, et réduisant au silence ceux dont la parole, écoutée, aurait été, peut-être, la seule efficace ?

Il faudrait embrasser d'un coup d'œil la perspective complexe et bizarrement agitée que présente alors la France, avec ce grand Paris, farouche et noir sur le ciel ensanglanté ; il faudrait se laisser emporter, par l'émotion du spectacle, jusqu'à cette vision soudaine qui pénètre les âmes et sonde les cœurs, pour saisir les causes profondes, multiples, humaines et surhumaines qui, dans cette heure unique, déterminèrent les foules et précipitèrent, une fois de plus, la France dans un des plus tragiques malheurs qu'ait connus l'humanité !

Les avertissements n'avaient pas manqué.

Le 31 octobre avait failli réussir aux cris de : [Vive la Commune !](#) Blanqui, qui était l'âme de la journée, avait été arrêté et était détenu en prison. En novembre et en janvier, on avait arrêté Félix Pyat, Vermorel, Ranvier, Tridon, Vésinier, Flourens, Vallès, Minière, Lefrançais, Léo Meillet, Brunet, Delescluze, etc. Quarante individus avaient été mis sous les verrous. Des enlargissements bien imprudents étaient intervenus.

A dater de l'armistice, les incidents les plus graves se multiplièrent dans la ville : pillage de magasins d'armes et de munitions, construction de barricades, effervescence générale, manifestations journalières sur la place de la Bastille, pèlerinages où défilent, devant la colonne, avec des couronnes d'immortelles et des drapeaux rouges, une foule sans cesse renouvelée, où l'on voit des mobiles conduits par leurs fourriers, des gardes nationaux, des soldats, des marins, des chasseurs à pied<sup>1</sup> ! Des femmes vêtues de noir suspendent des bannières aux grilles du monument et chantent des complaintes funèbres. C'est l'obsession de la souffrance, la [folie rouge](#), de véritables convulsions. Au cours d'une de ces manifestations, le 26 février, un agent de police est reconnu, brutalisé et ligoté, puis jeté à l'eau, avec des raffinements de cruauté inouïs.

Cependant, ces faits fussent restés isolés peut-être et ces alarmes se fussent dissipées, si la nouvelle ne s'était répandue, dans la nuit du 26 au 27 février, qu'en vertu des clauses de la convention préliminaire, les Prussiens entreraient à Paris. Une émotion indicible souleva la ville tout entière.

La grande colère se précise autour de cette honte suprême. Elle flottait encore incertaine, ne sachant où se prendre, quand le bruit se répand que deux parcs d'artillerie, constitués à Passy et à la place Wagram, n'avaient pas été enlevés et allaient être laissés aux Prussiens. Ces canons, la garde nationale les considère comme lui appartenant ; ils ont été achetés par souscription publique. Une pensée unanime gagne de proche en proche, comme une traînée de poudre. Le tocsin retentit, le rappel bat, les clairons sonnent. Les bataillons, la foule, se précipitent, s'attellent aux canons et transportent ceux de Passy au parc Monceau, ceux de la place Wagram — c'est-à-dire 227 canons de 7 et des mitrailleuses — à Montmartre, à Belleville, au boulevard Ornano, à la place des Vosges. C'est de là que vont naître les grands événements.

---

<sup>1</sup> Général VINOY, *L'Armistice et la Commune* (p. 138).

Le 1er mars, les Prussiens entraient dans Paris. La convention limitait l'occupation au secteur compris entre la Seine et le faubourg Saint-Honoré, jusqu'à la place de la Concorde. Quelques escouades pénétrèrent, sans armes, dans la cour et les galeries du Louvre. Sur l'appel du gouvernement et du Comité central, la foule se contint. Les soldats prussiens l'aperçurent seulement à travers les grilles des guichets du Louvre. Les boutiques furent fermées, avec l'inscription *pour cause de deuil public*. Les rues des quartiers occupés furent évacuées, restant, devant l'ennemi, désertes et silencieuses. Les statues des villes, assises sur la place de la Concorde, avaient la figure couverte d'un voile noir.

Le 3 mars au matin, les troupes étrangères partirent, tournant le dos à ce singulier triomphe. Le comte de Bismarck était venu en voiture jusqu'à la place de la Concorde. L'empereur Guillaume renonça au projet de passer une revue aux Champs-Élysées.

Quinze jours s'écoulaient, dans les alternatives de la crainte et de l'espérance. La question du gouvernement se posait à Bordeaux ; la question du désarmement se posait à Paris. Il fallait en finir. On se préparait de part et d'autre. L'attente.

Le 8 mars, Duval, le futur général de la Commune, établit un secteur insurrectionnel à la barrière d'Italie et s'organise pour la résistance. Le Comité central se rapproche de l'Internationale. Cependant. M. Jules Ferry, maire de Paris, écrivait encore au gouvernement, le 5 mars : *La cité est calme ; le péril est passé... Au fond de la situation ici, grande lassitude, besoin de reprendre la vie normale ; mais pas d'ordre durable à Paris sans gouvernement ni assemblée. L'Assemblée rentrant à Paris peut seule rétablir l'ordre, par suite, le travail, dont Paris a tant besoin ; sans cela, rien de possible. Revenez vite.*

Arrivent les nouvelles relatives à la loi des échéances, à la question des loyers, au transfert de l'Assemblée à Versailles ; on affirme que le coup d'État se prépare.

M. Thiers rentre le 15 mars. Il s'installe au ministère des affaires étrangères. Le moment était venu d'agir. Il fallait procéder au désarmement. On ne pouvait laisser ainsi Paris, hors de lui, le fusil au poing.

Le nœud était à Belleville et à Montmartre. On réunit un conseil des ministres, le 17, au ministère des affaires étrangères. On délibère sur l'opportunité d'un coup d'autorité qui se précise en cette formule : *reprendre les canons*. M. Thiers dit : *L'opinion générale voulait que l'on reprit les canons*. Il dit encore : *L'opinion était universellement prononcée dans le sens d'une action immédiate*. Il dit encore : *Beaucoup de personnes s'occupant de la question financière disaient qu'il fallait songer enfin à payer les Prussiens*. Les gens d'affaires allaient répétant partout : *Vous ne ferez jamais d'opérations financières si vous n'en finissez pas avec tous ces scélérats et si vous ne leur enlevez pas les canons*. Il faut en finir, et alors, on pourra traiter d'affaires. Et il conclut : *L'idée qu'il fallait enlever les canons était dominante, et il était difficile d'y résister... Ne pas agir dans la situation où étaient les esprits, avec les bruits et les rumeurs qui circulaient dans Paris, c'était se montrer faibles et impuissants*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Déposition de M. THIERS dans *l'Enquête sur le 18 mars*.



Le coup de main fut décidé : il consistait à ramener, dans l'intérieur de Paris, les canons qui étaient gardés sur les hauteurs de Montmartre. On avait 20.000 hommes de troupes au plus pour l'exécuter.

Il fut convenu que l'on agirait dès deux heures du matin. Les dispositions furent, d'ailleurs, assez heureusement prises. M. Thiers, anxieux, était au Louvre, près du général Vinoy qui répondait du succès. L'opération parut réussir d'abord. Le général Lecomte occupe le plateau. Toute la colline est cernée. Mais il eût fallu des attelages en grand nombre, pour opérer, avant le jour, un si colossal déménagement. Or, les attelages manquaient. L'avinée n'avait plus de chevaux. Plusieurs jours étaient nécessaires pour enlever tous les canons. On s'aperçut alors que l'opération était mal conçue. 70 canons cependant furent emportés. Le reste est gardé par la troupe, qui attend l'arme au pied.

Peu à peu, la nouvelle se répand, dans Montmartre, que l'on enlève les canons. On sonne le tocsin. Quelques coups de feu sont tirés et mettent le quartier en éveil. La Butte et les régions environnantes sont sur pied. On crie au coup d'État. Les gardes nationaux se rassemblent. La foule, femmes, enfants, se presse autour des soldats qui gardent les canons : **Vive la ligne !** s'écrie-t-on de toutes parts. **Vous êtes nos frères. Nous ne voulons pas nous battre.** On pénètre dans les rangs des soldats. On leur offre à boire. On les désarme. Ils lèvent la crosse en l'air, se débandent. Le général Lecomte est entouré de tous côtés et fait prisonnier avec son état-major.

M. Thiers rentre au ministère des affaires étrangères. A l'Hôtel de Ville, où le maire de Paris, M. Jules Ferry, se tenait en permanence, on attendait les nouvelles. Elles sont bonnes d'abord. Puis, elles se gâtent. A dix heures et demie, le désastre se précise ; la préfecture de police télégraphie : **Très mauvaises nouvelles de Montmartre. Troupe n'a pas voulu agir. Les buttes, les pièces et les prisonniers repris par les insurgés qui ne paraissent pas descendre. Le Comité central serait au parc de la rue Basfroi !**

Au ministère des affaires étrangères, le gouvernement siège dans la grande galerie qui donne sur le jardin et qui a vue sur le quai. Les personnes qui apportent des nouvelles entrent et sortent. Les généraux délibèrent dans un coin.

Le vieux marquis de Vogüé était parmi les survenants. Il tirait de sa poche son écharpe de député de 1848 et il allait de l'un à l'autre, tout courbé, la voix cassée, disant : **Je sais comment cela se passe. On se met cela autour du corps et on se fait tuer sur une barricade.**

Le général Le Flô, ministre de la guerre, qui est allé jusqu'à la place de la Bastille pour se rendre compte des événements, revint vers midi ou une heure.

On décide de faire battre la générale pour réunir les bataillons de la garde nationale sur lesquels on croyait pouvoir compter : six cents hommes seulement se présentèrent.

M. Thiers, très ému, veut savoir du général Vinoy quelle est la situation militaire exacte. Déjà, vers midi ou une heure, il commençait à déclarer qu'il faudrait se résoudre à abandonner Paris. Dans son impatience, il se porte jusque sur le pont de la Concorde, au-devant des troupes qui se repliaient en bon ordre, ayant à leur tête le général Faron. Vers trois heures, il revient au quai d'Orsay.

Les nouvelles de Paris étaient de plus en plus mauvaises. Les casernes étaient prises ou évacuées. Cependant, l'Hôtel de Ville, appuyé sur les troupes de la

caserne Lobau et occupé par Jules Ferry, qui ne voulait l'abandonner à aucun prix, l'Hôtel de Ville tenait encore.

M. Thiers était à peine rentré au palais du quai d'Orsay, qu'on entend les tambours et les clairons, et, des fenêtres, on voit passer, sur le quai, trois bataillons de fédérés ; c'étaient les gardes nationaux du Gros-Caillou qui allaient se joindre au mouvement. Dans l'hôtel, il n'y avait qu'un demi-bataillon de chasseurs à pied. Malgré les hésitations de MM. Jules Favre, Jules Simon et Picard [qu'il était difficile de convaincre de la nécessité de cette retraite](#), le gouvernement comprend que le chef du pouvoir exécutif ne peut rester ainsi exposé. D'ailleurs, M. Thiers tranche la question. Il décide qu'il quittera Paris et se rendra à Versailles.

Il était quatre heures et demie ou cinq heures. [Prévoyant cela, dit le général Vinoy, j'avais doublé mon escorte, j'avais fait préparer ma voiture et tout était prêt. Je dis à M. Thiers : Mettez votre pardessus, la porte du bois de Boulogne est gardée, votre sortie est assurée par là. J'y ai envoyé un escadron. Mais, avant de partir, il me donna l'ordre d'évacuer Paris.](#) M. Thiers, en effet, évoquant, comme il l'a dit lui-même, le souvenir du 24 février 1848, et celui du maréchal Windischgraetz qui, [après être sorti de Vienne, y était rentré victorieusement quelque temps après](#), était confirmé dans son sentiment par l'état de désorganisation et de démoralisation où il sentait l'armée.

Il insistait auprès du général Vinoy pour savoir quelles étaient les troupes sur lesquelles on pouvait compter. Le général lui dit qu'il n'y avait guère de sûre que la brigade Daudel. M. Thiers répète à plusieurs reprises : [Qu'on m'envoie, à Versailles, la brigade Daudel.](#) Il n'y eut pas d'ordre écrit.

Après le départ de M. Thiers, le général Le Flô, ministre de la guerre, insiste sur la nécessité de l'évacuation complète. Il affirme qu'on ne pourra tenir nulle part, pas même au Trocadéro et à Passy. Il signe l'ordre et [en prend toute la responsabilité.](#)

Or, la brigade Daudel occupe les forts, y compris le Mont-Valérien. Le hasard voulut que deux bataillons de chasseurs à pied, qu'on voulait éloigner de Paris, fussent consignés dans le fort ; ce fut, pendant un jour entier, toute la garnison.

Dans la nuit du dimanche au lundi, le général Vinoy, vers une heure du matin, écrit à M. Thiers une lettre que Mme Thiers lui lit sans qu'il se lève, et par laquelle il sollicite l'autorisation de faire réoccuper le Mont-Valérien. M. Thiers finit par consentir. Sinon, ce fort, comme ceux d'Issy, de Vanves et de Vincennes, était aux mains de la Commune. Le Mont-Valérien fut réoccupé le 20 mars au matin ; les fédérés s'y présentèrent quelques heures après et sommèrent inutilement le commandant de se rendre<sup>1</sup>.

Cependant, dans Paris, le Comité central, d'abord surpris, fait battre le rappel. Montmartre, Belleville, les Buttes Chaumont sont en pleine insurrection. Le Panthéon, Vaugirard, les Gobelins se lèvent à la voix de Duval. Les bataillons des quartiers bourgeois ne répondent pas au rappel. A Montmartre, une scène tragique se produit et décide du caractère implacable de l'émeute.

Le général Lecomte, arrêté le matin, était gardé a vue dans la maison de la rue des Rosiers, n° 6. Clément Thomas, ancien général de la garde nationale, qui, en habit civil, s'était, bien imprudemment, mêlé à la foule, est arrêté et enfermé

---

<sup>1</sup> Général VINOY, *L'Armistice et la Commune* (p. 240).

près de lui. Après quelques heures d'une affreuse angoisse, Clément Thomas est appréhendé le premier : on le fusille à bout portant, au moment où il descend l'escalier ; le général Lecomte est fusillé à son tour, dans le jardin, et, dit-on, par ses propres soldats. Le sang a coulé.

Dès le soir, M. Jules Favre jette à une délégation, composée de MM. Tirard, Vautrain, Vacherot, Bon-valet, Méline, Tolain, Millière, etc., qui essaye de s'interposer au nom des maires, la parole redoutable : **On ne discute pas, on ne traite pas avec des assassins !**

Le Comité central, jusqu'alors hésitant, donne des instructions pour que Paris soit envahi et occupé. A l'Hôtel de Ville, M. Jules Ferry tient encore. Il reçoit des ordres réitérés d'évacuer. A 9 h. 55 du soir, il quitte l'Hôtel de Ville, le dernier, emportant ses papiers et emmenant les gens de service. Il traverse tout le centre de Paris déjà aux mains des insurgés, escorté par les troupes du général Derroja, qui se font le chemin, baïonnette au canon.

Le palais et le jardin du Luxembourg, où était campé le 69<sup>e</sup> de marche, ne fut évacué que le 23 mars, et c'est le 30 mars seulement que le directeur des postes, M. Rampont, député de l'Yonne, quitta Paris.

## II

C'est donc un nouveau siège de Paris qui va commencer ; l'insurrection, généralisée, occupant la ville et les forts du Sud et de l'Ouest, M. Thiers et l'Assemblée nationale à Versailles, les uns et les autres sous l'œil de l'armée allemande qui, conformément aux termes des préliminaires, garde les forts du Nord et de l'Est.

Après cette journée, où la fatalité avait eu une si grande part, il y eut un moment de stupeur, un temps d'arrêt, comme si, des deux côtés, on hésitait avant de consommer la détestable rupture.

Pendant une semaine, il se fait un grand effort pour arriver à une entente. Les maires de Paris, les députés, le colonel Langlois, nommé commandant de la garde nationale, l'amiral Saisset qui le remplace, tous s'efforcent dans le même sens. Les points précis sur lesquels on délibère visent la consécration de la forme républicaine, le maintien de la garde nationale avec le droit d'élire les officiers, la constitution d'un régime assurant à Paris les franchises municipales et, surtout, la fixation, à une date très rapprochée, des élections communales.

Mais l'entente ne peut se faire, parce que les colères grondent et que ceux de qui l'accord dépendrait sont déjà compromis. Les hommes sages, qui vont de Paris à Versailles, cherchant à remplir ce rôle d'intermédiaires, s'aperçoivent, avec effroi, que l'air qu'on respire, de part et d'autre, n'est pas le même.

Déjà, le 6 mars, le Comité central avait adhéré à la motion suivante : **Que le département de la Seine se constitue en République indépendante, au cas où l'Assemblée décapitaliserait Paris.** Cette idée a germé. On la retrouve, le 20 mars, dans un débat décisif, auquel prennent part les membres de la députation et des municipalités parisiennes faisant, auprès du Comité central, un suprême effort.

M. Clémenceau parle le premier, au nom des maires. Il admet la légitimité des réclamations de la capitale, regrette que le gouvernement ait soulevé des colères

; mais il dénie à Paris le droit de s'insurger contre la France. C'est à cette adjuration qu'un membre du Comité oppose une parole qui n'est que la traduction en acte de la motion antérieurement adoptée : Quant à la France, nous ne prétendons pas lui dicter des lois, — nous avons trop gémi sous les siennes, — mais nous ne voulons plus subir ses plébiscites ruraux. La révolution est faite. Voulez-vous nous aider ? Êtes-vous avec nous ou contre nous ?

Millière, député de Paris, intervient. Incertain et triste, comme il le fut durant toute cette crise, troublé peut-être par la vision du destin qui le frappera : Prenez garde, dit-il, si vous déployez ce drapeau, le gouvernement jettera toute la France sur Paris : j'entrevois, dans l'avenir, quelques fatales journées de juin. Maton, membre de l'Internationale, un des chefs les plus autorisés du socialisme, et qui, demain, prendra part à la Commune, parle dans le même sens. Mais les exigences des ardents ne cèdent rien au cours d'une discussion pressée et haletante. Elle se prolonge, tourne sur place. Il est minuit. La lassitude s'empare de tous. On ne voudrait pas se quitter sans conclure, tant les responsabilités sont lourdes.

Louis Blanc, jusque-là silencieux, se lève à la fin. Petit et pale, au milieu de cette assemblée épuisée, c'est le spectre de 1848 et de ces journées de juin, dont on vient d'évoquer le souvenir : Vous êtes, dit-il, des insurgés contre l'Assemblée la plus librement élue. Nous, mandataires réguliers, nous ne pouvons avouer une transaction avec des insurgés ! Nous voulons bien prévenir la guerre civile, mais non paraître vos auxiliaires aux yeux de la France ! La réunion se sépare après avoir, en vain, rédigé, avec Varlin, un dernier projet transactionnel que le Comité désavoue le lendemain<sup>1</sup>.

Du côté de Versailles, le pendant de cette scène se produit. en pleine séance. L'Assemblée s'était réunie le 20 mars. Le 23, les maires et adjoints de Paris se présentent et demandent à être admis dans la salle des délibérations. Ils sont porteurs de propositions urgentes pour le rétablissement de l'ordre. L'Assemblée craint de renouveler les fameuses séances révolutionnaires, si elle les admet à sa barre. Il est décidé pie les membres de la délégation qui sont députés parleront en son nom, tandis que ses autres membres assisteront à la séance dans une des tribunes réservées au public. Le groupe compact, vêtu de noir et ceint de l'écharpe tricolore, apparaît dans- une des galeries. Un cri de Vive la République ! éclate parmi eux et est répété sur les bancs de la gauche. C'est le signal d'un tumulte indescriptible. La droite refuse de rien entendre, désormais. La séance est levée. Les propositions apportées par les représentants des municipalités parisiennes ne sont même pas discutées<sup>2</sup>.

Dans l'intervalle de ces deux journées décisives, le 22, une nouvelle catastrophe avait marqué l'échec des tentatives de négociation.

Une manifestation pacifique, faite au nom des Amis de l'ordre, se dirigeait vers la place Vendôme, où le Comité central était maître, de l'état-major ; une bagarre se produit, un coup de pistolet part, dit-on, des rangs de la foule. Les fédérés tirent à leur tour, et la manifestation se disperse, laissant sur le pavé une dizaine de morts et un grand nombre de blessés.

C'est fini. Maintenant, la guerre fratricide.

---

<sup>1</sup> LISSAGARAY, *Histoire de la Commune de 1871* (p. 121).

<sup>2</sup> Cf. le récit de LISSAGARAY et celui du vicomte DE MEAUX, n° du *Correspondant* du 10 mai 1902 (p. 440).

Le Comité central fixe les élections de la Commune au 26 mars. Il demande aux électeurs de sanctionner les initiatives qu'il a prises. Il profite de l'émotion universelle, de l'incertitude qui règne encore sur les intentions et sur les actes, pour binner l'organisation de l'insurrection et lui donner, en quelque sorte, l'investiture. Parmi les municipalités, quelques-unes croient habile de conseiller le vote. Plusieurs députés, MM. Lockroy, Floquet, Clémenceau, Schœlcher, Tolain, Greppo, signent l'affiche qui convoque les électeurs. Ainsi, le nouveau gouvernement que, sous le nom de **Commune**, on va créer à Paris repose, à son début, sur une manifestation électorale qui ne compte pas moins de 224.000 votants. Le nombre des électeurs inscrits étant de 481.000, il y avait 257.000 abstentions ; mais il faut rappeler qu'un grand nombre d'électeurs avaient quitté Paris.

La confusion était telle qu'il y eut, au moment du vote, une heure d'apaisement et de joie. On crut que tout allait s'arranger. Paris se porta en foule, le 28, sur la place de l'Hôtel-de-Ville où eut lieu l'installation de la Commune. Ce fut une seconde fête de la Fédération. Une estrade, les drapeaux rouges, les bataillons de la garde nationale avec la frange rouge au fusil, les lignards et les marins, désarmés il est vrai, l'artillerie, les banderoles, la *Marseillaise*, le *Chant du départ*, l'enthousiasme de la foule, rien ne manqua.

Au nom du Comité central, Gabriel Ranvier remet solennellement les pouvoirs à la Commune. Paris défile ensuite, en un ordre et avec une confiance pacifiques qui arrachent un cri d'admiration, même aux spectateurs indifférents. Le Comité central affiche le soir : **Aujourd'hui, Paris ouvre, à une page blanche, le livre de l'histoire et y inscrit son nom puissant...**

A Versailles, M. Thiers ne perd pas de temps. Tous ses soins ont été d'abord pour le débris d'armée qui avait accompagné le gouvernement. Rien de moins sûr que ces hommes : la retraite sur Versailles avait paru d'abord une débandade. Les soldats, défilant, par une belle matinée de printemps, étaient incertains : On entendait, dans leurs rangs, les chansons révolutionnaires. Bientôt, l'ordre est rétabli. Les soldats sont tenus à l'écart, consignés dans les campements, où ils vivent avec leurs officiers, abondamment nourris, bien vêtus, à la fois surveillés et soignés. Ils se sentent les coudes et reprennent.

M. Thiers agit, eu même temps, sur l'Assemblée. Il craint son désordre, ses discussions maladroitement, ses motions imprudentes. Pour éviter tout malentendu, il délimite nettement, devant elle, son propre programme. Il a réfléchi, en effet ; il a compris les nécessités de l'heure. Ce qu'il faut, c'est sauver le pays, l'unité nationale ; et pour sauver l'unité nationale, il faut maintenir la République. D'où la portée de son mot, qu'il va répéter sans cesse : **C'est le gouvernement qui nous divise le moins**. La leçon que lui donne Paris, son grand sens la saisit : toutes les grandes villes de la province lui parlent le même langage. Le mouvement de Paris, en effet, n'est pas isolé ; la plupart des villes sont républicaines. Les conseils municipaux de Rouen, Elbeuf, Le Havre, province. Dieppe, Quimper, Brest, Saint-Quentin, adressent à Versailles des déclarations très fermes contre toute entreprise de restauration monarchique.

Dans le Midi, les sentiments s'exaltent et des insurrections locales se produisent. Lyon est dominé pendant trois jours, du 22 au 25, par les fédérés descendus de la Guillotière, qui ne sont contenus que par la fermeté du préfet, M. Valentin, et celle du général Crouzat. A Saint-Etienne, l'émeute, qui éclate le 24 et dure jusqu'au 27, est ensanglantée par le meurtre du préfet, M. de l'Espée, et du garde Fillon. A Toulouse, le mouvement est vite comprimé. Narbonne est

contenue par la fermeté conciliante de M. Marcou. Mais, à Marseille, la Commune est proclamée le 23 ; elle dure treize jours. L'émeute est provoquée et, dans une certaine mesure, modérée par Gaston Crémieux. Le général Espivent de la Villeboisnet ne reprend la ville, le 4 avril, qu'après une collision sanglante. A Limoges, un mouvement populaire, qui se produit le 4 avril, coûte la vie au colonel de cuirassiers Billet.

Enfin, pour achever un tableau si sombre, les villes de l'Algérie adressent à Versailles des protestations véhémentes, tandis que la colonie, elle-même, était menacée par la redoutable révolte du bach-aga de la Medjana, Si Mohammed El Mokrani.

M. Thiers a donc le sentiment très net du danger qui menace l'unité nationale. Dans la crise constitutionnelle universalisée, l'existence même du pays est en jeu. Il prend son parti. Il se prononce pour la République.

Le 27 mars, le lendemain du vote qui institue la Commune, il fait, à l'Assemblée, les déclarations suivantes :

Il y a des ennemis de l'ordre qui prétendent que nous nous préparons à renverser la République. Je leur donne un démenti formel ; ils mentent à la France... Nous avons trouvé la République établie comme un fait dont nous ne sommes pas les auteurs ; mais je ne détruirai pas la forme de gouvernement dont je me sers maintenant pour rétablir l'ordre. J'affirme qu'aucun parti ne sera trahi par nous, que contre aucun parti il ne sera préparé de solution frauduleuse. Nous avons accepté cette mission : défendre l'ordre et réorganiser le pays... Quand tout cela sera rétabli, le pays aura la liberté de choisir comme il le voudra, en ce qui concerne ses futures destinées.

Ces dernières paroles allaient jusqu'à mettre en doute le pouvoir constituant de l'Assemblée. Quant aux déclarations favorables à la République, M. Thiers les précise encore, dans un entretien qu'il a avec les représentants de diverses municipalités de province venus pour lui soumettre leurs inquiétudes. Il leur déclare qu'il se trouvait sans doute dans l'Assemblée des membres favorables au rétablissement de la monarchie, mais qu'il n'existait aucun complot pour renverser le régime actuel ; qu'en tout cas, s'il existait un complot de cette nature, *il ne se prêterait pas à son exécution*. Selon sa propre expression, il s'engage.

D'ailleurs, la majorité de l'Assemblée sent qu'elle n'est pas en mesure de lutter contre la Commune, si elle prétend diriger elle-même la résistance. Une commission de quinze membres a été désignée, dès le 20 mars, pour *assurer l'action commune de l'Assemblée et du pouvoir exécutif*. Cette commission même s'efface devant la nécessité de l'action, de l'unité dans la direction : et, pour tout dire, devant l'activité et la compétence de M. Thiers, devant l'autorité qu'un homme, qui sait ce qu'il veut, prend infailliblement sur les esprits incertains, aux heures d'universel désarroi.

M. Thiers, qui a puisé dans ses études sur les guerres de Napoléon des connaissances militaires étendues, veille aux dispositions stratégiques. Ce siège est un peu son siège. Ces murailles, il les connaît : c'est lui qui les a élevées en 1840. Il passe de longues heures aux avant-postes, et il aime à suivre, avec une lorgnette, une main derrière le dos, les effets de l'artillerie. Lui-même désigne aux généraux le point faible, c'est-à-dire l'insuffisance des fortifications du côté de Saint-Cloud et de Meudon.

Les soldats prisonniers, rapatriés d'Allemagne, sont équipés et versés dans l'armée assiégeante. Le maréchal de Mac Mahon est nommé commandant en chef.

Les divers corps sont répartis autour de l'enceinte : Le premier, commandé par le général Ladmirault, à Courbevoie et au pont de Neuilly ; le quatrième, avec le général Douay, au Point-du-Jour ; le deuxième, commandé par le général de Cissey, sur la rive gauche, devant les forts d'Issy et de Vanves. Le général Clinchant, à Satory, et le général Vinoy, avec l'ancienne armée de Paris, forment la réserve.

Si Paris se fût précipité sur Versailles, dans les premiers jours qui suivirent la rupture, c'en était fait peut-être du gouvernement ; mais l'heure était passée. Les points stratégiques sont occupés et fortement défendus. Le Mont-Valérien barre la route et appuierait, au besoin, l'armée assiégeante.

C'est ce qui se produit, le 3 avril, dans la seule opération tentée au dehors par les soldats de la Commune. Cette fameuse [sortie en masse](#), tant réclamée, tant prônée pendant le siège, elle a lieu, d'ailleurs, trop tardivement. Mal préparée, mal conduite, elle échoue.

Arrêté dans les conciliabules de l'Hôtel de Ville, le plan consistait à attaquer Versailles, à la fois, par le Nord et par le Sud.

L'attaque du Nord, par Courbevoie et Asnières, devait se diriger sur Rueil et Bougival ; Bergeret et Flourens commandaient de ce côté.

L'attaque du Sud devait s'effectuer par Châtillon et Meudon ; Eudes et Duval dirigeaient cette colonne.

On se croyait sûr du succès. Dans la nuit du 2 au 3 avril, Flourens télégraphie : [Il ne faut à aucun prix manquer d'aller ce soir à Versailles... Nous serons vainqueurs, cela ne peut même faire un doute...](#)

Mais, à peine le mouvement est-il commencé, que les obus du Mont-Valérien arrêtent net la colonne de Bergeret. La panique est soudaine ; la débandade complète. Flourens se réfugie dans une maison de Rueil, où il est tué, d'un coup de sabre, par un capitaine de gendarmerie.

Duval est arrêté près de Villacoublay. Eudes, un peu plus heureux, occupe le Bas-Meudon, le Val-Fleury, une partie de Bellevue et du Haut-Meudon. Il tient toute la journée. Le soir, il est repoussé sur la redoute du plateau de Châtillon, où l'avait précédé Duval. Ils en sont chassés le lendemain. Duval, pris, est fusillé.

L'armée de Versailles fait un mouvement en avant et occupe Courbevoie. Paris est désormais enfermé derrière ses remparts. Les fédérés restent seulement maîtres du pont de Neuilly.

La Commune gouverne une place assiégée. Voici quel est son personnel : sur quatre-vingt-dix membres élus, quinze sont des modérés et sept des radicaux ; ils donnent leur démission ou ils ne siègent pas. En grande majorité, les partis révolutionnaires l'emportent. Les Jacobins comptent trente-deux membres. Le Comité central a fait passer treize membres. L'internationale dix-sept. Le parti socialiste compte une dizaine de membres, qui figurent, d'ailleurs, en général, sur les autres listes. Il y avait quelques doubles élections.

Rapidement, on voit se dessiner, dans l'assemblée, deux partis : un parti de gens de main, les Jacobins, et un parti de théoriciens, les socialistes. Ceux-ci sont

relativement des modérés. Les violents se groupent autour de Delescluze et de Félix Pyat, les socialistes autour de Vermorel, de Tridon, d'Arthur Arnould et de Lefrançais.

La Commune compte des hommes de réelle valeur, comme Vallès, Malon, Varlin, l'ouvrier relieur, une des figures les plus intéressantes du parti ; Tridon, une sorte d'apôtre millionnaire, et ce Félix Pyat qui est, de l'avis de tous, l'âme ulcérée et un des acteurs les plus dangereux du drame ; elle compte des révolutionnaires de bonne foi, pour la plupart ouvriers, Theisz, Assi, Duval, Dereure, Jourde et J.-B. Clément ; des aventuriers, des [réfractaires](#), comme Raoul Rigault, ce gamin sinistre, et Flourens, façon de héros romantique où le Fra Diavolo s'unit bizarrement au Don César de Bazan ; des âmes violentes et atroces, comme Ranvier et Ferré ; des vieilles barbes, comme Beslay et Gambon ; des hommes louches, comme Billioray et Pourville ; des déclassés, comme Eudes, et même de simples détraqués, comme Babick et Jules Allix.

Derrière la Commune, le Comité central continue à subsister et il surveille étroitement sa pupille.

Après l'échec de la sortie du 3 avril, la Commune comprend le besoin d'organiser la défense militaire. Les hommes d'action commencent à prendre le dessus. Lullier, Bergeret, suspects ou insuffisants, sont arrêtés. Cluseret, né Français, mais se disant citoyen et général américain, figure contrainte et fermée, âme froide et ambitieuse, est désigné comme délégué à la guerre. Il se fait appeler [général](#) et affecte de paraître en civil au milieu de son état-major galonné. Il prend pour chef d'état-major Rossel, jeune officier du génie, polytechnicien, qu'un jugement orgueilleux et fragile, l'ambition et le ressentiment ont jeté dans l'aventure.

Les événements se précipitent avec une rigoureuse logique. Les mesures révolutionnaires se multiplient. Au début, la Commune fait figure de gouvernement ; elle maintient, jusqu'à un certain point, l'ordre dans Paris et une sorte de méthode dans ses délibérations. On y trouve quelque chose qui ressemble à [ce grain de raison](#) qui lui est attribué par M. de Bismarck<sup>1</sup>. Mais, bientôt, elle tombe dans le plagiat grossier de la première Révolution. Le décret des otages copie la liste des suspects ; la guillotine est supprimée, on la brûle solennellement devant la statue de Voltaire, mais on la remplace par le fusil.

A défaut de réformes pratiques, on donne en pâture à la foule les violences antireligieuses : suppression du budget des cultes, séparation de l'Église et de l'État, arrestation de l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, de plusieurs membres du clergé et des congrégations. La liberté de la presse est supprimée en fait. Chaudey, adjoint au maire du premier arrondissement, un des exécuteurs testamentaires de Proudhon et membre de l'Internationale, est arrêté au *Siècle*, dont il était rédacteur.

Les divisions, les haines s'exaltent entre tous ces désespérés. Le désordre, l'indiscipline sont partout. On ne s'entend plus, même pour agir, pour se défendre. Rigault, bohème ulcéré, gros garçon à carrure insolente, passant de la ripaille à la terreur, est comme un fou déchaîné à la préfecture de police. On finit par lui enlever le poste ; mais, plagiant Fouquier-Tinville, il se fait nommer procureur de la Commune.

---

<sup>1</sup> Discours au Reichstag, du 2 mai 1871.



La violence ne s'arrête guère que devant la Banque de France, grâce à l'énergie de M. de Plœuc, à la modération relative du vieux Beslay et au sang-froid de Jourde, délégué aux finances. La Banque de France paye, d'ailleurs, en quelque sorte, sa rançon en avançant (avec l'autorisation du gouvernement de Versailles) l'argent nécessaire à la solde dès [trente sous](#).

Paris a, enfin, ouvert les yeux. Le 18 avril, aux élections complémentaires, auxquelles onze arrondissements doivent prendre part, sur 258.000 électeurs inscrits, 53.000 seulement se rendent au vote ; 205.000 s'abstiennent, c'est-à-dire 80 % des électeurs inscrits. La moitié des sièges vacants ne sont pas occupés. Clément et Courbet appartiennent à cette fournée. Ce n'est plus désormais, dans la grande ville, que la plus évidente tyrannie.

Le [programme de la Commune](#), lentement élaboré, paraît le 20 avril. Les idées séparatistes et la révolution sociale sont affirmées. Paris prétend s'organiser en Commune libre. [Quant à la grande administration centrale](#), — il s'agit du gouvernement de la France, — elle sera composée de la [délégation des communes fédérées](#). La ville elle-même se réserve, à la faveur de son autonomie, d'opérer comme elle l'entendra, chez elle, les réformes administratives et économiques que réclame sa population... et qui tendent à universaliser le pouvoir et la propriété...

Le commandement confié aux étrangers. Pour se défendre, la Commune veut des hommes qui aient, pour ainsi dire, brûlé leurs vaisseaux. Elle fait appel aux étrangers. Dombrowski, Polonais, officiel' russe, puis insurgé, garibaldien, aventurier, au fond suspect, est nommé au commandement de la place. Son frère, Ladislas, est nommé colonel d'état-major. Wroblewski, autre Polonais, bon militaire, est nommé général ; de même, La Cecilia, officier italien. On compte, à peine, quelques Français : Brunet ancien lieutenant des chasseurs d'Afrique ; Matuzewicz, capitaine d'infanterie de ligne, Hetzel, les Ockolowitz, presque tous d'origine à demi étrangère.

Les forces de la Commune. Dombrowski, d'une bravoure incontestable, commande entre le Point-du-Jour et Saint-Ouen, avec son quartier général à la Muette. Il a, dans son secteur, le point le plus menacé, où l'on se bat continuellement, la porte de Neuilly. Wroblewski est à Gentilly ; son commandement s'étend du Point-du-Jour à Bercy.

Il est difficile d'évaluer les forces qui furent réellement engagées du côté de la Commune. Cluseret avait pris l'initiative, qui lui fut d'ailleurs beaucoup reprochée, d'organiser méthodiquement la garde nationale : il avait constitué [les compagnies de marche](#), formant ainsi une sorte d'armée active. Les [compagnies sédentaires](#) constituaient la réserve. On évalue l'effectif des premières à 80.000 hommes environ et celui des secondes à 75.000 hommes. Avec les services auxiliaires, la garde nationale fédérée pouvait donc atteindre un effectif total de 200.000 hommes.

Mais la décision prise par Cluseret a pour effet de réduire singulièrement le nombre réel des combattants. Les sédentaires restent chez eux. D'ailleurs, en général, les compagnies sont loin d'être au complet. Celles qui sont aux avant-postes se plaignent sans cesse de n'être jamais relevées. En réalité, il n'y eut guère, depuis le 3 avril jusqu'au 24 mai, plus de vingt mille combattants dispersés sur l'immense enceinte et occupant les forts.

M. Thiers, une fois Paris cerné, décide de faire le siège en règle. On attaquera les bastions du Point-du-Jour ; on réduira le fort d'Issy et on fera la brèche au

rempart, pour prendre, au besoin, la ville d'assaut. Les diverses opérations qui se poursuivent méthodiquement, du 5 au 20 avril, ont toutes ce même objectif. Le 25 avril, une puissante artillerie occupait, à la place des batteries prussiennes, les terrasses de Meudon, de Breteuil, de Saint-Cloud, les hauteurs qui, de ce côté, entourent Paris et, aidée par l'artillerie du Mont-Valérien, accablait les forts et surtout Issy. Le fort d'Issy est même évacué dans la nuit du 29 au 30 ; mais aussitôt réoccupé par Cluseret. Versailles a bientôt la certitude d'une prochaine victoire.

L'Assemblée se montre assez libérale dans le vote de la loi municipale, et c'est l'insistance seule de M. Thiers qui la décide à insérer, dans la loi votée le 14 avril, l'amendement Batbie qui n'accorde le droit d'élire leurs maires qu'aux communes comptant moins de 20.000 âmes. Paris nommera son conseil municipal, mais les municipalités des vingt arrondissements seront désignées par le gouvernement. C'est ce que M. Thiers appelle le [droit commun](#).

La confiance dans le succès prochain confirme la majorité et M. Thiers lui-même dans leurs sentiments peu favorables aux idées conciliatrices. La [Ligue des droits de Paris](#) arrache, un moment, aux deux adversaires, leur consentement à une suspension d'armes, qui ne dure que dix heures et n'aboutit pas. La franc-maçonnerie se décide à une intervention solennelle ; elle plante les bannières des loges sur le rempart, espérant arrêter ainsi le bombardement. Le bombardement, en effet, est interrompu pendant vingt-huit heures. M. Thiers reçoit une délégation des loges. Il l'écoute, mais l'écarte. Le bombardement reprend, le 29 ; les bannières sont atteintes. Les loges se prononcent solennellement pour la Commune.

La Commune s'affole. Divisions, méfiances, violences réciproques. Cluseret est mis en accusation. Il est remplacé par Rossel. Un grand débat s'engage, au sein de l'assemblée communale, sur la direction à donner à la lutte. Le parti jacobin l'emporte, tandis que le parti socialiste fait scission et se retire.

La majorité décide la création d'un [Comité de salut public](#), composé de Ant. Arnaud, Léo Meillet, Ranvier, Ch. Gérardin et Félix Pyat. Ce sont les vieilles formules qui reparaissent, alors que les opposants à la création du Comité répètent, avec Vermorel : [Votre Comité de salut public, ce n'est qu'un mot](#).

Sous le mot, il y a une arrière-pensée, la terreur. Il y a deux hommes : Félix Pyat, dangereux raté de la littérature, qui poussera hommes et choses à l'extrême, en prenant soin de se garder lui-même ; il y a aussi un autre homme, qui deviendra bientôt le chef occulte du Comité de salut public, le maître de la Commune expirante, le dictateur de son agonie, Delescluze.

Delescluze est un vétéran des partis révolutionnaires. Il avait fait ses premières armes pendant les journées de juillet 1830 et pris part aux émeutes des 5 et 6 juin 1832.

Poursuivi, en 1836, comme membre de la société des droits de l'homme, il se réfugia en Belgique. Quand éclata la révolution de 1848, son ami Ledru-Rollin le nomma commissaire du gouvernement provisoire dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, de même que Félix Pyat était commissaire dans le département du Cher. En mars, Delescluze, agissant révolutionnairement, dirigea, contre le roi Léopold, une expédition qui échoua au village belge de Risquons-Tout.

Après cet échec, il donna sa démission et vint à Paris, où il fonda la *Révolution démocratique*. Il est, alors, à la tête du parti d'action. Condamné à diverses reprises, il s'échappe et vit en Angleterre. De retour secrètement à Paris, en 1853, il est dénoncé, arrêté et condamné à quatre ans de prison et déporté à l'île du Diable (Guyane).

L'amnistie de 1859 le libère, il rentre en France. En 1868, il fonde le Réveil, et ouvre la fameuse souscription en faveur de Baudin, qui motiva les poursuites de l'empire, commença la fortune politique de M. Gambetta, et valut six mois de prison à Delescluze.

Condamné, encore, en 1870, Delescluze passe en Belgique. Il revient en France après le 4 Septembre, prend part aux journées du 31 Octobre et du 22 Janvier. Il est arrêté de nouveau, ayant pour destinée de passer sa vie en prison ou en exil.

Cependant, il avait été élu maire du XIXe arrondissement. Aux élections du 8 février 1871, Paris l'envoya siéger à l'Assemblée nationale : il donna sa démission après le vote des préliminaires de la paix. Déjà vieilli, malade, mais énergique toujours, il use la fièvre qui le dévore dans la crise qui éclate au lendemain du siège et dont les fureurs vont couronner et achever sa tragique existence.

Delescluze et Rossel rendent une dernière énergie, le premier à la Commune et à la population civile, l'autre au commandement et aux combattants.

Le 29 avril, M. Thiers détermine, sur les hauteurs de Montretout, l'emplacement d'une nouvelle batterie, destinée à battre l'enceinte elle-même et à préparer la brèche. Le 8 mai, le feu est ouvert. Les obus portent dans toute la région occidentale, à Auteuil, à Passy et jusqu'aux Champs-Élysées. Le fort d'Issy est intenable. Le 9 mai, il est évacué et occupé par les troupes de Versailles.

La nouvelle de la prise du fort d'Issy tombe comme un obus sur les délibérations de la Commune désemparée. Rossel, après huit jours, est déjà renversé de son piédestal. On l'accuse, non sans motifs, d'aspirer à la dictature. Il est décrété d'arrestation ; c'est un *petit Bazaine*, un *Bazaine blond*, écrit Félix Pyat. On décide de nommer un délégué *civil* à la guerre : c'est Delescluze. On renouvelle le Comité de salut public. Les nouveaux choix, accentuant la note énergique, se portent sur Rainier, A. Arnaud, Gambon, Eudes et, encore, Delescluze.

Ces noms sont significatifs. Au moment où l'entrée des soldats dans la ville n'est plus qu'une question de jours, on commence à entrevoir les horreurs qui vont achever le drame : la guerre des rues, les assassinats, l'incendie, peut-être la destruction complète. On dit que les égouts sont minés et que tout sautera. Les rangs des combattants, dans Paris, s'éclaircissent ; mais on commence à lire sur les visages une résolution farouche.

Les conciliateurs font un dernier effort. La *Ligue des droits de Paris* est encore reçue par M. Thiers. Elle demande un armistice. M. Thiers répète les déclarations, franchement républicaines, qu'il avait déjà faites aux délégués des municipalités provinciales. Mais il se refuse à traiter avec la Commune. Il faut qu'elle se rende à merci. D'ailleurs, celle-ci rejette de haut toute idée d'accord. Ce n'est plus seulement l'énergie révolutionnaire, c'est un aveuglement volontaire et désespéré. Paschal Grousset est applaudi quand il demande *d'en finir avec les conciliateurs*, et Léo Meillet fait approuver la réponse donnée à une délégation de la Ligue, *que tout homme qui parle de conciliation est un traître*.

A Versailles, l'Assemblée surveille les moindres actes de M. Thiers. Elle tient le succès, maintenant ; elle le veut complet, brutal, violent. Ce n'est plus seulement la Commune qu'elle vise, c'est Paris, c'est la République. Le 11 mai, M. Mortimer-Ternaux, pourtant ami personnel de M. Thiers, interroge le chef du pouvoir exécutif au sujet du bruit qui s'est répandu qu'il avait promis aux délégués des municipalités provinciales de sauvegarder la République et d'user d'indulgence dans la répression, M. Thiers se sent menacé ; il est ému et un peu embarrassé même, constatant, pour la première fois, la méfiance de la majorité. Il s'irrite : *Je refuse, dit-il, les explications qu'on exige de moi.* Il attaque à son tour : *Je ne puis plus gouverner, dit-il ; si je vous déplais, dites-le-moi. Il faut nous compter ici, et nous compter résolument ; il ne faut pas nous cacher derrière une équivoque. Je dis qu'il y a, parmi vous, des gens qui sont trop pressés. Il leur faut huit jours encore ; au bout de ces huit jours, nous serons à Paris ; il n'y aura plus de danger, et la tâche sera proportionnée à leur courage et à leur capacité...* Le mot est inscrit dans l'histoire.

Il donne quelque répit à M. Thiers. Dans la séance du 13 mai, l'Assemblée vote l'urgence sur une proposition de M. de Cazenove de Pradines ayant pour objet de *demander des prières dans toutes les églises de France pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme aux maux qui nous affligent.*

Le 14 mai, le fort de Vanves était occupé. Le cerclé se resserre. Delescluze, mourant, est partout ; il essaye de ranimer les bataillons, dont les effectifs se réduisent. Le 16 mai, à la nuit tombante, la colonne Vendôme est précipitée de son piédestal et brisée. La minorité des vingt-deux membres se sépare de la majorité. Bientôt, elle se rapproche ; le 17 mai, il reste encore, à l'Hôtel de Ville, soixante-six membres présents l'appel nominal.

Les forts pris, les murailles vont céder. Il faut songer à la lutte classique de l'insurrection, la lutte des barricades. Mais les militaires de la Commune ; Cluseret, Rossel, engoués de leur idée de la grande guerre, n'ont rien préparé. On se sent pris au dépourvu. Que faire ? C'est alors que l'idée de la destruction, de l'écroulement de la ville sur les dernières heures de la catastrophe, commence à hanter -ces cerveaux tragiques. Delescluze et ses collègues du XI<sup>e</sup> affichent : *Après nos barricades, nos maisons ; après nos maisons, nos mines.* Vallès écrit : *Si M. Thiers est chimiste, il nous comprendra.*

Une immense terreur se répand sur la ville, qui ne sait plus quel réveil l'attend. La population, qui a laissé l'aire, en est réduite, maintenant, à s'enfermer dans les appartements. Les gardes nationaux parcourent les rues vides, faisant ouvrir, l coups de crosse, les maisons ou les magasins suspects.

Quelques efforts timides se dessinent, de la part des gardes nationaux de l'ordre, pour préparer une résistance intérieure. M. Thiers reçoit de nombreux avis, des propositions de toutes sortes. Un jour, on lui promet de livrer une des portes de Paris. Il passe la nuit avec le général Dortay, dans le bois de Boulogne, attendant le signal qui ne se produit pas. Cependant, il est prévenu qu'il trouvera un contre-mouvement tout prêt, dès que les troupes franchiront l'enceinte. On prépare les brassards tricolores. La grande masse de la population attend, dans une anxiété terrifiée, l'entrée des troupes régulières.

La Commune se sent entourée d'ennemis. Elle décide d'instituer des listes de suspects. Amouroux rappelle qu'il existe une loi des otages et s'écrie : *Frappons*

les prêtres. Rigault, le 19, inaugure les séances du jury d'accusation. De tous côtés, on commence à fusiller, au moment où le terrible contact va se produire.

Les travaux d'approche permettent, maintenant, de bombarder les portes de la Muette, d'Auteuil, de Saint-Cloud, du Point-du-Jour. Les troupes fédérées, accablées d'un effort sans rémission, refusent le service. La brèche est faite ; le mur d'enceinte, intenable sous la pluie de projectiles, est abandonné. L'assaut est décidé pour le 23.

Le 21, vers trois heures de l'après-midi, un homme se montre seul, sur le rempart, près de la porte de Saint-Cloud. Il agite un mouchoir blanc. Malgré les projectiles, il insiste, il appelle. Le capitaine du génie Garnier, de service à la tranchée, s'approche. L'homme affirme que la porte et la muraille sont sans défenseurs, que les troupes peuvent pénétrer, sans coup férir, dans la place. Il se nomme. C'est Ducatel, piqueur du service municipal.

On le croit, on le suit. La porte est franchie. Les troupes de Versailles cuiront dans Paris. Du haut de la batterie de Montretout, M. Thiers assistait à ce mouvement inattendu. Un instant, on vit ressortir les soldats, et on cria, autour de lui : **Nous sommes repoussés**. Mais on fut bientôt rassuré. Avec une lunette, on distinguait **comme deux longs serpents noirs se coulant dans les sinuosités du terrain, présenter leur tête à la porte du Point-du-Jour, par laquelle ils entraient**. Le commandement, averti, fait cesser le feu dirigé sur les remparts. Les troupes se glissent, de part et d'autre, à l'intérieur, le long de la muraille, sans pénétrer d'abord dans la ville.

### III

Entrée des C'était un dimanche, une de ces charmantes journées de printemps, lumineuses et gaies. Il y avait une fête de charité au jardin des Tuileries, et la foule, heureuse d'une après-midi si douce, se pressait pour entendre la musique qu'accompagnait, au loin, la basse du canon. C'était l'ouverture de la pêche à la ligne, et nombre de Parisiens, fidèles au rendez-vous annuel, s'étaient rangés sur les quais. La vie est ainsi faite qu'il se constitue une sorte d'ordre au milieu du désordre. Dans le centre, on n'avait aucune nouvelle de ce qui se passait sur l'enceinte ; à la tombée du jour, la foule des promeneurs se dispersa sans connaître le grand événement.

La Commune était en séance ; on jugeait Cluseret : Il avait à répondre aux accusations, plus nombreuses que précises, qui pesaient sur lui. Miot l'attaquait. Vermorel avait pris la parole pour le défendre. Tout à coup, Billioray, qui appartenait à la permanence du Comité de salut public, interrompt. Il tient un papier à la main : **Concluez, dit-il, j'ai à faire à l'assemblée une communication de la plus haute importance et pour laquelle je demande le comité secret**. On suspend la séance publique et, la main tremblante, il lit la dépêche de Dombrowski : **Dombrowski à Guerre et au Comité de salut public : Les Versaillais sont entrés par la porte de Saint-Cloud. Je prends des dispositions pour les repousser. Si vous pouvez m'envoyer des renforts, je répons de tout**. Billioray annonce que les bataillons ont été envoyés. Après ces paroles, il disparaît : on ne le revit plus.

Une sorte de stupeur frappe l'assemblée. Elle n'est même plus capable d'arrêter sa volonté sur les résolutions nécessaires en cette heure extrême. On reprend,

en hâte, la délibération relative à Cluseret. Il est acquitté. Aussitôt, comme par une entente tacite, l'assemblée se sépare. Ses membres disparaissent. La Commune, en tant que corps politique, a fini de vivre. Elle s'est évanouie.

Tout repose sur le Comité de salut public et sur Delescluze qui l'incarne.

Cluseret est libre à sept heures du soir. Il a raconté, lui-même, que, surpris de sa liberté non moins que de la catastrophe imminente, il voulut se rendre compte de ce qu'on avait préparé pour la défense de la ville. Il se dirigea donc vers le ministère de la guerre, où le Comité de salut public se tenait en permanence. Là, il se trouva en face de son adversaire implacable, Delescluze. *J'entrai dans le grand salon aux tentures de soie jaune. Dans un angle, une petite table, une petite lampe et un petit vieux. C'était Delescluze. Il avait la tête appuyée dans les mains. Voûté, cassé, ratatiné. Il ne m'avait pas entendu. Je m'approchai. Il lève la tête. — Eh bien, Delescluze, où en êtes-vous ? — Ah ! c'est vous, Cluseret, vous venez me remplacer ? — Non. — Où en sommes-nous ? Je n'en sais rien.* Delescluze s'exprimait avec une extrême difficulté ; sa voix râlait, on eût dit un revenant... *C'était cet agonisant qui, par une série d'éliminations successives, avait assumé les responsabilités suprêmes.* Désarmé, épuisé, il quittait bientôt le ministère pour l'hôtel de Ville, et peu de temps après encore, l'Hôtel de Ville pour le XI<sup>e</sup> arrondissement, qu'il représentait à la Commune.

A partir de ce moment, c'est la guerre des rues, mais la guerre sans méthode, sans chef, la guerre en débandade, la lutte du désespoir. Chaque quartier, chaque groupe se bat pour son compte. Les positions qui ont été préparées pour la défense intérieure sont gardées ou abandonnées, au hasard.

Dans la nuit du dimanche au lundi, soixante-dix mille hommes de l'armée de Versailles s'étaient glissés, en quelque sorte, le long des fortifications, faisant un vaste demi-cercle de la Muette au Champ-de-Mars par le viaduc d'Auteuil. Le général Douay s'était avancé, par Auteuil et Passy, jusqu'au Trocadéro. On craignait que le sol ne fût miné. Mais Ducatel, marchant de quelques pas en avant du général, affirmait qu'il n'y avait rien à craindre.

Le lundi 22 mai, au matin, on affiche une proclamation de Delescluze qui annonce l'entrée des Versaillais. C'est un appel aux armes : *Place au peuple, aux combattants aux bras nus. L'heure de la guerre révolutionnaire a sonné !...* — derniers clichés du jacobinisme expirant.

Dans cette journée, les troupes de Versailles occupent Paris jusqu'au palais de l'Industrie, la rive gauche par le quai, le ministère des affaires étrangères, le Champ-de-Mars, l'École militaire, et, bientôt, Vaugirard, les Invalides, le Palais-Bourbon, la gare Montparnasse ; sur la rive droite, toute la région comprise entre la gare Saint-Lazare et la place Clichy. On dirait qu'on va pouvoir en finir d'un seul coup. M. Thiers télégraphie aux préfets, le 21 mai, à 6 h. 30 du soir :

La porte de Saint-Cloud vient de s'abattre sous le feu de nos canons. Le général Douay s'y est précipité, et il entre en ce moment dans Paris avec ses troupes. Les corps des généraux Ladmirault et Clinchant s'ébranlent pour le suivre.

Si les troupes de Versailles eussent précipité le mouvement, peut-être eussent-elles profité du désarroi des fédérés et enlevé rapidement toute la ville. Mais, on veut, à tout prix, éviter un échec ; on appréhende l'explosion des mines ; on s'entoure de précautions ; on avance prudemment, souvent à la sape et en fouillant les maisons suspectes.

Dans la nuit du lundi au mardi, les courages se relèvent parmi les fédérés. La résistance reprend quelque espoir. Un soleil brûlant éclaire la ville. Le tocsin sonne ; la générale bat. Les fédérés descendent des faubourgs. Ils viennent tous et, se sentant plus nombreux, s'encouragent. Les barricades sont occupées. On en construit de nouvelles. Il y en eut cinq cents, dit-on, dans Paris.

Les quartiers du centre font comme un bloc, ayant pour front les défenses formidables de la place de la Concorde, de la rue Royale, du boulevard Malesherbes, de la place Clichy sur la rive droite ; les barricades de la rue du Bac, de la rue Vavin, de la rue de Rennes, de la Croix-Rouge, du Panthéon sur la rive gauche ; et, comme réduit, Montmartre ; les Buttes-Chaumont, le Père-Lachaise, les Gobelins, la Butte-aux-Cailles. C'est une place forte dans une place forte. La vraie bataille va s'engager. L'état psychologique n'est plus le même. De part et d'autre, une abominable fureur arrache tous ces hommes à l'humanité.

Le mardi 23, à quatre heures du matin, les troupes qui ont bivouaqué dans les rues reprennent l'attaque. C'est Montmartre qui est visé. On s'attendait à un rude combat. La butte est enlevée, vers deux heures, presque sans coup férir. On dit que l'argent a facilité l'opération redoutable. Dombrowski, battu à la Muette, s'est replié. Il est blessé mortellement ; il meurt, ayant à la bouche ce mot qui indique une préoccupation suprême : **Et ils disent que je les ai trahis !** Son corps est porté à l'Hôtel de Ville, déposé sur le lit de Mlle Haussmann, et les fédérés l'accompagnent, le lendemain, avec une sorte de pompe, jusqu'au Père-Lachaise.

La bataille est terrible au faubourg Saint-Honoré, au boulevard Malesherbes, à la Madeleine, à la rue Royale, à la terrasse des Tuileries. Là, commande Brunei qui, lui aussi, sort de prison.

Cependant, par la prise de Montmartre, cette formidable place d'armes est tournée. Brunel, exécutant les ordres donnés par Delescluze, commence les incendies, en mettant le feu aux maisons de la rue Royale qui avoisinent les barricades.

Les Tuileries et le Louvre sont cernés. Dans le grand salon des Tuileries, Bergeret tient un conseil de guerre. Il fait enduire les appartements de pétrole, fait amener des tonneaux de poudre et ordonne l'incendie du palais.

Sur la rive gauche, les troupes qui marchent sur le Panthéon sont arrêtées à la Croix-Rouge, à la rue de Rennes, à la caserne Bellechasse. Elles descendent pourtant jusqu'au quai, par la Légion d'honneur. Mais, avant de se replier, les fédérés ont mis le feu à la rue de Lille, au palais du Conseil d'État et de la Cour des Comptes, au palais de la Légion d'honneur, où le **général** Eudes, avant de déguerpir, n'oublie pas de faire sa main.

Après deux heures de lutte, les fédérés qui ont défendu la barricade de la rue Vavin se retirent ; mais, auparavant, ils font sauter la poudrière du Luxembourg. Toute la rive gauche est secouée comme par un tremblement de terre.

A la mairie du XIe, où Delescluze agonise, il parle encore d'une voix basse, et son aspect est si navrant, que, dans une telle journée, il émeut encore les assistants. D'après ses ordres, on prépare la défense du côté de la Bastille et du faubourg Saint-Antoine.

La nuit venue, Brunei abandonne la rue Royale. A trois heures du matin, Bergeret fait sauter les Tuileries. Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu ne sont sauvés que

par le courage du personnel de l'hospice, dirigé par M. Brouardel. Tout brûle. Tout saute. Nuit affreuse.

La Porte Saint-Martin, l'église Saint-Eustache, la rue Royale, la rue de Rivoli, les Tuileries, le Palais-Royal, l'Hôtel de Ville, la rive gauche depuis la Légion d'honneur jusqu'au Palais de Justice et la Préfecture de police sont d'immenses brasiers rouges ; au - dessus, montent de hautes colonnes ardentes. Du dehors, tous les forts tirent sur Paris. Dans Paris, Montmartre, maintenant aux mains des troupes versaillaises, tire sur le Père-Lachaise ; le Point-du-Jour tire sur la Butte-aux-Cailles qui répond. Les artilleurs se canonnent à travers la ville et au-dessus de la ville. Les obus tombent partout. Tous les quartiers du centre se combattent. C'est un effroyable chaos ; corps et âmes se heurtent sur un monde qui s'écroule.

La nuit est obscure. Le ciel est noir. Un vent violent se lève. Il vient du sud et, crache, dans une rafale enflammée, toute la fumée, toute l'horreur de l'immense incendie vers l'ouest, vers l'ennemi, Versailles, et vers ces coteaux de Saint-Cloud, du haut desquels les membres du gouvernement, les membres de l'Assemblée, éclairés de loin par la sinistre lueur, viennent assister à une catastrophe où la ville va peut-être s'abîmer.

M. Thiers était rentré dans Paris, le lundi 22, à trois heures du matin, par la porte du Point-du-Jour. M. Jules Ferry, maire de Paris, avait accompagné le premier bataillon de chasseurs qui, suivant la rive gauche, avait occupé le ministère des affaires étrangères que venait de quitter M. Paschal Grousset. C'est là que siège le gouvernement ; c'est là que le maréchal de Mac Mahon établit son quartier général. Tous les ordres partent de là. M. Thiers, cependant, se tient en relation constante avec l'Assemblée nationale, qui continue à siéger à Versailles.

Le 18 mai, il avait dû faire un grand effort pour arracher à l'Assemblée, en discussion publique, le vote qui ratifiait la paix de Francfort<sup>1</sup>.

Il vient presque chaque jour, tenant l'Assemblée au courant des faits, calmant les impatiences et prenant, peu à peu, le rôle de modérateur, qui va devenir si nécessaire.

Le 22 mai, il monte à la tribune et fait une communication émouvante, qui annonce l'entrée des troupes dans Paris. L'Assemblée vote d'acclamation et, à l'unanimité la motion suivante : [L'Assemblée nationale déclare que les armées de terre et de mer, que le chef du pouvoir exécutif de la République française ont bien mérité de la patrie.](#)

M. Thiers se montre très heureux, trop heureux peut-être ; [il n'a plus soixante-quatorze ans, mais quarante au plus !](#) Les plus ardents le pressent de ne faire ni grâce ni merci. Les décisions de groupes, les démarches personnelles se multiplient auprès de lui, l'assaillent dans son cabinet. La nouvelle des désastres qui ruinent et ensanglantent Paris affole tous les esprits.

Quels doivent être les sentiments dans le fort du combat, les corps éternés, les âmes furieuses, quand, à l'abri du péril, un homme de sang-froid comme M. Martial Delpit, écrit à sa femme, le 24 mai, traduisant, en une seule phrase, les impressions unanimes : ... [Il peut se faire que notre maison soit brûlée à cette heure. On affirme que les Tuileries, le ministère des finances, la Cour des Comptes n'existent plus.](#) Les brigands ont mis le feu et se sont sauvés. C'est

---

<sup>1</sup> Voir ci-dessous, le chapitre V.



comme à Münster : ce sont des anabaptistes. Et on caressera ces misérables pour qu'ils infectent les générations futures ! M. Francisque Sarcey, homme de bon sens notoire, écrit : Des aliénés de cette espèce, et en si grand nombre, et s'entendant tous ensemble, constituent, pour la société à laquelle ils appartiennent, un si épouvantable danger, qu'il n'y a plus d'autre pénalité possible qu'une suppression radicale. M. Pessard dénonce ces brigands, les femelles aux mamelles pendantes. Le *Paris-Journal* attaque les tièdes, publie un article intitulé : *L'Art de reconnaître les pétroleuses*.

On demande à M. Thiers comment il entend organiser la répression. Le 22 mai, il déclare à l'Assemblée : C'est par les voies régulières que justice sera faite. Les lois seules interviendront ; l'expiation au nom de la loi et par la loi. On le presse. Le 25 mai, il renouvelle ses déclarations : La conscience publique doit être implacable ; mais elle doit l'être suivant la loi, avec la loi, par la loi. Les départements de la Seine et de Seine-et-Oise étant en état de siège, il appartenait à l'autorité militaire, en vertu de la loi du 9 août 1849 et aux termes du code de justice militaire, d'instruire et de poursuivre toutes les affaires se rattachant à l'insurrection.

Les prisonniers affluent déjà. Mais la Commune n'est pas encore vaincue. Dans la ville, toutes les fureurs sont déchainées. Au cours d'une lutte atroce, où toutes les Ames sont hors d'elles-mêmes, la folie du sang devient universelle. Les bruits les plus affreux se répandent : qu'on assassine les soldats, qu'on les empoisonne, que les pompiers mettent du pétrole dans les pompes. On affirme maintenant que la Commune, dans un dernier rôle de fureur, a, assassiné les otages.

En effet, le mercredi 24, Chaudey, d'une part, des agents de police, des prisonniers sont fusillés de sang-froid à Sainte-Pélagie, par ordre du prétendu tribunal révolutionnaire présidé par Raoul Rigault. A la Roquette, dans la nuit du 24 au 25, sur l'ordre écrit de Ferré, transmis par Centon, juge d'instruction de la Commune, un peloton commandé par un capitaine fédéré, Vérig, a massacré l'archevêque de Paris, l'abbé Deguerry, les Pères Clerc, Ducoudray, Allard et M. Bonjean<sup>1</sup>. La mort est partout. Le mot, de part et d'autre, sera désormais : Pas de quartier. Le même jour, à dix heures du matin, quinze membres de la Commune sont réunis à l'Hôtel de Ville. Ils décident de le brûler. Le feu est mis dans les combles. Bientôt le vieil édifice municipal est en flammes.

Le 25, jeudi, la nouvelle ligne de la défense est au pont d'Austerlitz, appuyée sur Mazas ; elle couvre encore tout le sud-est de Paris. C'est un autre siège qui commence, un nouvel assaut qu'il faut donner. Les troupes sont épuisées. Mais les derniers combattants sont décidés à périr. Les femmes, les enfants sont sur les barricades et font le coup de feu. Une étrange fureur excite ces courages débiles. Ils luttent encore, quand les hommes quittent les barricades. A Mazas, les prisonniers de droit commun se révoltent. A l'avenue d'Italie, les dominicains d'Arcueil et leurs serviteurs sont massacrés par les gardes nationaux du 101<sup>e</sup> bataillon fédéré, commandé par Serizier.

---

<sup>1</sup> La Commune avait paru disposée à échanger Mgr Darboy contre Blanqui. L'archevêque lui-même avait supplié, par lettre, M. Thiers de consentir à l'échange proposé. Mais le gouvernement et la commission parlementaire, consultés, furent d'avis de rejeter ces offres, dans la crainte de voir s'opérer, dans Paris, des arrestations en masse ayant pour but d'assurer l'impunité des coupables.

Cependant, le pont d'Austerlitz est enlevé. La Butte-aux-Cailles, où Wroblewski a résisté avec énergie, est occupée. Toute la rive gauche est prise, jusqu'à la gare d'Orléans. On se bat encore au Château-d'Eau et à la Bastille. La place de la Bastille est tournée par le chemin de fer de Vincennes. Tous les survivants de la lutte, les hommes désespérés sont réunis à la mairie du XI<sup>e</sup>, au boulevard Voltaire, autour de Delescluze, que l'on écoute encore.

Vermorel, à cheval, ceint de l'écharpe rouge, parcourt les barricades, encourage les hommes, cherche et amène des renforts. A midi, vingt-deux membres de la Commune et du Comité central sont réunis. Arnold fait part d'une proposition de M. Washburne, ministre des États-Unis, proposant la médiation des Allemands. Delescluze se prête à cette négociation : il veut gagner la porte de Vincennes. Mais il est repoussé par les fédérés, qui l'accusent de défection. Il rentre, revient à la mairie. Il écrit à sa sœur une lettre d'adieu.

Vers sept heures du soir, Delescluze part, accompagné de Jourde et d'une cinquantaine de fédérés, marchant vers la place du Château-d'Eau. Il était vêtu correctement, chapeau de soie, pardessus clair, redingote et pantalon noirs, écharpe rouge autour de la ceinture ; il se distinguait, par son vêtement civil, de son entourage, aux uniformes en lambeaux. Il était sans arme et s'appuyait sur une canne. Il rencontre Lisbonne, blessé, que l'on rapportait dans une voiture à bras, puis Vermorel, blessé à mort, soutenu par Theisz et Avrial. Il lui dit quelques mots, le quitte. Le soleil se couchait derrière la place. Delescluze, sans regarder s'il était suivi, s'avance du même pas, le seul être vivant sur la chaussée du boulevard Voltaire. Il ne lui restait plus qu'un souille ; il se traînait. Arrivé à la barricade, il oblique à gauche et gravit les pavés. On vit apparaître sa figure avec sa courte barbe blanche, puis sa haute taille. Subitement, il disparut. Il venait de tomber foudroyé<sup>1</sup>.

La nuit, tandis que le centre de Paris n'était qu'un immense brasier, l'incendie gagne les quartiers qui se défendent. Feu au Château-d'Eau, feu au boulevard Voltaire, feu au Grenier d'abondance. La Seine, dont le flot est déjà rougi par le sang, roule à travers Paris, comme un rouge lit de flammes ; les pailles du Grenier d'abondance, les papiers des diverses archives font, dans l'air, une pluie d'étincelles ; l'air est embrasé, empesté, on ne respire plus que l'incendie et le massacre.

A partir du jeudi 25, les exécutions se multiplient. Au séminaire Saint-Sulpice, une ambulance de fédérés, dirigée par le docteur Faneau, et où l'on dit que des combattants se sont réfugiés et ont tiré sur la troupe, est passée par les armes. Partout, sur les barricades, les gardes nationaux pris les armes à la main sont fusillés. On pénètre dans les maisons, on les fouille ; tout ce qui est suspect, tout ce qui paraît suspect est en danger. Les soldats, noirs de fumée, sont les instruments aveugles de la vindicte publique, parfois aussi, des vengeances particulières. Leurs chefs ne tiennent pas toujours : compte Les ordres formels donnés par le maréchal de Mac Mahon et qui interdisent les violences inutiles. Souvent, aussi, les officiers essaient en vain de contenir la fureur des troupes exaspérées. Une vareuse de garde nationale, un pantalon à bandes rouges, des mains noires, une épaule paraissant meurtrie par la crosse du fusil, une paire de godillots aux pieds, une mine suspecte, l'âge, la taille, un mot, un geste suffisent.

---

<sup>1</sup> Récit de JOURDE dans ses *Souvenirs* et de LISSAGARAY dans son *Histoire de la Commune*.

Des cours martiales sont instituées au Châtelet, au Collège de France, à l'École militaire, dans plusieurs mairies. Les prisonniers, ramassés en foule sur tous les points où la résistance s'est produite, et on peut dire, dans toute la ville, sont envoyés devant ces tribunaux improvisés, qui procèdent à une classification sommaire. Soit dans les rues, soit même devant ces tribunaux, combien d'exécutions précipitées, combien de jugements qui valent ces exécutions<sup>1</sup> !

Le vendredi 26, la lutte est concentrée à Belleville d'abord, et à la place du Trône. A Belleville, à la mairie du XIe, ce qui reste du Comité central a repris, la direction, avec Varlin. On confie le commandement. à Hippolyte Parent. Ferré accomplit, jusqu'au bout, la mission horrible qu'il s'est donnée. Après une odyssée dans les rues, qui n'est qu'une longue agonie, quarante-huit otages, prêtres, sergents de ville, pères jésuites sont massacrés rue Haxo. Vers le soir, le banquier Jecker est fusillé au Père-Lachaise.

Par contre, au Panthéon, Millière, qui n'a pris parti qu'au dernier moment, Millière, qui, longtemps, s'est interposé, Millière, sur qui pèse une fatalité et peut-être une implacable haine, Millière est fusillé, les bras croisés, sur les marches du Panthéon.

La Bastille succombe vers deux heures. La Villette tient encore. B pleut. Des souffrances indicibles accablent les combattants épuisés. La bataille se concentre, maintenant, dans les quartiers extrêmes, non loin des grand'gardes de l'armée allemande, qui assistent, impassibles, à ce spectacle, se contentant de refouler les fuyards qui se précipitent de ce côté. Du haut des remparts, on voit les régiments prussiens sous les armes.

On se bat encore, le samedi 27. Il fait un temps affreux. Le ciel est livide. Le brouillard d'abord, puis une pluie torrentielle. On se bat à la Villette, on se bat à Charonne, on se bat à Belleville. Le centre de la résistance est toujours à la mairie du XIe et aux buttes Chaumont. Rue Haxo, Ranvier ramène aux barricades les derniers combattants. Ferré conduit une troupe de lignards prisonniers qu'il veut fusiller encore ; la foule les délivre. Il retourne à la Roquette pour emmener de nouvelles victimes, mais les trois cents hommes enfermés là résistent. Seuls, ceux qui essaient de s'échapper périssent, et bientôt Ferré s'enfuit, au galop de son cheval, sur le cri qui retentit : [Voilà les Versaillais !](#)

Le samedi soir, deux centres de résistance subsistent, au XIe et au XXe arrondissement. Cinq ou six membres de la Commune, Trinquet, Ferré, Varlin, Ranvier tiennent encore à Belleville. Quelques centaines de fédérés se sont jetés dans le Père-Lachaise, décidés à se battre et à mourir derrière les tombes.

Le dimanche, à quatre heures du matin, le Père-Lachaise est enlevé, après une courte lutte. Les deux ailes de l'armée de Versailles qui ont enveloppé Paris se rejoignent à la rue Haxo, où elles s'emparent de trente pièces d'artillerie des fédérés. La mairie du XIe est prise, après une résistance désespérée.

Les derniers groupes fédérés, conduits par Varlin, Ferré, Gambon, errent du XXe arrondissement au XIe. Rue Fontaine-au-Roi, Louis Piat arbore le drapeau blanc et se rend avec une soixantaine de combattants. La dernière barricade est rue

---

<sup>1</sup> Il faut consulter, avec réserve toutefois, le livre de M. Camille PELLETAN, *La Semaine sanglante*, 1880.

Ramponneau. Un seul fédéré la défend. Il s'échappe. Les derniers coups de fusil sont tirés. A une heure tout est fini. Le drapeau tricolore flotte sur toute la ville.

Le 29, le fort de Vincennes, défendu par 375 hommes d'infanterie, dont 24 officiers, se rend, après avoir vainement tenté de négocier avec les Allemands. Le soir, dans les fossés, 9 officiers sont passés par les armes.

Le maréchal de Mac Mahon fait afficher la proclamation suivante, le dimanche à midi :

Habitants de Paris,

L'armée de la France est venue vous sauver. Paris est délivré. Nos soldats ont enlevé, à quatre heures, les dernières positions occupées par les insurgés.

Aujourd'hui, la lutte est terminée, l'ordre est rétabli, le travail et la sécurité vont renaître.

Maréchal DE MAC MAHON,  
duc de Magenta.

Le même jour, à 'Versailles, l'Assemblée nationale assiste à la messe d'actions de grâces dite à l'église Saint-Louis. Un témoin écrit : [Nous sortons de l'église Saint-Louis, où nous avait réunis la cérémonie des prières publiques. Chacun était ému et humilié, et, en vérité, les plus récalcitrants fléchissaient le genou. La cérémonie a été belle et imposante ; la musique était purement militaire et d'un effet grandiose. M. Thiers arrivant, vêtu de sa redingote noire, suivi du ministre de la guerre et d'un brillant état-major, avait assez grand air. Il a maigri à peine : sa contenance, mélange de douleur concentrée et de dignité, ne représentait pas mal le rôle du grand citoyen impassible au milieu des ruines et des plus affreuses calamités.](#)

La lutte est finie ; les armes sont tombées. Ceux qui ont frappé sont frappés maintenant et ceux qui ont souffert de la folie des uns souffrent de la vengeance des autres.

Des soixante-dix-neuf membres de la Commune, siégeant au 21 mai, un seul était mort sur les barricades : Delescluze ; Jacques Durand et Raoul Rigault avaient été fusillés ; Brunei et Vermorel étaient grièvement blessés ; Protot, Oudet et Frankel, légèrement. Tous les autres étaient en fuite ou disparus. Varlin allait être bientôt dénoncé et passé par les armes. Félix Pyat, Vallès, Miot, Cluseret s'étaient enfuis.

On arrêta Jourde, Paschal Grousset, Assi, Ferré. Celui-ci, le plus criminel peut-être, devait être condamné et fusillé. Rossel fut condamné, également, et fusillé. On fut sans pitié pour Gaston Crémieux, qui mourut bravement. On fit aussi le procès d'Urbain, Billioray, Trinquet, Champy, Régère, Rastoul, Verdure, Descamps, Joseph Clément, Victor Clément, Courbet.

Si les chefs échappèrent pour la plupart, les satellites ou les simples gardes nationaux furent cruellement frappés. On évalue à dix-sept mille le nombre des hommes qui périrent, sans autre forme de procès, dans cette horrible mêlée. Les cimetières, les squares, les jardins particuliers ou publics virent s'ouvrir des tranchées, où furent déposés, sans contrôle et sans liste, par milliers, des cadavres anonymes.

Trente-cinq mille huit cents prisonniers furent dirigés sur Versailles, campés à Satory ou enfermés dans deux propriétés des environs et dans les prisons de la ville, puis, après un premier interrogatoire, évacués sur Brest, sur Lorient, sur Cherbourg, sur La Rochelle et Rochefort. Jusqu'en 1875, le nombre total des arrestations monta à quarante-trois mille cinq cent vingt et une. Vieillards, jeunes gens, hommes mûrs, femmes, enfants, toutes les conditions et tous les âges figuraient dans ces troupes pitoyables. Voici la page, trop élégante peut-être, où Théophile Gautier décrit la rencontre d'une de ces bandes :

Il faisait une chaleur horrible... Le soleil versait sur la terre des cuillerées de plomb fondu. Ces malheureux, amenés de Paris à pied, par des hommes à cheval qui les forçaient ; involontairement, de presser le pas, fatigués du combat, en proie à d'affreuses transes, haletants, ruisselants de sueur, n'avaient pu aller plus loin... Ils avaient dû s'accroupir et se coucher à terre, comme un troupeau de bœufs que leurs conducteurs arrêtent à l'entrée d'une ville. Autour d'eux, leurs gardiens formaient le cercle, accablés, comme eux, de chaleur, se soutenant à peine sur leurs montures immobiles et s'appuyant hi poitrine au pommeau de la selle... La foule des prisonniers râlait... Une soif ardente, inextinguible, brûlait ces misérables, altérés par l'alcool, le combat, la route, la chaleur intense, la fièvre des situations extrêmes et les affres de la mort prochaine, car beaucoup croyaient trouver la fusillade au terme de leur voyage. Ils haletaient et pantelaient comme des chiens de chasse, criant d'une voix enrouée et rauque : *De l'eau, de l'eau, de l'eau !...* Dans cet état, des bêtes même eussent inspiré la pitié !...

Ce fut l'exode forcé de toute une région de la grande ville. Ce fut la terreur et la suspicion répandues sur la ville tout entière. Il y eut 350.000 dénonciations. Personne n'était à l'abri. Les camps autour de Paris virent des souffrances sans nom. On jugea partout : Sur la proposition de M. Bérénger, 22 conseils de guerre supplémentaires furent institués ; 46.835 procès furent instruits et jugés. Il y eut 23.727 ordonnances de non-lieu ; 10.137 condamnations contradictoires : 95 condamnations à mort contradictoires et 120 par contumace ; outre Ferré, Rossel et Gaston Crémieux, Philippe et vingt-deux autres furent fusillés ; 1.169 déportations dans une enceinte fortifiée, 3.417 déportations simples, 1.247 détentions, 332 bannissements, 9.51 travaux forcés, dont 94 à perpétuité, 4.873 peines diverses ; 23.727 personnes, dont 623 femmes et 458 enfants, furent mises en liberté, bénéficiant d'une ordonnance de non-lieu. Il y eut 9.291 refus d'informer et 2.451 acquittements. Les jugements par contumace complètent le total. Sur les 9.600 individus condamnés contradictoirement, 1.891 bénéficièrent d'un avis favorable de la commission des grâces, instituée auprès de M. Thiers par l'Assemblée nationale (loi du 17 juin 1871). Les conseils de guerre ont cessé de fonctionner le 31 décembre 1875.

Pendant des années, la tribune elle-même se tut. Et pourtant, il y avait là des représentants de Paris, des hommes qui connaissaient cette population, ses fautes, ses violences, mais aussi ses illusions, ses souffrances, ses égarements. MM. Henri Brisson et Louis Blanc déposèrent, il est vrai, des propositions d'amnistie, en septembre 1871 et en juillet 1872. Mais, on considéra ces initiatives comme de simples manifestations. Il fallut la réunion d'une nouvelle assemblée. Il fallut la parole et l'autorité de Gambetta, pour que l'amnistie pleine et entière fût obtenue, neuf ans après.

L'indulgence était-elle donc impossible ? Les âmes étaient-elles inaccessibles à la pitié ? Non. Il faut trouver une explication à cette étrange immobilité des cœurs.

Quand une partie de la nation s'élève contre la nation elle-même, et cela, en présence de l'étranger, une fureur inouïe s'empare du corps social tout entier. Il craint de périr. Il se débat devant le danger qui le menace. Il frappe les éléments qui se séparent de lui. Il se frappe lui-même et se fait, aveuglément, les plus cruelles blessures. Sa colère est longue à s'apaiser.

Paris a expié cruellement l'erreur où des hommes légers et des hommes coupables le précipitèrent. Paris a perdu 80.000 citoyens.

Après l'héroïsme et les souffrances du siège, Paris ne méritait pas une si cruelle destinée.

## CHAPITRE IV. — PREMIÈRE CRISE CONSTITUTIONNELLE.

La reconstitution de l'armée ; revue du 29 juin 1871. — Travail législatif ; les lois municipale et départementale. — Les partis. — Suite de la fusion ; l'accord de Dreux. — Abrogation des lois d'exil et validation des princes d'Orléans. — Les élections complémentaires, du 5 juillet 1871. — Le comte de Chambord en France ; manifeste du 5 juillet ; la question du drapeau. — La pétition des évêques. Début de la campagne de M. Gambetta contre le pouvoir constituant de l'Assemblée nationale. — La constitution Rivet, du 31 août 1871.

### I

Tandis que Paris était livré aux convulsions de l'émeute et aux sévérités de la répression, à Versailles, l'Assemblée, sous la haute direction de M. Thiers, se consacrait alternativement à une double tâche : d'une part, celle que M. Thiers avait définie avec la clairvoyance de son jugement et la précision de son langage : conclure la paix définitive, reconstituer le pays ; d'autre part, celle qu'elle se donnait à elle-même : fonder un nouveau gouvernement. Un contraste singulier marquait les séances consacrées à ces deux ordres de travaux : les unes paisibles et laborieuses, les autres inquiètes et tourmentées.

M. Thiers suivait ce vaste labeur et surveillait cette ardente agitation ; attentif, cependant, aux négociations qui se poursuivaient avec M. de Bismarck et aux mesures qui assuraient la victoire sur l'insurrection. Les premiers jours passés à Versailles avaient été pleins d'inquiétude et de désordre. Paris et la France s'étaient précipités là, en hâte.

On dut organiser un dortoir de députés dans la grande galerie du château ; on réquisitionna chez les habitants, pour loger les représentants du peuple, les administrations, tout le personnel qui se tient autour d'un gouvernement. Il fallait faire queue pour trouver à manger dans les restaurants.

La ville paisible du grand roi s'était remplie d'une foule active, remuante, intrigante, singulier mélange où la catastrophe rapprochait les rangs, où le luxe coudoyait la misère, où tout le monde demandait, proposait, offrait, s'offrait, et où, selon le caractère français, le zèle, lui-même, avait parfois quelque chose d'agité et d'encombrant.

C'est au milieu de ce tumulte que M. Thiers devait se débrouiller. Il suffisait à tout, parfois soutenu, parfois entravé et contrarié par l'Assemblée.

En somme, celle-ci était laborieuse et, quand les passions politiques ne la surexcitaient pas, pratique et raisonnable. Sa double activité, tantôt étonne le public et souvent l'irrite ; cependant, elle crée un ordre nouveau, dont les assises solides et les sages proportions seront reconnues par l'avenir.

Une première tâche, la plus haute et la plus urgente de toutes, occupe le gouvernement et l'Assemblée, c'est la reconstitution de l'armée. L'armée, vaincue à Sedan et à Metz, se trouvait, pour la plus grande partie, prisonnière en Allemagne. D'après les clauses des préliminaires, ces hommes devaient être

rapatriés dans le plus bref délai. M. Thiers obtint de l'empereur Guillaume que cette œuvre de libération soit hâtée le plus possible. Dans de vieux uniformes, usés, rapiécés, raccommodés sur toutes les coutures, les officiers et les soldats viennent se mettre à la disposition de M. Thiers : c'est l'expression qu'ils emploient.

A leur débarquement des navires ou à leur descente des trains qui les ramenaient en France, les soldats étaient immédiatement dirigés sur les camps où on les incorporait, et, de là, sur Versailles. Avant la fin de mars, l'armée de Versailles comptait 80.000 hommes. Le 7 avril, elle était forte de 100.000 hommes. Un peu plus tard, son effectif fut porté à 120, puis 150.000 hommes. M. Thiers résolut de placer cette armée sous les ordres du maréchal de Mac Mahon, qui, guéri de sa blessure, s'était retiré à Saint-Germain.

L'offre fut faite par le président, au cours d'une visite que le maréchal lui rendait à Versailles. Celui-ci répondit avec modestie, qu'étant un vaincu, sa nomination pourrait soulever des critiques : *Vaincu*, lui dit M. Thiers, *tout le monde l'a été. Quant aux critiques, c'est à moi d'y répondre.*

Dans la pensée de M. Thiers, cette réorganisation rapide de l'armée avait d'autres avantages. Elle permettait à la France de reprendre, immédiatement, son rang parmi les puissances. Elle donnait plus de poids à sa parole, s'il s'agissait de résister aux exigences, parfois inquiétantes, du vainqueur.

M. Thiers ne craignit pas d'affirmer cette autorité reconquise. En présence de l'ennemi, qui occupait encore le Nord et l'Est de Paris, eu présence des représentants de l'étranger et des mandataires de la France, il passa, le 29 juin 1871, à Longchamps, une revue solennelle des troupes de l'armée française, *toujours fidèle à tous ses devoirs, toujours fidèle à la loi, a-t-il dit, rétablie dans sa discipline, dans sa bonne tenue, dans son devoir.*

Cette cérémonie eut lieu au milieu d'une grande foule, manifestant, avec dignité, sa joie patriotique. A la droite de l'armée, on avait placé les débris du 54<sup>e</sup> régiment de ligne, héroïque petite troupe qui avait défendu et gardé Bitche à la France. L'armée ne comptait pas moins de cent vingt mille hommes *non encore habillés à neuf, mais en véritable tenue de guerre, l'air confiant et fier.* Quinze mille cavaliers, une artillerie nombreuse qui montrait déjà un matériel nouveau, formaient, sur les ailes de l'infanterie disposée en masses profondes, un spectacle magnifique.

Dans l'ancienne tribune impériale, raconte M. Hector Pessard, debout, tête nue, ayant à sa droite M. Grévy, président de l'Assemblée ; à sa gauche, son préféré, M. Jules Simon ; entouré par les députés, M. Thiers, pendant toute la durée du défilé, mordait ses lèvres, pétrissait de ses doigts la paume de ses mains, l'œil humide, abaissant et relevant ses lunettes, se contenant à peine, piaffant, marquant le pas au défilé des fanfares et se raidissant, par moment, avec une incomparable majesté. Mais, lorsque après la revue, le maréchal de Mac Mahon vint seul, dans l'enceinte réservée, pour saluer le chef du pouvoir exécutif, M. Thiers ne fut plus maître de son émotion.

Il descendit précipitamment au-devant du Maréchal, lui prit les mains, essaya de parler, ne put tirer une parole de sa poitrine gonflée, et tremblant, à la fois pille et rayonnant, il éclata en sanglots convulsifs, tandis que de grosses larmes coulaient sur le visage du vainqueur de Magenta, ricochaient sur ses plaques d'or et d'argent et retombaient, chaudes, sur les manches du *petit bourgeois*. Cette étreinte, la foule n'avait pu la voir, mais elle dut la deviner et s'y associer, car



elle mit toute son âme dans la formidable clameur dont elle salua ces deux patriotes<sup>1</sup>.

C'était, a dit M. Thiers lui-même, la joie d'une heureuse convalescence, par un jour de beau temps.

Ajoutons tout de suite que M. Thiers ne se trouva pas satisfait par un tel résultat, et qu'il poursuivit, méthodiquement, sa tâche.

Dans le message qu'il adressa, six mois plus tard, à l'Assemblée nationale, le 7 décembre 1871, il put annoncer que l'œuvre était presque achevée. Quand elle le sera, a-t-il dit, nous aurons 150 régiments d'infanterie, nombre que nous n'avons jamais atteint, et qui permettra d'incorporer la force considérable de 600.000 hommes d'infanterie dans des régiments de 3.000 hommes en campagne, et 1.000 au dépôt. Avec ces 150 régiments, nous pourrons former 37 à 38 divisions toujours organisées et qui n'exigeront jamais la création de cadres nouveaux au moment de l'entrée en campagne, car les cadres ne s'improvisent pas, et tout cadre fait au début de la guerre peut être considéré comme sans valeur. Notre artillerie, recevant un développement correspondant, présentera bientôt la proportion d'une bouche à feu par 1.000 hommes.

Cette première reconstitution de l'armée est l'œuvre personnelle de M. Thiers. Il sut, avec une habileté sans égale, tirer parti des ruines qui lui étaient laissées. Nous le suivrons bientôt dans les efforts qu'il dut faire pour élever un édifice nouveau. Là, il fut secondé par le concours actif et les initiatives heureuses de la grande commission parlementaire, dont M. de Chasseloup-Laubat fut rapporteur et qui prépara la nouvelle organisation militaire dont on a dit, dans une formule heureuse, qu'elle fut décidée et réalisée en vertu d'un accord spontané entre les patriotes de tous les partis.

M. Thiers crut le moment arrivé de remanier son ministère. Déjà, il sentait, dans l'Assemblée, des résistances avec lesquelles il fallait compter. M. E. Picard quitta le ministère de l'intérieur pour devenir titulaire de la légation de France en Belgique. Le général Le Flô fut nommé ambassadeur en Russie et remplacé au ministère de la guerre par le général de Cissey. M. Lambrecht devint ministre de l'intérieur et M. Victor Lefranc, républicain de vieille date, reçut le portefeuille du commerce.

Cette première période de session de l'Assemblée nationale pourrait s'appeler l'ère des commissions : Il y eut, à un moment, rapporte M. Jules Simon, cinquante-deux commissions fonctionnant ensemble, quelques-unes de trente membres<sup>2</sup>. Le vaste travail de refonte auquel l'Assemblée avait le devoir de se consacrer était préparé dans ces études et consigné dans ces procès-verbaux et ces rapports qui n'ont pas tous vu la lumière, mais où la tradition parlementaire française reconnaîtra, un jour, peut-être, ses véritables assises.

Tout au moins, à ses débuts, l'Assemblée nationale était animée d'un esprit libéral. M. Thiers la qualifiait : l'Assemblée la plus libérale qu'il eût connue. C'est ainsi qu'elle vota, le 15 avril 1871, sur un rapport remarquable du duc de Broglie, une loi rendant au jury la connaissance des délits de presse. Elle s'appliqua, avec une vigueur singulière, à l'étude des grandes lois d'organisation,

---

<sup>1</sup> Hector PESSARD, *Mes Petits Papiers* (p. 153).

<sup>2</sup> Jules SIMON, *Le Gouvernement de M. Thiers* (t. II, p. 7).

la loi des associations (qui, il est vrai, n'aboutit pas)<sup>1</sup>, la loi municipale, la loi départementale.

En matière de réorganisation administrative, beaucoup de membres de l'Assemblée nationale voulaient appliquer le programme de Nancy, arrêté, en 1863, par un congrès où siégeaient des républicains, des légitimistes et des orléanistes, et qui tendait à réduire l'autorité du pouvoir central.

Les rédacteurs du programme de Nancy avaient formulé les quatre propositions suivantes :

- 1° Fortifier la commune, qui existe à peine, en rendant obligatoire, pour le pouvoir exécutif, le choix du maire dans la liste du conseil municipal et en enlevant à l'administration la tutelle des communes ;
- 2° Créer le canton, qui n'existe pas, administrativement ;
- 3° Supprimer l'arrondissement, qui ne répond à rien ;
- 4° Émanciper le département.

Ce programme était insuffisant et vague. Il ramenait un vaste problème social aux proportions d'une question administrative ; il diminuait, la portée philosophique de l'observation formulée par M. Ernoul, dans une phrase célèbre : [Ne sentez-vous pas qu'en France les extrémités sont froides ?](#)

Tel quel, il allait servir de base à la discussion.

On s'occupa tout d'abord de la question communale. Les événements de Paris lui donnaient une tragique actualité. D'ailleurs, la commune est la molécule sociale : l'organisation de la commune doit être le premier souci du législateur.

Quand, après le 18 Mars, les maires de Paris et les députés de la Seine, qui tenaient tête au Comité central, demandèrent des élections municipales, le gouvernement, ne voulant pas légiférer exclusivement pour Paris, déposa un projet de loi concernant le pays tout entier.

On se mit assez facilement d'accord sur les dispositions de la loi qui portaient que les élections municipales auraient lieu immédiatement dans toutes les communes ; que les citoyens seraient électeurs à vingt et un ans et éligibles à vingt-cinq ; que le mandat municipal durerait trois ans ; enfin, que le droit de vote municipal serait acquis après un an de domicile dans la commune.

Une seule difficulté surgit, à propos de la constitution des municipalités. Le gouvernement et la commission demandaient le maintien de l'article 10 de la loi du 3 juillet 1848, qui laissait au pouvoir exécutif la nomination du maire dans les chefs-lieux de département ou d'arrondissement et dans les communes de plus de 6.000 habitants. Partout ailleurs, la nomination du maire appartenait au conseil municipal.

Au vote, le 8 avril 1871, l'Assemblée décida, par 285 voix contre 275, que les conseils municipaux, sans exception, éliraient le maire parmi leurs membres. Avec une extrême vivacité, M. Thiers demanda que cet article fût amendé. Il pensait que le gouvernement central doit avoir son représentant dans le sein de toutes les municipalités importantes. Il déclara à l'Assemblée qu'elle lui enlevait les moyens de gouverner et d'assurer l'ordre, et lit entendre que si son opinion n'était pas suivie, il ne garderait pas le pouvoir.

---

<sup>1</sup> Les procès-verbaux de cette commission ont été rédigés par M. Guillaume DE CHABROL.

L'alarme fut chaude.

La majorité de la Chambre fit, aux nécessités de la situation, le sacrifice de ses sympathies décentralisatrices. Par assis et levé, fut adopté un amendement transactionnel portant que [la nomination des maires et adjoints aurait lieu provisoirement, par décret du gouvernement, dans les villes de plus de vingt mille âmes et dans les chefs-lieux de département ou d'arrondissement](#). 460 communes seulement étaient placées ainsi en dehors du droit commun.

On régla la situation de Paris. Aux termes de la loi, municipale du 14 avril 1871, Paris a un conseil municipal composé de quatre membres par arrondissement, élus au scrutin individuel dans chaque quartier. A l'ouverture de chaque session, ce conseil élit un président, un vice-président et un secrétaire. Dans les divers arrondissements, un maire et des adjoints sont nommés par décret du pouvoir exécutif.

Ces dispositions ont soulevé, depuis qu'elles existent, les protestations constantes des conseils municipaux et du suffrage universel de Paris. Paris n'a cessé de réclamer [son autonomie](#). Cependant, depuis trente-deux ans, la loi de 1871 est la charte de Paris et elle emprunte, maintenant, à sa durée une autorité que bien peu de lois organiques peuvent réclamer dans notre pays.

Après la commune, le département. Il était, en effet, urgent de rétablir les conseils généraux, qui avaient été dissous, dans toute la France, par un décret de la délégation de Bordeaux. L'organisation départementale fit l'objet d'une loi, mise à l'étude dès le printemps de 1871, mais qui ne fut votée que le 10 août de cette année. Due à l'initiative de MM. Magnin et Bethmont, elle vint, en délibération sur un remarquable rapport de M. Waddington.

Ce que chercha surtout le législateur, c'est à émanciper le département. Il essaya de remédier à la critique formulée, en 1862, par le comte de Chambord, contre le régime intérieur imposé à la France depuis la constitution de l'an VIII : [Le pays qu'on cherchait à faire représenter, disait-il, n'était organisé que pour être administré](#)

Ici encore, M. Thiers s'opposa aux tendances décentralisatrices de la majorité. Comme les grands ministres de la monarchie, comme les hommes de la Révolution, il avait la préoccupation constante de [l'indivisibilité](#) de la nation. La France, habitée par une population d'origine diverse, subissant, sur ses frontières, l'attraction des puissances voisines, ne peut conserver sa puissance, et même son existence, qu'en faisant des sacrifices constants à la cause de l'unité. Aussi. M. Thiers combattit, au cours de ces discussions, toute mesure qui eût eu pour résultat d'affaiblir le ressort politique et l'autorité du centre. Il avait été frappé des tendances séparatistes montrées dans certaines régions, au cours des derniers événements, et notamment par la Ligue du Midi.

De part et d'autre, on se fit des concessions ; le travail et la bonne volonté commune aboutirent, le 10 août 1871, au vote, par 509 voix contre 126, d'une des meilleures lois organiques de la troisième République, la loi sur l'organisation des conseils généraux.

Le trait caractéristique de cette mesure législative, c'est qu'elle assure, dans le département, l'autorité et la permanence d'une assemblée locale, élue au suffrage universel. Le conseil général tient, chaque année, automatiquement, en août, sa session ordinaire, sans qu'il soit nécessaire d'une convocation du pouvoir central. Les conseils généraux se renouvellent de plein droit, par moitié

tous les trois ans, ce qui assure à ces assemblées l'esprit de suite nécessaire à une bonne administration. Une commission départementale, délégation du conseil général, subsiste, dans l'intervalle des sessions, pour contrôler et guider le préfet ; elle est investie, directement par la loi, d'un certain nombre d'attributions, dont la plupart ont un caractère budgétaire.

La loi accorde au conseil général la publicité des séances ; lui attribue la fixation du sectionnement des communes pour les élections municipales ; lui laisse le droit de se mettre en rapport avec un ou plusieurs conseils généraux pour délibérer sur des intérêts communs ; celui d'émettre des vœux non politiques ; de se réunir extraordinairement, sur la demande des deux tiers de ses membres. Le droit de dissolution du pouvoir central à l'égard des conseils généraux ne peut jamais être exercé par voie de mesure générale.

Une autre loi, volée le 15 février 1872, devait, par la suite, augmenter encore l'importance politique des conseils généraux, eu attribuant à une assemblée de leurs délégués — à raison de deux par conseil — le droit de se saisir momentanément, des pouvoirs exécutif et législatif, dans le cas où les détenteurs de ces pouvoirs seraient empêchés de les exercer.

Ainsi se trouva constitué, dans chacun de nos départements, un organe de décision et de contrôle qui décharge, en partie, le travail et les responsabilités de l'État, qui diminue l'autorité excessive de l'administration, qui habitue les citoyens à la connaissance exacte des intérêts publics et au maniement des affaires. Depuis qu'elle existe sur ces bases, l'institution des conseils généraux n'a donné lieu à aucune plainte, elle a rendu des services inappréciables — et insuffisamment appréciés — en assurant la bonne gestion des départements et en contribuant à la stabilité générale des institutions.

## II

La sagesse avec laquelle l'Assemblée nationale, dirigée par M. Thiers, s'appliquait à l'œuvre de reconstitution nationale, était malheureusement troublée par le grondement des passions politiques. Le terrible intermède de la Commune n'avait fait que rendre plus aiguë la crise constitutionnelle dont souffrait le pays. Les partis étaient en présence, plus ardents que jamais, et chacun d'eux trouvait, dans les événements qui s'accomplissaient, des arguments en faveur de la thèse qu'il soutenait.

L'entreprise de la *fusion*, commencée à Bordeaux, se poursuivait avec une activité singulière et tenait en haleine ou en émoi ceux qui en suivaient le travail journalier. Son principal ouvrier était, en ce moment, Mgr Dupanloup.

Mgr Dupanloup avait une physionomie à part dans l'épiscopat français, parmi les Pie, les Darboy, les Mathieu, les Bonnechose. C'était, un homme d'allure imposante, bien pris, la figure large, le nez d'aigle, le teint haut en couleur. Il respirait l'action. On le comparait à Bossuet. Il avait du moins, avec celui-ci, ce point de ressemblance qu'il était énergiquement attaché aux idées gallicanes. Comme son illustre modèle, il se mêlait volontiers aux choses du siècle. Il avait vécu parmi cette génération qui, à la suite de Châteaubriand et de Lamennais, fut remuée si profondément, par le double problème de la religion et de la liberté. Le jeune abbé, amené au lit de mort de Talleyrand par les influences aristocratiques, avait enlevé ou obtenu la rétractation du vieux machiavéliste,

jusque-là impénitent. Son succès date de cette heure. Ami de Montalembert, de Lacordaire, de Gratry, il avait même été, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le maître, de Renan.

Celui-ci a tracé, dans ses *Souvenirs*, un portrait de Dupanloup Mgr Dupanloup, dont les traits, quoiqu'un peu égratignés, sont ressemblants : **Mondain, lettré, aussi peu philosophe que possible, nullement théologien...** Ce n'était ni la belle imagination qui assure une valeur durable à certaines œuvres de Lacordaire ou de Montalembert, ni la profonde passion de Lamennais. L'humanisme, la bonne éducation étaient ici le but, la fin, le terme de toute chose ; la faveur des gens du monde bien élevés devenait le suprême critérium du bien. Laborieux, actif, autoritaire, il voyait les choses rapidement, et, croyait les voir de haut. **Je pense, disait de lui un ami sincère, que notre grand évêque fait et entreprend trop de choses pour pouvoir les approfondir**<sup>1</sup>.

Cependant, par l'autorité de l'âge et par l'habitude des affaires, Mgr Dupanloup avait pris de l'autorité ; il avait même cette espèce d'auréole que donne, parfois, à ces illustres favoris de la fortune, un échec irrémédiable : l'attitude qu'il avait prise au Concile du Vatican lui avait aliéné, pour toujours, la cour de Rome et le pape Pie IX. On savait qu'il ne serait jamais cardinal, et il portait ainsi, sur lui, le reflet de la pourpre qui lui manquait. Il avait tenu, dans ses mains de prêtre, les âmes des grands de ce monde, sans jamais oublier les égards réciproques que se doivent des grandeurs qui veulent être également respectées. Il avait donné les premières leçons de catéchisme au comte de Chambord ; il avait préparé la première communion du prince de Joinville ; le maréchal de Mac Mahon recherchait ses conseils ; il était lié avec M. Thiers ; le duc de Broglie avait rédigé, sous son toit, le manifeste du *Correspondant* au sujet du Concile<sup>2</sup>.

Touchant à tant de ressorts, il pensa que le devoir lui incombait de les régler et de combiner leur mouvement. Il mena la campagne suprême de la monarchie expirante à l'Assemblée de Versailles, comme il avait dirigé la campagne suprême du gallicanisme mourant au Concile du Vatican ; voué à un double échec, en France comme à Rome, et manquant successivement la double carrière, successivement ambitionnée, d'un Bossuet ou d'un Richelieu.

On se souvient de ses premiers efforts à Bordeaux et à Biarritz. Aidé du général Ducrot et de M. Estancelin, il avait établi une première entente entre le parti légitimiste et les princes de la maison d'Orléans. On acheva de se mettre d'accord, vers la fin du mois de mars, à Dreux où les princes s'étaient rendus après le transfert de l'Assemblée à Versailles. Devant MM. de Cumont et de Meaux, mandataires du parti légitimiste, le duc d'Aumale affirma que si la France souhaitait de restaurer la royauté, aucune compétition royale ne s'élèverait parmi les membres de la famille d'Orléans : **1830, a-t-il dit, a été une date fatale pour la monarchie, nous ne la recommencerons pas**. Il accepta que le comte de Paris fit, auprès du comte de Chambord, une démarche solennelle pour affirmer la réconciliation de la maison de France. Le cercle des Réservoirs (c'était la réunion plénière des droites) fixerait le lieu et l'heure de l'entrevue du **roi** et de son cousin.

En échange, les légitimistes devaient prêter leur concours au vote de l'abrogation des lois d'exil et de la validation de l'élection des princes.

---

<sup>1</sup> Martial DELPIT (p. 208).

<sup>2</sup> *Souvenirs* du vicomte DE MEAUX.

Cette fois, on pensa tout de bon que c'était la fusion. Jusque-là, M. Thiers, qui n'y croyait guère, avait laissé faire, connaissant trop les difficultés de l'accord pour ne pas être convaincu qu'il se romprait avant la fin.

Cependant, le 8 mai 1871, parut une lettre de M. le comte de Chambord à M. de Carayon-Latour, qui se terminait par cette fameuse phrase : [La parole est à la France et l'heure est à Dieu](#). On voulut interpréter cette énigme dans un sens favorable à la fusion. M. Thiers était sur le point de tenter un effort suprême contre la Commune. Il s' alarma, ou du moins il s'irrita. C'est le moment où il répliqua si vivement à M. Mortimer-Ternaux et où il commence à faire allusion à ses propres engagements en faveur de la République.

Il n'avait jamais été légitimiste ; il n'aimait pas le comte de Chambord qu'il accusait de manquer d'égards pour lui. Il le trouvait [pleurnicheur](#) ; il disait de lui à ses intimes : [Chambord a épousé, en même temps qu'une princesse de Modène, les idées de dévotion outrée et de politique à outrance de cette maison, une des plus arriérées de l'Europe](#).

D'autre part, quoiqu'il eût des engagements anciens en faveur de la famille d'Orléans, il ne lui voyait aucune chance. Les républicains et les légitimistes formaient, contre elle, une forte majorité. [Favoriser une restauration, a-t-il dit lui-même, eût été, de ma part, non seulement un manque de loyauté, mais encore la violation de mes devoirs envers la France que j'avais mission de pacifier en prévenant les luttes des partis](#).

Cependant les projets de fusion l'inquiètent, cette fois. Il se décide à agir, pour faire échouer un plan qui, en restaurant l'héritier des princes renversés en juillet 1830, eût donné un démenti formel à la politique de toute sa génération. S'il fallait choisir, M. Thiers restait fidèle à sa vie tout entière en se plaçant [du côté de la Révolution](#).

La partie s'engage donc, très serrée, entre les chefs du parti royaliste, ayant pour programme la fusion, et M. Thiers, ayant pour programme l'affirmation du provisoire républicain. Dans le jeu des monarchistes de l'Assemblée, le point faible, c'est l'intransigeance des légitimistes purs, des [cheveu-légers](#)<sup>1</sup>. Dans le jeu de M. Thiers, le point faible, c'est la méfiance des républicains. Cependant, il faut bien reconnaître qu'il y a plus de sagesse et plus de souplesse chez les alliés de M. Thiers que chez ceux de Mgr Dupanloup.

Le travail de M. Thiers est double : d'une part, il entretient habilement les divisions dans le camp des Monarchistes. Il s'adresse surtout aux légitimistes et les met en garde : [Si nous n'ajournons pas la validation des princes, leur dit-il, vous êtes perdus](#). Dans le parti orléaniste même, il excite les méfiances au sujet de l'attitude un peu énigmatique du duc d'Aumale et du prince de Joinville. Il s'apitoie d'avance sur le sort du comte de Paris : [Le duc de Gloucester, lui aussi, avait des neveux, insinue-t-il ; il est devenu Richard III](#).

Mais, non satisfait d'ébranler ses adversaires en les divisant, il leur oppose une politique de résultats. Ce provisoire qu'ils attaquent, il travaille à le consolider et à lui donner une sorte de stabilité. Dès le 16 avril 1871, un de ses amis, M. Rivet, avait proposé, dans une réunion de groupe, de donner, pour trois ans, au chef de l'État, le titre de président de la République. M. Thiers file, dès lors, cette

---

<sup>1</sup> Hector PESSARD, *Mes Petits Papiers* (p. 67).

carte avec un art supérieur. Il la tient d'abord suspendue, demandant à ses amis d'ajourner toute proposition jusqu'après la prise de Paris.

On est alors dans le plein travail de la fusion. M. de Kerdrel avait découvert le jeu, le 27 avril, par ces paroles prononcées en réponse à un discours de M. Thiers : **Il serait malheureux de laisser croire au pays que nous sommes dans un doute absolu sur les institutions qui lui conviennent.**

Un mois après, au lendemain de la Commune, la droite se croyait si sûre du succès, que le duc d'Audiffret-Pasquier, toujours vif et, parfois, imprudent, réclamait la fixation de la date la plus prochaine pour les élections complémentaires qui allaient porter sur 111 sièges vacants : **Il faut, disait-il, que la France fasse une grande protestation contre la doctrine socialiste.**

Mais, avant, on voulait frapper un grand coup ; il fallait tenir les engagements qui, à l'égard des princes d'Orléans, étaient le premier acte de la fusion. Le 2 juin 1871, l'Assemblée fut saisie de divers projets d'abrogation des lois d'exil.

Vers le 15 mai, les princes d'Orléans avaient pensé que l'heure était venue d'avoir, à ce sujet, une explication complète avec M. Thiers. Le duc d'Aumale recourut à l'entremise d'un de ses amis les plus dévoués qui était également en relation intime avec M. Thiers, M. le comte d'Haussonville, le père. Au mois de septembre 1870, au moment où l'empire venait de succomber, M. Thiers s'était servi de l'intermédiaire de M. d'Haussonville pour conseiller aux princes de rentrer en France. Quoiqu'il se fût tenu, depuis, discrètement à l'écart et qu'il ne fit pas partie de l'Assemblée nationale, le comte était tout désigné pour reprendre la conversation. Muni des lettres du duc d'Aumale et du comte de Paris, il vint à Versailles, fut reçu par M. Thiers et eut, avec lui, un double entretien, les 17 et 18 mai.

Les princes priaient M. Thiers de leur faire connaître ses dispositions au sujet de leur situation. Comme base de discussion, M. d'Haussonville rappelait, en leur nom, un programme qui avait été déjà envisagé à Bordeaux par l'intermédiaire de M. Crugy et qui portait sur les points suivants : 1° validation des élections ; 2° abrogation des lois de bannissement ; 3° demande de congé, s'il y a lieu ; 4° démission après le vote de l'abrogation.

M. d'Haussonville plaida chaleureusement la cause des princes. Il fit appel au passé de M. Thiers et aux sentiments qui l'unissaient à la famille d'Orléans. Il ne faut pas oublier que c'était le moment où M. Thiers, sur le point de vaincre la Commune, avait pris, auprès des délégués des villes de province, les **engagements** auxquels il faisait allusion dans le débat soulevé par M. Mortimer-Ternaux. Il fut plus net encore, peut-être, dans sa réponse à M. le comte d'Haussonville. Il déclara que ses sentiments personnels étaient plus favorables à une solution **anglaise** qu'à une solution **américaine** ; mais, il ajouta aussitôt que, pour le moment, il ne voyait pas d'autre issue que la République. Il fit allusion aux divisions de la famille royale, s'exprima sévèrement au sujet du comte de Chambord, agita le spectre bonapartiste et ajouta : **Afin de mettre de la cohésion partout, la forme républicaine me semble la meilleure, quant à présent. J'incline à croire qu'il faut la faire durer tant que les circonstances resteront les mêmes, un an, deux ans, que sais-je ? Le temps d'organiser.**

Dans l'entretien qui eut lieu le lendemain 18 mai, M. Thiers, poussé dans ses derniers retranchements par l'insistance très ferme de M. le comte d'Haussonville, précisa davantage : **Tant que je conserve le pouvoir, je suis obligé de le maintenir dans les conditions où je l'ai reçu... C'est ma loyauté elle-**

même qui est en jeu, et c'est la mettre en doute que de me solliciter à favoriser l'une des solutions quelconques vers lesquelles on suppose, suivant la fantaisie de chacun, que le pays pourrait, un jour, incliner. Je suis comme un fidéicommissaire ; je dois rendre intact et préservé de toute atteinte le dépôt qui m'a été confié. Je ne puis entrer dans aucun arrangement au profit de qui que ce soit. Il s'exprimait d'une voix posée, d'un ton calme et décidé : son débit ne se pressait que quand il parlait des princes.

Son interlocuteur était un homme d'esprit ; comme il le dit de lui-même, *quoique sourd, il n'était pas aveugle*. Il comprit, en rendant compte au duc d'Aumale de la mission dont il avait été chargé, il ne laissa aux princes aucune illusion sur les dispositions de l'ancien ministre du roi Louis-Philippe.

Le 20 mai, l'entente esquissée antérieurement se scellait entre le parti légitimiste et le parti orléaniste. Le duc d'Aumale, affirmait cet accord par une lettre adressée au comte d'Haussonville, mais qui devait être mise sous les yeux des chefs du parti légitimiste. Il commentait, lui-même, cette lettre dans les termes suivants : *Si l'on soulève la question de la compétence des anciennes dynasties, nous refusons de nous engager sur ce terrain qui est le terrain réservé, le terrain constitutionnel. Mais, à la droite et à la gauche, nous pouvons affirmer qu'il n'y a, dans la branche d'Orléans, ni prétendants, ni compétiteurs*. C'étaient les expressions que devait reproduire, plus tard, le comte de Paris dans son entrevue avec le comte de Chambord<sup>1</sup>.

Dès qu'il eut connaissance des projets d'initiative parlementaire relatifs aux princes, M. Thiers entra dans une violente colère : *Vous êtes des fous*, dit-il à M. Bocher, dans les couloirs de Versailles. *Les princes d'Orléans veulent jouer le rôle de Louis-Napoléon en 1849*. Craignant que ce ne soit le premier pas vers une restauration, il dit au marquis de Castellane : *Je l'ai toujours déclaré, si l'on fait une monarchie, il n'y en a qu'une de possible : la monarchie unie*. Puis, gesticulant au milieu d'un groupe de députés, il ajoute : *Comment veut-on que je gouverne avec le duc d'Aumale à Chantilly, Henri V à Chambord, Napoléon à Prangins ? On passe outre*.

Signée ! sur les députés légitimistes et orléanistes, la proposition d'abrogation des lois d'exil englobait, sous le même vocable de maison de Bourbon, les princes d'Orléans et le comte de Chambord. M. Henri Brisson, député de la Seine, souligne le fait, et M. Baragnon confirme cette appréciation en disant que *l'expression employée par les auteurs de la proposition pouvait être remplacée par une autre, encore plus exacte : la maison de France*.

Sur un rapport favorable de M. Batbie, le projet, vint en discussion, le 8 juin 1871. M. Thiers avait réfléchi. Il ne pouvait pas rompre en visière à l'Assemblée. Ce qu'il craint, par-dessus tout, c'est mie crise nouvelle qui rejetterait le pays dans le désordre, au moment même où il vient de le sauver de l'anarchie.

D'ailleurs, il a confiance dans le résultat des prochaines élections et il comprend que son premier devoir est de gagner du temps ; pour cela, il se montre disposé, selon sa propre expression, à *avalier toutes les couleuvres*.

Il prononce alors un de ses plus remarquables discours. Rappelant, selon son procédé habituel, l'état où il a trouvé la France, il montre qu'il ne suffit pas d'avoir rétabli l'ordre dans la rue, qu'il faut, aussi rétablir dans les esprits l'*ordre*

---

<sup>1</sup> *Journal inédit* de M. le comte D'HAUSSONVILLE.



moral, ce fameux **ordre moral** dont on devait, plus tard, faire une formule de combat. Après cet examen de conscience nationale, le président attire l'attention de l'Assemblée sur les dangers d'une crise gouvernementale, à l'heure où on fait appel au crédit pour exécuter les dures conditions mises par le vainqueur à la libération du territoire. Il évoque sa parole prophétique au prince Louis-Napoléon : **Ces gens-là vous rappellent : ils ne savent ce qu'ils font. Vous allez devenir leur maître, mais vous ne serez jamais le mien.** Il met l'opinion en garde contre un coup d'État monarchique plus ou moins déguisé. **Si on précipitait les solutions,** dit-il, **on rejetterait la France dans la guerre civile immédiate.**

C'est pourquoi il revient encore, connue programme politique, au pacte de Bordeaux, non sans accentuer, toutefois, ses sympathies pour la République.

**Je ne la trahirai pas,** dit-il, détrompant ainsi ceux qui s'imaginent qu'il acceptera d'être l'instrument de la restauration. Et il ajoute qu'un **essai loyal de la République est nécessaire avant de relever la monarchie.**

Connaissant les idées du comte de Chambord, M. Thiers lui lance un coup droit en faisant applaudir, par l'Assemblée, sa formule historique du National de 1830 : **Il faut que les princes veuillent bien reconnaître que la monarchie est, au fond, une république avec un président héréditaire.**

Après avoir dit ce qu'il pense et ce qu'il a sur le cœur, il conclut en acceptant le projet de loi, mais en prenant acte de l'engagement des princes, vis-à-vis de lui, de ne pas siéger l'Assemblée. Il ajoute, d'ailleurs, que ce n'est pas de bonne volonté qu'il accepte cette solution. Solennellement, il prend l'Europe et la France à témoin de la contrainte qu'il subit et de l'imprudence que l'on commet. : **Je ne calomnie pas les princes, s'écrie-t-il ; mais la providence a attaché à leurs personnes une situation invincible, et je leur dirais, si j'avais le droit de leur adresser quelques conseils, que leur dignité c'est de ne point abdiquer. Dieu les a faits princes, ils doivent l'être princes, pour conserver l'autorité morale dont ils ont besoin. Mais il s'attache à cette situation des difficultés incontestables, et je me demandais si, en consentant à leur rendre le territoire, je ne commettrais pas une faute. Je me suis dit qu'une seule chose pouvait m'excuser, c'était d'avertir mon pays. Je le fais !**

Après ce discours. 472 voix contre 97, sur 569 votants, décidèrent l'abrogation des lois d'exil. Puis, sans débat, la validation des élections du duc d'Aumale et du prince de Joinville fut volée par 48 voix contre 113.

Ces votes provoquèrent une vive émotion dans l'opinion publique. On les interpréta généralement comme une préface à la restauration. Et le fait, est qu'au cours d'une réception des princes, organisée au domicile de M. Rocher, à l'issue de la séance du 8 juin, les politiques du parti décidèrent d'envoyer une adresse au comte de Chambord, le priant de rentrer en France.

Par contre, en combattant le projet comme il l'avait fait et en imposant à la validation des princes la restriction qu'il y avait mise, M. Thiers avait donné de tels gages au parti républicain que celui-ci n'hésitait plus à le prendre comme chef. M. Gambetta, qui était encore, pour la droite, un exalté, un démagogue, et auquel on appliquait toujours l'appellation même qui lui avait été décochée par M. Thiers de **fou furieux**, donnait un exemple de patience et de modération dans le discours qu'il prononçait, le 26 juin, en posant sa candidature dans le département de la Seine.

Il adhéraît lui-même à la formule de M. Thiers : Vous voulez gouverner la République, vous voulez la fonder : eh bien ! nous ne vous demandons que de la reconnaître. Une fois que vous l'aurez reconnue, nous admettons votre passage aux affaires. Nous voulons présenter ce spectacle de républicains de naissance qui restent clans l'opposition, en face de monarchistes convertis et forcés par la cohésion du parti républicain et la légitimité de la République, d'accomplir les réformes qu'elle demande. Il répétait, en l'approuvant, la formule de M. Thiers : Aux plus sages, aux plus dignes ! Il disait, au parti républicain : L'âge héroïque, l'âge chevaleresque est passé. Il disait encore : Soyons un parti pratique, un parti de gouvernement. Il ajoutait : Il faut savoir patienter, s'attacher à une réforme ; il faut que cette réforme soit immédiatement réalisable et s'en tenir à elle jusqu'à ce qu'elle soit réalisée.

C'était déjà le programme qu'on a appelé plus tard opportuniste, ce programme à la fois conservateur et radical, — ce sont les propres expressions inscrites dans le discours du 26 juin, — qui donne confiance au suffrage universel, la veille hésitant, et qui lui arrache la manifestation électorale du 2 juillet 1871, dont on peut dire qu'elle a véritablement fondé la République.

### III

Le nombre des députés à remplacer s'élevait à 111, dont 21 pour le département de la Seine. Comme on votait au scrutin de liste, 46 départements étaient appelés à se prononcer.

Cent élections appartenirent, aux républicains de toutes nuances, la plupart se recommandant du programme de M. Thiers. Les autres candidats élus s'étaient qualifiés de conservateurs, sans avouer des opinions officiellement monarchistes. A Paris, cinq républicains étaient élus. Les seize autres nouveaux députés de la capitale appartenaient à la liste conservatrice ; mais, parmi eux, figuraient des hommes ralliés à la République ou sans parti pris contre elle ; cinq seulement étaient des monarchistes décidés. Dans trente-neuf départements, les républicains triomphaient avec éclat.

Un fait était surtout caractéristique dans ce scrutin : vingt-cinq élections avaient lieu pour remplacer M. Thiers, élu dans vingt-six départements et optant pour la Seine. Trois de ces départements seulement, la Dordogne, le Loiret et la Vienne, élurent un royaliste et deux conservateurs.

Les bonapartistes étaient rentrés en scène. Le prince J. Napoléon, sous forme de lettre à M. Jules Favre, avait lancé un manifeste. La seule base sur laquelle un gouvernement en France peut asseoir son principe, la seule source où il peut puiser la légitimité et la force, c'est l'appel au peuple. MM. Routier, Ernest Dréolle, le baron Jérôme David avaient posé leur candidature, mais n'avaient pas été élus.

Parmi les nouveaux élus, on remarquait : MM. Beaussire (Vendée), Cazot (Gard), Denfert-Rochereau, le défenseur de Belfort (Isère, Charente et Doubs), Pascal Duprat (Landes), Duvergier de Hauranne (Cher). Faidherbe (Nord, Pas-de-Calais, Somme), Fourcand (Gironde), Gambetta (Var), Goblet (Somme), Naquet (Vaucluse), Schérer (Seine-et-Oise), etc.

On ne peut exagérer l'importance de cette manifestation électorale. Elle se produisait au moment décisif. de ces élections Les partisans de la fusion avaient

fait un effort suprême pour donner au pays le spectacle d'une famille royale unie et pour répandre la croyance en une restauration prochaine. Mgr Dupanloup s'était rendu, en personne, auprès du duc d'Aumale, à Chantilly, et il avait obtenu de lui des déclarations qu'on considérait comme formelles : [Il n'y a qu'une seule famille, qu'il n'y ait qu'une seule monarchie. Le comte de Paris va faire demander le jour, le lieu et l'heure qui conviendront au comte de Chambord.](#)

Le comte de Chambord était à Bruges, se préparant à venir en France. Le comte de Paris vient à Dreux, et, de là, écrit, le 30 juin, au comte de Chambord en déclarant qu'il est prêt à se rendre auprès du chef de sa maison. Cette démarche avait été concertée par MM. de Jarnac et de Lutteroth, au nom des princes d'Orléans, et M. de La Ferlé, au nom du comte de Chambord.

Dès qu'il eut reçu la lettre de son cousin, le comte de Chambord quitta Bruges, et vint en France. Les élections ont lieu à ce moment même. Or, une note, datée de Blois, le 2 juillet, répond en ces termes à la démarche du comte de Paris :

M. le comte de Chambord a été heureux d'entendre l'expression du désir que M. le comte de Paris a manifesté d'être reçu par lui.

M. le comte de Chambord est en France. Le moment qu'il avait indiqué lui-même est donc venu de s'expliquer sur certaines questions réservées.

Il espère que rien, dans son langage, ne sera un obstacle à cette union de la maison de Bourbon qui a toujours été son vœu le plus cher.

La loyauté veut, néanmoins, que les princes, ses cousins, soient prévenus, et M. le comte de Chambord croit devoir demander à M. le comte de Paris de différer sa visite jusqu'au jour, très prochain, où il aura fait connaître à la France sa pensée tout entière. Il dit désiré recevoir la visite de son cousin à Chambord, mais il juge convenable de ne pas y prolonger en ce moment son séjour.

En quittant Chambord, il prendra la route de Bruges, où il demeurera du 8 au 16 juillet.

Ainsi, le comte de Chambord entendait s'expliquer [sur certains points réservés](#). C'était clone encore la question du drapeau qui allait être soulevée, au moment où on croyait l'enterrer dans des concessions de protocoles et dans des effusions familiales. M. le comte de Chambord était venu en France. Il avait voulu voir le pays de près, au moment de se décider. A cette date suprême du 2 juillet, où l'héritier des rois de France et la France elle-même se prononçaient, de part et d'autre, dans une délibération décisive, il avait vu, avec la clarté et la force d'un esprit droit et désintéressé, l'erreur, le malentendu grave qui se dissimulaient au fond du programme fusionniste. D'une main ferme, avant de quitter la France, il déchirait tous les voiles.

Le parti fusionniste ne voulait pas croire à une si claire vision des réalités et à une telle sincérité. Il s'entêtait à vouloir faire un Roi, malgré le [Roi](#). Le comte de Chambord éprouva, dès cette époque, dans son entourage, de bien pénibles déchirements.

Avant de se rendre à Chambord, le prince était resté un jour à Paris, où il avait reçu quelques partisans, entre autres le marquis de La Ferté, président du bureau royaliste de Paris. Le petit-fils de Charles X. lui fit part de ses intentions.

M. de La Ferté multiplia les objections. Il déclara au comte de Chambord qu'il se refusait à rester l'interprète officiel de la politique qui allait être inaugurée par la proclamation du drapeau blanc. Le prince s'emporta ; le dévoué légitimiste insista, supplia. Ce fut en vain. Le prince et son fidèle mandataire se séparèrent pour ne plus se revoir<sup>1</sup>.

Après cette scène, le marquis de La Ferté courut à Versailles, où il mit ses amis au courant des événements. La note au comte de Paris et le récit de M. de La Ferté firent juger la situation très grave par la droite de l'Assemblée<sup>2</sup>.

Une réunion s'improvisa aussitôt dans un des bureaux. On décida de déléguer, à Chambord, trois députés, pris parmi les héritiers d'illustres noms de la vieille monarchie, pour porter au prince une ardente supplication. Le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, le comte de Maillé et le vicomte de Gontaut-Biron furent désignés. *Dites bien, leur recommanda-t-on, que la signature du manifeste serait la signature de l'abdication ou l'évanouissement certain d'une restauration monarchique !*

La présence de Mgr Dupanloup parut nécessaire auprès du comte de Chambord. L'évêque devait parler au nom de la religion. Le vieux M. Laurentie et le brave et loyal M. de Cazenove de Pradines, dont la blessure reçue à Patay n'était pas encore guérie, se rendirent aussi, de leur côté, à Chambord.

Le 5 juillet, le prince reçut les délégués de l'Assemblée, puis MM. Laurentie, de Cazenove de Pradines et, d'autre part, seul, Mgr Dupanloup. *Tous, raconte M. de Falloux, rencontrèrent le même accueil ; beaucoup de courtoisie, beaucoup de calme, une confiance qui ne discutait rien et paraissait prendre son point d'appui dans une vision surnaturelle*<sup>3</sup>.

Avec l'évêque d'Orléans, le comte de Chambord, volontairement silencieux, n'aborda pas la question politique ; il parla de la décentralisation. Mgr Dupanloup, très embarrassé, dut, de lui-même, faire allusion au manifeste. Le prince déclara qu'il avait épuisé la question avec les délégués de la droite. Il se rendait bien compte que l'échec de la monarchie serait un très grand malheur pour l'Église ; mais il ajoutait que son manifeste n'amènerait pas ce malheur, loin de là. Devant ce langage, Mgr Dupanloup conseilla un simple sursis. Il supplia le prince de prendre le temps, ou de venir à Versailles ou de faire venir à Chambord les députés de toutes les nuances monarchiques de l'Assemblée. Le comte de Chambord répondit : *Ce serait inutile, mon parti est pris*<sup>4</sup>.

En effet, daté du même jour, le manifeste fut publié le lendemain. Les délégués avaient espéré jusqu'à la dernière minute. En rentrant à Versailles, ils donnèrent lecture à leurs collègues du procès-verbal qu'ils avaient dressé de cette entrevue. *C'est le suicide de M. le comte de Chambord*, dit M. de Falloux. Quant à Mgr Dupanloup, il résume ainsi son impression : *Je viens d'assister à un phénomène intellectuel sans exemple. Jamais on n'a vu une cécité morale aussi absolue.*

Le comte de Vanssay, secrétaire du prince, était venu à Versailles et s'était présenté à la réunion de la droite, tenue chez M. de Franclieu. Questionné par

---

<sup>1</sup> Comte DE FALLLOUX, *Mémoires d'un royaliste* (t. II, p. 475).

<sup>2</sup> Le comte de Chambord a laissé, paraît-il, un certain nombre de carnets où il relevait, au jour le jour, les faits qui l'intéressaient. V. OSMONT, *Reliques et Souvenirs* (p. 65). Jusqu'ici, aucune partie de ces notes n'a été connue du public.

<sup>3</sup> Comte DE FALLLOUX, *Mémoires d'un royaliste* (t. II, p. 478).

<sup>4</sup> Abbé LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup* (t. III, p. 232).

tous, avec une anxiété facile à comprendre : Le roi, dit-il, a dormi du sommeil le plus calme, de Chambord à Paris ; pour moi, je n'ai pu reposer un seul instant. A l'arrivée, j'ai demandé à Sa Majesté si elle n'avait rien à changer à sa lettre. Elle m'a répondu : *Non ! Faites imprimer tel quel. J'ai exécuté ses ordres* <sup>1</sup>.

Quand les journaux apportèrent le manifeste, il fallut bien se rendre à l'évidence.

Après avoir exposé son système politique : décentralisation administrative, franchises locales, maintien du suffrage universel, gouvernement placé sous le contrôle de deux chambres ; après avoir lancé, contre la Révolution un nouvel anathème, le prétendant abordait franchement la question du drapeau.

Tout d'abord, il déclarait qu'il ne devait pas subir de conditions ni faire à la France le sacrifice de son honneur. Puis, il ajoutait qu'il ne laisserait pas arracher de ses mains l'étendard d'Henri IV, de François Ier et de Jeanne d'Arc. Je l'ai reçu, continuait-il, comme un dépôt sacré du vieux roi, mon aïeul, mourant en exil ; il a toujours été, pour moi, inséparable du souvenir de la patrie absente ; il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe. Et le manifeste se terminait par ces mots : Henri V ne peut abandonner le drapeau d'Henri IV.

Ce document produisit une vive sensation dans le pays et dans les couloirs de l'Assemblée. Ici et là, on comprit que la monarchie était désormais impossible : impossible avec le comte de Chambord, puisqu'il n'entendait pas accepter le rôle d'un président de la République héréditaire et qu'il pensait que le droit monarchique assure au roi une autre fonction et une autre autorité que celle de pourvoir à la succession dynastique. impossible sans le comte de Chambord, parce que celui-ci, en se refusant à la fusion, rompait tout, le plan établi sur l'hypothèse de son concours, c'est-à-dire, au fond, de son abdication. Le descendant de la branche aînée détrônait ses héritiers et vengeait 1830.

L'erreur des fusionnistes fut de ne pas vouloir admettre, dès lors, une situation si claire et qui, après ce qui s'était passé en 1848, en 1853, en 1857, aurait dû ne plus laisser aucun doute en leur esprit. Ils auraient pu s'apercevoir que, désormais, s'il y avait encore un parti monarchiste dans l'Assemblée, il n'y avait plus de prétendant à asseoir sur le trône ; ils auraient dû comprendre que le pays, ayant le sentiment exact de cette situation, cherchait les voies nouvelles. Mieux eût valu s'appliquer, dès lors, à l'aider et à le guider, au lieu de chercher à lui barrer bien dangereusement la route. Ou eût dégagé ainsi, peut-être, les éléments d'une union, d'une fusion plus large, non celle d'une famille irrémédiablement divisée, mais celle d'un peuple, d'une nation où les grandes séparations ne s'étaient pas encore accomplies.

On se contenta de parer au plus pressé, par la publication d'une note émanée des politiques de l'Assemblée, dans laquelle ceux-ci, après avoir enregistré le sacrifice du comte de Chambord, se déclaraient partisans quand même de la monarchie héréditaire et représentative et affirmaient la volonté de conserver à la France le drapeau qu'elle s'est donné. En un mot, on s'efforçait de dégager le parti en engageant le roi. Les rédacteurs de ce manifeste se trompaient eux-mêmes et ils essayaient, bien inutilement, d'entretenir le malentendu aux yeux du pays.

---

<sup>1</sup> Baron VINOLS, *Mémoires* (p. 68.)

## IV

M. Thiers tenait son succès. Il sentait bien que la droite de l'Assemblée, étourdie du coup qu'elle venait de recevoir, n'était plus en selle. Il résolut de tirer tout le parti possible de la situation. Une imprudence nouvelle, commise par les partis de la droite, lui vint en aide.

Dans son précédent manifeste du 8 mai, le comte de Chambord s'était déclaré prêt à intervenir pour obtenir d'efficaces garanties à l'indépendance de la papauté. Lors de l'entrée des Italiens à Rome, un certain nombre d'évêques avaient signé des pétitions réclamant l'intervention du gouvernement pour le rétablissement du pouvoir temporel du pape. Les sentiments religieux de la droite étaient plus fermes, peut-être encore, que ses principes monarchiques. Rappelons que le 13 mai, sur la proposition de M. de Cazenove de Pradines, elle avait décidé **que des prières seraient dites dans toute la France pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme aux maux qui nous affligeaient**. Aussi, elle avait nommé une commission favorable à la pétition des évêques et qui avait conclu au renvoi **pour un examen attentif et bienveillant** au ministre des affaires étrangères.

Mais, si la pétition était prise en considération, on provoquait, avec l'Italie, un conflit international des plus graves. Le roi Victor-Emmanuel avait dit, quand ses troupes avaient pénétré dans la ville des papes : **Nous sommes à Rome, nous y resterons**. Tout au moins, on risquait de jeter, pour longtemps, l'Italie dans les bras de l'Allemagne.

M. Thiers était partisan de la plus stricte neutralité. Par déférence pour la personne du souverain pontife, il avait simplement, par un congé diplomatique, dispensé notre ministre à Florence d'assister à la cérémonie de la prise de possession de Rome, comme capitale de l'Italie. **Ce n'est pas moi, disait-il, qui ai fait l'unité italienne, il n'est pas en mon pouvoir de la défaire**.

Au début de la séance du 22 juillet, tout le monde était d'accord pour adopter la motion de M. Marcel Barthe, ainsi conçue : **L'Assemblée, confiante dans le patriotisme et la prudence du pouvoir exécutif, passe à l'ordre du jour**. M. Keller, Mgr Dupanloup s'étaient eux-mêmes ralliés à cette solution.

M. Gambetta crut l'heure opportune pour manifester l'adhésion du parti républicain à la politique de M. Thiers, et il déclara que les républicains voteraient l'ordre du jour.

Aussitôt, M. Keller, au nom de la droite, se leva, et, au milieu de la plus vive agitation, déclara que, puisque M. Gambetta adoptait l'ordre du jour Marcel Barthe, il volerait, lui, dans un sens opposé. Une volte-face se produisit dans les dispositions de l'Assemblée.

M. Thiers intervint avec beaucoup d'habileté dans le débat. Par ses déclarations, il neutralisa, autant que possible, le vote imprudent qu'allait émettre l'Assemblée. Les conclusions de la commission, portant renvoi de la pétition épiscopale au ministre des affaires étrangères, n'en furent pas moins votées avec trois cent cinquante voix de majorité. A la suite de ce vote, M. Jules Favre, dont la situation, d'ailleurs, était devenue difficile, donna sa démission ; il fut remplacé, le 2 août, au quai d'Orsay, par M. de Rémusat. Celui-ci était un esprit fin, délicat, **patriote ardent, politique sage, un peu railleur parfois, une intelligence vaste et libre**, dit M. Thiers. Celui-ci l'aimait beaucoup : quoiqu'il vécût dans la retraite et qu'il ne fût pas membre de l'Assemblée, le chef du

pouvoir exécutif l'appela auprès de lui et lui confia le portefeuille des affaires étrangères. Il devint, dans le conseil, le ministre favori.

Pour beaucoup de ceux qui le votèrent, l'ordre du jour qui mit fin à la discussion sur la pétition des évêques était une faute. On en était, dans la majorité, aux reproches et aux récriminations réciproques. D'ailleurs, tout le monde était las du provisoire.

M. Thiers, en tacticien habile, profita de cette heure d'hésitation et de désenchantement. Il employa tous les moyens en son pouvoir pour hâter le vote de la proposition Rivet, qui attendait son heure, depuis le 15 avril. Elle posait hardiment, aux membres de la droite la question la plus troublante : Oseraient-ils, dans les circonstances où ils se trouvaient, sans prétendant, sans politique, sans programme, se séparer de M. Thiers ? La veille encore, le gouvernement était en péril ; il devient, tout à coup, une ressource et presque un refuge.

M. Charles Rivet, député de la Corrèze, était un ami du président. C'est lui qui, à Bordeaux, avait eu l'idée d'ajouter ces mots : **de la République française** au projet constituant le pouvoir exécutif. Il avait alors, selon son expression, **mis un clou dans le soulier des monarchistes**. Avec sa nouvelle proposition, il avait l'ambition de leur **enfoncer une arête dans le cou**.

Une contre-proposition de M. Adnet concluait simplement à la confirmation du pacte de Bordeaux. M. Thiers fit savoir à la commission qu'il ne pouvait conserver le mandat qu'on lui avait confié à Bordeaux que si on prorogeait et précisait ses pouvoirs. Pour faire sentir de quel poids il pesait, il ne craignit pas de provoquer un grave incident sur un terrain qu'il choisissait lui-même.

Le 24 août, on discutait le projet de loi relatif à la dissolution de la garde nationale. M. Thiers était à la tribune. On l'interrompait vivement. Tout à coup, il s'arrête de lui-même et il donne une tournure plus hante au débat : **Au nombre de voix qui s'élèvent contre mes paroles, dit-il, je crois que la confiance dont j'ai besoin est fort ébranlée**. Et, malgré de vives protestations qu'il feint de ne pas entendre, il fait cette déclaration, en descendant de la tribune : **Je n'ajoute plus qu'un mot : je sais la résolution que me commande le spectacle auquel j'assiste. Je n'ai rien de plus à dire à l'Assemblée**. Et le compte rendu officiel porte : **Mouvement, vifs applaudissements à gauche, rumeurs et soudaine agitation sur les autres bancs**.

Ainsi, l'incident revêtait un caractère personnel. M. Thiers force la main à la droite, pose la question de confiance et met en demeure la majorité. Celle-ci subit son autorité en frémissant et, sur l'initiative du général Ducrot, lui accorde, par 488 voix, le vote qu'il sollicitait.

On avait senti passer la démission de M. Thiers. Cela avait suffi.

Dans les réunions, le soir de cette séance, on discuta anxieusement le choix de son successeur. Les noms du maréchal de Mac Mahon, du banc d'Aumale et de M. Grévy avaient été mis en avant.

Le rapprochement inattendu de ces trois noms montre assez la confusion qui régnait dans les esprits. Aussi, tous, même les plus violents, s'inclinèrent devant la nécessité d'obéir à la volonté exigeante de M. Thiers. Quant à lui, ayant produit l'effet sur lequel il comptait, il céda à la prière de ses amis et abandonna ses projets de retraite. Dès lors, le vote de la loi Rivet était assuré.

Le 28 août, M. Vitet donna lecture de son rapport et du projet de loi soumis à l'Assemblée. Le texte de M. Rivet était amendé. Au lieu d'être limités à trois ans, les pouvoirs de M. Thiers devaient durer autant que le mandat de l'Assemblée. Le projet établissait aussi toute une procédure nouvelle pour les relations entre le président de la République et l'Assemblée.

M. Thiers toujours député, était, jusqu'alors, entendu sur sa simple demande. Redoutant l'autorité de sa parole, la commission proposait qu'il ne parlât désormais qu'[après avoir informé le président de l'Assemblée de son intention](#). On essayait d'atténuer la portée du vote en le ramenant à une question de personne : [La clause de la durée de la prorogation signifie, disait-on, que, hors le cas de responsabilité, c'est-à-dire qu'en dehors d'occasions aussi solennelles que rares, le chef du gouvernement continue ses fonctions et que les appréhensions du public, la crainte du renversement à la légère, par escarmouches, ne sont pas fondées](#). Connaissant le goût du président pour le jeu de la démission, le rapporteur mettait le couteau au bon endroit.

La discussion s'ouvrit le 30 août. Au cours du débat, la majorité se contenait avec peine. Ce qu'elle détestait surtout dans la victoire imminente de M. Thiers, c'était l'affirmation de sa propre défaite. Les passions étaient si vives, que M. Dufaure avait cru devoir demander, au nom du conseil des ministres, l'addition d'un considérant impliquant la confiance de l'Assemblée dans l'homme qu'elle allait investir du titre et des hautes fonctions de président de la République. Le considérant fut voté par 524 voix contre 36.

La situation du parti républicain était délicate. En effet, dans les considérants du projet de loi, il était déclaré que [l'Assemblée a le droit d'user du pouvoir constituant, attribut essentiel de la souveraineté et que les droits souverains de l'Assemblée ne souffraient pas la moindre atteinte par l'essai loyal que l'on faisait des institutions républicaines](#). Adhérer à cette proposition, c'était reconnaître à la majorité le droit de disposer du pays ; c'était souscrire d'avance, le cas échéant, à une restauration monarchique, faite par l'Assemblée, alors que le pays, par les élections du 2 juillet, affirmait sa volonté de maintenir la République. Par contre, combattre la proposition, c'était jeter le trouble dans les esprits, irriter peut-être M. Thiers et l'acculer à une démission déplorable, si une majorité se constituait contre lui.

M. Gambetta venait de reprendre sa place dans l'Assemblée. Il se rapprochait, dès lors, de M. Thiers ; cependant, il crut devoir nier le droit souverain de l'Assemblée et son pouvoir constituant. Il inaugura, par un discours fréquemment interrompu, la campagne de dissolution que le parti républicain allait mener dorénavant. M. Gambetta allait jusqu'à dire, dans une parole quelque peu téméraire : [Je ne voudrais pas d'une République créée par une Assemblée incompétente... S'il sortait d'ici une constitution républicaine, je ne me trouverais pas assez puissamment armé, je le déchire en conscience, pour frapper ceux qui oseraient y porter la main](#), — tant était grande alors, chez les républicains, l'appréhension d'une restauration parlementaire de la monarchie.

Ce discours, si important par les conséquences qu'il devait avoir dans l'avenir, agit en sens inverse sur la droite de l'Assemblée. Il la rapprocha de M. Thiers. Pour prouver qu'elle avait le pouvoir constituant, l'Assemblée se hâta de constituer provisoirement, il est vrai — la République, et elle vota, pour s'assurer à elle-même un répit, le projet de loi qui lui était présenté par M. Thiers et ses amis.



Par 434 voix contre 225, elle se déclara constituante. Par 524 voix contre 36, elle vota les considérants qui rappelaient [les services éminents rendus au pays par M. Thiers depuis six mois et les garanties que présente la durée du pouvoir qu'il tient de l'Assemblée.](#)

Enfin, par 491 voix contre 94, elle vota le dispositif même de la loi :

ARTICLE PREMIER. — Le chef du pouvoir exécutif prendra le titre de Président de la République française et continuera d'exercer, sous l'autorité de l'Assemblée nationale, tant qu'elle n'aura pas terminé ses travaux, les fonctions qui lui ont été déléguées par décret du 17 février 1871.

ART. 2. — Le Président de la République promulgue les lois, dès qu'elles lui sont transmises par le Président de l'Assemblée nationale.

Il assure et surveille l'exécution des lois.

Il réside au lieu où siège l'Assemblée.

Il est entendu par l'Assemblée nationale toutes les fois qu'il le croit nécessaire, et après avoir informé de son intention le président de l'Assemblée.

Il nomme et révoque les ministres. Le Conseil des ministres et les ministres sont responsables devant l'Assemblée.

Chacun des actes du Président de la République doit être contresigné par un ministre.

ART. 3. — Le Président de la République est responsable devant l'Assemblée.

M. Thiers l'emportait. Il résumait alors son opinion sur l'Assemblée en ce mot qui sentait encore la bataille : [J'ai, dans la Chambre, 150 insurgés et 400 poltrons.](#) Il se croyait maître du lendemain, du moins pour quelque temps.

Par un véritable tour de force, il avait fait voter la République par la droite monarchiste, pour faire pièce aux républicains. Il transformait un provisoire anonyme en une constitution embryonnaire. Dans son message de remerciement, il soulignait le vote de principe par ces mots : [l'honneur que l'Assemblée m'a fait en me décernant la première magistrature de la République...](#)

Ceux qui s'étaient opposés au projet applaudissaient. Ceux qui l'avaient voté étaient mécontents. Ainsi, profitant de l'inexpérience d'une majorité divisée, il allait vers un but qu'il ne discernait pas lui-même complètement, par une série d'étapes où son intérêt personnel se trouvait en conformité avec le sentiment du pays.

Il se sentait plein d'allégresse et de confiance, au lendemain de ces luttes où il avait retrouvé toute la souplesse, le tact, l'autorité du vieux parlementaire. Il est vrai que la majorité domptée, par contre, lui rognait les ongles, et lui rendait plus difficile l'accès de cette tribune où il montait si allègrement. Mais il se confiait un peu imprudemment au texte de loi que ses amis avaient fait voter ; il comptait aussi sur les services nouveaux qu'il allait rendre au pays en se consacrant à la grande cause de la libération du territoire. Il devait savoir, pourtant, que ni les textes ni les services n'ont jamais lié les partis.

## CHAPITRE V. — LE TRAITÉ DE FRANCFORT.

Vers la paix définitive. — Intentions de l'Allemagne et de la France. La mission du général de Fabrice, puis du général de Manteuffel. Conventions annexes aux préliminaires de paix. — Les conférences de Bruxelles. — Comment les événements de la Commune pèsent sur les négociations simultanées de Compiègne et de Bruxelles. Échec des conférences de Bruxelles. — Entrevue de Francfort entre M. de Bismarck et M. Jules Favre. — Ultimatum de l'Allemagne. — La paix définitive est signée à Francfort, le 10 mai 1871 ; elle aggrave les clauses des préliminaires de Versailles. — Discussion du traité de Francfort à l'Assemblée nationale. — La question du rayon de Belfort. — Ratification du traité. — La France et l'Allemagne après la paix. — Les conférences de Francfort. — Délimitation de la nouvelle frontière. — Rétablissement des relations diplomatiques entre la France et l'Allemagne. — La mission de M. de Saint-Vallier à Nancy.

|

La France était en proie aux luttes civiles et aux dissentiments des partis : et pourtant, elle n'était assurée ni de son indépendance, ni même de son existence. Les armées étrangères occupaient près de la moitié du territoire national. Au moment où Paris était aux mains de l'insurrection, la paix avec l'Allemagne n'était même pas conclue. On en était toujours aux préliminaires signés à Versailles, le 26 février. D'après cet acte, il était convenu que les négociations définitives s'engageraient, aussitôt que possible, à Bruxelles, c'est-à-dire en territoire neutre.

Les deux peuples qui venaient de se livrer le combat acharné d'où dépendait, pour l'un et pour l'autre, l'intégrité territoriale, l'empire, l'hégémonie, avaient une épreuve suprême à subir. Ils allaient se mesurer de nouveau. Mais, cette fois, ce n'était plus sur le champ de bataille. Le problème était tout intellectuel et moral. Il ne s'agissait plus d'une de ces victoires matérielles, fortuites peut-être, qu'une langue préparation ou une heureuse direction assurent, mais d'une de ces rencontres magistrales, où les esprits s'étreignent, où la sagesse décide et fonde pour l'avenir.

Du côté de la France, la question était de savoir de quelle vigueur intime elle réagirait contre les événements qui l'avaient accablée et qui l'accablaient encore : ce qu'elle valait, et si, au moment où elle paraissait si voisine de la mort, elle reprendrait vie et force ; quelle confiance elle avait en elle-même, quelle confiance elle inspirerait aux autres, quel ressort, quelle vitalité ? La question était de savoir quelle bonne foi et quelle loyauté elle apporterait dans l'exécution de ses engagements, quel esprit de sacrifice dans l'acceptation des conséquences de ses fautes, quelle résignation dans la voie douloureuse où elle entrait, quel sentiment de solidarité nationale ; quelle prudence, quelles ressources et quelle abnégation, chez la génération présente, en vue de sauvegarder et d'aménager la survivance et le bonheur des générations futures ?

Quant à l'Allemagne, il s'agissait de savoir si elle allait remplir la haute destinée que lui assurait la situation reconquise au milieu de l'Europe. Elle venait d'effacer, par un effort sans pareil, le dernier souvenir de la guerre de Trente Ans ; elle avait retrouvé la grandeur matérielle, la plénitude de vie, la vigueur exubérante qui l'avaient rendue fameuse dans les années prospères du Moyen-âge. Elle était, de nouveau, [la matrice des peuples](#). Assise sur tous les grands fleuves, elle dominait les grands intérêts européens.

Avec quelle sagesse, avec quelle autorité, avec quel tact, je dirai presque avec quelle bonhomie, l'Allemagne nouvelle allait-elle user de cette fortune imprévue ? Ne pas perpétuer l'état de guerre, inaugurer une vie européenne harmonieuse et pondérée, s'imposer par la raison plutôt que par la force, c'était une entreprise digne d'un vainqueur comblé par la fortune. Un Saint Louis l'eût tentée. Un Richelieu l'eût envisagée. M. de Bismarck, lui-même, avait donné, à Nikolsbourg, quelque idée d'un tel empire sur soi-même et d'une aussi forte modération.

La période des hostilités était close. Le problème précis qui se posait était le suivant : quelle serait, entre les deux peuples, la nature des relations nouvelles ? Paix ou guerre, il fallait choisir, prendre parti. La plus médiocre des solutions, celle qui demandait le moins d'activité intellectuelle et le moins d'autorité sur soi-même et sur les faits serait le système de la paix armée.

Cette dernière solution était celle des états-majors. Elle l'avait emporté à Versailles. Mais il restait, à Bruxelles, un dernier recours aux diplomates. Malheureusement, le germe funeste était déposé dans le texte de la convention des préliminaires. Il dit fallu une singulière énergie pour rompre avec les clauses de colère déjà ratifiées, ou du moins, il eût fallu une singulière habileté pour modifier le cours des choses, alors que la source même était empoisonnée.

La grande faute de la diplomatie allemande et du prince de Bismarck, dans ces circonstances, vient peut-être du fait qu'ils furent surpris par leur victoire, au point qu'ils ne voulurent jamais la croire assez assurée et assez complète. Comblés par la guerre, ils ne se fièrent plus qu'à la guerre. Elle devint leur instrument unique. Ils la préparèrent toujours. Leur imprévoyance consiste à ne pas avoir prévu la paix durable. Ils firent tous les calculs, excepté le plus simple de tous. Ils envisagèrent toutes les éventualités, sauf la normale ; tant est faible la force de l'homme fort ! Ne croyant pas à la paix, ils ne surent pas l'organiser ; elle fut, pour eux, une perpétuelle surprise, et dans un sens, un perpétuel échec.

Voyons les faits :

Pressé de retourner à Berlin, qu'il avait quitté en août 1870, M. de Bismarck accrédita, comme plénipotentiaire provisoire auprès du gouvernement français, le général baron de Fabrice. Il constituait ainsi, en France, une sorte de légation armée, qui eut d'abord son siège à Rouen, puis à Compiègne, à Soisy-sous-Étioles, à Nancy, et, enfin, à Verdun pendant un peu plus d'un mois.

En créant ce rouage, à la fois diplomatique et militaire, le gouvernement allemand se conformait aux exigences de la situation. Quoique les hostilités eussent pris fin, l'armée pesait, d'un poids trop lourd sur les événements, elle avait des relations trop nombreuses et trop délicates avec le pays occupé pour qu'on ne laissât pas à ses chefs toute l'autorité, alors que la guerre était encore la maîtresse de la paix.

C'est ainsi que plusieurs conventions annexes aux préliminaires de Versailles furent conclues : l'une, réglant la remise, aux autorités françaises, des services

des chemins de fer et des postes et des télégraphes qui avaient été réquisitionnés par l'autorité allemande pendant l'invasion ; d'autres, déterminant les conditions du séjour des Allemands en France, le rapatriement des prisonniers français ; remettant, enfin, à la France, l'autorité civile et la perception des impôts dans les départements occupés<sup>1</sup>.

Cependant, l'article 7 des préliminaires de Versailles stipulait l'ouverture, à Bruxelles, des négociations pour le traité de paix définitif.

M. Thiers était pressé d'en finir. Dès le 9 mars 1871, il fit insérer au *Journal officiel* les noms des plénipotentiaires français : le baron Baude, accrédité en même temps, par le gouvernement français, comme ministre auprès du roi des Belges, et M. de Goulard, membre de l'Assemblée ami particulier du chef du pouvoir exécutif. Les noms manquaient d'éclat et les personnes d'autorité. D'ailleurs, en désignant M. de Goulard, M. Thiers entendait évidemment garder la haute main sur la négociation de la paix définitive et peut-être aussi assurer, jusqu'à un certain point, aux travaux de la Conférence, une sorte de collaboration de l'Assemblée.

Les plénipotentiaires, pour l'Allemagne, furent le comte Harry d'Arnim, ministre de Prusse auprès du Saint-Siège, et le baron de Balan, ministre à Bruxelles. La Bavière, le Wurtemberg et le grand-duché de Bade désignèrent également des représentants.

On institua, en outre, une commission militaire mixte, comprenant, pour la France, le général d'Outrelaine et le colonel Laussedat, et, pour l'Allemagne, le général von Strantz, l'ingénieur des mines Hauchecorne et l'assesseur de régence Herzog. Cette commission était plus spécialement chargée de donner son avis sur les questions de frontière, insuffisamment précisées par le traité des préliminaires.

Les membres de la Conférence se réunirent le 24 mars 1871.

Quelles que fussent les intentions réciproques, elles se trouvèrent, pour ainsi dire, tenues en suspens par l'événement si grave qui se produisit alors : la Commune éclatait.

Cette nouvelle catastrophe était faite pour justifier, à l'égard de la France, toutes les méfiances : elle donnait, en même temps, à M. de Bismarck tous les avantages. Le gouvernement de M. Thiers allait être absorbé par la lutte intérieure.

Ce n'est pas tout : au moment où on devait résister aux exigences nouvelles du négociateur étranger, on avait besoin de lui. Car il fallait lui demander de hâter le rapatriement des prisonniers qui allaient constituer l'armée appelée à réprimer l'insurrection. Comment supposer qu'il ne s'abandonnerait pas à des suspicions trop justifiées et qu'il n'abuserait pas d'une situation si favorable ?

Dès cette époque, on voit se dessiner, dans l'esprit de M. de Bismarck, une double et contraire appréhension, qui n'est peut-être qu'un jeu très savant : il craignait, d'une part, qu'un parti violent ne s'emparât du pouvoir, en France, et que l'Allemagne n'eût à intervenir de nouveau pour assurer le paiement de la clope de cinq milliards contractée envers elle ; il craignait, d'autre part, que la France ne se relevât trop rapidement et qu'elle ne profitât d'un événement

---

<sup>1</sup> *Recueil des traités, conventions, lois, décrets et autres actes relatifs à la paix avec l'Allemagne*. Paris, Imprimerie nationale, 1879, 5 vol. gr. in-8°.

européen quelconque pour se précipiter dans la guerre de revanche, avant le paiement complet des cinq milliards<sup>1</sup>. Dans l'une ou dans l'autre hypothèse, le sort de cette créance l'inquiétait beaucoup. Ballotté entre les deux méfiances, il donnait et retenait, encourageait et terrifiait, pratiquant, dès lors, cette politique de la *douche chaude* et de la *douche froide* qu'il a baptisée lui-même par la suite.

Allait-il plus loin ? Trempait-il dans les diverses conspirations qui se tramaient, à ciel ouvert ou occultement, contre le gouvernement, d'ailleurs si fragile, si éphémère qui dirigeait la France ? Les relations de l'Allemagne avec la Commune ont été empreintes d'une réserve, d'une courtoisie qui a souvent été remarquée ; la multiplicité des chasséspots aux mains des insurgés, le rôle de Dombrowski, quelques autres indices ont permis parfois des soupçons que rien de précis, cependant, n'a confirmés. M. Jules Favre, qui examine la question, la résout par la négative : *Pour moi, dit-il, je n'hésite pas à affirmer que le gouvernement allemand n'a ni préparé, ni provoqué l'insurrection de la Commune*<sup>2</sup>.

On sera probablement renseigné un jour, avec plus de précision, sur ces faits et sur l'habileté avec laquelle M. de Bismarck sut se servir de la menace d'une restauration impériale. On voit nettement, dans les pièces du procès d'Arnim, que c'est de ce côté qu'inclinaient les sentiments de la cour allemande, et M. Gavard dit qu'il en était de même en Angleterre. Un jour ou l'autre, on expliquera peut-être cette phrase de l'ambassadeur allemand à Paris, le comte d'Arnim : *Mon opinion, déjà exprimée ailleurs, est que nous ne devons pas repousser les tentatives faites par les bonapartistes pour entrer en relations avec nous. Et cela d'autant moins qu'ils sont, de tous les partis, le seul qui cherche ouvertement notre appui et qui inscrive dans son programme la réconciliation avec l'Allemagne, — phrase confirmée par celle de M. de Bismarck : Le parti de l'empire bonapartiste est probablement celui avec lequel on pourrait encore se flatter, le plus raisonnablement, d'établir des rapports tolérables entre la France et l'Allemagne*<sup>3</sup>.

En tout cas, pour produire les effets divers par lesquels il compte inquiéter, surprendre et dominer le gouvernement français, le chancelier se sert, avec une habileté technique remarquable, des divers moyens de négociation dont il dispose. La menace d'une entente, soit avec la Commune, soit avec la famille impériale, est toujours évoquée au bon moment.

D'ailleurs, la façon dont les doubles pourparlers se poursuivent, d'une part, à Bruxelles, où les diplomates sont réunis ; d'autre part, à Rouen, avec le général de Fabrice, et bientôt à Compiègne, où M. de Manteuffel, remplaçait M. de Fabrice, commande l'armée allemande d'occupation, cette procédure permet le double jeu.

---

<sup>1</sup> Ce double sentiment est exprimé clairement dans le discours prononcé, au Reichstag, par le prince de Bismarck, le 24 avril 1871. Voici les deux phrases principales : *Je ne puis me défendre de l'impression que le gouvernement français semblerait nourrir l'espérance d'obtenir, plus tard, alors qu'il aura repris des forces, d'autres conditions qu'à présent...* Et d'autre part : *... Si le gouvernement français n'arrive pas (à réprimer l'émeute), quelles agglomérations de troupes et sous quel commandement pourront être formées en France ?...* *Discours* du prince DE BISMARCK (Vol. III, p. 407-410).

<sup>2</sup> Jules FAVRE, *Le Gouvernement de la Défense nationale* (t. III, p. 342).

<sup>3</sup> *Le Procès d'Arnim*, Plon, 1875. Rapport du 6 mai 1872. Réponse de M. de Bismarck du 12 mai (p. 43-47).

Par une singularité frappante, les chefs militaires se montrent généralement humains et accommodants, tandis que les diplomates sont pointilleux et exigeants. D'ailleurs, de Berlin, l'empereur et M. de Bismarck surveillent attentivement la partie, celui-ci se réservant toujours d'intervenir au besoin et de prononcer le *quos ego*.

Pour achever le tableau, il faudrait marquer d'un trait, plus précis encore, la situation du prince de Bismarck lui-même. Le maître de l'Europe était-il maître de sa propre situation ? La mystérieuse politique des cours n'embarrassait-elle pas, alors, des fils ténus de sa toile d'araignée, le géant vainqueur du destin ?

Autour de l'empereur Guillaume, un parti nerveux, soupçonneux, insatiable, un parti violemment antifrançais, s'était perpétué, même après la guerre. C'était le parti de l'état-major, qui paraît bien avoir trouvé, en ce temps-là dans le froid maréchal de Moltke, un chef puissant et implacable. C'est ce parti qui, nous l'avons vu, aurait imposé, dans les préliminaires de paix, la clause relative à Metz et à la Lorraine. Il reprochait au négociateur de n'avoir pas gardé Belfort ; il dénonçait bruyamment les faits pouvant rendre la France odieuse et ne reculait pas devant l'idée d'une guerre nouvelle, ayant pour issue la ruine complète et définitive de ce pays.

Au dire de M. de Bismarck, le parti militaire, gonflé par les victoires allemandes, tenait le chancelier lui-même en échec. Celui-ci lui donnait des gages ou peut-être feignait de lui céder, au moment même où il dirigeait, à Versailles, à Bruxelles et à Compiègne, la rigoureuse négociation où se complaisait sa maîtrise diplomatique. On eût dit, en vérité, qu'il avait, parfois, le regret de n'avoir pas tiré tout le parti possible de la situation, de n'avoir pas vendu la paix assez cher, et qu'il ne pouvait résister à l'envie de revenir sans cesse sur un marché, dont il avait cependant dicté lui-même les conditions.

Ce sentiment apparaît, dès le 6 mars, dans une dépêche adressée, de Rouen, à M. Jules Favre. Quatre jours à peine se sont écoulés, et il se plaint que les clauses de la convention ne soient pas déjà exécutées par un gouvernement qui ne dispose encore d'aucune ressource et d'aucun moyen d'action !

Dans ce document, plein de menaces, le chancelier affiche un vif sentiment de défiance à l'égard de la France. Selon son procédé habituel, il énumère les griefs et dresse un réquisitoire : Paris a conservé une garnison de plus de 40.000 hommes ; l'armée française n'a pas opéré son mouvement de retraite au sud de la Loire ; la France n'a pas encore restitué les prisonniers allemands ; la subvention destinée à l'entretien de l'armée d'occupation n'a pas été versée ; il annonce, en conséquence, qu'il suspend l'évacuation des départements de l'Ouest. Le ton de la lettre indique le caractère de dureté voulue, qui sera désormais celui de toute cette négociation : **La répression et la punition de ces violations de la paix par des menaces de violence militaire est inévitable.**

Dès que la Commune éclate, les choses s'enveniment. On doutait, à Berlin, que le gouvernement de Versailles pût se rendre maître de la situation. M. le comte d'Arnim déclare, le 24 mars, **que son gouvernement veut en finir au plus tôt.** Simultanément, le général de Fabrice dit, à M. Jules Favre que l'Allemagne n'est pas éloignée de craindre une entente entre Paris et Versailles pour recommencer la guerre.

Le 24 mars, M. de Balan donne lecture au ministre français d'une dépêche du prince de Bismarck où l'on annonçait à la France une intervention pour réprimer l'émeute, mais on offrait en même temps, au gouvernement de M. Thiers, l'appui

matériel et moral de la Prusse pour la vaincre : double péril dont M. Thiers se sentait également menacé.

Les travaux de la Conférence ne s'ouvrirent réellement, à Bruxelles, dans un salon du ministère des affaires étrangères, que le 28 mars. Les plénipotentiaires français n'avaient reçu, affirme-t-on, aucune instruction officielle. Il est probable, cependant, que M. Thiers se tenait en communication personnelle avec eux, et qu'il leur avait tracé la ligne de conduite à tenir.

Par contre, M. le comte d'Arnim avait assisté, le 14 et le 15 mars, à deux conseils des ministres, dans lesquels toutes les stipulations importantes de la paix définitive avaient été examinées et arrêtées<sup>1</sup>.

Les Allemands apportèrent, dès le début des conférences, un programme, posant les cinq conditions suivantes : 1° les cinq milliards de l'indemnité de guerre seraient payés en numéraire ; 2° la partie des chemins de fer comprise dans les territoires cédés serait remise à l'Allemagne, sans autre condition qu'une indemnité pour les obligataires ; 3° le traité de commerce de 1862 et tous les autres traités, abolis par la guerre, seraient remis en vigueur ; 4° une indemnité serait allouée aux Allemands expulsés de France ; 5° enfin, une clause relative au respect de la propriété privée sur mer serait introduite dans le traité de paix.

Chacun de ces articles était une aggravation des clauses de la convention préliminaire. Cinq milliards *en numéraire* : l'Europe entière n'eût pu faire face à un tel déplacement monétaire. S'emparer, sans indemnité, des chemins de fer construits sur les territoires cédés à l'Allemagne, c'était porter atteinte à la propriété privée, car ces lignes n'appartenaient pas à l'État. Renouveler, sans discussion, le traité de commerce de 1862, c'était consacrer la subordination économique de la France, et lui enlever même les moyens de faire face à sa dette en organisant, selon les nécessités nouvelles, son système de tarifs et la défense de son commerce et de son industrie. Allouer une indemnité particulière aux Allemands expulsés de France, c'était ouvrir la porte à des réclamations infinies, et dont M. de Bismarck disait lui-même *qu'il était impossible de les évaluer*.

Les plénipotentiaires français, en vertu de leur caractère et puisque la discussion était ouverte en pays neutre, c'est-à-dire avec toutes les garanties de liberté des débats, avaient pour simple devoir d'opposer un refus à des propositions si excessives, et, en vérité, irréalisables.

S'inspirant du précédent de 1815, ils proposèrent : 1° de payer un milliard en espèces et le reste en inscriptions de rente 5 % ; 2° de fixer au 1er juillet 1871 l'évacuation du territoire français ; 3° comme contrepartie il la proposition relative au respect de la propriété privée sur mer, ils demandèrent d'introduire dans le traité une clause relative au respect de la propriété privée sur terre ; 4<sup>^</sup> et enfin, par une juste application du droit et des précédents, ils demandèrent que l'Allemagne prît à sa charge la moitié de la dette nationale afférente à l'Alsace et à la partie de la Lorraine annexée. Par une singulière erreur, — les négociateurs allemands, tablant sur une prétendue omission de M. Thiers à Versailles, — cette matière importante n'avait pas été visée dans les préliminaires.

---

<sup>1</sup> VALFREY, *Histoire du traité de Francfort* (p. 18).

Après avoir entendu les contre-propositions françaises, M. de Balan déclara que les projets d'articles qu'il avait fixés ne devaient pas soulever de discussion de principe. Voulait-on donner aux propositions allemandes le caractère d'un ultimatum ?

Le 30 mars, M. de Fabrice accentuait encore l'attitude comminatoire du cabinet de Berlin, en télégraphiant à M. Jules Favre que le prince de Bismarck croyait indispensable d'entrer [dans l'examen de la position qui pourrait être faite à l'Allemagne- par les éventualités de la crise actuelle.](#)

Il déclarait aussi aux plénipotentiaires français que la prolongation des pourparlers de Bruxelles pouvait être considérée comme une altération des préliminaires et un retour à l'état de guerre. Évidemment, on voulait, par tous ces moyens, exercer une pression sur le gouvernement français, et. on avait une arrière-pensée qu'on se réservait de découvrir au moment opportun.

Pour entamer la lutte contre la Commune, M. Thiers avait dei demander à l'Allemagne l'autorisation de porter de 40.000 à 80.000 hommes la garnison de Paris, devenue l'armée de Versailles. M. Nétien, maire de Rouen, fut chargé de la négociation. M. de Bismarck, qui comprenait, au fond, bout l'intérêt qu'il avait à voir l'ordre se rétablir en France, consentit, se réservant de faire payer cette concession à Bruxelles<sup>1</sup>. En effet, comme le remarque M. Albert Sorel, dans son *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, [chaque avantage obtenu au profit de l'ordre social fut payé par une retraite sur le terrain diplomatique.](#)

Deux fois, M. Jules Favre se rendit à Rouen pour régler, avec le général de Fabrice, les points litigieux. Dans l'anxiété où on était sur les intentions de l'Allemagne, dans la crainte où on s'entretenait de la voir intervenir à Paris, M. Jules Favre alla jusqu'à proposer, le 4 avril, de convertir simplement les préliminaires de la paix en traité définitif.

Par contre, il était obligé de demander de porter l'armée de Versailles à 100.000, puis à 150.000 hommes, en y incorporant des prisonniers, dont il réclame, avec insistance, le rapatriement.

Le prince de Bismarck consent à libérer nos soldats, mais il pèse d'autant plus sur les pourparlers de Bruxelles. Depuis un mois, la négociation traîne sans avancer d'un pas. On n'avait pas encore touché la question des frontières définitives, et c'était le nœud du débat.

Le 3 avril, M. le comte d'Arnim l'aborde. Dans les préliminaires de Versailles, un seul point était resté en suspens : c'était la délimitation du rayon d'action qui devait être laissé à la France autour de la place de Belfort. De part et d'autre, on avait conçu, à ce sujet, divers projets de modification du traité.

Le gouvernement français savait que le cabinet de Berlin aurait besoin de son concours pour rendre supportable la situation économique que l'annexion de l'Alsace-Lorraine allait créer aux provinces elles-mêmes et à l'Allemagne ; il espérait donc pouvoir, en se prêtant à des concessions sur ce point, obtenir l'accroissement, du rayon d'action autour de Belfort, de l'açou à rendre à la France les territoires compris entre Belfort et Mulhouse. Quant à l'Allemagne, elle éprouvait le regret de ne pas s'être assuré les terrains riches en minerais de fer qui s'étendaient sur la nouvelle frontière, du côté de Thionville et qui assuraient, en outre, les communications entre la France et le grand-duché de Luxembourg.

---

<sup>1</sup> Voir le discours du 24 avril, au Reichstag (*ubi supra*, p. 411).



C'est ce grave sujet qui fut abordé par le comte d'Arnim, le 3 avril, et qui donna lieu à l'une des principales discussions entre les plénipotentiaires des deux puissances. Les commissaires français répondirent par une contre-proposition tendant à modifier les préliminaires de paix dans le sens de la rétrocession à la France des territoires situés entre Mulhouse et Belfort.

On était loin de compte. La discussion menaçait de s'éterniser. Les plénipotentiaires français discutaient pied à pied et par une argumentation qu'il y avait intérêt à étouffer, parce qu'elle était équitable et forte.

Le mois d'avril s'écoulait. Pour peser sur la négociation, on harcelait la France de réclamations, tantôt sur les détails de l'occupation, tantôt sur les réquisitions. On menaçait le gouvernement d'une intervention allemande contre la Commune. M. Jules Favre est obligé d'écrire, le 26 avril : [Je reçois votre télégramme ; je ne puis l'expliquer que par un dessein arrêté de tout rompre...](#)

Entre la Commune et l'Allemagne, le gouvernement français, si faible, est pris comme dans un étau. Cependant, M. de Bismarck se rend compte que le succès de M. Thiers contre la Commune n'est plus qu'une affaire de jours. Il veut alors conclure sans retard : en effet, l'ordre étant complètement rétabli, la France aurait plus de liberté d'esprit pour discuter. D'autre part, le service rendu à la cause générale de l'ordre pouvait attirer au gouvernement de M. Thiers les sympathies actives de l'Europe.

Enfin, des bruits répandus inconsidérément dans les couloirs de Versailles sur l'impossibilité matérielle de payer, dans le temps voulu, une somme de cinq milliards ; l'orgueil, quelque peu tapageur, qu'affectaient un certain nombre de députés au spectacle de la reconstitution rapide de l'armée, tout cela, transmis à M. de Bismarck par ses agents, lui faisait redouter que la France ne fût bientôt en situation de discuter, avec plus de ténacité, les conditions de la paix.

Dans les derniers jours d'avril, il se décide à peser, de toutes ses forces, sur le gouvernement français et à recourir, au besoin, à la procédure extrême de l'ultimatum.

Le 2 mai, dans une dépêche [plus menaçante que toutes les autres](#), raconte M. Jules Favre, le chancelier exprimait de très sérieuses craintes sur la bonne volonté qu'avait la France d'exécuter les préliminaires de paix. Le 3 mai, le général de Fabrice écrit à M. Thiers que [les propositions françaises à Bruxelles sont contraires à l'esprit comme au texte des préliminaires](#). M. de Bismarck ne voulait pas rester plus longtemps dans l'incertitude. Il fallait [s'entendre](#). Si les négociations n'aboutissaient pas, [l'Allemagne occuperait Paris, soit par un accord avec la Commune, soit par la force, et, une fois en possession de ce gage, exigerait du gouvernement de Versailles que, conformément aux stipulations des préliminaires de paix, il ramenât ses troupes derrière la Loire](#). En même temps, usant d'un artifice qui avait été jusqu'ici infaillible, M. de Bismarck fait répandre le bruit qu'il négociait avec la famille impériale.

M. Jules Favre était, comme il l'écrivait, [à bout de patience, à bout de forces](#). Il se rend à Soisy-sous-Étioles (Seine-et-Oise), où s'était transporté M. de Fabrice, et demande une entrevue avec M. de Bismarck, si celui-ci consentait à faire la moitié de la route. M. Thiers écrit, lui-même, le 4 mai, au baron de Fabrice : [Je ne veux pas décliner les engagements pris ; mais j'ai le devoir de ne pas les laisser s'aggraver... C'est pourquoi j'ai accueilli avec empressement et confiance l'idée d'une entrevue entre le prince de Bismarck et MM. Jules Favre et Pouyer-Quertier...](#)

Le prince de Bismarck arrivait à ses fins, il arrachait ainsi la négociation aux lenteurs de Bruxelles. Rentrant en personne dans le débat, il se charge de brusquer les choses. La proposition qu'il avait suggérée est acceptée. Rendez-vous est pris, pour le samedi 6 mai 1871, à Francfort. Les conférences de Bruxelles furent rompues le 4 mai.

M. Thiers adjoignait au ministre des affaires étrangères, M. Pouyer-Quertier, ministre des finances ; il leur donna pleins pouvoirs pour négocier, sauf à en référer à Versailles avant de conclure.

Les deux ministres français quittèrent Versailles le 4 mai. Reconnu à la gare de Pantin, au moment où il allait prendre le train, M. Jules Favre faillit être enlevé par une bande d'insurgés.

MM. Jules Favre et Pouyer-Quertier arrivèrent à Francfort le 5 mai, après midi. M. de Bismarck les rejoignit dans la nuit.

Du côté français, ainsi que l'a déclaré M. Jules Favre à l'Assemblée nationale, l'état d'esprit était tel qu'on était prêt à subir toutes les exigences de la Prusse. Quant à M. de Bismarck, il ne montrait qu'une foi assez médiocre dans le succès de l'entrevue.

Le chancelier avait annoncé sa visite pour le lendemain ; M. Jules Favre, tenant à le prévenir, se rendit, dès le matin, accompagné de M. Pouyer-Quertier, à l'*Hôtel du Cygne*, où eut lieu une première entrevue. Cette conversation préliminaire fut très froide, de part et d'autre. M. Jules Favre expliqua qu'en proposant la rencontre, il avait voulu faire disparaître l'incertitude qui régnait à propos des relations entre les deux pays ; il déclara que la France était prête à conclure la paix définitive.

M. de Bismarck répéta alors, avec une certaine âpreté, les récriminations antérieurement formulées. Il se plaignit amèrement de l'inexécution des clauses des préliminaires du 26 février, protesta contre la durée du second siège de Paris, se demanda si le gouvernement français aurait la force nécessaire pour venir à bout de l'insurrection. En tout cas, il considérait que tout se trouvait remis en question ; affirmait que les garanties de l'Allemagne disparaissaient et disait avoir reçu l'ordre, de l'empereur, d'en réclamer de nouvelles, qui feraient l'objet d'une convention additionnelle.

Reprenant les termes des dernières communications du général de Fabrice, il déclarait qu'en cas de refus, l'Allemagne exigerait de la France la stricte exécution des préliminaires de Versailles, et notamment la retraite, derrière la Loire, de l'armée française, sauf 40.000 hommes. En outre, l'Allemagne entendait réserver sa liberté d'action pour la répression de l'insurrection de Paris, aussi bien que pour le choix de la ville où se poursuivraient les négociations ultérieures de la paix, Bruxelles étant désormais devenue impossible.

A cette mise en demeure, M. Jules Favre répondit en protestant de nouveau de la loyauté de la France, en réitérant son offre de convertir en traité de paix définitif les préliminaires de Versailles et en alléguant que la non-exécution de certaines clauses de ce dernier traité était, momentanément, pour la France, un cas de force majeure.

M. de Bismarck ne cacha pas que ce qu'il craignait surtout, c'était de voir s'évanouir les garanties de l'Allemagne, en ce qui concernait le paiement de la contribution de guerre. Il insista encore pour en obtenir de nouvelles, et ajouta :

Je crois que si nous nous entendons sur ce point, nous aurons bien vite réglé tous les autres.

M. Jules Favre l'ayant prié d'indiquer ses conditions, M. de Bismarck demanda qu'il fût stipulé que l'Allemagne resterait maîtresse d'apprécier le moment où, le gouvernement français lui paraîtrait assez solidement établi, pour que les troupes allemandes pussent évacuer la France.

Maniant alors à son gré la discussion, et par un artifice auquel il se complaisait, il prit tout à coup un air sévère et il ajouta : Je ne puis vous cacher que je suis porteur d'un ultimatum que, grâce à la franchise de vos explications, je considère comme inutile ; cependant, je ne puis me soustraire à l'obligation de vous le remettre. Et il annonçait à M. Jules Favre que cette formalité aurait lieu le lendemain.

En effet, le dimanche 7 mai, le chancelier, en grand uniforme, accompagné de toute sa suite, se rendait à l'*Hôtel de Russie*, où les négociateurs français étaient descendus, et lisait, d'une voix grave et pénétrée, raconte M. Jules Favre, la note qu'il avait préparée et qui n'était que le résumé des récriminations formulées la veille.

La démarche accomplie et l'effet produit, les négociations se poursuivirent. Elles durèrent trois jours.

M. Thiers télégraphiait sans cesse aux deux Ministres français d'en finir à tout prix. On vit apparaître, dans ce débat décisif, les points sur lesquels le prince de Bismarck avait réellement l'intention d'insister.

Le 10 mai, à deux heures de l'après-midi, le traité paix définitif fut signé dans un salon de l'*Hôtel du Cygne*.

A ce moment même, M. Jules Favre recevait, de Versailles, un télégramme lui annonçant que le fort d'Issy venait d'être enlevé aux insurgés.

Diverses conventions relatives à des questions secondaires furent également conclues ; pour les derniers détails, on s'en remit à des conférences ultérieures, qui devaient se tenir à Strasbourg.

La paix définitive était donc signée, comme l'avait voulu M. de Bismarck, avant que la défaite de la Commune rendit au gouvernement français une plus grande liberté d'action. Jusque dans cette dernière phase, la France subissait la fatalité qui avait pesé sur elle depuis les débuts de la guerre<sup>1</sup>.

Le traité de Francfort, du 10 mai 1871, aggravait singulièrement les clauses des préliminaires de paix, et il en ajoutait de nouvelles, fort pénibles pour la France.

La modification la plus importante portait sur l'occupation du territoire par les armées allemandes. Aux termes de l'article 3 de la convention de Versailles, les départements de l'Oise, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de la Seine et les forts de Paris, sur la rive droite, devaient être évacués après le paiement du premier demi-milliard. Au contraire, aux termes de l'article 7 du traité de Francfort, paragraphe 5, l'évacuation était reculée, soit jusqu'au rétablissement de l'ordre en France, soit jusqu'au paiement du troisième demi-milliard.

---

<sup>1</sup> Pour connaître le point de vue allemand dans cette dernière phase des négociations et, notamment, sur l'importante question du rayon d'action de Belfort, lire le discours prononcé par le prince de Bismarck, dans la séance du Reichstag du 12 mai 1871 (t. p. 451).

Alors que la convention de Versailles ne spécifiait point de mode de paiement de l'indemnité de guerre, le traité de Francfort, excluant les billets de la Banque de France, exigeait le paiement en métal, or ou argent, et donnait une énumération limitative des valeurs admises par le gouvernement allemand. Cette stipulation, si contraire à tous les précédents, et si excessive aux yeux des financiers compétents, donnait à penser que l'Allemagne espérait garder, de ce chef, un moyen de pression sur la politique de la France.

Le traité fixait ainsi, par son article 7, le mode de libération de la France, pour l'indemnité de guerre de 5 milliards : 500 millions devaient être payés dans les trente jours suivant le rétablissement de l'autorité du gouvernement de Versailles à Paris : un milliard dans le cours de l'année 1871, et un demi-milliard au 1er mai 1872. Quant aux trois derniers milliards, ils restaient payables, conformément aux préliminaires de Versailles, au 2 mars 1874.

Au point de vue militaire, la convention de Versailles Stipulations ne limitait la garnison de Paris et n'obligeait l'armée française à rester derrière la Loire que jusqu'à la signature de la paix ; le traité de Francfort limitait la garnison de Paris à 80.000 hommes et forçait l'armée française à rester sur la rive gauche de la Loire jusqu'au moment où les Allemands jugeraient l'ordre rétabli en France ou jusqu'au paiement de 1.500 millions.

Contrairement aux préliminaires de Versailles, le traité de Francfort donnait aux troupes d'occupation le droit [de lever des réquisitions dans les départements occupés, et même en dehors](#), si le gouvernement français n'exécutait pas les obligations contractées par lui pour l'entretien de ces troupes.

La question des relations commerciales entre les deux pays était résolue dans des termes que l'Allemagne crut, d'abord, profitables pour elle, mais dont la compétence de M. Thiers et de M. Poyer-Quertier pouvait discerner, dès lors, les avantages pour la France.

Nt. de Bismarck, comme les plénipotentiaires allemands de Bruxelles, avait très énergiquement insisté pour que le traité de commerce, conclu en 1862, entre la France et l'Allemagne, et qui, n'arrivant à échéance qu'en 1877, avait été abrogé par le fait de la guerre, fût prorogé de dix ans, c'est-à-dire jusqu'en 1887.

Sur les instructions très nettes de M. Thiers, désireux de revenir au système protectionniste, M. Poyer-Quertier avait demandé que la France conservât sa pleine liberté. La discussion fut vive. M. de Bismarck déclara même qu'il [aimerait mieux recommencer la guerre à coups de canon que de s'exposer à une guerre à coups de tarifs](#). M. Poyer-Quertier résista pied à pied. A la fin, il fut convenu que l'Allemagne renoncerait à prolonger le traité de dix ans, et que les deux puissances [prendraient pour base de leurs relations commerciales, le régime du traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée](#), en limitant cette règle à l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche et la Russie.

Malgré le grand essor économique de l'Allemagne, celle disposition n'a pas porté, jusqu'ici, une atteinte trop grave au commerce français. Le *modus vivendi* adopté présente un certain avantage, puisqu'il a écarté des luttes et évité des froissements que chaque échéance nouvelle n'eût pas manqué de produire entre les deux pays. Mais il est probable qu'une liberté plus grande, assurée de part, et d'autre, eût donné aux relations commerciales une activité qui leur a manqué depuis 1870.

Enfin, aux termes de l'article 9 du traité, et conformément à un arrangement conclu, le 9 avril, entre M. Pouyer-Quertier et les délégués d'Alsace-Lorraine, [la France s'engageait à recevoir, en franchise, les produits des pays annexés jusqu'au 10 septembre 1871](#). C'était une concession amiable faite à l'Allemagne, mais aussi aux populations annexées. Le sentiment si honorable qui la dicta ne permit pas, peut-être, d'en tirer tout le bénéfice qu'elle eût pu assurer au négociateur français.

L'article 12 spécifiait que les Allemands ayant obtenu l'autorisation de fixer leur domicile en France étaient réintégrés dans tous leurs droits et pouvaient, de nouveau, établir leur domicile sur le territoire français. Il ajoutait que le délai stipulé par la loi pour obtenir la naturalisation serait considéré comme n'étant pas interrompu par l'état de guerre et qu'il serait même tenu compte du temps écoulé entre leur expulsion et leur retour sur le territoire français, comme s'ils n'avaient jamais cessé de résider en France.

En ce qui concerne la grave question de l'étendue du rayon militaire autour de Belfort, le prince de Bismarck avait fait insérer au traité une clause qui laissait le choix à la France, soit du rayon primitivement fixé à 7 kilomètres, soit d'une extension territoriale qui lui assurait presque tout l'arrondissement de Belfort, mais alors, sous la condition qu'elle céderait à l'Allemagne une bande de territoire de 10 kilomètres sur la frontière du Luxembourg. Il s'agissait, de ce côté, d'une étendue de 10.000 hectares avec 7.000 habitants, tandis que, du côté de Belfort, la nouvelle zone offerte, comprenant 6.000 hectares, comptait 27.000 habitants.

Envisagée ainsi, la combinaison pouvait paraître avantageuse à la France ; mais, pour obtenir la banlieue de Belfort, les plénipotentiaires n'en abandonnaient pas moins à l'Allemagne 7.000 habitants qui, aux termes des préliminaires, étaient autorisés à croire qu'ils resteraient Français. D'autre part, la communication avec le Luxembourg était coupée et, au point de vue économique, on laissait à nos concurrents des terrains miniers autour de Longwy, dont la valeur était évaluée à plus d'un milliard.

Moins pressés de conclure, plus convaincus de la possibilité de résister aux exigences du prince de Bismarck, plus éclairés sur la valeur sidérurgique des territoires qu'on leur réclamait, les plénipotentiaires français n'eussent peut-être pas admis aussi facilement le principe d'accorder, en Lorraine, des avantages à l'Allemagne, en échange d'une étendue de territoire qui, d'après le traité lui-même, était reconnue à la France, sans à en préciser les limites.

Mais les plénipotentiaires français se trouvaient à la fois paralysés et terrorisés par les procédés de M. de Bismarck. Les réclamations excessives formulées, dès la première conférence de Bruxelles, avaient facilité les dernières intimidations du puissant négociateur. On finissait par s'étonner de sa [modération](#), au moment où il arrivait à ses fins.

M. Thiers, obligé de tenir tête partout à la fois, ne cesse de réclamer la paix, la paix à tout prix. Il craint toujours qu'un incident imprévu ne lui enlève le bénéfice de sa peine. Au moment même où il l'emporte sur la Commune, il appréhende encore une rupture de la part de la Prusse. Il se précipite vers les sacrifices nouveaux qu'on lui impose. Ainsi, de part et, d'autre, on formule et on accepte des exigences qui avivent les sentiments hostiles et irritent les blessures qu'on eût dû s'efforcer d'apaiser et de guérir.

M. Jules Favre, toujours alarmé et toujours en larmes, ajoutait aux inquiétudes de M. Thiers. Il tremblait et il pleurait, quand il eût fallu rester calme et tenir bon.

Moins que M. Jules Favre, M. Pouyer-Quertier se laissait intimider par les artifices de M. de Bismarck et paralyser par les ordres venus de Paris. Quand le ministre des affaires étrangères lui en laissait le loisir, il opposait quelque résistance au chancelier.

C'est ainsi qu'il conservait à la France, du côté de Belfort, la vallée de la Suarcine, dont tous les habitants parlent français et qui assure, par Delle, la communication la plus directe entre la France et la Suisse. Le même jour, il avait gagné, comme une faveur personnelle, la rétrocession de la communie de Villerupt, qui renferme de très importantes mines de fer dur. Préalablement, Villerupt était comprise dans les territoires abandonnés à l'Allemagne, en échange de son consentement à étendre le rayon frontière autour de Belfort.

M. de Bismarck venait de dire qu'il ne ferait phis de concession. M. Pouyer-Quertier lui répliqua :

Si vous étiez le vaincu, je vous donne ma parole que je ne vous eusse pas obligé à devenir Français, et vous me faites Allemand.

— Comment cela ! s'exclama le chancelier. Et qui vous parle de prendre votre Normandie ? Je n'y comprends plus rien.

— La chose est pourtant bien simple, prince. Je suis l'un des principaux actionnaires des forges de Villerupt, et vous voyez bien que, de ce côté, vous me faites Allemand.

— Allons, allons, fit M. de Bismarck, ne pleurez pas. Je vous laisse Villerupt. Mais ne me demandez plus rien, ou je vous le reprends<sup>1</sup>.

En ce qui concerne l'échange des territoires entre le rayon de Belfort et l'arrondissement de Thionville, les plénipotentiaires français n'avaient pas voulu accepter la responsabilité de conclure, et il fut stipulé, au traité, que l'Assemblée nationale, lorsqu'elle voterait les ratifications, aurait la faculté de repousser cette combinaison et de se contenter, autour de Belfort, d'un rayon de 7 kilomètres et demi au maximum.

Quant à la question de la part afférente aux provinces annexées dans la dette nationale, si l'on s'en rapporte au récit qu'a fait M. Jules Favre de ces pénibles négociations, il n'en fut même pas question<sup>2</sup>.

Le prince de Bismarck consentit seulement, après de longs débats, à accorder 325 millions d'indemnité pour la partie des chemins de fer de l'Est comprise dans les territoires détachés de la France ; cette somme devait être défalquée sur le deuxième acompte de l'indemnité de guerre.

MM. Jules Favre et Pouyer-Quertier rentrèrent à Paris, et le traité de paix définitif fut déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, le 13 mai 1871. Une commission fut aussitôt nommée, devant laquelle une vive discussion s'engagea, à propos de l'échange de territoires autour de Belfort et à la frontière du

---

<sup>1</sup> Colonel LAUSSE DAT, *Délimitation de la frontière franco-allemande* (p. 51).

<sup>2</sup> M. de Bismarck, dans la séance du Reichstag du 25 mai, tira un grand effet de l'avantage obtenu par lui à propos de l'Alsace et la Lorraine, entrées dans l'empire *franches de toute dette*. (*Discours*, t. III, p. 425.)

Luxembourg. Entendu par la commission, M. Thiers insista, avec une extrême vivacité, pour qu'elle acceptât la rectification. Selon lui, le refus pouvait conduire à la guerre.

Une commission technique avait été instituée, le 15 mai, par le ministre de la guerre. Présidée par le général de Chabaud-Latour, elle comprenait les généraux Fournier et Chareton et le colonel du génie Laussedat, qui avait été membre de la commission française de délimitation, adjointe aux plénipotentiaires de Bruxelles. Dans une première réunion, la commission se prononça, à l'unanimité et formellement, pour le rejet de l'échange et pour le maintien de la frontière autour de Belfort.

M. Thiers, ayant eu connaissance de cet avis, entra dans une violente colère et tenta de faire revenir la commission technique sur sa décision. Elle tint donc une seconde réunion, au cours de laquelle les généraux de Chabaud-Latour et Fournier modifièrent leur opinion, tandis que le général Chareton et le colonel Laussedat persévérèrent dans leur opposition.

M. Thiers ne voulait céder à aucun prix. A ses yeux, l'ouverture de nouvelles négociations eût présenté un réel péril, alors que la paix définitive avait été si laborieuse à conclure.

Le 18 mai, la discussion publique s'ouvrit sur le rapport de M. de Meaux, qui se déclarait favorable à la ratification et à l'acceptation de l'échange de territoires proposé par M. de Bismarck. Le débat porta principalement sur ce dernier point du traité.

Les généraux Chanzy et Chareton contestèrent l'opportunité de l'échange. Ils estimèrent que le rayon de sept kilomètres et demi autour de Belfort assurait la sécurité de cette place, et affirmèrent, qu'aux points de vue milliaire et industriel, les territoires situés sur la frontière du Luxembourg avaient une valeur beaucoup plus grande. Au contraire, l'amiral Fourichon et le général de Chabaud-Latour se prononcèrent pour l'échange.

M. Thiers intervint dans le débat et démontra que la position de Belfort, sans la vallée de la Savoureuse avec le canton de Giromagny, laissait une brèche ouverte à l'invasion de la France. Au contraire, le rayon plus étendu autour de la place, si héroïquement défendue par le colonel Denfert-Rochereau, en décuplait l'importance stratégique, et permettait de joindre la ligne de défense du ballon d'Alsace à celle du Jura. M. Thiers tenait à son succès de Belfort et le défendait énergiquement.

En ce qui concerne les territoires sur la frontière du Luxembourg, il affirmait : au point de vue industriel, que la France était suffisamment riche en mines de fer pour abandonner celles qui se trouvaient dans la région cédée ; au point de vue militaire, que ces territoires n'avaient aucune importance, la ligne traditionnelle d'invasion des armées françaises ayant toujours été, à toutes les époques de l'histoire, celle de Sambre-et-Meuse.

M. Thiers, dit un témoin peu bienveillant, impose une fois de plus sa volonté à la Chambre. Il traite d'ineptes, d'hommes qui ignorent l'histoire et la géographie, ceux qui ne sont pas de son avis. Avec son incomparable talent, cette lucidité merveilleuse qu'il apporte dans l'exposition des questions les plus ardues, il ouvre un cours de stratégie à l'usage des pauvres d'esprit de l'Assemblée. Il fait si bien qu'on n'a pas le courage de faire entendre un *peut-être* ou un *non erat hic*

*locus...* Nous avons cru, un moment, qu'il allait nous faire le plan et le programme de la prochaine campagne contre la Prusse<sup>1</sup>.

En fait, les considérations stratégiques développées par M. Thiers avaient une réelle valeur. Si on voulait garder Belfort, il fallait assurer à la place les moyens de se défendre. A raison de l'accroissement incessant de la portée des canons, on ne pouvait prendre, de ce côté, trop de précautions. Mais peut-être des plénipotentiaires plus tenaces, armés de la concession relative à la situation économique de l'Alsace-Lorraine, eussent pu obtenir, à Belfort, l'étendue de territoire nécessaire, sans modifier, d'une façon si cruelle et si onéreuse, du côté de Thionville, les clauses des préliminaires.

M. Thiers l'emporta, et, finalement, l'Assemblée vota la ratification du traité de paix, par 433 voix contre 98.

Le prince de Bismarck avait fait ratifier le traité par les États du Sud de l'Allemagne, le 15 mai. Il avisa M. Jules Favre de cette situation et s'étonna que les ratifications françaises ne fussent pas encore prêtes. Le ministre des affaires étrangères répondit que les ratifications arriveraient en temps utile, et lui demanda une nouvelle entrevue, qu'il jugeait nécessaire, pour une explication sur la politique générale qu'allaient suivre les deux pays vis-à-vis l'un de l'autre, après la conclusion de la paix.

Après avoir hésité, M. de Bismarck accepta.

MM. Jules Favre et Pouyer-Quertier arrivèrent à Francfort, le dimanche 20 mai, porteurs des ratifications. Ils obtinrent quelques concessions sur la délimitation de la frontière autour de Belfort et sur le mode de paiement de l'indemnité de guerre.

M. de Bismarck consentit à recevoir cent vingt-cinq millions de billets de la Banque de France, mais il lit quelque difficulté à accéder au désir, exprimé par M. Jules Favre, de hâter de nouveaux rapatriements de prisonniers français, alors que l'article 6 des préliminaires de Versailles stipulait que ces prisonniers seraient remis immédiatement et en totalité aussitôt après la ratification desdits préliminaires. Il insista, une fois encore, pour que le gouvernement français acceptât l'intervention de la Prusse dans sa lutte contre Paris.

Enfin, les ratifications furent échangées, le 21 mai 1871, à quatre heures de l'après-midi.

Une nouvelle conférence eut lieu le soir, à neuf heures, au cours de laquelle M. Jules Favre communiqua à M. de Bismarck un télégramme de M. Thiers annonçant l'entrée des troupes de Versailles à Paris.

Abordant alors la politique générale, le prince de Bismarck déclara que les gouvernements de Versailles et de Berlin **ne devaient plus songer qu'aux moyens de rapprocher deux nations qui ont un puissant intérêt à vivre en bons rapports**. M. Jules Favre ayant annoncé qu'il était prêt à renouer les relations diplomatiques, le chancelier reconnut qu'il n'y avait rien de mieux à faire, pour le moment, et annonça qu'il avait choisi un ambassadeur conciliant. Il ajouta que celui que M. Thiers enverrait à Berlin serait environné d'égards. En terminant, il expliqua les raisons qui l'avaient déterminé à étendre les frontières de

---

<sup>1</sup> Martial DELPIT, *Journal* (p. 157).



l'Allemagne. Il voulait, dit-il, [se mettre en garde contre de nouvelles agressions de la France](#).

Le chancelier et le ministre se quittèrent.

[M. de Bismarck était radieux](#), écrit M. Jules Favre. En effet, il avait signé lui-même, et sur le territoire allemand, le traité qui consacrait la grandeur de l'Allemagne reconstituée. Cet acte marquait le point culminant de sa carrière. Mais, déjà on pouvait lui appliquer l'évidente allusion que le gouvernement russe insérait dans un document contemporain : [C'était aussi un de ces monuments de la faiblesse humaine qui ne sait pas s'arrêter dans le succès et qui, perpétuant dans la paix les passions de la guerre, en dépose de nouveaux germes, même dans les traités destinés à y mettre fin.](#)

## II

Il faut suivre l'histoire des relations franco-allemandes pour pénétrer dans le secret de toutes les préoccupations qui agitaient et déterminaient le gouvernement de M. Thiers. Le calice d'amertume se remplissait et se vidait goutte à goutte.

M. Thiers et M. Jules Favre avaient passé par toutes les volontés de M. de Bismarck. La paix était signée, cependant la paix n'était pas faite. L'exigence restait continuelle ; aucune détente ; la menace et la méfiance étaient sur les visages et dans les cœurs.

La Commune était vaincue. M. Thiers avait franchi les premiers obstacles, les plus difficiles. La déchéance de l'empire était proclamée ; l'autorité et la bonne foi du gouvernement étaient évidentes. Cependant, on affectait de croire, à Berlin, que tout était encore suspens et qu'on avait le droit d'envisager et peut-être d'encourager les diverses éventualités révolutionnaires qui pouvaient se produire. Cette paix définitive et ratifiée, doublement scellée, on voulait la croire précaire ; la présence, en France, de l'armée d'occupation prolongeait et aggravait une situation pénible et périlleuse.

Aucun fait analogue ne s'est peut-être jamais produit : rouvrir chaque jour la blessure, insister sur le triomphe, faire sentir la pointe, ne pas laisser son cours habituel à ce terrible jugement de Dieu, la victoire, se refuser même aux explications. Souvent, M. Thiers, à bout d'arguments, eût pu répéter le mot de l'ancien : [Frappe, mais écoute](#). En vérité, si une pareille politique n'a pas son origine, en Allemagne, dans des difficultés intérieures d'une gravité extrême, elle est téméraire et inexcusable. D'ailleurs, après trente-deux ans, elle est jugée par ses conséquences.

M. de Bismarck allait sans cesse répétant que la à la France. France ne paierait pas l'indemnité de guerre, et qu'il voulait s'assurer des gages : n'eût-il pas été plus sage de comprendre que la France, comme les faits l'ont démontré, voulait, au contraire, payer et se libérer au plus vite de la dette qu'elle avait contractée ?

M. de Bismarck affirmait que la guerre éclaterait bientôt et qu'il ne faisait que prendre ses précautions, pour être prêt, en vue de la reprise des hostilités. N'eût-il pas fait preuve d'une plus grande perspicacité, s'il eût compris que la France, après une pareille épreuve, ne jouerait pas son existence sur le sort d'une bataille et qu'elle attendrait que les fautes ou la sagesse de l'Allemagne

eussent modifié ce que ses victoires ou son erreur avaient institué ? M. Thiers le répétait sans cesse et de façon à convaincre des auditeurs non prévenus : **Pour moi, je veux la paix.**

M. de Bismarck disait, enfin, que son but était d'isoler la France et de la maintenir dans une situation d'abatement telle qu'elle ne trouvât pas une alliance. Plus clairvoyant, n'eût-il pas compris que la France se relèverait quand même, qu'elle se libérerait de la charge si lourde dont il l'avait accablée, qu'elle restaurerait sa fortune, reconstituerait son armée, et qu'alors son alliance serait assez précieuse pour qu'il ne fût pas prudent de la tenir en dehors de tous les calculs, et de l'exclure d'avarice de toutes les combinaisons ?

Ces réflexions ne paraissent, pas avoir frappé M. de Bismarck. Elles n'étaient pas cependant, même à cette époque, hors de la conception allemande. Le commandant en chef des forces d'occupation en France, le général de Manteuffel, avait dégagé, dès lors, les avantages d'une politique d'apaisement. Il écrivait à M. Thiers, qui l'avait remercié de son attitude conciliante : **J'ai, dans ma jeunesse, étudié l'histoire de France ; je connais le caractère français. Donc, après avoir fait la connaissance de Votre Excellence et de plusieurs membres de son ministère, j'ai gagné la conviction que ce caractère est représenté dans le gouvernement actuel de la France, et je me suis rendu, vis-à-vis de mon gouvernement, garant de la loyauté française. J'ai écrit que le paiement des quatre premiers demi-milliards serait accéléré, de manière qu'en peu de mois le chiffre des troupes allemandes, en France, serait réduit au nombre de cinquante mille hommes, stipulé dans la paix. En conséquence, j'ai fait la proposition de vivre sous une nouvelle convention, en exécutant purement celles conclues le 11 le 16 mars à Ferrières et à Rouen avec loyauté et avec confiance mutuelles**<sup>1</sup>...

Cette politique était plus sage et plus habile que celle des yeux sortant de l'orbite, de la moustache hérissée et de l'ultimatum à jet continu.

Il est vrai qu'à Berlin même, elle n'était pas toujours appréciée. Mais le général de Manteuffel l'ayant, une fois, clairement conçue, y persévérerait avec la vivacité sincère d'un gentilhomme et d'un soldat. Il écrivait encore, le 19 août 1871, à propos d'un incident de presse : **Monsieur le chef du pouvoir exécutif, la situation est trop tendue pour l'aggraver encore par des susceptibilités personnelles. Je prie Votre Excellence d'être convaincue que, vu les circonstances, je serai, tant qu'il le sera possible, plus conciliant que jamais, dans tout ce qui regarde l'armée d'occupation. Je ne m'en fais pas un mérite ; c'est, en même temps, l'intérêt de mon pays qui me dicte cette conduite**<sup>2</sup>...

Dans la période qui suit immédiatement la conclusion de la paix de Francfort, les négociations se poursuivent, à la fois, sur trois points :

A Francfort, où une série de conventions annexes sont élaborées, en vue de régler les détails d'exécution du traité de paix, les conférences commencèrent le 6 juillet 1871 et ne se terminèrent que le 2 décembre suivant. Remplies par des discussions très ardues, quelquefois très vives, toujours très pénibles, elles aboutirent à une convention additionnelle, datée du 11 décembre 1871. Celle-ci réglait successivement, pour les territoires annexés, l'option de nationalité des habitants ; les pensions civiles, ecclésiastiques et militaires ; l'exécution des jugements ; l'échange des condamnés et des aliénés ; les droits hypothécaires ;

---

<sup>1</sup> DONIOL, *Monsieur Thiers, le comte de Saint-Vallier et le général de Manteuffel* (p. 32).

<sup>2</sup> Documents émanant de M. THIERS : *Occupation et Libération* (t. I, p. 60).

les titres, plans, cadastres et archives des communes : l'autorité des évêques dans les parties de leur diocèse situées de part et d'autre de la nouvelle frontière, jusqu'à ce que les limites de ces diocèses aient été ramenées au tracé de la limite politique ; les droits résultant des brevets d'invention ; les biens-fonds et les forêts limitrophes ; les concessions de routes, de canaux, de mines et de chemins de fer ; le régime des canaux et des cours d'eau. La convention stipulait, en outre, la remise en vigueur des traités et conventions existant entre la France et les États allemands avant la guerre. Elle accordait aussi, dans un rayon de dix kilomètres de chaque côté de la frontière, l'immunité des droits de douane et de circulation aux produits agricoles et forestiers de cette zone<sup>1</sup>.

Autres conférences à la frontière nouvelle : on dut procéder à sa délimitation. Une commission mixte fut chargée de ce travail topographique qui ne devait se terminer que vers la fin de l'année 1871.

Ce fut, pour les populations, une nouvelle et cruelle épreuve. Les Allemands disputaient pied à pied le terrain<sup>2</sup>. C'est surtout autour du mont Donon, dont le sommet domine la plaine d'Alsace, qu'ils montrèrent leurs exigences. Sur ce point, la frontière n'avait pas été très clairement délimitée par la convention annexée au traité de paix. Aussi, les Allemands émirent-ils la prétention d'annexer les deux villages de Raon-lès-Leau et de Raon-sur-Plaine. Finalement, ils abandonnèrent leurs prétentions sur les deux villages, pour ne conserver que les territoires environnants qui les laissaient maîtres de la position stratégique de la plate-forme du Donon.

On arriva ainsi à un tracé invraisemblable, ne satisfaisant à aucune des conditions nécessaires aux frontières des grands États. Courant à travers les territoires des deux communes sur une superficie de 600 hectares environ, le tracé offre un développement de 18 kilomètres et n'a pas nécessité moins de 152 bornes frontières. Entre le point où commencent les lacets et celui où ils finissent, la distance à vol d'oiseau n'est pas même de 3 kilomètres. Il y avait là une source de conflits des plus graves qui, d'ailleurs, ne manquèrent pas de se produire par la suite :

Les populations assistaient avec douleur au piquetage de la nouvelle frontière. A peine les piquets et les balises étaient-ils plantés et les membres de la commission éloignés, que le tout était arraché. Plus tard, on enleva même les bornes.

Les commissaires français furent témoins de nombreuses scènes de désespoir et d'émouvantes manifestations patriotiques. Le colonel Laussedat, qui présida à cette opération, raconte le trait suivant, qui marque bien l'état d'esprit des populations arrachées à la mère-patrie par la loi du vainqueur.

C'était, dit-il, sur la limite des deux communes de Beuvillers et de Boulange. Nous étions tous arrivés auprès de la première borne, excepté le maire de Boulange. Le commissaire allemand, M. Hauchecorne, qui l'avait convoqué, s'impatientait ; et, le voyant venir de loin, au pas de promenade et en se dandinant :

— *Allons, Monsieur le Maire, dépêchez-vous donc, vous êtes en retard et l'on vous attend*, lui cria-t-il.

---

<sup>1</sup> *Recueil des Traités, Conventions, etc.* (t. I, p. 89).

<sup>2</sup> Colonel LAUSSEDAT, *La Délimitation de la frontière franco-allemande* (pp. 85 et suivantes).

Mais le maire de Boulange, meunier de son état, si j'ai bonne mémoire, dit M. Laussedat, et d'une carrure que je ne me lassais pas d'admirer, sembla encore ralentir sa marche, ce qui rendit furieux le commissaire allemand et lui lit commettre la maladresse de prendre le ton impérieux qui lui était d'ailleurs assez familier.

Le meunier ne s'émut pas le moins du monde, en apparence du moins, ralentit encore le pas plutôt qu'il ne le hâta, et, quand il fut arrivé tout près de M. Hauchecorne :

— *Ah ! ça, vous*, lui dit-il tranquillement, mais en le regardant en face, *croyez-vous donc que je sois si pressé de devenir Prussien ?*

A Berlin et à Paris, les relations diplomatiques normales étaient reprises. Cependant, les deux gouvernements avaient pensé que le mieux était de désigner, d'abord, de simples chargés d'affaires, dont, le caractère plus modeste et plus effacé convenait à la période transitoire où l'on se trouvait encore. L'Allemagne avait accrédité, auprès du gouvernement français, le 17 juin 1871, M. de Waldersee, officier supérieur d'un haut mérite et dont la courtoisie facilita, dans la mesure où il était possible, les premières relations.

En même temps, M. Thiers avait désigné, pour représenter la France à Berlin, un agent expérimenté M. le marquis de Gabriac, qui laissait, de plein gré, la situation de premier secrétaire à Saint-Pétersbourg. C'était un homme sage et avisé ; il professait la maxime **qu'un diplomate belliqueux ne vaut pas mieux qu'un soldat qui refuse de se battre**. Son rôle, au début, consistait à regarder et à écouter. Il sut le remplir avec tact et avec finesse. Nous lui devons le récit d'une entrevue où, le 13 août 1871, le prince de Bismarck se découvre, même il travers les nuages un peu lourds dont il s'enveloppe :

A vous dire franchement ma pensée, dit le prince chancelier, je ne crois pas que vous veuillez maintenant rompre la trêve qui existe. Vous nous paierez deux milliards. Mais quand nous serons en 1874 et qu'il faudra acquitter les trois autres, vous nous ferez la guerre. Eh bien ! vous comprenez que si vous devez reprendre les hostilités, il vaut mieux pour nous, sinon pour vous, que ce soit plus tôt que plus tard. Attendez dix ans, et recommencez alors, si le cœur vous en dit ; jusque-là ce serait pour vous un suicide ; mais ceci, c'est votre affaire. Je ne me fais pas d-illusion ; il ne serait pas logique de vous avoir pris Metz, qui est français, si des nécessités impérieuses ne nous obligeaient pas de le garder. Je n'aurais pas voulu, en principe, conserver cette ville à l'Allemagne. Quand la question a été examinée devant l'empereur, l'état-major m'a demandé si je pouvais garantir que la France ne prendrait pas sa revanche, un jour ou l'autre. J'ai répondu que j'en étais, au contraire, très convaincu et que cette guerre ne serait probablement pas la dernière entre les deux pays. Dans cette situation, m'a-t-on dit, Metz est un glacis derrière lequel on peut mettre cent mille hommes. Nous avons donc dû le garder. J'en dirai autant de l'Alsace et de la Lorraine. C'est une faute que nous aurions commise en vous les prenant, si la paix devait être durable, car, pour nous, ces provinces seront une difficulté...

Il me semble que le chargé d'affaires, tout en se prêtant, comme il convenait, aux thèmes accoutumés du grand homme d'État, mit la netteté et la franchise de son côté en lui répondant :

Les paroles de Votre Excellence, dit-il, me paraissent prouver une chose : c'est que nous sommes plus logiques qu'elle. Vous avez signé la paix, et votre langage est celui de la guerre. Nous avons signé la paix, et nous en pratiquons la

politique. Nous tenons nos engagements ; nous devançons même le terme de nos échéances. Nous ne vous demandons qu'une chose, c'est de hâter, autant que possible, l'évacuation de notre territoire... Nous n'avons rien contre vous, en tant qu'Allemands ; les deux nations ne sont pas prédestinées à s'entre-tuer. Ce sont deux fortes races, d'aptitudes diverses, mais qui devraient vivre côte à côte en bonne intelligence, unies par les liens d'une civilisation commune, si la fatalité ne les avait pas jetées l'une sur l'autre. C'est le devoir des gouvernements de les calmer, et c'est ce que nous faisons. Rationnellement, vous ne pouvez nous en demander davantage<sup>1</sup>...

Ces paroles parurent faire quelque impression sur le prince de Bismarck. M. de Gabriac crut devoir alors, d'après ses instructions, parler de l'éventualité d'une évacuation plus rapide ; il ajoute immédiatement dans le récit qu'il a écrit de cet entretien :

M. de Bismarck parut un peu ébranlé dans ses idées et il me dit, avec une légère hésitation : *Il y a peut-être du vrai dans ce que vous dites ; mais il faudrait que nous eussions confiance dans vos intentions et, ne pouvant l'avoir, nous préférons garder le plus longtemps possible le gage que nous avons entre les mains...*

Nous savons, par le baron de Manteuffel, pourquoi M. de Bismarck *ne pouvait pas avoir confiance*. C'est, qu'à ce moment même, le parti militaire exerçait une très forte pression sur l'empereur Guillaume, et M. de Bismarck, lui-même, craignait qu'on ne lui fit le reproche de faiblesse.

L'incident qui avait motivé l'entretien dont M. de Gabriac a rendu compte tenait, en effet, à l'attitude prise par le général commandant les troupes allemandes en France. Nous avons vu que celui-ci ne s'était pas enfermé dans son rôle militaire et qu'il s'était appliqué à entretenir des relations courtoises et même confiantes avec le gouvernement français. C'était d'ailleurs une nécessité de la situation, la présence des troupes allemandes en France soulevant, à chaque instant, pour les communications, les approvisionnements, les étapes, les rapports entre les soldats et les habitants, des incidents qui demandaient de promptes solutions. Aussi, le gouvernement français avait-il accredité auprès du général de Manteuffel, en qualité de commissaire extraordinaire, un diplomate, le comte Ide Saint-Vallier, précédemment ministre de France à Stuttgart. M. de Saint-Vallier, fin, zélé, impressionnable, habitué aux cours allemandes, sut gagner l'entière confiance du baron de Manteuffel, et par l'intelligence de ces deux hommes de bonne volonté, beaucoup de mal fut évité, un peu de bien fut accompli<sup>2</sup>.

Le général de Manteuffel avait exercé de grands commandements dans l'armée prussienne. Il avait la confiance du roi. Il avait paru, un moment, en passe de devenir ministre. C'est lui qui avait été envoyé à Saint-Pétersbourg, au

---

<sup>1</sup> Marquis DE GABRIAC, *Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne* (p. 141).

<sup>2</sup> Extrait d'une lettre de M. Thiers au général de Manteuffel : 10 juillet... J'ai cherché et trouvé deux sujets très propres à la mission de confiance dont vous m'avez parlé. L'un est M. de Saint-Vallier, homme d'esprit, caractère sûr, et parlant votre langue comme un Allemand ; l'autre est M. Blondeau, ancien intendant en chef de l'armée... profondément expérimenté dans toutes les affaires militaires ; c'est un esprit éminent ! M. Thiers ajoutait spirituellement, dans sa lettre du 13 juillet : Lorsqu'il y aura quelque nouvel incident (à Dieu ne plaise), ou quelque nuage, épais ou léger, adressez-vous à moi par l'intermédiaire de mes deux envoyés, l'un aidant, l'autre à parler allemand, et je suis sûr que nous nous entendrons bientôt très bien.

lendemain de Sadowa, pour préparer l'entente par laquelle la Prusse, prévoyant déjà la guerre contre la France, s'était assuré l'amitié de la Russie. Pendant la guerre, il avait commandé l'armée du Nord et ensuite l'armée de l'Est. Il avait opéré contre Faidherbe et contre Bourbaki.

C'était un esprit ardent, actif, généreux, quelque peu [vieille Allemagne](#), aux yeux du prince de Bismarck, mais ayant le courage de ses idées, de ses opinions, de ses sentiments. Il tenait M. Thiers en haute estime, se préoccupait de l'avenir et du jugement de l'histoire. Dans les fonctions si difficiles qu'il occupait, il s'appliqua à calmer, à guérir, tandis qu'il lui eût été si facile d'aigrir et d'envenimer. C'est le rôle vers lequel le portait son naturel : c'est le rôle qu'on lui laissa prendre à Berlin, non, parfois, sans lui faire sentir la bride, quand on croyait ou qu'on voulait croire que ses bonnes intentions l'emportaient trop loin.

Disons, pour parler franchement, qu'il est très difficile de discerner l'exacte mesure dans laquelle l'accord existait entre les hautes personnalités allemandes. Il est à croire que M. de Bismarck savait se servir même des tendances plus conciliantes du général. Cependant, l'entretien qui eut lieu entre M. de Bismarck et M. de Gabriac semble confirmer l'impression laissée par une lettre de M. de Saint-Vallier. Il écrit, le 12 décembre 1871 : [Les choses en sont venues au point que le chef d'état-major, M. le colonel Von der Burg, m'a fait voir hier une lettre particulière qu'il a reçue d'un haut fonctionnaire du ministère de la guerre prussien, lui disant que le chancelier guette attentivement la première circonstance où M. de Manteuffel nous ferait une concession contraire aux intentions de son gouvernement, pour arracher le consentement de l'empereur Guillaume au remplacement immédiat du général en chef par un des chefs de corps de l'armée prussienne les plus notoirement hostiles à la France...](#)

C'est au milieu de ces complications et de ces obscurités que le gouvernement français devait s'appliquer à régler tant de difficultés de toutes sortes, suites inévitables de la guerre et de l'occupation et qui, dans leur continuité journalière, produisaient sur l'opinion, sur la presse et sur ses membres mêmes, un effet d'inquiétante nervosité.

Pour enlever le calme aux hommes d'État français, M. de Bismarck avait fini par leur suggérer que la Prusse voulait une rupture nouvelle, qu'elle n'attendait qu'une occasion, et, d'autre part, il s'était suggéré à lui-même que la guerre de revanche était toujours sur le point d'éclater et qu'il fallait être prêt à tout événement.

Cet état, d'esprit des gouvernants se répandait, de proche en proche, chez les gouvernés. La France avait l'impression qu'on la traitait sans ménagements, qu'on l'humiliait inutilement. Les concessions continuelles faites, avec une sagesse extrême, par ceux qui la représentaient, l'étonnaient. Au lieu de la détente espérée, on ressentait, partout une irritation sourde que les moments les plus pénibles de la guerre n'avaient pas connue. Les efforts faits pour contraindre ces sentiments si naturels ajoutaient au péril constant de les voir éclater et aux appréhensions que la politique allemande avait su développer dans les sphères gouvernementales françaises.

Pour employer une expression de M. Thiers, qui a été souvent reprise alors, et même par le général de Manteuffel, la présence des troupes allemandes sur le sol français [produisait l'effet d'un corps étranger dans une plaie, — un effet inflammatoire des plus dangereux qu'il serait sage de faire disparaître, sage pour nous et sage pour l'Allemagne.](#)

Les incidents se multipliaient et produisaient, parfois, un état de tension extrême.

Le 16 juin 1871, jour de l'entrée solennelle des troupes allemandes à Berlin, M. de Bismarck télégraphia à M. Jules Favre que des détachements français avaient, par inadvertance, occupé quelques territoires réservés aux Allemands, du côté du Raincy et de Romainville. Il terminait sa dépêche par cette menace : **J'ai l'honneur d'avertir Votre Excellence que si les soldats français ne se retirent pas immédiatement derrière leurs lignes, nos troupes vous attaqueront aujourd'hui même à minuit.** Il s'agissait d'un malentendu sans importance, une querelle d'ivrognes.

Daté de Berlin, cinq heures et demie du soir, ce télégramme fut remis à M. Jules Favre à huit heures. En toute hâte, il fit prendre les mesures nécessaires, et à onze heures et demie on savait, à Berlin, que les détachements français étaient rentrés dans leurs lignes.

Cet incident avait provoqué la plus vive émotion dans le gouvernement : **Un seul coup de fusil**, disait M. Thiers, **et notre emprunt avortait.**

Il est facile de comprendre comment M. Thiers et ses ministres, torturés par l'inquiétude continuelle d'une telle situation, en proie aux terreurs où les jetaient alternativement la complexité des faits et les calculs de M. de Bismarck, anxieux de leur responsabilité et de l'avenir du pays, en vinrent à embrasser, avec une véritable passion, la politique de la libération immédiate, de la libération à tout prix.

On a pu, par la suite, en raisonnant de sang-froid, faire à cette politique des objections plus ou moins fondées. On a pu dire qu'en hâtant les emprunts, sans attendre les délais convenus, M. Thiers n'avait pas laissé au crédit de la France le temps de se rasseoir, et qu'il avait fait payer bien cher l'avantage de quelques mois gagnés sur les délais de l'occupation ; on a dit qu'en précipitant le paiement des trois derniers milliards, il avait abandonné, pour la France, la chance qu'une complication européenne eût pu lui fournir de tenir l'Allemagne en respect ; on a dit qu'en acceptant successivement et presque sans débat, à Versailles, à Francfort, et dans toutes les négociations ultérieures, les conditions de l'Allemagne, il n'avait pas défendu assez énergiquement les intérêts de la France et que son inquiétude avait ajouté quelque chose à notre défaite. C'est possible. Mais, dans les circonstances où était placé M. Thiers, tout homme d'État, à sa place, eût pensé comme lui : **Avant tout, l'ennemi hors de France !**

A prolonger l'occupation, il y avait un péril continu. En outre, les départements occupés étaient malheureux. La France, sans eux, était incomplète. Le gage même des emprunts, c'est-à-dire les impôts, étaient diminués tant que ces vastes parties du territoire n'étaient pas rentrées dans le cadre administratif régulier. Pas de recrutement pour l'armée, pas de travail, pas d'industrie ; un état d'alerte qui ne produisait que l'alarme. Tant que l'invasion durait, la guerre durait. Les provinces occupées étaient les plus riches, les plus laborieuses, les plus actives. On ne pouvait même pas les défendre ; on ne pouvait ni les protéger, ni les fortifier. Tant que l'Allemagne était en France, la France avait à peine conscience de son existence et de son avenir.

Donc, à tout prix et coûte que coûte, la libération du territoire : telle était l'œuvre à laquelle il fallait consacrer toutes les forces et tous les instants.

## CHAPITRE VI. — VERS LA LIBÉRATION.

Bilan général de la guerre. — L'emprunt de deux milliards. — Premiers paiements de l'indemnité de guerre. — M. Pouyer-Quertier à Berlin. — Les conventions du 12 octobre 1871. — Commencement de l'évacuation des troupes allemandes. — Discussion et vote des nouveaux impôts. — Les élections aux conseils généraux, du 8 octobre 1871. — La politique de M. de Bismarck ; rapprochement de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. — Les entrevues d'Ischl, de Gastein et de Salzbourg, entre les deux empereurs d'Autriche et d'Allemagne.

### I

Il ne suffisait pas que le sang eût coulé, il ne suffisait pas que le territoire fût démembré et que la famille Mt dispersée : il fallait, maintenant, que la vieille loi germanique s'appliquât dans sa rigueur et que le *wehrgeld* fût payé. La richesse représente l'accumulation des efforts humains : il fallait que cette riche France fût frappée dans son épargne, c'est-à-dire dans son passé, et que, par l'emprunt, elle engageât son avenir. Le vainqueur prétendait perpétuer sa victoire dans l'accablement du vaincu.

Le conflit qui avait ébranlé l'Europe allait donc se terminer par un débat d'affaires. Ces autres manieurs d'hommes, les rois de l'argent, entraient en scène.

M. de Bismarck, lui-même, au cours de la négociation de Versailles, les avait introduits. Il avait présenté, à M. Thiers et à M. Favre, MM. Bleichröder et de Henckel : Deux de nos financiers considérables, avait-il dit, ont étudié une combinaison, moyennant laquelle ce tribut si lourd en apparence (il s'agissait alors de six milliards) sera payé par vous sans que vous vous en aperceviez. Si leur concours est agréé par vous, nous aurons déjà résolu une grosse question ; les autres le seront sans peine.

Grande avait été la surprise, et non moins grand le mécontentement de M. de Bismarck, quand les plénipotentiaires français crurent devoir décliner ces offres si obligeantes<sup>1</sup>.

M. Thiers comptait sur la France, sur les ressources d'un pays qu'il connaissait mieux que personne. Ajoutons qu'il se fiait, avec une assurance singulière, à sa propre habileté, à sa compétence, à ses lumières. S'il consultait les financiers

---

<sup>1</sup> Jules FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale* (t. III, p. 96). Cf. une lettre de M. de Saint-Vallier du 19 août 1871 : M. de Manteuffel m'a également parlé des ouvertures faites, en ce moment, par des banquiers allemands pour le paiement des trois derniers milliards avant le 1er janvier 1873, entraînant l'évacuation totale de notre territoire au 1er janvier 1872 (sic) ; il a lieu de croire qu'il y a eu un accord préalable entre le chancelier et ces banquiers. Mais il ne sait pas de détails plus circonstanciés. M. THIERS, *Occupation*, etc. (t. I, p. 55).



français, il les étonnait eux-mêmes par la rapidité de ses conceptions et la sûreté de son jugement.

Homme d'affaires, plus encore qu'homme d'État, il connaissait la force de résistance des populations françaises ; jamais son optimisme entêté ne fut mieux fondé et plus secourable au pays.

Parmi ces graves préoccupations financières, la *libération*, si urgente pourtant, ne venait, elle-même, qu'en seconde ligne. Avant tout, il fallait faire face aux dépenses engagées pendant la guerre, et la première opération était la liquidation.

Personne ne pouvait savoir ce que la guerre avait coûté : les dépenses de l'empire, les dépenses de la Défense nationale, les dépenses de la Commune, c'était un gouffre où l'on pouvait désespérer, en vérité, de faire jamais la lumière. Pendant près d'une année, sur toute l'étendue du territoire, des millions d'hommes avaient vécu, s'étaient dépensés et avaient dépensé pour la cause publique ; pendant ce temps, tout le monde avait, peu ou prou, réquisitionné, au nom de la France, au nom de la Prusse, au nom de la Commune. Au fort de la crise, le 19 décembre 1870, M. Laurier télégraphiait à M. Gambetta : *La question financière acquiert un degré de gravité extraordinaire. J'ai vu M. de Roussy — le directeur général de la comptabilité publique — absolument désespéré...* Et M. Gambetta télégraphiait le 23 décembre : *Je suis résolu à tout. Nous briserons la Banque, s'il le faut, et nous émettrons du papier d'État...*

M. de Freycinet, élevé cependant dans les pratiques minutieuses de l'administration, approuvait : *Je reçois à l'instant vos dépêches sur les finances. A la bonne heure ! voilà du bon Gambetta !...* Et M. Laurier, à son tour, à la même date : *Il faut créer l'abondance. Le salut est là. Si la Banque ne cède pas, nous passerons outre... Je ferai approuver mon projet de milliard que je tiendrai tout prêt*<sup>1</sup>...

On n'en était pas venu jusqu'aux mesures révolutionnaires. La Banque s'était inclinée devant la nécessité suprême qu'invoquaient les chefs de la Défense. Elle avait fait les avances réclamées. On avait vécu. Mais, au moment où la guerre s'achevait, le trésor était vide et l'immense passé, confus, encomrait les voies de la liquidation et du crédit.

Il fallut faire une première ventilation et aviser au plus pressé. M. Thiers s'y employa. Il fut singulièrement secondé dans cette tâche par son ministre des finances, M. Pouyer-Quertier, dont le calme, la bonne humeur, le sens pratique lui furent d'un secours continu. Cependant, M. Pouyer-Quertier lui-même, *tour à tour confiant à l'excès et inquiet sans motifs*, ressentait, à ses heures, un trouble et une hésitation, que, parfois même, il communiquait à M. Thiers<sup>2</sup>.

Ils furent aidés, aussi, par l'active collaboration de l'administration des finances, dont les chefs et, notamment M. Dutilleul, directeur du mouvement des fonds,

---

<sup>1</sup> Voici l'explication de ce mot *projet de milliard* : Dans sa déposition devant la commission d'enquête sur les actes du Quatre-Septembre (emprunt Morgan, séance du 30 juillet 1872), M. Laurier dit : *Gambetta se fit faire le compte de ce que la guerre coûtait par jour. Cela faisait entre 8 et 10 millions. Partant de là, il établissait le calcul suivant : Il faut que je puisse tenir au moins trois mois. A 10 millions par jour, cela fait un milliard.* V. rapport de M. BOHEAU-LA-JANADIE à l'Assemblée nationale sur l'emprunt Morgan (p. 142 et suivantes).

<sup>2</sup> *Notes et Souvenirs* de M. THIERS (p. 193).

consacrèrent un dévouement anonyme et insuffisamment reconnu, à préparer les éléments de la vaste enquête d'après laquelle les hommes d'État eurent à se prononcer. On ne peut que résumer ces travaux, qui, si on les considérait dans leur ensemble, apparaîtraient comme un monument de la science financière au XIXe siècle.

Les charges créées par la guerre se décomposaient ainsi :

1° Les dépenses militaires proprement dites, c'est-à-dire les sommes payées pour l'entretien, l'armement et les besoins des armées françaises ; les sommes payées à l'Allemagne pour l'indemnité de guerre, pour l'entretien de ses troupes, ainsi que les sommes représentant les frais que ces deux sources de dépenses ont occasionnés ;

2° Les frais d'emprunt et les primes allouées aux porteurs des titres émis pour ceux-ci ;

3° Les dépenses de travaux publics et autres, effectuées pour la réparation des dégâts et destructions de toute nature et pour dédommagements divers ;

4° Les sommes payées aux départements, aux communes et aux particuliers, victimes de dommages provenant du fait de la guerre ;

5° Les pertes subies par l'État, en dehors des sommes payées par le trésor ;

6° Les dommages éprouvés par les communes et les particuliers et non réparés par l'État.

Une récapitulation fournit les chiffres suivants<sup>1</sup> :

---

<sup>1</sup> Ces chiffres sont empruntés à l'ouvrage de M. AMAGAT, *La Gestion conservatrice et la Gestion républicaine* (p. 776). Pour le contrôle, il est utile de lire l'ouvrage de M MATHIEU-BODET, ancien ministre des finances : *Les Finances françaises de 1870 à 1878* (t. II, p. 328), et la publication de M. Léon SAY : *Les Finances françaises* (t. Ier, p. 363).

NATURE DES CHARGES	MONTANT	
Tribut à payer aux Allemands. . . . .	5.000.000.000 <sup>f</sup>	»
Intérêts de ce tribut . . . . .	301.145.078	44
Frais des emprunts . . . . .	275.564.203	56
Déficit des années 1870 et 1871 . . . . .	2.762.109.591	81
Dépenses de la guerre acquittées par les budgets postérieurs à 1871 . . . . .	103.254.600	37
Dépenses se rapportant à l'invasion acquittées par les budgets postérieurs à 1871 . . . . .	49.471.394	71
Déficit des années 1872-73-74, conséquence de la guerre. . . . .	191.264,128	18
Premier compte de liquidation . . . . .	829.341.479	27
Second compte de liquidation. . . . .	1.104.161.086	01
Dédommagement aux départements envahis non inscrits aux comptes de liquidation. . . . .	340.531.639	»
Canalisation de l'Est. . . . .	89.500.000	»
Perte de l'ancien matériel de guerre. . .	369.000.000	»
Prime des emprunts . . . . .	1.678.167.031	46
Dédommagement à la Compagnie de l'Est. . . . .	100.000.000	»
Perte matérielle de l'Alsace-Lorraine. . .	1.659.750.000	»
Pertes non réparées des départements envahis. . . . .	400.000.000	»
Ressources créées par les communes pour solder les dépenses de guerre. .	107.413.281	34
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>15.360.673.514<sup>f</sup></b>	<b>15</b>

A ce total, il convient d'ajouter les dommages causés par l'insurrection de Paris et qui comprennent : les indemnités allouées aux habitants et celles payées aux compagnies de chemin de fer ; la dépense pour la reconstruction de l'hôtel de M. Thiers et des monuments incendiés ou détruits par la Commune, le Palais-Royal, la bibliothèque du Louvre, le pavillon de Marsan, la colonne Vendôme, le Palais de Justice, la Caisse des dépôts et consignations et le Palais de la Légion d'honneur.

Il faut ajouter encore à ce compte : la perle que représentent la destruction du Palais d'Orsay, des Tuileries et de l'Hôtel de Ville ; les frais de reconstitution des actes de l'état civil ; les frais de l'instruction des poursuites contre les insurgés et de la déportation des condamnés ; les sommes saisies chez divers comptables du trésor ; les réquisitions de la Commune à la Banque de France. Sans y comprendre les rentes viagères accordées aux veuves et aux enfants des victimes de l'insurrection, on arrive à un total de 231.794.626 francs.

Le bilan général de la guerre et de la Commune se solde donc par une charge de 15.592.468.140 francs.

Dans ce chiffre, figure le rétablissement des grandes voies de communication dans la région de l'Est, interceptées par la nouvelle frontière.

Les lois du 10 août 1872 et du 24 mars 1874 ont autorisé, dans cette intention, la canalisation de la Moselle ; la canalisation de la Meuse, à partir de la frontière belge et son raccordement avec le canal de la Marne au Rhin vers Oussey ; la jonction de la Meuse à la Moselle et à la Saône, et l'amélioration de la partie du canal de la Marne au Rhin empruntée par la nouvelle voie ; le raccordement du canal du Rhône au Rhin avec le canal de l'Est ; la nouvelle route de Longwy à Pont-à-Mousson.

D'autres grands travaux publics ont été également entrepris à la suite de la guerre, notamment pour développer le réseau des chemins de fer et celui des voies navigables.

Dans le chiffre total de plus de 15 milliards et demi, ne sont pas comprises les pertes causées à l'agriculture, au commerce et à l'industrie par la suspension des travaux. Il résulte, de ce chef, un préjudice considérable, mais qu'il est impossible d'évaluer. La somme de 15 milliards et demi ne comprend que ce qu'il est possible d'appeler la charge liquide.

Il est un autre compte, non moins lourd que les précédents, et qu'il serait non moins difficile de dresser exactement : c'est celui des victimes de la guerre et de la perte en hommes éprouvée par la France.

Quelles ont été les conséquences démographiques de l'ensemble des événements ?

Les rapports du service de santé de l'armée n'ont pas été fournis pour les années 1870 et 1871. Il faut donc s'en tenir à certaines évaluations de détail. C'est ainsi qu'on estime le nombre des tués à Wissembourg à 230 pour mille pour la division Douai, c'est-à-dire à près d'un quart. A Weerth, les pertes furent de 210 pour mille, soit de plus d'un cinquième. A Metz, sur un effectif de moins de 168 mille hommes, avant la capitulation, on avait perdu 25 généraux, 2.099 officiers et 40.339 hommes ; au total, 42.463 décédés, c'est-à-dire plus d'un quart de l'effectif.

Après Sedan, M. L. Créteur dut détruire, par le pétrole, les corps des soldats tués, enterrés dans 1.986 fosses, alors que M. Michel, ingénieur, et M. Drouet employaient d'autres moyens de désinfection pour plus de 879 tumuli et près de 350 fosses contenant plus de dix mille cadavres.

Au total, pendant toute la durée de la guerre, d'après un calcul, certainement de beaucoup inférieur à la réalité, il y aurait eu 139.000 morts et 143.000 blessés dans les armées françaises. On évalue, en outre, à 339.421 le nombre des hommes entrés dans les hôpitaux pour maladies diverses<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Du côté allemand, dans l'étude qu'il a consacrée aux pertes de l'armée dans la guerre contre la France, le conseiller intime, Dr Engel, directeur du bureau des statistiques, à Berlin, après avoir indiqué 913.967 hommes comme chiffre de l'effectif des armées d'invasion, fixe à 127.897 hommes, dont 5.251 officiers et médecins, le nombre des tués, des blessés ou des disparus. D'après le même travail, le total seul des tués serait de 44.890 hommes, officiers ou soldats.

D'autres statistiques allemandes estiment de 175 à 180.000 hommes le nombre des tués et des blessés des armées alliées.

Aucun des chiffres ne comprend les malades évacués sur les hôpitaux de l'Allemagne.

La différence entre les recensements de 1866 et de 1872 donne, d'ailleurs, des indications assez précises.

Outre la perte de 1.597.228 habitants résultant de l'annexion de l'Alsace-Lorraine, la population de la France a subi une diminution de 491.915 habitants<sup>1</sup>.

En outre, si l'on tient compte que, de 1861 à 1866, la population française avait présenté l'accroissement annuel, faible d'ailleurs, de 3‰ sur dix mille, on peut supposer que, si la France n'avait pas eu subir les désastreux événements de 1870-1871, la population se serait accrue, comme dans la période précédente de 1861-1866, de 130.650 habitants par an, et pour six ans, de 783.900<sup>2</sup>.

Ce défaut d'accroissement, joint à la perte absolue de 491.915 habitants, semblerait donc autoriser à attribuer à la guerre, en plus de la perte de la population d'Alsace-Lorraine, un déficit de 1.275.815 habitants. La guerre s'étant entièrement déroulée sur le territoire national, les pertes n'ont pas uniquement, porté sur l'année, mais tous les habitants ont été plus ou moins atteints par les privations et par les maladies. Alors qu'il n'avait été que de 21.656 en 1869, l'excédent des décès masculins sur les décès féminins a été, en 1870, de 59.165 et de 113.456 en 1871, et il porte, pour une grosse part, sur l'âge où, normalement, la mortalité est peu élevée :

Au lieu de 34.816 décès de vingt à trente ans en 1869, il y en eut 148.472 en 1871. Au lieu de 52.160 décédés de trente à quarante ans en 1869, on en compta 102.826 en 1871. S'occupant de cette question, la *Statistique officielle de la France* constate que la mortalité de l'année 1871 dépasse, dans son énormité, tout ce que nous savons des périodes les plus douloureuses de l'histoire.

De son côté, M. Levasseur, dans un travail sur la population française, remarque que la guerre franco-allemande fit descendre le taux des mariages et le nombre des naissances au chiffre le plus bas qu'ait vu la France au XIXe siècle.

Telles sont, insuffisamment groupées et exposées, les charges infligées à la France par la guerre de 1871 et par ses suites funestes. Telle était la situation en présence de laquelle se trouvaient M. Thiers et ses ministres.

Revenons à la question d'argent. Comment la France fit-elle face à la somme énorme qu'elle devait payer dans un si court espace de temps, si elle voulait libérer rapidement son territoire et supprimer la charge qui, du fait de l'occupation, pesait sur elle ?

On eût pu admettre le système d'un règlement immédiat, par voie de diminution proportionnelle du capital national. Il pouvait paraître juste que la génération qui avait assumé la responsabilité de la guerre et qui n'avait pas su obtenir la victoire, supportât les charges de la défaite. Dans d'autres pays, et notamment en Angleterre, les dépenses de cette nature sont, dans la mesure du possible, mises à la charge de l'impôt, le principe admis étant que chaque époque doit porter la responsabilité de ses actes.

---

<sup>1</sup> En 1866, 38.192.064 habitants contre 36.102.921 en 1872.

<sup>2</sup> *Statistique de la France* (2e série), t. XXI.

Des sentiments analogues se firent jour en France, après les désastres de 1870-71. On eut l'idée de recourir à une souscription publique volontaire : elle échoua<sup>1</sup>.

Des systèmes plus efficaces furent soumis à l'Assemblée nationale. MM. de Carayon-Latour, Philippoteaux, le général Chanzy, demandèrent que le capital mobilier et immobilier de tous les Français fût frappé d'un impôt extraordinaire, jusqu'à concurrence du montant de l'indemnité de cinq milliards. Ils évaluaient le capital de la France à une somme de 100 à 150 milliards : un sacrifice de 3 ½ à 5 pour cent sur la fortune de chacun aurait suffi pour assurer la libération complète de nos charges. On recula devant les difficultés de la perception et devant les conséquences d'un déplacement immédiat et direct de sommes aussi considérables.

D'autres propositions, s'inspirant du même esprit, furent écartées, et, après quelque hésitation, on en vint au système de l'emprunt en rentes perpétuelles, système qui grève l'avenir, qui dissimule la charge en la répartissant sous une forme relativement supportable, système qui, tout compte fait, punit l'avenir plus que le présent, surtout s'il n'est pas corrigé par l'organisation d'un puissant et rapide amortissement.

M. Thiers et ses conseillers, entraînés par la préoccupation d'agir avec sécurité, avec promptitude et avec éclat, ne crurent même pas devoir s'arrêter à d'autres projets intermédiaires qui furent proposés : soit emprunt sous forme d'émission d'obligations remboursables en quatre-vingt-dix-neuf ans, du type des obligations de chemins de fer, soit emprunt sous forme d'obligations avec primes et lots remboursables en trente-deux ans. (Proposition J. Brame.)

Ces combinaisons paraissaient à la fois moins onéreuses et plus sages. Mais eussent-elles donné des résultats complets et prompts ? Sans le concours des grandes maisons de banque, et peut-être avec leur opposition, ces divers procédés eussent-ils assuré immédiatement les sommes considérables dont on avait besoin ?

Pour obtenir ces sommes, pour accomplir les grands déplacements d'argent qui allaient se produire, on pensa que le concours des capitalistes de toute l'Europe était nécessaire. On se décida donc à recourir la forme d'emprunt la plus simple et la seule qui soit admise sur toutes les places : l'emprunt public en rentes perpétuelles.

D'ailleurs, le principe était adopté. Déjà, le gouvernement impérial avait, par la loi du 12 août 1870 et par le décret du 19 août suivant, ouvert un emprunt en rentes perpétuelles, en vue de faire face aux dépenses de la guerre. Cet emprunt avait produit une première somme de 804.500.000 francs ; pour le service des arrérages, une somme de 39.830.000 francs avait été inscrite au Grand-Livre.

Le gouvernement de la Défense nationale, d'autre part, avait contracté, en Angleterre, par voie de souscription en partie publique, par l'intermédiaire de la maison Morgan et un emprunt de 250 millions de francs, sur lequel il n'avait encaissé, d'ailleurs, que 200 millions. Cet emprunt, négocié à Londres par M. Laurier et M. de Germiny, délégué du conseil des finances, avait été très onéreux. En tenant compte des primes, des escomptes et des avantages divers

---

<sup>1</sup> L'idée de la souscription nationale était née à Nancy. Elle fut peu encouragée par le gouvernement. Elle produisit une somme totale de 6.850.000 francs qui furent versés dans les caisses du Trésor. V. LEROY, *Nancy au jour le jour*.

faits aux intermédiaires et aux souscripteurs, la charge annuelle de l'emprunt ressortait environ à 8 %.

Pour les autres dépenses de la guerre, le gouvernement impérial et le gouvernement de la Défense nationale avaient emprunté à la Banque de France, jusqu'à concurrence de 895 millions. Le gouvernement de M. Thiers, à son tour, vivant aussi au jour le jour, alimentait le trésor par des emprunts faits à la Banque et dont le total (y compris les emprunts des deux gouvernements antérieurs) devait monter, au 31 décembre 1871, à la somme de un milliard 485 millions. La Banque prêtait, d'abord, au taux de 3 %, taux qui, sur les observations très judicieuses de M. Henri Germain, fut ramené à 1 %.

On avait atteint la limite de ce qu'on pouvait demander au grand établissement national de crédit.

Il fallait liquider cette situation. La Banque fut autorisée à étendre son émission fiduciaire de 2 milliards 400 millions à 2 milliards 800 millions. Cependant, il y avait lieu de faire face aux échéances nouvelles.

Ainsi, de partout, M. Thiers était amené à l'urgente nécessité d'un emprunt.

Le 6 juin 1871, le gouvernement déposa, sur le bureau de l'Assemblée, une demande d'autorisation pour un emprunt de 2 milliards 500 millions qu'il ramena bientôt à une somme de 2 milliards. L'Assemblée résolut de laisser toute latitude au gouvernement eu ce qui concernait les modalités de l'opération.

M. Thiers présenta lui-même l'exposé des conditions, dans un discours qu'il prononça, le 20 juin 1871. Après une discussion assez vive, la loi fut votée, à l'unanimité de 547 votants. Par un arrêté du chef du pouvoir exécutif, daté du 23 juin, il fut décidé que les rentes seraient émises, le 27 juin suivant, à 82 fr. 50.

Tout était à improviser... On installa hâtivement la direction du mouvement des fonds au Louvre, et les guichets de souscription au Palais de l'Industrie. Les bureaux des finances campèrent. Le 26, on était prêt, tant bien que mal, et, dès le 27 au matin, les souscripteurs affluèrent aux guichets<sup>1</sup>.

Le nombre des souscripteurs fut de 331.906. Le capital souscrit s'éleva à 4 milliards 897 millions ; il fut réduit à 2 milliards 225 millions. Les arrérages annuels à la charge du budget étaient de 134 millions 968.730 francs, ce qui représente 6,06 pour cent du produit brut de l'emprunt.

Le gouvernement, en choisissant le type de 5 %, réservait, pour l'avenir, la possibilité de la conversion. Mais le capital nominal, — c'est-à-dire celui qui serait dû aux créanciers, au cas où le gouvernement opérerait le remboursement de la dette, — était de 2 milliards 698 millions de francs.

En somme, l'emprunt était onéreux. Tout le monde est d'accord pour penser que le crédit de la France lui eût permis, même alors, d'obtenir les sommes nécessaires, à des conditions plus avantageuses, peut-être au cours de 87 ou de 88 francs. Mais, encore une fois, le gouvernement ne voulait, à aucun prix, courir le risque d'un échec. Ayant besoin de tous les concours, il consentit à les rémunérer largement.

Le résultat de ce premier emprunt fut accueilli avec joie. Il donnait au pays le sentiment de son crédit, sinon de sa fortune. La déclaration de M. Pouyer-

---

<sup>1</sup> *Notes et Souvenirs* de M. THIERS (p. 195).

Quartier annonçant le résultat de l'émission fut accueillie, par l'Assemblée, aux cris de : [Vive la France !](#)

On pensa généralement, au dire de M. Mathieu-Bodet, que [la souscription, qui atteignit près de 5 milliards, produirait, pour le crédit et le relèvement de la France, un effet heureux qui compensait largement la perte de capital dont le trésor avait dû faire le sacrifice.](#)

Le gouvernement s'étant assuré, dès lors, les sommes nécessaires pour les premiers versements de l'indemnité, il fallait procéder à une autre opération, non moins importante et en tout cas plus compliquée, celle qui consistait à transporter, des caisses françaises dans les caisses allemandes, les sommes qui allaient constituer les différents versements. Elle était des plus difficiles. Il ne manqua pas, en France, à l'étranger, voire même en Allemagne, d'économistes ou de financiers qui jugèrent impossible d'acquitter, à bref délai, une dette pareille. Un professeur d'économie politique à l'université de Berlin, M. Ad. Wagner, après avoir évalué les dépenses de l'Allemagne, dans la guerre de 1870-1871, à un milliard 500 millions, s'exprime ainsi, à propos du chiffre de l'indemnité de guerre fixé par les préliminaires de paix : [La contribution frappée devait, par son énormité, exercer une pression sur les finances et sur l'économie entière de la France ; elle appliquait à ce pays la peine d'une confiscation partielle des ressources nationales](#)<sup>1</sup>.

La rigueur de ces dispositions se trouvait singulièrement accrue par les conditions du paiement, telles qu'elles avaient été stipulées par la paix de Francfort.

M. de Bismarck, fâché, peut-être, que l'on n'eût pas accueilli l'intermédiaire onéreux des banquiers allemands, avait exigé que les paiements fussent tous effectués dans les principales villes de commerce de l'Allemagne, exclusivement en métal, or ou argent, en billets des Banques d'Angleterre, de Prusse, des Pays-Bas, de Belgique (à l'exclusion des billets de la Banque de France), en billets à ordre ou en lettres de change négociables de premier ordre, valeur comptant, acceptés par les experts allemands. Il y avait donc à accomplir une immense opération de change qui devait compliquer singulièrement l'opération même du versement. Il fut convenu que toutes les sommes seraient centralisées à Strasbourg.

Pour donner une idée de la complication matérielle du travail, il suffit de dire que l'on ne pouvait compter, en numéraire, plus de 800.000 francs par jour. En outre, on devait rencontrer les plus minutieuses exigences dans l'examen des valeurs offertes par le trésor français.

M. Thiers s'explique, d'ailleurs, en termes lumineux, dans l'exposé qu'il fit à l'Assemblée nationale, en septembre 1871 :

Savez-vous où est la difficulté de l'opération ? Elle est dans le transport de ces valeurs énormes hors de Paris. Si nous voulions les transporter en numéraire, — nous avons à la Banque 600 ou 700 millions de numéraire, — nous produirions, sur-le-champ, une crise monétaire effroyable. Nous ne pouvons les transporter en marchandises ; cela ne dépend pas de nous ; nous ne faisons pas le commerce. Nous ne pouvons nous servir que des résultats du commerce, de ce qu'on appelle des traites de place à place. Or, ces

---

<sup>1</sup> V. Professor Dr Adolphe WAGNER, *Das Reichsfinanzwesen*, Berlin, 1874.



traites représentent, quoi ? Le commerce réel. Nous vendons aux Allemands ; ils nous vendent à nous ; nous vendons aux Anglais ; ils nous vendent à nous ; et le papier qu'on appelle traites et qui sert à porter les valeurs d'un pays dans un autre doit reposer sur un commerce réel et sérieux.

Croyez-vous que nous avons, avec l'Allemagne, un commerce baisant pour trouver ou 15 cents millions de traites ? Non ; nous nous servons du crédit, et non seulement du crédit qui repose sur le commerce de la France avec l'Allemagne ; mais nous avons été obligés de nous servir du crédit, par exemple, de la France sur l'Angleterre et de l'Angleterre sur l'Allemagne. Nous trouvons du papier sur Londres pour trouver à Londres du papier sur Berlin.

On le voit : les institutions financières de la France eussent difficilement suffi. Il fallait élargir la base de l'affaire et y faire concourir, en réalité, toute la banque européenne. C'est pourquoi il avait été fait si largement appel aux capitalistes étrangers. On établit, en outre, sur les principales places de l'Europe, et notamment à Londres, des agences spéciales chargées de *raccoler*, comme on l'a dit, tout le papier de commerce qui pouvait entrer en ligne de compte dans les versements à faire à l'Allemagne.

On procéda, pendant deux ans, à une sorte de mobilisation de toute l'activité bancaire de l'Europe. Les avantages accordés de ce chef aux grandes maisons européennes furent considérables. Mais, par contre, elles contribuèrent largement au succès des emprunts émis par le gouvernement de M. Thiers : leur concours, assuré de fortes primes, permit de faire face, avec une rapidité et une sécurité sans exemple, aux engagements si rigoureux que les négociateurs de la paix de Francfort, avaient dû prendre. Nous donnerons, en exposant la fin de l'opération, un tableau complet des valeurs de toute nature qui furent centralisées pour l'accomplir. Il suffit de mentionner, dès maintenant, l'incroyable surcroît d'activité et de travail qu'elle imposait, au gouvernement, parmi tant d'autres soucis dont il était alors accablé.

Les versements s'opérèrent avec une régularité qui surprit d'abord et, bientôt, inquiéta les vainqueurs. Les dates des échéances avaient été fixées dans les conditions suivantes par le traité de paix définitif : 500 millions dans les trente jours après le rétablissement de l'autorité du gouvernement français dans la ville de Paris ; un milliard dans le courant de 1871, et un demi-milliard le 1er mai 1872 ; les trois derniers milliards le 2 mars 1874. Les intérêts des trois derniers milliards, fixés à 5 %, étaient exigibles, le 3 mars de chaque année. Les frais d'alimentation des troupes étrangères étaient à la charge de la France. Par contre, il était convenu que l'occupation serait limitée à six départements de l'Est, lorsque les deux premiers milliards auraient été versés et que l'armée allemande serait alors réduite à 50.000 hommes.

Dès le mois de juin 1871, M. Thiers se déclara en mesure de payer 500 millions. Cinq versements, en effet, atteignant cette somme, eurent lieu à Strasbourg du juin au 31 juillet. Jusque dans le détail, on rencontra, de la part de l'Allemagne, la rigueur la plus extrême. On discuta longtemps sur les modalités du comptage.

Il fallut, plusieurs fois, l'intervention du général de Manteuffel et même de l'empereur Guillaume, pour que l'évacuation se réalisait conformément aux engagements. Cependant, à partir du 22 juillet, l'armée allemande commence le

mouvement de retraite qui devait libérer le sol national. Les départements de la Normandie furent évacués d'abord.

A la fin de septembre 1871, un milliard 500 millions étaient soldés, et douze départements seulement restaient occupés, sur lesquels six devaient être libérés par le paiement du quatrième demi-milliard et six devaient rester aux mains de l'Allemagne jusqu'à l'acquittement complet de la dette.

M. Thiers offrit d'anticiper sur le paiement suivant, en réclamant, par contre, l'évacuation des forts de Paris, des départements de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de l'Oise. M. Pouyer-Quertier prépara même, à ce sujet, à Compiègne, avec le général de Manteuffel, une convention soumise à la ratification (premiers jours d'août 1871). Mais la colère de M. de Bismarck rompit cette sage combinaison. C'est à cette occasion que le chancelier eut, le 12 août, avec M. de Gabriac, l'entretien, si plein de méfiance hautaine, que nous avons rapporté ci-dessus. Le général de Manteuffel fut désavoué.

On dut donc attendre la bonne volonté de Berlin. D'ailleurs, le stock des lettres de change était épuisé. Un déplacement d'espèces trop considérable provoqua, en octobre, une crise monétaire qui eût pu devenir redoutable<sup>1</sup>.

Cependant, l'Allemagne avait, à son tour, besoin de la France. Le régime transitoire accordant aux produits d'Alsace-Lorraine l'entrée en franchise sur le territoire français arrivait à échéance le 21 septembre. L'Allemagne du Sud appréhendait vivement la concurrence des produits alsaciens. Elle réclamait une prorogation que l'Alsace-Lorraine sollicitait également.

M. Thiers, comprenant qu'il pouvait y avoir un certain parti à tirer de cette situation, se décida à envoyer, à Berlin, M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, dont M. de Bismarck avait apprécié la compétence et la rondeur. Le général de Manteuffel, averti de cette intention de M. Thiers, ne garda aucune rancune de l'échec récent du projet, de convention de Compiègne.

Au contraire, il prit la peine d'indiquer lui-même au négociateur français les précautions à prendre auprès du prince-chancelier. M. de Saint-Vallier écrivait de Compiègne, le 15 août, à M. Thiers : *M. de Manteuffel a deux recommandations de la plus haute importance à adresser à M. Pouyer-Quertier, si c'est à Gastein que M. de Bismarck lui donne rendez-vous : c'est de prendre bien garde, au cas où il serait reçu par le roi, de ne rien dire à Sa Majesté, en dehors des choses dont il aurait parlé au chancelier et sur lesquelles il serait d'accord avec lui, de veiller attentivement à ne pas fournir, à ce dernier, un grief de cette nature, car il ne le pardonnerait pas, et son influence sur son souverain est trop solidement établie pour qu'on puisse se flatter d'obtenir du roi une concession qu'aurait refusée le ministre. En second lieu, il faut éviter soigneusement d'aborder plusieurs questions ou des négociations différentes : outre le danger d'offrir quelque échappatoire commode à M. de Bismarck, on risquerait de faire échouer l'affaire qu'il est essentiel de mener aujourd'hui à bonne fin...*

---

<sup>1</sup> Voir un article consacré à la crise monétaire d'octobre 1871 dans la *Revue de France*, 1871 (t. II, p. 629). Les causes de la crise sont énumérées et examinées successivement dans l'ordre suivant : Paiement de l'indemnité de guerre ; Souscription aux emprunts ; Mauvais état de la récolte de 1871 ; Spéculation ; Panique. On évaluait alors le numéraire existant en France à milliards de francs. Au fort de la crise, on craignit une catastrophe. Chacun se fit une réserve métallique et accumula pièce sur pièce. L'argent disparut.

Ces conseils que M. de Manteuffel donnait à M. Pouyer-Quertier, par l'intermédiaire de M. de Saint-Vallier, se terminaient par cette phrase qui exprimait, en somme, le désir de M. de Bismarck : *Vous devez, avant tout, inspirer confiance, et vous y parviendrez en payant vite et beaucoup.*

A Berlin, W. Pouyer-Quertier sut profiter des indications qui lui avaient été fournies et des bonnes dispositions que lui témoignaient le chancelier et la cour. Ses négociations portèrent sur quatre points principaux : le paiement du quatrième demi-milliard, ayant, pour contrepartie, l'évacuation de six départements français ; la convention douanière relative à l'Alsace-Lorraine ; certains détails de délimitation de la nouvelle frontière, relatifs aux deux villages de Raon et à la région d'Igney et d'Avricourt, et enfin les prix fixés pour l'entretien des troupes allemandes pendant la durée de l'occupation.

Il s'explique lui-même, avec une grande clarté, sur les conditions qu'il obtint, après une courte discussion avec M. de Bismarck et M. Delbrück, dans une dépêche télégraphique, datée de Berlin et adressée à M. Thiers, le 13 octobre 1871 :

*Berlin*, le 13 octobre 1871. — Tout est signé, convention financière, convention douanière et territoriale. Conventions du 12 octobre 1871.

Cette dernière doit être soumise au parlement et ne pourra être ratifiée qu'après le vote de cette assemblée. La convention financière sera ratifiée immédiatement à Versailles ; elle nous donne l'évacuation immédiate des six départements, qui doit être terminée dans les quinze jours de la ratification. Nous ne donnons aucun titre comme garantie ; on se contente de la signature de M. Thiers et de celle du ministre des finances.

Nous payons quatre-vingts millions par quinzaine, à partir du 15 janvier. Je crois que ce résultat va inspirer une nouvelle confiance dans les affaires, et que la Bourse de Londres et l'escompte vont se rassurer.

Nous n'avons donc plus besoin de la garantie des banquiers ; nous les retrouverons pour nos paiements dans trois mois.

Pour la convention douanière, elle reste ce qu'elle était avant notre départ, avec quelque légère amélioration ; mais nous avons pu obtenir peu de ce côté. La convention expirera donc le 31 décembre, aux conditions que vous connaissez.

Il est bien entendu que, si le parlement n'accepte pas la convention territoriale et douanière, les six départements n'en resteraient pas moins évacués. Au contraire, si le gouvernement français n'exécutait pas cette convention, le gouvernement allemand pourrait réoccuper les territoires évacués. J'ai aussi traité la question des changes, et j'ai obtenu que le jour de versement serait considéré comme le jour du paiement, en observant certaines mesures d'ordre et de sûreté convenues entre nous. Les traites appartenant à la Banque de France lui seront intégralement remises : c'est entendu.

J'ai aussi terminé avec l'Allemagne pour l'entretien et la nourriture des cinquante mille hommes restants. Nous paierons 1 fr. 50 par homme au lieu de 1 fr. 75, économie de 12.500 francs par jour. Nous paierons

1 fr. 75 par cheval, au lieu de 2 fr. 25, ce qui fait une économie de 9.000 francs par jour. Total, 21.000 francs par jour d'économie.

Telles sont les meilleures conditions que j'ai pu obtenir après bien des efforts. Je reste convaincu que la prolongation des négociations actuelles, quelque étendues qu'elles aient été, n'aurait jamais produit des résultats plus favorables pour la France. Aussi j'ai cru le moment venu, aujourd'hui, de signer définitivement et de m'empressement de retourner près de vous pour l'évacuation des six départements.

L'empereur m'a fait renouveler, aujourd'hui, ses compliments, en m'assurant que nous trouverons son gouvernement prêt à s'entendre avec empressement sur toutes les questions qui pourraient s'élever entre les deux pays. Par discrétion, m'a-t-il fait dire, il ne m'a pas fait demander une seconde visite ; mais il reste convaincu que mon voyage à Berlin laissera des traces favorables et utiles aux deux pays, et l'on me charge d'en exprimer toute sa confiance au gouvernement français. On m'assure que, sur les ordres du roi, on s'occupe de renvoyer les prisonniers qui sont encore en Allemagne pour délits commis depuis la fin de la guerre.

Les deux conventions porteront également la date du 12 octobre.

C'est au cours de ces négociations que se produisirent, entre le chancelier de fer et notre ministre des finances, ces fameuses luttes de fourchette et de verre, devenues légendaires.

Bien que M. Pouyer-Quertier eût seul les pleins pouvoirs du gouvernement, raconte M. de Gabriac, alors chargé d'affaires de France Berlin, dans ses *Souvenirs diplomatiques*, il me pria néanmoins d'être présent à la signature de la convention, à laquelle assistèrent seulement le prince de Bismarck et le comte d'Arnim. Le soir, nous dînâmes tous chez le chancelier. Dans ces deux entrevues, je fus témoin de la constante harmonie qui régna entre eux, et à laquelle il est certain que le caractère sympathique de notre ministre des finances ne fut pas étranger. Les deux convives se firent mutuellement honneur, et je dus reconnaître que, dans cette nouvelle passe d'armes, renouvelée des héros d'Homère, où chacun d'eux cherchait à *dominer* son adversaire, le prince de Bismarck et lui conservèrent merveilleusement *leur position*.

La lutte se continua entre eux, le lendemain, chez M. Bleichröder avec un égal succès et aucun des deux antagonistes ne dut s'avouer vaincu. J'en eus la preuve, le soit- même, à l'Opéra, où M. Pouyer-Quertier entra, d'un pas *très ferme*, dans la loge où nous l'avions prié de venir entendre le ténor Niemann, qui jouait dans le *Prophète*<sup>1</sup>.

La convention financière du 12 octobre était réellement avantageuse pour la France.

L'évacuation prochaine des six départements de l'Aisne, de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, du Jura et du Doubs, compensait largement l'anticipation du paiement des 650 millions restant dus sur les quatre demi-milliards.

---

<sup>1</sup> Marquis DE GABRIAC, *Souvenirs diplomatiques* (p. 163).

L'armée d'occupation était rétinie de cinq cent mille hommes et de cent cinquante mille chevaux à cinquante mille hommes et à dix-huit mille chevaux. La réduction du prix de la journée de l'homme et du cheval produisait également une réduction sensible.

La franchise douanière, accordée par la France aux produits manufacturés de l'Alsace-Lorraine, était prolongée jusqu'au 31 décembre 1871. Du 1er janvier au 30 juin 1872, ils paieraient seulement un quart des droits. Du 1er juillet au 31 décembre 1872, la moitié, de façon à faire cesser le régime de faveur le 1er janvier 1873.

Le paiement des deux premiers milliards s'effectua par deux compensations et seize versements qui s'échelonnèrent, ainsi qu'il suit, du 1er juin 1871 au 6 mars 1872 :

PAIEMENTS	MONTANT	
	FRS.	
Dans le mois de juin 1871, en trois paiements . . . . .	125.000.000	»
Dans le mois de juillet, en deux paiements . . . . .	375.331.938	74
Dans le mois d'août . . . . .	175.059.770	11
En septembre et octobre . . . . .	510.006.825	36
En janvier 1872, en deux paiements . . . . .	161.123.519	58
En février, en trois paiements . . . . .	257.912.703	49
En mars, en trois paiements . . . . .	82.367.438	89
TOTAL en capital . . . . .	1.686.802.196	17
Pour les intérêts échus le 3 mars (seizième versement) . . . . .	150.058.171	26
TOTAL des versements effectués au mois de mars 1872 en capital et intérêts . . . . .	1.836.860.367	43

Les deux compensations — valeur du chemin de fer de l'Est et prise en compte du solde redit par l'Aile-magne il la ville de Paris — se sont élevées à 325 millions pour les lignes de l'Est et 98.400 francs pour la somme redue à Paris, soit en tout : 325.098.400 fr. L'opération porta donc sur une somme totale de 2.161.958.767 fr. 43<sup>1</sup>.

Il y avait une légère avance sur les dates convenues, celle du versement du dernier terme des deux milliards étant fixée au 1er mai 1872.

Par contre, à cette date, l'ennemi n'occupait plus, en France, que les départements de la Marne, de la Haute-Marne, des Ardennes, des Vosges, de Meurthe-et-Moselle et le territoire de Belfort.

---

<sup>1</sup> Rapport sur le payement de l'indemnité de guerre et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence, présenté à l'Assemblée nationale, le 5 août 1874, par M. Léon SAY.

## II

Il ne suffisait pas de voir clair dans l'arriéré énorme laissé par une guerre désastreuse : il fallait organiser les budgets futurs. Il ne suffisait pas d'emprunter, il fallait gager les emprunts ; il ne suffisait pas de réorganiser, il fallait faire face aux dépenses nouvelles qui allaient s'inscrire successivement dans les budgets.

Ainsi, par une suite logique et inévitable, on aboutissait à l'extrême conséquence des faits qui s'étaient précipités depuis un an : l'augmentation des impôts.

Pour le règlement des dépenses exceptionnelles, conséquence directe de la guerre, M. Thiers proposa d'ouvrir un [Compte général de liquidation](#), qui ne fut réglé que par la suite. Il en a expliqué ainsi l'économie : [Ce compte n'avait rien de commun avec l'ancien budget extraordinaire de l'empire. Je ne devais y porter que des dépenses qui, une fois faites, ne se renouvelleraient plus, telles que les réparations de nos places fortes, le rétablissement de notre matériel de guerre, perdu, usé ou suranné, l'entretien de l'armée d'occupation, les indemnités à certaines localités maltraitées par la guerre comme Paris, par exemple](#)<sup>1</sup>.

Mais, pour rétablir la marelle des affaires, il fallait, en même temps, apporter, à l'Assemblée, les budgets annuels en équilibre.

Le dernier budget normal de l'empire, celui de 1869, avait atteint, ou peu s'en faut, si on fait entrer tous les comptes qui doivent y figurer effectivement, une somme de près de deux milliards de francs, exactement : un milliard 879 millions aux dépenses et un milliard 821 millions aux recettes, avec un déficit de 55 millions<sup>2</sup>.

Le budget estimatif de 1870 avait été établi sur la base de un milliard 831 millions aux dépenses et un milliard 799 millions aux recettes, avec un déficit de 35 millions. Enfin, les prévisions pour 1871 avaient été arrêtées, par la loi du 27 juillet 1870, à la somme totale de un milliard 852 millions.

Naturellement, tous ces chiffres avaient été bouleversés par les événements. D'après une première évaluation de M. Thiers, le budget ordinaire de 1870 se trouvait en déficit de 6119 millions ; on sut, plus tard, lors du règlement définitif, que le déficit réel fut de 858 millions. En comprenant le budget extraordinaire, le déficit total fut de un milliard 481 millions.

Quant au budget de 1871, M. Thiers accusait un déficit de 987 millions, qui, en réalité, d'après la loi du 23 juillet 1885, portant règlement définitif de l'exercice 1871, était de un milliard 90 millions.

On fit face à ces arriérés énormes avec une partie de l'emprunt de 700 millions, décidé par l'empire, avec les fonds disponibles de l'emprunt Morgan, avec les sommes empruntées à la Banque de France, avec une partie des deux emprunts dits de 2 milliards et de 3 milliards, émis par le gouvernement de M. Thiers : en partie, enfin, avec les ressources affectées au compte de liquidation.

On ne pouvait, cependant, revenir à une situation normale qu'en soumettant d'abord à l'Assemblée nationale un budget rectificatif pour l'année 1871 qui était encore en cours. C'est ce que fit M. Pouyer-Quertier, dès le 15 avril 1871. Tel fut

---

<sup>1</sup> *Notes et Souvenirs* (p. 190).

<sup>2</sup> Voir AMAGAT, *Les Emprunts et les Impôts de la rançon de 1871* (p. 12).

le point de départ des grands débats financiers qui allaient bientôt introduire, dans les dépenses annuelles de la France, le témoignage permanent des événements de 1870-1871.

A quel chiffre s'élèverait la surcharge qu'il était nécessaire d'inscrire dans les futurs budgets ? M. Thiers, par une première évaluation, d'ailleurs bien insuffisante, présentée au cours d'un exposé de la situation financière, à l'occasion de la loi de l'emprunt de deux milliards, fixait cette surcharge à 556 millions par an, se décomposant ainsi :

Trente millions pour la part d'intérêts, non encore assurée, de l'emprunt de guerre contracté sous l'empire ;

Quinze millions pour le service de l'emprunt émis à Tours (emprunt Morgan) :

Dix millions pour les pensions militaires, autrefois servies par les rentes de l'armée, et dont on s'était emparé dans l'urgence :

Quinze millions d'intérêts pour le prêt consenti par la Banque de France ;

Seize millions à verser à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à titre d'indemnité annuelle, pour la partie de son réseau annexée par la Prusse ;

Cent vingt millions pour les intérêts de l'emprunt de deux milliards ;

Cent cinquante millions au moins pour les intérêts de l'emprunt des trois derniers milliards.

Et, dans ces chiffres, M. Thiers ne comptait pas :

L'indemnité à distribuer aux départements envahis, pour les pertes subies pendant la guerre ;

L'entretien de l'armée allemande d'occupation, qui coûtait plus d'un million par jour ;

La réorganisation de l'armée, avec un matériel à créer et la construction de nouvelles forteresses.

Quand on en vint à faire des comptes précis, on trouva qu'il fallait plus de 750 millions de nouvelles recettes annuelles pour faire face aux charges de la guerre. C'était un impôt supplémentaire annuel de plus de vingt francs par chaque habitant.

Comment se procurer ces ressources ?

Deux systèmes étaient en présence : 1° Procéder à une refonte générale de notre législation financière ; faire appel à des ressources nouvelles ; créer tout un système fiscal, s'inspirant des nécessités extrêmes où l'on se trouvait ;

2° Ou bien s'attacher au système existant : accroître les impôts qui paraissaient, pouvoir supporter une augmentation ; procéder, par mesures de détail et par une révision minutieuse de toute l'organisation ancienne, en lui faisant rendre l'ensemble des ressources dont, on avait besoin.

M. Thiers et le gouvernement se prononcèrent pour ce dernier système. Ils eussent craint de se livrer des expériences, dans une situation aussi critique.

Après quelque hésitation, l'Assemblée les suivit. Elle se borna à compléter les lois en vigueur ; à frapper des revenus ou des consommations qui, jusqu'alors, avaient échappé à toute contribution aux charges publiques ; à réprimer plus

vigoureusement la fraude ; enfin, à ajouter des centimes additionnels au principal de plusieurs impôts directs ou indirects.

Ce résultat ne fut pas atteint sans des discussions passionnées, qui occupèrent de longues séances, au Cours des années 1871, 1872 et 1873.

N'est-il pas naturel, en effet, qu'au moment où l'on procédait à un ensemble de mesures qui auraient, sur la situation du pays en général et de chaque citoyen en particulier, un contrecoup si marqué, les intérêts se soient énergiquement défendus ? Comment s'étonner que ces rivalités si naturelles aient donné naissance à des polémiques, à des dissentiments qui allèrent même jusqu'à mettre en péril l'existence du gouvernement ?

A considérer l'ensemble des débats et l'efficacité des mesures qui furent prises, ce qui se dégage, en somme, c'est un vif sentiment d'admiration pour le calme relatif, la résignation, l'abnégation, avec lesquels l'Assemblée sut imposer et le pays accepter la charge si lourde dont un gouvernement disparu était responsable.

M. Thiers, après avoir fait adopter, comme principe, le respect du système fiscal antérieur, n'eut pas de peine à en faire prévaloir nu autre, auquel il était également attaché.

De tout temps, il avait pensé que l'agriculture est une des bases inébranlables de la prospérité française : il s'était toujours effrayé d'un libéralisme économique hardi qui, sous l'empire, avait ouvert le marché français à la concurrence des produits étrangers. Dans des interventions fameuses, il avait combattu la politique du libre-échange et des traités de commerce. Voici, d'ailleurs, ses sages paroles à ce sujet : *Je considérais comme une grande imprudence de grever la terre de nouveaux centimes additionnels. La terre est un souffre-douleur continuel ; elle paye toutes les folies locales et celles des gouvernements. Un impôt sur le sel, facile à percevoir, il est vrai, aurait été, comme l'impôt sur la terre, supporté par le peuple des campagnes*<sup>1</sup>.

Il fit accepter ces idées en déclarant, tout d'abord, qu'il se refusait à aggraver le poids des contributions directes. Restreignant encore le champ où il comptait se mouvoir, il écartait également l'idée des nouveaux impôts sur les valeurs mobilières, par la crainte évidente d'inquiéter le marché financier, au moment où il avait besoin de son concours.

Ainsi, il était amené, par voie d'élimination, à porter son principal effort sur les contributions indirectes, sur les douanes, et, en général, sur les impôts atteignant la consommation.

En principe, l'Assemblée nationale était d'accord avec M. Thiers. Elle partageait ses tendances protectionnistes. On n'éprouva donc que peu de difficultés à établir une première liste d'impôts nouveaux.

Suivant les propositions du gouvernement, l'Assemblée vota un impôt sur les créances hypothécaires ; des décimes furent ajoutés aux droits d'enregistrement et aux frais du timbre ; des surtaxes furent établies sur les sucres, les cafés, les alcools, le papier et sur les affranchissements postaux ; des droits frappèrent la circulation des voyageurs et des marchandises par chemins de fer ; on éleva, d'abord, les droits sur les allumettes, et, plus tard, on organisa le monopole de

---

<sup>1</sup> *Notes et Souvenirs* (p. 189).



ce produit. On frappa d'un timbre de dix centimes les quittances et reçus quelconques, au-dessus de dix francs ; on créa, au bénéfice de la marine marchande, une surtaxe de pavillon et d'entrepôt.

Si importantes que fussent les charges nouvelles imposées aux contribuables, elles étaient loin de suffire. Même en tenant pour exactes les premières évaluations de M. Thiers, il fallait créer d'autres ressources pour une somme de plus de cent millions.

Ces grandes discussions relatives aux questions financières occupèrent la fin de la session qui, commencée à Bordeaux en février 1871, avait vu la conclusion de la paix, la répression de la Commune, et s'achevait à Versailles par le vote de la loi rivet.

Des débats bien plus complexes encore furent abordés au cours de la session d'hiver.

En septembre 1871, le gouvernement et l'Assemblée pensèrent que l'heure était propice pour suspendre les travaux parlementaires. D'ailleurs, il fallait appliquer la loi départementale, récemment promulguée (10 août 1871), et procéder aux élections cantonales pour la désignation des conseillers généraux. Il s'agissait de mettre à l'épreuve la nouvelle organisation, entreprise non moins intéressante que celle qui s'accomplissait à Versailles. Les

Le lien social, en effet, se fait sentir surtout au point où il touche les populations, c'est-à-dire dans l'administration des départements, des cantons et des communes. Sous l'empire, le préfet tenait, d'une poigne solide, le bataillon des maires et, par lui, les masses dociles de la démocratie. Il fallait régler maintenant les rapports des trois forces mises en présence : l'administration préfectorale, le conseil général réorganisé, les maires élus par le conseil municipal ou désignés par le gouvernement. Le jeu devenait plus libre, mais, aussi, plus délicat.

On pouvait craindre que les assemblées départementales, munies d'attributions plus importantes, ne se trouvassent pas en complet accord avec le pouvoir central et qu'elles n'entrassent parfois en lutte avec lui ; on pouvait craindre que les tendances divergentes de certaines provinces ne s'exagérassent, dans chacun de ces corps, sans lien entre eux, et que l'unité morale de la nation n'en souffrît ; on pouvait craindre, enfin, que la constitution, dans chacun de nos départements, d'une sorte de petit parlement, ne développât, à l'excès, le goût de la polémique stérile et l'ingérence encombrante des partis dans la marche normale des affaires publiques.

Comment le préfet, dont l'autorité était affaiblie, prendrait-il contact avec une assemblée nommée directement et librement par le suffrage des populations ? Telle était la question qui allait se poser dans les quatre-vingt-six départements.

Dans le message qu'il adresse à l'Assemblée, le 13 septembre 1871, M. Thiers rappelle l'œuvre accomplie. Il n'hésite pas à aborder les problèmes constitutionnels ; surtout, il signale l'intérêt de cette première consultation générale du suffrage universel pour les élections cantonales :

Vous êtes réunis depuis près de huit mois, dit-il, et ces huit mois, vous le savez, ont été aussi remplis que des années : Conclure la paix, ressaisir les rênes du gouvernement, éparses ou brisées, transporter toute l'administration de Bordeaux à Versailles, dompter la plus terrible insurrection qui fut jamais, rétablir le crédit, payer notre rançon à

l'ennemi, veiller sur les incidents de l'occupation étrangère pour en prévenir les suites quelquefois très inquiétantes, entreprendre une nouvelle constitution de l'armée, rétablir nos relations commerciales par des négociations avec tous nos voisins, arriver, enfin, à la libération du sol qui, chaque jour, s'avance, et essayer de rétablir l'ordre dans les pensées après l'avoir rétabli dans les actes : voilà, depuis près de huit mois, ce que nous faisons ensemble ; et vous savez que, dans ce travail, si votre part est bien grande, la nôtre ne l'est pas moins.

Maintenant, la question constitutionnelle :

Parlons, Messieurs, en toute franchise et avouons ce que, du reste, il est permis d'avouer, que nous sommes émus, profondément émus ! Comment ne le serions-nous point ? Il s'agit, en ce moment, pour le pays, des plus grands intérêts imaginables : il s'agit de régler son sort présent et futur. Il s'agit de savoir si c'est d'après la tradition du passé, tradition glorieuse de mille ans, qu'il doit se constituer, ou si, s'abandonnant au torrent qui précipite, aujourd'hui, les sociétés humaines vers un avenir inconnu, il doit revêtir une forme nouvelle, afin de poursuivre paisiblement ses nouvelles destinées.

Ce pays, objet de l'attention passionnée de l'univers, sera-t-il république ou monarchie ? Adoptera-t-il l'une ou l'autre de ces deux formes de gouvernement qui divisent aujourd'hui tous les peuples ? Quel problème plus grand fut jamais posé devant une nation, dans les termes où il se pose maintenant devant nous ?

Et M. Thiers conclut :

Ainsi, Messieurs, vous allez vous séparer quelques semaines pour veiller à la réorganisation départementale de la France, pour en reprendre ou en modifier, s'il le faut, la tradition, vous mettre en tête-à-tête avec le pays pour régler vos pensées sur les siennes, pendant que le gouvernement emploiera le temps que vous lui laisserez à préparer vos nouveaux travaux.

L'Assemblée nationale se sépara le 18 septembre 1871. Aussitôt la campagne s'ouvrit- en vue des prochaines élections pour les conseils généraux. C'était une véritable mobilisation du personnel politique provincial ; c'était une vaste sélection qui se produisait, pour la première fois, sur la totalité du territoire : chacune des organisations cantonales, embryon de la vie publique, allait avoir à se prononcer et à désigner ses chefs.

Les élections eurent lieu le 8 octobre. Sur 2.860 conseillers à élire, les deux tiers environ appartinrent à l'opinion républicaine, avec une nuance conservatrice très marquée. Là où ne triomphèrent pas les républicains, les orléanistes furent élus à l'exclusion des légitimistes. On constata aussi la rentrée en scène d'un certain nombre de personnages bonapartistes. MM. Roulier, Dugué de la Fauconnerie, de Cassagnac père et fils furent nommés. Par contre, deux anciens ministres de l'empire, MM. Forcade de la Roquette et Jérôme David, échouèrent. Le prince Jérôme Napoléon fut élu, en Corse, et on fit quelque bruit autour de cet te élection.

Muni d'un passeport, le prince se rendit dans l'île et fut, durant le voyage, l'objet de manifestations hostiles. Il espérait être choisi comme président du conseil

général ; mais son élection fut annulée, le prince n'ayant pu justifier de son inscription au rôle des contributions dans le département. Il communiqua aux journaux le discours qu'il avait prononcé et dans lequel il réclamait un plébiscite qui aurait à trancher entre la république, la royauté ou l'empire.

M. Thiers n'était pas sans inquiétude sur les manifestations auxquelles donnait lieu la présence du prince Napoléon en Corse. Il avait adressé des instructions très énergiques au préfet, M. Charles Ferry, et envoyé la flotte mouiller en rade d'Ajaccio. Après son échec, le prince se hâta de regagner Prangins, par l'Italie. C'était un premier mouvement bonapartiste qui allait, bientôt, se développer.

D'une manière générale, la manifestation en faveur des institutions républicaines était éclatante. M. Gambetta, qui ne manquait jamais une occasion de prouver que le parti républicain était un parti de gouvernement, adresse au docteur Cornil, conseiller général de l'Allier, une lettre qui peut être considérée comme une sorte d'instruction directrice pour les assemblées départementales.

Il insiste, en premier lieu, sur la portée des élections, au point de vue des institutions républicaines : puis, se mettant dans l'hypothèse où il eût reçu lui-même un mandat de conseiller général, il ajoute : *Tout d'abord, je m'interdirais sévèrement toute ingérence sur le terrain de la politique générale... Nommé comme républicain, je ne croirais pas devoir altérer la nature et la compétence du conseil. Plus que jamais, je chercherais à séparer l'administration de la politique. Je ne ruerai pas à confondre les attributions et de transformer les conseils généraux en assemblées législatives au petit, pied... Je ne réclamerai donc ni la dissolution de l'Assemblée de Versailles ; ni la proclamation de la République, ni toute autre mesure de politique générale... Je concentrerai tous mes efforts sur le terrain de l'administration et des intérêts locaux... Donnez, dans les conseils généraux, l'exemple du travail ; démontrez votre compétence dans le maniement des affaires publiques, répandez vos idées et vos principes, et le pays saura bien vous appeler à les mettre en pratique...*

Ainsi, peu à peu, sous la conduite de chefs sages et écoulés, la République prenait vie et figure, le personnel nouveau s'habituaient à ses devoirs et aux responsabilités du gouvernement.

Le 23 octobre s'ouvrit la première session des conseils généraux, qui dura jusqu'à fin novembre. Sur 86 présidents, il y eut 56 conservateurs, 18 républicains et 12 radicaux.

### III

Les vacances se passèrent dans le calme. Le pays reprenait le sentiment de son existence et de sa force, à la suite des cruelles épreuves que, depuis une année, il avait subies. Cependant, le spectacle des événements récents était encore présent partout.

Paris commençait à replacer les pavés arrachés pour la construction des barricades. On disposait des clôtures, que l'on croyait provisoires, autour des monuments publics incendiés ou abandonnés, au Louvre, aux Tuileries, à la Cour des Comptes, au Palais de la Légion d'honneur, à l'Hôtel de Ville. Là où les maisons particulières avaient été surtout atteintes, rue du Bac, rue de Lille, rue de Rivoli, à la Croix-Rouge, on procédait lentement au déblaiement. Les maisons

incendiées étaient encore chancelantes et noires ; les persiennes battaient aux fenêtres ; la nuit, ces coins, mal éclairés, faisaient comme des taches sombres.

Les quartiers populaires, décimés, désunis par les passions toujours latentes de l'émeute et de la bataille, gardaient un aspect farouche. On parlait à voix basse chez les marchands de via et dans les endroits publics ; on croyait voir partout soit des communards, soit des espions. Les prisons étaient pleines. A Versailles, les tribunaux poursuivaient l'œuvre de la répression. La masse du peuple, frappée ou menacée, attendait, avec anxiété, une parole d'amnistie et d'oubli. Jusque dans les salles d'hôpitaux, où les blessés et les malades des deux partis étaient réunis, la méfiance régnait : des mourants se dénonçaient réciproquement. Les médecins durent intervenir pour protéger des souffrances et des agonies.

Dans les maisons, beaucoup d'appartements restaient vides ou étaient occupés par des locataires de passage, dont on ne savait pas toujours le nom réel. Les concierges exerçaient une inquisition parfois redoutable. Dans les rues, des patrouilles fréquentes circulaient.

Les environs de Paris étaient déserts. Il n'y avait plus d'arbres au bois de Boulogne ; il n'y avait plus de canotiers à Bougival. Meudon était abandonné. Saint-Cloud, où toutes les fureurs s'étaient succédé, était détruit comme par un tremblement de terre ; les ruines couvraient toute la colline ; le Mont-Valérien dressait sa silhouette militaire en haut du coteau décharné et paraissait sinistre, le soir, sur les couchers de soleil sanglants.

La vie reprenait dans le centre, aux Halles, sur les boulevards. L'été, on vit reparaitre, par les rues, les marchands des quatre saisons, et ce fut une joie, pour les Parisiens, de goûter, en plein air, aux premières cerises et aux premières pêches.

L'activité industrielle et commerciale, suspendue depuis un an, prenait, par suite des événements eux-mêmes, un prodigieux essor. Les stocks d'approvisionnement étant épuisés, il fallait les reconstituer rapidement. Beaucoup de situations difficiles s'étaient liquidées dans le désastre général. Du dedans et du dehors, les commandes affluaient. La province envoyait sans cesse les blés, les animaux de boucherie sur Paris, dont la consommation se développait. Chez tous ceux qui n'avaient pas été frappés directement, on devinait une confiance, une joie d'être, un besoin instinctif de réparer les pertes et de combler les vides. Sous ces ruines, que la poussée des premières herbes recouvrait à peine, on sentait courir la vie.

L'automne de cette année terrible s'écoula donc entre les dernières tristesses et les premières espérances. Cependant, la foi en l'avenir l'emportait et tous les indices d'une renaissance rapide s'affirmaient. Ils ne pouvaient échapper à l'attention de M. de Bismarck.

Dès le mois d'avril 1871, l'Assemblée avait entrepris l'étude d'une nouvelle loi militaire qui devait reconstituer et accroître la force du pays. Elle se donnait à cette tâche avec passion.

Le sentiment général était favorable au service personnel et obligatoire pour chaque citoyen. On voulait obtenir l'instruction militaire du peuple tout entier. Une grande commission, nommée par l'Assemblée, se mit immédiatement à l'œuvre. Ses travaux ne durèrent pas moins de quatorze mois. Mais les

discussions fécondes qui se produisaient dans cette commission avaient leur retentissement au dehors.

Ces premiers faits, minutieusement recueillis, parfois grossis par les agents et par les attachés militaires allemands, étaient dénaturés, en tout cas, par des polémiques de presse, très vives en Allemagne et en France. De part et d'autre, c'était un déchaînement de haines [qui faisait craindre un retour vers la barbarie](#). M. de Bismarck était atteint alors d'une maladie nerveuse qui se manifestait par un état d'irritation presque permanent. On racontait plaisamment, à Berlin, qu'il avait fait dire à son médecin [qu'il était trop malade pour le recevoir](#).

Déjà, à l'occasion de la revue du 14 juillet, M. de Waldersee avait présenté au ministre des affaires étrangères des observations tendant à incriminer les intentions du gouvernement français.

A Francfort, les négociations se poursuivaient pour le règlement des questions d'ordre secondaire que le traité de paix avait laissées en suspens. La marche de ces travaux était extrêmement lente. Sur la réglementation du droit d'option pour les Alsaciens-Lorrains, sur la question du remboursement des sommes confisquées par les armées allemandes dans les succursales d'Alsace et de Lorraine de la Banque de France et, enfin, sur la question de l'amnistie à accorder aux Français des pays annexés qui avaient lutté pour leur indépendance, on n'arrivait pas à s'entendre. Les négociateurs allemands opposaient aux instances des négociateurs français l'affirmation réitérée qu'ils étaient sans instructions. M. de Bismarck devait déclarer bientôt lui-même à M. de Gabriac que cette attitude voulue équivalait à une fin de non-recevoir<sup>1</sup>.

Nous avons déjà rappelé la grave difficulté que souleva, en août 1871, la tentative de négociation directe avec le général de Manteuffel pour le paiement anticipé d'un des versements de l'indemnité et l'évacuation simultanée de nouveaux départements français. M. de Bismarck considérait cette procédure comme portant directement atteinte à son autorité. C'est alors qu'il eut, avec M. de Gabriac, l'entretien si vif que nous avons également rapporté : [Je suis venu du fond de la Poméranie, disait-il, pour rétablir ma position vis-à-vis de mes collègues](#).

En réalité, il était non seulement nerveux, mais inquiet. Le chargé d'affaires explique encore très nettement la situation, lorsqu'il dit, dans une lettre adressée au ministre des affaires étrangères, M. de Rémusat : [L'Allemagne n'a plus rien à attendre d'une guerre nouvelle. Celle qui s'achève lui a donné les trois choses qui lui manquaient : l'unité nationale, la suprématie militaire, l'argent de nos milliards. Elle désire donc la paix... Mais si nous donnions à M. de Bismarck un prétexte, tant soit peu légitime, il le saisirait sans trop de regrets, et il est assez fort aujourd'hui pour entraîner la nation... M. de Bismarck ne reconnaît, au fond, qu'une souveraineté réelle, celle du but à atteindre. Aujourd'hui, il est notre ennemi parce qu'il nous a fait trop de mal pour ne pas vouloir nous en faire davantage. \*Chi offende non perdona\*... Il n'est que logique en cherchant l'écrasement de la France pour la durée au moins d'une génération](#)<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Marquis DE GABRIAC, *Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne* (pp. 145 et 167).

<sup>2</sup> GABRIAC (p. 155).

L'esprit, fertile en ressources, du puissant homme d'État cherchait, au même moment, dans des combinaisons politiques d'une tout autre portée que ces boutades diplomatiques, la consolidation de son œuvre.

Son état de nervosité extrême et l'isolement où il se renfermait à Varzin, ne font peut-être que signaler le travail auquel il se livre. Jamais sa diplomatie n'a été plus active et plus féconde. Il veut compléter sa victoire de Versailles et de Francfort, et il se retourne vers ces [neutres](#) qui l'ont tant inquiété, au moment où il signait la paix avec la France.

Infatigable, il engage une nouvelle campagne diplomatique, celle qui aboutira, d'abord, à la rencontre des trois empereurs, et, plus tard, à la Triple Alliance. Il commence à se rendre compte qu'il a manqué son but et qu'il n'a pu abattre définitivement, la France : il la voit devenant bientôt, pour l'Allemagne, un embarras de tous les instants. Dans les futures combinaisons européennes, elle tendra la main à toute puissance qui essaiera d'échapper à l'hégémonie allemande. C'est donc du côté de l'Europe qu'il faut se prémunir.

On hésite à recommencer les hostilités, à mettre la fortune de l'Allemagne en jeu et la passivité de l'Europe à l'épreuve. On n'a pu écraser la France. Il faut, l'isoler.

Parmi les puissances neutres, celle qui, il double reprise, avait le plus réellement préoccupé M. de Bismarck, c'était l'Autriche. C'est donc de ce côté qu'il se tourne.

Depuis 1866, la politique de l'Autriche-Hongrie paraissait perplexe. Elle était dirigée, sous l'autorité de l'empereur François-Joseph, par un Allemand du Sud, sorte de condottiere de la diplomatie, M. de Beust. M. de Beust, brillant et spirituel, facilement satisfait de lui-même et quelque peu surfait, [l'homme](#), a dit M. Thiers, [qui avait le moins l'air de croire ce qu'il disait](#), hésitait entre deux systèmes : soit de vagues projets de résistance à l'influence prussienne, politique que M. de Beust qualifiait, pour ne mécontenter personne, de [politique des mains libres](#), soit un parti pris de résignation et de soumission aux faits accomplis, autre système que le comte Andrassy devait baptiser, à son tour, quand il l'adopta : [politique de l'itinéraire forcé](#).

Avant la guerre. Cette double tendance s'était dessinée très nettement dans l'entretien décisif que l'empereur François-Joseph avait eu avec le général Lebrun, aide de camp de l'empereur Napoléon III, quelques semaines avant la déclaration de guerre, alors que l'intervention éventuelle de l'Autriche était, pour ainsi dire, escomptée par le cabinet de Paris : [Je me plais à espérer](#), avait-il dit, [que l'empereur Napoléon voudra bien tenir compte de ma situation personnelle et politique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Si je déclarais la guerre en même temps que lui, il n'est pas douteux, qu'exploitant de nouveau l'idée allemande, la Prusse pourrait surexciter et soulever à son profit les populations allemandes, non pas seulement chez elle et dans l'Allemagne du Sud, mais aussi dans l'empire austro-hongrois, ce qui serait très fâcheux pour mon gouvernement](#)<sup>1</sup>.

Cela voulait dire que l'empire austro-hongrois se trouvait, dès lors, c'est-à-dire avant la guerre, en présence des complications ou des éventualités intérieures qui, en 1871, décidèrent de la direction définitivement adoptée.

---

<sup>1</sup> Général LEBRUN, *Souvenirs militaires*.

Les nationalités diverses qui composent l'empire ont assurément le sentiment historique de la nécessité de leur union ; mais, dans les luttes d'influence qui les divisent à l'intérieur, chacune d'elles cherche son idéal et, parfois, son point d'appui au dehors.

Les dix millions d'Allemands autrichiens qui ont gardé au cœur le rêve d'une grande Allemagne, ont vu, en partie, ce rêve se réaliser, en dehors d'eux, par la main de la Prusse. Les Slaves admirent la grandeur du monde russe dont l'ombre, s'étend sur les continents. Quant aux Hongrois, ils sont isolés au milieu de l'Autriche et au milieu de l'Europe ; mais ils savent que, dans les conflits de race, selon qu'ils se porteront vers l'une ou l'autre politique, ils feront pencher la balance.

M. de Bismarck avait, de très bonne heure, compris l'importance des Hongrois dans le jeu international européen. Il les avait caressés de longue date ; c'est lui qui, dans une dépêche datée de Francfort, avait lancé la formule du dualisme. Il avait tracé à la Hongrie tout un programme politique qu'il a précisé, à nouveau, dans cette phrase de ses Souvenirs *Si les considérations d'une politique réfléchie avaient toujours le dernier mot en Hongrie, ce peuple, brave et indépendant, comprendrait qu'il n'est, en quelque sorte, qu'une île au milieu de la vaste mer des populations slaves et que, étant donnée son infériorité numérique, il ne peut garantir sa sécurité qu'en s'appuyant sur l'élément allemand en Autriche et en Allemagne*<sup>1</sup>.

Cette théorie est discutable : car il est évident que si l'élément allemand dominait toute l'Europe centrale et s'étendait du Rhin aux Balkans, la nationalité hongroise serait autrement menacée, et que *Pilot*, perdu dans la vaste domination germanique, serait, rapidement submergé.

Mais l'art suprême, dans les relations internationales, c'est de fournir aux intérêts dont on entend se servir, sinon des raisons, du moins des formules.

M. de Bismarck avait su ainsi se créer un point d'appui chez cet actif et rigoureux peuple hongrois, et, notamment, il avait amené à ses vues l'homme le plus influent d'alors, le président du ministère hongrois, le comte Andrassy. Ce travail s'était fait autour du comte de Beust et, en quelque sorte, par-dessus sa tête, sans qu'il s'en fût aperçu.

La présidence du conseil en Autriche était alors, aux mains du comte Hohenwart, qui soutenait le parti slave. Par suite de cette circonstance, les Allemands d'Autriche et les Hongrois avaient donc des raisons particulières de se laisser aller aux sentiments et aux tendances naturelles qui les portaient vers l'empire allemand nouvellement constitué et vainqueur de l'Europe.

---

<sup>1</sup> *Souvenirs* du prince DE BISMARCK (t. II, p. 277).

M. Thiers relate dans ses *Notes et Souvenirs* un entretien qu'il eut, à ce sujet, avec M. de Bismarck, en octobre 1871 : Il s'agit de la paix signée à Nikolsbourg : *Le roi la repoussait avec indignation, aurait dit M. de Bismarck, et l'appelait une lâcheté ; il aurait voulu détruire l'Autriche... Je lui dois une maladie, dit-il encore ; un jour qu'il était venu nie voir dans ma chambre, il m'exaspéra tellement, que je sortis de mon lit et allai m'enfermer dans mon cabinet de toilette, d'oie je refusai de sortir avant qu'il ne fût parti... Ah ! ajoutait M. de Bismarck, la monarchie rend républicain... Il est évident, écrit alors M. Thiers, que M. de Bismarck spéculait sur la Hongrie. Elle *comblera le vide de Prague à Constantinople*. Il voudrait en faire une sorte d'empire intermédiaire, après avoir pris pour lui toutes les races allemandes. Il rêve tout cela. *Notes et Souvenirs* (p. 92).*

M. de Bismarck dit que, dès le début de la campagne de France, étant à Meaux, il avait songé à faire jouer ces ressorts et qu'il avait déjà sondé les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg en vue d'une alliance des trois Empereurs, avec l'arrière-pensée que l'Italie monarchique viendrait s'y joindre.

Le 14 décembre 1870, étant à Versailles, il avait adressé à M. de Schweinitz, ambassadeur de Prusse à Vienne, une longue dépêche qui était une véritable invite au gouvernement austro-hongrois : *L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, nous osons l'espérer en confiance, se regarderont avec un mutuel bon vouloir et se tendront la main pour assurer le développement et le bonheur des deux pays*<sup>1</sup>.

M. de Beust, avait accueilli avec empressement ces premières ouvertures, tout en réservant son opinion sur les sentiments de la Prusse *qui n'a pas été et ne sera pas un ami sincère* ; il avait, dans un rapport, soumis à l'empereur François-Joseph, démontré clairement que l'Autriche-Hongrie, n'étant pas assez forte pour s'opposer aux succès de l'Allemagne, n'avait qu'à profiter des circonstances qui donnaient encore quelque prix à sa neutralité. Puis, après avoir fait un dernier effort pour contrebalancer les succès de la Prusse par la réunion d'un Congrès et la constitution d'un tribunal arbitral européen, — c'est le moment où le comte de Wimpfen reçoit pour instructions de faire, auprès de M. de Bismarck, la démarche en faveur d'une paix européenne, démarche qui avait tant inquiété ce dernier, — il avait pris son parti.

M. de Beust, non originaire des provinces autrichiennes, et jugeant la situation, moins d'après des tendances de race, qu'en homme d'État, était trop fin pour ne pas comprendre que, si les directeurs de la politique austro-hongroise savaient s'abstraire des luttes intérieures et s'ils n'étaient préoccupés que des destinées de l'empire, l'alliance qui s'impose à eux, c'est l'alliance française.

La France, en effet, est la seule puissance qui n'ait, dans l'Europe centrale ou dans l'Europe orientale, aucune confraternité de race qui la sollicite, aucune visée politique déterminante qui l'attire, aucun intérêt contradictoire à la grandeur austro-hongroise. Mais les erreurs de Napoléon III avaient gâté ou faussé tout cela. Le comte de Beust fait, à ce sujet, cette réflexion : *L'empereur Napoléon n'avait jamais compris la politique européenne*.

Quant au prince de Bismarck, avec une fertilité de moyens extraordinaires, il profitait du trouble universel pour embrouiller encore les intérêts et les systèmes.

Le comte de Beust, donc, en ministre d'État plus qu'en ministre de parti, avait persévéré, tant qu'il l'avait pu, dans le système du rapprochement avec la France. Mais la fortune des armes s'était prononcée contre celle-ci. Les populations germaniques de l'empire austro-hongrois exultaient. Les fers étaient mis au feu pour le renversement du cabinet Hohenwarth. La Hongrie se déclarait fortement pour la politique allemande. Il fallait bien faire les premiers pas vers Berlin : c'était, même avant le comte Andrassy, *l'itinéraire forcé*.

En février 1871, un échange de notes précisa cette nouvelle orientation politique. A la même époque, l'aide de camp général, comte de Bellegarde, fut envoyé à Berlin pour féliciter l'empereur Guillaume, son retour dans sa capitale.

M. de Bismarck, de tout temps grand amateur de diplomatie thermale, voulut rendre le rapprochement plus éclatant, et il ménagea trois rencontres des deux

---

<sup>1</sup> Mémoires du comte DE BEUST (t. II, p. 441).



empereurs allemands, pendant l'été de 1871, à Ischl, à Gastein, à Salzbourg. Nous avons, par le comte de Beust, le récit de ces entrevues, si grosses de conséquences pour l'avenir de l'Europe. Nous savons que l'empereur Guillaume, soufflé par M. de Bismarck, fit tout, auprès de l'empereur François-Joseph, pour adoucir l'amertume des premières heures.

C'est alors qu'on put apprécier la souveraine prudence qui avait dicté les clauses de la paix, à Nikolsbourg. L'Allemagne retrouvait maintenant l'Autriche sur sa route, et elle n'avait qu'à tirer tout le profit de sa propre modération : Le ciel avait favorisé les armes prussiennes, dit l'empereur Guillaume. Mais lui, le roi, — on sera bien obligé de le reconnaître, — s'était montré généreux... La grande faute était à Napoléon III, qui n'avait pas su attaquer l'armée prussienne par derrière et qui avait ainsi consommé la ruine de l'Autriche, et, par suite, celle de la France. Aussi, lui, le roi de Prusse, ne voulait pas croire, alors, à la neutralité de la France, et il en a conservé beaucoup de reconnaissance à l'empereur Napoléon... Maintenant que la dernière guerre, non plus désirée que prévue par lui, avait enfin placé la Prusse à la tête de l'Allemagne, également contre sa volonté, à lui, roi de Prusse, il n'a plus, comme empereur, d'autre désir que d'entretenir de bonnes relations avec l'Autriche ; en disant cela, il appuya fortement sur ce point qu'il comprenait parfaitement qu'on n'oubliât pas aisément le passé, et qu'il se réjouissait fort du rétablissement des bons rapports entre les deux empires<sup>1</sup>.

M. de Beust eut aussi de longs entretiens avec M. de Bismarck. Il entra de plain-pied dans le projet d'une *ligue pacifique*, qui lui était habilement présenté pour couvrir ce qu'il pouvait y avoir de pénible dans la situation faite à l'Autriche. Le prince de Bismarck ne fit pas de propositions en vue d'engagements positifs, inscrits dans un traité : il s'agissait seulement de relations franches, durables, basées sur une bonne volonté mutuelle, une confiance égale de part et d'autre. Mais il reconnut, sans peine, que l'Autriche n'avait pas d'autre politique à suivre que celle de l'acceptation franche, et sans réserve, des faits accomplis en Allemagne.

M. de Bismarck prenait le chancelier austro-hongrois par son faible, en lui disant que c'était lui qui avait formulé la théorie du rapprochement dans son dernier discours aux délégations ; il ouvrait pour la première fois, très prudemment, il est vrai, les perspectives de cette politique orientale qui devait être l'illusion et peut-être la déception de l'Autriche dans la combinaison du rapprochement : Cela est allé si loin, dit M. de Beust, que le passage de ma déclaration, visant une éventualité que nous ne devons pas favoriser, mais mettre à profit, — à savoir la dissolution de l'empire ottoman, — que ce passage se retrouvait dans les développements du chancelier impérial allemand, et il a marqué obligeamment, qu'on ne conçoit pas une grande puissance qui ne ferait pas, de sa faculté d'expansion, une condition vitale.

Cependant, le comte de Beust, avec une habileté réelle, tirait avantage de la résolution avec laquelle il avait su se déterminer, en amenant la conversation sur la Russie.

Il obtenait ainsi de M. de Bismarck des déclarations d'une haute portée : Il m'a été plus important, dit-il lui-même, d'entendre le prince de Bismarck caractériser les rapports de la Prusse et de la Russie... A Berlin, on ne veut pas se laisser

---

<sup>1</sup> Mémoires du comte DE BEUST (t. II, p. 496-497).

entraîner à une attitude hostile à la Russie à cause de nous, mais on espère conquérir une situation plus indépendante vis-à-vis de la Russie, grâce à de bonnes relations avec nous. M. de Beust, lui-même, avait ajouté sans être contredit : Le rapprochement est la plus sûre des garanties contre les empiètements de la Russie<sup>1</sup>.

En somme, les cieux chanceliers furent ravis de se sentir en si parfaite confiance, alors qu'ils avaient tant de raisons de se méfier l'un de l'autre : Nos deux esprits, disait, quelques jours après, M. de Beust, se sont trouvés réunis comme une clef dans une serrure.

La clef devait bientôt se refuser à tourner dans la serrure. En effet, la démarche qu'il venait d'accomplir eut, pour le ministre autrichien, une conséquence bien inattendue. A peine était-il rentré à Vienne, que le cabinet Hohenwart tombait et qu'il était obligé, lui, comte de Beust, de le suivre dans sa chute ; de plus eu plus surpris, il se voyait remplacé, au pied levé, par le comte Andrassy.

Il avait, lui-même, à Gastein, facilité la rencontre du ministre hongrois avec M. de Bismarck : Moi, qui suis toujours la bête à bon Dieu, dit-il, je fis en sorte que le vœu du comte Andrassy fût exaucé, de sorte que lui et le comte Hohenwart reçurent une invitation. Je ne m'occupais ni des rapports entre le comte Andrassy et le prince de Bismarck, ni de ceux du comte Andrassy avec le comte Hohenwart ; c'est à peine si j'écoutais ce qu'on me disait<sup>2</sup>...

Les diplomates ont plus de profit à écouter qu'à parler, même quand ils parlent bien. D'ailleurs, qu'importe ? Cette disparition de M. de Beust était fatale. En Autriche-Hongrie, la politique impériale cédait la place à la politique des partis, à la politique des races. Slaves, Allemands, Hongrois, sacrifiaient tout à leurs rivalités intestines. L'activité politique de l'empire des Habsbourg était, pour de longues années, enfermée, par l'habileté de M. de Bismarck, dans ce manège sans issue où les trois nationalités dominantes se poursuivent sans jamais se rejoindre. Une situation nouvelle voulait des hommes nouveaux, et il était logique que le comte de Beust cédât la place au comte Andrassy.

Dans l'entrevue mime qui avait été, pour lui, l'heure décisive, le comte de Beust avait, nous l'avons vu, par une dernière habileté diplomatique, singulièrement affaibli les avantages de la combinaison, au point de vue allemand, quand il avait obtenu, du prince de Bismarck, les déclarations relatives à la Russie.

C'était une flèche qui devait rester dans la blessure. La combinaison, si longuement préparée et si lentement mûrie par M. de Bismarck, avait un point faible : se rapprocher de l'Autriche, c'était fatalement, un jour ou l'autre, se séparer de la Russie<sup>3</sup>. D'ailleurs, cette conséquence, M. de Bismarck la prévoyait et il l'acceptait comme inévitable ; il l'a déclaré lui-même, à diverses reprises, dans ses *Souvenirs*.

Donc, au lendemain de cette guerre où l'Allemagne de M. de Bismarck avait été aidée, soutenue, sauvée peut-être par la Russie, elle se préparait, par une lente évolution, à se dégager des liens qui l'attachaient à l'empire des Isars. Elle se résignait, elle aussi, à étonner le monde par son ingratitude.

---

<sup>1</sup> Mémoires du comte DE BEUST (t. II, p. 487).

<sup>2</sup> Mémoires du comte DE BEUST (t. II, p. 501).

<sup>3</sup> GABRIAC (p. 219).

Pour le moment, on parvint, par des démonstrations très empressées, à mettre un baume sur les premiers froissements provoqués en Russie par l'entrevue de Gastein. Le prince Gortschakoff, dans un court séjour qu'il fit à Berlin au début de novembre, fut accablé de procédés flatteurs et de déclarations rassurantes. M. de Bismarck allait employer toute sa séduction, toute l'autorité familiale que l'empereur Guillaume exerçait sur son neveu, Alexandre II, pour détourner les premiers soupçons et panser les premières blessures. Octobre 1871.

Quant à la France, objet perpétuel des inquiétudes de la politique bismarckienne, elle subit, presque sans y prendre garde, cette première conséquence diplomatique de la défaite.

M. Thiers, absorbé par d'autres préoccupations, n'avait aucun moyen de parer le coup ou de l'amortir. Et- ce n'était que le commencement !

On prétendait créer, contre la France, [un nouvel ordre européen dont elle était exclue](#). On l'enfermait dans une sorte de [blocus moral](#). On ameutait tous les conservateurs de l'Europe contre la France républicaine. On suscitait les intérêts rivaux, quels qu'ils fussent, et d'où qu'ils vinssent. Toutes les armes étaient bonnes. On abandonnait, quand il était question d'elle, les règles de celle politique non interventionniste dont on se targuait d'ordinaire. Par une contradiction manifeste, on se préparait à reprendre, contre elle, les pires procédures, en accusant cette même France [républicaine](#) et [socialiste](#) de pactiser avec Rome et avec la réaction noire.

Aucune chaîne n'était assez forte, aucun boulet assez lourd et assez fortement rivé au pied de la France, pour que M. de Bismarck se sentit rassuré et garanti contre le relèvement [d'une puissance vaincue et démembrée, mais non soumise, dont la vitalité lui apparaissait comme une menace permanente, qui était, à la fois, pour lui, une excitation et un remords](#)<sup>1</sup>.

Le succès obtenu par le rapprochement avec l'Autriche-Hongrie semble avoir eu pour effet momentané de détendre les nerfs du chancelier fédéral. Tranquillisé, il se montra plus accommodant ; c'est l'heure où il se prête aux négociations relatives au paiement du deuxième milliard ; où il reçoit, à Berlin, M. Pouyer-Quertier et conclut les conventions du 12 octobre 1871. Il donne, en même temps, aux plénipotentiaires de Francfort des instructions qui leur permirent de régler les questions restées pendantes à la suite de la paix.

Enfin, il fait part à notre chargé d'affaires du désir qu'avait l'empereur de voir les relations entre les deux pays rétablies sur un pied normal, par la nomination et l'installation respective de deux ambassadeurs.

Toutefois, au dernier moment, un incident des plus pénibles permet à M. de Bismarck d'affirmer publiquement les sentiments dont il entend ne pas se départir à l'égard de la France.

A Chelles, arrondissement de Meaux, un jardinier du nom de Bertin, avait, le 10 août 1871, commis une tentative de meurtre contre le sergent-major prussien Krafft. Le 5 septembre suivant, un nommé Tonnelet avait tué au hameau de Montereau, territoire de Montreuil (Seine), un fantassin du 2<sup>e</sup> régiment de Thuringe.

---

<sup>1</sup> GABRIAC (p. 184).

Arrêtés, Bertin et Tonnelet furent renvoyés devant la cour d'assises : le premier, de Seine-et-Marne ; le second, de la Seine. Malgré les réquisitoires très nets du ministère public, ils furent acquittés par le jury, les 14 et 24 novembre.

Au même moment, deux attentats contre des soldats allemands furent commis dans la Marne, à Épernay et à A. Les meurtriers, ayant été arrêtés, furent livrés aux autorités allemandes et fusillés, le 29 novembre.

Ces événements produisirent une vive impression en Allemagne. M. de Manteuffel reçut ordre d'exécuter rigoureusement les prescriptions de l'état de siège. Pendant trois jours, un traitement de rigueur fut infligé à la ville d'Épernay.

M. Thiers, soucieux de ne pas laisser aggraver l'incident, avait, dans son message du 7 décembre, abordé la question à la tribune de l'Assemblée et n'avait pas hésité à blâmer les jurés : Il faut dire à ceux qui croient que frapper un étranger, ce n'est pas commettre un meurtre, que c'est là une erreur détestable ; qu'un étranger est un homme ; que, pour lui, les saintes lois de l'humanité subsistent. Nous supplions les juges de ne pas partager une erreur aussi déplorable...

Le prince de Bismarck ne trouva pas suffisantes ces déclarations, pourtant si formelles ; il n'écouta pas davantage les avis modérés du général de Manteuffel ; il ne voulut pas prendre en considération la remarque si juste de M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, écrivant : L'occupation étrangère est une cause permanente de ressentiments et de représailles... La durée d'une telle situation ne fait que la rendre plus irritante et moins supportable... Au lieu d'apaiser, il crut devoir envenimer encore, et c'est alors qu'il adressa, le 10 décembre, au comte d'Arnim une dépêche qui devait être communiquée à M. de Rémusat : elle contenait un passage qui eut, en France et en Europe, un douloureux retentissement : Le fait que le sentiment du droit est, en France, si complètement éteint, même dans les cercles où l'on cherche de préférence les amis de l'ordre politique et de la justice garantie, met l'Europe à même d'apprécier les difficultés que le gouvernement français rencontre dans ses efforts pour affranchir le sentiment de l'ordre et du droit de la pression que le tempérament passionné des masses fait peser sur lui... Le degré d'éducation morale et le sentiment de droit et d'honneur qui sont particuliers au peuple allemand excluent toute idée d'une conduite analogue... A l'avenir, si l'extradition nous était refusée, nous serions contraints d'arrêter et d'emmener des otages français et même, dans le cas d'extrême nécessité, de recourir à des mesures plus étendues...

Cette fois, on jugea, partout, que la mesure était dépassée.

Le général de Manteuffel lui-même exprima sa désapprobation formelle et le sentiment de bon nombre de ses compatriotes, dans un entretien qu'il eut avec le-comte de Saint-Vallier et dont, la relation fut envoyée immédiatement à M. Thiers : Je quitte M. de Manteuffel, écrivait M. de Saint-Vallier le 24 décembre ; il vient de m'exprimer les sentiments de douleur qu'éveille en lui la lecture de l'inqualifiable dépêche adressée, le 10 décembre, par M. de Bismarck à M. d'Arnim et publiée avant-hier par les journaux de Berlin. Le général est confondu de la perfidie de cette pièce mensongère et calomnieuse, de sa violence brutale et, plus encore, de l'outrage qui nous est fait par sa publication ; il se demande avec effroi où tend M. de Bismarck, quel but mystérieux il poursuit, s'il veut réveiller les haines, recommencer la guerre, nous écraser entièrement et nous

démembrer... il est inquiet pour nous, inquiet pour lui, inquiet pour son pays et pour son souverain... Le sentiment public de l'Europe entière se retournera contre nous, ajoute-t-il, comme autrefois contre Napoléon Ier, et je tremble que nous ne finissions par payer chèrement ces violences hautaines inspirées par l'enivrement de la victoire. Et M. de Manteuffel prenait la peine de réfuter, point par point, les assertions contenues dans la dépêche qu'il jugeait si sévèrement<sup>1</sup>.

M. Thiers déployait, dans ces passes dangereuses et pénibles, un sang-froid, une autorité, qui lui font le plus grand honneur. C'est là qu'il reprenait l'avantage sur le sauvage de génie.

Le 29 janvier, il répondait à M. de Saint-Vallier : Répétez bien à M. de Manteuffel que nous voulons la paix, que nous en donnons les preuves bien décisives : la première, c'est de nous tant presser de payer les deux premiers milliards et, ce qui est plus démonstratif, de nous préparer et anticiper le paiement des trois derniers. Si nous aimions mieux liquider par la guerre que par la paix, nous profiterions du traité qui nous donne jusqu'en 1874 pour payer la seconde partie de l'indemnité et nous nous réserverions ainsi le bénéfice des événements. Or, très positivement, les 650 millions soldés en mai (ceux qui furent payés en mars), nous entreprendrons les négociations ayant pour but de combiner un paiement successif et commençant immédiatement avec l'évacuation du territoire occupé. J'ai limité ma triche politique à ce que j'ai appelé la réorganisation de la France, et j'y ai fait entrer la paix d'abord, le rétablissement de l'ordre, l'équilibre des finances et la reconstitution de l'armée. Voilà ma triche avouée, avouable, et je ne puis pas évidemment la laisser incomplète sans ôter à ma gestion ses vrais, ses solides motifs.

Il semble que M. de Bismarck lui-même ait eu le sentiment du manque de mesure qui signalait ses derniers actes ; car, sans insister sur les formules comminatoires qui tombèrent d'elles-mêmes, il fit procéder, par les deux chancelleries, aux échanges de lettres qui consacraient la nomination des ambassadeurs.

M. Thiers désigna, pour occuper l'ambassade de Berlin, dans les circonstances graves et difficiles que l'on traversait., le vicomte de Gontaut-Biron, chef d'une des plus vieilles familles de l'aristocratie française, personnage d'un tact parfait, d'une loyauté éprouvée, acceptant, sans autre pensée que le désir du bien, la lourde charge qui lui était imposée. M. de Gontaut-Biron sut se créer rapidement à Berlin une situation exceptionnelle.

M. de Bismarck, que les relations de M. de Gontaut-Biron avec la cour, et notamment avec l'impératrice Augusta, mirent plusieurs fois en méfiance, le juge cependant, dans ses *Souvenirs*, en termes assez favorables : Gontaut-Biron agissait dans les intérêts du parti légitimiste auquel il appartenait de naissance... Diplomate habile et fort aimable, de famille ancienne, il trouvait, auprès de l'impératrice Augusta, des points de contact. Par le privilège d'être de haute naissance, il n'éprouvait aucune difficulté à se faire une situation dans les cercles de la cour, et s'était créé des relations qui, souvent, par un chemin ou par un autre, lui permirent d'arriver jusqu'à l'empereur<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir tout l'incident dans le recueil des *Documents* émanant de M. Thiers, *Occupation et Libération du territoire* (t. I, p. 104 et suivantes).

<sup>2</sup> Prince DE BISMARCK, *Souvenirs* (t. II, p. 203).

Quelque temps après l'arrivée du comte de Gontaut-Biron à Berlin, M. Thiers pouvait se féliciter de cette nomination. Il écrivait spirituellement au nouvel ambassadeur, le 28 janvier 1872 : On est très content de vous et on me loue du choix que j'ai fait. J'en suis tout fier... J'ai donc gagné mon procès contre vous, et je crois que vous serez charmé de l'avoir perdu. *Douceur, dignité, grand sens*, tout cela a réussi auprès du prince de Bismarck. Le gentilhomme, qui est du vieux Sèvres et non du nouveau, a, de plus, beaucoup de titres auprès du roi, qui, au fond, est légitimiste et non pas bonapartiste... Quant à moi, qui suis un vieux philosophe, soucieux uniquement des affaires de l'État, je suis charmé du succès de votre personne, blanche ou bleue...

D'autre part, M. de Bismarck désigna, pour représenter l'Allemagne en France, un de ses amis d'enfance, le comte Harry d'Arnim, diplomate intelligent, mais dont le chancelier dut bientôt dévoiler lui-même, dans un procès scandaleux, les trop graves défauts : la légèreté, la causticité, le manque de jugement et de pondération, la susceptibilité. Le comte d'Arnim se donna, tout d'abord, comme le représentant de l'exigence conquérante ; il se mêla aux intrigues intérieures, favorisant les divers partis d'opposition et se déclarant publiquement l'adversaire de M. Thiers.

La révélation inouïe de sa correspondance, faite dans l'année 1874, prouve qu'il fallut au gouvernement français la plus grande patience pour tolérer, près de lui, cette présence dangereuse et ce visage chagrin. L'esprit brouillon de l'ambassadeur finit par se tourner contre son propre chef, qui, sûr de la confiance de l'empereur, eut la force et l'autorité nécessaires pour rappeler aux règles de la discipline un haut fonctionnaire qui n'avait su, en somme, se ranger à aucun de ses devoirs.

Or, M. de Bismarck, en faisant ce choix, savait à qui il avait affaire.

Dès 1872, un des officiers généraux les plus autorisés de l'armée allemande, M. de Berg, s'exprimait en ces termes sur le compte de l'ambassadeur : Il n'est nullement l'homme qu'il nous faudrait à Paris... C'est un ambitieux malade et hypocondre ; il a persécuté son cousin Bismarck pour obtenir de lui le poste de Paris. Il le poursuit aujourd'hui pour en avoir un autre : il est mécontent ; il l'a été toute sa vie ; il le sera toujours et désirera toujours autre chose que ce qu'il a.

Le comte de Beust raconte, de son côté, une anecdote à la fois plaisante et concluante : Nous dinions à Gastein, avec le prince de Bismarck, au Chalet suisse, dans une espèce de gloriette, d'où l'on apercevait la rue. Tout à coup, nous remarquâmes l'arrivée d'une chaise de poste et nous présumâmes que ce devait être le comte d'Arnim, qui venait d'être nommé ambassadeur à Paris. J'envoyai aussitôt quelqu'un au-devant, de la voiture et fis prier le comte d'Arnim de dîner avec nous. Nous vîmes que la voiture s'était arrêtée, mais notre invité ne se montrait point. Enfin, on découvrit qu'il était descendu et qu'il s'occupait, derrière la chaise de poste, à changer de toilette, alors que nous étions nous-mêmes vêtus d'un costume du matin : *Et l'on ferait de la haute politique avec une créature de ce genre-là !* dit Bismarck<sup>1</sup>.

Vingt ans après, quand le prince de Bismarck écrit ses *Souvenirs*, et alors qu'il voudrait se montrer indulgent pour l'ambassadeur, il résume encore, en ces termes, son opinion sur l'homme qu'il avait choisi pour présider aux relations

---

<sup>1</sup> Comte DE BEUST, *Mémoires* (t. II, p. 484).

nouvelles entre la France et l'Allemagne : C'est grand dommage pour notre diplomatie, que les aptitudes peu ordinaires d'Arnim ne fussent pas servies par une sûreté de caractère et une loyauté à la hauteur de ses moyens.

En 1871, ses défauts ne déplaisaient pas.

Quoi qu'il en soit, les relations étaient rétablies entre les deux grands peuples qui venaient de se mesurer dans une guerre affreuse. En Allemagne, la joie du triomphe et le sentiment d'une autorité prépondérante ne donnaient pas une pleine confiance en l'avenir. Il y avait, après ce succès prodigieux, une amertume dans le cœur et : une sorte de désenchantement. En France, l'œuvre du relèvement était ébauchée, mais elle était encore bien frêle et restait exposée au caprice des événements.

## CHAPITRE VII. — LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE.

La session d'hiver de l'Assemblée nationale. — Message du 7 décembre 1871. — Les partis et les groupes. — Versailles et l'Assemblée nationale. — Les princes d'Orléans à la Chambre. — M. de Falloux et la question du drapeau. — Discussions fiscales. — Première démission de M. Thiers. — La fusion parlementaire. — Propagande bonapartiste. — Le budget de 1872. — M. Gambetta en province ; M. Thiers à Paris.

### I

Il faisait froid, à Versailles, quand la session fut rouverte, dans les premiers jours de décembre. M. Thiers était de mauvaise humeur et un peu découragé. Ce séjour ne lui plaisait pas : il eût aimé vivre à l'Élysée ; mais une décision formelle de l'Assemblée lui avait imposé, comme résidence officielle, la ville du Grand Roi. On appelait l'hôtel de la Préfecture, où il demeurait, **le Palais de la Pénitence**.

La question du retour à Paris était encore à l'ordre du jour. Elle avait été soulevée, à la fin de la dernière session, par une proposition de la droite tendant à fixer définitivement les ministères à Versailles. On avait fait, une fois de plus, à cette occasion, **le procès de Paris**. M. Thiers s'était opposé au projet, et il l'avait emporté. D'autre part, dès le début de la session, M. Duchâtel et M. Humbert avaient demandé la rentrée à Paris, mais le gouvernement s'étant abstenu dans ce nouveau débat, la motion avait été rejetée.

L'Assemblée supportait avec aigreur les inconvénients de ses propres décisions. Entre la gare et le château, sur les longues avenues, la bise soufflait et les dispositions étaient médiocres quand on entrait en séance.

M. Thiers, qui appréhendait les sautes de vent d'une majorité désorientée, crut devoir la ménager. Il sentait qu'il n'avait plus, sur elle, l'autorité qu'elle lui avait reconnue dans la session antérieure. Quand il vint devant elle pour lire le message d'ouverture, on l'interrompit fréquemment ; on l'écoutait **par tolérance, par habitude, pour en finir**. Il y avait, dans tout cela, beaucoup de contrariété et aussi un peu de gaminerie. On trouvait que **le vieux baissait**. Il était nerveux. Les incidents avec l'Allemagne, qu'il était obligé de dissimuler, compliquaient sa tâche. A bout, sinon d'arguments, du moins de patience, il parlait trop souvent **de s'en aller**. Il donnait l'idée et l'envie de le prendre au mot.

Ses sentiments se reflètent dans le message long et obscur qu'il adresse, le 7 décembre, à l'Assemblée. Il s'attaque un peu à tout le monde : d'abord, selon sa coutume, à l'empire : **il ne faut jamais oublier dans quel état le gouvernement impérial a laissé les finances de la France** ; puis aux légitimistes : **il faut se préparer à doter la France d'un régime définitif, en ayant la claire intelligence de la société moderne**. Mais il ne prononce pas le nom de République ; il combat la thèse de M. Gambetta, en soutenant le droit souverain de l'Assemblée, et il se dérobe devant ces nécessités constitutionnelles dont il avait parlé si vivement en septembre :



La politique ayant pour objet, dit-il à l'Assemblée, la constitution d'un gouvernement définitif, c'est vous, surtout, qu'elle regarde, et nous empiéterions sur vos droits si nous prenions, à cet égard, une initiative précipitée.

Quant à moi, accablé de fatigue et quelquefois de douleur, lorsque je me détourne, un moment, d'un travail incessant pour penser à nos malheurs, je n'ai accepté qu'une tâche : c'est de réorganiser le pays, brisé par sa chute, en refaisant, au dehors, ses relations, au dedans, son administration, ses finances, son armée, en maintenant un ordre rigoureux pendant que cette tâche s'accomplit et en me tenant toujours prêt à vous remettre intact, dans sa forme scrupuleusement et loyalement conservée, le dépôt que vous m'avez confié.

Le voilà, en effet, continue-t-il, tel que vous me l'avez remis, en partie réorganisé et, surtout, conformément au contrat passé entre nous. Je vous le remets... Qu'en ferez-vous ? Vous êtes le souverain, ou le mot de **droit** n'est qu'un vain mot, car vous êtes les élus, librement élus du pays.

Vous faire aujourd'hui des propositions sur tout ce qui est constitutif, serait de notre part, à mes collègues et à moi, une témérité, une entreprise sur vos droits. Mais nous sommes, nous aussi, des élus du pays, et nous avons des devoirs à remplir comme membres de cette Assemblée et comme membres du gouvernement.

Lorsque, en soulevant vous-mêmes les graves questions qui préoccupent les esprits, vous nous provoquerez à nous expliquer sur leur solution, nous vous répondrons avec franchise et loyauté. Jusque-là, nous n'avons, mes collègues et moi, qu'un compte à rendre, loyal, exact, et nous vous l'avons rendu.

Signalant, avec humeur, le mal qui se développait, il s'en prenait à la politique des partis :

Dans son ensemble, le pays est sage. Mais les partis ne le sont pas. C'est d'eux, d'eux seuls qu'il y a quelque chose à craindre. C'est d'eux seuls qu'il faut vous garder.

Les sages conseils de M. Thiers, empreints d'une sorte d'hésitation qu'on remarquait chez lui pour la première fois, ne devaient pas être entendus.

La majorité de l'Assemblée, surprise par le résultat des élections départementales, décontenancée par l'insuccès de la fusion, se sentait impuissante et se livrait, avec une colère sourde, à ses rancunes, attendant tout d'un incident qu'elle n'avait même pas la volonté arrêtée de provoquer ; un fond de droiture et de sincérité contenait encore les violences. Un des membres de cette majorité la définit très exactement : **La Chambre est usée. Incapable de décision, de volonté, elle aurait honnêtement marché dans une voie toute tracée : frayer son chemin, le connaître surtout, c'est trop difficile pour elle. Elle hésite, elle avance, elle recule : elle ne veut ni rompre ni briser. Elle sent que M. Thiers la trahit (c'était le langage courant dans la droite), qu'il aspire à la jeter à l'eau ; qu'il le fera au premier jour ; mais elle attend et n'ose ouvrir la lutte.**

Depuis un an bientôt qu'elle siégeait, l'Assemblée s'était lentement organisée selon les traditions parlementaires. Les opinions s'étaient aménagées, les

groupes s'étaient constitués par ces concessions mutuelles qui affaiblissent les convictions, mais qui créent la discipline des partis.

La droite s'était divisée en extrême-droite, droite et centre droit. A l'*extrême-droite*, des gentilshommes sincères, hautains, figés dans leur loyauté monarchiste et leur soumission absolue à la volonté du **Roi** ;

La *droite*, plus souple et plus politique, s'appliquant patiemment à résoudre le problème de la quadrature du cercle, en cherchant à concilier la monarchie de droit divin avec les conquêtes de la Révolution ;

Le *centre droit*, où abondaient les orléanistes, prêt à faire des concessions, soit à droite, soit à gauche, pourvu que la mission de sauver le pays et les principes conservateurs fût confiée à un des membres de la famille d'Orléans, soit le comte de Paris, soit le duc d'Aumale<sup>1</sup>.

Vers la gauche, par un travail insensible et presque imperceptible, on voyait se constituer lentement un nouveau groupe, dont le développement devait avoir sur les événements une influence considérable : le *centre gauche*.

Ce groupe s'était fondé dans un petit appartement de la rue Duplessis, à Versailles. Là, se réunissaient, au début, M. de Marcère, député du Nord et conseiller à la cour d'appel de Douai ; M. Christophle, ancien préfet de la Défense nationale ; MM. Félix Renault et Duréault, députés de Saône-et-Loire ; M. Gailly, riche industriel des Vosges. Ces députés avaient pris leur parti d'accepter la forme républicaine. Ils pensaient qu'elle pourrait donner au gouvernement du pays une stabilité que les diverses monarchies établies et renversées depuis 1815 n'avaient pu lui assurer. Pour cela, ils prétendaient entourer la République de garanties destinées à satisfaire et à grouper tous les éléments modérés. On rédigea un programme, et le nouveau groupe compta bientôt une soixantaine de membres. On discuta sérieusement la question de savoir s'il s'appellerait **Réunion des républicains conservateurs** ou **Réunion des conservateurs républicains**. Au bout d'un certain temps, il fut assez nombreux pour abandonner le petit local de la rue Duplessis et se réunir dans une des salles de la mairie de Versailles.

---

<sup>1</sup> Il n'est pas inutile, pour faciliter la lecture des documents de cette époque, de rappeler le sens exact de certaines appellations pour désigner les différents groupes de la droite :

1° *Réunion des Réservoirs*, tenue à l'hôtel du même nom et comprenant tous les députés de la droite, jusqu'au manifeste du comte de Chambord, du 5 juillet. 1871. Après ce manifeste et après la signature de la note Lorry : **Les inspirations personnelles de M. le comte de Chambord lui appartiennent**, la réunion des Réservoirs se divise :

2° *Centre droit*, composé des députés n'admettant pas le drapeau blanc ; c'est un groupe fermé, dans les réunions duquel seuls ses membres étaient admis.

3° *Cheveau-légers*. Ce groupe comprend les députés prêts à crier : **Vive le roi quand même !** Il est dirigé par les chefs qu'indiquait leur confiance le mandat spécial du comte de Chambord : MM. Lucien Brun, de Carayon-La tour, de Cannove de Pradines, de la Rochelle.

4° *Droite modérée*, constituée sur l'initiative de M. Ernoul, dans le but de réunir le centre droit et les cheveau-légers. C'est dans cette pensée que fut rédigé, par M. de Meaux, le programme de la droite, de février 1872. On forma ainsi, des signataires du manifeste, un nouveau groupe (*réunion Colbert*) qui devait servir de trait d'union entre les diverses fractions du parti monarchique.

5° Enfin, *réunion Changarnier*, comprenant des conservateurs que des raisons diverses empêchaient de se faire inscrire sur la liste des réunions plus tranchées.

Lentement, on vit venir vers lui des hommes occupant une situation sociale considérable : MM. Casimir-Perier, de Rémusat, Léon Say, Dufaure. Ils étaient, pour la plupart, des amis de M. Thiers. M. Casimir-Perier, notamment, dont le nom avait une si haute-signification, avait dit à M. Jules Simon, dès les premiers jours de la constitution du gouvernement : *Je suis avec vous*. M. Thiers appréciait *sa parfaite-droiture, la vivacité de son esprit, son talent d'écrire et son expérience des affaires*. Il fut heureux de lui offrir le portefeuille de l'intérieur, quand il devint vacant par la mort de M. Lambrecht.

Il avait fallu, à ces hommes, un réel courage pour-se dégager des influences de l'éducation, de la famille, de l'entourage, et pour supporter les objurgations, et les anathèmes qui, pendant de longues années, les poursuivraient<sup>1</sup>.

Le centre gauche s'était prononcé, tout d'abord timidement, pour la République ; puis, entraîné par les manifestations de l'opinion, il s'était fait, avec ses hésitations, des convictions ; les critiques mêmes l'avaient engagé. Finalement, c'était sur la proposition d'un de ses membres, M. Rivet, que l'Assemblée nationale avait donné un embryon de constitution à la République. Dans la session qui allait s'ouvrir, ce groupe devait prendre consistance et s'affirmer de nouveau.

Au delà du centre gauche, l'Assemblée était encore divisée en deux groupes : la *gauche*, comprenant les républicains modérés qui suivaient MM. Jules Grévy, Jules Simon, Jules Favre et qui, en somme, s'étaient dévoués à la personne de M. Thiers ; l'*union républicaine*, qui se composait des amis de M. Gambetta. Ceux-ci se qualifiaient volontiers de républicains radicaux et on les appelait les *rouges*. Ils avaient un programme de réformes qu'ils développaient dans les professions de foi ou dans les réunions publiques, mais dont ils retardaient la réalisation jusqu'à la constitution définitive de la République. Ils s'étaient séparés des républicains modérés au moment de la guerre à outrance ; ils déniaient énergiquement à l'Assemblée le pouvoir constituant ; ils étaient en état de rupture déclarée avec M. Thiers sur plusieurs questions importantes, notamment sur la question militaire et sur la question économique, car ils étaient libre-échangistes. Cependant, ils s'inclinaient devant son autorité ; ils le ménageaient, parce qu'ils commençaient à compter sur lui pour fonder la République ; ils le soutenaient presque toujours de leurs votes et dans des circonstances bien choisies, de leurs éloges qu'on affectait de trouver compromettants.

En séance, dans les scrutins, dans les couloirs, ces cadres, d'ailleurs très élastiques, contenaient mal la foule houleuse et agitée que formait l'Assemblée. Jamais la France n'en avait connu d'aussi nombreuse.

738 représentants se réunissaient dans la grande salle de l'Opéra du château de Versailles, construite par Gabriel pour les fêtes du roi Louis XV, aux fauteuils couverts de velours rouge, à la tribune d'acajou, élevée sur un double escalier de six marches, et aux loges surplombant la salle et toujours remplies d'un nombreux public de journalistes, de curieux, de femmes.

Un perpétuel mouvement d'entrée et de sortie soulevait les portières de velours rouge, au delà desquelles on se trouvait dans une salle de pas-perdus construite sur l'ancienne scène transformée ; de là, par les couloirs, on gagnait la *Galerie des bustes*, toute pleine des hautes figures de l'histoire nationale, mais glaciale entre ses murs de pierre.

---

<sup>1</sup> RANC, *De Bordeaux à Versailles* (p. 67 et 93).

Dans la salle, M. Grévy, au fauteuil, siège en redingote noire, la figure placide et parfois somnolente ; attentif, cependant, aux nombreux représentants qui viennent le consulter, ou tout simplement lui demander des billets. Sur les gradins, des types très accusés, des figures célèbres ou connues : M. de Lorgeril, le barde breton ; M. de Belcastel, toujours prêt à lancer une interruption ; M. de Tillancourt, qui a gardé, de la Chambre impériale, la réputation d'un faiseur de mots ; M. de Lasteyrie, avec son éternel abat-jour vert ; M. Emmanuel Arago, dont la voix de stentor domine soudain le tumulte ; M. Schœlcher, vêtu de noir et affectant la réserve et la correction du gentleman ; le colonel Langlois, qui se précipite à la tribune au moindre incident suscitant la vivacité de ses nerfs et de ses sentiments ; M. Ernest Picard, plantureux et de joyeuse humeur ; M. Jules Simon, le dos voûté ; M. Jules Favre, les traits creusés et l'air mélancolique ; M. Dufaure, caché derrière le haut collet de sa redingote marron ; M. Littré, ratatiné sous sa calotte de velours bleu ; Mgr Dupanloup, très entouré, et distribuant des indications qui sont des ordres à des représentants plus jeunes qui les répandent immédiatement parmi les travées ; M. Gambetta, déjà gros, la tête en arrière, à demi étendu sur la banquette, très attentif aux débats, ayant auprès de lui le faux-col du légendaire M. Garnier-Pagès, et, à ses pieds, le vieux M. Corbon.

Souvent, la séance s'anime. Les orateurs sont nombreux dans cette Assemblée qu'on eût pu croire recrutée au hasard : des orateurs passionnés, ayant foi dans l'autorité et dans la force de la parole. A droite, c'est le duc d'Audiffret-Pasquier, vif, ardent, naturel ; c'est M. Ernoul, orateur abondant et informé ; c'est Mgr Dupanloup, qu'on écoute avec considération ; M. de Cazenove de Pradines, qui parle au milieu du respect. Au centre, c'est M. Thiers, qui, quoi qu'on en ait, tient toujours tout le monde sous le charme ; c'est M. Jules Simon, dont la voix semble une caresse ; c'est M. Dufaure, qui pousse une argumentation comme un paysan le manche d'une charrue ; c'est M. Ernest Picard, plein de verve, d'esprit et d'à-propos. A gauche, c'est M. Challemel-Lacourt, que les élections du 7 janvier 1872 amènent à l'Assemblée nationale et dont l'amère véhémence sera bientôt une révélation ; c'est M. Jules Ferry, pénible et heurté, mais vigoureux et pénétrant ; c'est M. Gambetta, dont l'apparition à la tribune impose le silence, et dont la voix soulève l'orage.

Hors séance, dans le palais et aux alentours, le travail parlementaire et le travail des passions sont plus animés encore. Partout, dans les salles du château, les commissions se réunissent : commissions d'études, commissions d'enquête, commissions de contrôle, ou groupements particuliers. La fameuse réunion des Réservoirs ne compte pas moins de deux cents membres ; le centre gauche siège dans une salle de l'Hôtel de Ville.

Versailles est une ruche bourdonnante. On revoit les foules de l'ancienne cour, mais noires et tristes sous la redingote parlementaire : cohue précipitée, surveillance réciproque, bavardages inutiles ou dangereux, immense intrigue. Les solliciteurs arrêtent les députés dans la rue et leur confient à l'oreille leurs doléances. ou leurs déceptions. Le pouvoir est là ; on est en quête de recommandations ou d'apostilles. On hume le vent. Les représentants affairés passent, tendant des mains pleines de promesses.

A l'hôtel des Réservoirs, on se dispute les tables ; c'est un va-et-vient de ministres, de députés, de journalistes, de fonctionnaires, de quémandeurs, de curieux, où se mêle, le jour des grandes séances, un nombreux public de femmes en toilettes élégantes ; elles donnent le ton. On rit, on plaisante, on crie, on fait de l'esprit. La bonne humeur nationale l'emporte, même dans les mauvais

jours. Jamais, peut-être, le monde politique n'eut plus d'entrain que dans ces années de Versailles.

Mais ce qui communique à ces sessions une physionomie à part et un caractère singulièrement pittoresque, c'est l'aller et le retour en commun de Paris à Versailles et de Versailles à Paris, dans les fameux [trains parlementaires](#). Chaque jour de séance, une cohue endimanchée, que représente assez bien un départ pour les courses, envahit la gare Saint-Lazare. Par centaines, par milliers, les mêmes figures se précipitent, à l'heure dite. Les salles, le quai se hérissent de personnages vêtus de noir, le bras arrondi autour de lourdes serviettes bourrées de paperasses ; on s'entasse dans les wagons : les journalistes, suivant les députés ou les ministres, essaient de surprendre, sur les lèvres un mot, sur les visages une nuance pouvant prêter à l'indiscrétion. Le contact, les rencontres inévitables, les rapprochements imprévus, les politesses réciproques, la glace baissée et la glace rompue multiplient les incidents qui compliquent encore la complexité déjà si grande des relations autour d'une assemblée délibérante et souveraine. Durant des années, tout le personnel politique de la France passa la moitié de ses journées en wagon ; peut-être n'exagérerait-on rien en disant que cette existence, forcément instable et nomade, prolongea parfois, jusque dans la salle des séances de l'Assemblée, sa vaine trépidation.

C'est dans ces conditions que M. Thiers devait gouverner. On comprend sa lassitude.

Voulant donner quelque unité à cette foule souvent incohérente, toujours indisciplinée, il avait institué ces dîners, ces soirées quotidiennes où tout le personnel politique était accueilli. C'était, pour lui, une fatigue de plus ; mais il aimait à y rencontrer son monde et à s'y produire lui-même.

On trouvait là l'énorme M. Batbie et le charmant M. Beulé, l'inévitable Guyot-Montpayroux ou le taciturne Barthélemy Saint-Hilaire, le général Trochu, éloquent et chagrin ; on y vit le duc d'Aumale, et même, dit-on, M. Gambetta. M. Thiers, adossé à la cheminée, essayait un discours, aiguïait ses arguments ou simplement se laissait aller à son heureuse verbosité. Le voici, faisant tout un manège de grâces autour d'un député qu'il veut gagner, il l'entretient longuement des générations spontanées, de la Genèse, reconnaît (puisqu'il parle à un catholique déclaré) que toutes les données certaines de la science moderne concordent avec les récits de la Bible. [Il a, lui, M. Thiers, consacré bien des aimées de sa vie à ces études. Il a beaucoup d'estime pour les travaux de Pasteur. — Il m'a fait asseoir auprès de lui, dit l'interlocuteur lui-même, il m'a traité tout le temps avec une distinction particulière... Nous avons beaucoup parlé de mon rapport !](#)<sup>1</sup> Et, malgré toute méfiance, le député sort conquis ou, du moins, charmé.

La tension des rapports entre M. Thiers et l'Assemblée se manifeste dès la rentrée : M. de Malleville n'est pas réélu vice-président.

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, dépose un important projet de loi sur l'instruction primaire qui fait partie du programme de réorganisation et qui, ajournant les deux principes républicains en cette matière, la gratuité et la laïcité de l'école, s'en tenait à proclamer le principe de l'obligation. Quoique tout le monde fût d'accord pour reconnaître la nécessité de la diffusion de l'enseignement dans les classes populaires, la commission nommée par

---

<sup>1</sup> Martial DELPIT, *Journal* (p. 225).

l'Assemblée est, en grande majorité, hostile au projet de M. Jules Simon. Mar Dupanloup la dirige. La loi ne viendra jamais en discussion.

Dans le débat sur la proposition Duchâtel-Humbert, relative au retour de l'Assemblée à Paris, le 2 février 1872, M. Casimir-Perier, qui avait posé la question de portefeuille, est battu, par 366 voix contre 310. Il donne sa démission, le 6 février 1872. M. Thiers est ainsi successivement privé des concours auxquels il tient le plus.

Déjà, son ministère, constitué depuis moins d'un an, a vu s'éloigner ou disparaître MM. Ernest Picard et Jules Favre, démissionnaires, le premier le 28 mai 1871, le second le 2 août ; il perd maintenant M. Casimir-Perier, qui avait succédé, à l'intérieur, à M. Lambrecht, décédé. M. Casimir-Perier est remplacé par M. Victor Lefranc, de la gauche républicaine, qui laisse le ministère du commerce et de l'agriculture à M. de Goulard, membre du centre droit, ami personnel du président de la République.

Un moment, le 20 décembre 1871, à propos d'une interpellation de M. Raoul Duval, qui vise le rôle de M. Ranc au moment de la Commune, M. Dufaure lui-même avait été mis en péril et n'était sauvé que par un ordre du jour émanant d'un membre de la droite intransigeante, M. Pâris. Ce sont des incidents journaliers et irritants ; comme dit le président Grévy : *on incidente constamment*.

Au début de cette session, alors que M. Thiers mettait l'Assemblée en garde contre la politique des partis, tous les partis s'agitent à la fois. Depuis l'échec de la fusion, chacun d'entre eux voudrait prévenir les entreprises rivales et précipiter, à son profit, les événements. C'est une concurrence, une sorte de steeple-chase où tous se surveillent, où les plus bruyants et les plus violents se croient les plus utiles. Ainsi que cela arrive souvent dans les assemblées, les paroles passent pour des actes et l'agitation pour de l'action.

## II

Les princes d'Orléans avaient donné le signal. Il leur tardait de sortir du rôle un peu effacé où les confinait, d'une part, la volonté du comte de Chambord et, d'autre part, l'engagement qu'ils avaient pris envers M. Thiers de ne pas siéger à l'Assemblée.

Le samedi 16 décembre, le bruit se répand que les princes sont décidés à se présenter à l'Assemblée, le lundi suivant.

Les groupes de gauche se réunissent ; la gauche républicaine proteste contre la présence des princes qui *trouble l'œuvre de réorganisation du pays*.

Au jour dit, alors que l'on attend le duc d'Aumale et le prince de Joinville, ils ne viennent pas : Mais chaque député trouve, sur son pupitre, un numéro du *Journal des Débats* contenant des lettres adressées par eux à leurs électeurs. Un trait de crayon bleu indique complaisamment, aux représentants, le passage intéressant.

Après avoir rappelé leur engagement de ne pas siéger, les princes affirmaient que cet engagement avait un caractère temporaire et révocable. Ils déclaraient ensuite que les circonstances avaient changé depuis : la prorogation des pouvoirs de M. Thiers ayant été votée, ils se considéraient, quant à eux, comme

déliés ; mais M. Thiers interprétant autrement leur promesse, ils faisaient appel aux décisions d'un tribunal supérieur qui n'était évidemment autre que l'Assemblée.

Dès l'ouverture de la séance, l'Assemblée est transformée en un vaste cabinet de lecture. M. Jean Brunei, au milieu de la préoccupation de tous, interpelle le gouvernement sur l'absence de députés dont l'élection était validée. M. Casimir-Perier, encore ministre de l'intérieur, lit une déclaration aux termes de laquelle le président de la République renonce, pour ce qui le concerne, à se prévaloir de la promesse faite par les princes, mais il ajoute que cet engagement ayant été pris envers l'Assemblée, c'était à celle-ci de prononcer en dernier ressort. Débat orageux. De droite, de gauche, on échange des personnalités vives. MM. Moulin, Batbie et de Broglie défendent les princes et soutiennent un ordre du jour de M. Desjardins, ainsi conçu :

Considérant que la validation, par l'Assemblée, des élections de l'Oise et de la Haute-Marne investit les élus de ces départements de la plénitude de leurs droits, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Au contraire, MM. Turquet, Pascal Duprat, Leblond et Duvergier de Hauranne soutiennent l'ordre du jour pur et simple, qui est repoussé.

Coalisés pour la circonstance, les légitimistes et, les républicains rejettent, par 352 voix contre 284, l'ordre du jour Desjardins, sur la question de priorité, et enfin, par 646 voix contre 2, l'Assemblée vole l'ordre du jour suivant, proposé par M. Fresneau, légitimiste :

L'Assemblée nationale, considérant qu'elle n'a ni responsabilité à prendre, ni avis à donner sur des engagements auxquels elle n'a pas participé, passe à l'ordre du jour.

Comme M. Thiers, l'Assemblée se refusait à trancher la question posée par les princes. Ils finissent par la résoudre d'eux-mêmes. Le lendemain, 19 décembre, ils assistent à la séance. Précédés de MM. Bocher et de Mornay, ils font une entrée modeste et non dénuée d'embarras. Quelques députés, à peine, se lèvent par curiosité. On s'habitue rapidement à la présence des princes, qui siègent, d'ailleurs, de la façon la plus simple, assis à côté l'un de l'autre, au centre droit. Cette manifestation ne produisit pas tout l'effet sur lequel on avait compté ; les princes d'Orléans n'étaient pas faits pour jouer le rôle d'un Louis-Napoléon.

Par contre, elle irrita vivement M. Thiers. Il sentait qu'elle le compromettait, s'il ne prenait pas nettement position. Il était renseigné exactement sur les tendances du suffrage universel. Une évolution décisive se faisait en lui. Il ne voulait pas favoriser les prétentions dynastiques, quelles qu'elles fussent. Dans ses Souvenirs, il explique lui-même son état d'esprit à l'égard d'une famille qu'il avait servie : *J'aurais préféré cette famille à toute autre, si la monarchie m'eût paru possible en ce moment. Mais les républicains et les légitimistes formant ensemble une grande majorité dans l'Assemblée, s'y seraient opposés, et toute tentative que j'eusse faite pour favoriser cette restauration eût été, de ma part, non seulement un manque de loyauté vis-à-vis des légitimistes et des républicains, mais encore la violation de mes devoirs envers la France, que j'avais mission de pacifier en prévenant les luttes des partis*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> THIERS, *Notes et Souvenirs* (p. 199).

Le 26 décembre, au milieu du grand discours qu'il prononçait contre l'impôt sur le revenu, il brûle ses vaisseaux et fait acte d'adhésion à la République.

Démontrant que l'impôt dont il s'agit répandra des germes de discorde dans le pays, il ajoute :

...Et ici, Messieurs, je parle, comme toujours, avec une conviction profonde, mais croyez-moi, vous qui voulez taire un essai loyal de la République, et vous avez raison (Rumeurs sur quelques bancs, assentiments sur les autres), il faut le faire loyal. Il ne faut pas être des comédiens qui essaieraient d'une forme de gouvernement avec le désir secret de le faire échetier. Cet essai, il faut le faire sérieusement, sincèrement, et, je le vois tous les jours à vos votes si sensés, nous le voulons tous. (Rumeurs à droite, — *très bien ! très bien !* et applaudissements à gauche.) Non ! encore une fois, nous ne sommes pas des comédiens. Nous sommes des hommes sincères. Nous voulons faire cet essai loyalement. (Nouvelles rumeurs sur quelques bancs à droite.)

Messieurs, je voudrais vous unir et non pas vous diviser. (*Très bien !*) Eh bien, je sais qu'en vous parlant de loyauté, je ne vous divise point, je vous unis au contraire. (*Très bien ! Très bien !*)

Je m'adresse à ceux qui veulent que cet essai réussisse, et je suis sûr que c'est m'adresser à toute l'Assemblée ; mais je m'adresse tout spécialement à ceux qui se font de la République un souci continuel, — et je suis du nombre. (Mouvements.)

Je leur demande au nom du vœu secret, du vœu profond de leurs cœurs, de mettre, sous la République, de la justice partout. Je les supplie de ne pas faire comme a fait le pouvoir absolu (*Très bien !*), qui a voulu flatter le peuple, en lui donnant des lois dont il s'est ensuite servi contre lui, quand le peuple croyait s'en servir lui-même contre d'autres. (Vive adhésion.)

Ces paroles, prononcées avec un accent de grande sincérité et un geste habilement impérieux, firent sur l'Assemblée, et spécialement sur la droite, une profonde impression.

Les monarchistes admettent, dès lors, qu'ils ne peuvent plus compter sur M. Thiers pour les aider à restaurer le trône. Il était déjà l'adversaire déclaré de l'Empire et du comte de Chambord. Il vient de se séparer des princes d'Orléans. La République, il l'a déclaré, reste à ses yeux la seule ressource. Celle-ci, avec l'appui d'un chef aussi expérimenté et qui, en détient le pouvoir, est la solution probable et peut-être imminente. Il faut immédiatement aviser.

C'est alors qu'on vit s'engager, entre les deux fractions du parti royaliste, un débat solennel, dont les échos ne sont venus que lentement à la connaissance du public. Nous avons dit la situation toute particulière qu'occupait, en dehors et à côté de la droite de l'Assemblée, un homme qui n'avait pas cru devoir y figurer, mais que la plupart de ses membres considéraient comme leur chef, M. de Falloux.

Le 3 janvier 1872, il se rendit à Versailles, dans le salon de M. de Meaux, député de la Loire, et là, il tint une sorte de conférence à laquelle les monarchistes furent invités. Avec un mélange de franchise et de circonspection fort remarquable, il parla : *Vous ne pouvez pas demeurer longtemps dans une*



situation aussi fausse et aussi périlleuse que celle où vous êtes... Quant à la solution, que doit-elle être ? Elle ne peut être, selon moi, selon tous ceux qui sont réunis ici, que la monarchie, avec la maison de Bourbon tout entière réconciliée et réunie...

Et alors, abordant franchement la difficulté qui empêchait la fusion, il disait : M. le comte de Chambord s'est prononcé pour le drapeau blanc ; les princes d'Orléans, si je suis bien informé, persistent à croire que la France ne consentirait pas à répudier le drapeau tricolore et que satisfaction serait donnée à tous les souvenirs et toutes les gloires, si nos antiques fleurs de lys venaient se poser sur le drapeau actuel

Il posait la question : M. le comte de Chambord peut-il se déjuger ? Et il répondait que le prince pouvait le faire devant un tribunal, un arbitre suprême qui n'était autre que la nation représentée par l'Assemblée nationale : l'Assemblée la plus loyale, la plus sincèrement patriotique, la plus capable, en un mot, de donner une garantie égale au peuple et au roi.

C'était affirmer, en face de l'autorité souveraine du prince, l'autorité souveraine de la nation et de l'Assemblée. Les légitimistes purs ne cachèrent pas leur étonnement, bientôt leur indignation.

Par une insistance qui, dans un tel milieu, fut une faute, M. de Falloux examina les moyens transitoires qui pouvaient permettre d'arriver à la restauration de la monarchie, et il prononça cette phrase : C'est ici qu'apparaît le rôle possible du duc d'Aumale. Il ajouta : M. le duc d'Aumale est peut-être le plus éloigné de nous ; cependant, s'il prenait des engagements d'honneur, qui se refuserait à le croire ?<sup>1</sup>

Un murmure se produisit. Quelqu'un s'écria : Nous proposez-vous la présidence de la République pour le duc d'Aumale ? Sur cette interruption, M. de Falloux dut se défendre. La conférence devint houleuse et elle se termina au milieu d'une confusion et d'une mauvaise humeur réciproques. L'effort suprême des conciliateurs avait échoué. Le lendemain il n'était question, dans les cercles légitimistes, que de la tentative avortée de M. de Falloux et de ce que le marquis de Dreux-Brézé appelle un programme préparatoire à la diminution, comme souverain, du roi de France.

Ces faits si graves, coïncidant avec les déclarations non moins graves de M. Thiers, précédaient de quelques jours les élections partielles du 7 janvier 1872.

Dans le département de la Seine, les candidats en présence étaient Victor Hugo, soutenu par le parti radical, et M. Vautrain, président du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris. Républicain modéré, M. Vautrain fut élu, par 121.158 voix contre 93.243 données à Victor Hugo.

L'élection de M. Vautrain était un succès pour Thiers. Elle indiquait la reprise de la vie normale parisienne et la force des idées modérées. Ce nom, avait dit M. Jules Favre, dans une lettre adressée au *Siècle*, veut dire : Réconciliation de Paris avec Versailles, retour de l'Assemblée à Paris, amnistie.

Le vote de Paris allait exercer une grande influence sur la propagande républicaine en province.

---

<sup>1</sup> *Souvenirs* du vicomte DE MEAUX. *Correspondant*, numéro du 10 octobre 1902 (p. 7). — Voir aussi comte DE FALLLOUX, *Discours et Mélanges politiques* (t. II, p. 319).

Dans les départements, sur seize élections, onze sont républicaines : celles de MM. Robert., Lambert, Jacques, Bouchet, Challemel-Lacourt, Gaudy, Brillier, Laget, Dauphin, Cotte et Dérégnacourt. Quatre monarchistes : MM. Dupont, Grange, Charreyron et Chesnelong, sont nommés. Le Pas-de-Calais envoie à l'Assemblée nationale M. Levert, ancien préfet, bonapartiste.

En somme, les manifestations du suffrage universel se succédaient, toutes favorables à la République, et elles étaient particulièrement agréables au président dans la période critique qu'il traversait.

Il se plaît à le rappeler lui-même dans ses Souvenirs : *La grande majorité des bourgeois, des commerçants, des gens de la campagne, sans se déclarer expressément pour la République, disaient : Nous sommes pour le gouvernement de M. Thiers. Ce mot nous revenait de toutes parts*<sup>1</sup>.

Par contre, M. Thiers commençait à rencontrer dans Janvier l'Assemblée des résistances auxquelles il n'était pas habitué. Sur une question financière, le projet de loi autorisant la Banque de France à augmenter de quatre cents millions l'émission de ses billets, il fut pris à partie par M. Bocher, l'ami et le confident des princes d'Orléans, et par M. Buffet, qui devait bientôt jouer un rôle considérable. M. Thiers fut un peu étonné : M. Bocher, dit-il, ancien préfet, fin, agréable de sa personne, intelligent en affaires, parlant clairement, quelquefois très bien, d'abord fort modeste dans ses prétentions, avait senti peu à peu croître son ambition. M. Buffet, sec d'esprit, réduisant tout en formules de l'économie politique, parlant didactiquement, mais appliqué, sérieux, exact, avait tous les dehors qui prennent les assemblées. Tous deux se montrèrent, dans cette discussion, aussi peu clairvoyants en finances que malintentionnés envers le gouvernement.

Il fallut l'insistance énergique de M. Thiers et le rare talent avec lequel M. Henri Germain défendit la proposition, pour que la Banque reçût, à la dernière heure, le 29 décembre, une autorisation qui épargnât au pays la crise monétaire qui paraissait imminente.

Un incident plus grave encore plaça bientôt M. Thiers en présence de la majorité frémissante et lui permit de mesurer la portée de l'évolution qui s'était accomplie. Il s'agissait encore d'une question d'affaires, mais d'un sujet qui lui tenait particulièrement au cœur : le projet de loi sur les matières premières.

Dans les propositions relatives au remaniement du système d'impôts, nécessaire pour faire face aux besoins nouveaux, trois courants se manifestaient :

Les uns conseillaient d'augmenter, dans une proportion donnée, tous les anciens impôts : c'était un procédé purement fiscal, le procédé des centimes additionnels ; d'autres étaient d'avis d'emprunter à l'Angleterre et à l'Amérique l'*income-tax* : c'était l'impôt sur le revenu ; d'autres obéissaient, surtout, à des préoccupations économiques : ils demandaient le relèvement des droits de douane et, en particulier, l'impôt sur les matières premières.

Dans son message du 7 décembre 1871, M. Thiers, avec sa lucidité habituelle, avait soutenu ce dernier système, qui, à divers points de vue, avait ses préférences.

---

<sup>1</sup> *Notes et Souvenirs* (p. 237).

Il avait abordé, en même temps, une question non moins sérieuse, non moins urgente, celle de nos relations économiques avec l'étranger. Après avoir exposé comment les traités conclus avec les puissances, depuis 1860, avaient fait passer la France, au point de vue douanier, du régime prohibitionniste au régime de la liberté à peu près absolue ; après avoir rappelé l'atteinte portée par la politique du libre-échange aux plus importantes industries nationales, telles que l'industrie des fers, celle des tissus de toute nature, la production agricole, la marine marchande ; après avoir exposé les ruines qui, dans plusieurs de nos provinces, avaient suivi l'application de la politique impériale ; après avoir rappelé que le Corps législatif, ému de ces malheurs, avait ordonné une enquête sur les traités de commerce, M. Thiers définissait ainsi la politique qu'il comptait suivre :

Nous entendons, en laissant aux échanges toute la liberté compatible avec la prospérité publique, assurer à nos industries, à celles qui, depuis trois quarts de siècle, font la fortune de la France, la protection de tarifs suffisants pour qu'elles n'expiront pas sous la concurrence illimitée de l'étranger. Assez de stimulant pour les empêcher de s'endormir, point assez pour qu'elles soient obligées de renoncer à produire ; telle est la politique économique que nous vous proposerons.

Ainsi, se plaçant, il la fois, au point de vue économique et au point de vue fiscal, M. Thiers était amené à réclamer, de l'Assemblée, le relèvement du produit des douanes et l'établissement de droits sur les matières premières.

Mais cette proposition était loin de satisfaire la majorité de l'Assemblée. Quoique protectionniste, elle était influencée par les démarches très actives des représentants du monde des affaires, qui reprochaient à l'impôt sur les matières premières de frapper l'industrie au moment où elle déployait une activité inespérée, et qui démontraient, d'une façon probante, les difficultés de la perception. D'autre part, M. Thiers ne voulait pas céder.

— [Quand ils auront repoussé tous les autres impôts](#), disait-il à ses familiers, [il faudra bien qu'ils en viennent à l'impôt sur les matières premières](#).

Enfin, il ne resta plus, en présence, que cette ressource et l'impôt sur le revenu.

Celui-ci fut discuté pendant six jours, en décembre 1871. La proposition émanait d'hommes d'une compétence incontestable : MM. Wolowski, Henri Germain, Léonce de Lavergne. Ils insistaient sur les avantages d'un impôt contre lequel assurément il existe, en France, un fort préjugé, disaient-ils, mais qui est appliqué en Angleterre, aux États-Unis, en Prusse, en Autriche, en Suisse, en Italie ; impôt juste, car il fait contribuer tous les citoyens proportionnellement à leurs ressources ; impôt conforme aux principes économiques, puisqu'il remplace d'autres impôts dont le moindre inconvénient est de surcharger soit la classe pauvre, soit la classe productive et, avec elle, le travail national.

Les auteurs de la proposition reconnaissaient, d'ailleurs, que la perception de cet impôt présenterait de réelles difficultés ; mais ils se targuaient d'avoir obvié à cette objection par leur projet de cédules. Cependant, pour celle des cédules qui visait les revenus du commerce et des professions, ils étaient bien obligés d'en venir au système de la déclaration et de la taxation.

Dans la séance du 26 décembre, M. Thiers combattit très vivement l'impôt sur le revenu. Il lui adressait deux reproches : cet impôt fait double emploi, en

atteignant des revenus qui sont déjà lourdement grevés ; puis, il est complètement arbitraire

M. Thiers défendit, avec beaucoup d'éloquence, l'œuvre fiscale de la Révolution, qui a fait la répartition de l'impôt la plus équitable de beaucoup qu'il y ait dans toutes les sociétés européennes. Il démontra que l'impôt sur le revenu, applicable en Angleterre, ne saurait être établi en France, où toutes les sources de revenus sont déjà frappées par les quatre contributions. M. Thiers se demandait si on pourrait se fier à une ressource aussi aléatoire pour équilibrer le budget. Il se demandait encore s'il était possible, dans ce pays constamment bouleversé par les révolutions, d'établir un impôt laissant tant de place à l'arbitraire des taxateurs et offrant la tentation, aux divers partis, de rejeter indûment le fardeau des uns sur les autres.

Il résumait toute son argumentation en cette phrase vraiment lapidaire : Nous avons un système fiscal ingénieux, savant, bien combiné, qui donne le moyen de frapper tous les revenus et qu'on peut améliorer encore ; ne le gâtons pas en y introduisant une institution qui en troublerait toute l'économie, qui ferait double emploi, et dont l'application serait souvent injuste et quelquefois même dangereuse pour la sécurité des contribuables. Le discours de M. Thiers produisit un grand effet sur l'assemblée. Les marques d'approbation furent très vives, observe-t-il ; on sentait bien, en ce moment, que j'étais le vrai conservateur.

Malheureusement, dès que la question politique apparaissait, ces impressions favorables se dissipaient : c'est au cours de ce débat que M. Thiers irrita violemment la droite de l'Assemblée nationale en prononçant les mots qu'elle ne devait jamais lui pardonner, d'essai loyal de la République, et qu'il se déclara du nombre de ceux qui se font de la République un souci continu. Sur le fond M. Thiers obtint gain de cause, et l'impôt sur le revenu fut repoussé.

Il ne restait plus que l'impôt sur les matières premières. Commencée le 10 janvier 1872, la discussion passionna encore plus les esprits. Il s'agissait, cette fois, pour l'Assemblée nationale, d'opter définitivement entre le libre-échange et la protection. Le débat se prolongea pendant neuf jours, l'agitation gagna le dehors. Tandis que les Chambres de commerce se prononçaient contre le projet d'impôt, les centres agricoles, au contraire, adhéraient en grand nombre.

A l'impôt sur les matières premières, les libre-échangistes opposaient, comme ressource éventuelle, l'impôt sur les valeurs mobilières. M. Thiers intervint les 13 et 18 janvier, et prononça deux importants discours ; mais la solution ne se dégagait pas. Les esprits s'étaient aigris, l'Assemblée était nerveuse. Pour en finir, M. Barthe déposa un ordre du jour de conciliation qui satisfaisait M. Thiers, en permettant d'imposer les matières premières, et devait plaire aux adversaires, en atténuant le plus possible l'importance de la mesure.

Cet ordre du jour allait être adopté, lorsque surgit une nouvelle motion. M. Lucien Brun, parlant au nom des représentants des Chambres de commerce, conseilla de chercher les cent quatre-vingts millions indispensables au budget dans un impôt établi sur le chiffre des affaires. Il demanda qu'on nommât, avant toute décision, une commission de quinze membres, chargée d'étudier la proposition.

Dans un discours des plus vifs, M. Thiers combattit cette idée, et déclara qu'en acceptant l'ordre du jour de M. Barthe, le gouvernement avait atteint la limite des concessions possibles. Il affirmait ne pouvoir se prêter à des délais qui laisseraient le budget sans équilibre.

Il posa, nettement, la question de confiance, ajoutant que la **résistance de l'Assemblée nationale à l'impôt sur les matières premières n'était due qu'à des intérêts perdant toute pudeur pour se satisfaire**. C'est alors que M. Féray, ami politique de M. Thiers, mais très excité sur la question économique **au point d'en être méconnaissable**, proposa une résolution à laquelle se rallia M. Lucien Brun :

L'Assemblée nationale, réservant le principe d'un impôt sur les matières premières, décide qu'une commission de quinze membres examinera les tarifs proposés et les questions soulevées par cet impôt, auquel elle n'aura recours qu'en cas d'impossibilité d'aligner autrement le budget.

Malgré l'opposition résolue du président de la République, qui s'indignait, un peu bruyamment, **de l'effronterie des intérêts coalisés**, cette résolution fut adoptée par 367 voix contre 297. Les députés s'étaient divisés d'une façon inaccoutumée ; partagés en libre-échangistes et en protectionnistes, presque tous les républicains qui, habituellement, soutenaient M. Thiers, l'avaient abandonné, tandis que ses adversaires ordinaires, les monarchistes, avaient voté pour lui.

Le gouvernement était mis en minorité ; le soir même, les ministres signaient leur démission. Le président de la République, le lendemain, donnait la sienne par la lettre suivante adressée à M. Jules Grévy, président de l'Assemblée :

Monsieur le Président,

Je vous prie de vouloir bien transmettre à l'Assemblée nationale ma démission de président de la République.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que, jusqu'à mon remplacement, je veillerai à toutes les affaires de l'État avec mon zèle accoutumé. Cependant, l'Assemblée nationale comprendra, je l'espère, qu'il faut prolonger le moins possible la vacance du pouvoir.

Les ministres m'ont donné aussi leur démission et j'ai dû l'accepter.

Comme moi, ils continueront à expédier les affaires avec la plus grande application, jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

THIERS.

Versailles, 20 janvier 1872.

Connue dès le 19 janvier au soir, la décision de M. Thiers provoqua une grande émotion dans le monde parlementaire. De nombreuses démarches furent immédiatement faites auprès de lui, pour l'amener à revenir sur sa détermination. La gauche, la droite elle-même, envoyèrent des délégués à l'hôtel de la Préfecture. Le maréchal de Mac Mahon, parlant au nom de l'armée et de ses chefs, joignit ses instances à celles des députés.

Quelques monarchistes espéraient trouver, dans cet incident, l'occasion d'en arriver à leurs fins, et ils songeaient déjà à poser une candidature princière.

La matinée du 20 fut consacrée à la réunion des diverses fractions de l'Assemblée. De tous les côtés, on cherchait une solution à la crise et on rédigeait des ordres du jour. Une conférence eut lieu entre le bureau du centre droit et le bureau de la réunion légitimiste des Réservoirs. C'est là que fut concerté le plan d'action dont on confia l'exécution à un député orléaniste, M. Batbie. Celui-ci, après que le président eut donné lecture de la lettre de démission de M. Thiers,

monta à la tribune et demanda que l'Assemblée se retirât immédiatement dans ses bureaux, pour nommer une commission qui, préparant la conciliation, obtiendrait, du président de la République qu'il retirât sa démission.

Le retard de la délibération équivalait à une acceptation.

M. Deseilligny, au nom du centre gauche, proposa de voter immédiatement un ordre du jour de confiance dans le président de la République et dans ses ministres, refusant d'accepter leur démission. Ce fut le tour de la droite d'être embarrassée : elle désirait la crise peut-être ; mais elle ne voulait pas porter la responsabilité de la démission de M. Thiers.

M. Batbie couvrit la retraite des monarchistes, en déposant l'ordre du jour suivant :

Considérant que l'Assemblée, dans sa résolution d'hier, s'est bornée à réserver une question économique, que son vote ne peut être, à aucun titre, regardé comme un acte de défiance ou d'hostilité et ne saurait impliquer le refus du concours qu'elle a toujours donné au gouvernement, l'Assemblée fait un nouvel appel au patriotisme de M. le président de la République et déclare ne pas accepter sa démission.

On vota au milieu de la plus vive agitation. L'ordre du jour fut adopté à l'unanimité, moins huit voix.

La séance fut aussitôt suspendue, et l'Assemblée chargea son bureau d'aller porter sa résolution au président de la République. Près de deux cents députés appartenant, pour la plupart, à la gauche et au centre gauche, allèrent à pied à l'hôtel de la Préfecture.

Au bout d'une demi-heure, les délégués étaient de retour à la Chambre. M. Benoist d'Azy, vice-président, rendit compte de leur mission. Sur ses instances et sur celles des députés présents, M. Thiers, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, avait répondu :

— Je suis très fatigué et je crains que des difficultés semblables ne se produisent de nouveau.

Cependant, je ne puis résister au vœu de l'Assemblée. Je suis touché de cette démarche et je veux bien essayer encore de me dévouer, dans la mesure de mes forces, aux intérêts du pays.

Ce n'est pas par un esprit systématique que j'ai soutenu cet impôt sur les matières premières ; seulement si j'ai des idées arrêtées sur certaines questions, c'est que j'ai la conviction qu'elles sont justes.

M. Benoist d'Azy ajouta que le [témoignage de confiance de l'Assemblée s'adressait également au cabinet, tel qu'il était constitué avant l'incident](#).

La crise était donc conjurée. Mais elle servait d'avertissement à M. Thiers. Elle indiquait, pour la première fois, le dissentiment qui existait entre lui et la majorité de l'Assemblée. Elle fut le premier acte d'une longue suite d'événements qui devaient prolonger, en France, la période du doute et de l'instabilité.

### III

Ces crises répétées irritèrent vivement la majorité. Non seulement elle n'avait plus confiance en M. Thiers, mais elle pouvait à peine le tolérer. Si le [roi](#) manquait aux parlementaires, les parlementaires entendaient faire leurs affaires eux-mêmes. La conception nouvelle paraît avoir été la suivante : renversement de M. Thiers, proclamation de la vacance du pouvoir exécutif, lieutenance-générale confiée au duc d'Aumale.

Mais, pour arriver à ce résultat, il fallait la droite [unie](#), sinon la monarchie [unie](#). On se contenterait de la [fusion parlementaire](#) : encore devait-on la faire. Même ainsi restreint, l'accord ne pouvait s'obtenir que par l'adhésion du comte de Chambord, puisque, dans l'extrême-droite, rien ne se faisait que par son ordre.

On se trouvait toujours en présence de la même difficulté. Tout dépendait de la volonté du comte de Chambord. Cette fois, M. Ducrot se fit le champion de la combinaison.

Vers la fin de janvier, le général se rendit à Anvers, où le prétendant venait d'arriver et où il était descendu à l'[Hôtel Saint-Antoine](#). A diverses reprises, le comte de Chambord s'était, en 1871, rapproché de la frontière française et, chaque fois, à Genève comme à Lucerne, des députations lui avaient exprimé leurs vœux en faveur de son avènement.

Le général Ducrot soumit au comte de Chambord l'exposé des moyens pratiques d'aboutir à la restauration. Il le pressentit sur la nomination du duc d'Aumale à la place de M. Thiers, à titre de transition, et le supplia de revenir sur son manifeste du 5 juillet 1871, tranchant la question du drapeau. On a raconté que le général se traîna aux genoux du comte de Chambord sans fléchir sa volonté<sup>1</sup>.

Sur la question relative à la présidence du duc d'Aumale, la méfiance du comte de Chambord était en éveil ; il répondit assez froidement :

[Je n'admets pas qu'un prince du sang soit en dehors de l'entourage de son roi.](#)

Cette démarche isolée du général Ducrot fut longtemps tenue secrète.

Au même moment, dans les couloirs de l'Assemblée, on préparait une solution, pour le cas où une autre crise présidentielle se produirait. On pensait que la meilleure façon d'assurer la fusion parlementaire, c'était de rédiger un programme transactionnel qui réunirait l'adhésion de la droite extrême, des politiques de la droite et même, si on y réussissait, des libéraux du centre droit. Une fois tous les concours acquis, on s'efforceraient d'obtenir l'assentiment du comte de Chambord.

Si les [conditions](#) étaient soumises respectueusement au représentant de la dynastie légitime par les députés de qui dépendait le vote d'une restauration, il les accepterait plus facilement que si elles émanaient de la branche dissidente de la maison de France et il ne refuserait peut-être pas à la majorité ce qu'il refusait. à ses cousins.

Les députés légitimistes modérés, à la tête desquels étaient MM. Baragnon, Ernoul, Depeyre, de Meaux et de Cumont, tentent l'entreprise. Les négociations sont très activement menées. On est sur le point de tomber d'accord. L'union va

---

<sup>1</sup> Ernest DAUDET, *Le duc d'Aumale* (p. 262).

se faire entre tous les députés royalistes. Le comte de Paris, cédant, cette fois, aux sollicitations de son oncle, le duc de Nemours, se déclare prêt à partir pour Anvers.

Le comte de Chambord est avisé de ces pourparlers par ses agents de Versailles. Avant qu'on aille plus loin, il juge nécessaire de préciser la situation. Il a sur le cœur les commentaires dont on a entouré sort manifeste du 5 juillet 1871 ; une note anonyme, publiée par quelques légitimistes à la suite de ce manifeste, lui avait attribué l'intention d'abdiquer. Il entend protester. Surtout, il prétend s'opposer à toute candidature de ses cousins à l'exercice du pouvoir. Ce qu'il veut, en dépit de toutes les sollicitations, c'est affirmer de nouveau ses principes et la conception pleine et entière qu'il s'est faite des [droits du roi](#).

Le 25 janvier 1872, il lance un nouveau manifeste. Il s'élève contre les efforts persistants qui s'attachent à dénaturer ses paroles, ses sentiments et ses actes. [Je n'abdiquerai jamais](#), déclare-t-il en réponse à la fameuse note dans laquelle on parlait de la sincérité du comte de Chambord, qui allait [jusqu'au sacrifice](#), ce mot impliquant l'abdication, ainsi qu'on l'a reconnu<sup>1</sup>.

Puis, il incrimine avec véhémence les [combinaisons stériles](#), faisant ainsi une claire allusion à la candidature présidentielle du duc d'Aumale. Et il dit encore, à l'adresse des princes d'Orléans : [je ne laisserai pas porter atteinte, après l'avoir conservé intact pendant quarante années, au principe monarchique, patrimoine de la France, dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés](#).

Il insiste sur le [principe national de l'hérédité monarchique, sans lequel il n'est rien, avec lequel il peut tout](#), et, après avoir affirmé de nouveau son attachement au drapeau blanc, il termine par cette phrase, qui sape par la base tout l'édifice parlementaire en construction : [Rien n'ébranlera mes résolutions, rien ne lassera ma patience, et personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime de la révolution](#).

Le coup, répété avec une telle insistance, paraissait décisif.

Il semblait qu'il n'y eût plus, cette fois, qu'à renoncer aux entreprises royalistes, puisque, de son côté, le comte de Paris avait catégoriquement déclaré qu'il ne serait pas le compétiteur du comte de Chambord au trône de France.

Mais, telle était la volonté de la droite de profiter de la situation exceptionnelle qu'elle occupait dans l'Assemblée que le parti légitimiste modéré poursuivait ses négociations.

Le 17 février 1872, on réussit à arrêter un programme. En voici les parties essentielles :

Nous considérons la monarchie comme le gouvernement naturel de notre pays, disait ce document, et par monarchie nous entendons la monarchie traditionnelle et héréditaire.

Une monarchie héréditaire, représentative, constitutionnelle, assure au pays son droit d'intervention dans la gestion de ses affaires, et, sous la garantie de la responsabilité ministérielle, toutes les libertés nécessaires : libertés politiques, civiles, religieuses ; l'égalité devant la loi ; le libre accès de tous à tous les emplois, à tous les honneurs, à

---

<sup>1</sup> Comte DE FALLLOUX, *Souvenirs d'un royaliste* (t. II, p. 485).



tons les avantages sérieux ; l'amélioration pacifique et continue de la condition des classes ouvrières.

Cette monarchie est celle que nous voulons.

Respectant d'ailleurs notre pays autant que nous l'aimons, nous n'attendons rien que du vœu de la nation librement exprimé par ses mandataires.

Ce programme, rédigé par quatre légitimistes : M. Baragnon, Ernoul, de Cumont et de Meaux, contenait une dose sagement répartie de principes orléanistes et légitimistes. Il indiquait, en outre, le moyen pratique de la restauration : un vote de l'Assemblée nationale.

Dès qu'il fut connu, il réunit quatre-vingts signatures. L'extrême-droite refusa tout d'abord son adhésion ; elle déclarait qu'on manquait de respect au comte de Chambord en arrêtant un programme et en affirmant le pouvoir souverain de la nation et du pays.

On avait pris toutes les précautions pour ménager les susceptibilités du prince. Il avait été décidé que le programme serait envoyé comme un hommage de fidélité, absolument comme l'acte de quelques députés qui, faisant une profession de foi à leurs électeurs, n'entendaient pas compromettre le roi en lui demandant une réponse quelconque. En somme, c'était une communication respectueuse ; ce n'était ni une consultation, ni une sommation<sup>1</sup>.

Le comte de Chambord eut immédiatement connaissance du programme de la droite, et fut averti que MM. Ernoul et Baragnon avaient été chargés de le lui remettre le lendemain. Dans la nuit qui précéda leur départ, un envoyé du prince avisa les deux mandataires de l'Assemblée que le prétendant ne pourrait accueillir leur communication. Toutefois, il ne prononçait aucune parole de désaveu. Ce silence entraîna l'adhésion des députés de l'extrême-droite. MM. Ernoul et Baragnon partirent pour Anvers, où ils furent reçus, le 18 février 1872, par le comte de Chambord.

Ils renoncèrent à lui présenter le programme de la droite et se bornèrent à l'entretenir de la situation de l'Assemblée. Le prétendant les écouta sans faire connaître son appréciation. M. Ernoul fut pressant : ce fut pendant cette audience qu'essayant, au moyen d'une comparaison, de vaincre, au sujet de l'acceptation éventuelle des trois couleurs, les répugnances explicables, mais trop accentuées du comte de Chambord, il ne craignit pas de lui dire que si, pour racheter la faute originelle, le fils de Dieu lui-même avait dû revêtir les misères les plus cruelles de notre humanité déchue, le roi de France, apparemment, pouvait, sans déroger, s'inspirer du divin exemple, et s'identifiant à la condition du pays éprouvé qui reviendrait à lui, consentir au besoin à combattre avec ses fidèles l'esprit révolutionnaire sous l'étendard remis entre ses mains royales par la France désabusée. Aucune réponse précise ne lui fut faite et, sans vaciller dans sa foi résistante de royaliste, M. Ernoul revint inquiet, presque triste à Versailles<sup>2</sup>.

Chacun, tirait parti de ce mutisme. On eût dû comprendre que le silence des rois, comme le silence des peuples, est une leçon.

---

<sup>1</sup> Lettre de BARAGNON, en date du 18 février 1872. *Correspondant* du 10 octobre 1901.

<sup>2</sup> MERVEILLEUX-DUVIGNEAU, *Un peu d'histoire* (p. 65).

L'ambiguïté de la situation eut son effet habituel. Les adhésions sur lesquelles on comptait firent défaut. Au premier moment, on se flattait de réunir trois cents signatures. On n'en recueillit que 159<sup>1</sup>. Le centre droit, au lieu d'approuver purement et simplement, exprima des réserves :

Nous voulons, comme vous, rappeler au pays les services qu'il a déjà reçus et ceux qu'il peut encore attendre de la monarchie constitutionnelle, dont vous indiquez si bien les bases essentielles, en vous efforçant de réconcilier la France ancienne avec la France moderne. Et le centre droit proclamait, en outre, sa fidélité au drapeau tricolore.

En somme, la tentative de fusion parlementaire échouait. On renonça même à publier le programme de la droite et la déclaration du centre droit. Ces deux documents ne furent livrés à la publicité que dix-huit mois plus tard, après la lettre du comte de Chambord, datée de Salzbourg, qui devait porter le dernier coup aux espérances monarchiques.

La droite restait donc divisée.

Quelques jours après le voyage de MM. Ernoul et Baragnon, des manifestations se produisirent devant l'*Hôtel Saint-Antoine*, et le comte de Chambord dut quitter Anvers. Il n'était pas nécessaire qu'il demeurât plus longtemps à proximité de la frontière de France.

La tentative de restauration monarchique était donc indéfiniment ajournée. Deux systèmes seulement se trouvaient désormais en présence : la république et l'empire. M. Thiers le conquist.

Après avoir laissé à M. Barthélemy Saint-Hilaire, secrétaire général de la présidence, le soin d'affirmer, dans une lettre publique, datée du 28 février 1872, et adressée à Varroy, député et président du conseil général de la Meuse, qu'il fallait, sans retard, organiser la République, il entama la lutte contre le parti bonapartiste qui, profitant du désarroi des monarchistes, reprenait vigoureusement l'offensive pour la conquête du pouvoir.

Le 11 février 1872, avaient eu lieu trois élections partielles à l'Assemblée nationale. Des républicains furent élus dans les Côtes-du-Nord et dans l'Eure. Celui qu'on appelait le vice-empereur, M. Routier, fut élu en Corse.

Pendant les vacances parlementaires, M. Roulier, qui avait quitté la France depuis le 1<sup>er</sup> septembre, était rentré à Paris, non sans mystère. Il ne descendit pas d'abord chez lui, rue de l'Élysée, mais dans un hôtel ; il donnait des rendez-vous chez de tierces personnes. Ses démarches ayant été dépiquées, il s'installa ostensiblement et prit publiquement le titre de *liquidateur de la liste civile de Napoléon III*<sup>2</sup>.

Il organisa aussitôt une propagande bonapartiste des plus actives à travers la France. Des brochures furent répandues à profusion, et, notamment, celle de M. Peyron intitulée : *Ils en ont menti*, qui avait pour objet de démontrer que les malheurs de la France étaient dus non à l'empire, mais au gouvernement du 4 Septembre.

---

<sup>1</sup> Marquis DE DAMPIERRE, *Cinq années de vie politique* (p. 78).

<sup>2</sup> Jules RICHAUD, *Le Bonapartisme sous la République*, 1883 (p. 31). — Voir aussi *Journal de FIDUS* (Eugène Loudun), t. III : *L'Essai loyal* (p. 41).

Les fidèles du parti avaient réuni, pour cette propagande, une somme assez élevée qui fut employée à lancer, dans les campagnes, une véritable nuée d'agents allant, de cabaret en cabaret, affirmer que le meilleur moyen de libérer le territoire était de rappeler Napoléon III. On consacra, dit-on, cent mille francs à fonder, sous la direction de M. Clément Duvernois, ancien ministre de l'empire, le journal *l'Ordre*, qui devait catéchiser la bourgeoisie. On lança également le *Petit Caporal*, qui s'adressait aux masses populaires et *l'Armée*, qui exerçait son action dans les casernes. Le *Gaulois* se rallia à la politique impériale et dirigea ses efforts vers le monde des écoles.

Enfin, les bonapartistes adoptèrent, pour lieu de leurs réunions quotidiennes, le café de la Paix, si bien que la partie du boulevard qui fait le coin du Grand-Hôtel et de la place de l'Opéra était plaisamment appelée le [Boulevard de l'île d'Elbe](#).

Simultanément, le parti organisait des manifestations : services funèbres à Saint-Augustin ; attroupements tumultueux près de la gare Saint-Lazare, à l'arrivée des trains parlementaires ; mobilisation du parti aux funérailles de M. Conti, ancien secrétaire particulier de l'empereur.

Des personnages aussi importants que le cardinal de Bonnechose s'employaient ostensiblement à la propagande bonapartiste<sup>1</sup>. Les uns s'efforçaient d'amener un rapprochement entre le parti catholique et l'empire. Napoléon III, consulté, se prêtait à la combinaison : il conseillait qu'on ménageât *l'Univers*. Il ajoutait que ses convictions étaient depuis longtemps arrêtées : pas de concession à la Révolution. Il disait [qu'il avait été faible, mais qu'il était religieux d'éducation et de principes](#). De son côté, le prince Napoléon flattait les libres penseurs et dînait avec M. Renan. On remarquait que le maréchal de Mac Mahon, dans sa déposition devant la commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4. Septembre, avait, à propos de la capitulation de Sedan, pris un soin particulier de défendre Napoléon

On manifestait même à l'Académie française. Le 9 novembre 1871, avait eu lieu la réception de M. Jules Janin. Plusieurs personnes arborèrent à la boutonnière des bouquets de violettes. M. Camille Doucet, qui répondit au récipiendaire, lit l'éloge de l'empereur, ce qui provoqua un tumulte assez vif, exceptionnel sous la coupole de l'Institut. Il est vrai que, moins de deux mois après, le 30 décembre 1871, l'Académie appelait M. Littré au fauteuil de M. Villemain.

Il manquait au parti bonapartiste l'accès de la tribune. Le 16 août 1871, M. Séverin Abbaticci avait donné sa démission de député de la Corse, afin de faire place à M. Roulier. La campagne électorale en Corse fut très vive et le gouvernement put constater que des fonctionnaires de tout ordre soutinrent avec ardeur la candidature de l'ancien ministre de l'empire.

Au mois de janvier 1872, Napoléon III avait dit à Chislehurst :

— [Je sais que je suis la solution](#)

M. Thiers crut devoir veiller de ce côté. Une restauration impériale eût, été, à ses yeux, la pire des catastrophes. Ce n'est pas qu'il se laissât intimider par les vantardises des journaux du parti : [N'attachez aucune importance aux propos des bonapartistes](#), écrivait-il, le 12 février 1872. [Ils parlent, n'ayant ni occupation, ni argent](#). Cependant, comme il ne négligeait pas les petits moyens, il entreprit de déconsidérer l'administration impériale en intentant un procès à M.

---

<sup>1</sup> *Journal* de FIDUS (t. III, p. 48).

Janvier de la Motte, qui comptait parmi les préfets les plus vigoureux de Napoléon III. Ce procès, qui se déroula à Rouen, révéla de singulières pratiques administratives ; mais il entraîna indirectement la chute d'un des meilleurs collaborateurs de M. Thiers. M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, cité en témoignage, soutint la théorie des mandats fictifs et des virements irréguliers en matière de comptabilité départementale.

M. Thiers n'avait plus, en lui, une pleine confiance. Le président écrivit au sujet de cette démission, à M. de Gontaut-Biron, pour prévenir Berlin où M. Pouyer-Quertier était *persona grata* : J'ai vu le pauvre Pouyer-Quertier frappé d'un abus échappé de sa propre main. Il a voulu soutenir Janvier... et a donné comme peccadilles des friponneries révoltantes. Il a soulevé une tempête d'indignation. Le cabinet m'a demandé de choisir entre lui tout entier et le ministre des finances. M. de Bismarck avait pris du goût pour M. Pouyer-Quertier, mais peut-être aimait-il ses défauts autant et plus que ses qualités. Pourtant le crédit de la France ne tenait pas à lui, et on le verra quand il faudra reprendre nos paiements<sup>1</sup>.

M. Pouyer-Quertier donna sa démission et fut remplacé, au ministère des finances, par M. de Goulard, membre de la droite.

La condamnation de M. Janvier de la Motte ne fut qu'un intermède. Au commencement de février 1872, on commença à parler avec persistance, surtout à l'étranger, d'une prochaine restauration impériale. Celle-ci devait s'accomplir d'accord avec l'Allemagne. On faisait courir le bruit, propagé notamment par le prince d'Orange, qu'aux termes de l'accord qui serait intervenu, l'Allemagne devait rendre à Napoléon III l'Alsace et la Lorraine et prendre, en compensation, la Belgique et la Hollande<sup>2</sup>.

Il paraît bien que des pourparlers furent engagés avec le gouvernement allemand. Les allégations du comte d'Arnim et du prince de Bismarck, dans des documents officiels destinés à rester secrets, ne permettent guère le doute. M. Thiers, qui eut probablement connaissance de ces pourparlers, perdit patience. Le 16 février 1872, il manifesta devant, plusieurs députés, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, l'intention de sévir contre les agitateurs bonapartistes.

L'Assemblée elle-même, qui avait, à Bordeaux, proclamé, à l'unanimité, la déchéance de l'empire, sentait s'émousser sa haine contre ce régime. C'est ainsi que M. Jozon, ayant émis le vœu qu'on inscrivit sur les avertissements et les contraintes des contributions directes, ces mots : *Impôts résultant de la guerre de Prusse*, la motion ne fut adoptée qu'à une faible majorité.

A la séance du 21 février 1872, le ministre de l'intérieur, M. Victor Lefranc, réalisant la menace de M. Thiers, dépose un projet de loi sur la sécurité de l'Assemblée et du gouvernement. Mais le projet, qui visait les bonapartistes, pouvait également atteindre les monarchistes, puisqu'il condamnait tous ceux qui auraient entrepris de renverser la République.

Vif émoi sur les bancs de l'Assemblée. Le gouvernement demandait l'urgence. Elle allait être refusée. C'était la crise, une crise qui, au lendemain de l'échec de l'entrevue d'Anvers, ne pouvait qu'être favorable à l'empire.

---

<sup>1</sup> *Occupation et Libération* (t. I, p. 208).

<sup>2</sup> OSMONT, *Reliques et Impressions* (p. 75).

M. Baragnon, qui savait mieux que personne à quoi s'en tenir sur l'impuissance de la droite à recueillir alors la succession de M. Thiers, monte à la tribune. Après avoir fait des réserves quant aux intentions qui inspiraient le gouvernement, il conjure ses amis de se prononcer en faveur de l'urgence. Elle est adoptée. Pendant trois mois, le projet, qu'on appela la [loi Lefranc](#) entretint l'agitation dans les couloirs de Versailles. Ce n'était qu'une machine de guerre. Finalement, il ne vit jamais le jour de la discussion publique.

Le groupe de l'appel au peuple. Dès son arrivée à l'Assemblée nationale, M. Rouher créa le [Groupe de l'appel au peuple](#). Ainsi, le bonapartisme, reconstitué en parti d'opposition avec tous ses organes, était prêt il n'attendait plus qu'un ordre-venu de Londres.

Comme s'il ne voulait pas laisser prescrire les griefs de la droite contre M. Thiers, M. de Guiraud les précisa nettement, le 9 mars 1872, au cours d'une interpellation, annoncée à grand fracas, sur la démission de M. Pouyer-Quertier. Dans le discours de M. de Guiraud, il fut très peu question des doctrines soutenues devant la cour d'assises de Rouen par le ministre des finances. Le député de l'Aude fit le procès du gouvernement : [Celui-ci, dit-il, va d'un côté, l'Assemblée de l'autre](#), et il se plaignait que M. Thiers donnât, chaque jour, de nouvelles chances à la République, non sans avouer, avec une touchante naïveté, qu'il avait rendu la monarchie [impossible](#). M. de Guiraud dit voulu que le président de la République constituât un ministère homogène pris dans le sein de la majorité et qu'il gouvernât en complet accord avec celle-ci.

— [Vous aurez ainsi, dit-il à M. Thiers, une majorité de trois cents voix.](#)

A ce conseil, M. Thiers répondit avec esprit et à-propos : [On me reproche de ne pas gouverner avec la majorité. Je la cherche, cette majorité, et je trouve la conspiration.](#)

Mis personnellement en cause, M. Pouyer-Quertier se défendit, fit l'apologie de son administration et chercha à rallier les sympathies de l'Assemblée en se livrant à de violentes attaques contre la délégation de Tours et de Bordeaux. Il eut un mot malheureux qui amena M. Gambetta à la tribune : [La France a payé, dit-il, toutes les dettes contractées en son nom, honorablement ou autrement.](#) Après une intervention de M. Dufaure, garde des sceaux, l'Assemblée proclama [l'immoralité des théories financières de l'empire.](#)

Deux jours après, le 13 mars 1872, elle votait une loi contre l'Association internationale des travailleurs. La question donnait lieu à des échanges de vue entre les chancelleries. M. Jules Favre l'avait prise à cœur. M. Dufaure proposa le projet de loi, qui fut voté par l'Assemblée et dont la rédaction parut généralement défectueuse.

Enfin, l'Assemblée nationale, avant de clore la session, vota le budget de 1872. Elle se sépara le 29 mars, pour rester en vacances jusqu'au 22 avril. L'ensemble de la session avait été heurté, confus. La situation restait plus obscure que jamais. Au point de vue politique, toutes les parties étaient engagées à la fois. Le gouvernement de M. Thiers était visiblement ébranlé. Au dedans et au dehors, des bruits fâcheux commençaient à se répandre au sujet de sa stabilité.

## IV

Dans l'intervalle des deux sessions (31 mars-22 avril), le mouvement de l'opinion s'affirme dans un sens favorable aux institutions républicaines. Un grand nombre de conseils généraux, réunis hors séance, envoient au président de la République des adresses dans lesquelles ils témoignent de leur confiance en ses lumières, en son patriotisme, le remerciant de la part qu'il a prise aux négociations avec l'Allemagne et *du soin qu'il met à conserver la forme du gouvernement établi*. Ces adresses prennent, par leur nombre et leur fermeté, le caractère d'une véritable manifestation.

A Paris, le procès intenté par le général Trochu au Figaro ouvre le premier débat public sur les responsabilités de la guerre. L'empire est attaqué avec une grande vigueur par Me Allou ; il est défendu par Me Grandperret. Le général Trochu parle lui-même ; et, comme toujours, il parle beaucoup, il parle bien. Le journaliste qui l'avait attaqué fut condamné à une peine qui parut légère.

M. Thiers rapporte malicieusement qu'il s'exprima dans ce sens auprès du maréchal de Mac Mahon. Le maréchal lui aurait répondu : *Croyez-moi, Monsieur le Président, cet arrêt est bon pour l'armée ; c'est une leçon pour elle. Il faut qu'elle sache qu'on ne doit pas être général de- l'empereur le matin et général de la République le soir du même jour*<sup>1</sup>.

En province, M. Gambetta commence ces *tournées oratoires* qui vont servir si fortement la propagande républicaine. Cette procédure politique avait été adoptée, après mûre réflexion, dans le groupe politique auquel appartenait M. Gambetta. M. Spuller lui écrivait, le 9 mai 1871 : *Je te rappellerai que nous avons souvent causé autrefois de tournées dans les principales villes. Plus que jamais, ces tournées me semblent nécessaires. Jusqu'à ce que la République soit enfin proclamée et assise, ton rôle m'apparaît comme celui d'un O'Connell républicain. De ville en ville, nous irons, semant la parole démocratique dans les banquets, dans les meetings improvisés : il le faut à tout prix*<sup>2</sup>.

Dans cette première phase de son action, M. Gambetta n'a qu'une pensée : rassurer le pays, lui donner confiance dans la stabilité du régime républicain et dans la sagesse du parti qui le reconnaît pour chef ; en même temps, il précise la campagne de dissolution et dénie énergiquement à l'Assemblée le droit de se proclamer souveraine.

A Angers, le 7 avril, il dit : *Il est percé à jour, le calcul de nos adversaires, qui consiste à représenter une partie de la France comme étrangère à l'autre, à opposer ceux-ci à ceux-là, le Nord au Midi. Non ! c'est partout le même esprit, partout homogène et partout semblable à lui-même qui anime, qui enflamme et qui réunit toutes les parties de la France. Au nom des intérêts républicains, je salue l'unité morale de la patrie. C'est reprendre très habilement, contre des adversaires qui affectent de distinguer entre Paris et la province, la thèse de l'indivisibilité de la République. Il fait l'éloge de M. Thiers : Il y a quelque chose de plus beau que d'avoir écrit les annales de la Révolution française, c'est de l'achever en couronnant son œuvre par la loyauté, par la sincérité de son gouvernement.*

---

<sup>1</sup> *Notes et Souvenirs* (p. 267).

<sup>2</sup> *Lettres de SPULLER à GAMBETTA, Revue de Paris*, 1er juin 1900.

Au Havre, le 18 avril 1872, il dit : On m'appelle commis voyageur. Eh bien, oui ! je suis un voyageur et je suis le commis de la démocratie. C'est ma commission, je la tiens, du peuple... Si je crois mon pays perdu en dehors de la République, il faut bien que je le dise ! c'est ma mission ; je la remplis ; adviene que pourra ! Il dit encore : Bornons là nos exigences, ne nions pas les misères, les souffrances, les douleurs d'une partie de la démocratie... Mais tenons-nous en garde contre les utopies... Il n'y a pas de remède social, parce qu'il n'y a pas une question sociale. Il y a une série de problèmes à résoudre... La France ne se séparera pas de vous, républicains, car la France n'a jamais demandé que deux choses au gouvernement : l'*ordre* et la *liberté*... Il aborde le problème de l'éducation en ces termes : Cette éducation, il la faut absolument civile ; c'est le caractère même de l'État. Et qu'on ne crie pas à la persécution ! L'État laissera aux cultes la plus grande liberté, et nos adversaires seront les premiers à le reconnaître. L'État ne peut avoir aucune compétence ni aucune action sur les dogmes, ni sur les doctrines philosophiques : il faut qu'il ignore ces choses, ou bien il devient arbitraire, persécuteur, intolérant, et il ne peut pas, il n'a pas le droit de le devenir. Réclamant le service militaire égal pour tous, l'orateur prononce cette autre formule : Chaque citoyen, soldat et instruit.

Il dégage, ainsi, les grandes lignes d'un programme de gouvernement. Mais il ajoute que tout doit reposer sur un système constitutionnel nouveau, et il refuse à l'Assemblée le droit de le fonder : Au premier rang des réformes, dit-il, vous savez que je place l'élection d'une assemblée républicaine... Je n'attends rien de l'Assemblée de Versailles... La dissolution, voilà la première réforme qu'il faut poursuivre...

M. Thiers se laisse porter par le courant ; il fait un premier pas dans le sens de la réconciliation avec Paris. Échappant, en quelque sorte, à la surveillance de la commission de permanence, il donne une grande soirée à l'Élysée. La foule des invités se presse dans les salons du chef de l'État, ouverts pour la première fois depuis la guerre. La République prendrait-elle figure de gouvernement ?

## CHAPITRE VIII. — L'APOGÉE.

Les débuts de la session. — Interpellations. — Débat sur les marchés de la guerre. — Enquête sur les capitulations ; le maréchal Bazaine envoyé devant un conseil de guerre. — Négociations pour le paiement des trois derniers milliards de l'indemnité de guerre. Discussion et vote de la loi militaire du 27 juillet 1872. — La convention du 29 juin. — Le budget de 1873 ; nouveaux impôts. L'emprunt de trois milliards. — La situation parlementaire ; le centre gauche adhère à la République ; tentative de conjonction des centres ; le Conseil des Neuf ; la manifestation des bonnets à poil. — Les vacances : M. Thiers à Trouville ; seconde campagne oratoire de M. Gambetta. — La situation de l'Alsace-Lorraine. Agitation des partis ; expulsion du prince Napoléon ; le comte de Chambord et les princes d'Orléans. — Manifestations religieuses. — Les élections du 26 octobre 1872.

### I

La Chambre se réunit le 22 avril 1872. La session devait se prolonger jusqu'au 3 août de la même année. C'est l'apogée du gouvernement de M. Thiers.

Depuis quinze mois, depuis les premières séances où l'Assemblée nationale, réunie à Bordeaux, a confié à M. Thiers la mission de sauver et de relever le pays, un premier cycle d'événements s'est accompli. La paix a été débattue et signée, les derniers soubresauts de la crise ont été comprimés, un gouvernement a été inauguré, les administrations ont fonctionné, la France a repris conscience de son existence et de ses ressources ; elle a fait la première expérience de la liberté.

M. Thiers avait dit à Bordeaux : Pacifier, réorganiser, relever le crédit, ranimer le travail, voilà la seule politique possible et même concevable en ce moment.

Ainsi limitée, la tâche est, en partie, accomplie. Mais M. Thiers avait aussi prévu, dès lors, les difficultés qui devaient entraver son œuvre et les nécessités qui devaient la précipiter ou, peut-être, l'interrompre. Il disait encore : Quand cette œuvre de réparation sera terminée, et elle ne saurait être très longue, le temps de discuter, de peser les théories du gouvernement sera venu.

L'œuvre du relèvement n'était pas achevée que déjà l'heure des théories du gouvernement était sonnée, tant la politique est nécessaire aux hommes !

Le goût du commandement est inhérent à la nature humaine, non moins que celui de l'obéissance. La lutte pour le pouvoir est le premier acte de l'activité sociale. Les hommes commencent par se quereller : c'est par le dissentiment qu'ils arrivent à l'union. On dirait, en vérité, qu'ils aiment d'abord à se détester.

La République se fondait au milieu du chaos des luttes parlementaires. Mais l'évolution naturelle de la crise lui imposait encore des charges que, seule, on l'avait vu, elle pouvait assumer. Les partis monarchistes avaient hésité devant ces tâches si lourdes : la conclusion de la paix, la répression de l'émeute, la création des nouveaux impôts ; il fallait cette condition particulière de l'anonymat



républicain, ou plutôt, il fallait qu'à la faveur de cette formule, la responsabilité fût répandue et diffuse sur toute la nation, pour que celle-ci s'inclinât devant les conséquences de ses erreurs et acceptât tout le fardeau.

Or, les circonstances sont telles, à l'heure où nous sommes arrivés, que, malgré la véhémence ambition des partis et l'inquiétude de leurs aspirations, la forme républicaine s'impose encore à eux. Ils la détestent, ils sont les maîtres et ne peuvent la rejeter : par quoi la remplacerait-on

M. Thiers l'avait dit déjà, en termes peu mesurés : [Attendez huit jours...](#) Mais ces huit jours ne paraissent pas près de s'achever.

L'ennemi occupe le territoire national ; l'indemnité de guerre n'est pas entièrement payée : les grandes lois financières et militaires ne sont pas toutes votées. Et puis, il reste à établir les responsabilités : celles de la guerre, celles de la Commune. De redoutables conflits sont encore menaçants ; il faut qu'ils éclatent pour que les camus soient apaisés et l'atmosphère rassérénée.

L'Assemblée emploiera ses séances à cette triple Début de ta nécessité qui la presse : achèvement de la liquidation. session. travail de la réorganisation, effort pour la constitution. Le passé et l'avenir se heurtent, sous les yeux du vieillard actif et avisé qui s'efforce de préparer les issues et d'amortir les chocs.

Dès le début, une sorte d'avertissement indique à l'Assemblée combien cette vie est encore précieuse au pays. M. Thiers avait paru à la séance, le jour de la rentrée : le lendemain, on le dit gravement malade. L'alarme se répand, la Bourse baisse ; l'inquiétude sur la situation de la France est universelle. Heureusement, l'indisposition n'est que passagère. M. Thiers est, bientôt, plus alerte et plus dispos que jamais. Il signe, le 23 avril, le décret par lequel M. de Goulard, ministre de l'agriculture et du commerce, est nommé définitivement ministre des finances en remplacement de M. Pouyer-Quertier, M. Teisserenc de Bort, du centre droit, recevant le portefeuille du commerce.

Ce remaniement passe presque inaperçu et l'attention de l'Assemblée est déjà tout absorbée par les premières escarmouches de la session : une interpellation du général Ducrot sur la nomination du maire de Châteauroux ; une autre, visant les adresses des conseils généraux ; une autre, la politique extérieure du gouvernement ; une autre, la présence des maires aux banquets offerts à M. Gambetta.

Celle-ci seulement a quelque importance. Elle contraint le gouvernement de M. Thiers à se prononcer publiquement sur la question de la dissolution. M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, interrogé par M. Raoul Duval, affirme que, seule, l'Assemblée a le droit d'assigner un terme à ses travaux. M. Raoul Duval se déclare satisfait et retire son interpellation, au milieu d'une agitation telle que la séance est suspendue pendant dix minutes.

Cette déclaration et cette satisfaction données à la droite n'étonnent pas la gauche qui ; pourtant, voit le président prendre parti contre la thèse- que soutient M. Gambetta. Aussi, le vieux comte Jaubert, méfiant, s'écrie, en fronçant le sourcil, dans la séance du 27 avril : [Je n'ai jamais vu une gauche aussi ministérielle.](#)

Mais toutes les passions sont surexcitées par la grave question, longtemps renfermée dans le secret des commissions, et qui, maintenant, se débat en séance publique, celle des responsabilités de la guerre. La forme dans laquelle se présente la discussion, c'est l'examen des rapports de la commission d'enquête

sur les marchés passés par les administrations publiques, depuis le 18 juillet 1870, pour faire face aux dépenses occasionnées par la guerre. Il n'y en avait pas de plus agressive. Quand une enquête est ouverte, l'esprit de parti y pénètre d'abord.

Au moment où le bonapartisme relevait la tête, on crut l'heure opportune de presser le débat. Une première discussion s'engage, le mai, sur la suite à donner aux premières constatations de la commission. M. le duc d'Audiffret-Pasquier, rapporteur, fait un exposé, la fois développé et précis. Les lacunes et les vices de l'organisation militaire impériale sont découverts. Les défaites de la France apparaissent comme la suite fatale d'une longue période de négligence et d'imprévoyance. Le rapporteur conclut en demandant la nomination d'une commission d'enquête chargée :

- 1° De rechercher la situation du matériel de guerre existant au 1er juillet 1870, par suite des crédits ordinaires et extraordinaires affectés à l'achat et à la transformation de ce matériel ;
- 2° De connaître l'emploi de ce matériel durant la guerre ;
- 3° D'étudier les mesures les plus propres à constater la situation actuelle des arsenaux.

L'Assemblée vota l'affichage du discours du duc d'Audiffret-Pasquier dans toutes les communes de France.

La discussion revint sur ce sujet à plusieurs reprises, pendant le courant de mai. Le 21 mai, M. Rouher interpelle le ministre de la guerre sur les mesures que celui-ci a prises, à raison des faits dénoncés par la commission des marchés. C'était un événement important que la rentrée parlementaire de l'homme que, si longtemps, on avait appelé le [vice-empereur](#). La seconde période du gouvernement de Napoléon III avait reposé sur les épaules de cet Auvergnat, maître robuste d'une majorité soumise. Allait-il retrouver, comme chef d'un parti d'opposition, l'autorité que sa vigoureuse façon de lui avait assurée ?

[La situation était périlleuse pour lui](#), a écrit M. Thiers, [et il se présenta en homme ayant conscience du péril. Raisonneur vigoureux et sensé lorsqu'il releva toutes les légèretés de la commission, il eut l'avantage contre elle, sans toutefois entraîner les applaudissements de l'Assemblée.](#) Tout en défendant habilement l'empire, il dresse un violent réquisitoire contre le gouvernement du 4 Septembre ; il termine par un appel aux passions de l'Assemblée, en protestant contre la campagne de dissolution entreprise contre elle.

Le lendemain 22 mai, le duc d'Audiffret-Pasquier et M. Gambetta répondirent au discours de M. Rouher. Le duc d'Audiffret-Pasquier attaque l'empire, et particulièrement M. Rouher. Après avoir fait allusion aux paroles adressées par M. Rouher à Napoléon III, au moment où il partit pour le théâtre des opérations, il apostrophe son contradicteur en ces termes, qui tirent une profonde impression sur l'Assemblée :

Ah ! vous croyez, vous qui venez me forcer à individualiser les responsabilités, que vous n'en avez aucune !

Vous ne vous êtes donc pas fait dire, dans l'exil où vous étiez réfugié, ce qu'ont pesé, pour nous, ces heures où nous sentions le sol du pays envahi par la Prusse ? Vous ne sentiez, donc pas la fumée de nos chaumières brûlées ; vous ne savez pas qu'à chaque quart d'heure

on nous annonçait qu'un des nôtres succombait glorieusement ? Vous ne vous l'êtes pas laissé assez dire ! Ah ! ne croyez pas qu'il suffira de dire, comme pour l'expédition du Mexique, que vous avez si complaisamment évoquée : *C'est le secret de la Providence, qui ne respecte pas toujours ses propres combinaisons*. Eh bien ! ce n'est pas assez.

Je le dis, moi, quel que soit le sang-froid de tous vos gens au cœur léger, quels que soient les ombrages de Chislehurst, il y a une heure où vous avez dû entendre une voix qui criait : *Vare, redde legiones !* Rendez-nous nos légions ! Rendez-nous la gloire de nos pères ! Rendez-nous nos provinces !

Et cette responsabilité, est-ce la seule ? Nous avez-vous seulement légué des embarras, des douleurs et des désastres ? Non ! vous avez fait pis encore ; vous nous avez légué — ah ! ce qu'on a bien de la peine à réparer — *la démoralisation*.

Et le chic d'Audiffret-Pasquier poursuit :

Quand un pays abdique ses libertés, quand il abdique le contrôle, quand il ne sait pas se faire à ces mesures libérales, qui font que les affaires de tout le monde sont les affaires de chacun. Quand le bourgeois rentre chez lui et se croit bien sage, lorsqu'il peut se dire qu'il ne s'est pas occupé de politique, c'est qu'il ne sait pas que la politique c'est notre sang, notre argent, notre honneur. Quand un pays ne sait pas défendre ses libertés ; quand il se met sous la protection d'un homme providentiel, il en résulte fatalement ce que vous venez de voir : *la décomposition et la démoralisation*.

Le duc d'Audiffret-Pasquier rappelait cette parole de M. Thiers : *Un pays doit apprendre qu'il ne faut jamais se donner à un homme, quel que soit cet homme tel quelles que soient les circonstances* : il ajoutait :

Et ne pouvons-nous pas le dire avec plus de vérité encore qu'il ne le disait pour Napoléon Ier, quand nous pensons aux deuils, aux tristesses et à la honte que nous a valu Napoléon III ?

Enfin, opposant l'œuvre de l'empire à celle accomplie par M. Thiers, le duc d'Audiffret-Pasquier s'exprimait ainsi :

Le pays ne sait pas ce que ces quatorze mois ont pesé sur cette tête blanche. Et quand vous l'aviez devant vous hier, quand vous avez pu surprendre sur son visage les traces des fatigues, vous êtes-vous souvenu de ce temps où il avait lutté contre vous, avec un patriotisme admirable, éclairé par une vieille expérience, il avait combattu toutes vos folies ? Il vous a prêché, lui, les libertés nécessaires ; il a fait appel à tout ce qu'il y avait de généreux dans le cœur des Français ; il vous a combattu au moment de l'expédition du Mexique. Lui seul, il a eu le courage de le faire, et souvenez-vous donc qu'à ce moment vous faisiez entourer sa maison pour faire parvenir jusqu'à lui les huées et les sifflets ! La Commune a parachevé votre œuvre ; elle l'a profanée, elle l'a détruite, cette maison ; mais c'est vous qui aviez commencé.

Maintenant, pour nous, concluait le duc d'Audiffret-Pasquier, la cause est entendue, je demande à l'Assemblée de terminer ce trop long discours par un vœu et comme une dernière prière qui, malgré moi,

s'échappe de mon cœur : Que Dieu qui aime ce pays, car c'est à lui qu'il a confié, de tout temps, la défense des grandes et des nobles causes, lui épargne la dernière et la plus dure des humiliations : celle de voir jamais ses destinées confiées aux mains qui l'ont si mal servi.

Le compte rendu officiel ajoute : **Acclamations enthousiastes et applaudissements prolongés. Presque tous les députés sont debout, et la séance est interrompue en fait.** M. Roulier répliqua, reprit ses arguments de la veille, en faveur de l'empire et contre le gouvernement de la Défense nationale. Son discours fut haché par des interruptions multipliées.

L'attitude de M. Roulier est intéressante à observer. Elle dévoile, à elle seule, les projets, les espérances et les plaies de la cause impérialiste. Le dos rond, supportant avec une placidité froide le torrent qui déborde sur lui, gardant le silence' devant l'invective, il ne songe qu'au parti qu'il pourra tirer de ces laborieuses séances. Il laisse l'éloquence répandre les indignations inévitables, et il dénombre déjà, sur les bancs de la droite, le camp silencieux de ses futurs alliés.

M. Gambetta, à son tour, riposte à celui qu'il avait appelé, la veille, **l'avocat de l'empire aux abois.**

Les paroles de M. Gambetta furent plus véhémentes encore que celles du duc d'Audiffret-Pasquier. Il reprochait au gouvernement impérial de n'avoir ni prévu, ni préparé la guerre ; il évoquait, lui aussi, l'affaire du Mexique, et il produisait un puissant effet par sa péroraison :

Le Mexique vous tient, le Mexique vous poursuit, le Mexique a déjà fait justice par l'éternel châtiment, qui sort des choses, de tous ceux qui ont compromis l'honneur et la grandeur de leur pays dans cette détestable équipée. Oui, la justice a commencé, elle a saisi tour à tour, et Morny, et Jecker, et Maximilien, et Napoléon III ! Elle tient Bazaine. Elle vous attend !

L'Assemblée adopta, à l'unanimité de 676 votants, l'ordre du jour suivant du duc de Broglie :

L'Assemblée nationale, confiante dans la commission des marchés et persévérant dans sa résolution de poursuivre et d'atteindre toutes les responsabilités avant ou après le 4 Septembre, passe à l'ordre du jour.

Au même moment, à partir du 5 mai, le *Journal officiel* publiait les avis motivés émis par le conseil d'enquête institué, conformément à l'article 26.i du décret du 13 octobre 1863, sous la présidence du maréchal comte Baraguay d'Hilliers. Pour la plupart des capitulations, le conseil d'enquête constatait que les officiers signataires avaient rempli intégralement leurs devoirs ; l'examen des conditions de la capitulation de Phalsbourg motiva, de la part du conseil d'enquête, une proposition de récompense en faveur des officiers qui commandaient la 'place. Par contre, le conseil d'enquête n'eut que des paroles de blâme sur ces événements militaires extraordinaires et, pour ainsi dire, sans précédent qui, à Sedan et à Metz, avaient livré à l'ennemi deux armées françaises et laissé le pays sans défenseurs. La conduite de l'empereur Napoléon à Sedan était sévèrement qualifiée. Ce document précise, avec clarté, les événements de la bataille et les circonstances de la capitulation.

Quant au maréchal Bazaine, il était renvoyé devant un conseil de guerre. Le gouvernement donnait l'ordre d'informer contre lui, le 7 mai 1872, et l'instruction

était confiée au général Seré de Rivière. Prétendant prendre les devants, mais cédant, en réalité, au cri de l'opinion qui l'accusait de trahison, le maréchal avait écrit au président de la République pour demander formellement des juges.

Enfin, dans les derniers jours du mois de juillet, vint, devant l'Assemblée, le débat sur les conclusions du rapport de M. Riant, relatif aux marchés du 4 Septembre.

La discussion l'ut vive. MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, Naquet et Gambetta y prirent part. Des divers marchés, conclus dans ces heures de précipitation, un seul motiva des observations graves. La personnalité de M. Gambetta était au-dessus du soupçon, mais on visait particulièrement la [commission d'études](#), notamment son président et un de ses membres, à l'occasion d'un marché passé avec des aventuriers américains, Billing, Saint-Laurent, etc., et par suite duquel des canons offerts à 35.000 francs pour chaque batterie, auraient été payés 70.000 francs. Après un débat tumultueux, où M. Gambetta couvrit la commission d'études, des lettres incriminant le lieutenant-colonel président furent lues à la tribune. L'Assemblée, par 371 voix contre 1, tandis que la gauche s'abstenait tout entière, prononça le renvoi du rapport de M. Riant aux ministres compétents.

## II

Comme il arrive d'ordinaire, les passions avaient été plus vite que les faits. On se disputait sur les responsabilités de la guerre avant d'avoir fait disparaître les traces qu'elle avait laissées et guéri le mal qu'elle avait causé.

M. Thiers se consacre à ces devoirs urgents, au milieu d'un enchevêtrement inextricable de travail et de difficultés. Toutes les affaires sont mêlées, quoique distinctes. Il faut avoir l'œil sur tout, calculer, combiner, retarder ou précipiter, selon le dessein général et selon le progrès d'une trame qui n'est, connue que de quelques-uns, et qui est sans cesse embrouillée par le plus grand nombre.

Il ne faut pas regarder les parlements de trop près : le désordre apparent des séances surprend l'attention et la détourne de l'ordre intime qui subsiste, grâce à la force des situations et au travail latent des partis et des intérêts. Même au milieu du tumulte, le bien et l'utile trouvent leur voie.

Pendant ces mois féconds, mai, juin, juillet 1872, on voit se poursuivre, parmi les passions aveugles, trois œuvres principales qui servent de fils conducteurs à l'histoire : la négociation pour la libération définitive du territoire, la discussion de la loi militaire, le travail financier qui prépare l'emprunt des trois milliards.

La simultanéité et la connexité de ces trois entreprises n'accablent pas un vieillard que l'hostilité de M. Thiers des partis traque même aux heures réservées au repos et qui doit surveiller, jour et nuit, le piège parlementaire.

Il fallait une préparation aussi complète que l'était celle de M. Thiers pour suffire à cette triple besogne : il fallait qu'il pût dire, comme il le disait et comme il était en droit de le dire, de chacune des compétences nécessaires, qu'elle était la sienne depuis cinquante ans, il fallait son goût des affaires, son ardeur joyeuse au travail, il fallait son optimisme, pour qu'il pût s'appliquer en même temps à ces multiples devoirs.

D'autres eussent cru plus sage, plus prudent, plus conforme aux circonstances, de procéder par degrés et, comme on dit, de [sérieusement les questions](#). D'autres eussent appréhendé une surcharge d'application et de responsabilités, avec le danger d'une rupture en cours de route. Mais le petit homme était pressé ; il sentait la mort et l'intrigue sur ses talons. Avec une énergie où il y avait une sorte d'allégresse insouciant et confiante, il prêtait son épaule au triple fardeau.

Ce qu'il y eut de vraiment brave, dans toute cette conduite d'un vieillard aux pensées longues et aux nuits courtes, c'est qu'il n'hésita pas à laisser l'Assemblée aborder le problème de nos forces militaires, au moment même où les troupes allemandes occupaient encore le territoire français et où l'indemnité de guerre n'était pas payée. C'était sous le pied même de l'ennemi que la France se relevait et ramassait ses forces.

Le vainqueur n'en revenait pas. Il comprenait la portée de cette preuve d'énergie morale, beaucoup plus frappante encore que le relèvement matériel. Il se demandait, ou feignait de se demander, si une pareille décision ne cachait pas de mauvais desseins ; et, lorsque des faits trop évidents le convainquaient du contraire, il cherchait par quel artifice ou par quelle exigence il pourrait arrêter un progrès si remarquable, entraver l'œuvre ou la diminuer.

L'occupation du territoire était, pour M. de Bismarck, un puissant moyen d'action ; mais toucher promptement les cinq milliards était une forte tentation. Le crédit de la France, qui, seul, pouvait permettre à celle-ci de se libérer, dépendait du calme dans les relations des deux pays et de l'entente, du moins apparente, entre les deux gouvernements. M. de Bismarck et M. Thiers le comprenaient l'un et l'autre.

Celui-ci usait de ses avantages en poussant hardiment, en même temps que le travail de la libération, le vote des lois militaires. C'était dire à l'Allemagne : nous payons, mais nous sommes libres. Il y avait, dans son allure, dans son calme, dans ses explications, — car il ne se dérobaient même pas aux explications, une sorte de jeu prudent et d'ironie voilée qui surprenait le rude vainqueur, l'irritait, et parfois, tout de même, le séduisait.

L'empereur Guillaume, qui était, à cette époque, le plus étonné et le plus fâché de tous, disait au général de Manteuffel : [Cet homme est une véritable sirène ; il est si habile et si malin \(klug\), que mon esprit s'habitue, malgré moi, à ne plus détester ce mot de République, mon épouvantail jusqu'ici ; il me rendrait républicain s'il pouvait me garantir son immortalité aux affaires de son pays](#)<sup>1</sup>.

Et c'est pourtant ce même empereur Guillaume, inquiet d'un tel ressort chez un peuple que les déclamations hostiles avaient tant diminué à ses yeux, c'est l'empereur Guillaume qui talonne M. de Bismarck et le met en garde contre le danger d'une France trop tôt renaissante. M. de Contant écrit de Berlin, résumant la complication où se débat la négociation pour le paiement des derniers milliards de l'indemnité : [L'esprit de l'empereur est sérieusement ému par la préparation de votre loi militaire, par les menaces de politique révolutionnaire, conséquemment de revanche augurées des mouvements de Gambetta et d'une prétendue entente qui serait faite entre M. Thiers et lui, pour la réorganisation visible de l'armée et l'accroissement relatif du budget qui la concerne. C'est un thème répété autour de lui : la presse allemande et, à sa suite, la presse italienne le développent journellement.](#)

---

<sup>1</sup> *Occupation et Libération* (t. II, p. 98).

Par l'intermédiaire du comte de Manteuffel et du comte de Saint-Vallier, on donnait à M. Thiers des avertissements analogues. L'attaché militaire à Paris, M. de Bülow, exagérait les chiffres énormes des futurs contingents français : D'après lui, nous appellerions dorénavant cent mille hommes, chaque année, sous les drapeaux, abstraction faite des non-valeurs, ce qui représenterait un appel annuel de 120.000 hommes. D'autre part, nous augmenterions de 80 millions le chiffre des budgets de la guerre sous l'empire, et encore, la création du nouvel armement, canons, fusils, ne s'y trouverait pas comprise<sup>1</sup>.

Dans l'audience de congé que l'ambassadeur d'Allemagne avait eue de M. Thiers, vers le 7 mars, au moment des vacances de Pâques, le président de la République avait dit à son interlocuteur que, dès le retour de celui-ci à Paris, on aborderait la question du paiement des trois derniers milliards et, par conséquent, celle de l'évacuation totale. La France était donc en avance de deux ans sur les engagements qu'elle avait contractés. Cette proposition était, au fond, agréable à l'Allemagne. Or, le comte d'Arnim était parti pour Berlin et, quoiqu'il eût annoncé une absence de quinze jours, on ne l'avait plus revu.

Les vacances de Pâques touchaient à leur fin. L'année financière avançait. On ne pouvait songer émettre un emprunt de trois milliards à une époque tardive de l'été. D'ailleurs, la présence de l'Assemblée était nécessaire pour voter, le cas échéant, la loi qui approuverait la convention nouvelle modifiant les clauses de la paix de Francfort. M. Thiers commençait à s'étonner.

Ayant fait les premières ouvertures, il eût préféré ne pas faire les premiers pas. Je n'ai rien voulu précipiter, écrivait-il lui-même, parce que nous serions exposés, en nous montrant trop pressés, à rendre d'autant moins pressés les contractants adverses ; secondement, parce que le marché financier exigeait du repos.

N'entendant parler ni du comte d'Arnim, ni de la suite donnée à ses ouvertures, il se décide, le 11 avril, à prescrire à M. de Gontaut-Biron de reprendre la conversation, à Berlin, avec beaucoup de précautions toutefois : Cette affaire est si grave pour la France, lui écrit-il, elle touche tellement à tout, qu'être renseigné à son sujet est d'une sérieuse importance. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il faut mettre, sur tout cela, une main fort légère, et être renseigné, sans cependant laisser voir trop d'impatience.

M. de Gontaut-Biron dit qu'il était alors un peu novice en diplomatie. Il agit pourtant comme un vrai diplomate : il exagéra si bien la réserve et les précautions que, par crainte de se découvrir trop nettement, il s'en tint à des allusions à peu près incompréhensibles. Il avait le sentiment très vif, trop vif peut-être, de l'espèce de surprise et de méfiance sourde que les procédés fins et hardis de M. Thiers provoquaient à Berlin.

On ne lui ménageait pas les avertissements. Les financiers allemands, qui n'avaient pas oublié l'échec de leurs combinaisons de Versailles, venaient, en toute amitié, lui faire des confidences : Il faut que je vous l'avoue (lui dit à l'oreille M. de Bleichöeder), M. de Bismarck est fort content de vous voir ici, mais il n'est pas content de M. Thiers. — Et pourquoi donc ? demandai-je. — C'est que M. Thiers augmente dans de fortes proportions l'armée française. Le prince de Bismarck ne voit pas sans inquiétude la réorganisation de votre armée... Il

---

<sup>1</sup> Lettre du comte DE SAINT-VALLIER, 25 janvier 1872 (*Occupation et Libération*, t. II, p. 135).

assure que le nouvel effectif dépasse celui de l'empire, ce qui serait contraire aux promesses faites à lui-même, à Versailles, par M. Thiers. C'est le point noir à l'horizon ; le seul peut-être qui préoccupe M. de Bismarck pour le maintien de la paix.

Puis, c'était le tour des diplomates neutres, eux aussi assurément bien intentionnés : Le parti militaire, dit l'un d'eux à M. de Gontaut-Biron, reprochera toujours à M. de Bismarck d'avoir lâché Belfort à la France, et il n'a pas renoncé à la pensée de prolonger beaucoup l'occupation, petit-être de la rendre définitive... Il sait bien que les traités s'y opposent ; mais il compte sur quelque imprudence de votre part...

Comme on sait que la conservation de Belfort est le point d'honneur particulier de M. Thiers, c'est là qu'on vise : On voudrait bien, ici, garder Belfort... dit-on, toujours en confidence, à notre ambassadeur. Et celui-ci d'écrire, le 16 avril, à M. Thiers : Je vois percer de nouveau l'arrière-pensée de la conservation de Belfort.

Enfin, on fait entrer en ligne le maréchal de Moltke. La face glabre exerce sa fascination sur le diplomate, qui aborde de lui-même le sujet : ... Oui, oui, répond M. de Moltke en riant d'un rire amer, M. Thiers s'occupe joliment à refaire votre armée. Au printemps prochain, elle sera en état de recommencer la guerre... Et il s'empresse de calmer lui-même l'émotion qu'il cause en se défendant avec chaleur de désirer un retour des hostilités. M. de Gontaut-Biron, ballotté, à propos de l'attitude du maréchal, entre deux sentiments contraires, en est réduit à se demander si, malgré les allégations qui lui sont transmises de tous côtés, M. de Moltke doit être, oui ou non, rangé parmi les partisans de la guerre<sup>1</sup>.

Embarrassé, l'ambassadeur croit plus sage de se tenir coi, ou plutôt il prend le pire des détours, en s'adressant, faute de mieux, à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, le comte d'Arnim, qui prolongeait son séjour à Berlin. Celui-ci est, alors, dans le fort de ses intrigues. Il trouve l'occasion excellente pour se faire de fête des deux côtés à la fois. Il prend le fil ténu que lui passe son collègue français et l'embrouille à plaisir, tandis que M. de Gontaut-Biron, un peu soulagé, écrit à Paris : Je regarde comme une bonne fortune d'avoir eu M. d'Arnim pour interlocuteur.

M. Thiers, sans connaître tous les détails, avait compris rapidement (averti, d'ailleurs, par M. de Saint-Vallier, qui, de Nancy, suivait le travail) qu'on perdait du temps et que, du moment où on voulait payer, on n'avait aucun avantage à finasser : il écrit, dès le 14, à M. de Gontaut-Biron : Vous demanderez simplement et franchement à voir M. de Bismarck ; une fois auprès de lui, vous lui direz (ce qui est la chose la plus naturelle du monde) que nous voulons deux choses : nous acquitter et faire cesser l'occupation étrangère, ce qui prouve évidemment notre ardent désir de la paix...

Il est déjà trop tard. M. de Gontaut-Biron est entre les mains du comte d'Arnim. Celui-ci est jaloux de la conversation parallèle qui se poursuit à Nancy. Le prince de Bismarck est fantasque et méfiant. Notre ambassadeur, disons le mot, redoute de l'aborder. Il ne demande pas un entretien direct. Il craint que M. de Bismarck, selon sa manière rude, ne l'interpelle sur cette question des armements et de la loi militaire qui est au fond du débat : Le point essentiel, écrit-il le 19 avril, est de savoir si je dois accepter du chancelier de l'empire, ou

---

<sup>1</sup> *Occupation et Libération* (t. I, p. 161).



même de M. Delbrück, l'entretien sur nos armements, qui sont l'objection ou plutôt le prétexte dans les retards apportés à la négociation de notre libération. La négociation s'enlise.

Bientôt, M. de Bismarck, abusant de ces lenteurs, et exagérant ses méfiances, plus ou moins sincères, va joindre à ses autres griefs le reproche qu'il fait à M. Thiers d'ajourner les ouvertures au sujet des paiements anticipés. On se boude ; tout est arrêté. M. Thiers est presque résigné à laisser passer l'été.

Mais ceci ne fait pas l'affaire de Berlin. Ce qu'on veut, c'est intimider le gouvernement français, peser sur lui, au moment du vote de la loi militaire, tâcher de retarder celle-ci, mais non les versements de l'indemnité.

Le comte d'Arnim, revenu à Paris sur ces entrefaites, veut, lui, autre chose ; il veut le renversement de M. Thiers. A son retour, il a vu le maréchal Bazaine. Il sait, par quelques députés qui lui font l'honneur de causer avec lui, que les esprits sont très montés et qu'une crise est prochaine. Il conseille, dans l'intérêt véritable de l'Allemagne, de hâter l'*inévitabile changement gouvernemental* par le rétablissement de l'empire napoléonien... Il s'agit de procéder à la manière de 1814 pour les Bourbons, c'est-à-dire de telle sorte que la présence des troupes allemandes dans le pays donne encore l'occasion d'exercer une influence sur la crise... Il avoue bien qu'il ne sera pas très facile de diriger les événements de façon que l'empire puisse réellement sauter en selle au moment opportun. Seulement, l'empire compte que l'Allemagne lui viendra en aide dans son propre intérêt, et il ne faut pas repousser ses avances, étant, de tous les partis, le seul qui recherche ouvertement l'appui de celle-ci, et inscrive dans son programme la réconciliation avec elle<sup>1</sup>.

Ces vues, il est vrai, appartiennent à l'ambassadeur. Elles dépassent de beaucoup la pensée de M. de Bismarck. Celui-ci rappelle son agent, d'un coup sec, à la réalité des choses, et il poursuit sa manœuvre par d'autres voies, puisque celle-ci ne lui est plus ouverte.

Le général de Manteuffel et M. de Saint-Vallier entrent en scène de nouveau : c'est par leur canal qu'on désirerait obtenir, de Versailles, des éclaircissements, des engagements, des déclarations au sujet de la loi militaire.

M. de Saint-Vallier se rend donc à Versailles, le 17 avril. Il expose les sentiments qu'on lui dit être ceux de Berlin. M. Thiers croit sage d'écrire, le 18 avril, à son ambassadeur, une lettre dont celui-ci n'aura qu'il s'inspire dans ses entretiens, s'il peut joindre M. de Bismarck. Mais le président ne perd pas un pouce de sa position ; il ne cède ni sur le contingent ni sur le budget de la guerre. Il s'explique, voilà tout : Nous voulons la paix, nous devons la vouloir pour notre sûreté extérieure. Le contraire serait, de notre part, de la folie ; à mon âge, je ne puis désirer d'autre gloire, si je puis aspirer à en avoir, que celle de pacifier mon pays, de lui procurer, en un mot, non pas du bruit, mais du bonheur... Quant à nos prétendus *armements*, ce n'est pas parler la langue française que de les qualifier de ce nom. On fait des armements quand on augmente ses forces, et qu'on les augmente en vue d'une action prochaine. Mais je m'occupe à reconstituer la force militaire de la France, d'après les vues que j'expose depuis quarante ans, et que j'ai toujours qualifiées : *piéd de paix en France*... Je veux une armée, limitée en nombre, mais solide, disciplinée, et aussi capable de maintenir l'ordre au dedans que notre indépendance au dehors... Apparemment

---

<sup>1</sup> *Le Procès d'Arnim* (p. 44).

qu'on ne nous demandera pas de-renoncer à notre situation dans le monde et à notre indépendance ! Jamais on ne m'a dit un mot qui eût un sens pareil, Versailles, pendant la douloureuse négociation de la paix, ni pendant les négociations de tout genre qui ont suivi. Certes, on doutait que nous puissions tenir nos engagements, payer la somme exorbitante de cinq milliards. On en doutait bien ! nous pouvons. Nous voulons la payer, nous allons la payer. Et on nous chercherait querelle parce que nous voulons reconstituer notre pays moralement, matériellement, politiquement ! Jamais on ne l'avait essayé, jamais pareille insinuation n'avait été tentée, et j'espère bien qu'on ne la tentera pas aujourd'hui !

Au cours d'une conversation qu'il avait eue, dans les premiers jours du mois de mai, avec le comte d'Arnim, M. Thiers s'était exprimé avec sagesse sur les relations présentes et futures de la France et de l'Allemagne. L'ambassadeur rend compte à son gouvernement de cet entretien : M. Thiers m'a dit et répété, dans les termes les plus chaleureux, combien est sincère et ardent son désir de maintenir la paix, une longue paix. La France, a-t-il dit, ne pourrait pas faire une nouvelle guerre. Aussi cherche-t-il à éviter toutes les nouvelles complications, à prévenir tous les conflits, en quelque lieu qu'ils puissent se produire. Après bien des années, a-t-il ajouté, quand la France aura retrouvé ses forces, sa tendance prédominante devrait être nécessairement celle de chercher une compensation pour les pertes subies, et si, un jour, l'Allemagne devait être entraînée dans des embarras avec d'autres puissances, le moment serait venu de régler ces comptes, mais cela ne voudrait pas dire que, dans un cas pareil, la France devrait se lever contre l'Allemagne. Il ne serait pas impossible d'envisager que l'Allemagne, alors, serait disposée à acheter l'alliance française par des compensations qui pourraient rendre une guerre inutile<sup>1</sup>.

M. Thiers ne s'en rapporte pas à l'ambassadeur, dont il commence à soupçonner la fidélité. Il croit devoir se servir de la voie officieuse de Nancy pour préciser la situation en ce qui concerne la future loi militaire. M. de Saint-Vallier, qui retourne à son poste, est autorisé à remettre, le 21 avril, au général de Manteuffel un mémoire où sont exposées les vues de M. Thiers sur la reconstitution de l'armée. Le président s'opposera au service obligatoire ; il veut une armée de métier, — la loi de 1832 résolument et fermement appliquée ; — il est certain de l'obtenir. Or, la loi de 1832 n'est pas une loi de guerre ; c'est une loi de bonne organisation intérieure, puisqu'elle limite à 400.000 hommes l'effectif total de l'armée.

M. de Saint-Vallier donne même le tableau rapidement tracé du futur état militaire. En résumé, conclut-il, on entend se servir uniquement de la loi de 1832, de l'effectif de cette époque, mais sérieusement entretenu, en évitant de le laisser-tomber au-dessous des proportions votées, comme on le faisait quand on avait à couvrir les expéditions de Chine ou du Mexique. Voilà la vérité, et rien de plus.

Le diplomate, dûment autorisé, insiste, en outre, sur les sentiments pacifiques de M. Thiers et sur l'autorité de celui-ci qu'on commençait à mettre en discussion : M. Thiers n'a jamais varié à ce sujet ; il l'a dit au prince de Bismarck dès la signature de la paix, il l'a répété depuis dans toutes les occasions ; il le répète aujourd'hui ; il regarde une paix prolongée comme nécessaire à la France... Les adversaires de notre gouvernement lui objecteront qu'il est provisoire et qu'il

---

<sup>1</sup> *Le Procès d'Arnim* (p. 42).

peut disparaître du jour au lendemain. Le danger n'est pas à craindre. L'Assemblée est divisée en fractions dont aucune n'est assez forte pour prendre et exercer le pouvoir... M. Thiers ne s'appuie ni sur la droite, ni sur la gauche, mais sur toutes deux également, se servant de l'une pour maintenir l'autre dans les limites de la sagesse et sachant les grouper et les réunir quand il y a nécessité. On peut donc avoir confiance dans la durée du gouvernement, comme on peut être assuré de ses résolutions fermement pacifiques<sup>1</sup>.

Le prince de Bismarck reçoit ce mémoire ; il ne se trouve que plus embarrassé. M. Thiers avait terminé sa lettre du 18 avril 1872 à M. de Gontaut-Biron par ce paragraphe, qui renferme son dernier mot : Nous sommes prêts à traiter au jour qu'on voudra et, par conséquent, ce n'est pas à nous qu'il faudra s'en prendre, si, laissant passer le temps de traiter, la saison financière, en un mot, nous étions reculés à six mois...

Six mois de retard dans le paiement d'une aussi forte somme, ce n'est pas non plus une perspective faite pour réjouir le cœur du chancelier. Si quelque accident survenait à la traverse, que de reproches, que de regrets !

La discussion de la loi militaire commence à l'Assemblée le 27 mai. Tous les partis étaient à l'accord loi militaire. pour reconnaître que le système qui avait prévalu sous les régimes antérieurs ne convenait plus aux temps nouveaux. On admettait généralement que tous les Français devaient le service militaire personnel.

M. Thiers lui-même est entraîné par le courant et se rend aux raisons de la commission<sup>2</sup> ; malgré l'ardeur de sa conviction, il renonce à défendre le principe de la loi de 1832 et ne discute plus la nécessité d'appeler désormais tous les citoyens valides sous les drapeaux.

Mais, le principe une fois reconnu, deux systèmes étaient en présence : les uns préconisaient, dans une forme plus ou moins atténuée, les armées de milices : les autres s'en tenaient, en complétant le service actif par l'instruction et l'appel éventuel des réserves, à l'armée de métier.

Depuis les origines de l'histoire de France, les deux systèmes se sont succédé, selon les lois d'une alternance régulière, résultant de la suite des événements. L'armée du Moyen-âge, l'armée féodale était une armée de milices ; le peuple ne devait le service militaire aux seigneurs et au suzerain qu'à des époques prescrites et selon certaines règles exactement déterminées.

---

<sup>1</sup> *Occupation et Libération* (t. I, p. 289).

<sup>2</sup> Voici la composition de la commission de quarante-cinq membres relative au recrutement et à l'organisation des armées de terre et de mer :

Vicomte d'Aboville, Acloque, marquis d'Andelarre, Audren de Kerdrel, de Balleroy, baron de Barante, comte Octave de Bastard, Bethmont, général Billot, Bouisson, Charls Brun (Var), de Carayon-Latour, général baron de Chabaud La Tour, colonel de Chadois, général Chanzy, Chaper, général Chardon, général Chabron, de Chasseloup-Laubat, de Combarieu, Cornélis de Witt, duc de Crussol, Dahirel, amiral de Dompierre d'Hornoy, général Ducrot, Flye-Sainte-Marie, général Frébault, Fresneau, duc d'Harcourt, de la Rochethulon, amiral la Roncière Le Noury, de Lasteyrie, général Loysel, amiral de Monlaignac, général Martin des Pallières, de Mérode, marquis de Mornay, Louis Passy, général Victor Pellissier, amiral Saisset, Sarrette, général Trochu, Varroy, Vast-Vimeux, marquis de Vogüé.

Cette commission était présidée par M. de Lasteyrie. Le marquis de Chasseloup-Laubat en était le rapporteur.

Mais, quand il advint que le royaume fut en péril, quand la royauté fut obligée de procéder à des campagnes longues et soutenues, cet appel parut inefficace, et on recourut, alors, au procédé des enrôlements et à la constitution d'armées de métier. Routiers, soldats, gens d'armes, régiments suisses, allemands, albanais, écossais, tels étaient les noms de ces troupes recrutées à prix d'argent et qui alternèrent, au cours de notre histoire militaire, avec les contingents livrés à l'armée par le ban féodal, les francs-archers, les gens des communes, etc.

La Révolution avait connu les engagements volontaires et les levées en masse. Le premier empire avait adopté le recrutement par le tirage au sort, qui renfermait, au fond, le principe du service obligatoire. Ce dernier système avait été fortement organisé par la loi Gouvion-Saint-Cyr (1818), et la nation s'était habituée à livrer au gouvernement les éléments d'une armée de métier, recrutée par le tirage au sort ; le temps de service étant de sept ans, la partie la plus riche de la nation s'exonérait de la charge militaire par le remplacement à prix d'argent.

Cette inégalité sociale et le sacrifice disproportionné imposé aux hommes qui, après leur congé, étaient pour ainsi dire impropres à la vie civile, étaient compensés, aux yeux des hommes d'État, par la qualité du soldat et la cohésion des régiments et de l'armée. L'armée, organisée par la loi Gouvion-Saint-Cyr modifiée en 1832, avait fait les campagnes d'Afrique, de Crimée, d'Italie. Mais elle n'avait pu supporter la poussée de tout un peuple armé débordant sur la France en 1870, et elle avait succombé à Reichshoffen, à Sedan et à Metz. Les [gros bataillons](#) l'avaient emporté.

Pour des raisons sociales, pour des raisons politiques, pour des raisons militaires, la France revenait donc, par l'alternative à un système se rapprochant, de celui des milices, [le service militaire personnel, égal et obligatoire pour tous](#). Comme à la fin de la guerre de Cent ans, comme à l'époque révolutionnaire, elle voulait, à la suite d'une nouvelle invasion, avoir, elle aussi, les [gros bataillons](#).

Les nécessités financières restreignent forcément l'application du système si simple, répondant à la formule égalitaire : tout le monde conscrit, instruit et soldat. Les finances de l'État ne permettent d'en-[retenir qu'un nombre limité d'hommes, chaque année, sous les drapeaux. Si on prétend enrégimenter tous les-citoyens, il faut les garder peu de temps ; si on veut les-garder plusieurs années pour les instruire, il faut en laisser une quantité correspondante dans leurs foyers..

En somme, la difficulté du problème militaire aux temps modernes se résume en deux questions : Quel est le temps nécessaire pour que le soldat de l'armée active soit instruit, discipliné, entraîné ? Quelles sont les ressources budgétaires dont l'État peut disposer pour entretenir un contingent annuel plus ou moins nombreux et pour le maintenir plus ou moins longtemps. sous les drapeaux ? Selon que l'on se préoccupe de l'un, ou de l'autre des deux points de vue, on se rapproche du type des milices ou du type des armées de métier.

En 1872, les deux doctrines étaient en présence. Les uns affirmaient que trois ans suffisent pour former un soldat complet ; ils conseillaient de s'assurer le nombre par la brièveté relative du service ; ils ajoutaient, qu'après un séjour de trois ans à la caserne, le soldat ne peut que prendre le dégoût du métier et l'habitude de la paresse ; ils demandaient qu'on n'imposât pas à la nation une charge trop lourde, si on voulait qu'elle la supportât. Le général Trochu, le

général Billot, le général Guillemaut, le général Chareton, défendaient ces idées. Ils invoquaient notamment l'autorité du général Lamoricière.

Leurs adversaires opposaient plusieurs objections très fortes : vous aurez des hommes et peut-être même des hommes instruits, mais vous n'aurez pas de soldats ; ils invoquaient, à leur tour, le mot du maréchal Macdonald : il faut que les soldats d'un même régiment soient, pour ainsi dire, *cousus ensemble*. Ce résultat, vous ne l'obtiendrez jamais, ajoutaient-ils, avec vos jeunes recrues, auxquelles viendront se joindre, pêle-mêle, au jour du danger, les hommes des différentes réserves. Vous n'aurez, comme soldats, que ces *courtauds de boutiques, frais émoulus de comptoir*, dont parlait jadis avec tant de mépris le maréchal Villegagnon.

D'ailleurs auriez-vous des hommes, que vous n'auriez pas de cadres. Selon la thèse du général Trochu : dans la première année, le soldat s'instruit ; dans la seconde année, il se forme, et c'est dans la troisième qu'il est complet... et — ajoutait-on encore — c'est alors que vous le renvoyez ! Comment constituerez-vous le cadre des sous-officiers, que l'organisation même de la vie civile et la grande natalité fournit à l'armée allemande et qui, dans votre système, feront toujours défaut à l'armée française ? Une troupe sans cadres n'est plus qu'un troupeau. Les victoires allemandes menacent de vous imposer la manie des gros bataillons. Vous exagérez la portée de l'exemple de 1870. C'est la seule fois que le nombre l'ait emporté sur la qualité. Tous les autres exemples, tous les avis compétents sont contraires.

Les débats durèrent près d'un mois. M. Thiers s'était d'abord, nous l'avons vu, nettement déclaré en faveur de l'année de métier. Devant la commission, il n'avait pas caché ses préférences pour le service de huit ans ou de sept ans dans l'armée active. Le recrutement par l'application du service universel et obligatoire sacrifie la qualité à la quantité, disait-il, c'est une cause de faiblesse plutôt qu'une cause de force pour une armée. Cependant, en raison de l'insistance de la commission, il ne s'était pas opposé absolument au service de cinq ans, qui n'avait été voté, d'ailleurs, dans la commission même, qu'*à une voix de majorité*.

Discussion de la loi militaire. Mais sur le minimum de cinq ans, il ne transigeait pas. Une raison, tout autrement grave, à ses yeux, qu'une pure question de doctrine, le portait à défendre énergiquement cette opinion : au courant, comme il l'était, de l'attitude ou des procédés d'intimidation de la chancellerie et surtout du parti militaire allemands, il voulait être prêt à tout événement.

Or, il savait qu'avec le service de trois ans, dans l'éventualité d'une guerre prochaine, l'armée française, composée de jeunes recrues, n'aurait aucune solidité, tandis que le service de cinq ans lui permettrait de garder les deux classes d'hommes faits et de soldats expérimentés, grâce auxquels on pourrait opposer immédiatement, à l'armée allemande, des régiments fortement constitués. La loi de cinq ans, c'était, pour lui, comme il le disait, *l'application d'une idée mûrie depuis quarante ans*, mais c'était aussi la plus sûre garantie de la paix, dans les circonstances si délicates où la France se trouvait engagée.

La discussion va commencer devant l'Assemblée nationale. M. Thiers n'est pas encore intervenu : c'est le moment où les nuages s'accumulent à Berlin, à Nancy, partout où l'on peut avoir quelque jour sur les sentiments du gouvernement allemand.

Dans son discours du 4 mai, à propos des marchés de la guerre, le duc d'Audiffret-Pasquier s'était prononcé en faveur du service obligatoire. M. de

Rémusat, ministre des affaires étrangères de M. Thiers, exprime lui-même son inquiétude et les dernières résolutions du président dans cette lettre qu'il adresse à M. de Gontaut-Biron : Ce qui n'aura pas rassuré le roi de Prusse, c'est le discours de M. le duc d'Audiffret-Pasquier qui, sous le rapport du talent, a bien mérité son immense succès, mais qui, j'en ai peur, n'est pas aussi prudent qu'éloquant. Il a fait pousser des acclamations en faveur du service obligatoire, et vous savez quels ombrages cause, en Allemagne, ce système, qui, cependant, nous donnerait vraisemblablement une armée plus anarchique que guerrière... Je vous dirai, en toute confiance, que cette question de la réorganisation de l'armée m'a toujours paru la plus critique de toutes, et s'il est un écueil où nous puissions nous briser, je crains que ce soit celui-là<sup>1</sup>.

Le comte d'Arnim s'enferme dans une réserve inquiétante. Il demande au président de la République une audience secrète, dans une lettre singulière qui mérite d'être citée : Monsieur le Président, j'ai besoin d'avoir avec vous une petite causerie de conspirateur dont les journaux ne crient pas les détails sur les toits. Si vous pouvez me recevoir, demain, vers midi, je viendrai à Versailles ou en chemin de fer ou à cheval. — P.-S. Pour me donner un air mystérieux, j'entrerai par la porte du côté de M. de Rémusat.

M. Thiers, un peu surpris, répond cependant avec beaucoup de sagesse : Nos entrevues sont bien légitimes et même patriotiques, puisque, vous et moi, nous servons notre pays de notre mieux<sup>2</sup>.

Pourtant, il reçoit l'ambassadeur à l'heure dite. M. Thiers n'apprend rien que de nouvelles difficultés au sujet des délais des paiements et de l'évacuation, au milieu desquelles il croit démêler des calculs d'hommes d'affaires et de financiers<sup>3</sup>.

Le 27 mai, jour de l'ouverture du débat, M. de Saint-Vallier avait, de son côté, reçu l'avis que les dispositions s'aggravaient en Allemagne. M. le général de Manteuffel et M. de Treskovy, stylés par Berlin, lui confirment que leurs nouvelles sont mauvaises, que les méfiances augmentent envers nous, que les suppositions de l'arrière-pensée, chez nous, de recommencer la guerre se multiplient ; on répète que nous n'avons pas fait de propositions sérieuses pour l'anticipation des paiements et que nous cherchons à endormir la vigilance du gouvernement prussien au moyen de fausses négociations ; dans l'entourage de l'empereur, les militaires s'agitent et le souverain est en proie à de graves préoccupations.

Et les choses vont ainsi, s'accroissant de jour en jour. Cédant aux instances de M. de Saint-Vallier, dont l'impressionnabilité sert visiblement les desseins du gouvernement allemand, le général de Manteuffel lui fait connaître, en grande confiance, que M. de Moltke lui recommande de prendre des précautions, la probabilité d'une reprise d'hostilités de la part de la France paraissant augmenter. On ajoute que l'armée française est déjà bien plus belle, plus forte et plus redoutable qu'elle ne l'était avant nos revers ; que nous l'augmentons journellement ; que nous faisons revenir, peu à peu, d'Afrique les troupes les

---

<sup>1</sup> Duc DE BROGLIE, *La Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin* (p. 35).

<sup>2</sup> *Occupation et Libération* (t. I, p. 331).

<sup>3</sup> *Notes et Souvenirs* (p. 295 et 440).

plus sûres et les plus éprouvées et que, ces jours derniers encore, deux nouveaux régiments sont arrivés d'Algérie<sup>1</sup>.

De Saint-Pétersbourg, même note pessimiste. Le général Le Flô écrit, le 23 mai : Il est certain que tous les rapports des agents russes en Allemagne s'accordent à représenter le parti militaire comme animé des plus mauvaises dispositions et livré à une agitation très hostile contre nous ; il est certain également qu'on exprime publiquement le regret haineux de ne pas nous avoir assez abattus, assez suppliciés et qu'on proclame très haut la nécessité d'une nouvelle guerre... Ce langage a été tenu, ici même, par le prince Guillaume de Bade... Le monde officiel de Saint-Pétersbourg ne croit pas à la bonne volonté de M. de Bismarck de traiter sérieusement avec nous... Le bruit s'est répandu hier à la Bourse que M. d'Oubril (ambassadeur de Russie à Berlin) aurait écrit, à la suite d'un entretien avec M. de Bismarck, que celui-ci aurait dit qu'en raison de l'état des esprits en France, il n'oserait pas garantir une durée de plus de six mois à la paix. Le général Le Flô ajoute : Tout cela me fait regretter que la discussion de notre loi militaire soit aussi prochaine<sup>2</sup>.

Le nœud se serre. M. Thiers tient bon. Il a conçu le dessein de faire sentir à l'Assemblée le poids de ses inquiétudes pour la déterminer à accepter son système, mais, d'autre part, de se servir de la discussion engagée pour exprimer franchement sa manière de voir à Berlin. En homme d'État expérimenté, en orateur consommé, il sait qu'une explication publique, quand elle est donnée par un homme maître de sa parole, est souvent la meilleure manière de résoudre les difficultés et d'éclaircir une atmosphère surchargée.

A tout événement, il établit la situation dans la lettre qu'il adresse, en pleine discussion de la loi, à M. de Saint-Vallier, le 29 mai 1872 : Rien de vrai dans ce qu'on écrit de Berlin. Nous ne songeons nullement à la guerre, et la preuve, c'est toujours que nous voulons payer... Nous n'avons fait, dit-on, que des propositions illusoires et sans rien de sérieux. Or, voici ce que nous avons proposé : soit un emprunt de 3 milliards en 5 %, soit un milliard en 5 %, soit un milliard en emprunt avec lots, un milliard en valeurs au trésor de Berlin. On ne nous a pas répondu... On nous objecte maintenant que ces propositions n'étaient pas jugées sérieuses parce que nous n'avions pas dit un mot de l'évacuation... Franchement, ce n'était pas à nous à prendre l'initiative sur ce point. C'était nous qui avions à payer, et les Allemands à évacuer<sup>3</sup>.

La discussion avance. Le comte d'Arnim rend compte, journallement, à Berlin. Dans quel esprit, il est facile de le deviner. Le même jour, 29 mai, l'ambassadeur faisait insérer dans la Gazette de Cologne un article, dont il était Fauteur, qui pouvait mettre le feu aux matériaux inflammables déjà accumulés : Nous vous prions, bons Français et mauvais politiques, de ne pas vous échauffer... L'état de choses, en vertu des traités, est tel que si la France payait, par exemple, d'ici au 28 février 1876, 2 milliards 999.999.999 francs, l'armée d'occupation aurait encore le droit d'occuper, pour garantir le paiement du reste, Reims, Epernay, Toul, Verdun, Nancy, Belfort, etc. Nous ne savons pas, ainsi que nous l'avons déjà dit, comment le gouvernement allemand répondra aux propositions du gouvernement français ; mais si, en réalité, il ne consentait à l'évacuation que si la France s'engageait à ne pas rassembler d'armée et à ne pas construire de

---

<sup>1</sup> *Occupation et Libération* (t. I, p. 350).

<sup>2</sup> *Notes et Souvenirs* (p. 438).

<sup>3</sup> *Occupation et Libération* (t. I, p. 353).

fortifications dans les six départements à évacuer, s'il se réservait, de plus, le droit d'avoir une garnison à Belfort, Toul et Verdun jusqu'à ce que le paiement fût effectué, il en est libre. Les Français doivent, avant tout, ne pas oublier que nous ne sommes obligés à rien<sup>1</sup>.

La précision des renseignements et la dureté de la polémique révélaient une origine officielle. M. de Rémusat se trompait gravement, en ne mettant aucunement en doute les sentiments personnels de M. le comte d'Arnim qu'il croyait *bienveillants* : mais il était autorisé à demander, avec une inquiétude croissante, à ses agents, *jusqu'où monterait cette disposition implacable d'hostilité ?*

A ce moment, M. Thiers, qui garde, au fond, sa belle confiance, veut se montrer plus embarrassé qu'il ne l'est en réalité ; du côté de l'Allemagne, comme du côté de l'Assemblée, il joue le jeu de la démission : *J'ai dit plusieurs fois à M. d'Arnim que si, par hasard, j'étais l'obstacle, on n'avait qu'à me l'insinuer et à me le dire, et que je prendrais un prétexte pour me retirer...* Grand récri de M. d'Arnim ! Si le gouvernement de M. Thiers s'effondrait, qui eût trouvé, qui eût payé les trois milliards<sup>2</sup> ?

Les choses en sont là. L'ambassadeur d'Angleterre vient de faire une dernière confidence à l'oreille de M. de Gontaut-Biron : *L'empereur Guillaume est vieux ; il croit au désir de revanche de votre part ; il veut la rendre impossible, en prenant toutes les précautions militaires qui lui paraissent nécessaires, l'agrandissement et l'armement des places fortes de l'Alsace-Lorraine, le maintien de l'occupation de votre territoire, etc., et M. de Gontaut-Biron ajoute, à titre de commentaire : L'adoption du service obligatoire par l'Assemblée est le prétexte mis en avant pour réveiller les appréhensions allemandes. On représente déjà cette mesure comme une preuve de la volonté de la France de se préparer*<sup>3</sup>. Dans les cercles militaires, il n'est question que des provocations de la France.

C'est toujours la même note, la même menace secrète : on veut obtenir une déclaration de M. Thiers sur la question de nos forces militaires, une promesse formelle pour le rejet du service obligatoire, ou, tout au moins, une remise de la discussion.

Pourtant les premières lettres par lesquelles M. Thiers s'est expliqué à l'égard de M. de Gontaut-Biron et l'attitude adoptée par lui sont connues à Berlin. Le président fait la sourde oreille. Il ne cède pas. La discussion se poursuit devant l'Assemblée. Les arguments favorables au service de trois ans paraissent l'emporter. On peut craindre qu'un amendement du général Chareton, proposant le service de quatre ans, ne réunisse la majorité. A Berlin, on sait combien la corde est tendue ; on est en présence d'une résolution prise en France. Veut-on pousser les choses à bout ? Veut-on rompre ?

C'est alors qu'une première détente se produit, soudain. Le *7 juin*, M. de Thiele, second de M. de Bismarck, dit à l'ambassadeur de France, qui le télégraphie aussitôt à Paris, *que le dossier de l'affaire*, — il s'agit de l'anticipation sur le paiement de l'indemnité, — *précédemment à Varzin, vient d'en revenir avec l'avis du chancelier, que le roi, après avoir réfléchi et avoir annoté cet avis, le*

---

<sup>1</sup> Voir tout l'incident, si caractéristique, dans le *Procès d'Arnim* (p. 50).

<sup>2</sup> *Occupation et Libération* (t. I, p. 368).

<sup>3</sup> Lettre du 6 juin (*Occupation et Libération*, t. I, p. 387).



renverrait à ce dernier, et que la réponse serait conforme aux désirs de M. Thiers, le débat devant porter seulement sur des détails et sur des modalités. Mon interlocuteur m'a répété deux fois, dit M. de Gontaut-Biron : Vous pouvez avoir confiance<sup>1</sup>.

M. de Bleichröder, le banquier, vient de nouveau à l'ambassade ; cette fois, ses confidences sont en sens inverse de celles qu'il avait faites quinze jours avant. C'est un des Montrond de M. de Bismarck, ajoute l'ambassadeur de France, mais avec moins d'esprit Glue celui de Talleyrand. Cependant son intérêt est en cause. Il affirme que l'affaire marchera et que M. de Bismarck veut s'entendre avec vous.

M. de Saint-Vallier en est encore à dénoncer, d'après les confidences calculées de M. de Manteuffel, les combinaisons ténébreuses de M. de Bismarck et les bruits alarmants qui arrivent d'outre-Rhin, que M. Thiers, déjà rassuré, se décide à aborder la tribune et à donner, tout haut, les explications que l'on attend de lui. Il parle le 10 juin.

Il parle pour l'Assemblée, il parle pour le pays, il parle aussi pour l'Allemagne. Il réalise son dessein d'employer au succès de ses vues les difficultés mêmes qu'il rencontre de part et d'autre. Il accepte le principe du service militaire obligatoire qui avait tant inquiété l'Allemagne ; mais il repousse le service de trois ans ; il s'en tient à l'armée de métier ; surtout il s'accroche, si j'ose dire, au service de cinq ans dans l'armée active et il ne cache pas ses véritables raisons : C'est bien loin de mon idéal, disait-il ; mais, avec ces cinq ans, nous aurons deux ou trois classes à mettre immédiatement en ligne, et nous pourrons former de bons cadres. Il insiste. Il adjure l'Assemblée.

Le service de trois ans a réuni tous les partisans des gros bataillons et ceux des milices ; la majorité possible s'accroît de toutes les défaillances électorales.

Le général Trochu couvre de son nom et de son éloquence cette inquiétante coalition. M. Thiers sent le péril et, reprenant, de ce côté, la tactique qui lui a servi du côté de l'Allemagne, il déclare que si le vote n'est pas conforme à ses vues, il est prêt à se retirer. Un trouble immense suit ces paroles. On lui crie de toutes parts : Vous n'en avez pas le droit ; vous ne pouvez pas vous retirer ; la France a besoin de vous. Il répond vivement : Tout le monde est libre ! Je le suis autant que vous et je dois l'être davantage, parce que j'ai une responsabilité écrasante. Si la loi est mauvaise, dans deux ou trois ans, vous aurez le droit de vous en prendre à moi, comme vous avez eu le droit de vous en prendre à ceux qui ont si légèrement déclaré la guerre. Je m'appuie là-dessus et je dis que je sortirai profondément affligé de cette enceinte, si vous ne votez pas les cinq ans. J'ajoute que je ne pourrai pas accepter la responsabilité d'appliquer la loi.

L'inquiétude se répand dans l'Assemblée : l'émotion est au comble. Peu à peu, les sentiments de cette foule incertaine cèdent devant la ténacité du vieillard éclairé. On se compte sur l'amendement du général Chareton, qui propose de fixer le temps de service, dans l'armée active tout au moins, à quatre ans. L'amendement est repoussé par 477 voix contre 56 et 172 abstentions. Le service de cinq ans est ensuite adopté.

---

<sup>1</sup> *Occupation et Libération* (t. I, p. 391). Voir aussi la lettre du 8 juin (p. 395).

Telle fut cette séance, dont l'effet fut si grand, selon le mot de M. le duc de Broglie, [que tous les membres de l'Assemblée qui y assistèrent en garderont le souvenir.](#)

M. Thiers, non par une concession à l'Allemagne, comme on prétendit l'insinuer, mais par une juste appréciation de l'utile et du possible, passe entre les écueils et déjoue une manœuvre dangereuse pour l'avenir et l'honneur du pays, tout en imposant ses vues et une bonne loi militaire à l'Assemblée.

La nouvelle loi organique militaire fut promulguée le 27 juillet 1872. Elle se résume ainsi :

Tout Français doit le service militaire personnel et peut être appelé depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de quarante ans.

Le remplacement est supprimé.

La substitution de numéros est permise seulement entre frères.

La durée totale du service militaire se décompose de la façon suivante : cinq ans dans l'armée active, quatre ans dans la réserve de l'armée active, cinq ans dans la territoriale, six ans dans la réserve de l'armée territoriale.

Chaque classe est divisée en deux portions égales, dont l'une reste cinq ans sous les drapeaux et dont l'autre, sans cesser de faire partie de l'armée active, dans les rangs de laquelle elle peut être appelée en cas de guerre, retourne dans ses foyers en congé illimité et y exerce tous les droits civiques : le droit de vote, le droit de contracter mariage... La division entre les deux parties du contingent se fait par la voie du tirage au sort.

La loi prévoit un certain nombre de cas de dispense concernant quatre classes de jeunes gens : les soutiens de famille ; ceux qui, dans leur profession, rendent des services importants à l'État et ne pourraient être détournés de leur vocation sans dommage public ; ceux qui se destinent aux professions libérales ; et enfin ceux qui, appartenant aux carrières industrielles, ne pourraient, sans inconvénient grave, être immédiatement éloignés de leur comptoir ou de leur atelier.

Les soutiens de famille, les professeurs, les étudiants en théologie, obtiennent seuls des dispenses proprement dites ; on accorde aux autres, soit des sursis d'appel, qui peuvent être renouvelés d'année en année, jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, soit la permission de s'engager volontairement avant l'appel de leur classe, pour une durée d'un an.

Cette dernière disposition constitue ce que l'on a appelé [le volontariat d'un an](#). Cette faveur n'est pas donnée arbitrairement. Il faut la conquérir, et même la payer. Les engagés volontaires, en effet, produisent un diplôme, un certificat de fin d'études ou passent un examen ; s'équipent à leurs frais et restent une année entière dans un régiment. A l'expiration de leur année de service, ils subissent un examen de sortie et peuvent être retenus au corps pour une nouvelle année, par décision du colonel, si leur instruction militaire est incomplète.

L'article 69 stipule que les jeunes gens appelés à faire partie de l'armée reçoivent obligatoirement l'instruction primaire. Ceux qui, à la fin de leur service, ne savent pas lire et écrire, sont retenus au corps pour une nouvelle année.

Le vote de la loi, avec le principe du service obligatoire et celui du service de cinq ans dans l'année active, eut, sur les destinées de la France et sur sa situation dans le monde, la plus haute influence.

Ce pays, sans martre, sans dynastie, où pourrait presque dire sans gouvernement, s'imposait donc à lui-même une charge si lourde : charge militaire, charge pécuniaire, charge sociale. La nation acceptait cette entrave de cinq ans apportée à l'activité pacifique de chaque génération ; elle s'engageait à faire, aussi longtemps qu'il serait utile, le sacrifice des sommes énormes qu'il fallait prévoir pour refaire l'armée, encadrer les nouvelles troupes actives, les réserves de l'armée territoriale ; elle se soumettait volontairement à la loi de la discipline militaire et à la loi de la discipline sociale qui est la conséquence naturelle de la première.

Elle voulait vivre ; elle prétendait reprendre sa place indépendante dans le monde ; elle ne pliait pas la tête devant l'arrêt du destin. Elle avait conscience de son rôle à venir et de sa grandeur nécessaires.

Le vote de cette loi entraînait une série d'autres mesures. L'armée suppose l'armement ; la défense nationale exige la création de tout un système de protection, de voies de communication et de dispositions matérielles, réalisé en un temps déterminé, selon un programme préconçu et onéreux. Pour concevoir, arrêter ce programme et en poursuivre méthodiquement l'exécution, il faut un autre genre de décision et une ténacité non moindre.

Dès le 29 juillet 1872, le gouvernement institue une commission de défense, présidée par le ministre de la guerre et dont faisaient partie : le maréchal de Mac Mahon, les généraux Forgeot, Susane, de Berckheim ; de Chabaud-Latour, Frossard, Seré de Rivière, Ducrot, Frébault et Chanzy. Réorganisé par un décret en date du 11 juin 1873, ce conseil se livra à un minutieux travail d'enquêtes, d'études et de projets qui devait aboutir, en 1874, à l'adoption du système des [rideaux défensifs](#), c'est-à-dire à la constitution, au nord-est de la France, d'une frontière artificielle.

M. Thiers, sans être convaincu de l'excellence de la méthode, s'incline devant l'opinion des hommes du métier. Il s'attache surtout à l'organisation générale de l'armée. Il veille à la prompte mobilisation, par le procédé des formations permanentes qui consiste dans l'existence, préalable à la guerre, non seulement de régiments, mais de corps d'armée.

Il apporte tous ses soins à la réfection du matériel, à la création d'une nouvelle artillerie. Le budget de la guerre atteint la somme totale de cinq cents millions. Il groupe les unités régimentaires, les batteries, disséminées auparavant en petites garnisons. Satisfait du système des campements, il crée deux nouveaux camps : celui d'Avor, près de Bourges, et celui du Ruchard, près de Tours.

L'ensemble de ces mesures était de nature à impressionner vivement le gouvernement allemand. En ce qui concernait le vote de la loi militaire, on avait supporté ce qu'on n'avait pu empêcher ; on s'était contenté de la défaite que M. Thiers formulait lui-même, dès le 12 juin, dans une lettre à M. de Saint-Vallier : [J'ai été obligé de lutter avec la dernière vigueur pour faire repousser le fond du système, et j'ai réussi...](#) On savait bien, à Berlin, que, tout au contraire, le fond du système était adopté et que la loi militaire, qui permettait de reconstituer l'armée française sans qu'elle passât par une crise de transformation et d'affaiblissement, était une bonne loi, et par conséquent une loi dangereuse pour un adversaire éventuel.

Aussi, il n'est plus question de cette reprise prochaine des hostilités, dont on avait fait tant de bruit quelques semaines auparavant. On en trouve le dernier écho dans les dépêches de M. de Saint-Vallier, du 3 et du 4 juin : C'est de Berlin que vient le mot d'ordre inquiétant ; toutes les lettres reçues par les officiers qui se trouvent en France sont unanimes à faire envisager la guerre comme probable pour le printemps de 1873... et encore : Le but principal de votre lettre est de savoir si les idées hostiles qui dominent à l'heure actuelle tous les esprits en Allemagne, ont gagné le roi Guillaume et le chancelier. Pour le roi, aucun doute n'est possible... son entourage partage la conviction où il est d'une prochaine reprise de la guerre... Quant au chancelier, inaccessible dans sa retraite de Varzin, il observe les progrès de l'incendie qu'il a certainement ; allumé et qu'il alimente soigneusement<sup>1</sup>. M. Thiers reçoit ces nouvelles si alarmistes au moment où lui arrivent les dépêches de M. de Gontaut-Biron. Il rassure M. de Saint-Vallier en souriant.

Il sait, lui, qu'on est en pleine négociation pour l'arrangement qui va déterminer les conditions du versement des trois derniers milliards et pour l'évacuation progressive des départements occupés.

De toute cette grande machine diplomatique, si puissamment montée pendant le printemps de l'année 1872, et dont l'action se produisait, en même temps, à Berlin, près de M. de Gontaut-Biron ; à Paris, par M. le comte d'Arnim et, à Nancy, près de M. de Saint-Vallier, il reste un certain travail positif ; on le voit apparaître dans les négociations et s'inscrire dans le texte de la convention par laquelle elles se terminent, le 29 juin.

Il ne s'agit plus maintenant de rupture possible, d'hostilités prochaines, d'occupation prolongée et peut-être définitive ; mais seulement de méfiance persistante, avec tout l'attirail des précautions minutieuses et de la mauvaise humeur inutilement affichée.

M. de Bismarck ayant pris le parti de toucher le plus rapidement possible les trois milliards, va droit au but. Il précipite le dénouement, et ne voulant rien changer à sa méthode du marché à la main, il fait la moitié de la route pour imposer, d'autre part, ses restrictions.

Il accepte le paiement anticipé et n'écarte pas l'idée de l'évacuation corrélative. Mais, alors que le président avait envisagé l'espoir, conforme au texte du traité, de substituer des garanties financières aux garanties territoriales après l'acquittement des deux milliards et par conséquent de faire cesser l'occupation ; alors qu'il avait, du moins, considéré comme assurée l'adoption d'un système d'évacuation graduée et proportionnelle au paiement, on se refuse à le suivre dans ces perspectives, pourtant légitimes et raisonnables.

On ne lui concède la possibilité de substituer les garanties financières aux garanties territoriales que comme une faculté toute à la disposition de l'Allemagne ; quant à l'évacuation graduelle, si l'on reconnaît que deux départements seront libérés après le paiement du premier demi-milliard et deux autres après l'acquittement du second, il est indiqué, par contre, que cette évacuation n'amènera pas nécessairement une diminution progressive dans le chiffre de l'armée d'occupation. De sorte que les départements non évacués seront, au fur et à mesure de la libération des autres, accablés d'une charge d'autant plus lourde et plus insupportable.

---

<sup>1</sup> *Occupation et Libération* (t. I, p. 378).

Cette condition était une 'aggravation inutile et même dangereuse ; elle devait donner lieu, par la suite, aux difficultés les plus sérieuses ; elle indiquait, officiellement, la menace, qu'on ne se faisait pas faute de répandre par les voies indirectes, d'une occupation prolongée de ces malheureuses régions et celle, plus précise encore, et plus irritante pour M. Thiers, de la non-exécution possible du traité de paix en ce qui concernait Belfort.

C'est sur ce point que les inquiétudes du président furent le plus vives ; il les exprima à M. de Rémusat qui, d'ailleurs, les partageait : *Une question formidable pourra s'élever, dans un an ou deux, lui dis-je. Une indignité pareille au refus de l'Angleterre de nous rendre Malte sera peut-être tentée au sujet de Belfort. Je ne crois pas qu'on ose le faire à la face de l'Europe. Néanmoins, il faut tout prévoir, et je ne pourrais pas, quant à moi, accepter cette félonie, si nos vainqueurs voulaient l'imposer. — Je ne l'accepterais pas non plus,* me répondit M. de Rémusat. — *La France seule, repris-je, aura le droit de décider la question. Tout ce que nous pouvons faire est de la mettre, dès aujourd'hui, en état d'y répondre autrement que par la résignation.* — Je fis part de nos préoccupations au ministre de la guerre et, dans le plus grand secret, nous prîmes ensemble les mesures commandées par la situation. Peu de temps après, nous avons la certitude que, dès 1873, la France pourrait faire respecter les traités, si on voulait les violer<sup>1</sup>.

C'est au milieu de ces difficultés que fut signée, à Paris, par le comte d'Arnim et M. de Rémusat, cette convention du 29 juin 1872, qui était, en fait, le premier acte d'une grande œuvre, celle de la libération. Le public français ignorait tout.

Aussi, en prenant connaissance du texte d'un accord qui eût dû lui causer une grande joie, il fut frappé surtout des réserves et des restrictions. Il n'éprouva qu'une profonde déception. La convention, soumise à l'Assemblée le 2 juillet, fut votée immédiatement (7 juillet), sur le rapport du duc de Broglie, **par une unanimité triste et silencieuse.**

Chacune de ces négociations était, peut-être, un triomphe pour l'art à la fois raffiné et rude de M. de Bismarck, mais un succès moindre, au point de vue supérieur de la stabilité européenne.

### III

Mesures La convention du 29 juin n'était pas encore votée, que le gouvernement et l'Assemblée s'étaient mis en mesure de faire face aux charges que le paiement du solde de l'indemnité et l'émission d'un très lourd emprunt allaient faire peser sur le budget.

On était loin d'être sorti de peine, en ce qui concernait la liquidation du passé et l'établissement de l'équilibre financier. Les nouveaux impôts votés antérieurement donnaient lieu à de graves mécomptes.

D'autre part, les dépenses dépassaient singulièrement les prévisions. L'œuvre avait été trop hâtive. Le budget demandait de sérieuses améliorations et, sur certains points, des remaniements ; en tout cas, le déficit n'était pas comblé.

---

<sup>1</sup> *Notes et Souvenirs* (p. 302).

Aussi, la Chambre, après avoir voté, à la suite de discussions très vives, une loi sur le conseil d'État qui ne devait avoir qu'une durée éphémère et qui attribuait à l'Assemblée elle-même la nomination des membres du conseil, fait marcher de front, dans ses bureaux et en séance publique, pendant l'hiver de 1872-1873, le double travail de la préparation du budget de 1873 et des réformes financières jugées indispensables.

Le projet de budget de 1873 avait été déposé, le 14 mai 1872, par le nouveau ministre des finances, M. de Goulard, successeur de M. Pouyer-Quertier. Il fallait, de toute nécessité, accroître de 191 millions le montant des recettes. Après divers remaniements, la balance devait s'établir par les totaux suivants : 2 milliards 365.677.869 francs pour les dépenses, et 2 milliards 476.470.630 pour les recettes, ce qui supposait un excédent de recettes de Lw millions de francs. On sut, plus tard, par la loi du règlement des comptes, que le total des dépenses fut en réalité de 2 milliards 724.482.658 francs, tandis que les recettes ne montèrent qu'à 2 milliards 447.060.176 francs, d'où un déficit de 277.422.482 francs, auquel il fallut subvenir par le reliquat de l'emprunt de 3 milliards.

On ne se faisait pas grande illusion sur les chances d'obtenir l'équilibre financier que l'on recherchait. Mais le gouvernement et l'Assemblée ne s'en consacraient pas moins à cette tâche difficile, avec une grande application et une parfaite loyauté. On voulait, avant tout, libérer la France et faire honneur à ses engagements.

Deux cents millions d'impôts nouveaux paraissent nécessaires : on les recherche, soit en remaniant les anciens impôts, soit en reprenant l'examen des combinaisons déjà adoptées ou rejetées. M. Thiers tient toujours en suspens l'impôt sur les matières premières, dont il évalue le rendement à 93 millions.

Les propositions diverses relatives à l'impôt sur le revenu, repoussées antérieurement, laissent une trace dans le budget de 1873 : c'est la création d'une taxe, d'ailleurs sans avenir, sur l'intérêt des créances hypothécaires, et surtout d'une taxe annuelle de 3 ‰ sur le revenu des valeurs mobilières. La rente française et les emprunts d'État étrangers furent exemptés de cette taxe.

M. Thiers avait dit, en parlant de la rente française : **Si l'État commettait la faute de l'imposer, il se punirait lui-même, car lorsqu'il aura recours au crédit, on lui ferait payer le capital plus cher.** Cette parole était vraie, surtout à la veille du jour où on allait émettre les emprunts les plus formidables que l'histoire financière eût jamais connus.

L'Assemblée écarte une quantité de propositions, notamment l'impôt sur le chiffre des affaires

et, un projet de surtaxe sur le sel, mais elle ajoute 50 centimes additionnels au principal de la contribution des patentes ; si elle n'adopte pas un relèvement du droit des alcools, elle réprime sévèrement la fraude et soumet les bouilleurs de cru à l'exercice : la perte de ce chef, pour le trésor, était évaluée à 50 ou 60 millions. On constitue le monopole de la fabrication et de la vente des allumettes (loi du 2 août 1872).

L'Assemblée croyait trouver une source d'économies importantes dans la révision des services administratifs : il s'agissait de la fameuse diminution, toujours annoncée, du nombre et des traitements des fonctionnaires. Une commission parlementaire avait été chargée d'examiner attentivement les budgets spéciaux de chacun des départements ministériels. S'inspirant des travaux de cette

commission, la commission du budget avait réduit de 21 millions les crédits demandés par le gouvernement. Mais les Chambres, en France, auront toujours l'âme tendre pour les administrations ; en fait, il y a réciprocité de services. Malgré l'exceptionnelle gravité des circonstances, l'Assemblée nationale, au lieu de 21 millions qui lui sont proposés, ne consent que 12 millions de réductions.

Finalement, il faut en venir à l'impôt des matières premières. Le président de la République le réclame toujours avec la même insistance. On a pris, auprès de lui, un engagement. D'ailleurs, on ne veut pas laisser le budget en déficit, du moins apparent.

Sans que l'Assemblée se fasse une grande illusion sur la portée de ce vote, — et, en effet, les résultats obtenus par la suite ne parurent pas justifier l'insistance de M. Thiers, — la loi du 26 juillet 1872 établit des tarifs nouveaux sur 538 articles. Le gouvernement à l'origine avait proposé des droits de 10 à 20 %, remboursables à l'exportation ; la commission du budget de 1871 les avait réduits à 3 %, sans restitution à la sortie. L'Assemblée nationale adopte un système mixte : à quelques articles, la loi du 26 juillet 1872 applique des taxes élevées, avec drawback ; d'au, Ires articles, les plus nombreux, furent assujettis à de faibles droits, non restituables à l'exportation<sup>1</sup>.

Les 93 millions que cette ressource devait produire, d'après les prévisions très optimistes du gouvernement, furent inscrits aux recettes pour 1873.

Complété par un certain nombre de mesures et de lois nouvelles, qui furent discutées et votées dans la session d'automne et avant le 1er janvier 1873, le budget paraissait clone en équilibre ; il assurait même les ressources nécessaires pour gager le grand emprunt qui allait être émis.

Ces écritures, il faut le reconnaître, étaient en partie fictives. On tablait sur des prévisions de recettes dont la réalisation n'était rien moins qu'assurée. Mais il était impossible d'agir autrement. Ou ne pouvait procéder que par tâtonnements. La bonne foi et la bonne volonté du gouvernement, du pays et de l'Assemblée étaient indiscutables. On allait d'un même élan vers le même objectif qui se rapprochait chaque jour, par l'emprunt à l'acquittement, par l'acquittement à la libération.

La convention du 29 juin 1872 contenait les clauses suivantes : La France s'engageait à payer en quatre termes : 1° un demi-milliard de francs deux mois après la ratification de la convention par l'Assemblée nationale ; un demi-milliard de francs au 1er février 1873 ; 2° un milliard le 1er mars 1874, et un milliard le 1er mars 1875. Par contre, l'Allemagne devait évacuer les deux départements de la Marne et de la Haute-Marne quinze jours après le paiement d'un demi-milliard ; les départements des Ardennes et des Vosges quinze jours après le paiement du second milliard ; enfin, les départements de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, ainsi que l'arrondissement de Belfort, quinze jours après le paiement du troisième milliard et des intérêts.

Le gouvernement français n'avait qu'un désir : hâter la mesure qui délivrerait nos départements de l'Est. Une plainte universelle s'élevait du territoire envahi. On pouvait toujours craindre qu'un incident remit tout en question.

Il fallait donc faire appel de nouveau au crédit ; on résolut de demander, en une seule fois, au public les trois milliards nécessaires. Jamais une opération

---

<sup>1</sup> MATHIEU-BODET, *Les Finances françaises de 1870 à 1878* (t. I, p. 147).

financière aussi vaste n'avait été tentée. Et cette opération se doublait d'une autre non moins importante : celle du déplacement de cette somme qui devait, d'un mouvement continu, se transporter des caisses particulières dans celles du trésor français et, de celles-ci, dans les caisses de l'État allemand, sans provoquer une crise financière ou monétaire qui eût compromis l'ensemble de ce prodigieux mouvement.

La préparation et le lancement d'un aussi puissant appareil exigeaient un calcul vaste et minutieux à la fois, prévoyant tous les détails et laissant même une certaine place à l'imprévu.

La machine fut mise en branle, le 11 juillet 1872, par l'acte de M. de Goulard, ministre des finances, déposant, sur le bureau de l'Assemblée, le projet de loi autorisant le gouvernement à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique et à aliéner la somme de rentes 5 % nécessaire pour produire un capital de trois milliards. Dans ce chiffre n'étaient pas compris les fonds destinés à payer les arrérages à échoir en 1872 et 1873 et à couvrir les dépenses matérielles de l'opération. Il s'agissait, au total, de 3 milliards 500 millions (exactement 3.498.744.639 francs).

La loi fut votée dans la séance du 15 juillet. Pour la forme et les modalités de l'emprunt, l'Assemblée s'en remit au gouvernement ; elle ne voulait pas troubler, par le moindre dérangement, l'œuvre énorme qui s'accomplissait. Elle n'accueillit même pas une proposition de M. Henri Germain qui indiquait une singulière confiance dans le crédit de la France et dans la richesse des particuliers, et qui avait pour objet d'accorder l'irréductibilité à tout souscripteur qui opérerait, d'un seul coup, le versement intégral de la somme souscrite.

Cet amendement eût eu pour effet de déjouer la spéculation. Et, en effet, le reproche que l'on peut taire à l'emprunt de trois milliards, tel qu'il a été conçu et réalisé par M. Thiers et par ses ministres, c'est qu'il mettait en jeu et provoquait au gain la spéculation du monde entier.

Un décret et un arrêté du 20 juillet 1872 déterminèrent les conditions de l'emprunt : il était émis, par voie de souscription publique, au taux de 84 fr. 50 ; la souscription devait avoir lieu le 28 juillet ; le paiement s'effectuait par un versement de 14 fr. 50 pour 5 francs de rente au moment de la répartition et par vingt paiements mensuels, dont le dernier devait être effectué le 11 avril 1874.

La somme totale demandée au public étant de 3 milliards 498 millions, la rente inscrite au grand-livre étant de 207 millions de francs, la dette nominale que souscrivait la France était de 4 milliards 140 millions. Le taux d'intérêt auquel revenait l'emprunt était de 5,91 %. Les frais de l'émission de l'opération elle-même ont été évalués à 145 millions de francs, si bien que, tout compte fait, le taux de l'intérêt n'est pas moindre de 6,17 %.

Dans ces conditions, le succès était assuré. Il fut colossal. L'emprunt fut couvert plus de treize fois. Le nombre des souscripteurs fut de 934.276. Les souscriptions s'élevèrent à 2 milliards 592.000 francs en rentes, et à 43 milliards 900 millions en capital. L'État français refusa 40 milliards ; les 3 milliards 500 millions furent payés, bien entendu, soit par anticipation pour des sommes importantes, soit aux termes convenus, sans la moindre difficulté. Le surlendemain de l'émission, le nouveau 5 lu s'avança de quatre points et l'emprunt libéré fut plus recherché que l'emprunt non libéré, tant il était évident que l'argent abondait et que le crédit de la France était intact.



Sur l'ensemble de la souscription, la part de l'étranger fut légèrement supérieure au chiffre de la souscription française.

Quand M. de Goulard vint, avec beaucoup de simplicité, fournir ces chiffres à l'Assemblée, ce fut une joie universelle. Il semblait que la France se sentit délivrée de l'obsession de la guerre et eût échappé à la fatalité qui, depuis deux ans, pesait sur elle. Il y eut une sorte d'explosion, qui donna à un peuple, aussi facile à l'espoir qu'au découragement, un élan nouveau et une confiance ferme en l'avenir.

L'art de M. Thiers avait beaucoup fait pour obtenir ce succès. Citant un mot de Bossuet, il dit qu'il avait ôté à la fortune tout ce qu'on pouvait lui ôter par conseil ; il eût dû ajouter *par argent*. L'emprunt eût pu être émis à un prix beaucoup plus élevé, peut-être à 87, peut-être à 89 francs ; on dit pu restreindre le bénéfice de la souscription aux seuls souscripteurs français, en laissant une latitude moindre aux conditions de versement ou en assurant, comme le voulait M. Henri Germain, l'irréductibilité aux souscripteurs qui procéderaient immédiatement au versement intégral.

En adoptant les conditions très avantageuses pour la banque qui furent déterminées par le décret du 30 juillet, le gouvernement prit sur lui d'ajouter une surcharge sensible au fardeau qui allait peser sur le contribuable français. L'emprunt revint rapidement se placer en France, en laissant, aux mains des souscripteurs étrangers, un bénéfice très appréciable. Même en tenant compte de la ressource de conversions éventuelles, il n'en est pas moins vrai que si l'opération, dans son ensemble, était brillante, elle était onéreuse.

M. Thiers et son gouvernement pouvaient répondre d'un mot il ces objections : Avant tout, il fallait réussir ; avant tout, il fallait éviter une crise financière ; avant tout, il fallait craindre de compromettre l'opération en rétrécissant sa base.

Étant si vaste, si hardie, si incertaine et si nouvelle, ce n'était pas trop que le concours non seulement, du capital, mais du crédit et de la confiance du monde entier.

Modalité D'ailleurs, la souscription de l'emprunt n'était, qu'une première partie de l'affaire. La mobilisation des capitaux et leur mise en marche vers l'Allemagne ne présentaient pas une difficulté moindre : *Un tel fait, comme l'a dit M. Léon Say, ne devient en quelque sorte probable que par sa réalisation*. Un moment on put craindre que les appréhensions qu'on avait eues ne se réalisassent : en janvier 1872, l'encaisse de la Banque de France était tombée à 630 millions. Heureusement, de ce côté encore, les précautions étaient prises. La loi même qui avait autorisé l'emprunt avait, porté, de deux milliards trois cents millions, à trois milliards deux cents millions la limite d'émission des billets de la Banque. Aussi, l'encaisse reprit bientôt une marche ascendante ; elle était, au 18 décembre 1872, de 790 millions.

Au point de vue des versements à effectuer, M. Thiers avait pris également toutes ses précautions. Le 27 juillet, veille de la souscription de l'emprunt, il signa un contrat par lequel cinquante-cinq des plus grandes maisons de banque de l'Europe garantissaient la souscription de l'emprunt et s'engageaient, de plus, à mettre à la disposition du gouvernement français 700 millions de change pour les paiements à faire à l'Allemagne. Les deux opérations, emprunt et versement, étaient ainsi intimement jointes. Le monde financier international avait un intérêt extrême à seconder l'œuvre de la libération. Les maisons de banque de toutes

les places importantes devenaient, pour la France, des rabatteurs de lettres de change et les propagateurs de son crédit.

M. Thiers créa, comme nous l'avons dit, des agences spéciales à Londres, à Bruxelles, à Amsterdam, à Hambourg, à Francfort, à Berlin. Partout, un immense trafic de papier se fit, au nom de la France ; des frais énormes et des difficultés presque insurmontables furent ainsi évités. L'agence de Londres, dirigée par M. de Maintenant, eut souvent, à elle seule, en portefeuille, 150 millions et même plus.

Pour donner l'idée de la complexité de l'œuvre ainsi accomplie en moins de vingt-six mois et qui porta sur la somme totale de cinq milliards 315 millions, il est bon de jeter un coup d'œil sur le tableau des valeurs de diverse nature qui furent recueillies, par toute l'Europe, pour produire le total de la rançon. Le voici, d'après les documents officiels<sup>1</sup> :

DÉSIGNATION	MONTANT
	FRANCS
Billets de la Banque de France . . .	125.000.000 »
Or français. . . . .	273.003.058 10
Argent français. . . . .	239.291.875 75
Numéraire et billets de banque allemands . . . . .	105.039.145 18
Thalers. . . . .	2.485.313.721 04
Florins de Francfort . . . . .	235.128.152 79
Mars banco . . . . .	265.216.990 40
Reichsmarcs . . . . .	79.072.309 89
Florins de Hollande . . . . .	250.540.821 46
Francs de Belgique. . . . .	295.704.546 40
Livres sterling . . . . .	637.349.832 28
TOTAL. . . . .	4.990.660.453 29

<sup>1</sup> Pour obtenir le chiffre total de 5 milliards 315 millions 58 francs 29, remis à l'Allemagne par le trésor français, il faut tenir compte de la compensation établie au moyen de la cession des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, d'une réclamation de la Ville de Paris admise par la Prusse, des frais d'escompte des effets non échus, des pertes sur la réalisation, des frais de négociation de valeurs et des remises au gouvernement allemand en devises étrangères.

Remarquons que les chiffres publiés en Allemagne portent à 5.567.067.277 francs 50 le montant des sommes reçues de la France. La différence s'explique par la contribution de guerre imposée beaucoup de villes, y compris Paris. (Loi du 25 mai 1872, sur l'emploi par l'Allemagne du montant de l'indemnité de guerre versée par la France.) Remarquons encore qu'un mémoire présenté au Reichstag, dans la session de 1872, arrête à 378.704.499 thalers les dépenses occasionnées par la guerre à la Prusse et à ses alliés de l'Allemagne du Sud.

Que chaque citoyen français ait toujours sous les Feus la somme énorme de la dette qui, sous différentes formes, fut contractée par la France pour les dépenses extraordinaires de la guerre, de 1870 à 1872 : Dix milliards cinq cent cinquante millions ! Telle est la charge qui, rien que du fait des emprunts suite de la guerre de 1870, pèse sur la fortune de la France, sur la liberté de la France, sur la fortune, sur l'indépendance de chaque citoyen.

Et, depuis trente ans, cette dette n'est pas allégée, au contraire. Les conversions successives ont encore accru le capital. *La dette de la guerre ne se règle pas.* Malgré une richesse croissante, la génération qui a vu ces événements et les générations qui se sont succédé transportent le fardeau, avec le devoir de l'acquiescement, à leurs successeurs.

On fut très fier, en 1871 et 1872, du succès des deux emprunts : on pourrait être plus fier si, après trente ans, ils étaient soldés.

## IV

Pendant cette session si laborieuse d'avril-août 1872, la situation de M. Thiers est à la fois très haute et très périlleuse. Dans le même mois, il rend trois grands services simultanés : vote de la loi militaire, convention d'évacuation, emprunt de libération Situation de

En outre, il dirige l'Assemblée et se consacre, avec une ardeur juvénile, à l'ingrat travail parlementaire. Il a su reconnaître le courant qui pousse le pays vers les institutions républicaines, et il le suit prudemment. Souvent., il a raison contre tout le monde ; mais, souvent aussi, il lui arrive d'abuser de sa clairvoyance, de son autorité, de ses services mêmes. *Il se juge seul capable d'administrer, de gouverner et d'expliquer son gouvernement.* Il se renferme dans cette formule : *La République conservatrice*, et il n'en sort guère.

S'il a des mérites, — mérites exceptionnels, — il a aussi ses défaillances, ses entêtements, ses habiletés trop visiblement intéressées. Il s'est trompé sur la loi des matières premières ; il a dû céder dans la discussion de la loi militaire. Et puis, il avait toujours à la bouche ce mot de démission ; c'était un jeu au début, mais qui devenait dangereux à la fin. On commençait à admettre qu'il partirait un beau jour, sur un coup de tête, laissant tout en plan. Il se croyait vraiment un peu trop indispensable. Il le montrait trop. On n'aime pas les supériorités trop évidentes et, surtout, trop exigeantes. D'ailleurs, s'il faut des prétextes, il est toujours permis de dire qu'un pays a besoin de lendemains assurés.

M. Thiers était vaillant, vigoureux, infatigable certes, mais il était vieux, et à la merci d'un courant d'air. Parfois il se disait malade ; parfois il l'était tout de bon, le teint jaune, les yeux pâles. S'il venait à mourir ?... Il écartait, lui, cette hypothèse. Il disait que le pays était *thiériste*. Il se demandait quel inconvénient il pouvait y avoir à ce que la France continuât de vivre sous la *dictature de la capacité*. Il trouvait *stupides* les résistances de l'Assemblée.

Elles étaient souvent fondées. Au fur et à mesure que le passé disparaissait, s'effaçait, la préoccupation de l'avenir s'imposait plus forte. Ce n'étaient pas seulement les intérêts et les ambitions qui étaient à l'affût, c'étaient les convictions et le patriotisme qui étaient en éveil. Ou ne pouvait pas vivre indéfiniment sans autre abri que les formules successivement inventées et

substituées l'une à l'autre par la féconde habileté de M. Thiers : le *pacte de Bordeaux*, l'*essai loyal*, la *République conservatrice*.

Les républicains entendaient bien que cette dernière expression voulait dire la République sans épithète, et M. Gambetta s'écriait bruyamment : **Non, Messieurs, il n'y a pas deux Républiques ; il n'y en a qu'une !...** Ces mots sont passagers...

Mais les monarchistes aussi ne le savaient que trop. *Tartuffe*, disait l'un d'entre eux, *s'appelle, aujourd'hui, républicain conservateur*. On les menait donc, les mains liées, les yeux bandés, vers la République définitive, par le détour du provisoire que M. Thiers prolongeait si complaisamment.

Il faut indiquer les raisons qui portaient beaucoup de bons esprits, d'âmes honnêtes et d'intelligences éclairées à s'arrêter sur la pente où les entraînait l'optimisme ardent et personnel de M. Thiers, poussé par la volonté de plus en plus déclarée du pays. Je n'ai pas de parti pris contre la forme républicaine, disait l'un d'eux à cette époque ; j'ai même été républicain, à mon heure ; je sais qu'il y a, dans la signification de ce mot (*res publica*), un puissant attrait ; mais la voix du bon sens, ajoutait-il, me cric chaque jour plus haut que nous ne sommes ni assez vertueux, ni assez soumis à la loi divine, ni assez désintéressés, ni assez tempérants, pour garder, dans sa pureté, la doctrine gouvernementale qui, en principe, devrait donner le pouvoir au plus digne, qui, en pratique, le livrera toujours au plus remuant et au plus audacieux... Comment ne pas remarquer, disait encore ce monarchiste, que la République, toujours intronisée par des coups de force, n'a jamais pu se maintenir quelque temps que par la dictature ? Comment ne pas voir que c'est son impuissance à donner l'ordre, à rassurer tous les intérêts, qui l'a toujours fait fatalement aboutir au despotisme ? Comment ne pas se souvenir que le triomphe de la République a toujours été le signal de l'insulte ou de la persécution de la foi religieuse ? De sorte que tous ceux qui aiment la liberté et l'ordre, ceux qui mettent avant tout le bien de leur âme, doivent se détourner comme d'un mirage dangereux des séduisants aspects de la République<sup>1</sup>.

Cette appréciation était passionnée, mais sincère. Elle était dictée, ainsi que toute la conduite qui en résultait, par une foi religieuse exclusive. Le marquis de Dampierre, qui tenait ce langage, comptait, en somme, parmi les raisonnables, les *politiques* du parti. Il était de ceux qui s'étaient ralliés franchement au drapeau tricolore. Il savait tenir tête à son *Roi*. Animé de pareilles convictions, tout le parti qu'il représentait, et ait nom duquel il prit la parole dans plus d'une circonstance décisive, se consacra avec une obstination désespérée à la restauration du régime monarchique.

Des volontés non moins sincères, non moins vives, s'efforçaient d'arracher la République au provisoire pour la fonder définitivement. Aux yeux de ceux qui partageaient ce sentiment, la République était la forme politique à laquelle la France aboutissait par l'évolution naturelle des siècles. Le peuple voulait se gouverner lui-même. Il était capable de le faire. Pourquoi retarder l'époque où il assumerait la responsabilité de ses actes et la direction de ses destinées ? L'évolution se faisait chez les esprits les plus sages, longtemps indécis, tant le dégoût de l'incertitude commençait à se répandre.

---

<sup>1</sup> Marquis DE DAMPIERRE, *Cinq années de vie politique*.

Le centre gauche recrutait des adhésions de plus en plus nombreuses. Ces partisans nouveaux de la République considéraient que la monarchie étant impossible, en raison des circonstances et par suite de la volonté même des princes, le mieux était de prendre parti et d'organiser les institutions, sans se laisser forcer la main par les événements ou par le pays.

On n'était pas, au fond, si assuré des pouvoirs souverains de l'Assemblée. La campagne de M. Gambetta ébranlait même ses adversaires. Comme le dit fort justement M. de Meaux, une équivoque subsistait dans les esprits : Nous avons été nommés, avant tout, pour faire la paix ; l'horreur de la guerre avait décidé de notre élection... Nous n'avons pas encore appris à nous défier du suffrage universel... Nous ne nous rendions pas compte que les dispositions du pays étaient changées.

Dès le début de la session, le centre gauche avait jugé l'heure venue de se prononcer. Par l'organe respecté du général Chanzy, il avait formulé une adhésion sans réserve aux institutions républicaines. Nommé président du groupe, celui-ci disait, le 12 mai : Je n'ai pas eu, comme vous, le privilège d'arriver à l'Assemblée avec une foi politique toute faite... Rien ne me forçait, au début, à afficher des idées que je ne pouvais sérieusement avoir, à me dire d'un parti que je ne pouvais connaître. J'ai dû attendre qu'une conviction décidât ma résolution. J'avais été frappé, tout d'abord, par ce fait qu'aucun des partis qui rêvent la restauration du passé n'avait osé la tenter au seul moment opportun, celui où les représentants du pays, réunis à Bordeaux, se trouvaient en face des difficultés, des dangers mêmes de la situation terrible qui existait alors... Il ne me paraissait ni admissible, ni équitable, de laisser à la République le lourd fardeau de ces grandes mesures, en l'empêchant de montrer ce qu'elle peut pour le pays... Qui peut nier, avant d'en avoir fait franchement l'essai, que dans la forme républicaine n'est pas le salut ?... Nous acceptons donc franchement, dans le fond et dans la forme, la République puisqu'elle existe de fait, parce que nous sentons tous que, dans les conditions où se trouve la France, c'est la seule forme de gouvernement possible et que le provisoire serait la faiblesse et l'impuissance, alors qu'il nous faut vouloir et produire...

Ces paroles graves et sincères avaient, dans le pays, un immense retentissement.

Chaque fois que le suffrage universel était consulté, il confirmait les votes qui s'étaient succédé depuis la paix ; aux élections, les monarchistes n'osaient plus que rarement déployer leur drapeau. Le 9 juin 1872, des élections partielles eurent lieu dans le Nord, la Somme, l'Yonne et la Corse. Ce dernier département réélut M. Abbatucci, qui avait abandonné son premier siège pour faire place à M. Roulier. Les trois autres départements élurent des radicaux : M. Barni, M. Derégnacourt qui avait été invalidé, et M. Paul Bert. Ce dernier nom paraissait terrible à la droite et au parti catholique.

Les succès répétés des bonapartistes n'étaient pas moins inquiétants : Voilà ce que c'est que de ne pas proclamer la République, l'empire reviendra, disaient les uns. Voyez ce qu'il en coûte de ne pas restaurer la dynastie légitime, l'empire est fait, clamaient les autres.

De cet ensemble d'impressions naquit, chez certains membres de la droite, une pensée nouvelle, et qui marquait un premier pas, très hésitant, dans le sens de l'acceptation des faits.

Pour parer aux dangers du radicalisme, on tente ce qu'on a appelé la [conjonction des centres](#). On songe à former un grand parti conservateur libéral qui soutiendrait M. Thiers, le contiendrait au besoin, et, en lui offrant la perspective brillante d'une majorité stable, le détacherait complètement de la gauche. Il y avait, dans ce programme, de la résignation, de la sagesse et quelque machiavélisme.

Pénétré de l'impuissance où le plaçait son isolement et rejeté de la droite par les manifestations ultramontaines, par l'insuccès des tentatives de fusion et par l'affirmation du drapeau blanc, le centre droit cherche à se rapprocher du centre gauche.

La tentative avait été concertée entre M. Saint-Marc Girardin, président du centre droit, et le duc de Broglie, qui avait donné sa démission d'ambassadeur de France à Londres, afin de prendre, à l'Assemblée nationale, la direction de la politique de la droite<sup>1</sup>.

Le duc d'Audiffret-Pasquier se charge de négocier avec le général Chanzy, président du centre gauche, les conditions de l'alliance projetée. Il expose que la politique de M. Thiers n'est pas suffisamment conservatrice, que son manque de fermeté donne de la force aux idées radicales ; si les deux groupes se réunissent, ils obtiendront du gouvernement qu'il accentue sa politique dans le sens conservateur.

Le général Chanzy fut très catégorique dans sa réponse : [Si le centre droit](#), dit-il, est résolu, [sans arrière-pensée](#), à soutenir le gouvernement de la République et à travailler à son affermissement dans le pays, le centre gauche ne demandera pas mieux que de donner son concours à une campagne conservatrice contre les radicaux. Si, au contraire, les espérances monarchiques ne sont pas définitivement abandonnées, il ne faut pas compter sur notre appui.

La fertile imagination des politiques du centre droit ne se décourage pas. Repoussé par le centre gauche, il renouvelle ses tentatives du côté de la droite pure. On ne parlera pas de ce qui divise, c'est-à-dire des projets de restauration monarchique, mais seulement de ce qui unit, c'est-à-dire des principes conservateurs. On confie les intérêts du [grand parti conservateur](#) à une délégation composée de MM. d'Audiffret-Pasquier, Saint-Marc Girardin, de Broglie, Batbie, Depeyre, de Kerdrel, de Cumont et de La Rochefoucauld. Le général Changarnier se joint bénévolement à cet état-major qu'on appela le [conseil des neuf](#).

Celui-ci se montre ému des élections radicales du 9 juin, de la seconde menace faite, le 10 juin, par M. Thiers de donner sa démission à propos de la discussion de la loi militaire.

Après avoir examiné la proposition faite par le vicomte d'Haussonville, dans une lettre au Journal des Débats, d'interpeller le gouvernement sur sa politique, il décide de faire auprès de M. Thiers une démarche solennelle. On vient de franchir le cap de la loi militaire. La convention avec l'Allemagne est sur le point d'être signée. L'heure est favorable. Il faut sommer M. Thiers et lui notifier en quelque sorte un ultimatum au nom de la majorité.

Le 20 juin 1879, le [conseil des neuf](#) se rend à l'hôtel de la Préfecture, à Versailles, affecté à la résidence du président de la République. M. Thiers, qui

---

<sup>1</sup> Le duc de Broglie avait remis ses lettres de rappel à la reine Victoria le 7 mai 1871.

recevait une députation des membres du synode national protestant, fit attendre assez longtemps les délégués de la droite ; enfin, ceux-ci furent introduits.

M. Thiers les reçoit avec affabilité, fait placer son [vieil et illustre ami](#), le général Changarnier, à ses côtés, et s'informe, avec intérêt, du but de la visite de ses [chers amis](#).

Le général Changarnier prend le premier la parole. Il parle d'un [ton doux](#). Il dit que ses amis et lui sont pleins de déférence pour M. Thiers. Il rappelle qu'ils sont ses plus anciens amis ; son nom était porté sur leurs listes quand vingt-six départements l'ont élu, le 8 février 1871. S'autorisant maintenant de ces anciennes sympathies, ils viennent vers le président pour lui exposer leurs craintes en ce qui concerne l'avenir du pays ; le radicalisme fait de tels progrès qu'on peut appréhender son prochain triomphe.

Quelle est la cause du mal ? Le manque d'unité dans la direction gouvernementale. On a vécu jusqu'ici sur une confusion qui ne peut se prolonger plus longtemps. On s'appuie sur tous les partis : donc on les ménage tous. Le ministère n'est pas homogène ; l'administration obéit à des impulsions diverses ; enfin, M. Thiers, contrairement au pacte de Bordeaux, marque ses préférences pour la République.

Comme conclusion, les délégués, qui prennent successivement, la parole, adjurent le président de la

République de s'appuyer sur la majorité qu'ils représentent et de former, avec elle, un ministère résolu à combattre à outrance le radicalisme.

M. Thiers écoute les doléances des délégués avec la plus grande attention, les mains appuyées sur les genoux, les yeux mi-clos, baissés vers le tapis.

Au moment de répondre, il relève lentement la tête, sourit et s'étonne, tout d'abord, qu'on l'accuse d'être infidèle à sa mission conservatrice. Il est aussi conservateur que jamais, [plus conservateur](#), dit-il, [que la majorité de l'Assemblée](#), et il rappelle que le ministère, formé cependant de républicains et de monarchistes, a triomphé de la Commune. Il se demande, d'ailleurs, où il trouverait une majorité compacte pour soutenir un ministère homogène. S'il consulte les votes de l'Assemblée, il constate la désunion latente derrière des coalitions projetées ou éphémères.

Le duc de Broglie s'était plaint, avec quelque acrimonie, des élections républicaines récentes et de la conduite des préfets. M. Thiers déclare nettement qu'ayant accepté et voulant garder fidèlement le dépôt de la République, il n'avait pas le droit de s'opposer à des élections républicaines. [Ma réponse précise, nette et résolue, sans aigreur, ferma, dit-il, la bouche au duc de Broglie, qui prit, dès lors, une attitude de froideur affectée](#)<sup>1</sup>.

Parlant de l'avenir, M. Thiers rappelle qu'il avait parfaitement entendu, à Bordeaux, qu'on ajournerait le choix d'un gouvernement définitif. Cependant, chacun reconnaît, ajoute-t-il, qu'il faudra bientôt sortir de l'abstention. Peut-on trouver mauvais que, par prévoyance, il laisse connaître la solution que la pratique du pouvoir lui fait considérer désormais comme inéluctable ? Plus il étudie la société française, plus il se persuade que la monarchie est impossible. Sa ruine vient de l'irréparable division de ses partisans. Et puis, le pays l'ignore

---

<sup>1</sup> *Notes et Souvenirs* (p. 317).

et se détourne d'elle. Il faut bien accepter comme légale la République, qui existe déjà en fait.

Par quelques lois sages, dit-il, confions le pouvoir législatif à deux chambres ; donnons à la chambre haute et au pouvoir exécutif le droit de dissoudre, d'un commun accord, la chambre des députés ; faisons, enfin, une loi électorale garantissant, autant que possible, le suffrage universel contre ses propres entraînements, et, dans ces conditions, je suis persuadé que le gouvernement serait suffisamment armé pour résister aux pires entreprises de la démagogie.

En ce qui concerne les radicaux, M. Thiers réprovoque leurs principes et leur campagne. Il blâme notamment les attaques de M. Gambetta contre l'Assemblée. Mais si le pays vote pour ce parti, c'est qu'il veut marquer sa volonté de fonder la République et qu'on ne lui laisse aucun autre moyen de la faire que de porter ses suffrages sur les candidats qui seuls affirment leur dévouement aux institutions existantes.

M. Thiers n'émet qu'un avis. Bien entendu, l'Assemblée est souveraine. Elle peut, si elle le juge bon, proclamer la monarchie. Et, s'adressant aux délégués, il leur porte ce coup droit : **Puisque vous êtes la majorité, pourquoi ne proposez-vous pas vous-mêmes qu'on la rétablisse ?**

L'entrevue prit fin ; elle avait duré deux heures et demie. M. Thiers, en reconduisant les délégués, leur dit, avec un sourire : **Que voulez-vous ! La République est de ces choses que l'empire nous a léguées, avec tant d'autres.**

M. Thiers avait cédé, une fois de plus, à la tentation d'avoir de l'esprit.

Le conseil des neuf communiqua un compte rendu de sa démarche à la presse ; il se terminait par ces mots : **Regrettant de ne pouvoir s'entendre avec M. le président de la République sur les véritables conditions de la république conservatrice, les délégués ont dû se retirer en maintenant leur opinion et en se réservant toute liberté pour la défendre.**

C'était une déclaration de guerre.

Elle était inévitable. Depuis longtemps, l'accord était impossible entre les membres de la majorité et M. Thiers. L'équivoque entretenue par tout le monde sur le mot **République conservatrice** ne pouvait plus durer. Du moment que M. Thiers se refusait à jouer, en aveugle volontaire, le rôle d'un Monk, mieux -valait rompre franchement avec lui.

Depuis le retour de M. de Broglie, la campagne prenait une allure où on sentait la main d'un chef. Ce dernier disait, dans les couloirs de l'Assemblée, le lendemain de l'entrevue avec le président : **Il faut l'interpeller sur tout, le harceler sur tout, afin qu'il n'y puisse pas résister.**

Le colloque de M. Thiers et du conseil des neuf ne passionna pas l'opinion. Le lendemain, un spirituel article de M. John Lemoine, dans le Journal des Débats, raila la **Manifestation des Bonnets à poil**. Le mot courut tout Paris et amusa aux dépens des auteurs de la démarche. En France, l'esprit gagne de ces victoires légères au profit du bon sens. Le *Journal des Débats*, qui attendait l'heure de son évolution, la fit, ce jour-là, et se rallia au centre gauche dont. M. de Laboulaye traça le programme dans un article inséré à côté de celui de M. John Lemoine.

M. de Larcy, ministre des travaux publics, qui représentait le parti légitimiste dans le cabinet, ne voulut pas se séparer de la droite et donna sa démission.



Désormais, les positions sont prises. La majorité cherchera toutes les occasions de renverser M. Thiers : elle n'en laissera pas échapper une seule d'affirmer sa violente hostilité contre la République. M. Thiers, par contre, s'appuie nettement sur la gauche. Il brave la droite et semble prendre plaisir à réclamer [l'essai loyal](#) du gouvernement républicain.

A partir de cette époque, les discussions sont heurtées, violentes ; les séances sans confiance, sans repos. Le 12 juillet, peu avant la séparation de l'Assemblée, M. Thiers saisit une occasion, au cours d'un débat d'affaires, pour jeter, une fois de plus, à la face de la majorité, l'affirmation de la République, de [la République conservatrice, bien entendu](#).

On sent, dans le ton de l'homme d'État, une résolution arrêtée, quand il s'écrie, au milieu de l'émotion générale : [Messieurs, vous nous avez donné une forme de gouvernement qu'on appelle la République](#). Il n'était pas possible de dire à une majorité des vérités plus désagréables.

Évidemment, M. Thiers avait pris son parti. Il savait où il allait.

Cette nouvelle manifestation irrita profondément la droite. Quelques impatients songèrent même à tenter de réaliser immédiatement leurs projets de restauration. Ces bruits, exagérés dans les conversations de couloirs, firent parler d'une [conspiration monarchiste](#) à laquelle on mêla le nom du maréchal de Mac Mahon et celui de la duchesse de Magenta. La polémique fut bientôt si vive, que le gouvernement crut devoir démentir ces projets de conjuration, tandis que le maréchal et sa femme, par une démarche ostensible à l'hôtel de la Préfecture, témoignaient de leurs sentiments réels pour la personne de M. Thiers.

Les dernières séances de la session sont consacrées à la discussion des marchés du 4 Septembre. Les violences de paroles, les incriminations véhémentes se produisent. Le 29 juillet, au lendemain du succès de l'emprunt de trois milliards, la veille du jour où M. de Goulard vient annoncer à l'Assemblée ce résultat inespéré et en faire honneur [à la République conservatrice](#), on s'est battu, avec un acharnement sans pareil, au sujet du rapport de M. Riant sur les marchés passés par le gouvernement de la Défense nationale. La gauche avait dû quitter la séance et la droite voter seule l'ordre du jour de renvoi au ministre [qui impliquait un blâme](#).

On remarqua que M. Grévy, se sentant impuissant à diriger les débats, avait quitté le fauteuil et avait laissé la présidence à M. Martel.

La session touchait à sa fin, cette session surchargée où M. Thiers avait rendu de si grands services et qui avait vu de si grandes choses. De part et d'autre, on comprenait que la mesure était dépassée et qu'on ne pouvait pas, pendant les vacances parlementaires, laisser le pays sur une telle impression. D'ailleurs, il fallait bien faire trêve, puisque l'heure des résolutions définitives était forcément retardée. La difficile opération du versement de l'indemnité et de l'évacuation était imminente. C'eût été une insigne folie de la troubler par le souvenir non atténué des dernières luttes parlementaires.

Précisément, le conciliant M. Martel avait déposé, sur le bureau de l'Assemblée, une proposition de prorogation du 4 août 1872 jusqu'au 11 novembre suivant. M. Saint-Marc Girardin fut chargé de présenter le rapport sur cette proposition ; il le fit dans la séance du 11 août, et il profita de cette circonstance pour donner une interprétation plus adoucie de la démarche faite auprès de M. Thiers.

Sa déclaration fut accueillie par des sourires amortis.

En somme, on en revenait au pacte de Bordeaux. Le vieil arsenal des formules usées servait encore pour le temps des vacances. Mais chacun préparait, en vue des luttes décisives de la rentrée, une tactique nouvelle et des armes plus dangereuses.

## V

On retrouve, dans le pays, pendant les mois de vacances qui suivent cette session agitée, les mêmes dispositions, les mêmes passions, les mêmes inquiétudes, le même travail que dans le gouvernement et l'Assemblée. Situation du pays.

Cependant, la reprise des affaires, une prospérité inattendue, une plénitude de vie et une sorte d'exubérance qui succèdent souvent aux grands cataclysmes, répandent une confiance universelle. Pour la première fois, les plaisirs de l'été retrouvent leur clientèle légère et fastueuse. Les stations des bords de la mer sont envahies. Les toilettes, un moment assombries sous l'influence de la guerre, reprennent leur éclat. M. Thiers se rend à Trouville, où il resta jusqu'au 19 septembre. Il y est entouré, acclamé ; la saison bat son plein.

Toujours préoccupé des questions militaires et mettant une sorte de coquetterie à descendre dans les moindres détails, il consacre ses loisirs à la reconstitution de l'armement : [Pour le fusil, dit-il, je laissai au général Douai, créateur de l'école de tir de Vincennes, le soin d'en corriger les défauts.](#) Mais il s'occupe lui-même des expériences, conduites par le général Frébault et le colonel de Reffye, qui amènent l'introduction, dans notre artillerie, du chargement par la culasse et la substitution de l'acier au bronze dans la fabrication des carions.

Il visite Le Havre, où il reçoit un accueil enthousiaste. Partout, sur son passage, on crie : [Vive la République !](#) Un hommage plus important encore, pour lui et pour le pays, lui est rendu : une partie de l'escadre anglaise de la Manche quitte son mouillage de Spithead, vient saluer le chef d'un État voisin et ami, l'escorte dans son voyage en mer, de Trouville au Havre.

Le gouvernement s'applique, pendant cette période d'accalmie, à maintenir l'ordre et à donner des gages au parti conservateur. Des grèves, qui éclatent dans le Nord, sont réprimées avec une énergie singulière. Les manifestations politiques publiques sont interdites. La gauche ne peut célébrer, comme elle en avait eu l'intention, les anniversaires de la prise de la Bastille en 1789, du 10 septembre 1870 et du 22 septembre 1792. M. Louis Blanc devait prendre la parole à Marseille : la réunion ne put avoir lieu, et l'orateur en est réduit à publier, sous forme de lettre, le discours où il demandait la dissolution immédiate de l'Assemblée.

Cependant, M. Gambetta fait entendre sa voix. On organise partout des réunions [privées](#) où il parle. Ses discours, répandus par la presse, sont des événements : ils donnent une orientation aux esprits indécis ; ils résonnent d'autant plus haut, dans le silence universel. Ils exposent une doctrine, développent un programme, constituent un parti, accablent des adversaires muets, ébranlent les indécis. Quand on paraît si maître de l'avenir, on le conquiert, en effet. Seul, le parti républicain s'adresse au public, agit en pleine lumière. Depuis les croisades, la France n'avait pas assisté à une pareille entreprise de propagande verbale. Elle aime se donner à qui se donne ainsi.

Le 14 juillet, M. Gambetta avait commencé la série de ses discours, à la Ferté-sous-Jouarre : c'est là qu'il prononce les paroles qui portent au delà du monde politique et qui sont destinées à ébranler les masses profondes du pays : **Il faut revenir à la féconde pensée de 1789, rétablir le faisceau qui a été détruit par des mains scélérates ; rapprocher le bourgeois de l'ouvrier, l'ouvrier du paysan... ou bien encore : Que vos champs, vos veillées, vos réunions, vos foires, deviennent pour vous des occasions d'entretien et d'instruction...** Paroles franches, vives et directes, qui donnent l'éveil à la démocratie française et qui, en la groupant, la constituent.

Sa campagne en Savoie et dans le Dauphiné est restée célèbre ; il se trouvait là en contact avec les fortes et vaillantes populations qui ont vu l'aurore de la Révolution. A Albertville, il fait, de nouveau, le procès de l'Assemblée : **La véritable politique, c'est la vigilance, la patience ; et, après tout, nous n'avons pas longtemps à attendre, car il est certain que cette Chambre est arrivée au dernier degré de l'impopularité, de l'impuissance, de la stérilité et de l'incapacité.**

A Grenoble, le 26 septembre, il provoque l'attention universelle en proclamant, aux applaudissements des uns, à la surprise des autres, l'avènement de la démocratie dans la politique.

Que voulez-vous ? dit-il. En France on ne peut pas s'habituer, depuis quarante-cinq ans, dans certaines classes de la société, à prendre son parti, non seulement de la Révolution française, mais de ses conséquences, de ses résultats. On ne veut pas confesser que la monarchie est finie, que tous les régimes qui peuvent, avec des modifications différentes, représenter la monarchie, sont également condamnés. Et c'est dans ce défaut de résolution, de courage chez une notable partie de la bourgeoisie française, que je retrouve l'origine, l'explication de tous nos malheurs, de toutes nos défaillances, de tout ce qu'il y a encore d'incertain, d'indécis et de malsain dans la politique du jour.

On se demande, en vérité, d'où peut provenir une pareille obstination ; on se demande si ces hommes ont bien réfléchi sur ce qui se passe ; on se demande comment ils ne s'aperçoivent pas des fautes qu'ils commettent et comment ils peuvent plus longtemps conserver, de bonne foi, les idées sur lesquelles ils prétendent s'appuyer ; comment ils peuvent fermer les yeux à un spectacle qui devrait les frapper ?

N'ont-ils pas vu apparaître, depuis la chute de l'empire, une génération neuve, ardente, quoique contenue, intelligente, propre aux affaires, amoureuse de la justice, soucieuse des droits généraux ?... N'a-t-on pas vu apparaître sur toute la surface du pays — et je tiens infiniment à mettre en relief cette génération nouvelle de la démocratie — un nouveau personnel politique électoral, un nouveau personnel du suffrage universel ? N'a-t-on pas vu les travailleurs des villes et des campagnes, ce monde du travail à qui appartient l'avenir, faire son entrée dans la vie politique ?... Oui, je pressens, je sens, j'annonce la venue et la présence, dans la politique, d'une couche sociale nouvelle qui est aux affaires depuis tantôt dix-huit mois, et qui est loin, à coup sûr, d'être inférieure à ses devancières...

En même temps, comprenant le danger de renfermer la République dans des cadres trop étroits ; persuadé, comme il le fut Toute sa vie, que la République

est la chose de tous, il définit en termes précis la politique accueillante et tolérante qu'il recommande à son parti :

Le parti républicain, — celui qui est composé surtout d'hommes souvent et durement éprouvés, celui qui compte dans ses rangs presque autant de victimes que de serviteurs, c'est celui-là dont je parle, parce que c'est celui que je connais le mieux et que c'est celui auquel j'appartiens, — le parti républicain, qui l'a toujours été ou qui ne compte que des membres qui l'ont toujours été ; ce parti-là est tenu à beaucoup de largeur de main, à un grand esprit de conciliation et de concorde ; il est tenu à se recruter largement et sans mesquins calculs d'amour-propre dans tous les rangs du pays, afin de devenir la majorité de la nation elle-même. C'est son devoir immédiat, et il n'y manquera pas.

Ce parti doit avoir cependant un certain critérium à sa disposition : il doit pouvoir distinguer entre la naïveté des uns et le calcul des autres, entre les nouveaux qui s'offrent à lui et les anciens, entre ceux qui viennent lui apporter leur concours par suite de convictions récentes et ceux qui ont des actes à mettre derrière leurs paroles ; il doit enfin pouvoir être mis à même aussi de reconnaître ceux qui, secouant une indifférence, hélas ! trop générale, veulent entrer dans la vie politique.

Ceux-là, Messieurs, il faut les accueillir à bras ouverts...

Au cours de cette campagne. M. Gambetta ménagea toujours la personne de M. Thiers. A. Annecy, il saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte de prononcer l'éloge du président de la République :

J'ai été, pour ma part, dit-il, extrêmement sensible à l'honneur qu'on m'a fait, en associant mon nom à celui de l'homme éminent qui aura ce mérite, si rare en France, de subordonner ses convictions antérieures aux nécessités de la patrie et à la loi des événements.

Au nom de l'ordre, de l'autorité légale, du bon respect des formes républicaines et aussi, permettez-moi de le dire, au nom des services rendus à la France par ce vieillard expérimenté, plein de ressources, si familier avec les difficultés de la politique, si étonnant de zèle et d'activité pour la chose publique, si prompt à saisir les indications de l'opinion, si sagace dans les moyens qu'il propose pour résoudre les difficultés qui se présentent ; et aussi, au nom des choses mémorables que le président de la République a déjà accomplies, et à l'aide desquelles il a su si bien servir les intérêts généraux du pays, rien qu'en s'inspirant de la volonté nationale, connue par une sorte d'intuition toute personnelle, et bien mieux, par exemple, — pardonnez-moi ce que je vais dire, — que s'il eût trop écouté la voix qu'on entend dans le département de Seine-et-Oise !... pour toutes ces raisons réunies, Messieurs, je suis très heureux de boire à la République d'abord, et à son président ensuite.

Au diner, auquel assistait M. Gambetta, M. Duboutoz avait cru devoir insister :

Si, à la suite d'événements improbables, avait-il dit, on était disposé à essayer de nouveau d'un régime monarchique, oh ! alors, nous nous souviendrions que, près de nous, se trouve un petit pays qui a su conquérir de grandes libertés et qui veut le maintien des institutions

républicaines. Nous aurions alors ce souvenir, parce que là où se trouve la liberté, là doit exister une pairie.

M. Gambetta ne laissa pas tomber de telles déclarations. Il les releva aussitôt, dans un beau mouvement de franchise et d'éloquence :

Quand on parle de la France, dit-il, de ce qui lui appartient, de ce qui est son bien, de son intégrité, il faut bien peser ses mots... Pensez-vous que la France doive être rendue responsable.

A Saint-Julien, le 20 octobre, M. Gambetta inaugure la campagne de principes qu'il va diriger bientôt avec tant de vigueur contre les menées cléricales.

Il n'y a plus à parler, dit-il, des partis monarchiques. Il reste un parti que vous connaissez bien, un parti qui est l'ennemi de toute indépendance, de toute lumière et de toute stabilité, car ce parti est l'ennemi déclaré de tout ce qu'il y a de sain, de tout ce qu'il y a de bienfaisant dans l'organisation des sociétés modernes. Cet ennemi, vous l'avez nommé : c'est le [cléricalisme](#).

Par contre, il se montre non moins vigilant pour la défense de la cause nationale. Un certain sentiment séparatiste s'était manifesté dans ces régions. Le 30 septembre 1872, dans un discours prononcé à Bonneville, M. François Dumont, petit-fils du président de l'assemblée des [Allobroges](#) qui vota la réunion de la Savoie à la France en 1792, avait prononcé ces paroles graves :

Nous ne sommes pas, disait M. Dumont, tout à fait comme nos pères, qui aimaient la France avant la République. Nous aimons, nous, la République avant la France, au point de vue de son unité, au point de vue de cet assemblage magnifique de provinces, qui toutes avec des traits distincts forment la grande figure de la patrie : pensez-vous qu'elle doive être éprouvée par ce dernier désastre de tomber en démembrement et en dislocation volontaire ?... Il faut réfléchir quand on parle du patrimoine de la France... Là où est la France, là est la patrie.

Au moment même où ces paroles étaient prononcées, une triste échéance avait douloureusement le sentiment patriotique de la nation. Le gouvernement allemand annonçait officiellement que, passé le 1er octobre 1872, tous les Français, nés ou domiciliés en Alsace-Lorraine, qui n'auraient pas opté pour la France, seraient considérés comme sujets allemands ; que tous les annexés qui se trouveraient, à cette date, sur le territoire d'Alsace-Lorraine, même après avoir régulièrement opté pour la nationalité française, seraient déchus des bénéfices de l'option. D'après les instructions envoyées au directeur de chaque cercle, l'option devait être suivie d'un changement de domicile réel. Les Alsaciens-Lorrains.

La séparation était donc accomplie. D'une part, en France, la loi du 7 septembre 1871 avait adjoint au département de la Meurthe les territoires du département de la Moselle restés français, c'est-à-dire l'arrondissement de Briey, moins quelques communes des cantons de Briey et de Conflans. Ainsi augmenté, l'ancien département de la Meurthe prit [provisoirement](#), dit le texte de la loi, le nom de Meurthe-et-Moselle.

Par contre, les territoires devenus allemands par suite du traité de Francfort avaient été organisés en [pays d'empire](#) (*Reichsland*), en vertu d'une loi datée du 9 juin 1871. Aux termes de cette loi, l'Alsace-Lorraine était immédiatement

rattachée au pouvoir impérial et administrée par l'empereur au nom de la Confédération. Elle devait avoir des représentants au Reichstag : mais l'usage de ce droit, d'abord ajourné au 1er janvier 1873, ne fut exercé qu'à partir du 1er janvier 1874. L'Alsace-Lorraine eut quinze députés à élire.

Lors de la discussion de la loi, M. de Bismarck avait fait connaître, au Reichstag, ses projets relativement à l'Alsace-Lorraine. Dans un discours du 2 mai 1871, il rappela d'abord que l'Allemagne n'avait pu se contenter, comme on l'avait proposé, d'imposer à la France le démantèlement des forteresses d'Alsace et de Lorraine. Constituer, dit-il, une servitude sur le fonds et le terrain étrangers, c'est créer un poids très lourd, très incommode pour le sentiment de souveraineté et d'indépendance du pays sur lequel il pèse. Il explique ensuite qu'en raison de l'éloignement des habitants eux-mêmes pour leur séparation d'avec la France, l'empire n'avait pas accepté de faire avec ces cieux provinces un État neutre, comme la Suisse et la Belgique.

Dans un nouveau discours, prononcé, sur le même sujet, le 25 mai, il précise : La seule chose, à côté de cela, qui ait pu sérieusement être mise en question, c'était de savoir si l'Alsace et la Lorraine seraient réunies à l'un des États confédérés existants, soit en totalité, soit par fractions, ou bien si elles resteraient d'abord un pays immédiat de l'empire. Et il ajoute : Sérieusement donc, la seule question était celle-ci : l'Alsace et la Lorraine doivent-elles être réunies à la Prusse ou former un pays immédiat de l'empire ? Je me suis, dès l'origine, absolument prononcé pour le dernier terme de cette alternative : d'abord, afin de ne pas mêler, sans nécessité, les questions dynastiques à nos affaires politiques ; en second lieu aussi, parce que je considérais comme plus facile d'assimiler les Alsaciens avec le nom d'*Allemands* qu'avec celui de *Prussiens*<sup>1</sup>.

Jusqu'à la fin de 1871, l'Alsace-Lorraine fut administrée par la chancellerie impériale, représentée, à Strasbourg, par un gouverneur général et un commissaire civil. Au commencement de 1872, M. de Møller fut nommé président-supérieur. En vertu de l'article 10 de la loi du 30 décembre 1871-6 janvier 1872, il exerça des pouvoirs dictatoriaux. La même loi divisa le Reichsland en trois districts et en vingt-deux cercles.

Les décisions du gouvernement allemand relatives à l'option de nationalité provoquèrent un véritable exode de la population d'Alsace-Lorraine.

Pendant les derniers jours de septembre, les routes conduisant en France furent envahies par un peuple en fuite. Tout ce qui put partir, partit ; ceux qui restaient pleuraient de douleur de ne pouvoir abandonner leur foyer.

On estime que, pendant la dernière quinzaine de septembre, l'émigration d'Alsace-Lorraine en France atteignit près de deux cent mille personnes<sup>2</sup>. A ce

---

<sup>1</sup> Dans les discussions qui eurent lieu, au Bundesrath, sur la constitution de l'Alsace-Lorraine, il fut question de partager les deux provinces entre la Bavière et le grand-duché de Bade. Au cours de la conversation qui suivit la signature des préliminaires de la paix par les ministres de l'Allemagne du Sud, M. de Bismarck aurait déclaré qu'*afin d'effacer tout mauvais souvenir des batailles de 1866, il avait l'intention de laisser à la Bavière la ville de Wissembourg, après l'annexion de l'Alsace.* — Cette nouvelle, remarque M. Jolly, ministre badois, dans ses *Mémoires*, avait été accueillie, avec une vive émotion par le comte de Bray, ministre de Bavière. — V. Ottokar LORENZ (p. 525).

<sup>2</sup> A. MÉZIÈRES, *Les Souffrances d'un pays conquis* (*Revue des Deux Mondes* du 1er décembre 1872, p. 561).

moment, la population de Metz était tombée à vingt mille habitants, sur lesquels il ne se rencontra que dix-sept conscrits disposés à servir dans les rangs de l'armée allemande. Sur deux cents magistrats français siégeant en Alsace-Lorraine, cinq seulement restèrent pour rendre la justice au nom de l'empereur Guillaume. Beaucoup d'usines furent vendues à la hâte ; patrons et ouvriers quittèrent l'atelier, faisant route commune vers la frontière française.

En huit jours, Nancy vit sa population augmenter de dix mille habitants. La préfecture enregistra vingt-cinq mille options et on recueillit six mille engagements volontaires dans l'armée française. Dans le département des Vosges, on compta une augmentation de quarante-cinq mille habitants.

Le gouvernement français dut subvenir aux premiers besoins de ces émigrants. Il fut aidé dans cette œuvre douloureusement patriotique par le concours des populations de l'Est. C'est alors que fut fondée, sur l'initiative du comte d'Haussonville, la [Société de protection des Alsaciens-Lorrains](#), œuvre de haute pensée patriotique et humanitaire, dont les services ont affirmé, pour toujours, le sentiment qui unit tous les Français de l'Est.

Par les soins des hommes actifs et intelligents qui la dirigèrent, le passé fut relié à l'avenir. Un grand nombre des malheureux arrachés à la terre maternelle par les cruautés de la guerre, trouvèrent en Algérie une patrie nouvelle : sous un autre ciel, dans une nature toute différente, le village d'Alsace s'éleva au penchant d'une colline, et, parfois, le voyageur s'étonne, en cette terre lointaine et âpre, parmi les visages farouches, de la rencontre inattendue des [yeux bleus](#).

## VI

A Versailles, l'agitation des partis grandissait au fur et à mesure que se rapprochait l'époque de la rentrée parlementaire. Le 10 octobre, la commission de permanence lit une démarche auprès de M. Thiers pour lui soumettre ses observations au sujet du discours de M. Gambetta, à Grenoble : on le considérait comme une menace de guerre civile. M. Thiers déclara qu'il jugeait ce discours [mauvais, très mauvais](#), et que, si la tribune lui était ouverte, il le combattrait de toute son énergie.

M. Thiers était plus que jamais nerveux, inquiet ; il sentait que quelque chose se tramait, dans l'ombre, -autour de lui. Un rien l'irritait. Parfois, il s'ingéniait à trouver les formules qui assureraient le lendemain et satisferaient à tout le monde ; parfois il s'abandonnait au découragement, prêt à se laisser porter par les événements.

Il put, du moins, passer son humeur sur le parti bonapartiste. Napoléon III avait donné à son cousin, le prince Jérôme, une lettre lui permettant de présenter sa candidature dans toutes les élections. [Je recommanderai à tous mes amis, disait-il, de soutenir ton élection, non seulement en Corse, mais dans tous les départements où tu auras chance d'être élu.](#) Le prince Jérôme Napoléon recevait ainsi une sorte d'investiture.

Nommé conseiller général de la Corse, à la fin de l'année 1871, il avait, une première fois, en août 1872, avec l'autorisation du gouvernement, sollicitée par l'intermédiaire de noire consul à Genève, traversé la France, pour se rendre à Ajaccio.

Au mois d'octobre, il accepta l'invitation de M. Maurice-Richard, ancien ministre de l'empire, d'aller, accompagné de sa femme, la princesse Clotilde, chasser au château de Millemont (Seine-et-Marne). C'était se rapprocher ostensiblement de Paris et de Versailles.

Le prince était un homme de haute valeur intellectuelle, ambitieux, intempérant, plus embarrassant peut-être pour les siens que pour ses adversaires.

Il pouvait devenir encombrant sans être vraiment dangereux. Le but du voyage du prince était, dit-on, une réconciliation avec M. Rouher, qu'il ne voyait plus depuis plusieurs années, et avec qui il partagerait désormais la direction du parti bonapartiste. M. Thiers crut qu'il devait agir afin de ne pas créer un précédent, qui profiterait à Napoléon III. Invoquant la loi de déchéance, il fit reconduire le prince à la frontière.

Cependant, l'appréhension d'une prochaine restauration impériale augmentait. On assurait que les puissances étaient favorables à ce projet. On savait que l'empereur tenait en haleine ses partisans, qu'il travaillait beaucoup. On disait qu'il se portait à merveille et qu'il apparaîtrait bientôt au milieu d'un des corps d'armée.

Les monarchistes étaient plus inquiets encore que les républicains. On ne voyait plus qu'une chance de salut, c'était une combinaison quelconque qui amènerait le duc d'Aumale au pouvoir. Au mois d'octobre, une visite faite, à Frohsdorff, par M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, attira l'attention. On répandit le bruit que le comte de Chambord autorisait les députés de la droite à tenter l'essai loyal de la République, et le duc d'Aumale à accepter la présidence du gouvernement.

Dans une lettre adressée, le 15 octobre, à M. de La Rochette, député de la Loire-Inférieure, le comte de Chambord protesta contre ces allégations et affirma qu'en proclamant la République, on courrait à un abîme certain, aussi bien avec le parti violent qu'avec le parti modéré. Pour lui, [la République inquiète les intérêts autant que les consciences](#). En ce qui concernait le duc d'Aumale, le comte de Chambord écrivit qu'il [n'avait point à s'occuper de M. le duc d'Aumale. Celui-ci pouvait faire ou ne pas faire tout ce qu'il voudrait ; accepter ou refuser une situation dans l'ordre de choses actuel.](#)

La scission était complète, en effet, entre le chef de la famille et son cousin. Celui-ci, qui ne se faisait plus aucune illusion au sujet des tentatives de fusion, avait déchiré tous les voiles, dans un discours qu'il avait prononcé, dès le 28 mai 1872, au cours de la discussion de la loi militaire.

Le duc d'Aumale avait rappelé cette vieille peine, autrefois inscrite dans le code : [Privés de l'honneur de servir dans l'armée française](#) ; puis il ajoutait, non sans éloquence :

Je ne peux admettre qu'on renverse la proposition, et qu'on inflige, comme une peine, l'honneur de rester sous les drapeaux... (Vives approbations sur un grand nombre de bancs), sous le drapeau de la France...

UN MEMBRE. — Lequel ?

M. LE DUC D'AUMALE. — Sous ce drapeau chéri... (*Ah ! ah ! Très bien ! très bien !* sur divers bancs du centre et du côté droit.)

M. LE MARQUIS DE FRANCLIEU. — Qu'est-ce que cela ? (Bruit.)



M. LE DUC D'AUMALE. — Sous ce drapeau chéri auquel tous les Français de toute opinion et de toute origine se sont ralliés pendant la guerre, que tous les bons citoyens ont entouré lorsqu'on en avait arraché un lambeau pour en faire le sinistre emblème de la guerre civile... (*Très bien ! très bien !*) Ce drapeau qui a été si longtemps le symbole de la victoire et qui est resté, dans notre malheur, l'emblème de la concorde et de l'union. (Applaudissements sur plusieurs bancs. — Rumeurs sur quelques autres. — Interruption prolongée.)

Cette manifestation de l'oncle du comte de Paris avait fait apparaître pleinement les dissensions intimes qui déchiraient la famille royale. On caractérisait la situation, d'un trait plaisant, dans les couloirs de l'Assemblée : le comte de Chambord, disait-on, a un sujet de moins et M. Thiers un neveu de plus.

Le comte de Chambord n'avait jamais oublié sa rancune et sa méfiance à l'égard des princes d'Orléans, et, en particulier, à l'égard du duc d'Aumale. Cette disposition d'esprit éclaira toute sa conduite.

Un trait raconté par le marquis de Dampierre est lumineux : le marquis était allé à Breda, vers la fin de janvier 1872, et avait été reçu par le prétendant. Il avait soutenu, respectueusement mais fermement, des idées favorables à la fusion.

*Une conversation très franche et très vive s'engagea, dit-il, au bout de laquelle Monseigneur, se levant, me tendit les deux bras et, m'attirant à lui, m'embrassa en me disant : Je m'étais trompé, je vous croyais devenu orléaniste ; vous êtes toujours resté le même. Eh bien ! défendez, comme vous l'entendrez, dans la position difficile où vous êtes, la cause de la royauté ; je n'y trouverai plus rien à dire. Je vous demande une seule promesse : si le duc d'Aumale est appelé à la présidence de la République, donnez-moi votre parole que vous ne voterez pas pour lui. — Monseigneur, lui répondis-je, je n'ai aucun penchant pour une telle solution ; mais les circonstances peuvent devenir telles qu'une promesse de ce genre gênerait ma conscience de député ; je ne la ferai pas à Monseigneur. Cela lui déplut ; il dit : Vous ne me promettez même pas cela !...<sup>1</sup>*

Est-ce exagérer que d'attribuer à des sentiments si nettement déclarés dès le début et maintenus, en toutes circonstances, jusqu'à la fin, une influence décisive sur la non-réussite des projets de restauration monarchique ?

L'espèce d'inquiétude et de désarroi où se trouvaient tous ceux qui, en France, étaient attachés aux idées royalistes et à la foi catholique, s'observe dans une recrudescence de manifestations religieuses qui implorent l'intervention du ciel. Une sorte d'élan mystique porte les âmes pieuses vers les lieux de pèlerinage, à Sainte-Anne d'Auray, à Notre-Dame de la Siette et surtout à Lourdes.

Quelques pèlerins vont jusqu'à Rome et leur double foi s'affirme dans leurs protestations contre l'occupation italienne. Partout, en France, des pétitions circulent en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du pape. Elles se couvrent de signatures. Les évêques sont à la tête du mouvement. Et cette initiative aura bientôt, sur la politique intérieure et sur la politique extérieure, des conséquences singulièrement graves.

Cependant, le suffrage universel marque nettement ses préférences et dicte sa volonté. Quinze jours avant la rentrée de l'Assemblée, le 26 octobre, sept élections ont lieu. Dans six départements : Calvados, Gironde, Indre-et-Loire,

---

<sup>1</sup> Marquis DE DAMPIERRE, *Cinq années de vie politique* (p. 71).

Oise, Vosges, Alger, les républicains triomphent. La droite ne compte, à son profit, qu'une seule élection, celle d'un monarchiste nommé dans le Morbihan.

## CHAPITRE IX. — LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE.

L'Allemagne après la victoire ; la politique étrangère de M. de Bismarck. — L'entrevue des trois empereurs. — Le Culturkampf. La session d'hiver. — Le message de M. Thiers du 13 novembre 1872 ; il se prononce pour la République ; protestation de la droite ; la commission des Quinze : elle décide de réclamer la responsabilité ministérielle. — La commission des Trente. — Remaniements ministériels. — Débat sur la dissolution. — Le gouvernement rompt avec la gauche. — Travail législatif ; vote de lois diverses ; les biens de la famille d'Orléans. — Mort de Napoléon III. — Suite des efforts en vue de la fusion. — Lettre du comte de Chambord à Mgr Dupanloup (8 février 1873). — La question romaine. — Négociation pour l'évacuation anticipée du territoire. — Le comte d'Arnim et le prince de Bismarck. — L'œuvre de la commission des Trente. La restitution de Belfort. — M. Thiers cède à la commission. — La loi des Trente. — M. Thiers est écarté de la tribune. — La convention de libération est signée le 15 mars 1873. — L'Assemblée déclare que M. Thiers a bien mérité de la patrie.

### I

Le nœud du drame se resserrait autour de M. Thiers. Le provisoire avait trop duré. Tout le monde était las ; ce pays changeant prétendait trouver, dans un nouveau changement, la stabilité. Les uns se persuadaient que l'Assemblée, se transformant elle-même et oubliant ses dissensions, allait, sans retard, restaurer la monarchie ; les autres réclamaient une assemblée nouvelle pour fonder la République.

Laisserait-on seulement au vieillard qui avait été le salut d'abord et qui était l'obstacle maintenant, le temps d'accomplir le programme qu'il avait tracé à Bordeaux : reconstituer le pays ou du moins libérer le territoire ?

M. Thiers sentait que ses jours étaient comptés : il se hâtait. Il se demandait, d'autre part, si la volonté du vainqueur lui permettrait de prévenir les échéances et de précipiter l'évacuation. M. de Bismarck, lui aussi, était préoccupé : il ne voulait pas abandonner le gage territorial sans avoir obtenu toute l'indemnité ; et l'indemnité même ne lui suffisait pas ; il entendait, auparavant, autant qu'il était humainement possible, prendre ses sécurités.

Il craignait qu'en France la politique de revanche ne l'emportât, soit qu'une dynastie restaurée trouvât une Europe avertie et moins indifférente que celle de 1870, soit qu'une république révolutionnaire, maîtresse de Paris et de la France, déchaînât les tempêtes. Dans ses méditations de Varzin, cette double appréhension le torturait. : le merveilleux essor de la France, le relèvement financier, la reconstitution de l'armée, autant de faits trop évidents qui fussent devenus, pour lui, des remords, si la guerre venait à éclater entre les deux pays !

Le pressentiment d'une lutte prochaine s'impose exclusivement à la politique de M. de Bismarck. Il l'avait exprimée, dès le 13 septembre 1870, au lendemain de

Sedan, dans une circulaire fameuse, datée de Reims : Nous ne devons pas nous tromper sur ce point : qu'à la suite de cette guerre nous devons nous attendre, bientôt, à une nouvelle agression de la part de la France et non à une paix durable, quelles que soient, d'ailleurs, les conditions que nous lui imposions. La France considérera toute paix comme une trêve et nous attaquera de nouveau pour venger sa défaite actuelle aussitôt qu'elle se sentira assez forte, soit par ses propres ressources, soit avec l'aide d'alliances étrangères.

Les directions adressées, deux ans après, par le chancelier au comte d'Arnim s'inspirent toujours de la même pensée : Tout ce qu'il s'agit de connaître, c'est le temps dont les Français auront besoin pour réorganiser leur armée et leurs alliances, de manière à être capables, d'après leur opinion, de recommencer la lutte. Dès que le moment sera venu, tout gouvernement français, quel qu'il soit, sera forcé de nous déclarer la guerre<sup>1</sup>.

Dans les *Souvenirs* du prince, la même crainte revient constamment, à la façon d'un *leit motiv* et, si l'on ne courait le risque d'irrespect pour nue intelligence aussi forte que celle du prince de Bismarck, on dirait que cette préoccupation unique et obstinée, pendant les vingt dernières années de sa vie, a pris le caractère d'une idée fixe, insuffisamment contrôlée.

Il vivait seul à Varzin. Il faut répéter qu'il était malade, le corps pris dans la série des accidents nerveux, zona, phlébite, névralgie faciale, qui le torturèrent jusqu'à l'intervention du professeur Schwenninger. Cet homme athlétique, qui aimait les champs et les bois, et qui eût dépensé sa vigueur en des galops furieux, à la poursuite d'un cerf ou d'un loup, était renfermé entre les quatre murs d'un cabinet de travail, obligé d'écrire de sa plume d'oie, emmanchée d'un énorme roseau, les dépêches qui dirigeaient le monde. Il enrageait de cette captivité, de cette servitude : *qui aimerais tant vivre de la vie de mes ancêtres et planter mes choux !...* J'ai toujours détesté le bureau, répétait-il sans cesse. La solitude n'est pas bonne à l'homme supérieur : elle le déshabitude trop de la niaiserie ambiante.

Cette solitude, ce travail acharné, les discussions qu'il avait à soutenir contre ses amis d'origine, les conservateurs, le sentiment qu'il n'était pas apprécié dans son pays comme il prétendait l'être, ou pour mieux dire, l'évidence — terrible à ces volontés puissantes que la volonté humaine a des limites, tout contribuait à entretenir en lui cette exaspération, cette obstination, qui devaient avoir de si sérieuses conséquences sur les destinées de l'Europe.

Dès le lendemain de la victoire, dans ses longues insomnies, il se perdait, en réflexions sur les moyens d'empêcher le relèvement de la France, avec la conséquence, qu'il considérait comme inévitable, d'une coalition anti-allemande en Europe.

Nous avons vu la pression qu'il exerça, jusqu'à la dernière heure, sur le gouvernement de M. Thiers, lors de la discussion de la loi militaire. Au même moment, sa diplomatie remuait le monde pour y trouver des appuis contre la France ou pour ébranler ceux qui eussent pu la secourir. Telle est la pensée maîtresse des deux grandes œuvres auxquelles s'emploie son activité solitaire de l'été de 1872 : d'une part, la recherche d'une alliance entre les principaux souverains de l'Europe ; d'autre part, la lutte contre Rome, le *Culturkampf*.

---

<sup>1</sup> Procès d'Arnim, lettre du 2 février 1873 (p. 94).

Voyons d'abord la politique des alliances : Le Comte Schouvalow avait parfaitement raison, quand il me disait que l'idée des coalitions m'occasionnait de mauvais rêves. C'est par cette phrase que M. de Bismarck commence les confidences sincères et profondes qu'il fait sur les relations de l'Allemagne et de la Russie. Il faut lui emprunter une autre phrase non moins claire et non moins convaincante : On s'explique aisément qu'il y ait, pour la Russie, une limite au delà de laquelle on ne permettra pas qu'on diminue l'influence de la France. Cette limite, à ce que je crois, fut atteinte par le traité de Francfort, et peut-être, en 1870 et en 1871, ne s'était-on pas encore bien rendu compte de ce fait. J'ai de la peine à croire que, pendant la durée de notre guerre, le cabinet russe ait prévu clairement qu'il aurait comme voisin une Allemagne aussi forte et aussi raffermie.

Ayant ce sentiment et ayant, comme il l'a dit et répété souvent, la pensée que l'Allemagne ne pouvait

être assurée de l'avenir si la Russie lui était adverse, il se préoccupait beaucoup, au lendemain de la guerre de France, des relations entre les deux empires. Il sentait qu'il avait atteint et peut-être dépassé la mesure.

C'eût été une faute de tactique de sa part de laisser percer son inquiétude. Déjà, un nuage avait voilé le ciel serein de l'entente, au moment où le prince Gortschakoff avait dénoncé, sans avertir la Prusse, la clause du traité de Paris relative la liberté de la mer Noire. M. de Bismarck : n'avait rien dit.

Il n'ignorait pas que le chancelier Gortschakoff, après l'avoir longtemps réclamé comme son élève, avait pris l'élève en grippe, depuis que celui-ci avait, et de beaucoup, dépassé le maître. Aussi, il se garde bien de se mettre à la merci de la Russie. Une fois, — confiant en l'amitié personnelle des deux souverains, — il a pu risquer cette partie. Il ne la recommencera pas.

Comme nous l'avons vu, il s'était tourné vers l'Autriche. Qu'il ait pris ce parti après mûre réflexion, il le dit lui-même avec force : Si, ayant le choix entre une alliance avec la Russie et une alliance avec l'Autriche, j'ai préféré celle-ci, je ne l'ai fait nullement à l'aveugle ; j'ai été en proie à tous les doutes qui rendaient le choix difficile. Une des raisons qui le déterminèrent, c'est qu'en courtisant l'Autriche, il excitait la jalousie de la Russie ; il pensait que, s'il pouvait faire venir Vienne à Berlin, Saint-Pétersbourg y accourrait.

C'est ce qui arriva. L'empereur d'Autriche, François-Joseph, après avoir remplacé le comte de Beust par le comte Andrassy, se livrait avec plus d'abandon au mouvement qui portait tous les peuples allemands et même les allemands-autrichiens vers la capitale nouvelle de l'hégémonie allemande. Il avait décidé de rendre à l'empereur Guillaume la visite que celui-ci lui avait faite à Gastein. L'entrevue entre les deux souverains fut annoncée comme devant avoir lieu en septembre 1872. Dès que l'on connut cette nouvelle à Pétersbourg, le tsar fit savoir qu'il viendrait, lui aussi, à Berlin, accompagné de son chancelier. Ainsi, les trois empereurs se rencontrèrent.

C'était, pour le prince de Bismarck, un véritable triomphe. L'Europe reconnaissait le nouvel empire, saluait le vainqueur, ratifiait les faits accomplis. Le cabinet de Berlin cherchait des sécurités ; en était-il de comparables ? La presse entière retentit d'éloges sur la grandeur d'un tel événement : c'est la réalisation des conceptions profondes d'un esprit puissant qui mène le monde à son gré ; Napoléon, dans sa force, n'avait rien rêvé de plus efficace. Au lendemain d'une

seconde défaite de la France, le Congrès de Vienne se renouvelle, mais à Berlin, et, cette fois encore, par la réunion des souverains eux-mêmes.

Le prince de Bismarck, avec sa prodigieuse fertilité La nouvelle d'argumentation, dégage, pour les amateurs de théories, les raisons de cette autre Sainte-Alliance : Si les gouvernements monarchistes ne s'entendent pas en vue de défendre les intérêts de l'ordre politique et social ; si, au contraire, ils se mettent à la remorque des mouvements chauvins de leurs sujets, je crains que les luttes qu'il faudra soutenir contre le socialisme international et révolutionnaire n'en soient que plus dangereuses et que la victoire de l'ordre monarchique n'en devienne plus douteuse. J'ai cherché, depuis 1871, une garantie contre ces luttes, et j'ai pris celle qui était le plus à ma portée : l'alliance des trois empereurs. Et il ajoute immédiatement : Je me suis efforcé, en même temps, d'engager le principe monarchique en Italie à prendre cette alliance pour point d'appui.

Il s'agit donc d'une alliance des trois empereurs. Tel est le nom qu'on donne à cette géniale combinaison ; elle passera dans la polémique et, de là, dans l'histoire, comme un fait avéré ! Le droit monarchique est sa raison d'être. Cette doctrine n'est-elle pas, en effet, celle qui convient à de si grands souverains ?

M. de Bismarck écrit encore pour préciser : La France est pour nous un salubre épouvantail<sup>1</sup>. Observons, toutefois, que cette conception ne va pas jusqu'à porter les trois empereurs à appuyer en France, comme en 1815, une restauration... A y regarder de près, on remarque, dans toute cette machination, une part faite à l'artifice. M. de Bismarck n'est pas dupe des mots qu'il emploie. Son intention n'est nullement de jouer les Metternich. La mode n'est plus aux doctrines, mais aux réalités. Ses collègues étrangers ne s'inclinent eux-mêmes devant ces formules attardées que dans la mesure des convenances et de la politesse. Ils ne sont venus à Berlin que pour voir, prendre langue, surveiller le jeu. On s'embrasse ostensiblement : est-on d'accord au fond ?

On fait grand bruit, dans la presse, du triomphe de l'Allemagne. On voudrait laisser croire qu'une sorte de ratification de la paix de Francfort a été signée et qu'un pacte écrit lie désormais les trois empires. Le prince de Bismarck fait étalage de l'entrevue comme d'un de ses importants succès diplomatiques ; ayant l'habitude de frapper lui - même les formules que les badauds se repassent ensuite comme monnaie courante, il dit : Je me suis fait un pont avec Vienne, sans rompre celui que j'avais déjà avec Pétersbourg.

Oui ; mais la Russie a-t-elle, cette fois, passé le pont ?

A peine arrivé à Berlin, l'empereur Alexandre avait fait appeler notre ambassadeur pour lui déclarer que, s'il avait dû se tramer à Berlin quoi que ce fût contre la France, il n'y serait pas venu<sup>2</sup>. L'empereur d'Autriche avait donné les mêmes assurances.

Le prince Gortschakoff avait été plus précis encore. Un jour, il avait pris à part M. de Gontaut-Biron, et lui avait dit en propres termes : Entre nous, il a pu y avoir ici échange de vues et d'idées, mais point de protocole tenu ; nous nous séparons sans qu'il y ait rien d'écrit entre nous. Ne manquez pas de le faire savoir à votre gouvernement... Allant plus loin, il précise : Soyez rassuré et rassurez M. Thiers. Si vous remplissez vos engagements, rien de plus ne vous

---

<sup>1</sup> Procès d'Arnim (p. 81).

<sup>2</sup> Notes et Souvenirs (p. 333).

sera demandé. On parle de votre armée et de son Septembre 1871 organisation... Sur ce point, l'Allemagne n'a le droit de vous adresser aucune observation. Vous faites ce que vous jugez convenable, et vous avez raison. Et il ajoute, enfin, découvrant une pensée d'avenir : Il faut que la France soit forte et sage ; il faut qu'elle soit l'Orléans pour qu'elle puisse jouer dans le monde le rôle qui lui est assigné<sup>1</sup>... Ces paroles ne vont pas, certes, à l'idée d'une destruction ou d'un affaiblissement irrémédiable de la France. Tout au contraire, elles permettent de présager les évolutions qui reposent, encore incertaines, au fond des esprits.

Le prince de Bismarck ne doit pas s'y tromper. Tout en fournissant le thème de l'alliance des trois empereurs à l'enthousiasme des thuriféraires, il sait, lui, que la lézarde s'est déjà glissée dans la magnifique façade qu'il a su élever.

Il le sait si bien, qu'il ne peut s'empêcher de manifester sa mauvaise humeur, même devant les diplomates étrangers. La conversation si curieuse qu'il eut avec l'un d'entre eux et que nous sommes, maintenant, à même de reproduire, n'a-t-elle pas toute la saveur d'un aveu ? ... Bismarck est positivement mécontent, agacé, écrit M. de Gontaut-Biron, et il attend avec impatience le départ des empereurs, qui aura lieu ce soir ou demain matin, pour retourner à Varzin. Hier soir, au concert de la cour, je demandai à Russell s'il savait quelque chose et je lui racontai ce qui m'avait été dit, le matin, sur l'invitation amicale, faite à l'Allemagne par la Russie et par l'Autriche, d'entretenir désormais avec la France des rapports faciles et conciliants ; j'ajoutai que je n'étais pas éloigné de croire, en résumé, que l'Allemagne retirerait de l'entrevue quelque déboire : Je le crois d'autant plus volontiers, me répondit Russell, qu'hier, à cette même place, après le dîner de la cour, Bismarck, l'œil un peu brillant, s'est approché de moi et, presque sans s'arrêter, il m'a dit : *J'ai voulu réunir ici les trois empereurs et les faire poser comme des statues de marbre, les trois Grâces ! et les montrer ainsi ! Andrassy est charmant et plein d'intelligence ! Quant à Gortschakoff, il me prend sur les nerfs avec sa cravate blanche et ses prétentions à l'esprit ! Il a apporté ici du papier bien blanc et de l'encre bien noire, s'est fait accompagner de scribes et il voulait écrire ! mais je n'ai pas entendu de cette oreille-là.* Puis il a disparu. Ses expressions sont crues, vous en conviendrez et sa mauvaise humeur flagrante... — Je doute fort, ajoute M. de Gontaut-Biron, qu'il soit sincère au sujet des intentions d'écrire quelque chose qu'il prête au chancelier de Russie ; c'est absolument contraire aux assertions de Karolyi et du prince Gortschakoff lui-même<sup>2</sup>.

Si ces divers propos sont aussi sincères qu'ils sont exacts, que reste-t-il de cette fameuse combinaison dont on a fait si grand étalage ? A moins que les actes constitutifs de l'Alliance des Trois Empereurs ne voient le jour, on devrait la considérer comme rayée de l'histoire, désormais<sup>3</sup>.

En tout cas, M. de Bismarck, mieux renseigné que personne, n'est certainement pas satisfait.

---

<sup>1</sup> Duc DE BROGLIE, *La Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin* (p. 47).

<sup>2</sup> *Occupation et Libération* (t. II, p. 28).

<sup>3</sup> Les hommes du métier ne se laissent pas tromper au trompe-l'œil de la Triple Alliance impériale. Le comte d'Arnim, qui aime à mettre la pointe à l'endroit sensible et qui sait que ses dépêches passeront sous les yeux de l'empereur, a la hardiesse, dans une lettre adressée, le 1er octobre 1872, à M. de Bismarck, de faire allusion au fiasco momentané de l'entrevue des empereurs à Berlin. *Procès d'Arnim* (p. 59).

Il cherche dès lors, en Europe, un autre arc-boutant, ou du moins un échafaudage de fortune. Il recourt à l'Italie pour qu'elle prenne, elle aussi, au besoin, la défense de l'ordre et des principes monarchiques.

Cette campagne se combine avec une autre, dans laquelle cet esprit puissant, et inquiet s'était depuis peu engagé : la campagne contre l'Église romaine.

Il fallait qu'il en vint là. Étant le sang, les nerfs et la force de la nouvelle Europe, il fallait qu'il s'insurgeât contre la vieille Europe ; étant le continuateur de Luther, il fallait qu'il reprit l'œuvre du moine ; étant l'homme du Nord, contempteur de l'empire romain, il fallait qu'il poursuivît la lutte contre le romanisme.

Là-bas, sur les bords de la mer aux eaux bleues, un ordre ancien existe. L'Asie, l'Égypte, la Grèce, Rome lui ont légué leurs traditions. Les anciens pasteurs de peuples, les rois aux mains sanglantes ont passé la couronne, la triple couronne, à des successeurs pacifiques : là, règnent les vieillards aux mains blanches.

Ceux-ci nouent et dénouent les affaires du monde par des gestes doux, des mots dits à l'oreille, des règles de conduite, des conseils dictés aux enfants et aux femmes, et qui plient ou transforment les résolutions des hommes. Leur arme est la parole. Leur règne est celui du **verbe**. Cette domination s'insinue parmi les autres ; elle les ébranle sans cesse ; c'est comme une eau insaisissable qui avance et recule, mais qui ne cède jamais.

Déjà, Luther dénonçait le sortilège latin. M. de Bismarck le sent autour de lui. Il ne peut supporter cette indépendance qui l'environne, cette résistance impalpable qui le limite. Il est l'homme des combats décisifs, l'homme **du fer et du sang**. Il est le Germain victorieux des légions. Il trouve ce nouveau duel à sa taille. Il se précipite, en brandissant la hache d'armes, sur son pâle et frêle adversaire : un vieillard, Pie IX.

Le protestantisme, c'est l'État monarchique ; le catholicisme, c'est l'Église. Rome, c'est la tradition méditerranéenne ; Berlin, c'est la tradition continentale. Le regard farouche des yeux verts a toujours craint le regard subtil des yeux noirs. L'antagonisme est éternel. Cette fois, pourtant, les chances paraissent favorables. Le romanisme n'est pas seulement vaincu : il est divisé. Telle est évidemment la pensée qui anime le prince de Bismarck : Rome n'est plus dans Rome.

C'est l'heure d'en finir avec un adversaire éternel et irréductible : **On ne saurait établir de limite fixe aux prétentions de la cour de Rome, dit le prince de Bismarck. L'antique lutte entre les prêtres et les rois n'arrivera pas de sitôt à son terme ; elle n'y arrivera pas, en Allemagne particulièrement. Contre le protestantisme, il subsistera toujours en elle, sans qu'il puisse être refréné par aucun concordat, un besoin agressif de prosélytisme et de passion dominatrice ; elle ne souffre point d'autres dieux à côté d'elle... La curie romaine est une puissance politique indépendante, parmi les qualités immuables de laquelle figure le même besoin d'extension que chez nos voisins français**<sup>1</sup>.

Voilà donc les deux grands adversaires réunis en une seule phrase !

On peut juger des sentiments du solitaire de Varzin, au moment où il ouvrait les hostilités, au moment où il accumulait contre Rome tous les griefs dont son âme violente était pleine, au moment où, avec les professeurs, il proclamait **la**

---

<sup>1</sup> *Souvenirs* (t. II, p. 162).



supériorité de la culture allemande, au moment où il incriminait si fortement l'irrédentisme polonais et alsacien-lorrain, au moment où il reprochait aux Ledochowski et aux Bonnechose de ne pas l'avoir aidé dans ses négociations avec la France, au moment où, par un aveuglement indigne vraiment d'une intelligence si vive et si renseignée, il disait à Schultz : *Je tiens les vieux catholiques pour les seuls catholiques*, au moment, enfin, où il proclamait la guerre, le 14 mai 1872, en plein Reichstag, aux applaudissements frénétiques de la majorité : *N'ayez-crainte, Messieurs, ni en fait, ni en pensée, nous n'irons pas à Canossa*.

On devait aller, un jour, à Canossa, et l'initiateur du duel a expliqué lui-même l'impossibilité de la victoire dans une observation qui a l'intensité d'une caricature d'Hogarth : *L'erreur m'apparut, clairement, dit-il, quand je vis des gendarmes prussiens, braves gens, mais maladroits, courant, en faisant sonner leurs éperons et en traînant leurs sabres, derrière des prêtres souples et agiles, s'échappant par de fausses portes et des alcôves*<sup>1</sup>.

Au moment où il engage, contre Rome et contre le centre catholique reconstitué, la lutte qui doit lui donner tant de peine pour un résultat si mince, le prince de Bismarck pense à l'Allemagne, certes, mais il pense aussi à la France. Il a toujours présent à l'esprit le *cauchemar d'une coalition*. Il voit le pape servant d'intermédiaire entre une monarchie française restaurée par les évêques et l'Autriche catholique. Il sait que mille raisons naturelles préparent ce rapprochement, qui rendrait à l'Autriche une situation prédominante en Allemagne.

C'est pour effacer ce cauchemar qu'il recherche l'alliance italienne et c'est pour obtenir cette alliance qu'il s'engage à fond contre la papauté. Cette coïncidence a frappé tous les esprits<sup>2</sup>.

A la date précise où le *Culturkampf* est proclamé à Berlin, l'alliance italo-allemande est inaugurée à Rome. Donc, au fond de ces luttes de principes, on trouve toujours des réalités. La bataille contre le romanisme se rattache à la campagne contre la France.

Mais ici, comme dans l'alliance des trois empereurs, la phrase dépasse la pensée, la passion l'emporte sur l'idée, la mesure exacte n'est pas gardée. Aussi, dans l'un comme dans l'autre cas, l'échec sera la conclusion finale : la prétendue alliance des trois empereurs recèle l'alliance franco-russe ; la lutte contre Rome recèle la victoire de la papauté ; la campagne d'isolement contre la France se retournera contre celui qui n'a pas su prévoir le relèvement de ce pays, ou n'a pas voulu ménager l'heure des colères amorties et des tractations équitables.

Quoi qu'il en soit, en octobre 1872, au moment où l'entrevue des trois empereurs vient de se produire à Berlin, au moment où toute la presse européenne retentit de la louange du prince de Bismarck, au moment où celle-ci se jette à corps perdu dans la campagne de *Culturkampf*, l'appréhension est grande à Paris.

L'armée allemande occupe toujours la France. Consentira-t-elle à évacuer complètement ? L'obsession libération des milliards à payer, du territoire à

---

<sup>1</sup> *Souvenirs* (t. II, p. 154).

<sup>2</sup> Voir l'intéressante brochure publiée en 1872 par M. Dechamps, ministre d'État de Belgique : *Le prince de Bismarck et l'entrevue des trois empereurs*. Elle expose le point de vue catholique.

libérer, ne quitte pas le chevet de M. Thiers. Il se sait à la merci d'un caprice. L'emprunt des trois milliards a réussi ; les premiers versements ont commencé.

Mais l'Allemagne, mais la France, mais l'Assemblée, les passions, les partis, toute la complexité d'une convalescence incertaine et heurtée, laisseront-ils, au vieux praticien, le délai nécessaire pour délivrer le faix du passé ?

Ne vaut-il pas mieux prendre, dès maintenant, des dispositions qui consolident le présent et qui assurent l'avenir ?

## II

On attendait avec impatience la rentrée de l'Assemblée nationale, et avec une impatience non moindre le message du président de la République.

Le 13 novembre, M. Thiers lit lui-même ce document à l'Assemblée.

L'emprunt d'abord ; le président constate qu'en deux mois il est, pour moitié, souscrit. Le message expose ensuite, en détail, la situation économique et financière du pays ; il rappelle le progrès merveilleux du commerce extérieur qui paraît devoir s'élever à sept milliards 14 millions en 1872, contre six milliards 277 millions en 1869, l'année la plus fructueuse de l'empire ; il explique les clauses du nouveau traité de commerce conclu avec l'Angleterre ; il résume, en ces termes, les raisons que la France pourrait avoir d'être satisfaite :

Après la guerre la plus malheureuse, après la guerre civile la plus terrible, après l'écroulement d'un trône qu'on avait cru solide, la France a vu toutes les nations empressées de lui offrir leurs capitaux, son crédit mieux établi que jamais, huit milliards acquittés en deux ans, la plus grande partie de ces sommes transportées au dehors, sans trouble dans la circulation, le billet de banque accepté comme argent, les impôts, quoique accrus d'un tiers, acquittés sans ruine par le contribuable, l'équilibre financier rétabli ou près de l'être, 200 millions consacrés à l'amortissement, et l'industrie, le commerce, s'augmentant de plus de 700 millions en une seule année !

Au milieu d'un silence inexprimable, il aborde la question politique :

Messieurs, les événements ont fondé la République, et remonter à ses causes pour les discuter et pour les juger, serait aujourd'hui une entreprise aussi dangereuse qu'inutile. La République existe...

Les interruptions éclatent : **Non ! non !** crie-t-on à droite.

M. LE BARON CHAURAND. — Vous avez dit le contraire à Bordeaux !

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez, Messieurs, ne pas interrompre ! Vous n'avez pas de réponse individuelle à faire à un message à l'Assemblée nationale. (*C'est vrai ! Très bien !*)

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Je prie toutes les opinions d'attendre et de ne pas se hâter de blâmer ou d'approuver. Je reprends.

La République existe, elle est le gouvernement légal du pays : vouloir autre, chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. Ne perdons pas notre temps à la proclamer ; niais employons-

le à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires. Une commission nommée par vous, il y a quelques mois, lui donnait le titre de République conservatrice. Emparons-nous de ce titre, et tâchons surtout qu'il soit mérité. (*Très bien ! très bien !*)

Tout gouvernement doit être conservateur, et nulle société ne pourrait vivre sous un gouvernement qui ne le serait point. (Assentiment général.)

La République sera conservatrice, ou elle ne sera pas. (Sensation.)

UNE VOIX AU CENTRE GAUCHE. — Très bien ! Nous acceptons !

M. LE PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — La France ne peut pas vivre dans de continuelles alarmes : elle veut pouvoir vivre en repos, afin de travailler pour se nourrir, pour faire face à ses immenses charges ; et si on ne lui laisse pas le calme dont elle a indispensablement besoin, quel que soit le gouvernement qui lui refusera ce calme, elle ne le souffrira pas longtemps. Qu'on ne se fasse pas d'illusions ! On peut croire que, grâce au suffrage universel, et appuyé ainsi sur la puissance du nombre, on pourrait établir une République qui serait, celle d'un parti ! Ce serait là une œuvre d'un jour.

Le nombre lui-même a besoin de repos, de sécurité, de travail. Il peut vivre d'agitations quelques jours, il n'en vit pas longtemps. Après avoir fait peur aux autres, il prend peur de lui-même ; il se jette dans les bras d'un maître d'aventure, et paye de vingt ans d'esclavage quelques jours d'une désastreuse licence. (Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.)

Et cela, il l'a fait souvent, vous le savez, et ne croyez pas qu'il ne soit pas capable de le refaire encore. Il recommencera cent fois ce triste et humiliant voyage de l'anarchie au despotisme, du despotisme à l'anarchie, semé de hontes et de calamités, la France a trouvé la perte de deux provinces, une dette triplée, l'incendie de sa capitale, la ruine de ses monuments et ce massacre des otages qu'on n'aurait jamais cru revoir ! (Profonde émotion.)

Je vous en conjure, Messieurs, n'oubliez pas ces ternies si terriblement liés l'un à l'autre : République agitée d'abord ; puis retour à un pouvoir qu'on appelle fort, parce qu'il est sans contrôle, et avec l'absence du contrôle, la ruine certaine et irrémédiable.

Oui, rompons la chaîne qui lie ces termes funestes entre eux, et calmons au lieu d'agiter ; faisons à la sécurité générale les sacrifices nécessaires, faisons même ceux qui sembleraient excessifs, et surtout ne laissons pas entrevoir le règne d'un parti... car la République n'est qu'un contre-sens si, au lieu d'être le gouvernement de tous, elle est le gouvernement d'un parti, quel qu'il soit. Si, par exemple, on veut la représenter comme le triomphe d'une classe sur une autre, à l'instant on éloigne d'elle une partie du pays, une partie d'abord et le tout ensuite...

Quant à moi, je ne comprends, je n'admets la République qu'en la prenant comme elle doit être, comme le gouvernement de la nation, qui, ayant voulu longtemps et de bonne foi laisser à un pouvoir héréditaire la direction partagée de ses destinées, mais n'y ayant pas

réussi, par des fautes impossibles à juger aujourd'hui, prend enfin le parti de se régir elle-même, elle seule, par ses élus, librement, sagement désignés, sans acception de parti, de classe, d'origine, ne les cherchant ni en haut, ni en bas, ni à droite, ni à gauche, mais dans cette lumière de l'estime publique, où les caractères, les qualités, les défauts se dessinent en traits impossibles à méconnaître, et les choisissant avec cette liberté dont on ne jouit qu'au sein de l'ordre, du calme et de la sécurité !

Deux années écoulées sous vos yeux, sous votre influence, sous votre contrôle, dans un calme presque complet, peuvent nous donner l'espérance de fonder cette République conservatrice, mais l'espérance seule ; et qu'on ne l'oublie pas, il suffirait de la moindre faute pour faire évanouir cette espérance dans une désolante réalité.

Nous touchons, Messieurs, à un moment décisif. La forme de cette République n'a été qu'une forme de circonstance, donnée par les événements, reposant sur votre sagesse et sur votre union avec le pouvoir que vous aviez temporairement choisi ; mais tous les esprits vous attendent, tous se demandent quel jour... (Murmures à droite), quelle forme vous choisirez pour donner à la République cette force conservatrice dont elle ne peut se passer...

M. DE LA ROCHEFOUCAULD DUC DE BISACCIA. — Mais nous n'en voulons pas !

M. LE VICOMTE DE LORGERIL. — Et le pacte de Bordeaux ?

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — C'est à vous de choisir l'un et l'autre. Le pays, en vous donnant ses pouvoirs, vous a donné la mission évidente de le sauver, en lui procurant la paix d'abord ; après la paix, l'ordre ; avec l'ordre, le rétablissement de sa puissance, et enfin un gouvernement régulier. Vous l'avez proclamé ainsi, et dès lors c'est à vous de fixer la succession, l'heure de ces diverses parties de l'œuvre de salut qui vous est confiée.

Dieu nous garde de nous substituer à vous ! Mais à la date que vous aurez déterminée, lorsque vous aurez choisi quelques-uns d'entre vous pour méditer sur cette œuvre capitale, si vous désirez notre avis, nous vous le donnerons loyalement et résolument. Jusque-là, comptez sur notre profond attachement au pays, à vous, à cette chose si belle et si chère à nos cœurs qui était avant nous, qui sera après nous, à la France, qui seule mérite tous nos efforts et tous nos sacrifices.

Voici une grande, une décisive session qui s'ouvre devant vous ; ce ne sera, de notre part, ni la déférence, ni le concours, ni le dévouement, ni la résolution qui manqueront au succès de votre œuvre, que Dieu veuille bénir, rendre complète, et surtout durable, ce qui ne nous a pas encore été accordé depuis le commencement du siècle ! (Longues acclamations et applaudissements réitérés au centre gauche et à gauche.)

Ainsi parlait, devant l'Assemblée surprise, troublée et pourtant attentive, le vieillard expérimenté auquel la République naissante confiait le soin de préparer son avenir. Il agitait, avec une compétence et une autorité incontestables, avec une souplesse et un tact remarquables, tous les problèmes. Il indiquait les solutions. Ce débat, où les intérêts et les destinées du pays sont étudiés en face

du pays lui-même, n'est-il pas comparable aux plus belles pages de l'histoire antique ?

Le message lu, l'émotion, difficilement comprimée, se répandit dans toute l'Assemblée. Les partis se mesuraient du regard. La droite était houleuse ; quelques-uns de ses membres se précipitaient vers la tribune, criant qu'ils protestaient. Le centre droit se tenait sur une froide réserve ; les gauches applaudissaient avec enthousiasme. L'émotion produite par la lecture de M. le président de la République, constate le compte rendu officiel, détermine une grande et générale agitation dans l'Assemblée. La plupart de MM. les représentants se lèvent, et, sans sortir de leurs bancs, se livrent, par groupes, à des colloques animés. Le président Grévy comprend qu'il ne pourra pas dominer les passions. Il suspend la Séance pendant vingt minutes.

La séance reprise, M. Audren de Kerdrel se charge de traduire les colères de la droite. Il dépose une proposition ainsi formulée : l'honneur de demander qu'une commission soit nommée pour l'examen du message de M. le président de la République. Il réclame, de l'Assemblée, un jugement libre et non passionné.

Caractérisant les déclarations de M. Thiers, il s'exprime ainsi : Il y a, dans le message, quelques expressions qui seraient de nature à établir peut-être une équivoque, un malentendu. Nous serions peut-être, d'après M. le président de la République, plus avancés sur le terrain constituant que je ne le croyais ; et quand il n'y aurait que ce doute à éclaircir, je pense que ma proposition aurait son opportunité, et j'espère que vous voudrez bien en déclarer l'urgence.

M. Thiers se lève. Il assure qu'il a cru parler dans le sens de la majorité véritable et qu'il tient à honneur d'être jugé par le pays et par l'Assemblée.

M. Grévy fait alors observer qu'il est contraire aux usages parlementaires d'examiner un message, mais que l'Assemblée peut y répondre. M. de Kerdrel modifie dans ce sens sa proposition, qui est adoptée.

L'impression produite par le message ne fut pas moindre dans le pays ; on crut que l'on allait, enfin, sortir de l'incertitude. Par la volonté de M. Thiers, les voies étaient ouvertes. Puisque celui-ci se prononçait nettement, en faveur de la République, le terrain paraissait dégagé. Mais la majorité était décidée à ne pas sanctionner définitivement cette forme de gouvernement.

On a beaucoup reproché à M. Thiers l'initiative prise par lui. Il s'explique lui-même avec beaucoup de clarté, selon sa manière habituelle : Le régime sous lequel nous vivons, dit-il, créé par le pacte de Bordeaux, consistait en une assemblée unique et souveraine en présence d'un pouvoir exécutif issu d'elle et responsable devant elle. Un pareil régime ne pouvait être que provisoire ; sa prolongation n'était souhaitée que par les partis extrêmes : l'extrême-gauche parce qu'une chambre unique et souveraine était conforme à ses principes révolutionnaires, l'extrême-droite parce qu'elle espérait trouver dans la faiblesse d'un régime provisoire des facilités pour restaurer la monarchie...

Au contraire, le centre gauche et la gauche voulaient organiser définitivement une République conservatrice, en me chargeant de la présidence pour un temps plus ou moins long. Le centre droit, lui-même, espérant, que je me donnerais à lui, consentait à cette organisation et voulait m'offrir la présidence à vie.

Quelles que fussent les intentions des partis, mon devoir était de signaler à l'Assemblée le danger auquel de elle exposerait le pays en laissant, après elle,

des pouvoirs publics insuffisamment organisés et de lui proposer les moyens de le conjurer.

Personnellement, je ne voulais pas d'une présidence trop prolongée, encore moins d'une présidence à vie. Il ne me convenait pas de m'inféoder indéfiniment à la politique, désirant passer mes dernières années dans un repos que seul l'intérêt des affaires publiques avait pu me faire abandonner, et il ne me convenait pas davantage de jouer le rôle d'un petit usurpateur bourgeois profitant des malheurs du temps pour s'imposer à la France. J'étais à la tête du gouvernement par dévouement patriotique, avec un intérêt de gloire que j'avouais ; mais je n'étais pas un fonctionnaire attaché à sa place, et je ne voulais me donner à personne au prix de quelques années de pouvoir.

La pensée qui m'occupait était la plus conservatrice du monde. Je ne craignais pas les futures élections ; mais, comme l'imprévu trouve toujours place dans les choses politiques, je désirais que l'Assemblée pendant cette session, qui serait probablement la dernière, votât les mesures conservatrices que nous n'obtiendrions peut-être pas d'une nouvelle assemblée<sup>1</sup>.

Le 18 novembre, l'Assemblée nationale, réunie dans ses bureaux, élit la commission de quinze membres chargée d'examiner la proposition de M. de Kerdrel, c'est -dire de discuter s'il y avait lieu ou non de répondre au message du président de la République. Cette commission se composait de neuf membres de la droite et du centre droit : MM. Batbie, Raoul Duval, de La Bassetière, Henri Fournier, duc d'Audiffret-Pasquier, Lucien Brun, de Lacombe, Grivart et Ernoul ; de trois membres du centre gauche : - MM. de Lasteyrie, Ricard et Gaulthier de Rumilly ; de deux membres de la gauche républicaine : MM. Albert Grévy et Emmanuel Arago ; enfin, de M. Martel, dont l'opinion flottante inclinait vers celle de la majorité.

On comprit immédiatement que cette commission était une machine de guerre contre la République et son président.

M. Thiers se savait battu d'avance dans l'Assemblée ; sa tactique consistait à chercher la victoire dans le pays. La première passe fut engagée par le général Changarnier. Le 18 novembre, il interpellait le gouvernement sur [les voyages de M. Gambetta en Savoie et en Dauphiné](#).

Le général Changarnier, soldat hors de pair, qu'une carrière trop prompte avait grisé et qu'une trop longue oisiveté avait brisé, prétendait, malgré ses quatre-vingts ans, être encore, lui aussi, un homme indispensable. Il ne se consolait pas de ne pas être maréchal de France, et n'ayant pas renoncé, songeait à devenir président de la République. Il parlait par boutades, parfois heureuses. En l'écoutant, on le respectait toujours, on souriait souvent.

L'escarmouche entre le général Changarnier et M. Gambetta fut vive. Elle irrita les esprits. Mais le véritable intérêt de la bataille n'était, pas là.

Le chef de la droite, le tacticien qui -va, désormais, prendre la direction de la campagne, M. le duc de Broglie, est à la tribune ; il demande avec [angoisse](#) au président de venir s'expliquer devant l'Assemblée.

C'est le tour de M. Thiers. Il se montre [douloureusement affecté](#) d'un procédé qu'il pourrait, tenir pour une offense. Avec hauteur, il déclare qu'on n'a pas le

---

<sup>1</sup> *Notes et Souvenirs* (p. 348).

droit de le tramer à la tribune pour y affirmer les opinions de toute sa vie ; il n'accepte pas d'être mis sur la sellette, d'être traité comme un suspect et un coupable, d'être contraint de faire une profession de foi. Sa vie tout entière et les deux années qu'il vient de passer au pouvoir répondent suffisamment aux questions qu'on entend lui poser ; mais, si on paraît douter de lui, on lui donne le droit de provoquer un témoignage de confiance. Ce témoignage, il le demande et il termine par ces mots : **Quand on veut un gouvernement décidé, il faut être décidé soi-même. Eh bien ! soyez décidés à notre égard ! soyez-le... Vous vous plaignez d'un gouvernement provisoire, faites un gouvernement définitif !**

Le duc de Broglie pense qu'il a atteint le résultat qu'il cherchait, eu séparant M. Thiers, à la fois, de la gauche et de la droite. Il soumet à l'Assemblée, sans examiner la question de confiance ou de méfiance, un ordre du jour réprouvant hautement les doctrines professées au banquet de Grenoble.

M. Thiers exige un ordre du jour de confiance ; il se rallie à celui proposé par M. Mettetal et qui est ainsi conçu :

L'Assemblée nationale, confiante dans l'énergie du gouvernement et réprouvant les doctrines professées au banquet de Grenoble, passe à l'ordre du jour.

Après une lutte pénible, l'ordre du jour de M. Mettetal est adopté par 263 voix contre 116.

Pour M. Thiers, c'était un demi-échec. L'extrême-gauche avait voté contre l'ordre du jour, tandis qu'une partie de la gauche et quelques membres de la droite s'abstenaient. Le gouvernement était désormais à la merci d'un caprice de la majorité. Déjà, on parlait de la disparition prochaine de M. Thiers et de la constitution d'un gouvernement provisoire composé d'un triumvirat militaire comprenant le maréchal de Mac Mahon et les généraux Changarnier et Ladmirault. Celui-ci et le maréchal de Mac Mahon se crurent obligés de protester, par une démarche faite à l'hôtel de la Préfecture, de leur dévouement au président de la République.

La commission de Kerdrel se constitue. Elle nomme le duc d'Audiffret-Pasquier président ; M. Raoul Duval, secrétaire, et M. Batbie, rapporteur. Elle décide immédiatement de conserver le secret le plus absolu de ses délibérations ; où allait-on ?

Le 22 novembre 1872, M. Thiers était entendu par la commission, qui lui posa trois questions :

1° Dans quel sens le banquet de Grenoble a-t-il été qualifié de **regrettable incident** dans le message ?

2° La commission, surprise qu'une demande de modifications dans les institutions actuelles eût été introduite dans le message, désire savoir comment de pareilles modifications peuvent se concilier avec le pacte de Bordeaux.

3° De quelle manière le gouvernement entend-il sortir des institutions actuelles et en appliquer de nouvelles ?

M. Thiers répondit ironiquement que c'étaient là des questions de mois il ne se dissimulait pas que le véritable débat était ailleurs :

Pourquoi ne pas avouer immédiatement que l'esprit général du message avait déplu à une partie de l'Assemblée, qu'on lui reprochait d'être trop républicain ?

J'ai trouvé la République faite, ajoute M. Thiers. Personne, à Bordeaux, ne m'a proposé de faire la monarchie et je ne pouvais trahir le pouvoir mis entre mes mains. Ma conviction est que la monarchie est impossible, puisqu'il y a trois dynasties pour un seul trône. On m'accuse d'avoir déchiré le pacte de Bordeaux, mais tous les partis l'ont rompu. Dans mon message, je n'ai fait qu'une chose : accentuer fermement les sentiments conservateurs. Tout le monde, depuis deux mois, parle de la nécessité de sortir du provisoire : ceux-ci demandent la dissolution, ceux-là demandent une constitution. Pour mon compte, je n'ai rien fait de pareil. Je me suis borné à dire à l'Assemblée : Si vous croyez le moment venu de faire des réformes constitutionnelles, agissez dans un esprit conservateur et libéral.

Ceux-là mêmes, ajoutait-il, qui vont, à Anvers ou à Chislehurst, offrir la couronne à leurs princes préférés, demandent aussi à sortir du provisoire, et si nous acceptons les solutions qu'ils poursuivent, ils ne nous accuseraient plus de manquer à notre parole.

L'opinion exprimée par M. Thiers ne modifie pas les sentiments de la commission. Elle affecte de vouloir rétablir l'accord intime entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif et, dans cette pensée, elle se prononce pour une prompt organisation de la responsabilité ministérielle.

Le rapport est confié à M. Batbie. La proposition était un coup droit à l'adresse de M. Thiers.

Celui-ci ne crut pas devoir attaquer de front l'œuvre de la commission. Il proposa de l'amender, en ajoutant à l'organisation de la responsabilité ministérielle, la création d'une seconde Chambre. Cette fois, c'était à la commission de se regimber. Accepter cet amendement, c'était fonder la République, c'était prononcer dissolution de l'Assemblée, c'était faire appel au pays. A aucun prix, la droite ne hâterait l'heure de sa disparition.

Aussi, la commission, maintenant, à la fois le provisoire et le malentendu, proposait à l'Assemblée de voter la résolution suivante, substituée à la proposition de M. de Kerdrel :

*Article unique.* — Une commission de quinze membres sera nommée dans les bureaux, à l'effet de présenter, dans le plus bref délai, à l'Assemblée nationale, un projet de loi sur la responsabilité ministérielle.

A défaut du pouvoir, la majorité voulait s'emparer du ministère. C'était la bataille. Le gouvernement ne pouvait se dérober.

Le 28 novembre, il vint devant l'Assemblée avec la volonté ferme de résister. M. Dufaure, vice-président du conseil<sup>1</sup>, qui représentait le gouvernement, était un habile routier parlementaire. Il prend la parole, dès le début de la séance. Dans un discours calme, d'argumentation serrée, il démasque la tactique de la droite.

---

<sup>1</sup> Comme conséquence de la loi Rivet, un décret, du 12 septembre 1871 avait institué une vice-présidence du conseil. M. Dufaure, garde des sceaux, avait été appelé à ces fonctions.



Son but avoué, dit-il, est d'organiser la responsabilité ministérielle. Mais ce qu'elle recherche, avant tout, c'est interdire la tribune à M. Thiers.

Le gouvernement, déclare M. Dufaure, est l'ennemi des équivoques. Il est disposé à accéder au désir de la commission, mais il réclame une organisation complète des pouvoirs publics. On ne peut, dit-il, à la fois demander l'impuissance et imposer la responsabilité, et il dépose un projet de loi ainsi conçu :

Une commission composée de trente membres sera nommée dans les bureaux, à l'effet de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle.

M. Batbie demande une suspension de séance pour que la commission puisse délibérer sur la proposition du gouvernement. Pendant la suspension, M. Thiers réunit deux fois le conseil des ministres ; il est entendu par la commission, qui persévère dans ses conclusions. M. Dufaure déclare, aux applaudissements de toute la gauche, que le gouvernement maintient la rédaction qu'il a présentée à l'Assemblée. Celle-ci pouvait seule trancher le débat.

L'engagement décisif eut lieu le lendemain, 29 novembre. Malgré mie pluie ballante, une foule considérable stationnait aux abords de l'Assemblée.

M. Thiers prend le premier la parole au milieu d'un grand silence. Selon le mot d'un huissier de l'Assemblée, les **mouches n'osèrent pas voler**.

Il porte son attaque sur la question dissimulée si habilement dans le rapport : République ou Monarchie. Il déchire décidément le pacte de Bordeaux. Il rappelle la situation où il s'est trouvé pendant la Commune, les promesses qu'il a dei faire et qu'il entend tenir :

Il faut vous mettre à ma place. Figurez-vous la situation où j'étais ! J'ai été assez vivement interpellé. Je suis venu vous le dire. M'a-t-on interrompu ? m'a-t-on dit que j'avais eu tort d'engager nia parole ? Mais, je me hâte de le déclarer, elle n'engage que moi, ici ; il faut tout dire, elle n'engage que moi seul ! mais elle m'engage. Vous n'êtes pas engagés, moi, je le suis !

Cela ne suffisait pas. M. Thiers pense, après y avoir longuement réfléchi, que les promesses faites en 1871 doivent être réalisées : la République s'impose maintenant.

Je n'hésite pas à le dire : si, devant moi, je voyais la possibilité de faire la monarchie, si on le pouvait... si on le peut, il faut nie le dire ! Si je croyais que la faire en ce moment fût un devoir, que ce fût une manière de terminer notre anxiété ; si j'étais sûr qu'une monarchie eût de l'avenir, qu'elle pût durer, que l'on fût d'accord, qu'une des trois monarchies possibles rencontrât la soumission des deux autres et la soumission de cette portion considérable du pays qui s'est donnée à la République, savez-vous ce que je ferais je dirais : J'ai pris un engagement ; cela ne regarde que moi, cela ne vous regarde pas ! Je trouverais une manière de me retirer, et je laisserais faire ceux qui pourraient restaurer la monarchie.

Interrompez-moi en ce moment, si vous croyez que l'intérêt du pays est de faire la monarchie aujourd'hui ; faites-moi descendre de la tribune, prenez le pouvoir, ce n'est pas moi qui vous le disputerai.

Messieurs, voilà qui je suis. Je suis un vieux disciple de la monarchie, je suis ce qu'on appelle un monarchiste qui pratique la République par deux raisons : parce qu'il s'est engagé, agile, pratiquement, aujourd'hui, il ne peut pas faire autre chose. Voilà quel républicain je suis ; je me donne pour ce que je suis, je ne trompe personne.

Eh bien, l'équivoque va cesser à l'instant même. Vous me demandez pourquoi on m'applaudi ! : le voilà !

Ce n'est pas parce que j'ai failli aux doctrines de ma vie ; ce n'est pas parce que je partage les opinions des honorables députés qui siègent sur ces bancs (l'orateur montre la gauche) ; ce n'est pas parce que je partage les opinions non pas des plus avancés, mais des plus modérés. Non ! ils savent que, sur la plupart des questions sociales, politiques et économiques, je ne partage pas leurs opinions ; ils le savent ; je le leur ai dit toujours.

Non, ni sur l'impôt, ni sur l'armée, ni sur l'organisation sociale, ni sur l'organisation politique, ni sur l'organisation de la République, je ne pense comme eux.

Mais on m'applaudit parce que je suis très arrêté sur ce point : qu'il n'y a aujourd'hui, pour la France, d'autre gouvernement possible que la République conservatrice. C'est là ce qui me vaut une faveur que je n'ai recherchée par aucun désaveu des sentiments de toute ma vie.

M. Ernoul, de la droite, répond au président de la République. Il l'adjure à **mains jointes** de se placer au centre du parti conservateur et de ne pas couper le câble qui unit, M. Thiers à l'Assemblée : **Ne le coupez pas**, s'écrie-t-il tragiquement, **il tient à l'ancre de miséricorde**.

L'angoisse patriotique est à son comble ; l'émotion de la droite est visible. M. Thiers a une opinion arrêtée ; il ne se laisse pas ébranler. Il monte de nouveau à la tribune. Il insiste pour qu'on adopte la rédaction proposée par le gouvernement.

En s'en tenant au projet de la commission, on fait au pouvoir exécutif une situation impossible. On lui offre la crise sans le moyen de la prévenir, c'est-à-dire la discussion. Sans le droit de veto, sans la faculté de demander une deuxième délibération, sans l'institution d'une deuxième Chambre modératrice, l'Assemblée pourrait, en votant une loi que le gouvernement n'accepte pas, forcer celui-ci à se retirer sans explications, sans discussion, sans qu'il ait pu signaler le danger. Enfin, la question a été ainsi posée que le vote du projet introduit par M. Dufaure entraîne la confiance ou la défiance de l'Assemblée.

On passe au vote. Par 372 voix contre 335, c'est-à-dire avec une majorité de 37 voix, le projet de M. Dufaure est adopté.

A la gare Saint-Lazare, une foule compacte attendait avec anxiété l'issue du débat. Elle accueillit les députés par les cris de : **Vive la République !**

Victoire On ne peut exagérer les résultats de cette journée. La bataille décisive, la [bataille du message](#) était livrée. M. Thiers 's'était jeté, à corps perdu, au milieu de l'Assemblée pour lui arracher une résolution qui confirmât le régime dont il était le chef et qui était l'embryon d'une République. Il voulait profiter de la division et de l'embarras des droites, il s'appuyait sur la volonté clairement manifestée par le pays ; il comptait sur son influence personnelle et sur le prestige attaché à sa qualité de chef de l'État. Peut-être espérait-il enlever plus facilement un vote au moment où, le territoire n'étant pas encore libéré, il se jugeait toujours indispensable. Il pesa de tout son poids. Le message du 13 novembre, longuement médité, où il avait mis toute sa finesse et toute sa force, était une œuvre maîtresse.

La victoire, au premier abord, paraît incertaine. Ébranlé par le vote de l'ordre du jour clôturant l'interpellation Changarnier, en minorité dans la commission de Kerdrel, M. Thiers avait dit atténuer les déclarations du message, reprendre le pacte de Bordeaux, battre en retraite, en un mot, pour conserver le pouvoir.

Cependant, son offensive hardie n'en avait pas moins obtenu un premier résultat.

Elle forçait, la droite dans la position négative où elle se renfermait. Elle l'acculait au devoir constituant.

Cette commission des Trente que, par une attaque en retour de M. Dufaure, M. Thiers arrachait au mauvais vouloir de la majorité, c'était elle, en définitive, qui, après bien des alternatives, devait fonder la République<sup>1</sup>.

M. Thiers, par contre, allait bientôt payer de sa chute l'acte audacieux et fécond qu'il venait d'accomplir. La droite, terrifiée, ne songea plus qu'il parer le coup ou à se venger.

Après la séance du 29 novembre 1872, les derniers liens furent coupés. On renverserait le président. Mais, s'il était encore bien tôt, il était déjà trop tard.

Du moment qu'il s'agissait de combattre à fond M. Thiers, il y avait une hostilité toute prête, un appui assuré : c'était le parti bonapartiste. Quelques indices avaient révélé, au cours de la dernière bataille, un premier rapprochement de la droite monarchiste avec le groupe de l'appel au peuple qu'elle avait, jusque-là, tenu à l'écart. Une crainte commune fut plus forte que les vieilles haines.

Dans son discours, M. Ernoul, parlant du coup d'État de Décembre, avait qualifié le prince Louis-Napoléon de [César de rencontre](#). Les mots ne se trouvaient pas, le lendemain, au *Journal officiel*. M. Mestreau en fit l'observation, et M. Haëntjens, bonapartiste, lui cria : [Vous n'empêchez pas l'union des conservateurs de se faire](#). M. Challemel-Lacourt put dire que la suppression du mot de M. Ernoul était le prix d'un marché.

---

<sup>1</sup> Cette commission, fameuse dans les annales parlementaires, comprenait dix-neuf membres de la droite et du centre droit : MM. Batbie, Théry, Delacour, Sacaze, de La Bassetière, Fournier, de Larcy, d'Audiffret-Pasquier, de Cumont, Decazes, Lucien Brun, L'Ebraly, de Lacombe, Amédée Lefèvre-Pontalis, Deseilligny, Grivart, Ernoul, de Fourtou, Baze ; et de onze membres de la gauche et du centre gauche : MM. Delacour, Duchatel, Marcel Barthe, Duclerc, Ricard, Martel, Arago, Berlauld, Albert Grévy, Max-Richard. M. de Larcy, légitimiste, ancien ministre de M. Thiers, fut nommé président ; le duc d'Audiffret-Pasquier, vice-président ; M. Amédée Lefèvre-Pontalis et le vicomte Othenin d'Haussonville, secrétaires.

M. Prax-Paris, député bonapartiste de Tarn-et-Garonne, interpella, le 30 novembre, le ministre de l'intérieur sur les adresses et les vœux politiques formulés par les conseils municipaux en faveur de M. Thiers. Tout de suite, le débat prit l'allure d'une revanche contre la séance de la veille. M. Prax-Paris demande l'application immédiate de la responsabilité ministérielle et affirme que M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, avait violé la loi en ne sévissant pas contre les municipalités coupables d'approuver la politique de M. Thiers et de le dire. Selon lui, c'était par des manifestations de cette nature que l'ordre moral était troublé.

Après un violent discours de M. Raoul Duval, l'Assemblée vota, par 305 voix contre 298, un ordre du jour de blâme contre le ministre de l'intérieur. M. Victor Larme donna aussitôt sa démission. Dans les couloirs, M. Roulier, qui sentait le terrain se raffermir, put reprendre à son compte la formule lancée par le duc de Broglie : **Enfin, nous avons arraché la première feuille de l'artichaut !**

M. Thiers comprit la valeur de l'avertissement. Avant tout, il fallait vivre, gagner du temps. Des perspectives s'ouvraient du côté de l'Allemagne, en vue de négociations nouvelles. Une crise présidentielle pouvait porter atteinte aux intérêts du pays. Aussi, faisant un pas marqué vers la droite, il remplaça, au ministère de l'intérieur, M. Victor Lefranc, qui appartenait à l'union républicaine, par M. de Goulard, membre du centre droit, rallié, depuis Bordeaux, à la politique de M. Thiers. M. de Goulard laissa le ministère des finances à M. Léon Say, préfet de la Seine et membre du centre gauche de l'Assemblée nationale. M. de Foullon, du centre droit, fut appelé au ministère des travaux publics (7 décembre 1872).

La nomination de M. de Coulant au ministère de l'intérieur, le portefeuille éminemment politique du cabinet, était une réelle concession à la droite. Depuis le 19 février 1871, ce poste avait été occupé par des républicains avérés<sup>1</sup>. M. Thiers s'explique, en ces termes, au sujet du changement dans l'orientation apparente de sa politique : **Quant à moi, j'ai fait une concession qui ne m'a pas coûté, parce que j'ai fait des choix qui étaient depuis longtemps dans ma pensée ; mais j'ai cédé, dans une certaine mesure, pour que les graves suites d'une rupture ne soient pas à mon compte... Voir mon pays qui s'avancait dans la voie de l'évacuation... le voir replongé dans l'incertitude, dans l'anxiété, dans cette déconsidération, suite de l'instabilité, m'est bien douloureux, et je ne me raidis contre les difficultés que pour écarter ces nouveaux malheurs<sup>2</sup>.**

Dans la partie si délicate et si importante, à la fois, qui se jouait alors, le mouvement vers la droite devait provoquer immédiatement une résistance à gauche. M. Thiers était entre les deux partis, dans la situation du vieillard et des deux maîtresses : on lui arrachait alternativement les concessions inverses. Il se prêtait lui-même à ce jeu, ayant besoin de tout le monde et prétendant ne se laisser accaparer par personne.

Contre la majorité de la droite, il avait un appui dans l'opinion du pays. Il songe à l'utiliser. On voit soudain s'organiser un vaste pétitionnement demandant la dissolution de l'Assemblée. Il ne paraît pas douteux que M. Leblond, député de la gauche et directeur du *Siècle*, qui avait pris l'initiative du mouvement, n'ait, avant d'agir, consulté le président de la République dont il était l'ami personnel.

---

<sup>1</sup> Voici quels avaient été les différents ministres de l'intérieur, depuis la réunion de l'Assemblée nationale : MM. Ernest Picard, Lambrecht, Casimir-Perier et Victor Lefranc.

<sup>2</sup> Lettre au comte de Saint-Vallier, 10 décembre 1872. *Occupation et Libération* (t. II, p. 139).

Celui-ci n'était pas fâché de suspendre cette menace sur la tête de l'Assemblée. Le poids de l'arme dépassa, peut-être, ses prévisions.

Les pétitions arrivèrent par ballots. On parlait d'un million de signatures. La majorité, visée directement, ne pouvait rester indifférente. D'ailleurs, les groupes étaient saisis et délibéraient.

L'extrême-gauche se prononçait pour la dissolution à courte échéance et par les voies légales. La gauche républicaine déclarait que, [s'associant aux manifestations de l'opinion publique en faveur des prochaines élections](#), elle approuvait le pétitionnement, et que, [sans exclure absolument l'idée d'un renouvellement partiel](#), elle voterait le projet du renouvellement intégral de l'Assemblée.

Dans un manifeste du 10 décembre, l'union républicaine réclamait la [dissolution de l'Assemblée par les voies légales](#), afin d'assurer le triomphe pacifique de la volonté nationale et la stabilité des institutions républicaines.

La droite crut nécessaire de couper court, par un vote, à ces manifestations. L'Assemblée devait affirmer sa volonté de ne pas céder à de telles injonctions. Le 14 décembre, sur l'initiative de M. Lambert de Sainte-Croix, demandant la discussion des pétitions, le débat s'ouvrit en séance publique. C'était, jusqu'à certain point, la contrepartie de la bataille du message. Au mois de novembre, le président de la République avait dû s'expliquer devant l'Assemblée ; maintenant, l'Assemblée avait à s'expliquer devant le pays.

C'est M. Gambetta qui prononça le réquisitoire. Il était l'auteur responsable de la campagne dissolutionniste. Il n'avait pas parlé une seule fois sans conclure par son [Delenda Carthago](#). Le résultat des élections récentes l'enhardissait ; il soutient que l'Assemblée est en désaccord avec le pays et qu'elle prolonge indûment et tyranniquement son existence. Parlant devant elle, il ne craint pas de lui dénier formellement le pouvoir constituant.

Le duc d'Audiffret-Pasquier répond à M. Gambetta. Sa parole est, comme toujours, ardente, vigoureuse, agressive.

M. Louis Blanc parle à son tour, et donne, avec froideur, la définition exacte de la situation : [Si la majorité s'oppose à la dissolution](#), dit-il, [c'est parce qu'elle attend, pour fonder la monarchie, le jour favorable, l'heure propice, et que pendant ce temps il faut que le pays se résigne à vivre d'une vie d'incertitude et de fièvre](#).

On attend avec impatience l'avis du gouvernement. Il est juge du camp. M. Dufaure prend la parole.

Par une manœuvre longuement méditée avec M. Thiers, le garde des sceaux se range nettement à l'avis de la droite et prodigue sa mordante ironie à M. Gambetta et à la gauche. Comme le duc d'Audiffret-Pasquier, il soutient la théorie de la délégation de la souveraineté aux représentants de la nation et, tout en reconnaissant le droit de pétition, il déclare qu'il appartient à l'Assemblée seule de fixer le terme de son mandat. Pour l'heure, le gouvernement est opposé à la dissolution.

On était habitué à M. Dufaure et à ses coups de boutoir. Mais celui-ci, fortement asséné sur la gauche, avait une autre portée que les brusqueries habituelles. La surprise fut générale. Évidemment, il y avait une volonté arrêtée du

gouvernement. La droite exultait ; elle assistait au succès de sa manœuvre. M. Thiers capitulait.

La joie ne se contint plus, quand on entendit M. Dufaure assurer que le gouvernement était décidé à continuer dans cette voie et à rechercher, sur les questions constitutionnelles, un accord avec la majorité. [J'ai été trop ému des paroles du duc d'Audiffret-Pasquier](#), dit-il, [pour ne pas espérer que des conférences du gouvernement avec la commission pourra sortir une résolution favorable à la pacification de l'Assemblée.](#)

On vota l'affichage, dans toutes les communes, du discours de M. Dufaure. On affirma partout que c'était l'abandon de la politique du message. Un député, M. [lèvre, proposa que le discours du garde des sceaux fût affiché à côté du message du 13 novembre.

La droite se crut maîtresse de la victoire ; elle avait réussi à diviser ceux qui soutenaient la République dans l'Assemblée : [La grande majorité conservatrice](#), s'écria le duc d'Audiffret-Pasquier, [elle n'est pas à faire, elle est faite.](#)

La gauche, qui se croyait d'accord avec le gouvernement sur la campagne des pétitions, et dont les chefs ne consentaient pas à faire un pas dans le sens constituant, fut atterrée. Elle médite dès lors sa vengeance.

Quant à M. Thiers, reculant pied à pied, perdant chaque jour du terrain, abandonnant à chaque rencontre un peu de son autorité et de la confiance qu'il inspirait jadis aux uns et aux autres, raillé, plaisanté, déchiré par les violences de la polémique journalière, il vivait. Ses ambitions se bornaient là, maintenant.

## IV

Parmi ces débats orageux, l'Assemblée oubliait souvent le travail législatif ordinaire. Les grands projets du début, qui visaient à une refonte du système politique et social de la nation, disparaissaient, en quelque sorte, dans les lentes procédures des commissions.

La discussion du budget de 1873 se ressentit de l'agitation des esprits. Commencée le 27 novembre 1872 et terminée le 21 janvier 1873, elle fut marquée surtout par l'insistance avec laquelle la droite s'attaqua à M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique. On espérait le renverser comme on avait fait pour M. Victor Lefranc et arracher ainsi [la dernière feuille de l'artichaut](#). Mais l'habile orateur se défendit avec une souplesse et un talent tels qu'il fallut renoncer, pour cette fois, à le vaincre.

Cependant, quelques bonnes lois furent votées. Celle du 21 novembre 1872, modifiant le recrutement du jury criminel, proposée par M. Dufaure, et substituant, en partie, dans la constitution des jurys, l'influence administrative à l'influence législative ; la loi du 21 décembre, amendement dans un sens libéral l'organisation de la juridiction commerciale ; la loi du 10 décembre 1872, introduisant, en France, l'usage des cartes postales ; la loi du 23 janvier 1873, tendant à réprimer l'ivresse publique et à combattre les progrès de l'alcoolisme ; la loi du 10 février 1873, votée sur l'initiative de M. Ambroise Joubert, et ayant pour objet de réduire les heures de travail des femmes et des enfants employés dans les manufactures.

Les efforts faits par la commission spéciale chargée d'étudier la réforme de l'enseignement et où Mgr Dupanloup exerçait une action prépondérante, n'aboutirent, pour le moment, qu'au vote de la loi du 13 mars 1873, rétablissant le conseil supérieur de l'instruction publique, loi votée sur le rapport du duc de Broglie et qui élargissait les bases du recrutement du conseil supérieur, en s'inspirant de la loi de 1850 (loi Falloux), et en adjoignant à ce conseil des représentants de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

La loi du 18 février 1873, due à M. Savary, du centre droit, déterminait les conditions de la majorité requise dans les élections.

Les passions politiques avaient trouvé une plus ample pâture dans la discussion de la loi du 21 décembre 1872, qui, émanant du gouvernement, proposait d'abroger les décrets du 22 janvier 1852 et de restituer à la famille d'Orléans une partie de ses biens, évaluée à une somme d'environ quarante millions de francs.

MM. Lepère, Pascal Duprat et Henri Brisson combattirent le projet, qui avait été préparé par un article de M. de Montalivet paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er décembre 1872 et qui fut défendu par M. Bocher, par M. Robert de Massy, rapporteur, et par M. Laurier, républicain.

C'était la réparation d'un acte de spoliation, commis par le second empire. Ainsi que l'a dit M. Laurier, il [fallait rendre justice aux Orléans, comme à un simple charbonnier dépouillé de sa propriété](#). Néanmoins, cette reprise de 40 millions par la famille de Louis-Philippe, à l'heure où la situation financière de la France était si précaire par suite des charges résultant de la guerre, eut, un fâcheux retentissement dans l'opinion. Comme M. Thiers avait eu l'initiative de la loi, on crut à une entente secrète entre le gouvernement et les princes d'Orléans. Les monarchistes d'extrême droite s'aigrirent et adressèrent de sanglants reproches à leurs alliés.

La confusion, déjà si grande, s'accrut encore par un événement soudain qui se produisit le 9 janvier 1873 : la mort de Napoléon III à Chislehurst (Angleterre). Il allait atteindre sa soixante-cinquième aimée.

Le 2 janvier, l'empereur qui, depuis 1866, souffrait de la pierre, avait subi, avec un succès apparent, l'opération de la lithotritie. On renouvela, le 6, cette opération ; mais les médecins jugèrent nécessaire de procéder à une troisième, peut-être à plusieurs autres opérations d'écrasement de la pierre, pour obtenir une guérison complète.

Le 7 et le 8, la situation du malade s'aggrava ; on devait tenter une troisième intervention chirurgicale le 9, à midi. Mais Napoléon III mourut, ce même jour 9 janvier, à 10 h. 45.

La nouvelle de cette mort jeta le désarroi dans le parti bonapartiste. A l'Assemblée nationale, on vit M. Roulier quitter son banc précipitamment et en proie à une violente émotion.

On n'ignorait pas que Napoléon III ne s'était résigné à subir l'opération qui devait amener sa mort que dans l'espoir de tenter une sorte de retour de l'île d'Elbe<sup>1</sup>. La date était fixée au mois de mars 1873. Les bonapartistes voulaient agir avant le vote d'une constitution, qui eût interdit aux partis de poser légalement la question de la forme gouvernementale.

---

<sup>1</sup> Comte DE BEUST, *Mémoires* (t. II, p. 353).

Depuis plusieurs mois, les fers étaient au feu. Des hommes politiques importants, des généraux, des préfets, des prélats entraient, disait-on, dans la conjuration. M. Roulier avait plusieurs fois traversé le détroit, pour voir si l'empereur était en état de monter à cheval. On sait qu'au cours de la campagne de 1870, Napoléon III avait dû renoncer à suivre les opérations militaires autrement qu'en-voiture. A Sedan, il avait voulu rester en selle toute la journée, malgré les souffrances que lui faisaient endurer les mouvements de sa monture<sup>1</sup>.

Était-il toujours dans le même état ? Au mois de novembre 1872, sur l'insistance de ses partisans, Napoléon III, dont le fatalisme un peu endormi se prêtait aux événements, s'était promené à cheval dans les allées de Chislehurst, pour se rendre compte des fatigues qu'il pourrait affronter. Un court voyage en chemin de fer le confirma dans l'opinion qu'il ne pourrait rien entreprendre avant d'avoir subi l'opération de la pierre. C'est alors qu'il se confia aux chirurgiens anglais. En prévision du succès, tout avait été organisé pour la réussite du projet, de concert avec le prince Jérôme. Au cours d'un séjour à Cowes, nécessité par la convalescence impériale, Napoléon III simulerait une rechute, s'embarquerait secrètement pour Ostende, gagnerait Cologne, puis Belle, puis Nyon. De là, le prince Jérôme et l'empereur traverseraient le lac, débarqueraient à Nernier, sur la côte française, et se dirigeraient ensuite sur Annecy. Ils espéraient entraîner le régiment de cavalerie en garnison dans cette ville. On marcherait alors sur Lyon, où commandait le général Bourbaki ; on le considérerait comme S acquis à la cause impériale. Un uniforme attendait Napoléon à Prangins, propriété de son cousin, le prince Jérôme<sup>2</sup>. De Lyon, l'empereur eût chevauché à la tête de l'armée jusqu'à Paris. Quant à l'Assemblée nationale, on avait trouvé un moyen vraiment héroïque de se débarrasser d'elle. On eût arrêté le train parlementaire, entre Paris et Versailles, dans le tunnel de Saint-Cloud, ainsi transformé en souricière<sup>3</sup>.

Un cabinet avait été constitué ; on avait offert le ministère de l'intérieur au comte de Kératry, ancien préfet du 4 Septembre ; le maréchal de Mac Mahon recevait le ministère de la guerre. Le général Fleury devait être nommé gouverneur militaire de Paris. On affirmait que le prince Orloff, ambassadeur de Russie, était dévoué à la combinaison, et que M. de Bismarck était favorable. Le comte d'Arnim, en tout cas, ne cachait pas sa satisfaction.

Fidèles à cette pensée de Napoléon Ier que, pour s'accomplir, les événements doivent être attendus, les conjurés avaient laissé transpirer dans l'opinion une partie de leurs projets. C'est ainsi qu'au mois de décembre 1872, le bruit s'étant répandu que Napoléon III était à Paris, la police fut sur les dents pendant trois jours et trois nuits.

---

<sup>1</sup> Quelques jours avant la déclaration de guerre à la Prusse, le 1er juillet 1870, avait eu lieu, aux Tuileries, une consultation des médecins sur l'état de santé de Napoléon III. Le professeur Germain Sée avait rédigé un diagnostic détaillé, daté du 3 juillet, et qui indiquait la gravité de l'état du malade. Cette consultation ne fut communiquée, paraît-il, ni à l'impératrice, ni au conseil des ministres. — Une polémique très vive s'engagea dans la presse, et notamment dans la presse médicale, lors de la mort de l'empereur Napoléon III, pour rechercher les responsabilités relatives à une abstention qui eut une influence si grande sur la conduite de la guerre et sur les destinées du pays. Voir, notamment, A. DARIMON, *L'Agonie de l'Empire* (p. 22).

<sup>2</sup> Paul LENGLE, *Le neveu de Bonaparte* (p. 168).

<sup>3</sup> Général du BARAIL, *Mes Souvenirs* (t. III, p. 322).



Les funérailles de l'empereur eurent lieu à Chislehurst le 15 janvier, et furent l'occasion d'une mobilisation générale du parti.

Bien que la disparition de Napoléon III anéantît leurs projets immédiats, les bonapartistes ne perdirent pas l'espérance. Ils s'attachèrent, avec une ardeur nouvelle, à la fortune du jeune prince, devenu l'héritier des prétentions impériales. Il était alors âgé de dix-sept ans. L'impératrice Eugénie, à qui les constitutions impériales confiaient la régence, assumait la direction du parti en attendant la majorité de celui qu'on se plaisait à appeler Napoléon IV.

On vit alors s'affirmer, dans le monde bonapartiste, deux courants, qui existaient antérieurement à l'état latent. Sous l'impulsion de l'impératrice, le bonapartisme officiel se rapprocha du légitimisme et du cléricisme, tandis qu'une fraction importante, inclinant à gauche, se rattacha aux traditions révolutionnaires et, sous l'autorité du prince Napoléon, fonda le Jérômisme.

Les royalistes n'avaient pas renoncé au projet, toujours déçu, de la fusion entre les deux branches de la maison de Bourbon. À défaut du comte de Chambord, on s'efforçait de mettre en lumière les mérites du représentant de la branche d'Orléans, le comte de Paris. Le duc d'Aumale, frappé par la perte de son fils unique, le duc de Guise (25 juillet 1872), vivait, dans la retraite. Le comte de Paris, plus jeune et plus conciliant, se prêtait mieux aux projets nouveaux et aux espérances. Il venait d'entreprendre un voyage en France où il avait visité surtout les usines à Fourchambault, à Anzin, à Saint-Gobain : on vantait sa douceur, son application, sa gravité. Il préparait et allait publier (mars 1873) son livre sur la *Situation des ouvriers en Angleterre*. Il montrait ainsi son inclination vers les questions qui passeront bientôt au premier plan, parmi les préoccupations des hommes d'État.

Le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia avait pris à tâche de s'entremettre entre le comte de Chambord et le comte de Paris. Il était si bien convaincu de l'efficacité de ses efforts que, le 17 janvier 1873, il se croyait autorisé à affirmer le succès de la fusion au cours d'une discussion dans un des bureaux de l'Assemblée nationale. Il citait à l'appui de cette déclaration une conversation qu'il avait eue récemment avec le comte de Paris. Celui-ci avait dit, une fois de plus, que le comte de Chambord ne trouverait, pas dans sa famille de compétiteur au trône de France.

Le parti orléaniste, pourtant, ne voulait pas se laisser absorber. Il défendait son programme avec plus d'énergie que jamais. [Il existe en France](#), disait M. Édouard Hervé, dans un article du *Journal de Paris*, répondant à la légitimiste *Gazette de France*, [un grand parti qui n'est ni rouge ni blanc, qui ne veut ni révolution nouvelle ni contre-révolution, ni retour à l'ancien ordre social, ni destruction de l'ordre social actuel. Ce parti, en répudiant les violences et les excès de la Révolution, accepte et entend conserver ses résultats légitimes : l'égalité civile, la liberté politique et religieuse le gouvernement constitutionnel](#)<sup>1</sup>.

La situation demeurait clone, au fond, toujours la même : la famille pouvait se rapprocher, mais les programmes restaient différents. On déplorait l'entêtement du comte de Chambord. On ne comprenait pas qu'il se refusât, avec tant d'obstination, au salut de la dynastie et du pays. Ses scrupules étaient diversement interprétés.

---

<sup>1</sup> *Journal de Paris* du 1er février 1873.

Mgr Dupanloup pensa que son intervention était redevenue opportune : L'ancienne monarchie, disait-il, admettait le droit de remontrance : le souverain nécessaire à la France ne permettrait-il pas, même au dévouement et au patriotisme, la prière ?

Il communiqua son idée à ses amis. Ceux-ci l'encouragèrent. M. de Falloux était des plus ardents.

Après avoir hésité quelque temps, Mgr Dupanloup se décide, sur la fin de janvier 1873, à écrire au comte de Chambord. Il adresse au prince une lettre strictement confidentielle :

Quand on a reçu de la providence, disait notamment l'évêque d'Orléans, la mission et le devoir de sauver un peuple, et que, sous vos yeux, ce peuple périt, je crois, et beaucoup de mes amis croient avec moi, que, dans une question de rapprochement, il y a des devoirs réciproques, car cette question de rapprochement n'est pas seulement entre les princes d'Orléans et votre personne, elle est entre la France, eux et vous. Voilà la vérité. C'est-à-dire que dans cette question de rapprochement, tous ont leurs devoirs et leur responsabilité. Et certes, si jamais un pays aux abois a demandé dans celui que la providence lui a réservé comme sa suprême ressource, des ménagements, de la clairvoyance, tous les sacrifices possibles, c'est bien la France malade et mourante. Se tromper sur cette question si grave, se faire, même par un très noble sentiment, des impossibilités qui n'en seraient pas devant Dieu, serait le plus grand des malheurs.

L'évêque terminait en adjurant le prince de demander sur le drapeau une lumière au pape. Je bénirais Dieu, dit-il, s'il vous inspirait de solliciter, en ces matières, l'avis du Saint-Père<sup>1</sup>.

Et afin de n'abandonner rien au hasard, Mgr Dupanloup écrivit à Pie IX, le 23 janvier 1873, pour solliciter son intervention.

L'évêque d'Orléans propose une transaction. C'est. ce qu'il explique dans une autre lettre adressée au cardinal Antonelli, secrétaire d'État du souverain pontife. Je dis une transaction, écrit-il, car il y en a plusieurs de possibles. Par exemple, M. le comte de Chambord pourrait, à l'exemple d'un grand nombre de ses prédécesseurs, avoir son enseigne royale et la nation garder ses couleurs. C'est, du reste, ce qui a lieu en Angleterre, en Prusse et dans la plupart des États de l'Europe. Ou bien encore, il pourrait, comme symbole du retour de la France à la monarchie traditionnelle, fleurdelyser le drapeau tricolore.

A Rome, pas plus qu'à Frohsdorf, on n'était disposé à tenir compte des conseils de Mgr Dupanloup. Le pape se tut. Quant au comte de Chambord, il ne laissa pas sans réponse les vives supplications de l'évêque. Une lettre, datée de Vienne, le 8 février 1873, fut remise par M. de Blacas, le 13, à Mgr Dupanloup.

Celui-ci causait, à ce moment, avec M. du Boys de sa lettre au comte de Chambord et des motifs qui lui avaient inspiré cette grave démarche. Il continua, tenant toujours la lettre qui venait de lui être apportée ; puis, d'une main tremblante d'émotion, il l'ouvrit et se Mit à la lire. A mesure qu'il lisait, on voyait

---

<sup>1</sup> Abbé LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup* (t. III, p. 277-278).

la rougeur lui monter au visage. Quand il eut fini : **Voilà, dit-il, qui fait les affaires de la République ! Pauvre France ! Tout est perdu !**<sup>1</sup>

En effet, la lettre du comte de Chambord, livrée immédiatement à la publicité, exprimait, sur un ton hautain et royalement ironique, le regret de ne pouvoir suivre les avis de l'évêque : **Sans prévention ni rancune contre les personnes, dit-il, mon devoir est de conserver, dans son intégrité, le principe héréditaire dont j'ai la garde ; principe en dehors duquel, je ne cesserai de le répéter, je ne suis rien, et avec lequel je puis tout. C'est ce que l'on ne veut pas assez comprendre. Il m'est permis de supposer par vos allusions, Monsieur l'Évêque, qu'au premier rang des sacrifices regardés par vous comme indispensables pour correspondre aux vœux du pays, vous placez celui du drapeau. C'est là un prétexte inventé par ceux qui, tout en reconnaissant la nécessité du retour la monarchie traditionnelle, veulent au moins conserver le symbole de la Révolution.**

Parlant des princes d'Orléans, le comte de Chambord s'exprimait ainsi : **Je n'ai pas appris avec moins de plaisir que les vrais amis du pays la présence des princes, mes cousins, à la chapelle expiatoire, le 21 janvier ; car, en venant prier publiquement, dans ce monument, consacré à la mémoire du roi-martyr, ils ont dû subir, dans toute sa plénitude, l'influence d'un lieu si propre aux grands enseignements et aux généreuses inspirations.**

Enfin, il terminait en ces termes : **Je n'ai donc ni sacrifice à faire, ni conditions à recevoir. J'attends peu de l'habileté des hommes et beaucoup de la justice de Dieu.**

Ainsi, le rocher de Sisyphe retombait, encore une fois, sur la tête de ceux qui essayaient de le soulever. La lettre était terrible, l'allusion au vote de Philippe-Égalité, sanglante ; elle rappelait, d'un seul mot, toutes les causes de dissentiment qui se perpétuaient depuis trois générations dans la famille royale.

Une nouvelle tentative, confiée à l'habileté de la princesse Clémentine d'Orléans, très liée avec la famille de Modène, ne fut pas plus heureuse. C'était à désespérer.

Mort de l'empereur Napoléon, volonté arrêtée du comte de Chambord, évolution publique de M. Thiers, tout paraissait conspirer en faveur de la République. Cependant, la droite se refusait à se laisser convaincre. Avec une persistance digne d'une plus heureuse fortune, elle continuait à combattre, à l'aveugle, pour une doctrine qui paraissait irrémédiablement perdue.

## V

M. le vicomte de Meaux, dans ses *Mémoires*, énumère, non sans une certaine mélancolie, les causes qui ont amené l'échec de la politique monarchiste à l'Assemblée nationale : **Pour comble de disgrâce, dit-il quelque part, vers le même temps, paraissait une de ces lettres par lesquelles le comte de Chambord avait coutume de déconcerter nos efforts et de briser nos espérances ; il se déclarait prêt, s'il remontait sur le trône, à rétablir le pouvoir temporel du pape. Autant de motifs ou de prétextes pour accuser royalistes et catholiques de**

---

<sup>1</sup> Abbé LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup* (t. III, p. 277).

vouloir la guerre, et de la vouloir pour le pape... Le préjugé se propagea et s'enracina. Nous devons le trouver vivace, encore six ans après, et plus funeste que tout autre à nos candidats.

Le même écrivain rejette aussi une partie de la faute sur les évêques. Ils réclamaient de l'Assemblée un vote qui nous eût brouillés avec l'Italie, une démarche — je ne sais laquelle, et ils ne le savaient pas davantage — en faveur du pouvoir temporel du pape... Que pouvait M. Thiers, et que pouvions-nous alors ? Les évêques voulaient-ils provoquer, avec l'Italie, une querelle que l'Allemagne eût évidemment soutenue ? Assurément, non ; et quand ils protestaient de leurs intentions pacifiques, ils étaient aussi sincères qu'inconséquents. Mais ils ne se sentaient pas responsables du pays ; et, sans se demander s'ils ne nous acculaient point soit à un précipice, soit à une reculade, ils se satisfaisaient eux-mêmes, eux et leur entourage.

Après l'échec de la discussion relative à la pétition des évêques, le parti catholique ne désarma pas. On accusa de trahison, ou du moins de tiédeur, la majorité de l'Assemblée qui suivait, en somme, sur ce point, la direction d'un évêque, Mgr Dupanloup.

Une véritable angoisse au sujet des souffrances du Saint-Père se répandait dans les niasses catholiques, et remontait, de lit, jusque dans l'Assemblée. La [question romaine](#) compliquait encore la situation si complexe où se débattait la France, vers la fin de l'année 1872. Il s'agissait, au fond, d'une nouvelle conséquence de la guerre, s'appliquant à des questions intéressant profondément le cœur du pays. Il s'agissait de maintenir ou d'abandonner une politique séculaire. Il s'agissait surtout, pour les catholiques, de l'indépendance de leur foi.

Pie IX, effrayé, sans année, sans appui, avait dû s'enfermer dans le palais du Vatican. Aucune des puissances catholiques n'était en situation de le secourir. La France était envahie ; l'Espagne avait pour roi Amédée de Savoie ; l'Autriche était sans résolution et sans force. La situation du pape était vraiment affreuse. On comprend l'émotion des foules croyantes, que la bonté souriante de Pie IX et les longues vicissitudes de son règne avaient attendries depuis longtemps.

Il fallait, en outre, prévoir un autre événement de la plus haute gravité pour les destinées de l'Église et de la religion catholique. Si le pape venait à mourir (il était alors âgé de quatre-vingts ans), dans quelles conditions d'indépendance se produirait la réunion du conclave et l'élection du nouveau pontife, alors que le palais traditionnellement affecté à cet usage, le Quirinal, était sous la juridiction italienne ?

M. Thiers s'était toujours montré un défenseur averti de la politique française à Rome. Il comprenait mieux que personne l'importance des faits qui s'accomplissaient et qui pouvaient porter atteinte à l'indépendance du chef de l'Église ; il avait fait offrir à Pie IX un asile au château de Pau, avec le budget nécessaire pour subvenir aux charges pontificales.

Pouvait-il faire davantage ? Dans la situation où était la France, devait-il s'exposer à une rupture avec l'Italie ? L'Italie se rapprochait alors, d'une façon ostensible, de l'Allemagne. Le prince de Bismarck était dans le fort de la lutte contre l'Église romaine. La France traversait la phase critique où sa politique extérieure allait se débattre à la suite de la guerre. Pouvait-elle accepter les risques et provoquer les complications qu'une intervention dans la question romaine ne manquerait pas de susciter ?

M. Thiers tenait, autant qu'il le pouvait, la balance égale entre le Vatican et le Quirinal. Au Quirinal, il avait accrédité un chargé d'affaires, M. Fournier, partisan déclaré des faits accomplis. M. Thiers a écrit : *Lorsque le pape se plaignait à nous de quelque difficulté venant du gouvernement italien, je m'adressais au roi par M. Visconti-Venosta et j'obtenais les satisfactions possibles et justes*<sup>1</sup>.

La France avait pour ambassadeur auprès de Pie IX le comte Bernard d'Harcourt, très dévoué au Saint-Père. En outre, le gouvernement français maintenait à Civita-Vecchia la frégate l'*Orénoque*, mise à la disposition du pape. Cependant, la situation était telle que des conflits de détail se produisaient journellement.

Le pape en souffrait beaucoup ; naturellement irritable et vif, il se plaignait ; il se plaignait même de ses amis ; il se plaignait de M. Thiers. Un récit émouvant nous le montre dans l'espèce de cellule où il s'est réfugié, aux étages élevés du Vatican. Pour tout mobilier, un petit lit de fer, étroit et bas, sans garnitures ni rideaux. Les murs sont blancs et nus ; une plinthe, le long de laquelle étaient alignées dix ou douze paires de mules blanches ; un bureau d'acajou ; une chaise pour le visiteur : *Aucun autre meuble ni objet quelconque dans la pièce, sauf un flambeau de cuivre à trois bougies et une petite gravure coloriée de la Vierge dans un cadre à photographies*. Le pape était d'ordinaire assis à contre jour, tout vêtu de blanc ; parfois, il se soulevait péniblement, appuyé sur une forte canne et, parcourant lentement la longueur de la chambre, il s'arrêtait devant la fenêtre d'où il contemplait mélancoliquement l'enceinte du Vatican, et au delà, Rome, le Tibre, les collines boisées de la villa Pamphili<sup>2</sup>.

Le vieillard, irascible et impuissant, s'obstinait dans la lutte, parfois annonçant son départ et le faisant préparer hâtivement., si bien qu'un jour où il sort de la chambre pour se rendre dans la bibliothèque, appuyé sur le bras du chargé d'affaires de France, le bruit de la décision prise se répand dans le palais, puis dans Rome, et provoque une alarme universelle ; ou bien, il se résigne à rester, conscient de la force que le nom de Rome ajoute à la grandeur catholique, et il se décide à donner au monde le spectacle émouvant du maître des âmes volontairement prisonnier. Il reçoit les délégations venues de toutes les parties de l'univers, et, devant elles, il prononce les paroles qui sont, aux yeux des catholiques, comme *des charbons ardents amassés sur la tête des persécuteurs*. Il parle aux catholiques allemands, il leur dit : *Soyez confiants, unis ; car un caillou tombera de la montagne et brisera les pieds du colosse*. Ces paroles irritent profondément le prince de Bismarck.

En France, elles redoublent l'émotion. La communauté dans le malheur crée une sorte de solidarité. A l'Assemblée, notamment, où les tendances catholiques sont nombreuses et actives, on incrimine vivement la prudence et la réserve de M. Thiers. Un incident se produit, en janvier 1873. M. Thiers prescrit que l'équipage de l'*Orénoque* qui, en somme, stationne dans les eaux italiennes, rendra les visites d'usage à la fois au pape et au roi. Le pape proteste. L'ambassadeur français, nouvellement accrédité auprès de lui, en remplacement du comte Bernard d'Harcourt, le baron de Bourgoing, donne sa démission. La situation est telle qu'il semble que les relations vont être rompues entre la France et Rome. Le cardinal Antonelli, secrétaire d'État, loin d'atténuer la crise, paraît vouloir la développer. Il sait que les catholiques ont la majorité à l'Assemblée nationale, et

---

<sup>1</sup> *Notes et Souvenirs* (p. 377).

<sup>2</sup> Voir le spirituel ouvrage de M. le baron DES MICHELS : *Souvenirs de carrière* (p. 46 et suivantes).

il compte se servir de la menace d'un vote hostile pour amener M. Thiers à composition. Pie IX se montre donc peu disposé à accepter un successeur à M. de Bourgoing.

M. Thiers est en péril. La situation est tendue avec la commission des Trente : un vote hostile, c'est le renversement, et cela au moment où on entrevoit la possibilité d'une négociation suprême avec l'Allemagne pour la libération" du territoire.

Le 6 janvier, le général du Temple et le baron de Belcastel demandent à interpellier le ministre des affaires étrangères sur les faits relatifs à la démission de notre ambassadeur auprès du Saint-Siège.

M. de Belcastel dit lui-même, à la tribune, que [le dépôt de son interpellation aurait un effet salubre sur la marche suivie à Rome par le gouvernement.](#)

Ainsi, le sort de M. Thiers est suspendu à cette discussion. Heureusement, sa prévoyance a pris les devants. Il a envoyé à Rome un jeune diplomate, fin et avisé, qui avait déjà su conquérir les bonnes grâces du Saint-Père, le baron Des Michels. Celui-ci a vu M. Fournier ; il a vu le cardinal Antonelli ; il a vu le pape ; il est rentré rapidement à Paris, et après un exposé précis de la situation, il est venu prendre les ordres de M. Thiers. Le président décide de [jouer cartes sur table](#) avec le Vatican, et il propose à Pie IX de choisir lui-même, sur une liste de quatre personnalités toutes dévouées au Saint-Siège, l'ambassadeur français qui lui agréera.

C'était le point de départ d'une politique d'apaisement, sinon d'accord. La proposition fut rapportée à Rome par le même émissaire. Elle fut rejetée d'abord. [Au moment où je commençais à perdre espoir, dit M. Des Michels, Sa Sainteté me fit appeler et m'adressa, avec une certaine solennité, quoique sur un ton mélancolique et résigné, les paroles suivantes que je notai au crayon au sortir de l'audience, et avant même de quitter le palais : Je ne veux pas qu'on puisse dire que le chef du gouvernement français souffre \(sic\) de difficultés que le Souverain Pontife aurait pu lui éviter. Je consens donc à donner à M. Thiers le témoignage de bonne entente qu'il réclame de moi. Rapportez à Versailles l'assurance officielle que le choix de M. de Corcelles a tout mon agrément, et que le nouvel ambassadeur recevra, au Vatican, le même accueil que le comte d'Harcourt y a toujours trouvé.](#)

M. Thiers échappait ainsi à la difficulté parlementaire et internationale. Mais ce succès lui était amer, car c'était le dernier acte d'une politique traditionnelle. Les puissances laissaient leur ambassadeur auprès du pape : le pape restait [prisonnier](#) au Vatican.

La nomination de M. de Corcelles parut le 12 janvier. A l'Assemblée, l'interpellation annoncée se produisit le 15 janvier. M. Dufaure, vice-président du conseil, répondit au nom du gouvernement. Il exposa la solution agréée par Rome dans une seule phrase, où il expliquait combien était délicate la situation de la France, obligée d'avoir, à Rome, [un représentant auprès du souverain territorial de l'Italie, reconnu par l'Europe entière, avec lequel elle a un vif désir de conserver toujours de bonnes relations, et un autre représentant auprès du Saint-Siège, chargé de protester auprès du vénérable chef de la religion que professe la grande majorité des Français, de tous ses sentiments de respect et de dévouement.](#) Il déclara, d'ailleurs, que la politique de la France, telle que M. Thiers l'avait exposée à l'Assemblée, à propos de la discussion sur la pétition des évêques, n'avait pas changé.

Un mois plus tard, le 13 février 1873, le général du Temple essaya de reprendre le débat sur la question romaine, à propos des fondations et des propriétés nationales que nous possédons à Rome et qui se trouvent menacées par la loi italienne sur les corporations religieuses.

Mais l'Assemblée, à la demande de M. de Rémusat, ministre des 'affaires étrangères, refusa de s'engager, de nouveau, sur ce terrain dangereux, et, en présence des sentiments évidents de la majorité, l'auteur du projet d'interpellation le retira.

En Espagne, Amédée de Savoie, qui régnait depuis le 16 novembre 1870, abdiqua, le 11 février 1873 et regagna l'Italie en allant s'embarquer à Lisbonne ; la république fut proclamée aux Cortés, par 256 voix contre 32. Ces événements, auxquels la France ne s'était nullement mêlée, n'en avaient pas moins une certaine répercussion sur la politique française. Si l'exemple républicain paraissait franchir les frontières, il risquait de soulever contre la France les appréhensions et les coalitions dynastiques.

## VI

M. Thiers voyait venir le printemps de l'année 1873 au milieu des plus graves appréhensions extérieures et intérieures. La droite de l'Assemblée, navrée de l'échec des différentes combinaisons tendant au rétablissement de la monarchie, s'en prenait au président et avait le dessein visible de se venger sur lui de ses déceptions ; la gauche, non moins mécontente, l'accusait de jouer double jeu.

Il luttait, pied à pied, contre la commission des Trente. Il surveillait de l'œil les démarches de chacun des prétendants. Il se débattait dans les contradictions de la question romaine. Il se demandait si le parti pris de la droite en laveur de la papauté n'allait pas compliquer encore, au moment où le *Culturkampf* battait son plein, les relations déjà si difficiles avec

Son impatient désir de voir se régler bientôt le paiement de l'indemnité était entravé par une hostilité sourde et qu'il démêlait mal, celle de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

Dès le mois de septembre 1872, M. de Saint-Vallier l'avait averti de la situation délicate où se trouvait l'ambassadeur : *M. de Bismarck ne se gêne pas pour dire qu'il n'a pas rencontré, chez l'ambassadeur, à Paris, les qualités qu'il attendait de lui, et un soir que le comte Orloff et le général de Manteuffel dînaient chez lui en petit comité, le chancelier a dit tout haut devant eux : Voilà quinze jours que cet Arnim me demande une audience ; il faut pourtant que je finisse par la lui donner*<sup>1</sup>.

Berlin affectait aussi quelque inquiétude en voyant monter l'astre de Gambetta. On le donnait comme l'instrument futur de la revanche ; M. de Saint-Vallier écrivait : *Le point noir, là comme ailleurs, est toujours M. Gambetta ; son nom inspire une répulsion qui s'affirme avec une nouvelle force... M. de Redern, confident de l'empereur, aurait dit : L'arrivée de cet homme au pouvoir équivaut,*

---

<sup>1</sup> *Occupation et Libération* (t. II, p. 50 et 124).

à nos yeux, à l'avènement de la Révolution, ce que nous ne laisserions pas faire<sup>1</sup>.

M. Thiers luttait avec courage, n'ayant qu'une consolation, voir se succéder régulièrement, aux dates convenues, le paiement graduel des divers acomptes de l'indemnité. La prolongation de l'occupation allemande donnait lieu, dans les provinces de l'Est, à de sérieuses difficultés.

M. Thiers n'en est que plus ardent pour l'œuvre de la libération.

Le 2 février, il écrivait à M. de Saint-Vallier : Quant a notre situation financière, la voici : nous aurons, le 1er mai, le quatrième milliard (1er au 5) ; nous aurons, à cette époque, une grande partie du cinquième et dernier milliard sans recourir aux garanties financières. Pour le restant de ce cinquième milliard, la plus facile opération de trésorerie, nous regardant seuls, nous permettra de nous acquitter en entier. Restera à fixer les époques précises et le mode de l'évacuation totale.

Des calculs les plus simples et des évidences les plus claires, il résultait que la France pouvait être prête à très bref délai. Elle était en avance de deux ans sur les délais prévus par la convention du 29 juin 1872. Avec quelle joie le président de la République avait fait ces premières ouvertures Avec quelle anxiété il attendait une réponse, on le devine.

La question se posait de nouveau : L'Allemagne consentirait-elle à toucher préventivement les acomptes aux dates nouvelles qui lui étaient suffisamment indiquées, et alors dans quelles conditions réglerait-on l'évacuation progressive, et bientôt complète, du territoire ? C'est pour obtenir une première indication que M. Thiers se servait de la voie de Nancy, qui avait paru la plus facile et la plus efficace.

Au moment où M. Thiers écrit cette lettre, M. de Bismarck a, de lui - même, pris les devants. Son parti arrêté et maintenant déclaré, à l'égard de son ambassadeur, le rapprochait de M. Thiers. Le 15 janvier 1873, M. Bleichröder avait eu un entretien très confidentiel avec M. de Gontaut-Biron : Le patron, avait-il dit, n'est pas content de la manière de voir et de l'attitude de son fondé de pouvoirs à Paris. Il est évident qu'une partie se joue entre le chancelier, d'une part, le comte Eulembourg et le roi lui-même, très probablement, d'autre part. Le comte d'Arnim serait soupçonné par le chancelier de lui être hostile. Il croit que le comte d'Arnim vise à le supplanter... On dit que si le roi se décidait à se séparer de M. de Bismarck, celui-ci serait oublié dans trois mois...

M. de Bismarck trouva encore une preuve du mauvais vouloir de l'ambassadeur dans la négociation que M. Thiers était prêt à engager. Le 30 janvier, le chancelier avait prescrit au comte d'Arnim de chercher à démêler quelles étaient les intentions du gouvernement français au sujet de nouvelles propositions d'évacuation. Comme il arrive souvent dans les affaires bien menées, les cieux initiatives étaient concomitantes. Mais le comte d'Arnim exécuta ses instructions à sa façon : il se tut.

---

<sup>1</sup> *Occupation et Libération* (t. II), 14 octobre (p. 83). M. Thiers répondait, le 17 octobre, au passage visant Gambetta : M. Gambetta ne me succédera pas. Le pays l'a pris en aversion... Le mouvement est démocratique en France comme dans toute l'Europe et spécialement en Allemagne, mais nullement démagogique. *Occupation et Libération* (t. II, n° 220).



Heureusement, la procédure que M. Thiers avait suivie, en s'adressant à Nancy, était une garantie contre les infidélités ou la mauvaise volonté de l'ambassadeur allemand. M. de Gontaut-Biron, averti, agissait, de son côté, à Berlin. Là, on avait eu quelque inquiétude sur la solidité du gouvernement de M. Thiers. Cependant, après le discours de M. Dufaure, M. de Bismarck avait cru à un rapprochement durable entre la majorité et le président. Il avait dit, en riant, à M. de Gontaut-Biron, dont il connaissait les attaches avec la droite : **Il n'y a pas d'autre parti à prendre que de soutenir l'ordre des choses actuel : il faut que vous gardiez Adolphe Ier**<sup>1</sup>.

Un changement appréciable s'était produit dans les dispositions de M. de Bismarck. Autant il avait été lent et soupçonneux au printemps précédent, autant il allait être empressé et **rond en affaires** dans cette dernière phase de la négociation. Est-ce la satisfaction de toucher au but et de pouvoir enfin montrer au monde une œuvre accomplie ? Est-ce le sentiment de l'autorité conquise en Europe par la démarche des trois empereurs et par la visite prochaine, à Berlin, du roi Victor-Emmanuel ? Est-ce, comme on l'a dit, le besoin qu'a M. de Bismarck d'annoncer au Reichstag, dont la session va s'ouvrir et où il prévoit de sérieuses difficultés, le paiement prochain et complet de l'indemnité ? Ou bien, tient-il compte de la chute probable du cabinet Gladstone, en Angleterre, et de son remplacement par un cabinet Disraëli, plus enclin à se mêler aux grandes affaires européennes ?

Quoi qu'il en soit, il est disposé à aboutir promptement. Il écrit, dans ce sens, au général de Manteuffel s'étonne même de n'avoir encore reçu aucune réponse de Paris à la suite de la démarche qu'il a prescrite au comte d'Arnim. Le général de Manteuffel prévient. Paris par M. de Saint-Vallier. Il ajoute que M. de Bismarck sort, plus puissant que jamais, de la crise qu'il a provoquée lui-même.

D'où va venir le retard maintenant ? De l'incertitude qui règne, de nouveau, sur la situation à Paris, par suite des lenteurs de la commission des Trente, de la précarité, de plus en plus évidente, du gouvernement de M. Thiers.

A Berlin, c'est la question à l'ordre du jour, et c'est par des allusions assez fâcheuses à la situation du président que l'on motive une dernière résistance. Le 1er février, M. de Gontaut-Biron rend compte d'un entretien qu'il a eu avec le comte Redern, venu à l'ambassade de la part de l'empereur : **Aux yeux de l'empereur, la prolongation de l'occupation serait utile pour empêcher les agitations révolution.** M. de Gontaut se récrie. Les départements ne sont, occupés que **pour servir de gage au paiement de l'indemnité**, rien autre chose. Redern insiste, il parle de Gambetta, et ajoute : **Il faut que l'entente se fasse avec la droite. Tout, dépend de M. Thiers ; l'entente entre l'Allemagne et la France est entre ses mains.** Le lendemain, à l'Opéra, l'empereur lui-même revient sur la question. Aux allusions faites par l'ambassadeur à un prochain paiement et à une prochaine évacuation, il répond évasivement : **Nous verrons ; il faut régler chaque chose en son temps.** On sent, dans ces retards et dans ces allusions, l'influence de la correspondance du comte d'Arnim.

M. de Redern voit de nouveau M. de Gontaut. Celui-ci presse son interlocuteur : **Pourquoi ces paroles dilatoires ? En France, beaucoup de gens croient que vous nous attaquerez dès que nous aurons payé le solde de l'indemnité de guerre**<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Duc DE BROGLIE, *La Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin* (p. 69).

<sup>2</sup> *Occupation et Libération* (t. II, p. 182-192).

Au tour de M. de Redern de protester : Vous attaquer ? Pourquoi ; à quelle fin ? Où serait notre intérêt ? Non, non, n'en croyez rien. Mais il revient sur la reconstitution de l'armée française. Il se plaint encore. M. de Gontaut répond avec beaucoup de sagesse : Tout le monde arme en ce moment. Et M. de Redern obligé d'avouer : Il faut en convenir ; c'est une calamité. On en a parlé ici dans l'entrevue des trois empereurs, mais personne ne s'est soucié de désarmer. Chacun a déclaré qu'il entendait nettoyer lui-même le devant de sa maison<sup>1</sup>.

M. Thiers est accablé de soucis et de travail. Sa santé même paraît menacée. Un jour, il est pris d'une syncope qui effraie son entourage ; l'alarme se répand jusqu'à Berlin. Le comte d'Arnim s'empare de ces incidents pour exciter les méfiances et justifier de ses propres lenteurs. Le prince de Bismarck est obligé de le remettre dans la voie droite : Je tiens pour nécessaire, lui écrit-il le 20 janvier 1873, d'opposer mon sentiment aux jugements qui me semblent injustes de Votre Excellence sur M. Thiers, parce que les opinions différentes sur l'homme d'État qui dirige la France conduisent Votre Excellence à une politique autre que la mienne, alors même qu'en principe elle n'en aurait pas l'intention.

D'autre part, M. de Gontaut-Biron se voit contraint de donner à ses amis de la commission un sérieux avertissement : Vous êtes en train, leur faisait-il dire, de perdre le terrain que vous avez gagné pendant ces derniers mois... La politique étrangère de M. Thiers, ses efforts pour ramener l'ordre à l'intérieur, pour reconstituer les finances et même l'armée, ont inspiré une sympathie réelle pour lui, même une admiration sincère... On ne comprend pas les longues et subtiles discussions de la commission... Ne rendez pas ma biche plus difficile qu'elle ne l'est... La prolongation et l'accentuation du désaccord produisent ici un effet fâcheux, dont nous ne pouvons manquer de subir le contrecoup dans les négociations relatives à la libération du territoire<sup>2</sup>.

On comprend que, dans ces conditions, toute l'attention soit absorbée par le débat constitutionnel engagé devant la commission des Trente. C'est l'autorité gouvernementale de M. Thiers, sa personnalité même qui sont en jeu ; et c'est, en même temps, cette cause de la libération à laquelle il s'est consacré tout entier.

Il faut bien préciser les positions prises, de part et d'autre, et les conditions de l'espèce de corps à corps où se joue le sort du pays. La commission, quoique royaliste en majorité, n'a ni l'espoir ni la volonté d'aboutir immédiatement à la solution monarchique ; elle n'a pas conçu le dessein de renverser, pour le moment, la République ; elle ne prétend nullement sortir du provisoire ; elle désire même le faire durer, mais sous la condition de le subordonner à ses fins.

Avec M. Thiers, le temps qui s'écoule est profitable aux institutions républicaines ; puisqu'on ne peut arrêter le temps et en revenir à ces heures, toujours regrettées, où le pacte de Bordeaux laissait le champ libre à toutes les combinaisons, la droite voudrait, du moins, lier les mains à l'habile et dangereux vieillard, l'avoir, ou à sa dévotion, ou à sa merci.

Lui, profite de l'embarras visible de la commission ; il ne songe qu'à obtenir, par ce moyen, de la majorité, des concessions sur lesquelles il s'appuierait ensuite pour se raidir contre elle. Ne pouvant vivre sans elle, ni avec elle, il compte vivre par elle et contre elle. C'est une sorte de tour d'adresse continué auquel il se

---

<sup>1</sup> *Occupation et Libération* (t. II, p. 182-192).

<sup>2</sup> Duc DE BROGLIE, *La Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin* (p. 75).

condamne pour durer et poursuivre son œuvre, tant que ses forces le lui permettront.

Ce fut donc, pendant deux mois et demi, entre M. Thiers et M. Dufaure, d'une part, et la commission, d'autre part, une lutte qui passionna d'abord l'opinion, puis finit par la laisser indifférente. Mais, en raison même de ces lenteurs, le malaise ne faisait que croître.

Selon que les affaires de la monarchie étaient en bonne ou en mauvaise voie, la brouille ou l'accord régnaient alternativement.

M. Thiers eut de fréquentes conversations avec les sous-commissions et fut entendu quatre fois par la commission plénière.

Janvier, février, s'écoulèrent à la recherche d'un terrain d'entente. Bien qu'il dit, assez irrévérencieusement, taxé de *chinoiser* les formalités dont on prétendait entourer, à l'avenir, son audition par l'Assemblée, M. Thiers inclinait lui-même vers l'idée d'un accommodement. Il ne pensait plus, en février 1873, raconte M. Jules Simon, qu'à achever la libération du territoire : *Je n'ai pas, disait-il, à m'occuper du reste, car aussitôt la convention signée, la majorité déclarera, par un beau décret, que j'ai bien mérité de la patrie, et elle me mettra par terre*<sup>1</sup>.

Harcelé journallement par cette lutte qui l'épuise, il poursuit ses négociations pour la grande affaire qui, désormais, lui tient uniquement au cœur. Lui laissera-t-on seulement le temps et l'autorité nécessaires pour conclure ?

Au début de février, il aborde, à la fois à Paris et à Nancy, les négociations décisives au sujet de l'évacuation : *J'ai vu M. d'Arnim, le 4 février, écrit-il à M. de Saint-Vallier, et j'ai commencé les pourparlers. Il a été plus aimable que de coutume... Ce que je lui ai proposé, à titre d'avant-projet susceptible de discussion, c'est de prendre un terme moyen, comme celui-ci par exemple : Le deuxième milliard payé en mai, on n'évacuerait pas les deux départements qu'on nous devrait, mais, en retour, on devancerait l'évacuation des deux autres départements d'un temps égal à celui dont nous aurions prolongé l'occupation des Vosges et des Ardennes. L'évacuation s'opérerait alors d'un seul coup, pendant que s'accomplirait le versement du troisième milliard (le troisième milliard restant à payer, c'est-à-dire, en réalité, le cinquième). Ainsi, par exemple, si le deuxième milliard était payé au 1er mai et le troisième au 1er septembre, on évacuerait totalement au 1er août.*

On le croirait à peine, le comte d'Arnim s'abstient encore de transmettre ces propositions si claires à Berlin. M. de Bismarck, averti par Nancy, en est réduit à faire l'aveu de la mauvaise volonté de son ambassadeur ; il réclame des renseignements plus précis. Dans la lettre qu'il écrit, le 5 février, à M. de Manteuffel, il déclare *que le terme de l'évacuation définitive n'est plus bien éloigné*. Il demande des détails sur les conditions pratiques dans lesquelles elle peut s'accomplir. M. de Treskow dit, le même jour, à M. de Gontaut-Biron *qu'on songe à l'évacuation sans garanties financières pour le mois d'août*, et celui-ci prévient aussitôt M. Thiers.

Enfin, le 18 février, dans une lettre qu'il écrit à M. de Manteuffel, M. de Bismarck reconnaît que le comte d'Arnim ne l'informe pas fidèlement et qu'entre les ouvertures transmises par celui-ci et les propositions de M. Thiers qui viennent

---

<sup>1</sup> Jules SIMON (t. II, p. 361).

par le canal de Nancy, il y a un point de divergence essentiel. Il sollicite des éclaircissements<sup>1</sup>.

On voit se préciser, du côté de l'Allemagne, une réserve qui depuis longtemps hante l'esprit de M. Thiers. Elle serait relative à Belfort, que l'Allemagne conserverait comme gage.

Pourquoi ? Combien de temps voilà les questions angoissantes qui se pressent dans l'esprit du président. Laissons-le parler encore : Il ne manque pas de gens qui disent que, lorsque tout sera payé, on prendra un prétexte pour garder Belfort et pour nous faire la guerre. Je ne le crois pas du tout ; mais notre devoir est de poser la question même la plus invraisemblable quand il s'agit d'une chose si grave, qui n'est pas moins que la paix ou la guerre ou peut-être la perte du pays lui-même... Il y a des choses qu'il ne faut jamais avoir l'air de croire possibles et dont, par conséquent, il ne faut pas parler... Dans l'Allemagne du Sud, surtout, on croit, parce qu'on le désire, que Belfort, ne nous sera pas rendu. Je suis convaincu que la Prusse n'oserait pas, devant l'Europe, commettre une pareille infamie... Cependant, je me comporte comme Fontenelle à qui on demandait s'il croyait aux revenants et qui disait qu'il n'y croyait pas, mais qu'il en avait peur.

Et M. Thiers, qui rumine dans sa tête toutes les manières de s'y prendre pour nous tirer de là, finit par demander à M. de Gontaut-Biron si celui-ci ne pourrait pas aller trouver l'empereur et lui tenir ce langage : Sire, vous êtes mieux qu'un grand roi, sous êtes un honnête homme ; je suis un honnête homme aussi. Eh bien, est-ce que je tromperais mon pays en lui disant qu'il peut, payer et que, son argent -donné, on lui rendra son territoire, tout son territoire ? Je suis sûr, ajoute M. Thiers, que l'accent d'un honnête homme comme vous sera tout-puissant aussi, et qu'en ayant la parole du roi lui-même, donnée à un parfait honnête homme, on pourra livrer la substance de notre pays pour avoir son territoire<sup>2</sup>.

M. Thiers est absorbé par sa lutte contre la commission des Trente. Le comte d'Arnim ne cesse de grossir, à Berlin, les difficultés et de pronostiquer la chute prochaine du président. M. de Bismarck est incertain. M. Thiers, de son côté, se rend compte qu'un succès à la commission consolidera sa situation à Berlin. Ses journées et ses nuits sont dévorées par ce va-et-vient de responsabilités et d'inquiétudes. Il écrit, le 9 février, à M. de Gontaut-Biron et affecte une confiance que, peut-être, il ne partage plus lui-même : Le danger est uniquement de gêner les élections en donnant des prétextes spécieux à ceux qui prétendent qu'on veut renverser la République, que, du reste, personne ne peut remplacer. Quant au règne des radicaux, il est loin, bien loin, et il faudrait, de la part de la droite, des montagnes de fautes pour amener M. Barodet et ses amis !...

Ce qui exaspère le président, c'est la prétention de la commission de le réduire au silence. Il l'accable de ses pétulantes boutades. Que veut-on faire de lui ? Un combattant avec le sabre cloué au derrière !... Un porc à l'engrais dans la préfecture de Versailles !! Un mannequin politique !!!

M. Thiers cède. Enfin, il croit devoir céder. Il se rapproche, il est vrai un peu froidement, du duc de Broglie qui mène la commission à son gré. Mais il veut, du moins, tirer parti de sa concession. Il acceptera les chinoiseries de la

---

<sup>1</sup> *Occupation et Libération* (t. II, p. 233).

<sup>2</sup> *Occupation et Libération* (t. I, p. 210).

commission, si celle-ci, par contre, adopte un article additionnel, arrêté en conseil des ministres, et portant qu'il serait statué, à bref délai, par des lois spéciales : 1° sur le mode d'élection de la future Assemblée ; 2° sur les attributions d'une deuxième Chambre ; 3° sur l'organisation du pouvoir exécutif, pour le temps qui s'écoulera entre la dissolution de l'Assemblée actuelle et, la constitution des deux nouvelles Chambres.

La commission se montre épouvantée de cet article présenté par M. Dufaure. M. Ernoul déclare que les mots à **bref délai** ont retenti à ses oreilles **comme un glas funèbre**. L'article additionnel est rejeté. Tout est à recommencer.

Les plus avisés ne désespéraient pas d'un accommodement. **L'affaire est trop grave**, disait plaisamment M. Batbie, **pour ne pas s'arranger**. C'est, en effet, ce qui arriva. Tout à coup, le 19 février, la commission se ravise et adopte, par 19 voix contre 7, l'article proposé par le gouvernement et modifié de la façon suivante :

L'Assemblée nationale ne se séparera pas sans avoir statué : 1° sur l'organisation des pouvoirs législatif et exécutif ; 2° sur la création et l'organisation d'une seconde Chambre ; 3° sur la loi électorale.

On laisse au gouvernement le soin de proposer des projets de loi sur les trois points ainsi énumérés. Voilà, posée, la première assise de la future constitution républicaine.

Que s'était-il passé ? Une fois de plus, les espérances des monarchistes relativement au succès prochain de la fusion s'étaient évanouies. La lettre du comte de Chambord à Mgr Dupanloup était intervenue. Les orléanistes, las de se traîner aux pieds des légitimistes, avaient compris qu'ils n'avaient plus d'autre tactique à adopter que de gagner du temps. Ou on laisserait le comte de Chambord ou on s'en remettrait à la destinée.

Maitres de la majorité de la commission des Trente, ils avaient donc voté le projet auquel se ralliait le gouvernement. Ainsi, faussant, pour la première fois, compagnie au parti légitimiste, ils se trouvaient, par une sorte de fatalité qui les poursuivra jusqu'à la fin, travailler à la consolidation de la République.

Nommé rapporteur, le duc de Broglie donna lecture de son rapport à l'Assemblée nationale, le 21 février 1873. Toutes les questions de principe étant réservées, le projet se bornait, pour le présent, comme le dit spirituellement M. Ricard, à régler le cérémonial de l'entrée du président de la République à la Chambre et celui de sa sortie.

Quand M. Thiers voudra être entendu par l'Assemblée, il en fera la demande par un message. Aussitôt après la lecture du message, la discussion sera suspendue, et le président sera entendu le lendemain, à moins d'un vote formel. La séance sera levée après le discours présidentiel et la discussion ne reprendra qu'il une séance ultérieure, hors la présence du président de la République.

C'est l'article premier du projet de loi. L'article 2 règle le mode de promulgation des lois et consacre le droit de veto du président. L'article 3 porte que le veto du président ne pourra pas **s'appliquer aux actes par lesquels l'Assemblée nationale exercera le pouvoir constituant qu'elle s'est réservé dans le préambule de la loi**.

L'article fi organise la responsabilité ministérielle, en spécifiant que les interpellations sont adressées, non au président de la République, mais aux

ministres. Celui—ci pourra, néanmoins, être entendu dans les discussions des interpellations ou des pétitions relatives à la politique extérieure.

Dans les interpellations relatives à la politique intérieure, le président de la République pourra également être entendu, si, par une délibération spéciale, le conseil des ministres déclare que les questions soulevées se rattachent à la politique générale et engagent la responsabilité du chef de l'État.

Enfin, le dispositif introduit dans la loi, à la demande du gouvernement, et relatif à l'organisation constitutionnelle, est adopté en dernière analyse. Il constitue l'article 5 et dernier du projet.

La lecture du rapport du duc de Broglie fut accueillie par les applaudissements du centre gauche, par un froid silence de la droite et par des rumeurs et des protestations des légitimistes. *C'est une abdication et un acte de servilité* cria M. Hervé de Saisy.

L'animosité des légitimistes était si vive contre les orléanistes, que la *Correspondance Saint-Chéron*, organe demi-officiel de leur parti, publiait une lettre concluant ainsi : *Si les princes d'Orléans ne cherchent pas à faire oublier le passé de leur famille et la révolution de Juillet, ils s'exposeront à perdre leurs droits d'hérédité au trône, après le règne éventuel d'Henri V.*

La transaction intervenue entre le gouvernement et la commission tendait à annuler M. Thiers et réservait l'avenir. Elle prétendait faire le lit d'un roi constitutionnel en organisant la responsabilité ministérielle. En supprimant l'action directe de M. Thiers sur l'Assemblée et sur le pays, elle rendait possible son remplacement, à bref délai, par un personnage n'ayant ni son autorité ni sa capacité politique.

La discussion du projet de loi, commencée en séance publique le 27 février, se poursuivit jusqu'au 13 mars 1873. La question était épuisée ; chaque groupe exposa, par la bouche de ses principaux orateurs, des doctrines ou des opinions sans grand intérêt, puisque les positions étaient arrêtées.

M. de Marcère, M. de Castellane, M. Haëntjens, M. Gambetta, M. de Laboulaye, M. Ricard prirent part à la discussion.

Invité par MM. Le loyer et Bertault à faire connaître son avis, M. Thiers parla dans la séance du 4 mars. Le président de la République essaya de concilier le pacte de Bordeaux avec le message du 13 novembre, de maintenir l'équilibre entre la droite et la gauche ; il se réjouit de son accord avec la commission des Trente et se montra, par-dessus tout, désireux d'obtenir une majorité.

Enfin, le 13 mars 1873, par 407 voix contre 225, le projet de loi fut voté. Pour le public, ce qui parut le plus clair, c'est qu'on éloignait M. Thiers de la tribune.

Dans son rapport sur la constitution Rivet (31 août 1871), M. Vitet, membre de la majorité, jugeait ainsi, par anticipation, l'œuvre de l'Assemblée nationale : *Si, par respect pour les principes, nous allions proposer à la France que, désormais, son incomparable orateur n'ouvrira plus la bouche et ne parlera que par message, la France serait tentée d'en rire et je ne veux pas dire ce qu'elle penserait de nous.*

On s'entend Pendant que les travaux de la commission des Trente se prolongeaient pour arriver à ce piètre résultat, le malentendu entre Paris et Berlin s'était dissipé, grâce aux communications officieuses échangées à Nancy. On affirmait, à Berlin, qu'il ne restait plus qu'à convaincre le roi. Le 1er mars, M.

de Gontaut-Biron télégraphie : J'ai dîné ce soir chez M. de Bismarck. Il a soumis à l'empereur les propositions de M. Thiers. Il espère obtenir, d'ici à un ou deux jours, l'assentiment de Sa Majesté pour l'évacuation de tout le territoire au 1er juillet ; Belfort et son canton demeurent seuls occupés jusqu'à l'entier paiement du cinquième milliard<sup>1</sup>. Le 2 mars, le prince de Bismarck adresse au général de Manteuffel, pour être communiqué à M. de Saint-Vallier, le télégramme suivant :

Je viens de soumettre au roi les propositions contenues dans la lettre de M. Thiers à M. de Saint-Vallier, et Sa Majesté a donné l'ordre de vous faire connaître qu'elle accepte les propositions de Son Excellence M. le président de la République. Des instructions dans ce sens sont envoyées à M. le comte d'Arnim. Toutefois, en raison de certaines craintes de désordre qui existent en France, dans le public, les journaux et à l'Assemblée, pour le moment de notre départ. (on retrouvait encore ici l'effet des allégations de l'ambassadeur), la ville de Belfort, qui ne fait pas partie des quatre départements, devra rester occupée jusqu'à l'entier paiement, mais pour être évacuée aussitôt après.

Voilà donc cette réserve, relative à Belfort, cette *infamie* de Belfort, que M. Thiers appréhendait depuis si longtemps. Quelle catastrophe, au moment où l'on croit aboutir ! Tout est donc remis en question ! Les alarmes les soupçons, n'étaient que trop fondés. L'état-major l'emporte : on ne veut pas rendre cette ville à la France, ou du moins, on la garde comme un gage suprême et un dernier moyen de pression !

Cependant, le général de Manteuffel se porte garant de la parfaite loyauté de l'Allemagne. Il m'a déclaré, sur l'honneur, écrit, le 3 mars, le comte de Saint-Vallier, que son gouvernement n'avait jamais eu la velléité de garder Belfort, de violer, aux yeux de l'Europe et du monde, un traité solennel, enfin qu'il me répondait que Belfort serait évacué le jour même de l'entier paiement. Il m'a conjuré de vous transmettre ses paroles, ajoutant : *M. Thiers sait que je suis un honnête homme et que je ne m'avancerais pas si je ne croyais pouvoir le faire loyalement*<sup>2</sup>.

M. de Bismarck lui-même proteste auprès de M. de Gontaut-Biron contre les intentions qu'on lui prête. Il les juge blessantes. D'ailleurs, *c'est à prendre ou à laisser*.

M. de Manteuffel écrit à M. de Saint-Vallier, le 10 mars, cette lettre écrite pour M. Thiers : J'ai reçu un télégramme qui me prouve qu'il n'y a pas ombre d'idée dans la tête de Bismarck de vouloir déflorer les traités et de garder, sous quelque prétexte que ce soit, Belfort... Belfort vous sera rendu avec le dernier paiement... Je trouve que nous, Prussiens, commettons une faute politique en ne montrant pas, à vous, Français, assez de confiance. Ne tombez pas dans la même faute en vous méfiant à cause de Belfort.

M. Thiers commence à se rassurer ; mais il craint que l'effet produit sur l'opinion n'affaiblisse la satisfaction qu'allait causer la publication de la convention. Il se déclare prêt à signer ; il fait cependant un dernier effort et supplie qu'on renonce à la réserve formulée.

---

<sup>1</sup> *Occupation et Libération* (t. II, 250).

<sup>2</sup> *Occupation et Libération* (t. II, p. 261-291).

Berlin veut en finir, et M. de Bismarck, non sans humeur, propose de substituer Verdun à Belfort. Malgré l'hostilité du comte d'Arnim, qui va jusqu'à garder par devers lui le texte de la convention définitive qu'il a ordre de communiquer dès le 3 mars à M. Thiers, malgré les bruits fâcheux qui se répandent, sur la santé du président, et qui, un moment, inquiètent Berlin, l'accord va s'établir.

L'entretien décisif a lieu, le 11 mars, à Berlin, entre M. de Gontaut-Biron et le prince de Bismarck. Celui-ci est accablé de travail, engagé devant le parlement dans les plus graves discussions. Il prévoit des difficultés religieuses et parlementaires : il veut avoir la tête libre. Il parle donc avec vivacité à l'ambassadeur : **Nous n'avançons pas**, dit-il ; **on m'écrit de Paris des choses étonnantes sur les sentiments qui prévalent à notre endroit en France et à Paris. Les Français errent singulièrement dans le domaine de la fantaisie. Il y en a beaucoup, parait-il, qui, de bonne foi, nous soupçonnent d'arrière-pensée, au sujet du traité que nous avons signé avec vous. Ou prétend que nous ne l'exécuterons pas. Eh ! s'il en était ainsi, nous serions mis au ban de l'Europe... Vous ne devez pas douter un instant que nous exécuterons le traité et tout le traité. S'il ne l'était pas de notre fait, ajouta le prince en souriant, je n'engage à aller me constituer prisonnier à Paris. On parle de Belfort ; il parait même qu'on dit chez vous que le *parti militaire* ne me pardonne pas de vous avoir restitué cette place forte. C'est une erreur. Tenez-vous à rentrer un peu plus vite en possession de Belfort ? Est-ce l'occupation de cette place qui vous tourmente ? Laissez-nous jusqu'à l'entier paiement un autre gage matériel équivalent, Toul, Verdun, par exemple : alors nous évacuerons Belfort en même temps que les quatre départements...**

Cette indication est relevée par l'ambassadeur qui, la précise. M. de Bismarck ne la retire pas : **Eh bien !** dit même le prince avec bonne humeur, **voulez-vous substituer Toul ou Verdun à Belfort, comme dernier point d'occupation ?** Le mot est transmis à M. Thiers qui s'en empare.

Il télégraphie, le 12 mars : **Je suis prêt à signer aux conditions suivantes : Verdun substitué à Belfort — Quatre semaines pour l'évacuation des quatre départements — Dix jours pour l'évacuation de Verdun, la substitution, à laquelle il faut tenir, étant définitivement acceptée — Dernier terme d'évacuation, 1er septembre. Ces conditions admises, nous pouvons nous entendre en deux heures sur la rédaction.**

M. de Bismarck, non sans hésitation et discussion, accepte la solution qu'il a proposée lui-même. Le 12 mars, dans le discours d'ouverture du Reichstag, il fait une allusion très claire à l'entente sur l'évacuation anticipée. Cependant, le 14 mars, on essaye encore de revenir, à Berlin, sur la question de Belfort-Verdun. M. Thiers tient bon. Le 14 mars, M. de Gontaut-Biron télégraphie : **Tout est arrangé.** Le 14, une difficulté, qui pouvait devenir grave, est soulevée encore. Jusqu'à la dernière minute, tout reste en suspens.

Enfin, le 15 mars, à cinq heures quarante-six, M. de Gontaut-Biron envoie la dépêche : **Le traité a été signé à cinq heures.**

M. de Bismarck n'avait pas voulu laisser au comte d'Arnim le soin de conclure un acte si important. Les protocoles sont échangés à Berlin et signés par le chancelier et par l'ambassadeur de France, le vicomte de Contant-Biron. Les deux clauses principales de la convention étaient consacrées l'une à l'anticipation des versements, l'autre à l'évacuation parallèle des départements occupés. La France s'obligeait à payer, avant le 10 mai 1873, les cinq cents millions qui



devaient l'être seulement au 1er mars 1874, et quant au dernier milliard échéant le 1er mars 1875, elle le payerait en quatre termes, les 5 juin, 5 juillet, 5 août et 5 septembre 1873.

Par contre, l'Allemagne prenait l'engagement d'évacuer les quatre départements encore occupés (Ardennes, Vosges, Meurthe-et-Moselle et Meuse), à l'exception de la place de Verdun et d'un rayon de trois kilomètres, dans un délai de quatre semaines, à partir du 5 juillet 1873.

C'était, pour les territoires occupés et pour les populations elles-mêmes, la libération anticipée de près de deux ans !

Donc, le 17 mars, deux jours après le vote de la loi qui modifiait ses pouvoirs, M. Thiers donne communication à l'Assemblée de la convention libératrice. Cette communication, faite par M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, est accueillie par de longues acclamations. M. Christophle, président du centre gauche, propose de voter, immédiatement, une motion ainsi conçue : [L'Assemblée nationale déclare que Monsieur le Président de la République a bien mérité de la patrie](#)

La droite reste un moment silencieuse : la passion politique professe l'ingratitude. M. Saint-Marc Girardin intervient assez maladroitement. Il soutient un autre ordre du jour où l'Assemblée [se félicitait elle-même d'avoir accompli une partie essentielle de sa tâche](#). Un débat assez confus s'engage. Les sentiments étaient si mélangés qu'un membre de la droite s'écrie : [Trois quarts d'apothéose, c'est assez !](#) Enfin une motion qui réunit les deux ordres du jour est votée à l'unanimité.

Une délégation du bureau fut chargée de porter la déclaration de l'Assemblée à la connaissance de M. Thiers. La gauche entière se joignit à la délégation. La droite s'abstint. M. Thiers répondit aux félicitations du bureau par cette simple phrase : [De tous les efforts que j'ai faits, la meilleure récompense, celle qui me touche le plus, c'est le témoignage que vous m'apportez de la confiance du pays et de l'Assemblée qui le représente](#).

Le jeudi suivant., l'Académie française, sur la proposition de M. Legouvé, déclara que c'était pour elle un honneur de compter dans son sein les hommes qui avaient signé le traité de libération, et elle délégua son bureau auprès de M. Thiers et de M. de Rémusat pour les remercier. Dans le pays, un grand nombre de corps délibérants s'unirent à ces manifestations.

Parmi les félicitations innombrables que reçut M. Thiers, nous n'en mentionnerons qu'une seule : de toutes, ce fut, peut-être, celle qui lui fut le plus sensible ; elle émanait de M. Guizot. L'ancien président du conseil du roi Louis-Philippe s'exprimait en ces termes :

Mon cher Confrère,

Je ne veux pas laisser passer l'événement le plus heureux et l'acte le plus considérable de votre vie publique sans vous en féliciter et sans m'en féliciter avec vous et avec toute notre patrie.

C'est un bonheur et un honneur grand et rare d'avancer le jour où la France rentrera pleinement en possession d'elle-même, de toute son indépendance et de toute sa dignité en Europe. Vous avez agi en vrai et efficace patriote.

Je vous souhaite de trouver la reconnaissance du pays au niveau du service. C'est la seule récompense qui soit digne du service même et de celui qui l'a rendu.

Je prends plaisir, mon cher Confrère, à vous exprimer mes bien sincères et bien affectueux sentiments.

GUIZOT.

Le lendemain du vote de l'Assemblée, au conseil des ministres, M. Jules Simon dit, en riant, au président de la République : *Voilà votre œuvre accomplie ; il faut dire votre *nunc dimittis*.*

Regardant son ami d'un air pensif, M. Thiers répondit :

*Mais ils n'ont personne !*

— *Ils ont le maréchal de Mac Mahon*, répliqua M. Jules Simon.

— *Oh ! pour celui-là, fit vivement M. Thiers, j'en réponds, il n'acceptera jamais*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> J. SIMON, *Gouvernement de M. Thiers* (t. II, p. 308).

## CHAPITRE X. — LE 24 MAI.

Lutte des partis. — Les marchés de la guerre ; attaques contre M. Challemel-Lacourt. — Le régime municipal de Lyon. — Pétition du prince Napoléon, à propos de son expulsion ; pacte entre les trois partis monarchistes. — Démission de M. Jules Grévy ; M. Buffet, président de l'Assemblée nationale. — Les élections du 27 avril 1873 ; M. Barodet est élu à Paris. — Nouvelles élections le 11 mai. Démission de MM. Jules Simon et de Goulard. — Conciliabules pour le choix d'un candidat à la présidence ; on se met d'accord sur le nom du maréchal de Mac Mahon. — M. Thiers remanie son ministère. — Interpellation de la droite. — M. Thiers dépose des projets de loi relatifs à l'organisation des pouvoirs publics. Séance du 23 mai ; discours du duc de Broglie et de M. Dufaure. — Séance du 24 mai, discours de M. Thiers ; déclaration de M. Casimir-Perier ; le groupe Target. — M. Thiers, mis en minorité, donne sa démission. — Le maréchal de Mac Mahon est élu président de la République. — Conclusion.

I

Alors que le gouvernement avait tant de peine à maintenir l'équilibre entre les partis, ceux-ci, arrivés au comble de l'exaspération, se précipitaient l'un contre l'autre avec fureur. L'édifice mesquin construit par la commission des Trente, les fragiles barrières élevées par la prévoyance de M. Thiers, rien ne pouvait résister à la tourmente qui allait secouer bientôt l'Assemblée nationale et le suffrage universel lui-même. Le duc d'Audiffret-Pasquier avait déclaré, d'un ton de menace, dans sa réponse récente à M. Gambetta au sujet des pétitions, que la commission des marchés n'avait pas dit son dernier mot. Celle-ci devint, en effet, un instrument de combat.

Dans les derniers jours de janvier, on avait visé un député marquant de la gauche, un ami de M. Gambetta, l'un des principaux collaborateurs de la *République française*, M. Challemel-Lacourt, ancien préfet du Rhône, à propos des marchés conclus à Lyon.

M. Challemel-Lacourt était une des physionomies les plus hautes du parti républicain. Ancien élève de l'École normale supérieure, proscrit du 2 Décembre, écrivain de grand talent, esprit ardent et sarcastique, orateur déjà réputé, mais dont on ne connaissait pas encore toute l'ampleur, il était de ceux qui tiennent en respect les médiocrités. Peu fait pour l'action, il avait cependant, comme préfet de la Défense nationale à Lyon, déployé une réelle énergie ; il s'était fait de nombreux ennemis. Marseille l'avait nommé membre de l'Assemblée nationale aux élections partielles.

Il eut à répondre sur deux chefs d'accusation : mauvaise gestion financière et mollesse à l'égard des menées de l'Internationale. L'attaque directe, préparée de longue main, devait agir puissamment sur l'opinion. Le comte de Paris assistait à la séance du 30 janvier, où l'affaire fut discutée.

On avait cru s'en prendre à un homme : on avait déchaîné l'éloquence. M. Challemel-Lacourt, de forte carrure, le teint coloré, les yeux bleus, la barbe déjà blanche, froid et hautain, s'empare de la tribune. Il y reste pendant trois heures, parlant lentement, pesant ses mots, lançant, parfois, un trait imprévu, tenant tête à ses adversaires que son sang-froid irrite et qui l'attaquent avec fureur.

Il réfute les accusations de la commission en entrant dans le détail des faits, mais aussi en traçant un tableau animé de l'œuvre de la Défense nationale dans la région de l'Est. Il élève alors la voix et rend à la France, luttant **sous le pied de l'étranger**, un magnifique hommage.

Par contre, il fait le procès de la commission des marchés qu'il accuse **de prendre à tache de fournir à la France des prétextes de se mépriser**. Il résume, en un passage hautement modéré et animé d'une ironie philosophique, toute l'œuvre de la commission : **Vous ne relevez pas un fait de malversation, vous ne relevez pas un fait de dilapidation. Cela manque dans votre rapport. Mais ce qui y abonde, ce sont les insinuations, les railleries, ce sont les duretés, ce sont les paroles dont le public abuse. Vous ne les avez pas épargnées ! Vous avez biché la bride à votre passion ! Vous vous êtes dit : Qui nous demandera compte d'un peu de passion contre des adversaires politiques ? Il y a des esprits qui croient que la passion politique excuse tout ; qu'il est permis, pour combattre un adversaire, de le déshonorer, qu'on peut faire croire à l'existence de faits qui entachent l'honneur et qui n'existent pas ! Je dis qu'on se trompe. La passion politique, elle-même, a sa limite ; cette limite, c'est la justice ; cette limite, c'est, la vérité ! Et il y a quelque chose de plus grave qu'un adversaire maltraité, qu'une vérité déguisée, que la justice blessée : c'est le triste et funeste exemple qu'on donne par là à une nation qu'on se propose d'instruire et de moraliser !**

La droite écoutait en silence ces paroles si belles, honneur de la pensée et de la langue françaises. Mais son admiration ne désarme pas sa colère. La fureur politique ne se laisse pas fléchir. Elle s'enveloppe dans son infatuation comme le Romain dans le pan de toge qui l'aveugle. Cet art, cette parole sont pourtant le patrimoine de la nation. Demain, vous les célébrerez vous-mêmes...

Non, la passion l'emporte. M. Challemel-Lacourt, n'étant pas un malhonnête homme, on s'efforce d'en faire un préfet sanguinaire. A peine était-il descendu de la tribune que M. de Carayon-Latour l'y remplace. Celui-ci affirme avoir vu, sur le bureau du général de Bressoles, un rapport du maire de Vénissieux (Rhône) qui incriminait le bataillon des mobiles de la Gironde, alors que lui, M. de Carayon-Latour, était leur chef. En marge de ce rapport, il y avait, écrit de la main, dit-il, de l'ancien préfet du Rhône, ces mots : **Faites-moi fusiller tous ces gens-là !**

M. Challemel-Lacourt ne peut qu'à grand'peine obtenir le silence pour s'expliquer. Il réclame la production du document. Nouveau tumulte, auquel le président ne réussit à mettre fin qu'en levant la séance.

Par deux fois, l'incident revint devant l'Assemblée avec une violence croissante. M. Challemel-Lacourt protesta toujours que sa mémoire ne lui rappelait rien de semblable et exigea la production du document, répétant, avec une insistance fameuse, une phrase, toujours la même : **Je demande la pièce ! il faut la pièce !** On ne put la trouver.

Le débat resta sans solution, de même que l'incident — à supposer qu'il se soit produit — n'avait eu aucune suite dans la réalité.

La commission avait dit modifier ses conclusions et se bornait à demander le renvoi de son rapport aux ministres de la guerre, des finances et de la justice pour qu'il fût statué sur une réclamation de huit millions formulée par la ville de Lyon. On ajouta à cette motion un blâme pour les procédés révolutionnaires de la municipalité lyonnaise, qui avait substitué le drapeau rouge au drapeau national. Or, M. Challemel-Lacourt avait lutté contre elle, au péril de sa vie. Ce fut, cependant, cette motion qui fut votée, par 559 voix contre 42.

La plus violente attaque dirigée contre le gouvernement de la Défense nationale, et où il paraissait d'abord qu'il s'agissait d'actes tyranniques et de prévarication, avait abouti à un vote unanime contre le drapeau rouge.

Mais l'ensemble du débat sur la question lyonnaise n'était pas vidé. Il devait se rouvrir à l'occasion de l'organisation municipale de cette grande ville. Rendez-vous est pris pour ce débat au 30 mars. L'Assemblée avait fait trêve à ses passions pour voter le budget et la loi de libération.

Le 30 mars, la majorité se compte et essaie sa force en discutant la pétition du prince Napoléon protestant contre l'arrestation dont il avait été l'objet, le 12 octobre précédent. Les temps sont bien changés ; car ce sont des légitimistes comme MM. Fresneau et Depeyre qui font, maintenant, le procès de l'arbitraire gouvernemental. Le nouveau chef de la droite, M. de Broglie, tient à confirmer le pacte qui unit les trois partis monarchistes.

M. Dufaure rappelle la déchéance de l'empire prononcée à Bordeaux ; il donne des preuves concluantes de la conspiration bonapartiste. Le gouvernement doit se contenter, au sujet d'un acte émanant de l'autorité personnelle du président, de l'ordre du jour pur et simple, et celui-ci n'est voté que par 334 voix contre 298.

Le lendemain, s'ouvre le débat au sujet du régime municipal de Lyon.

Après Paris, Lyon était la ville la plus agitée par les suites de la révolution du 4 Septembre. Catholiques et libres-penseurs y luttèrent avec l'ardeur convaincue qui caractérise les sentiments de cette noble et grave cité. Inférieur en nombre, le parti catholique déclarait subir une oppression intolérable. La droite de l'Assemblée considérait comme un devoir de lui venir en aide.

A la séance du 3 février 1873, le baron Chaurand, ardent catholique, avait déposé une proposition de loi supprimant la mairie centrale et soumettant Lyon à un régime analogue à celui de Paris.

La discussion fut aigre. M. de Goulard, ministre de l'intérieur, s'était mis dans une position assez délicate en adhérant au projet du baron Chaurand, tandis que M. Thiers était favorable à une entente avec la gauche. Le vicomte de Meaux était le rapporteur du projet-, qui devait être adopté, le 4 avril, par 471 voix contre 173.

Les esprits étaient dans un état d'irritation tel qu'un incident, qui se produisit au cours du débat, prit, soudain, des proportions imprévues :

Dans la séance du 1er avril, un des membres les plus réputés de la gauche, M. Le Royer, ancien procureur général à Lyon, **homme froid et sévère**, dit M. Thiers, était à la tribune ; il répondait au discours du rapporteur, M. le vicomte de Meaux. Celui-ci l'avait embarrassé en faisant certaines citations tendant à mettre l'ancien magistrat, devenu député de la gauche, en contradiction avec lui-même. M. Le Royer, tout en discutant vivement les allégations du vicomte de Meaux,

prononce la phrase suivante : J'arrive maintenant à l'examen de ce qu'a ajouté M. le rapporteur, à ce *bagage* du rapport...

Un député de la droite interrompt alors eu s'écriant : Ce n'est pas parlementaire ; ce mot *bagage* n'est pas digne de l'Assemblée. Aussitôt, une tempête s'élève. La droite est debout. C'est une impertinence, s'écrie M. de Grammont.

En vain, M. Le Royer explique qu'aucune intention injurieuse n'était dans sa pensée. Il prend à témoin les membres mêmes de la commission, qui opinent, que le mot *bagage* est employé dans un sens parfaitement acceptable. Rien n'y fait. M. de Grammont répète que le mot *bagage* est une impertinence. Sur quoi, M. Le Royer déclare qu'il descendra de la tribune, si M. de Grammont n'est pas rappelé à l'ordre.

M. Grévy présidait. Il faut placer ici le récit de M. le vicomte de Meaux : Depuis un moment, le président Grévy était distrait : une belle étrangère, avec laquelle il était en coquetterie réglée et fort innocente du reste, assistait à la séance ; nous étions au 1er avril ; je ne sais pourquoi, elle était fâchée contre lui, ce jour-là, et voulut lui jouer un tour. Elle avait, dans sa poche, la photographie d'une vieille gouvernante anglaise ; elle l'enveloppa d'une série de papiers parfumés et fit porter le poulet avec une adresse de la plus séduisante écriture au président, alors au fauteuil. Celui-ci avait déjà découvert la belle dans la tribune où elle s'abritait ; il déplia le joli paquet, croyant y trouver gracieux visage et gracieux message. La vue soudaine de la maussade figure excita sa colère, et sachant bien d'où venait le coup, il regarda la dame, rouge de dépit. C'était le moment où la dispute de M. le marquis de Grammont et de M. Le Royer soulevait un tumulte. Le président, absorbé par son mécompte et ne discernant guère de quoi il s'agissait, rappela le marquis de Grammont à l'ordre.

Celui-ci adresse des excuses ironiques à M. Le Royer et il tourne sa fureur contre le président Grévy. La droite entière soutient le député exaspéré. Les habiles comprennent que l'occasion est propice pour renverser le dernier obstacle à la réalisation de leurs projets.

M. Grévy était susceptible ; peut-être avait-il dès lors, de son côté, d'autres desseins. Au milieu d'une accalmie, il indique qu'il ne restera pas au fauteuil. Le lendemain 2 avril, il adresse à l'Assemblée sa démission. Il est aussitôt réélu ; il persiste<sup>1</sup>.

On vota le 4, pour le choix de son successeur.

---

<sup>1</sup> M. Grévy avait été nommé huit fois président de l'Assemblée nationale depuis le 16 février 1871. A chaque scrutin, le chiffre des voix par lequel il était élu diminuait. Rien ne donne une idée plus précise des progrès de la coalition qui devait aboutir au 24 Mai, que le résultat des scrutins successifs pour l'élection présidentielle. En voici le tableau :

16 février 1871	519	voix
16 mai 1871	506	—
16 août 1871	461	—
5 décembre 1871	511	—
5 mars 1872	494	—
5 juin 1872	459	—
12 novembre 1872	462	—
17 février 1873	429	—

A ce dernier scrutin, 98 membres du centre droit votèrent ostensiblement avec un bulletin blanc. M. Grévy ne pouvait se méprendre sur les intentions de la majorité.

M. Martel avait été opposé, par la gauche, à M. Buffet, du centre droit. On savait que la candidature de M. Martel était agréable à M. Thiers. Or, M. Buffet fut élu par 304 voix contre 285 données à son compétiteur républicain. M. Buffet n'obtenait que six voix de plus que la majorité absolue, et seulement dix-neuf voix de plus que son concurrent. Telle était la situation exacte des partis dans l'Assemblée.

Celle-ci avait désormais un président de combat.

La convention d'évacuation était signée ; la réconciliation était survenue entre les orléanistes et les légitimistes ; l'accord était conclu avec les bonapartistes : rien ne s'opposait plus au renversement de M. Thiers. C'était la première fois, dit M. le vicomte de Meaux, que la majorité de l'Assemblée s'accordait sur un choix destiné à contrecarrer M. Thiers ; cet accord lui présageait une chute dont M. Buffet devint l'instrument. Sans Buffet, l'attaque qui devait renverser M. Thiers n'aurait pas eu de chance d'aboutir ; et c'était là, sans doute, ce que le duc de Broglie avait calculé, en poussant à cette élection, non qu'il fût, dès lors, irrévocablement décidé à l'attaque, mais il commençait à la prévoir et à la préparer.

M. Buffet, député des Vosges, était alors dans la force de l'âge. C'était un homme de haute taille, les favoris noirs, la figure et la tournure sans grâce, les traits rudes. Honnête homme, laborieux, minutieux, éplucheur, tenace, c'était un parlementaire déclaré ; il avait été ministre du prince-président et avait donné sa démission ; il avait été ministre dans le cabinet Ollivier et avait donné sa démission ; il avait eu, jusque-là, une vie politique tourmentée et sans grand éclat. D'après les papiers des Tuileries, M. Roulier le jugeait en ces termes : M. Buffet est un esprit doctrinaire et pourtant toujours indécis, qui ne se donnera jamais tout entier, qui se présentera dans une combinaison ministérielle avec des conditions et un programme sur les choses et sur les personnes.

Il avait compté parmi les amis politiques de M. Thiers. Celui-ci lui avait offert, dans son premier cabinet, après la guerre, le portefeuille des finances ; il ne l'avait pas accepté, et s'était, dès lors, séparé du président. Il boudait, sans qu'il fût facile de deviner pourquoi. Républicain d'abord, puis bonapartiste, il devenait lentement, avec la même bonne foi incontestable, partisan de la monarchie parlementaire.

M. Buffet s'installa au fauteuil le 5 avril. Après avoir assuré l'Assemblée de son impartialité, il traça, dans les termes suivants, le programme des travaux futurs :

Nous avons, disait-il, accompli, avec l'habile et patriotique concours de l'illustre président de la République, la première partie de notre tâche. La seconde n'est pas moins importante ni moins difficile. Il nous reste à donner à notre pays, éprouvé par de si cruelles catastrophes, toutes les garanties de sécurité et d'avenir qu'il nous sera possible de lui procurer. Nous ne faillirons pas à ce devoir.

L'heure des vacances allait sonner. Avant de se séparer, l'Assemblée vota, à l'issue d'une discussion longue et confuse, la loi accordant une indemnité de 240 millions, à titre de réparation, pour le préjudice causé aux populations par la guerre. La somme fut partagée en parties égales entre Paris et les départements. La mesure fut considérée comme marquant les mauvaises dispositions de l'Assemblée à l'égard de la capitale.

Enfin, après une session de cinq mois, l'Assemblée s'ajourna, le 7 avril 1873, jusqu'au 19 mai suivant.

## II

L'incident lyonnais n'était pas clos ; il devait avoir ses suites devant le suffrage universel. Le parti républicain était mécontent de M. Thiers. Les conciliabules de la commission des Trente et, l'entente intervenue entre elle et le président l'avaient rempli d'inquiétude ; il sentait que la République était à la merci d'un coup de majorité. On se demandait si M. Thiers était un gardien assez vigilant d'un régime politique vers lequel il inclinait dans un jeu d'équilibre trop savant. La vigueur agressive de M. Dufaure déplaisait aux députés républicains. Les violences des dernières séances avaient exalté les esprits. On était décidé à [donner une leçon](#) à M. Thiers.

Justement, pendant les vacances, des élections partielles devaient se produire, et notamment à Paris pour remplacer M. Sauvage, décédé. Le scrutin était fixé au 27 avril.

Le 22 mars, les maires de Paris, venus à Versailles pour féliciter M. Thiers de la conclusion du traité avec l'Allemagne, l'avaient entretenu des élections prochaines. Au cours de l'entrevue, le président avait fait large part, au ministre des affaires étrangères, M. de Rémusat, des services rendus au pays. M. de Rémusat était un ancien royaliste, esprit distingué, rallié, avec M. Thiers, à la République. L'idée de sa candidature à Paris naquit de cet entretien.

M. Thiers crut que Paris voterait comme l'année précédente, et qu'au lendemain de l'acte consacrant la libération du territoire, il tiendrait, à donner au président une marque de confiance. Celui-ci se montra donc favorable à la candidature de M. de Rémusat. M. de Rémusat, lui, hésitait. Le conseil des ministres était partagé. M. Thiers tint bon. Peut-être, comme le dit finement le duc de Broglie, avait-il conçu l'idée [de faire consacrer la satisfaction nationale par une sorte de plébiscite](#)<sup>1</sup>.

Il comptait sans la mauvaise humeur des républicains. On disait couramment que la candidature Rémusat était une intrigue monarchiste et que la politique de M. Thiers menait fatalement à une restauration orléaniste, en passant par la présidence du duc d'Aulnaie.

A la suite d'un travail souterrain, auquel fut mêlé un agitateur équivoque, M. Portalis, alors rédacteur en chef du *Corsaire*, une pression se produisit sur les chefs du parti républicain, et la plupart d'entre eux se rallièrent, non sans hésitation, à la candidature de M. Barodet, ancien instituteur, ancien maire de Lyon. A propos des récents incidents parlementaires, on prétendait unir, dans une manifestation éclatante, la démocratie parisienne et la démocratie lyonnaise. M. Barodet reconnaissait lui-même, dans sa profession de foi, qu'il était un serviteur [modeste](#) de la République.

Les hommes les plus considérables du parti, MM. Edmond Adam, Paul Bert, Louis Blanc, Challemel-Lacourt, Gambetta, Bouvier, adressèrent aux électeurs de Paris une proclamation qui produisit un grand effet. Ils dénonçaient le caractère [officiel](#)

---

<sup>1</sup> Duc DE BROGLIE, *La Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin* (p. 95).



de la candidature de M. de Rémusat ; ils affirmaient que la cause de la République, de la démocratie, de l'ordre républicain, de la paix sociale était intimement liée au succès de la candidature de M. Barodet.

Les modérés, MM. Grévy, Littré, Langlois, Cernuschi, comprenant toute la gravité de la situation et le péril imminent qui menaçait M. Thiers et la République, soutenaient la candidature de M. de Rémusat. La gauche proprement dite et le centre gauche avaient Copiné, sous la présidence de M. Hippolyte Carnot, un comité pour appuyer le ministre des Affaires étrangères. M. Jules Grévy avait notamment autorisé la publication de la déclaration suivante :

Au point de vue de l'affermissement de la République, disait-il, la candidature de M. Barodet est une grande faute.

Dans la situation difficile que lui font les partis de l'Assemblée, le gouvernement a besoin qu'on lui donne de la force contre les ennemis de la République et non un avertissement intempestif, qui ne serait pour lui qu'un échec et un affaiblissement plein de périls. M. Jules Grévy.

Il est d'ailleurs souverainement impolitique, lorsque le pays, se dégageant de ses longues préventions, vient enfin à la forme de gouvernement appropriée à son état social, la seule qui puisse fermer l'ère de ses révolutions et lui restituer, avec l'ordre, la paix et la liberté, sa prospérité et sa grandeur, de fournir des prétextes à ceux qui cherchent à l'effrayer pour la faire reculer encore une fois.

C'est alors que M. Gambetta qui, paraît-il, avait d'abord hésité, crut devoir intervenir. Le 22 avril, dans une réunion privée tenue à Belleville, il parla en faveur de la candidature de M. Barodet et l'on peut dire que son action décida de la victoire.

M. Thiers eut un moment d'hésitation. Il comprenait la gravité d'une campagne qui, quel qu'en fin le résultat, le séparerait de la gauche avancée.

Mais, dès que cette hésitation fut connue, les conservateurs intervinrent. **Prononcez-vous, s'écriaient-ils ; vous allez livrer Paris à M. Gambetta... Soutenez-nous, nous vous donnerons le concours le plus actif.** Cependant on préparait une candidature de droite, celle du colonel Stoffel.

M. Thiers, pris entre deux feux, laisse la candidature Rémusat se produire. Elle fut défendue avec ardeur par la fraction modérée de la gauche, qui **montra**, dit M. Thiers lui-même, **autant de résolution que de mesure.** Mais la droite se refroidissait d'autant. Les deux partis cherchaient à s'atteindre et le gouvernement, placé entre eux, recevait tous les coups.

La droite combattait M. Thiers, alors qu'il achevait de libérer le territoire. Le parti avancé le combattait, au moment où il venait, par son habile audace dans la bataille des Trente, de faire place à la République.

Tout le monde était emporté par l'ardeur de la bataille. Les comités se multiplièrent : comités centraux, comités de quartier. On inaugura, à cette occasion, la campagne des placards et des proclamations. Paris, pendant quinze jours, fut multicolore. Un million deux cent mille affiches furent collées, dit-on, durant la période électorale. **Les derniers jours, les murs, les boutiques fermées,**

les monuments publics ne suffisaient plus. On placardait sur les parapets des ponts, sur les candélabres des becs de gaz, sur les arbres, sur les vespasiennes<sup>1</sup>.

Le 27 avril, sous une pluie bel ante, les électeurs se rendirent en foule aux salles du scrutin. Par 180.045 voix, M. Barodet fut élu, contre 135.028 suffrages accordés à M. de Rémusat. Le colonel Stoffel, présenté par les bonapartistes et les légitimistes alliés, réunit sur son nom 26.644 voix. Sur 457.049 électeurs inscrits, il n'y eut que 111.290 abstentions.

Paris accueillit le résultat du vote aux cris de : **Vive la République !**

Dès le lendemain, on comprit, dans le parti républicain, les conséquences de la faute commise. En voulant forcer la main à M. Thiers, on donnait des armes à la droite.

Celle-ci dénonça le triomphe de l'anarchie et l'impuissance du gouvernement. M. Barodet lui-même crut devoir immédiatement promettre son appui à ce pouvoir auquel son élection venait de porter un coup si rude ; il s'exprimait ainsi dans les remerciements qu'il adressa aux électeurs : **Ma candidature n'était pas une candidature de combat. Paris ne l'a soutenue et fait triompher que parce qu'il a compris qu'il s'agissait moins de lutter contre le gouvernement que de l'éclairer.**

Dans les départements, les élections étaient toutes républicaines, sauf une, celle du Morbihan, où fut nommé M. du Bodan, clérical, battant de quelques voix seulement M. Beauvais, maire de Lorient, républicain modéré. Furent élus : MM. Alphonse Picard (Marne), Édouard Lockroy (Bouches-du-Rhône), Dupouy (Gironde), Latrade (Corrèze), Gagneur (Jura).

Le 11 mai, eurent lieu d'autres élections, pour le scrutin de ballottage : dans le Rhône, dans le département de Loir-et-Cher, dans la Charente-Inférieure, dans la Nièvre, dans la Haute-Vienne. Lyon, qui avait deux députés à élire, rendit la politesse à Paris, en adjoignant un conseiller municipal de cette ville, M. Ranc, au candidat local, M. Guyot. Sur six élections, cinq furent républicaines. Les radicaux furent élus contre les républicains conservateurs dans les départements de la Haute-Vienne et de Loir-et-Cher. Dans la Charente-Inférieure, M. Boffinton, bonapartiste, ne passa pas sans peine contre le docteur Rigaud, républicain.

La droite, sentant sa force numérique diminuer de jour en jour, se décide à en finir avec M. Thiers, visiblement débordé. Une occasion se présente d'engager une première escarmouche pendant les vacances parlementaires. On la saisit.

Dans un discours, prononcé à l'assemblée générale des Sociétés Savantes, le ministre de l'instruction publique, M. Jules Simon, avait reporté sur M. Thiers tout le mérite de la libération du territoire, sur **lui seul**.

M. Buffet, mettant en pratique la phrase de son discours inaugural, dans laquelle il annonçait qu'il ferait respecter l'Assemblée, déclare aussitôt que si les paroles de M. Jules Simon n'étaient pas hautement désavouées, il convoquerait, immédiatement les-députés.

La commission de permanence se met en mouvement. M. de Goulard, ministre de l'intérieur, membre de la droite, se sépare publiquement de son collègue. Une scène très vive se produit, le lendemain, au sein du conseil des ministres. Le 16 mai, MM. Jules Simon et de Goulard donnaient leur démission.

---

<sup>1</sup> O. MONPROFIT, *Les Murs de Paris*, avril 1873.

Dès le 5 mai, la commission de permanence avait envisagé la nécessité d'une interpellation sur la politique générale du gouvernement. L'idée prend corps. Un plan de campagne est élaboré. On est sûr de la victoire. Des négociations sont entamées immédiatement pour désigner, au préalable, un successeur à M. Thiers.

Le duc d'Audiffret-Pasquier et le duc Decazes se rendent chez le duc d'Aumale et lui proposent la présidence de la République.

— Vous le voulez, dit-il, vous faites appel à mon patriotisme ; vous m'affirmez que je peux, dans ce poste, être utile à mon pays ; soit, j'accepte !<sup>1</sup>

Mais les légitimistes, obéissant aux ordres de Frohsdorf, refuseront peut-être de suivre leurs collègues orléanistes ? Une fois encore, le nom du duc d'Aumale sera écarté par le comte de Chambord ?

Que faire ?

Le duc de Broglie s'est tenu, jusqu'ici, sur la réserve. Enfin, il parle ; il conseille un général ; un, général sûr, un général non compromis, accepté d'avance par l'armée et ne pouvant porter ombrage à aucun parti. On l'interroge. Qui ? Changarnier ? Ses quatre-vingts ans l'écartent. On passe en revue tous les noms. Il en est un qui rallierait, tous les suffrages, celui de Mac Mahon. Le maréchal n'est enrôlé dans aucun parti. Légitimiste par sa famille, il a fait, sa carrière sous les deux dernières monarchies ; il ne s'est jamais montré courtisan. Sa position dans l'armée, sa récente victoire sur la Commune, sa réputation de loyauté, en font un candidat excellent à la succession de M. Thiers.

Mais le maréchal est engagé avec celui-ci. C'est M. Thiers qui, après Sedan, le tirant d'une situation ambiguë, lui avait confié le commandement en chef de l'armée de Versailles.

Bien des fois, il avait témoigné de sa gratitude au président et lui avait donné des gages de sa fidélité. Cependant, on résolut de pressentir le maréchal ; on évoqua l'intérêt public, on fit appel à sa conscience, on lui parla de son devoir, de son salut. La duchesse de Magenta assistait, dans les derniers temps de la session, aux séances de l'Assemblée. On affirmait que des influences catholiques s'exerçaient sur elle.

Quoi qu'il en soit, le maréchal répondit, aux premières sollicitations, qu'il ne consentirait pas à prendre la place de M. Thiers. On revint à la charge. On lui exposa que la France était en péril, qu'il ne pouvait lui manquer dans une circonstance où le présent et l'avenir étaient en cause. Son refus parut moins ferme. On insista. Il finit par déclarer qu'il n'ambitionnait pas le pouvoir, mais qu'il ne laisserait pas la France sans gouvernement si M. Thiers se retirait.<sup>2</sup>

Il paraît, d'ailleurs, que si le maréchal de Mac Mahon s'était récusé définitivement, on s'était assuré le concours du maréchal Baraguay-d'Hilliers.

Le dimanche 18 mai eut lieu, chez le duc de Broglie, une réunion des délégués des divers groupes de la majorité. Il s'agissait d'établir le plan de la bataille et de déterminer le rôle de chacun.

Dès l'abord, la candidature du duc d'Aumale fut proposée. Elle est aussitôt combattue par M. Lucien Brun. Le représentant de l'extrême-droite rappelle que

---

<sup>1</sup> Cf. le récit de M. THIERS, dans *Notes et Souvenirs* (p. 406).

<sup>2</sup> E. DAUDET, *Le duc d'Aumale* (p. 265).

le comte de Chambord a formellement déclaré qu'il n'autorisait pas un prince de la maison de France à accepter la présidence de la République : la droite légitimiste n'enfreindrait certainement pas la volonté royale. M. Lucien Brun fait un très sombre tableau des inconvénients et des dangers que présenterait, à l'intérieur et à l'extérieur, la nomination du duc d'Aumale.

Le duc d'Audiffret-Pasquier soutient, avec beaucoup de vivacité, la candidature du prince et termine en déclarant que les prétentions de l'extrême-droite deviennent intolérables et ne les subirait pas plus longtemps.

On sentait naître un désaccord qui pouvait tout compromettre. Le duc de Broglie intervint. Désigné, d'avance, pour porter la parole à la tribune, il n'accepterait, dit-il, la responsabilité d'engager le débat que si l'entente était complète. Puisque le nom du duc d'Aumale soulève une telle opposition, il pose la candidature du maréchal de Mac Mahon. M. Lambert de Sainte-Croix propose de voter, au premier tour, pour l'un ou l'autre de ces deux candidats et de se rallier, au deuxième tour, pour celui qui aurait obtenu le plus de voix.

M. de Broglie renouvelle sa déclaration. Aucune incertitude ne devait subsister sur l'union complète du parti : il fallait aller, tous unis, jusqu'au bout. Sinon, lui, duc de Broglie, s'abstiendrait. Ce ton d'autorité l'emporta. La candidature du duc d'Aumale fut décidément écartée. M. Roulier, visiblement d'accord avec le duc de Broglie, fit adopter la doctrine de l'[alignement dynastique](#), qui aboutissait à la candidature du maréchal de Mac Mahon. Ce nom, mis aux voix, fut acclamé il l'unanimité<sup>1</sup>.

Avant de s'engager, le parti bonapartiste avait pris ses sécurités. La coalition était prête à tout événement.

Prévenu, M. Thiers de son côté avait arrêté ses dispositions de combat. Le 19 mai, le *Journal officiel* publia la note suivante, en tête de la partie officielle :

Le président de la République, reconnaissant la nécessité de modifier son administration, a demandé il tous les ministres leur démission, qu'ils se sont empressés de lui remettre.

MM. Dufaure, de Rémusat, Léon Say, Teisserenc de Bort, général de Cissey et le vice-amiral Pothuau conservent leurs portefeuilles.

M. Casimir-Perier est nommé ministre de l'intérieur ; M. de Fourtou est nommé ministre des cultes ; M. Bérenger, ministre des travaux publics et M. Waddington, ministre de l'instruction publique.

Le conseil des ministres, après mûre délibération, a décidé que l'administration des cultes et l'administration de l'instruction publique seraient désormais séparées, ainsi que le vœu en avait été bien souvent exprimé dans nos assemblées.

Par suite de ces modifications, le ministère se trouve ainsi composé :

MM. Casimir-Perier, intérieur ; de Rémusat, affaires étrangères ; Dufaure, justice ; Léon Say, finances ; de Fourtou, cultes ; Waddington, instruction publique ; Bérenger, travaux publics ; Teisserenc de Bort, commerce ; général de Cissey, guerre ; Pothuau, marine.

---

<sup>1</sup> E. DAUDET, *Le duc d'Aumale* (p. 267).

L'évolution était évidente. M. Thiers, timidement peut-être, prenait de nouveau son point d'appui à gauche.

Les trois nouveaux ministres étaient des républicains bien récents, il est vrai, mais des républicains. Tous trois, pourtant, avaient voté la loi sur la municipalité lyonnaise et l'un d'eux, M. Bérenger, avait même prononcé, pendant la discussion, un très énergique discours, concluant à la suppression de la mairie centrale.

Quoi qu'il en soit, M. Thiers, à la rentrée, se présentait devant l'Assemblée nationale comme la majorité le lui avait demandé, le 20 juin 1872, avec un cabinet homogène. Seul, M. de Fourtou, membre de la droite, avait, au grand étonnement de ses amis, gardé son portefeuille.

Toutes les mesures étaient prises, de part et d'autre. La bataille décisive ne pouvait plus être évitée.

### III

Il faut préciser les conditions dans lesquelles elle s'engagea.

Comme le remarque fort justement le duc de Broglie, qui la conduisit, il existait à l'origine, entre l'Assemblée et M. Thiers, un accord qui ajournait les discussions constitutionnelles jusqu'au moment où le sol national serait libéré. La convention avec l'Allemagne était signée. La majorité pouvait se considérer comme dégagée et reprendre sa liberté d'action.

Tandis que le pacte durait, avait-il été respecté de part et d'autre ? C'eût été trop demander aux partis. Pendant ces longs mois, pleins d'agitation, d'incidents spontanés et de nécessités pressantes, il était impossible que tout le monde observât la consigne, la bouche close et l'arme au pied. On en était donc, depuis longtemps, aux torts et aux reproches réciproques.

Les monarchistes avaient mené au grand jour la campagne de la fusion. Ils n'avaient pas réussi ; mais, plus leur déception était grande, plus leur mécontentement était vif contre M. Thiers. On affirmait que lui, et lui seul, aurait pu forcer la main au comte de Chambord ; on ne tenait pas compte de ses sentiments personnels à l'égard du prétendant légitimiste, du fils de la duchesse de Berry. Les orléanistes ne lui pardonnaient pas d'être resté philippiste ; on lui en voulait d'avoir, suivant les volontés du duc et de la duchesse d'Orléans, été fidèle à la Révolution, et de n'avoir pas contribué au succès d'une entreprise qui n'était pas la sienne, et dont il s'était, disait-on, trop habilement désintéressé.

Lui non plus, il est vrai, n'avait pas respecté le pacte de Bordeaux : il avait pris, de homme heure, des engagements dans le sens de la République, et il disait, avec une sincérité ironique, à la droite : *Vous êtes libres ; moi, je ne le suis pas.* Quand on le poussait, il ajoutait : *Vous êtes les maîtres. Faites la monarchie.*

Deux ans, déjà, s'étaient écoulés : deux ans de provisoire. Long délai, dans la vie des assemblées, dans la vie des hommes et même dans la vie des peuples. Les générations vieillissantes, qui avaient vu tant de régimes se succéder, avaient besoin de savoir comment elles devaient s'arranger pour finir, et les jeunes, dans quel sens elles devaient s'orienter pour parvenir. On ne peut dire indéfiniment à la vie qui s'écoule : attendez.

M. Thiers avait surpris tout le monde par le message du 13 novembre. Il avait jugé l'heure opportune ; après tant de services incontestés, il s'était cru capable d'enlever un vote de l'Assemblée ; peut-être n'avait-il fait qu'obéir à ce besoin d'action qui était en lui. Comme il arrive souvent aux vieillards, il y avait, dans sa verveur, une fièvre : il était impatient du repos.

Sur le fond, il ne s'était pas trompé. En sommant l'Assemblée de nommer une commission chargée de préparer les solutions constitutionnelles, il avait marqué un temps décisif : il avait découvert, parmi les résistances de la droite, le joint où se glisserait, un jour, la République. Par une sorte d'instinct, qui tenait à la conscience du chemin qu'il avait parcouru lui-même, il avait discerné la voie très étroite que suivrait l'avenir.

Son jugement perçant devinait que l'Assemblée — cette Assemblée si décriée par les républicains était grosse d'une constitution républicaine. L'évolution serait lente et pénible peut-être. Mais, lui-même n'était-il pas là pour veiller à la gestation et pour aider à la délivrance ? Le vieillard acceptait de bonne grâce, sinon le rôle de père, du moins celui d'opérateur et de parrain.

Mais le parti républicain n'admettait pas cette distribution des rôles, où il sentait quelque égoïsme. On n'aimait, pas beaucoup, dans les rangs de ce parti, l'éternelle formule de M. Thiers : la République conservatrice, la République sans républicains. Ce baptême et cette substitution, avant la naissance, ne réservaient à ceux-ci que de maigres satisfactions.

Les campagnes électorales répétées engageaient le personnel républicain dans des promesses de plus en plus pressantes à l'égard du suffrage de plus en plus exigeant. Les difficultés excitaient les convictions et les passions, mais aussi les appétits. Demain, disait-on toujours ; mais demain n'est à personne. La politique est pressée ; elle a besoin de réalités immédiates.

Dans les provinces, les partis se divisaient, selon les rivalités locales, les antagonismes de clocher, ou plutôt suivant la loi de la grande et éternelle scission entre l'esprit de défense et l'esprit d'entreprise. Ils étaient très ardents, très exclusifs. Plus le champ est étroit, plus les passions sont vives. Sous peine de perdre l'appui des masses électorales, il avait fallu compter avec elles. On avait proclamé l'avènement des nouvelles couches sociales ; il fallait se préparer à les satisfaire. L'élection Barodet avait ramassé toutes les méfiances et toutes les espérances.

Cette vigoureuse intervention du suffrage universel avait ruiné les combinaisons savantes de M. Thiers. Elle dépassait le but ; car elle supposait réglée la question *République* ou *Monarchie*, qui était encore pendante : elle pouvait tout retarder et même tout compromettre ; en tout cas, elle mettait une arme puissante aux mains des adversaires du président.

Ceux-ci s'en emparent. Par une habileté singulière, leur chef, le duc de Broglie, saisit le parti qu'il peut tirer de cette fausse manœuvre. Les monarchistes ont un intérêt suprême à ajourner une solution définitive : ils ne sont pas prêts. Mais ils ont toute raison d'appréhender que le provisoire, sous la direction de M. Thiers, ne continue à servir la République. Il faut arrêter, ou mieux, il faut écarter ce vieillard actif et pressé, qui ne perd pas de vue la vraie question, et qui, puisqu'il s'est imposé comme tâche d'organiser fortement et sagement la République, n'en est que plus dangereux.

Une occasion se présente de donner le change.

Depuis deux ans à peine que la Commune a été réprimée, le pays, le pays conservateur, du moins, n'a pas oublié la gravité du danger couru. L'heure est venue de ranimer ses craintes, d'évoquer le péril démagogique, de prendre la défense de l'ordre que l'on croit menacé. Ce n'est plus la cause monarchique qui est en jeu, c'est l'existence même de la société.

L'homme qui a conçu ce mouvement tournant, le duc de Broglie, est un esprit froid, réfléchi, se plaisant aux entreprises conduites de longue main ; silencieux dans la préparation, homme d'action et orateur dans la bataille parlementaire. Il est secondé au fauteuil par l'opiniâtre M. Buffet. Il a pris toutes ses mesures. M. Thiers n'a pas encore rencontré un tel adversaire dans l'Assemblée.

Peut-être même le président n'a-t-il pas compris toute l'étendue du péril. Il se fie trop en ses forces, en ses prodigieuses ressources, en son étoile : seul contre un tel adversaire, il serait en péril. Mais celui-ci conduit à la bataille une troupe disciplinée et qui a, froidement, juré la mort.

L'intérêt des grandes journées qui vont se succéder, c'est qu'elles traduisent sur la scène, par la voix d'acteurs dignes de leurs rôles, les volontés, les inquiétudes, les aspirations du pays. Ceux qui ont vécu ces heures savent que la France était haletante elle-même et comme suspendue aux péripéties du drame qui se jouait à Versailles.

## IV

Le jour de la rentrée, le 19 mai, tous les députés étaient présents à l'ouverture de la séance. M. Buffet annonça qu'une demande d'interpellation avait été déposée par un grand nombre de membres. Elle était ainsi conçue :

Les soussignés, convaincus que la gravité de la situation exige à la tête des affaires un cabinet dont la fermeté rassure le pays, demandent à interpellier le ministère sur les modifications opérées dans son sein, et sur la nécessité de faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice.

**Les noms des signataires ? — Combien sont-ils ?** crient plusieurs voix à gauche.

— **Ils sont bien trois cents !** répond M. Baragnon. Les auteurs de l'interpellation voulaient qu'elle fût fixée au vendredi 23 ; le gouvernement consentit.

M. Thiers avait préparé sa contre-attaque :

Le garde des sceaux, en exécution de l'article 5 de la loi du 15 mars 1873, dépose un projet de loi relatif à l'organisation des pouvoirs publics et à la création d'une seconde Chambre.

Déjà, les deux offensives se dessinent. La droite incrimine le procédé du gouvernement. Le gouvernement met la droite en présence de son devoir constituant. Mais la droite est maîtresse du terrain par la fixation de l'ordre du jour. En présence du coup qui la menace, elle se dérobe : elle refuse d'entendre la lecture des propositions gouvernementales.

La séance du 20 est consacrée à l'élection du bureau.

M. Buffet est réélu président par 359 voix contre 289 à M. Martel. Comparativement au vote du 4 avril, M. Buffet gagnait 55 voix.

Deux manifestations signalèrent l'élection des vice-présidents. La droite nomme vice-président M. de Goulard qui vient d'abandonner M. Thiers en entraînant M. Jules Simon dans sa chute. Par contre, M. de Larcy, autre [victime](#) de M. Thiers, se voit préférer M. Martel. Celui-ci l'emporte à sept voix de majorité. Ce scrutin donne quelque confiance à M. Thiers : l'Assemblée étant divisée en deux parties à peu près égales, il espère que, grâce à son ascendant personnel, la balance penchera légèrement de son côté.

Le 23 mai, la séance s'ouvre au milieu d'une affluence considérable. La famille de M. Thiers est dans la loge présidentielle ; le corps diplomatique est au complet. Le maréchal de Mac Mahon, en tenue civile, et un groupe d'officiers, en uniforme, occupent la tribune des officiers généraux.

M. Thiers est assis au banc du gouvernement. En effet, aussitôt après l'adoption du procès-verbal, M. Dufaure, garde des sceaux, donne lecture d'une délibération du conseil des ministres, prise conformément à l'article 4 de la loi du 13 mars 1873, et déclarant que, l'interpellation se rattachant à la politique générale, le président de la République exercera le droit de prendre part à la discussion.

M. Thiers [prendra part à la discussion](#) ; mais il ne pourra prononcer un mot, sous peine de se placer dans le cas d'une violation de la loi. Telles étaient les fameuses [chinoiseries](#) inventées par la commission des Trente.

Le duc de Broglie demande la parole. Voici la thèse :

Dans les circonstances présentes, il y a nécessité de voir à la tête des affaires un cabinet dont la fermeté rassure le pays. Oh est donc le péril ? Dans le triomphe possible du parti radical ; voilà ce qui constitue, pour les interpellateurs, [la gravité de la situation](#).

Le parti radical n'est pas un parti politique, c'est le parti du désordre social. Il n'a pas répudié la Commune ; il pense que, dans le débat entre l'Assemblée et la Commune de Paris, [si la Commune avait des prétentions exagérées, elle avait aussi des griefs légitimes, et que, si nous avons des droits, nous les avons dépassés dans l'application](#).

Pour l'orateur, les noms des nouveaux élus du 27 avril et du 11 mai 1873 suffisent à démontrer que ces dispositions sont celles du parti radical. M. Barodet, M. Ranc, M. Lockroy, M. Guyot, nommé dans le Rhône, ces noms ont tous la même signification. D'ailleurs, M. Gambetta, parlant récemment à Belleville, ne s'est-il pas plaint que [Paris ait été livré à toutes les horreurs d'une réaction furieuse](#) ?

... Il y a ici trois cent vingt députés ayant signé l'interpellation, qui sont profondément convaincus que, contre le progrès des doctrines radicales, l'action active, énergique du gouvernement dans la voie légale est indispensable ; qui attribuent à ses oscillations, à ses indécisions, la plus grande partie du progrès que ces doctrines font dans le pays, l'autre partie seule étant imputable aux passions qu'elles flattent dans le cœur des populations.

Ils pensent qu'un gouvernement n'a pas tout fait quand il a assuré l'ordre matériel, que l'ordre moral dépend beaucoup de lui, qu'il peut le fortifier ou l'affaiblir par son attitude, par les doctrines qu'il professe hautement, et surtout par l'esprit qu'il inspire à son administration.



On peut croire que l'honorable interpellateur a fini. Non, il veut asséner un dernier coup. Il envisage le cas où le gouvernement, sortirait victorieux du scrutin :

Prenez garde, dit-il alors ; car, dans cette majorité de hasard, figurerait tout l'état-major du parti radical lui-même. Il y figurerait comme un appoint vainqueur et dominant. Le cabinet et le reste de la majorité ne seraient pas les alliés, mais les pupilles et les protégés du parti radical.

Périr pour sa cause, en tenant son drapeau dans la main et au pied d'un rempart qu'on défend, c'est une mort glorieuse, dont un parti se relève, et qui grandit la mémoire des hommes publics.

Périr, au contraire, après avoir préparé, avant de le subir, le triomphe de ses adversaires, périr en ayant ouvert la porte de la citadelle, périr en joignant au malheur d'être victime le ridicule d'être dupe et le regret d'être involontairement complice, c'est une humiliation qui emporte la renommée en même temps que la vie des hommes d'État.

Je conjure le ministère et ses amis de se rappeler le ministère des Girondins, suivi de si près du 10 Août : je 'les conjure de se rappeler que si les contemporains sont souvent flatteurs, la postérité est impitoyable pour les gouvernements et les ministres, dont la faiblesse livre à l'ennemi les lois et les sociétés qu'ils sont chargés de défendre.

Pas un instant l'orateur ne s'était écarté de la ligne tracée ; pas une seule fois il ne s'était découvert. Monarchie, République, ces deux mots n'avaient pas été prononcés. Les préférences et les sentiments du chef de la majorité n'avaient pas apparu. Le débat, qui était au fond de tous les esprits, était passé sous silence et, en quelque sorte, escamoté.

Si, par un art consommé et une maîtrise rare, il était possible de grouper les restes d'une majorité chancelante, de couvrir l'entente provisoire entre des partis faits pour se déchirer, d'attirer à une thèse brillante les bonnes volontés incertaines, les inquiétudes sincères ou feintes et les habiletés hésitantes, le discours du duc de Broglie devait produire cet effet. Toute la manœuvre était dirigée contre M. Thiers, et c'était le ministère qui était visé. Le réquisitoire prononcé contre un homme se confondait avec une thèse philosophique et morale.

Avec quelle élégance on détournait ainsi les esprits de la réalité ! Les services de M. Thiers, le travail surhumain qu'il venait de fournir, l'organisation du salut public, la vie fiévreuse et utile qu'il avait menée depuis deux ans, tout cela était admis et omis. Le petit homme était traité de haut par un personnage hautain qui ne se laissait ni intimider ni séduire. Pour la dernière fois, peut-être, les deux Frances : la France du passé, la France aux grands souvenirs, la France aristocratique, et la France moderne, la France bourgeoise, la France laborieuse et parvenue, étaient en présence. Et la première faisait le procès de la seconde ! Des gens qui ont gaspillé leur fortune n'ont jamais demandé de comptes plus sévèrement.

On savait combien la position respective des deux Le docile Broglie adversaires était délicate. Il existait, entre eux, un antagonisme de situation, de tradition, de personnes. Jamais les Broglie n'avaient été **thiéristes**. Sous Louis-Philippe, le duc de Broglie, le père, comptait au nombre des partisans de M. Guizot. Cette illustre

famille libérale n'était pas révolutionnaire et, surtout, on ne pouvait lui demander d'ouvrir les yeux sur les nécessités nouvelles d'un gouvernement à tendance démocratique. Nés pour le commandement, nourris dans cet art, dignes par leurs vertus et par leurs talents de l'exercer, de tels hommes ne comprennent pas un régime politique qui affecte parfois à son dam — de pouvoir aussi complètement se passer d'eux.

Personnellement, entre M. Thiers et le duc de Broglie, les relations étaient tendues : on citait des faits précis, des anecdotes, de ces détails qui entrent dans la chair des hommes sensibles et qui font des blessures durables. De quoi la politique n'est-elle pas faite ?... On se détermine pour des motifs qui échappent parfois à l'intelligence et à la conscience, mais qui touchent à l'essence de la personnalité. Après, on se prétexte.

Nommé ambassadeur à Londres, le duc de Broglie rencontra M. Thiers au moment où celui-ci quittait Bordeaux pour se rendre à Versailles.

— J'ai disposé de vous, lui dit ce dernier. Je vous envoie à la Conférence de Londres. Je vous emmène à Versailles ce soir. En route, je vous communiquerai vos instructions.

Le duc de Broglie voyagea dans le wagon-salon du chef de l'État, avec MM. Jules Favre et Ernest Picard.

M. Thiers s'endormit. Il ne se réveilla qu'à Poitiers. Là, une allusion ayant été faite aux princes d'Orléans, le président s'emporta :

— **Leur conduite est indigne**, s'écria-t-il. **Ils viennent chercher une couronne dans les malheurs de la patrie.**

Le duc de Broglie protesta. M. Thiers insista, et la querelle fut vive ; elle ne fut pas oubliée<sup>1</sup>.

Le duc de Broglie avait donné sa démission d'ambassadeur à Londres pour venir, à l'Assemblée, prendre sa place de combat. M. Thiers s'aperçut bientôt que la droite avait un chef. Peut-être laissa-t-il percer sa mauvaise humeur. Quand il soumit à l'Assemblée la convention relative au paiement de l'indemnité, il ne sut pas reconnaître suffisamment l'aide qui lui fut accordée par le duc de Broglie, rapporteur de la commission.

Quelque temps après, même froideur pour les services que le duc de Broglie croyait avoir rendus dans les discussions laborieuses de la commission des Trente : **D'accord avec un des membres de la commission, je crus devoir, dès le soir même du vote, me mêler à la foule de ceux qui allaient lui faire compliment. Je crois, en vérité, qu'au premier moment, il ne se souciait pas de nous reconnaître et il fit ensuite à nos félicitations un accueil qui ne nous encouragea pas à les renouveler. Nous ne pûmes nous empêcher, en descendant les escaliers de la présidence, mon compagnon et moi, de nous regarder en souriant. Il était clair qu'on n'avait plus besoin de nous ; je m'en doutais un peu, mais peut-être aurait-ou pu attendre quelques jours avant de nous le faire sentir**<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Ernest DAUDET, *Le duc d'Aumale* (p. 207). — M. Daudet ajoute en note qu'il tient ce récit du duc de Broglie.

<sup>2</sup> Duc DE BROGLIE, *La Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin* (p. 85).

Ces sentiments divers, ces souvenirs, le parti pris réciproque, l'envie de vaincre, l'ampleur du débat, tout était fait pour animer ce combat où, seul, l'un des lutteurs était libre de ses mouvements.

M. Thiers, embarrassé et irrité, était cloué à son banc par la loi des Trente.

La droite avait écouté, sans interrompre, le manifeste prononcé en son nom. Ses réflexions, plus nombreuses encore que les paroles de l'orateur, lui représentaient la gravité de l'acte qui se préparait. Mais elle était résolue. Le groupe sombre restait silencieux. Il ne s'agissait plus de discuter, mais de voter.

M. Dufaure, garde des sceaux, vice-président du conseil, a reçu le mandat de répondre au duc de Broglie. Il s'acquitte de sa tâche avec sa vigueur ordinaire. Pourtant, on dirait qu'il sent que le débat se passe au-dessus de sa tête. Sa position est fautive, son allure embarrassée. Pour rester fidèle à ses déclarations antérieures, il refait, après le duc de Broglie, le procès du parti radical, dont, on escompte, toutefois, les votes. Il ne perd pas l'habitude du coup de boutoir, n'étant pas homme à échapper à l'irritation ambiante. Il retourne contre le duc de Broglie l'abus que celui-ci a fait de certaines polémiques de presse : *Je suis étonné que l'honorable duc de Broglie, qui, au moins par souvenir de famille, devrait conserver quelques convenances à l'égard de ses collègues, vienne attribuer aux collègues qu'il a dans le cabinet des opinions puisées dans les journaux où, le jour où il voudra, il trouvera, tout aussi bien, des attaques contre nous.*

Voilà qui est un peu lourd, comparé à la fine escrime de l'orateur précédent. Mais M. Dufaure reprend l'avantage du bon sens et de la rude logique, lorsqu'il fonce sur une argumentation habile, et qu'il la perce à jour pour poser la véritable question si habilement dissimulée :

Oui, j'ai été frappé, comme l'honorable duc de Broglie lui-même, des élections des 27 avril et 11 mai, j'ai cru qu'elles nous donnaient une grande leçon ; j'ai compris que, pour lutter désormais contre le péril qu'on a signalé, il fallait un gouvernement définitif ; c'est pour cela que nous vous avons présenté les projets de lois constitutionnels.

Nous vous les avons présentés avec conviction ; nous étions prêts à vous déclarer que, si vous n'accordiez pas ce que nous vous demandions : la reconnaissance du gouvernement de la République, nous ne nous sentions plus la force de répondre de l'ordre public dans notre pays.

On écoutait à peine.

La droite s'irrite. A quoi bon tant de paroles ? A peine le discours est-il achevé qu'elle s'écrie avec impatience : *Aux voix ! aux voix ! la clôture !*

Le président allait consulter l'Assemblée, quand M. Waddington, ministre de l'instruction publique, lui remet un pli cacheté. C'était un message du président de la République, ainsi conçu

Versailles, le 23 mai 1873.

Monsieur le Président,

Conformément à la loi du 13 mars 1873, qui m'autorise à prendre la parole sur les interpellations lorsqu'elles touchent à la politique générale de l'État, conformément à la déclaration des ministres qui

reconnaissent ce caractère aux interpellations actuelles, je vous prie d'informer l'Assemblée de l'intention où je suis d'intervenir dans la discussion, usant ainsi du droit que me confère la loi, et que la raison seule suffirait à m'assurer si la loi n'existait pas.

Signé : A. THIERS.

La lecture de ce document répand l'agitation et le désordre dans toute l'Assemblée.

Ou s'empêtre dans les complications de la loi du 13 mars.

Quelques membres proposent que le président soit entendu tout de suite. M. Thiers ouvre la bouche :

— Je demande... dit-il.

Mais aussitôt sa voix est couverte par les clameurs de la majorité. On lui crie :

— La loi ! la loi ! — Vous ne pouvez pas parler !

Enfin, l'accord s'établit. La discussion est renvoyée au lendemain, 24 mai. La majorité veut terminer en une seule journée. Elle fixe à neuf heures la séance où M. Thiers prendra la parole.

Donc, le 24 mai, à neuf heures un quart du matin, M. Thiers est à la tribune. Il est visiblement ému. Son teint est pâle ; sa voix est faible ; mais, aiguë, elle perce le silence. Il livre la bataille suprême : parlant à l'Assemblée, il vise le pays.

Il démasque d'abord la manœuvre adverse. Sous l'apparence d'un débat ministériel, c'est à lui qu'on en veut. Il se jette au premier rang, la poitrine découverte : *S'il y a un coupable, c'est moi !* Il insiste : *Ce n'est pas aux loyaux ministres qui m'entourent, c'est à moi que sera adressé le verdict que vous allez rendre. Vous savez, maintenant, Messieurs, quel sera le résultat de la décision que vous allez prendre. L'occasion est solennelle. Vous allez décider des destinées du pays. Il faut que vous nie permettiez de parler aux partis, aux individus, à tout le monde, avec toute la franchise que nous nous devons les uns aux autres.*

Voilà donc ce citoyen, seul, n'ayant d'autre arme et d'autre ressource que son éloquence et ses services, devant la conjuration de ses adversaires résolus :

J'ai été appelé au pouvoir, dit-il, dans une des circonstances les plus graves de notre histoire, peut-être la plus grave, car je ne sais pas une situation comparable à celle de la France en 1871 : celle de 1815, et, dans le passé, celle dit temps où les Anglais occupaient la moitié de notre territoire, n'étaient peut-être pas aussi graves que celle que nous ont créée nos malheurs, il y a deux ans et demi. Dans ces circonstances, vous le savez bien, je n'ai pas cherché le pouvoir, je ne l'ai pas désiré : j'en étais épouvanté.

Il s'attarde un peu sur ces faits si récents et déjà oubliés : il s'y complaît ? Non.

Il en tire soudain l'argumentation qu'il oppose à son redoutable adversaire :

Messieurs, songez à la situation du pays. Quand vous nous avez remis les affaires, il était envahi au Nord par l'ennemi étranger, au Midi par la démocratie, devenue démagogie sous l'impulsion des malheurs publics. De gouvernement, nulle part : point de finances, point

d'armée. Était-ce le plus grand de nos maux ? J'ose dire que non : le plus grand, c'était la division, division immense qui n'a pas d'exemple dans l'histoire ; et c'était avec un pays divisé, avec des partis antipathiques — qu'on ne permette de le dire — les uns aux autres, qu'il nous a fallu dégager, de cette situation, une volonté unique, un gouvernement qui nous permit de suffire aux malheurs et aux nécessités du temps.

Eh bien, Messieurs, vous nous regarderez, et vous nous jugerez, c'est votre droit ; usais votre devoir, c'est de vous regarder vous-mêmes et de voir dans quel état de division profonde et sans exemple vous vous trouvez encore.

Il s'en prend au bloc apparent de ses adversaires : il le brise. Il montre à la fois les contradictions des partis et leur impuissance.

Voilà toute la thèse, toute la raison de sa conduite, toute sa justification :

Il y a d'abord une grande division, une très grande division, qui, à elle seule, suffirait pour troubler un pays : les uns veulent la Monarchie, les autres veulent la République.

On nous dit qu'il s'agit de la conservation. Je ne nie pas que ce soit vrai à un certain degré ; mais la vraie question, c'est celle qui vous divise en deux parts et qui divise aussi le pays, non pas en deux parts à peu près égales, comme ici, mais dans des proportions plus tranchées.

Sont-ce là toutes les causes de nos divisions ? Hélas, celle-là est déjà bien grande, bien grave, bien profonde ; mais il y en a d'autres encore. Vous connaissez notre histoire aussi bien que moi. Regardez aux siècles écoulés ; voyez combien la division, la discorde, si je puis ainsi dire, s'est acharnée sur notre pays, que de malheurs elle a semés sur nous !...

Il y a donc ici trois dynasties ; là, ceux républiques. Chacun dit : Voyez comme moi ! Gouvernez dans mon sens !

Il faut admettre que si on le dit d'un côté, on peut le dire de l'autre.

De l'un et de l'autre, on dit également : Gouvernez dans mon sens, gouvernez selon mes vues !

Que voulez-vous que fasse un gouvernement dans cette situation ? Que de fois on m'a dit : **Mettez-vous avec nous, nous vous suivrons !**

Eh bien, Messieurs, ici, je trouve le principe de ma conduite, le principe de la conduite de mes honorables collègues, qui, sur la direction générale, n'ont jamais différé avec moi. Oui, ce qu'il faut dans cette situation, ce n'est pas un gouvernement de parti, je ne crains pas de le dire, c'est un gouvernement qui soit inexorable devant le désordre, impitoyable même jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli, jusqu'à ce que la paix soit rendue au pays, et qui, en même temps, quand le combat et le désordre sont finis, devient calme, impartial, conciliant.

Ce n'est pas là un gouvernement à double face, c'est un gouvernement de gens éclairés. Et si, dans ce pays, vous faisiez un gouvernement de parti, soyez convaincus que le repos public ne durerait pas longtemps.

Traitez avec dédain cette politique, même avec pitié comme on l'a fait hier ; moi, je ne crains les hauteurs de personne : par ma vie, par mes actes, et peut-être par quelques qualités bien modestes d'esprit, je suis capable de supporter les dédains.

Devant cette politique des partis, M. Thiers n'a jamais voulu s'incliner. Il repousse leur autorité, leur compétence : **Je n'entends pas paraître au tribunal des partis ; devant eux, je fais défaut ; mais je ne fais pas défaut devant l'histoire ; je mérite de comparaître devant elle.**

Si, à Bordeaux, l'Assemblée s'était livrée à ces passions des partis, eût-elle pu créer un pouvoir, des finances, des armées ? Aurait-elle obtenu de l'ennemi qu'il évacuât le territoire ? Il fallait que chacun déposât ses préférences.

Et maintenant, voici les actes, l'œuvre accomplie depuis deux ans : la paix signée, la Commune vaincue, l'indemnité de guerre acquittée, — **le paiement du dernier milliard va commencer dans huit jours**, l'évacuation complète du territoire est décidée. Cela a été obtenu grâce au concours de tout le monde et parce que tout le monde était uni et avait confiance.

Cet exposé achevé, M. Thiers, après avoir déjoué rapidement le plan de ceux qui l'attaquent au nom des intérêts conservateurs, dessine à son tour son offensive, et il ne ménage plus rien :

La question qui nous divise, il faut être sincère, c'est la question de monarchie ou de république. Quant à moi, ajoute bravement l'orateur, j'ai pris mon parti.

J'ai pris mon parti sur la question de la République. Je l'ai pris, oui, je l'ai pris, savez-vous pourquoi ? Quand on est dans son cabinet, avec ses livres, ses livres si chers, que l'on est si heureux de parcourir, où l'on est témoin des injustices que d'autres hommes ont éprouvées, où l'on n'est responsable et jugé que devant sa conscience, eh bien, quand on a ce bonheur, que peut-être vous me rendrez — et vous me ferez bien heureux, — quand on a ce bonheur-là, on peut délibérer comme un philosophe, comme l'a fait Montesquieu, sur les avantages et les inconvénients de la République ; on peut délibérer sur les beautés de la Monarchie.

Mais quand on est au gouvernement, il faut prendre son parti.

Prendre un parti, continue M. Thiers, **ce n'est pas, de notre part, une impatience théorique, une satisfaction de notre opinion personnelle, c'est la constatation d'une nécessité pratique.**

Et la raison qui m'a décidé, moi, vieux partisan de la monarchie, outre le jugement que je portais en considérant la marche des choses dans le monde civilisé, c'est qu'aujourd'hui pour vous, pour moi, pratiquement, la monarchie est absolument impossible.

Et je ne veux pas vous déplaire davantage en vous en donnant les motifs. Mais vous le savez bien, et c'est ce qui vous justifie de ne pas venir, au nom de voire foi, nous proposer le rétablissement de la monarchie, car enfin, ce serait votre droit. Puisqu'on propose ici telle ou telle république, vous avez le droit de proposer telle ou telle monarchie. Pourquoi ne le faites-vous pas ? Pourquoi, vous, qui êtes plus calmes que tels et tels autres, — je ne veux pas faire de

personnalité, — pourquoi leur dites-vous qu'il serait imprudent de venir ici proposer la monarchie ? Pourquoi, par exemple, quand la polémique s'engage entre vous et nous, vous hâtez-vous de dire : **Non, ce n'est pas comme monarchistes que nous parlons, c'est comme conservateurs !** C'est, convenons-en de bonne foi, que vous-mêmes sentez que, pratiquement, aujourd'hui, la monarchie est impossible. Je n'ai pas besoin d'en dire la raison encore une fois, elle est dans votre esprit à tous : il n'y a qu'un trône et on ne peut l'occuper à trois.

L'Assemblée doit pourtant agir et se résoudre, elle aussi. Elle réclame le pouvoir constituant. On le lui reconnaît. Qu'elle l'exerce ! M. Thiers, quant à lui, n'a pas reculé, ne recule pas devant cette nécessité qui s'impose. Il développe, avec une logique imperturbable, les raisons de sa conduite récente qui fait frémir la majorité. La politique du message : **Comment voulez-vous, demande M. Thiers, qu'on fasse des lois organiques si l'on n'est pas fixé sur les principes du gouvernement ?** L'engagement pris devant la commission des Trente d'apporter l'Assemblée des lois organiques, et enfin le dépôt, au début de la présente session, de ces lois, que l'on dédaigne si fort. On ne veut même pas savoir ce qu'elles sont. Eh bien ! M. Thiers les expliquera à l'Assemblée, il les expliquera au pays.

Il trace les grandes lignes du système constitutionnel qui aurait eu ses préférences : à la base, le suffrage universel non modifié ni restreint, mais instruit, moralisé et éclairé. Le pouvoir législatif composé de deux chambres ; en ce qui concerne le pouvoir exécutif, un président, dont l'élection serait confiée à l'Assemblée nationale et aux conseils généraux ; ce président ayant, avec le concours de la seconde chambre, le droit de dissolution.

Comparant cette préparation si mûrie, si féconde, aux hésitations, aux velléités sans lendemain, aux efforts brisés d'une majorité qui se heurte, sans succès, à l'entreprise de la fusion, il retourne contre elle ce prétendu abandon des principes conservateurs dont on lui fait grief :

Messieurs, voici, selon moi, la vraie politique conservatrice : c'est celle qui, passant entre tous les extrêmes, se fixe là où est l'intérêt évident du pays. Nous faisons l'acte le plus conservateur du monde, quand nous vous apportons les lois de cette République conservatrice, disant aux uns : **Faites le sacrifice de voter une forme qui, pratiquement, est la seule possible, donnez-lui le caractère légal ;** et quand nous disons aux autres : **Quoi que — pardonnez-moi les termes — vous puissiez penser de cette Assemblée, envers laquelle vous êtes sévères, comme on l'est envers nous, pour laquelle vous n'avez pas de confiance, nous, au lieu de vouloir la dissoudre, nous voulons, pour ce qui nous regarde, qu'elle dure assez longtemps pour faire les lois de la République conservatrice.**

Une fois de plus, M. Thiers était prophète. L'Assemblée, à droite aussi bien qu'à gauche, se refusait à la nécessité qui, cependant, était en elle, et que, seul, le vieillard clairvoyant discernait, celle de fonder la République.

Il termine.

Sa péroraison est à la fois pleine de vigueur et de mélancolie. C'est un adieu, et c'est aussi un sarcasme : il rend, en un instant, à ses adversaires les sévérités dont ils l'ont accablé.

Maintenant, j'arrive au terme de ce discours. La politique conservatrice est celle que je viens de décrire : c'est celle qui se place entre les extrêmes, entre ceux qui ne veulent pas constituer, parce qu'en constituant, on ne constituerait pas la monarchie, et ceux qui veulent, d'une autre Assemblée que vous, qui ne veulent pas vous laisser le temps de faire ces lois, parce qu'ils espèrent d'une Constituante la satisfaction de ce qu'ils appellent leurs convictions, et de ce qu'ils ont le droit d'appeler.

C'est entre ces deux extrêmes que chemine notre politique. Cette politique, je le répète, est celle qui est placée entre tous les extrêmes, garantissant l'ordre matériel d'une manière infaillible et tâchant de rétablir l'ordre moral par la solution des questions difficiles, solution à vous abandonnée, car c'est à vous d'examiner ces lois, de les discuter, d'y consacrer le temps nécessaire.

Je sais bien qu'on nous a dit hier que ces moyens ne suffisaient pas. Quant à moi, je n'en sais pas d'autre.

On nous a dit, avec une pitié dont j'ai été très touché... (on sourit) qu'on plaignait notre sort, que nous allions être des protégés, des protégés de qui ? du radicalisme. On m'a prédit, à moi, une triste fin. Je l'ai bravée plus d'une fois pour faire mon devoir ; je ne suis pas sûr que je l'ai bravée pour la dernière fois.

Et puis, on nous a dit qu'il y avait une chose fâcheuse, outre une fin malheureuse : c'était d'y ajouter le ridicule.

On me permettra de trouver cela bien sévère. Un homme qui aurait servi son pays toute sa vie, qui aurait, dans les temps les plus difficiles, sacrifié sa popularité pour la vérité, qui aurait rendu des services que je ne prétends pas avoir rendus, un tel homme, peut-être, pourrait traiter avec cette pitié des hommes comme ceux qui sont sur ces bancs (l'orateur désigne le banc des ministres).

Je remercie l'orateur de ses sentiments compatissants (rires à gauche). Qu'il me permette de lui rendre la pareille et de lui dire aussi que, moi, je le plains. De majorité, il n'en aura pas plus que nous ; mais il sera un protégé aussi, je vais lui dire de qui... d'un protecteur que l'ancien duc de Broglie aurait repoussé avec horreur : il sera le protégé de l'empire !

Le discours de M. Thiers fut écouté en silence : *Je ne fus pas interrompu une seule fois, dit-il, malgré tout ce qu'il y avait de vif, de rude même dans mes paroles. Ou ne voulait rien compromettre par des incidents imprudents*<sup>1</sup>.

Les dernières paroles de M. Thiers furent suivies d'une longue agitation. Le discours était *adroit et fier, le plus persuasif peut-être qu'il eût prononcé*<sup>2</sup>. Et puis, l'on songeait à tout ce qu'il y avait de respectable dans la victime au moment où le sacrifice se préparait. Presque tous les députés se levèrent, se tinrent debout à leur place et se livrèrent à des colloques animés. La séance fut suspendue pendant plus d'une demi-heure.

---

<sup>1</sup> *Notes et Souvenirs* (p. 408).

<sup>2</sup> Vicomte DE MEAUX, *Souvenirs*.



La majorité reprend haleine ; mais elle d'hésite pas. Deuxième M. Thiers est condamné. Il faut l'exécuter au plus vite.

La loi exige que la séance soit levée après l'audition du président de la République. Il est près de midi. La seconde séance est fixée à deux heures.

M. Buffet ajoute : [En dehors de la présence de M. le président de la République.](#)

M. Thiers n'accepta pas sans protester cette dernière déclaration de M. Buffet. Déjà, dans la lettre par laquelle il demandait à prendre part à la discussion, il n'avait pu s'empêcher de lancer une épigramme contre la loi de la commission des Trente. Cette fois, il se rendit chez M. Buffet et lui annonça son intention d'assister à la fin du débat. Un dialogue très vif s'engagea.

[Votre présence à l'Assemblée, à quelque titre que ce soit, est formellement interdite par la loi,](#) répondit le président.

— [Et si je me rends dans la tribune présidentielle,](#) répliqua M. Thiers avec vivacité, [que pourrez-vous faire ?](#)

— [Je ferai immédiatement évacuer cette tribune et toutes les autres, s'il le faut,](#) n'hésita pas à dire M. Buffet.

Il ne voulut pas comprendre que la volonté de M. Buffet l'empêchait d'assister à sa propre exécution.

M. Thiers était vaincu. On dit, qu'il lui resta pourtant, jusqu'à la fin, quelque espoir.

A deux heures, deuxième séance. M. Casimir-Perier, ministre de l'intérieur, prend la parole au nom des nouveaux membres du cabinet.

Son intervention a surtout pour objet de manifester la solidarité du ministère avec le président. En même temps, il signale, en face du péril social, le complot monarchiste ; il dénonce la coalition sans avenir qui, en cas de succès, sera maîtresse du pouvoir, et enfin il affirme, lui, royaliste d'hier, héritier d'un nom comme celui de Casimir-Perier, la nécessité de fonder la République.

La clôture de la discussion est prononcée.

M. Ernoul propose l'ordre du jour suivant :

L'Assemblée nationale, considérant que la forme du gouvernement n'est pas en discussion ;

Que l'Assemblée est saisie de lois constitutionnelles présentées en vertu d'une de ses décisions et qu'elle doit examiner ;

Mais que, dès aujourd'hui, il importe de rassurer le pays en faisant prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice,

Regrette que les récentes modifications ministérielles n'aient pas donné aux intérêts conservateurs la satisfaction qu'ils avaient le droit d'attendre,

Et passe à l'ordre du jour.

On suivait exactement le plan élaboré par le duc de Broglie. On écartait, la question des institutions pour ne considérer que la question politique. Peu importait la forme du gouvernement pourvu que, selon le mot de M. Batbie, ce fût un [gouvernement de combat.](#)

On allait passer au vote. Bien que toutes les précautions fussent prises, le résultat pouvait être considéré comme douteux. Les partisans de M. Thiers s'étaient comptés récemment dans le scrutin pour l'élection de M. Martel et ils avaient paru les plus nombreux. L'intervention directe du président avait toujours eu, jusque-là, pour effet de ramener quelques hésitants. Comme il arrive généralement, plusieurs des votants, soucieux de faire partie de la majorité : du lendemain, attendaient un indice pour apaiser le trouble fugitif de leur conscience.

C'est alors qu'on voit monter à la tribune un membre du centre droit, M. Target, ami de M. Thiers et beau-frère de M. Buffet. **Soucieux**, dit-il, **d'éviter toute ambiguïté dans le vote**, il fait la déclaration suivante :

Tout en nous associant à l'ordre du jour, afin de bien préciser la pensée et la portée de notre vote, nous nous déclarons résolus à accepter la solution républicaine telle qu'elle résulte de l'ensemble des lois constitutionnelles présentées par le gouvernement, et à mettre fin à un provisoire qui compromet les intérêts matériels du pays. Nous entendons, en adoptant l'ordre du jour de M. Ernoul, manifester la pensée que le gouvernement du président de la République doit faire prévaloir désormais, par ses actes, une politique nette et énergiquement conservatrice.

M. Target parlait au nom des **conservateurs républicains**. On rapprochait donc, dans une seule phrase et dans une seule formule, les deux thèses adverses. On fermait les yeux sur le véritable objectif de la bataille, c'est-à-dire le renversement de M. Thiers : en proclamant la nécessité de la République, on écartait le fondateur ou le défenseur de la République.

Énergiquement applaudie à droite et au centre droit, la déclaration de M. Target soulève les protestations de la gauche. On réclame les noms des signataires. M. Buffet en donne complaisamment lecture : MM. Target, Paul Cottin, Prétavoine, Baisai', Mathieu - Bodet, Lefébure, Caillaux, Eugène Talion, Louis Passy, Albert Delacour, Léon Vinglain, Descilligny, Dufournel, Daguilhon, E. Martell, **petit bataillon qui décida du combat**.

On propose l'ordre du jour pur et simple. M. Dufaure déclare que le gouvernement accepte cet ordre du jour. Il est mis aux voix et est repoussé par 362 voix contre 348.

Le gouvernement de M. Thiers était battu à 14 voix de minorité.

Un tumulte indescriptible suivit la proclamation de ce scrutin.

MM. Broël et Antonin Lefèvre-Portalès essayent de sauver M. Thiers en proposant un ordre du jour de confiance. Mais il est trop tard. Les dés sont jetés.

On passe au vote sur l'ordre du jour Ernoul. La gauche demande le scrutin à la tribune, qui eût dénombré les votants. Il est repoussé par 366 voix contre 342. Enfin, l'ordre du jour Ernoul est adopté par 360 voix contre 344. La coalition l'emporte avec une majorité de 16 voix !

Elle entendait user immédiatement de la victoire. Baragnon monte à la tribune et prie le gouvernement de faire connaître ses intentions. Il propose aussi une nouvelle séance, le soir même, à huit heures.

M. Dufaure proteste, au nom du gouvernement, contre une hâte qui lui paraît presque injurieuse. **Soyez tranquilles**, dit-il avec une dure ironie, **la France ne**

restera pas sans gouvernement. Il ajoute que les ministres vont se rendre chez le président de la République ; ils ne font aucune opposition à ce que l'Assemblée, si elle le juge convenable, ait une séance de nuit.

M. Emmanuel Arago lui succède pour constater qu'on se réunira sans ordre du jour et, par conséquent, dans l'unique but : de sommer M. Thiers d'avoir à donner sa démission et à céder la place à son successeur dans la minute.

C'était là, en effet, la volonté formelle de la majorité.

Après la séance, les membres des bureaux des quatre réunions parlementaires de la majorité se réunissent, sous la présidence du général Changarnier, pour se concerter une dernière fois. On se demande tout d'abord ce que l'on ferait, si M. Thiers, se bornant à changer le ministère, conservait le pouvoir. On estime qu'un seul homme pourrait être appelé par le président, ce serait M. de Goulard, celui qu'on appelait, plaisamment, le Polignac du provisoire. M. Daru est chargé de joindre M. de Goulard et de le prévenir que, s'il acceptait une mission quelconque de M. Thiers, la droite ne le soutiendrait pas. Toutes les précautions sont prises. Il faut maintenant aviser à la désignation du successeur de M. Thiers.

Presque tous les membres de la majorité étaient au courant des décisions arrêtées lors de la réunion du 18 mai chez M. de Broglie. Cependant, le général Changarnier ne savait rien. Quelques amis prononcent son nom. Il ne cachait guère qu'il se considérait comme élu. Mais M. Baragnon propose le maréchal de Mac Mahon. Les sentiments de la réunion se dévoilent à son embarras même. Le vieux général comprend alors. Sa bouche se tordit un peu sous sa moustache grise ; il passe la main sur son front et prenant son parti, en homme d'action, il s'exécute galamment : il renonce, comme il avait déjà renoncé en 1848, et, cette fois, même sans amertume apparente :

— Messieurs, dit-il d'une voix ferme, si vous croyez que le nom du maréchal de Mac Mahon est celui qui répond le mieux à la situation, je veux être le premier à le proposer et à le proclamer. La réunion, libérée, acclame le nom du maréchal.

Comme l'avait demandé M. Baragnon, on tient, à neuf heures du soir, la troisième séance de la journée. Immédiatement après l'adoption du procès-verbal, M. Dufaure monte à la tribune et fait la déclaration suivante :

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer à la fin de votre dernière séance, nous nous sommes retirés, mes collègues et moi, par devers M. le président de la République. Nous lui avons donné nos démissions, il a bien voulu les accepter, et il m'a remis, en même temps, le message que je transmets à M. le président de l'Assemblée.

M. Buffet fait alors connaître le message de démission de M. Thiers :

Versailles, le 24 mai 1873.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de remettre à l'Assemblée nationale ma démission des fonctions de président de la République qu'elle m'avait conférées.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le gouvernement remplira tous ses devoirs jusqu'à ce qu'il ait été régulièrement remplacé.

Recevez l'assurance de ma haute considération.

Signé : A. THIERS,

Membre de l'Assemblée nationale.

La signature était à peine lue, que le général Changarnier demandait la parole pour proposer de procéder immédiatement à l'élection du nouveau président de la République.

Sans lui accorder la parole, M. Buffet lit à l'Assemblée la proposition suivante :

Les soussignés, vu la démission de M. Thiers, président de la République française, proposent à l'Assemblée de procéder immédiatement au scrutin sur la nomination de son successeur.

Dans sa hâte, M. Buffet omet de donner acte de la démission du président. Sur l'observation présentée à ce sujet par le général Billot, il le fait et ajoute quelques paroles aussitôt interrompues par la gauche. Il doit renoncer à prononcer l'éloge de M. Thiers.

Après avoir protesté, il met aux voix la motion Changarnier, tendant à nommer immédiatement le président de la République.

Quelques membres de la gauche demandent le renvoi aux bureaux. Mais on fait observer qu'il s'agit d'une nomination et non d'une proposition. On vote.

Sur 721 membres qui assistaient à la séance, 391 seulement prirent part au scrutin. La gauche entière s'abstint, à la seule exception de M. Laurier, qui vota pour M. Grévy. Le maréchal de Mac Mahon fut élu par 390 voix.

Il était onze heures du soir.

Le bureau se rendit auprès du maréchal de Mac Mahon pour lui notifier la décision de l'Assemblée nationale. Une demi-heure après, la séance était reprise et M. Buffet faisait la déclaration suivante :

Messieurs, conformément aux ordres de l'Assemblée, une députation de son bureau, dont j'avais l'honneur de faire partie, s'est rendue auprès de M. le maréchal de Mac Mahon et lui a fait part de la décision de l'Assemblée.

Je dois dire que, pour vaincre la résistance, les objections et les scrupules de l'illustre maréchal, nous avons dû faire un énergique appel à cet esprit de dévouement et de sacrifice au pays, dont le maréchal a déjà donné tant de preuves, et dont il donne aujourd'hui une preuve plus éclatante encore en acceptant les hautes, mais si difficiles fonctions que l'Assemblée lui confie.

Je suis chargé par M. le Maréchal — ce qui est peut-être d'ailleurs superflu — d'exprimer l'espérance et la conviction que MM. les ministres actuels continueront à exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'un nouveau ministère ait été formé.

La séance était levée à minuit moins dix.

M. Thiers était renversé, et il était remplacé.

On avait précipité les événements, de peur qu'une dernière habileté du vieux parlementaire ne les retournât en sa faveur. Mais, par la loi des Trente, il était serré dans des bandelettes solides que M. Buffet tenait d'une main ferme. Tout mouvement lui était impossible. Sa chute n'était pas une révolution, mais une exécution.

La disparition de M. Thiers émut la France et l'Europe. Quoique l'événement fût prévu, il y eut, partout, de la surprise et de l'inquiétude. La France perdait quelque chose de l'estime que sa conduite, sous la direction du vieux président, lui avait value depuis la guerre. Les partis l'emportaient. L'ère des crises et des imprudences allait-elle se rouvrir ?

La droite renversait M. Thiers avant même qu'il eût mis à exécution la convention de libération conclue par lui, deux mois auparavant, comme si l'on eût voulu lui enlever l'honneur du grand acte que sa volonté tenace avait accompli. Il s'était plaint beaucoup, trop peut-être, de l'ingratitude des partis ; mais, maintenant, on lui donnait raison. Il y avait, dans la précipitation de l'attaque et de la victoire, quelque chose de malséant.

On dit que la reconnaissance n'a rien à voir avec la politique et que ni les constitutions ni les lois ne se font par sentiment. C'est vrai. Mais les solutions que l'on apportait n'étaient pas si claires ni si heureuses qu'il fût nécessaire d'enlever brusquement à M. Thiers un pouvoir dont il ne faisait pas trop mauvais usage. Non, ce n'était pas pour le pays qu'on tremblait, c'était pour un système politique dont les dernières chances disparaissaient de jour en jour.

La monarchie, déjà blessée et demi-morte, était le corps sur lequel on se battait. M. Thiers, la veille même de la journée parlementaire qui amena sa chute, avait expliqué, avec sa précision et sa clarté habituelles, le véritable sujet du conflit : **Les candidats battus aux récentes élections, tous conservateurs de droite, ont été battus pour cause de monarchisme** (mot, emprunté au patois politique) **réel ou soupçonné. Voilà la vérité pure ; mais, d'un certain côté, on appelle rouge quiconque appuie le gouvernement. Il n'y a donc pas de quoi s'alarmer au point où on le fait sincèrement ou par une feinte calculée. Du reste, nous allons présenter des lois qui prouveront, que nous ne nous endormons pas au bord du précipice et que nous ferons, pour sauver l'avenir, tout ce qui est humainement possible.**

Et c'est précisément, parce qu'il proposait ces lois que M. Thiers fut jeté au précipice sur le bord duquel il se penchait.

M. Thiers a rendu des services à la France ; il en rendrait encore, c'est possible ; mais il faut qu'il tombe avant d'avoir fondé la République, voilà la véritable raison de sa chute.

Dans ce débat, magistral, qui se formulait en deux termes : république ou monarchie, il y avait un autre débat plus grave encore. On sentait que la **démocratie**, selon l'expression déjà employée, **coulait à pleins bords**. C'était contre elle que M. Batbie réclamait **un gouvernement de combat**. Les **nouvelles couches sociales** montaient les unes sur les autres comme des flots menaçants. Mais, ici, M. Thiers, comme ses adversaires, était déjà débordé.

M. Thiers a été renversé par la droite. Il eût été renversé par la gauche. Les barrières qu'il eût essayé d'élever étaient aussi fragiles que ces **chinoiseries** qu'il raillait tant. On avait pu l'enchaîner lui-même : eût-on pu ligoter un pays tout entier ? Comme Hercule enfant, le suffrage universel rompait les liens qu'on lui imposait. Il fallait maintenant lui faire sa place, ou plutôt lui laisser la place : elle lui appartenait tout entière.

Aveuglement des passions politiques : les conservateurs ne virent pas qu'en renversant M. Thiers, ils renversaient le dernier des conservateurs ; les républicains ne comprirent pas que cette Assemblée, qu'ils attaquaient si

violemment, fonderait, pour de longues années, en France, le régime républicain !

Pour obtenir l'acceptation du maréchal de Mac Mahon, il avait fallu, malgré les engagements pris, vaincre sa résistance, ses objections et ses scrupules.

Il assistait, paraît-il, à la séance de l'Assemblée ; près de Mme Dufaure ; il lui disait : Faites donc parler votre mari ; avec lui, tout ira bien. Mais que M. Thiers se taise ; il brouillerait tout. Sa présence devint gênante, un peu pour tout le monde. On l'engagea à quitter la salle, sans qu'il sût trop pourquoi.

Dès que la démission de M. Thiers devint certaine, un des amis du maréchal, qui n'était pas député, vint le prévenir et lui dire que l'Assemblée allait probablement le nommer président de la République. Le maréchal se récria. Il dit que M. Thiers était indispensable et que, quant à lui, il ne pourrait accepter.

Il n'oubliait pas que M. Thiers l'avait nommé au commandement en chef de l'armée. M. Thiers connaissait ces scrupules du héros de Magenta. Nous avons rappelé qu'à l'occasion du procès intenté contre le Figaro par le général Trochu, le maréchal avait, devant M. Thiers, déclaré qu'étant, le matin, général de Napoléon III, il n'admettait pas que l'ex-gouverneur de Paris eût accepté, le soir, d'être le général de la République. M. Thiers avait interprété ces paroles dans le sens que leur avait attribué le général de Cissey :

Il a voulu dire qu'ayant été votre général, il n'accepterait jamais d'être le général de vos adversaires<sup>1</sup>.

C'est cette parole qui avait fait croire à M. Thiers, comme il le dit à M. Jules Simon, que le maréchal de Mac Mahon refuserait d'être son successeur.

La loyauté du maréchal faisait son hésitation. Il commanda sa voiture, prit son épée et se fit conduire à la présidence. Il insista auprès de M. Thiers pour que celui-ci gardât le pouvoir, du moins jusqu'à la libération du territoire. M. Thiers dit qu'il en avait assez, que la majorité était ingouvernable, et qu'après lui personne ne pourrait gouverner. Le maréchal demanda conseil à M. Thiers sur ce qu'il aurait à faire au cas où l'Assemblée l'appellerait, lui maréchal, à la présidence.

M. Thiers n'était pas d'humeur à considérer de sang-froid une difficulté politique qui avait sa chute pour point de départ. On raconte que M. Thiers répondit sèchement au maréchal : Vous êtes seul juge. Si vous me promettez de revenir sur votre détermination et de retirer votre démission, je refuserai, répliqua le duc de Magenta.

— Quant à cela, maréchal, c'est moi qui suis seul juge en cette affaire. Je n'ai jamais joué la comédie, je ne jouerai pas celle-là<sup>2</sup>.

Si le mot est exact, il était injuste et déplacé.

La situation n'avait évidemment, pas d'autre issue raisonnable que l'acceptation. Avant d'être le général de M. Thiers, le maréchal de Mac Mahon était celui de l'Assemblée, de l'Assemblée souveraine et, par conséquent, du pays.

Il rentra à l'hôtel du commandement, rue de Gravelle. Là, il trouva le bureau de l'Assemblée qui venait lui notifier le vote. L'entrevue dura vingt minutes environ.

---

<sup>1</sup> *Notes et Souvenirs* (p. 267).

<sup>2</sup> PESSARD, *Mes Petits Papiers* (p. 325).

M. Buffet fut persuasif, éloquent. Comme le dit spirituellement le document auquel nous empruntons ces détails, *il avait l'art de faire céder les autres, bien qu'il ne cédât jamais lui-même*. Parlant au nom de l'Assemblée souveraine, il finit par l'emporter sur les hésitations et les scrupules du maréchal.

La décision Le premier mot de celui-ci est un mot d'obéissance :

— *Puisque c'est, eu quelque sorte, un devoir de salut public que vous voulez m'imposer, dit-il, je me soumets.*

Et il ajouta :

*J'ai accepté les fonctions de président ; je compte que chacun, connue moi, ne pense qu'à l'intérêt sacré du pays. Merci, Messieurs, je compte sur tous les concours et je les estime trop pour ne pas les apprécier.*

M. Buffet et le bureau quittèrent le maréchal, pour aller rendre compte à l'Assemblée.

La séance était levée quand le nouveau président, de la République fit parvenir au palais la lettre suivante, adressée à l'Assemblée nationale :

Messieurs les Représentants,

J'obéis à la volonté de l'Assemblée, dépositaire de la souveraineté nationale, en acceptant la charge de président de la République. C'est une lourde responsabilité imposée à mon patriotisme. Mais, avec l'aide de Dieu, le dévouement de notre armée, qui sera toujours l'armée de la loi, l'appui de tous les honnêtes gens, nous continuerons ensemble l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral dans notre pays ; nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société.

Je vous en donne ma parole d'honnête homme et de soldat.

Maréchal DE MAC MAHON,

Duc de Magenta.

Le soir même, le maréchal de Mac Mahon, deuxième président de la République française, prenait possession de ses fonctions en adressant aux préfets la proclamation suivante qui l'ut affichée, le dimanche 25 mai, dans toute la France ; M. Casimir-Perier, ministre de l'intérieur, avait, en effet, donné l'ordre que tous les bureaux télégraphiques restassent ouverts pendant la nuit :

Aux Préfets : Je viens d'être appelé, par la confiance de l'Assemblée nationale, à la présidence de la République.

Aucune atteinte ne sera portée aux lois existantes et aux institutions.

Je répons de l'ordre matériel, et je compte sur votre vigilance et votre concours patriotique.

Le ministère sera constitué aujourd'hui même.

Le Président de la République,

Maréchal DE MAC MAHON.

Ainsi s'achève le drame de ces trois années où la France fut si malheureuse. Le me siècle l'avait vue grande et prospère. Même parmi ses erreurs et ses

entraînements, elle avait servi et honoré l'humanité. Après la Révolution, la victoire napoléonienne avait conquis et libéré les peuples. La littérature, la science, l'art français avaient enrichi, sans trêve, le patrimoine de la civilisation.

Et ce siècle n'en était pas à son déclin qu'il avait vu, une fois encore, la France vaincue, démembrée. Le pays avait été accablé ; la population avait diminué de deux millions d'âmes ; la fortune publique avait subi une perte sans précédent. La guerre civile avait suivi la guerre étrangère : on avait entrevu la séparation possible de Paris et de la France. Deux provinces, les meilleures, les plus chères, avaient été détachées. La France, selon le mot cruel de ses adversaires, avait été **saignée à blanc**. On pouvait croire à son agonie.

Sa politique généreuse avait encouragé, chez les autres, la réalisation de l'unité, dont elle-même avait donné l'exemple. Elle n'avait pas tenu compte des avertissements qui lui venaient, non seulement des siens, mais de l'étranger. En 1866, quelqu'un disait publiquement, et à son adresse : **Il ne peut être désirable pour la France, qu'en Allemagne s'élève une puissance supérieure en force, un empire de soixante-quinze millions d'âmes, qui s'étendrait jusqu'au Rhin**. Ces paroles avaient été prononcées par M. de Bismarck en plein Parlement. Elles dénonçaient le péril autrichien. La France s'était réveillée en face du péril prussien<sup>1</sup>.

L'Allemagne, guérie des longues suites de la guerre de Trente ans, reprenait, en Europe, la place qu'elle avait, occupée au Moyen-âge : elle était redevenue l'Empire. Mais l'axe était au Nord maintenant, non au Sud. L'empire nouveau avait voulu se faire proclamer à Versailles.

La masse compacte que faisait ainsi, au milieu de l'Europe, la Germanie reconstituée pesait d'abord sur la France. Resserrée dans des frontières plus étroites, celle-ci était refoulée vers les mers occidentales. La prépondérance que sa population, ses armées, sa langue, son influence lui assuraient en Europe, disparaissait en raison de la force comparative des agglomérations récentes.

Sur le Rhin, cette phase de l'histoire européenne se réglait contre elle. Une solution qu'on voulait croire définitive était intervenue. La victoire affirmait qu'au delà de la nouvelle frontière, il n'y avait plus de France.

Mais les choses ne sont pas si simples. Tout d'abord, même dans la séparation, les volontés n'avaient pas fléchi. Au XIXe siècle, on répétait la parole déjà entendue au XVe siècle : **La terre prise, les cœurs ne se mouvront**. L'âme commune se perpétuait. **Je ne tiens pas tant que ça à avoir une quantité de Français chez nous**, avait dit M. de Bismarck ; et il disait encore : **Nous ne devons pas nous flatter d'arriver très promptement à ce qu'en Alsace la situation soit comme en Thuringe, sous le rapport des sentiments allemands**. Il s'abstenait volontairement d'examiner une pareille éventualité pour les populations lorraines. Ces paroles et ce silence émanaient d'un sentiment juste : le problème demeure.

Il reste une autre France qui survit et subsiste au delà des frontières. C'est celle qu'une histoire antique a fait pénétrer, en quelque sorte, dans la vie commune de l'Europe, c'est celle qui puise sa force dans son activité, dans son influence,

---

<sup>1</sup> *Discours* du prince DE BISMARCK (t. II, p. 40).



dans son rayonnement. Celle-là est insaisissable et indestructible : **Il y a donc de la France partout**, dit un soldat<sup>1</sup>.

Cette France impérissable s'était ressaisie avec une vivacité, une vitalité singulières, au lendemain des désastres qui l'avaient accablée. Ses adversaires avaient été si étonnés de cette résurrection qu'ils lui en faisaient un grief.

Le relèvement si prompt vient du peuple français, de son ressort, de son optimisme, de sa belle humeur. La France était encore accablée et prostrée qu'elle souriait parmi ses larmes. Mobile et légère, elle croit peu au perpétuel et au durable dans les œuvres des hommes. Elle laisse passer l'orage et se remet au travail.

Après la guerre et après la Commune, quelques mois écoulés, il y eut, en France, une explosion incroyable d'activité et de prospérité. Nous aurons à exposer, dès les premières pages du prochain volume, — ce que nous n'avons pu dire dans celui-ci, — la vie du pays, le mouvement de l'opinion, les manifestations de ce relèvement, de ce renouveau. Elles furent si nombreuses et si diverses, dans les affaires, dans la production industrielle, dans la littérature, dans la science, dans les arts, dans la direction de l'esprit public, qu'elles méritent d'être signalées en détail ; elles furent si éclatantes que, malgré le parti pris d'une opinion extérieure prévenue, — et un peu déçue, — elles s'imposèrent à tous, aux indifférents, aux adversaires.

Il est facile de reconnaître quelque chose de ces dispositions renaissantes de la nation dans le jeu des organismes politiques qui fonctionnèrent dès que la crise évolua vers son terme : le gouvernement de la Défense nationale, l'Assemblée de Versailles et le gouvernement de M. Thiers.

Il serait hors de mon sujet d'insister sur la noblesse des sentiments qui animèrent les hommes du 4 Septembre : leur effort désespéré ajouta quelque chose à la physionomie historique de la France.

On est tout aussi à l'aise quand on parle de l'Assemblée nationale. La France l'avait élue dans des circonstances où le malheur, le trouble, le désordre eussent justifié bien des erreurs. Or, personne ne conteste, aujourd'hui, que cette Assemblée, mandatée par le peuple, fut digne de ce peuple et à la hauteur des événements. Elle sut résister à ses propres entraînements. Le bon sens et l'amour du pays arrêtèrent bien des fautes sur le point de se commettre. Elle accomplit lentement, mais avec persévérance, l'œuvre de reconstitution pour laquelle elle avait été choisie. Elle vit surgir de grands talents, de nobles caractères, — et pas une âme basse.

N'est-il pas remarquable que, dans une crise pareille, où la France paraissait abandonnée de Dieu et des hommes, où le gouvernement responsable s'était effondré, où tant de compétitions pouvaient se faire jour, personne ne voulut prendre une autre voie que la voie droite ? On n'eut à se garder ni des ambitions traîtresses d'une famille de Guise, ni de la duplicité d'un Fouché, ni de l'intrigue corrompue d'un Talleyrand. Jamais la France ne fut plus sincèrement et plus loyalement aimée.

M. Thiers, avec tous ses défauts et ses petitesse, était un homme compétent, autorisé, dévoué, un excellent patriote : son intelligence supérieure, son activité

---

<sup>1</sup> H. DE BALZAC, *La duchesse de Langeais*.

prodigieuse, sa longue vie publique, ses études l'avaient' préparé au rôle que les événements lui imposèrent.

L'opinion lui fit confiance, comme il le méritait. Peu de peuples, en somme, dans des circonstances analogues, eussent vu sortir, de leur sein, un chef d'État pareil à ce [petit bourgeois qui avait l'âme fière](#).

La tâche qui lui incombait était triple : conclure la paix : réparer les maux causés par la guerre ; assurer au pays une forme politique durable, sinon une constitution.

Dans la négociation des préliminaires, M. Thiers n'eut pas le temps, peut-être, de déployer ses grandes qualités. Engagé d'avance dans le parti de la paix, il fut pris au dépourvu, ne trouvant pas, auprès de lui, l'appui que donne naturellement un gouvernement régulier, une administration traditionnellement préparée et entraînée. Il crut devoir négocier seul, seul face à face avec le plus redoutable adversaire, et celui-ci vainqueur, M. de Bismarck !

On discutera, à la lumière des révélations qui se produisent chaque jour, la question de savoir si M. Thiers eût pu conclure un traité plus avantageux et s'il eût pu sauver Metz. Il négligea peut-être un peu trop la Conférence de Londres. Il ne tint pas assez compte de l'appui que lui prêtait, du moins pour la négociation, la détermination de Gambetta et de ses généraux, de poursuivre la guerre jusqu'au bout.

Mais, autour de M. Thiers tout le monde voulait la paix. Il n'eût pas été suivi s'il eût laissé entrevoir seulement la nécessité diplomatique de reprendre les hostilités. Il fut désarmé par les siens, plus encore que par ses adversaires. Et puis, il négociait à quelques lieues de Paris encore en armes et déjà en insurrection. Cependant il sauva Belfort et obtint une diminution d'un milliard sur le chiffre de l'indemnité.

Dans tout le travail qui suivit la négociation fatale, rapatriement des prisonniers, liquidation de l'indemnité, évacuation progressive du territoire, vote de la loi militaire, il montra une énergie, une ténacité intelligente et souple, qui prouvent ce qu'il eût pu faire, au début, s'il eût été mieux secondé et si les circonstances n'eussent été si difficiles.

Il fut l'organisateur des grands emprunts et le libérateur du territoire. Sa sagesse, son expérience, sa compétence fournirent, jusqu'à un certain point, caution pour la France. Les emprunts, il est vrai, furent onéreux. Le pays paya un peu cher la bitte fiévreuse de l'illustre vieillard. Mais pouvait-on payer trop cher la prompte libération des provinces occupées et du pays ?

Dans cette seconde partie de sa tâche, M. Thiers fut vraiment admirable. Il mit la main à tous les grands projets et à toutes les grandes œuvres. Il reconstitua l'armée ancienne et prépara l'année nouvelle. Il renoua les relations avec l'Europe. Il sut passer entre le double écueil de la question romaine. Budgets, emprunts, impôts, réorganisation administrative, affaires commerciales et industrielles, tout porte sa marque et son empreinte. Ses manies mêmes avaient du bon, puisqu'elles l'amenaient à promener partout, sous ses lunettes clairvoyantes, l'œil du maître.

Sa correspondance diplomatique, abondante, précise, spirituelle, allant droit au but, et avec une aisance et une promptitude singulières, révèle la vigilance perpétuelle de l'homme au sommeil léger que le moindre bruit tenait, en éveil,

qu'aucune occupation n'absorbait, entièrement et, qui n'était accablé par aucun travail ni par aucun devoir.

A la tribune, dans son salon, dans les commissions et les conférences, il était toujours prêt et toujours préparé. Patriote expérimenté, il flattait, la noble blessée et lui rendait la vigueur, rien qu'à l'appel d'une voix familière où résonnait de l'histoire. Il était plein du passé. Le présent ne l'empêchait pas de penser sans cesse à l'avenir. A soixante-quinze ans, il gardait les longs espoirs et les vastes pensées.

Sur la troisième partie de son œuvre, les sentiments sont plus partagés. Les passions politiques encore vives n'ont pas atteint le temps de l'impartialité. Monarchiste d'origine, de relations et peut-être de sentiment, M. Thiers fut l'initiateur de la République. Certains ont dit qu'il ne songeait qu'à rester au pouvoir et à perpétuer un provisoire qui le perpétuait à la présidence. Il s'est défendu, avec force, de ce sentiment mesquin. Son allure nerveuse et sa décevante habileté ont parfois autorisé les soupçons. Mais la révélation, maintenant obtenue, des difficultés qu'il rencontra, à l'intérieur et à l'extérieur, la connaissance exacte des faits dont il avait seul la clef, plaident pour lui.

Il se désintéressa de la cause monarchique parce qu'une restauration durable lui apparut de réalisation impossible. Le pays ne la voulait pas. Les partis dynastiques ne surent jamais abdiquer leurs préférences. Ils se déchiraient cruellement.

Il alla vers la République, parce qu'il comprit que la France, dégoûtée des sauveurs, n'avait plus confiance qu'en elle-même, et qu'après les révolutions et les catastrophes qui avaient mis fin aux différentes expériences monarchiques, elle voulait prendre en main la conduite de ses destinées.

Étant le bourgeois et le monarchiste qu'il était, avoir discerné l'avenir de la démocratie et de la République, ce n'est pas un acte d'égoïsme sénile, c'est une profonde et rare clairvoyance. Un esprit moins droit et moins ferme eût été tenté de jouer les Monks. D'ailleurs, il fut écarté pour s'être déclaré en faveur de la République et pour avoir soumis à l'Assemblée un projet de constitution républicaine. Ses ambitions personnelles eussent donc été bien mal averties.

Le vote de l'Assemblée qui l'éloigna de la présidence ouvrit une crise constitutionnelle grave. Après une longue agitation, l'Assemblée dut revenir au point où elle en était quand elle le renversa. Si on l'eût écouté et suivi, cette crise dangereuse, ou tout au moins stérile, eût été évitée.

Trente-trois années de paix intérieure et extérieure datent de son Consulat. La France a fait l'apprentissage de la liberté. Elle n'a pas encore pris ses lettres de maîtrise, c'est vrai ; la démocratie a commis des fautes. Quel est donc le régime qui peut se proclamer impeccable ? De 1815 à 1848, la période est aussi de trente-trois ans, et ce simple rappel de dates tranche le débat, du moins s'il s'agit de la stabilité.

La France républicaine s'est mise à l'œuvre pacifiquement. Elle donne l'exemple d'une grande nation poursuivant sa destinée sous le poids d'un lourd passé, malgré les difficultés inhérentes à sa constitution politique et à la situation qu'elle occupe dans le monde.

Elle a retrouvé, au dehors, des alliances et des sympathies que la doctrine prétendait lui interdire. Elle a étendu son domaine au delà des mers et se prépare à entrer vaillamment dans l'ère des concurrences universelles qui

s'annoncent pour un prochain avenir. Elle a repris le contact avec cette Méditerranée qui fut son berceau.

Elle accepte résolument toutes ses tâches et tous ses devoirs. Toujours active et toujours généreuse, rien d'humain ne lui est étranger. Elle reste fidèle à la formule confiante et optimiste qui fut toujours la sienne. L'expérience du passé lui a appris que la victoire ou la défaite ne sont que des incidents militaires et diplomatiques au cours d'une existence séculaire et dans le développement ininterrompu d'une dramatique histoire.

**FIN DU PREMIER VOLUME**